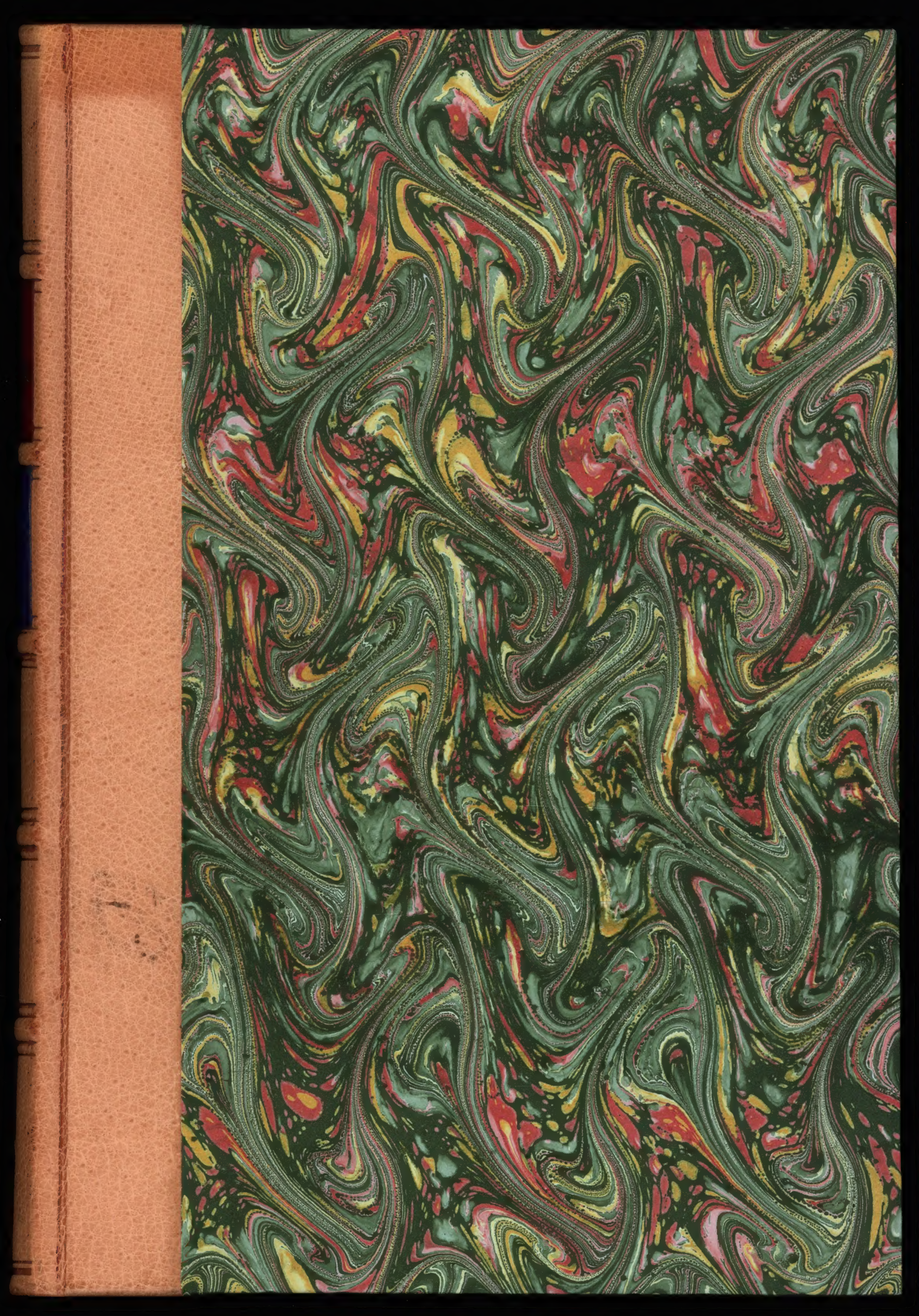
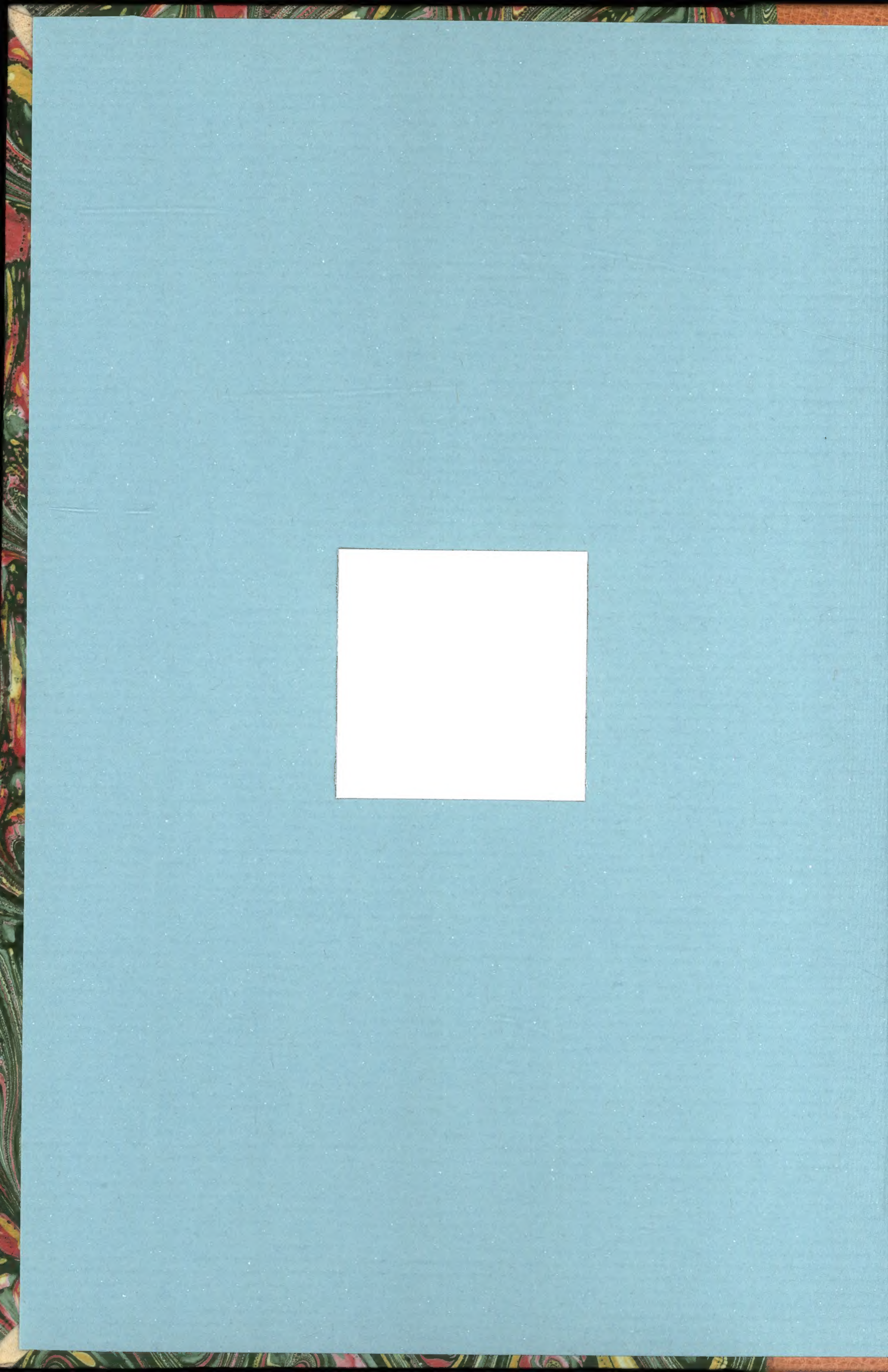




MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'Histoire du canton de Neuchâtel

XLIme ANNÉE

NEUCHATEL
IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ

1904

A NOS ABONNÉS

Une fois encore, nous venons offrir à nos lecteurs les vœux que nous formons pour eux et tenter d'obtenir en échange cette sympathie dont il nous est moins que jamais possible de nous passer.

Nous avons besoin de l'appui particulier de tous ceux qui portent intérêt à l'histoire du pays de Neuchâtel. Et ceux-ci ne sont peut-être point aussi nombreux qu'on le pourrait souhaiter, puisque, sur une population de 125,000 habitants, la Société d'histoire, dont le *Musée Neuchâtelois* est l'organe, ne compte guère plus de 500 membres. Nous le sentons bien : l'étude du passé ne peut intéresser qu'un cercle restreint de personnes, en un temps comme le nôtre, où elle semble presque un luxe et le délassement de quelques privilégiés.

Car les préoccupations du présent, si obsédantes, suffisent à accaparer l'attention du grand nombre; les difficultés de la vie matérielle qu'il faut vaincre jour après jour, sont d'une actualité brutale, qui relègue parmi les objets de pur agrément le soin des problèmes historiques; l'étude du passé peut convenir à quelques curieux qui ont des loisirs; mais la foule obéit aux nécessités présentes et n'a pas le temps de s'arrêter pour regarder en arrière. Le siècle marche, la réalité nous talonne : aux savants la science; aux autres l'action pratique et la lutte pour la vie.

Ces sentiments sont si naturels que nous ne songeons point à nous en étonner, moins encore à les blâmer. Mais nous croyons aussi à la nécessité de notre œuvre; et si notre pays venait jamais à s'en désintéresser au point qu'il nous fallût renoncer à la poursuivre, nous sommes convaincus qu'il serait privé d'une force active et d'un indispensable instrument de progrès, même dans l'ordre purement matériel. L'avenir appartient aux peuples qui se souviennent. Le développement d'un groupe ethnique, si modeste soit-il, dépend du respect qu'il garde et qu'il entretient pour les traditions qui l'on formé, pour les exemples que lui ont légués ses pères. Les générations successives sont liées par une solidarité intime et mystérieuse; l'arbre vit par les racines qu'il plonge dans le sol où il a grandi.

Aussi, le jour où notre peuple perdrait l'amour et le culte de son histoire, perdrait-il du même coup la vertu secrète qui jusqu'à présent l'a fait vivre. Il vivrait encore, sans doute, mais d'une vie en quelque sorte animale et végétative, sans idéal, sans physionomie propre, sans grandeur véritable.

C'est parce que nous sentons et voyons l'évidence de ces vérités essentielles que nous poursuivons l'œuvre entreprise il y a quarante ans par nos devanciers et que nous faisons appel au concours de toutes les bonnes volontés.

Il reste énormément à faire dans le vaste champ de notre histoire locale. Nous disons le vaste champ, et cette expression peut paraître prétentieuse. Elle ne l'est point, si l'on songe à tous les secrets encore enfouis dans les archives de l'Etat, qui chaque jour livrent aux chercheurs des trésors ignorés, dans nos archives communales, si mal connues encore, malgré tous les travaux accomplis, et enfin dans les archives particulières de tant de familles qui souvent ne connaissent pas elles-mêmes les richesses qu'elles détiennent.

La moisson est grande et il y a peu d'ouvriers. Nous voudrions en voir surgir un au moins dans chaque localité de notre pays; nous voudrions que dans chaque bourg et dans chaque village, quelque homme intelligent consacrât ses heures de loisir à fouiller méthodiquement les archives. Mais c'est là un pur rêve dont nous n'espérons guère la réalisation. Ce qui n'est point un rêve, en revanche, c'est que le *Musée* va entrer dans sa quarante et unième année d'existence et qu'il doit de vivre encore à l'appui fidèle de ses abonnés. Que ceux-ci n'hésitent pas à nous continuer leur précieux concours. Nous avons encore tant de choses intéressantes à leur raconter!

Nous n'énumérerons pas ici tous les travaux que nous comptons publier au cours de l'année 1904; nous ne les connaissons nous-mêmes qu'en partie. Mais il est un point sur lequel nous devons insister dès à présent.

La mort ne cesse d'éclaircir nos rangs. Nous avons vu disparaître plusieurs de ceux qui portaient le plus vif intérêt à notre histoire et qui honoraient le nom neuchâtelois. Le *Musée* a contracté envers eux des dettes qu'il acquittera de son mieux. Il a le devoir de retracer la vie et l'activité de notre ancien collaborateur, Alfred Godet, l'archéologue passionné qui dirigeait le Musée historique de Neuchâtel; il se doit à lui-même de rendre hommage à cet autre collaborateur, Oscar Huguenin, dont les récits neuchâtelois contiennent une observation si juste, une si

exacte peinture des mœurs locales et des types représentatifs de notre race. L'histoire littéraire ne saurait non plus demeurer en dehors de notre champ d'études, et nous pensons qu'une figure comme celle de Félix Bovet, ce Neuchâtelois ardemment attaché à son pays, auteur du livre peut-être le plus répandu qu'un Neuchâtelois ait jamais signé, devra aussi être un jour évoquée dans les pages du *Musée,* comme y ont paru les figures de nos savants et de nos artistes.

Il faut que le *Musée* reflète aussi bien que possible les divers aspects et le développement de notre génie national. Car, tout cela, c'est l'histoire même du pays, puisque l'histoire est faite de tous les efforts individuels tendant au même but : la grandeur de la patrie et son ascension vers l'idéal.

Tels sont les sentiments qui nous animent, les projets que nous formons. Nous n'en dirons pas plus. Le reste dépend de nos lecteurs, que nous avons toujours considérés comme les plus précieux de nos collaborateurs. Une fois de plus, nous faisons appel à leur bienveillance et à leur sympathie, sans lesquelles nous ne saurions vivre.

Au nom du Comité :

Le président, Philippe GODET.



GEORGES DE MONTMOLLIN

ENSEIGNE AUX GARDES SUISSES

ET LA FAMILLE DE TRÉMAUVILLE

DOCUMENTS INÉDITS

(AVEC PORTRAIT)

Nous avons publié dans le *Musée* de janvier 1888, sous le titre *Echos du 10 août 1792*, deux lettres de Mme de Charrière et une lettre du baron de Chambrier d'Oleyres, relatives à la mort tragique de Georges de Montmollin. Nous parlions à ce propos de Mlle de Trémauville, la fiancée du jeune enseigne aux Gardes suisses, qui résidait alors avec sa famille dans notre pays. Mme de Charrière écrivait à Chambrier: « La petite de Trémauville est au désespoir. Ce n'est pas trop dire, au désespoir. Elle fait peur et pitié à ses alentours. Son amant n'était, dit-on, aux Gardes que de la veille... »

Dans les réflexions qui accompagnaient ces documents, nous émettions l'hypothèse que Montmollin avait fait la connaissance de Mlle de Trémauville à Neuchâtel. Nous avions également accueilli la tradition selon laquelle la mère de la jeune fiancée avait appartenu à la maison de la Reine; et nous rappelions que le Musée historique de Neuchâtel possède un clavecin qui passe pour avoir été donné par Marie-Antoinette à Mlle de Trémauville.

Tout cela nous paraissait d'ailleurs bien vague, obscur même sur plusieurs points, et nous nous promettions de poursuivre nos recherches sur la famille de Trémauville. C'est ce que nous avons fait récemment à Paris, non sans quelque succès, comme on le verra tout à l'heure.

Nous avons tenté d'abord de vérifier si effectivement Mme de Trémauville avait fait partie de la maison de Marie-Antoinette. C'est là, croyons-nous, une tradition dénuée de fondement. Nous avons vainement feuilleté, aux Archives nationales, les gros registres in-folio indiquant l'état de la maison de la Reine dans les années qui précédèrent la Révolution. Mme de Trémauville n'y est mentionnée nulle part. Nous crûmes un instant avoir retrouvé sa trace, en lisant, dans l'*Histoire de Marie-*



GEORGES DE MONTMOLLIN

1769-1792

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

Antoinette, par E. et J. de Goncourt (Paris, 1878, Liv. III, ch. III, p. 283), une lettre de la Reine, du 24 juillet 1789, où elle indique, parmi les femmes de chambre de sa fille Mme Royale, une dame de *Tréminville,* « personne d'un vrai mérite »... Mais cette dame, comme nous l'apprend la suite de la lettre, n'avait alors que 27 ans : elle ne pouvait guère avoir en 1792 une fille en âge de se marier !... Nous renonçâmes d'ailleurs bien vite à suivre cette piste en constatant que les Goncourt, qui avaient reproduit la lettre de la Reine *d'après une copie,* avaient dénaturé la première lettre du nom qui nous intéressait. Il fallait en réalité lire *Fréminville,* comme nous l'avons constaté par l'« Etat des gratifications extraordinaires accordées par le Roi le 17 janvier 1791, sur la proposition de Mme la gouvernante des Enfants de France », où on lit : « Le Roi a accordé à Mme de Fréminville, pour les leçons données à Madame depuis dix-huit mois échus au 1er janvier 1791, une gratification extraordinaire de 3000 livres. »

— Et le clavecin donné par Marie-Antoinette ? objectera quelque lectrice d'imagination romanesque. Je lui réponds que je ne sais comment expliquer la tradition qui veut que ce clavecin ait été un cadeau de la Reine. Lorsque j'en parlai à M. de Nolhac, conservateur du Musée de Versailles, il me répondit : « Je connais déjà une dizaine de clavecins de Marie-Antoinette... Ce serait à croire que cette infortunée reine a passé sa vie à distribuer des clavecins. »

Laissons ce point, qui n'a pas une importance capitale. Aux Archives nationales je recherchai d'abord le nom de Trémauville ou Trémonville (car, en France et à Neuchâtel, ces deux formes avaient cours) dans les listes (imprimées) d'émigrés : j'y rencontrai cette simple mention : « Tremonville, Rue ci-devant Royale. »

Il y avait donc lieu de fouiller parmi les dossiers de police concernant les émigrés, pour y découvrir les documents relatifs à la famille de T. J'y trouvai d'abord un petit dossier (F 7, 3429), contenant une correspondance entre Fouché, directeur de la Police générale, et le ministre de la Justice. Le premier réclamait au second, en date du 12 frimaire an X, le dossier de la famille de Trémauville. Le ministre répondait par l'envoi d'un dossier de 64 pièces, parmi lesquelles une réclamation de Pierre-Bruno-Emmanuel-Estievre Trémauville, en faveur de Marie-Claude DeGrieu, sa femme, Pierre-Claude-*Emmanuel*-Joseph, son fils, et Alexandrie-*Julie*, sa fille.

L'identité sautait à mes yeux, puisque divers documents neuchâtelois m'avaient appris le prénom des enfants de Trémauville, que je viens

de souligner. La piste était bonne; mais aussitôt elle se perdait, car le dossier de 64 pièces ne figurait pas aux Archives, du moins sous le nom de Trémauville. Cependant, il se trouvait d'autres séries de documents qui me fournirent quelques renseignements nouveaux. Ainsi (sous la cote F 7, 6104), le 7 Brumaire, an VII, le Directoire exécutif rejetait une demande de Pierre-Bruno-Emmanuel-Estievre Trémauville, domicilié dans la commune de Sahurs, tendant à obtenir la radiation, de la liste des émigrés, de sa femme et de ses enfants. L'arrêté faisait mention d'une lettre de M. de Montmollin, de Neufchâtel, et d'une déclaration des Quatre-Ministraux. Cela devenait très intéressant... Une autre pièce (cotée sous F 7, 4775), soit un rapport de la commission administrative de la police de Paris au Comité de sûreté générale, du 28 Pluviose, an III, dénonçait le retour à Paris de l'émigré Estievre dit Trémonville, père. Son arrestation était ordonnée, puis venait son interrogatoire, que je reproduirai plus loin. Le seul fait que j'en retiens pour le moment, c'est que le nom d'*Estievre,* que j'avais pris jusqu'ici pour un prénom, était en réalité un nom patronymique. Aussitôt la recherche fut dirigée sur ce nom, et c'est à *Estievre* que se trouva enfin le dossier de 64 pièces qui m'intéressait si fort (F 7, 5661).

On me pardonnera d'avoir retracé les phases de cette petite enquête. C'était l'occasion d'indiquer mes sources. Je vais maintenant me borner à tirer des divers recueils de documents que je viens d'énumérer, les faits précis qu'ils révèlent : les lecteurs me sauront gré de substituer, autant que possible, la narration à l'analyse aride des pièces d'archives.

I

La famille Estievre de Trémauville résidait à Rouen et, pendant la plus grande partie de l'année, à Sahurs, canton de Canteleu (Seine-Inférieure). Nous avons vu qu'elle devait avoir aussi un pied-à-terre à Paris, rue Royale. La mère et la fille arrivèrent à Neuchâtel dès le début de la Révolution, soit le 25 juin 1789. A la fin d'août, le père arrivait à son tour. Il est qualifié, dans son passe-port, en date du 23 août 1789, de « marquis de Trémauville, ancien officier supérieur de la gendarmerie, allant en Suisse avec deux de ses enfants, leur précepteur et deux domestiques ». Le précepteur était l'abbé Durocher, qui, trois ans plus tard, passa aux Etats-Unis avec les secours qu'il reçut de la famille de Montmollin, du généreux DuPeyrou et de Mme de Charrière.

La famille de Trémauville s'est toujours défendue d'avoir émigré.

Le motif de son voyage en Suisse était le mariage que Mlle Julie de Trémauville devait contracter avec Georges de Montmollin. Il s'agissait pour les parents de la jeune fille de faire connaissance avec la famille de leur futur gendre, et de prendre tous les arrangements d'usage en pareil cas.

Georges-François de Montmollin, né à Neuchâtel le 18 janvier 1769, fils de Jean-Frédéric de Montmollin, conseiller d'Etat et maire de Valangin, et de Anne-Marie de Luze, était sous-lieutenant dans le régiment de Salis-Samaden au service de France. Ce régiment était cantonné à Rouen. Le jeune officier y rencontra une jeune fille de quinze ans, blonde aux yeux bleus, fort mignonne; il s'éprit d'elle, obtint l'entrée de la maison et inspira bientôt à Julie le sentiment le plus vif.

Dès ce moment, il rêva d'améliorer sa situation en entrant aux Gardes suisses. Il pria instamment le colonel d'Affry de lui réserver une des premières places vacantes. En attendant, il revint en congé à Neuchâtel pendant l'année 1790. Les Trémauville s'étaient fixés à Colombier; Montmollin avait ses grands-parents au Bied : c'est ainsi que Mme de Charrière eut de fréquentes occasions de le voir. Dans une lettre — inédite — à Benjamin Constant, alors à Brunswick, elle a tracé le portrait du bel officier, qui était fort bien doué pour les arts, mais indolent au superlatif; la même lettre contient quelques renseignements sur les dames de Trémauville, dont elle parle sur ce ton un peu dédaigneux qui ne ménageait personne, mais ne l'empêchait pas d'être bonne infiniment envers ceux-là même qu'elle malmenait.

« 29 mai 1790.

« ... Mme de Trémauville a de l'esprit et du sens en petite monnaie courante et de tous les jours. Cela m'ennuie déjà un peu. Sa fille est jeune, pâle, sans idée, mais elle est amoureuse, c'est quelque chose, et l'objet est un bel indolent qui joue du violon comme un ange et qui a tous les talents possibles. Si les ressorts de cette élégante machine étaient moins faibles, il en résulterait les plus belles choses, mais, quoique sa musique soit son fort, à peine lit-il les notes dans une seule clef; il peint joliment, cependant je ne pense pas qu'il ait jamais dessiné une figure entière[1]. C'est sans remède, car voyant combien on s'extasie de ce qu'il fait sans effort, il commence à être glorieux de son étonnante paresse. Vraiment, un violon, dès qu'il le touche, rend des sons *aussi doux qu'éclatants*. Je n'ai rien entendu de pareil. Il m'a dit

[1] On possède une série de jolies eaux-fortes gravées et signées par Georges de Montmollin. Il existe en outre au Musée historique de Neuchâtel une œuvre musicale dont voici le titre : *Cinq romances d'Estelle et un air détaché, avec accompagnement de piano-forté ou de harpe, dédiées à Mme la marquise de Trémauville, par M. de Montmollin, officier au régiment de Salis-Samade. Ire Livraison. Prix : 4 liv. 4 s. A Paris, chez M. Nadermann, éditeur, etc.*

qu'il avait fait un tour de promenade avec vous à Neuchâtel; il s'appelle de Montmollin; c'est un grand jeune homme avec une jolie petite tête brune; peut-être vous en souviendrez-vous. »

Les Trémauville passèrent aussi quelque temps sur la montagne, à Chaumont, où ils occupaient, à en croire la tradition, le « château », ou petit hôtel actuel. Ils s'y trouvaient pendant l'été 1792, lorsque leur parvint la nouvelle du terrible massacre des Gardes suisses, et purent, en une heure de marche, descendre au château de la Borcarderie, près Valangin, où la famille de Montmollin passait la belle saison.

A ce moment, M. de Trémauville était rentré en France. Il passa de longues années en démarches vaines pour obtenir que les membres de sa famille restés en Suisse fussent radiés de la liste des émigrés. C'est pour appuyer ses instances que M. de Montmollin, maire de Valangin, écrivit en 1796 la lettre émouvante que nous avons eu le bonheur de retrouver aux Archives nationales et qui sera transcrite plus loin.

Les familles des deux amoureux s'étaient aisément accordées au sujet du mariage de leurs enfants. M. le maire de Valangin écrivait, le 23 décembre 1790, à M. de Trémauville :

« Il m'en coûta infiniment de ne pas répondre hier à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur; j'aurais voulu pouvoir vous témoigner au moment même de sa réception l'impression que sa lecture me fit éprouver, et qui fut bien partagée le soir par Mme de Montmollin, à qui je m'empressai de la communiquer...

« Nous sommes véritablement touchés, Monsieur, de la franchise, de la confiance et de l'honnêteté avec laquelle vous avez bien voulu vous expliquer par rapport à vos vues, et comment n'applaudirions-nous pas à un plan dans lequel, en vous oubliant vous-même, vous paraissez n'avoir consulté que les précautions les plus sages, pour assurer, autant qu'il pourra dépendre de vous, le bonheur de Mlle de Trémauville !

« De tous les obstacles qui paraissaient s'opposer aux vœux de mon fils, le seul insurmontable aurait été sans doute celui qu'aurait pu y apporter votre volonté, Monsieur, et celle de Mme de Trémauville; rassuré à cet égard par l'expression flatteuse de vos bontés, ce sera à lui maintenant de cultiver ces dispositions favorables et d'attendre du temps et des circonstances le succès qu'il lui sera permis d'espérer; je n'ai pas cru, Monsieur, commettre d'indiscrétion en lui donnant connaissance de votre lettre, et je ne doute pas qu'il ne se fasse un devoir aussi juste qu'agréable de diriger désormais sa conduite d'après les règles que vous jugerez à propos de lui prescrire[1]... »

[1] M. de Trémauville, lors de son arrestation à Paris en 1795, dont on verra le récit plus loin, fut heureux de pouvoir invoquer cette lettre comme preuve que son voyage en Suisse n'avait d'autre motif que le mariage de sa fille. Il affirma qu'on trouverait la lettre dans son bureau, Rue Royale, où l'on avait apposé les scellés, et on l'y trouva en effet; c'est ainsi qu'elle figure au dossier des Archives nationales.

Comme on sait, l'Assemblée constituante rendit, en novembre 1791, des décrets contre les émigrés, leur enjoignant de rentrer en France avant le 1er janvier 1792, sous peine de mort et de confiscation de leurs biens. L'embarras de M. de Trémauville était grand. Fallait-il rentrer en France? Il y répugnait, car ses opinions ne l'y disposaient pas le moins du monde.

Nous savons en effet, par un mot de Mme de Charrière au baron de Chambrier d'Oleyres, ambassadeur à Turin, de quel bois se chauffait l'ancien officier de la gendarmerie : « M. de Trémauville a fait une scène d'aristocratie si violente à la chanoinesse DuPeyrou, qu'elle sort de la chambre quand il vient et que chacun, excepté vos grands aristocrates, évite son entretien. »

Le fougueux marquis se décida néanmoins à rentrer dans sa patrie avec son plus jeune fils : c'était encore le moindre risque. Mme de Charrière écrit à Chambrier le 23 mars 1792 : « J'attends Mme de Trémauville. Elle a passé un assez long temps dans les angoisses de l'incertitude. Faut-il retourner en France ou n'y pas retourner? M. de Trémauville s'est décidé quant à lui. Il est parti avant-hier, et je crois madame décidée à le suivre, s'il ne revient pas, mais sans ses enfants. »

Mme de Trémauville resta néanmoins. Mais voici que, cinq mois plus tard, survenait la catastrophe du 10 août. Il n'était plus temps alors de rentrer en France. Bientôt, d'ailleurs, M. de Trémauville, arrêté à Sahurs, fut jeté en prison avec son jeune fils et y passa environ une année. Nous le retrouverons au sortir de sa captivité. Mais avant de reprendre son histoire, consignons ici des détails inédits et nouveaux sur la fin tragique du fiancé de Mlle de Trémauville.

II

De récentes recherches que la famille de Montmollin a bien voulu nous autoriser à faire dans ses archives, nous ont permis de découvrir une petite liasse, portant cette cote, inscrite de la main de Frédéric-Auguste de Montmollin : *Lettres et papiers concernant la mort de mon frère George.* Il y a là quelques documents de prix. C'est d'abord une lettre du maire de Valangin au baron de Chambrier d'Oleyres, en date du 25 juillet 1792, par laquelle il lui demande de recommander son fils Georges à l'un des ministres du roi de Prusse, pour le cas où le jeune officier serait envoyé servir en Allemagne. Voici les passages essentiels de cette lettre :

« Monsieur et cher cousin,

« Il y aura bientôt une année que mon fils obtint de M. le C[te] d'Affry la promesse de la première place vacante dans le R[t] des Gardes suisses; mais les circonstances survenues dès lors ayant rendu très incertaine la conservation de ce corps, le Roi ne voulut pas permettre qu'il s'expédiât aucun brevet. Cela n'a pas empêché mon fils de donner sa démission dans le régiment de Salis-Samade où il avait servi quelques années, persuadé, comme on l'était assez généralement, qu'un nouvel ordre de choses aplanirait dans peu les obstacles qu'il avait rencontrés pour son entrée aux Gardes suisses.

« Effectivement, je reçus le 13 de ce mois une lettre de M. le C[te] d'Affry datée du 8, dans laquelle il m'annonçait que vu les longueurs que pourront rencontrer encore les négociations pour le militaire suisse au service de France, le Roi l'avait autorisé de nommer aux places vacantes dans le R[t] des Gardes, et que si mon fils voulait courir les risques de l'incertitude où était ce corps par rapport à son sort futur, il se ferait un plaisir de réaliser actuellement la promesse qu'il lui avait faite l'année dernière.

« Mon fils étant absent à l'arrivée de cette lettre, je me bornai à répondre à M. d'A. qu'au moment de son retour ces dispositions obligeantes lui seraient communiquées, en lui laissant liberté entière de prendre le parti le plus conforme à ses vues, et qu'il aurait l'honneur de lui annoncer sa détermination. Elle a été telle que je m'y attendais, mon fils a accepté, mais l'inaction où sera probablement ce régim[t] à Paris ne s'accordant guère avec le désir de s'avancer, si naturel à un jeune homme, il a pris le parti d'écrire à M. le C[te] d'Artois, colonel général, pour le prier de l'employer partout où ses services pourront lui être le plus agréables. Il ne serait donc pas impossible qu'il reçût l'ordre de se rendre en Allemagne plutôt qu'à Paris, etc... »

Chambrier se hâta d'envoyer à Neuchâtel la recommandation demandée. Mais Georges de Montmollin avait reçu entre temps, de la part du comte d'Artois, l'avis que le régiment des Gardes était destiné à escorter la personne du roi :

« Il n'en a pas fallu davantage, écrit son père à Chambrier[1], pour décider mon fils à joindre le corps auquel il va être attaché, et il se mit en route il y eut hier 8 jours pour ne pas laisser passer le moment où il pourra faire preuve de sa bonne volonté... Je n'ai pas encore des nouvelles de son arrivée à Paris, j'espère qu'il n'aura éprouvé aucun accident, mais sa nouvelle vocation est bien inquiétante, le sort du Roi incertain, celui du régiment très précaire. Que résultera-t-il de la rage des Jacobins, qui ont su attirer sous leurs ordres tout ce que la France renfermait de scélérats familiarisés avec les atrocités les plus révoltantes? Je vous avoue que je me reproche quelquefois ma facilité, mais lorsque je l'ai laissé libre, on était loin de prévoir tous les extravagants excès auxquels on s'est porté dès lors... »

[1] Brouillon de lettre non daté.

Nous avons aussi sous les yeux la lettre écrite par Georges de Montmollin au comte d'Affry, datée de Neuchâtel, le 31 juillet, et où il lui annonce son prochain départ, différé pour des « circonstances impérieuses et quelques arrangements de famille ». Puis voici la lettre, singulièrement émouvante, que le jeune officier écrivait sitôt arrivé à Paris. C'est le dernier signe de vie que reçut de lui sa famille :

« Paris, ce 8 août 92.

« Je ne vous écris que quelques lignes, mon cher père[1], afin de vous rassurer sur mon compte et sur mon arrivée à Paris. Pendant la route je n'ai essuyé que les désagréments auxquels l'on peut honnêtement s'attendre : c'est-à-dire que j'ai été insulté partout ; qu'à Ornans, l'on m'a proposé tout simplement de me jeter dans la rivière ; et à Vitteaux, l'on m'a jeté du bois dans ma voiture. Mon entrée ici n'a pas été aussi heureuse, car le lendemain de mon arrivée, hier, j'ai été[2] par cinq de ces scélérats de Marseillais qui m'ont arrêté par les bras, m'ont insulté de toutes les imprécations les plus horribles, parce que j'avais, disaient-ils, une cocarde aristocrate. Notez qu'elle était aux couleurs de la nation. Mais c'est un prétexte ; peut-être m'avaient-ils vu sortir de notre corps de garde. Enfin, quand j'y suis retourné, tous nos messieurs m'ont félicité d'en être quitte à si bon marché.

« Je fais mes visites ; je serai reçu jeudi dans la cour du château... Ce jour est un grand jour pour la France et pour nous ! L'on doit décider la déchéance du roi, peut-être pis... L'on doit nous désarmer et nous chasser ; tout notre régiment sera aux Thuileries ce jour-là !

« Nous sommes détestés des Faubourgs, surtout des Marseillais qui sont ici, et qui sont les plus grands scélérats que jamais la terre ait produit ; ils commettent impunément et ouvertement des assassinats dans les rues ! Pour aller au château, nous sommes obligés de faire porter nos uniformes ; nous serions insultés si nous passions dans les rues avec lui ! — Nos soldats ont l'ordre de n'aller plus que cinq ou six ensemble, afin de ne pas être maltraités. Adieu, je vous embrasse tous... Pardonnez mon griffonnage, mais comme vous n'êtes pas l'unique personne à qui j'ai été obligé d'écrire, et que j'ai beaucoup d'occupation, je suis obligé de finir. »

Cette lettre arriva le lendemain du massacre à la famille ; celle-ci ne savait naturellement rien encore, et ne reçut que le 16 août une lettre de Frédéric de Luze, oncle du jeune enseigne, également officier aux Gardes : il avait pu échapper au massacre, mais ne doutait plus du sort tragique de son neveu. La lettre de de Luze ne figure malheureusement pas dans notre petit dossier. En revanche, nous y rencontrons une pièce fort curieuse : c'est une note d'un tailleur parisien, qui

[1] Ce mot est complètement barbouillé dans l'original, nous ignorons pour quelle raison.
[2] Il doit manquer ici un mot : *assailli*, ou tel autre équivalent.

fut envoyée à la famille, à Neuchâtel, par le banquier Rougemont, de Paris, chargé de régler les affaires de Montmollin. Cette facture comprend des fournitures faites sous la date même du 10 août; parmi les postes du compte, signalons les suivants :

1792	Fourni du drap bleu pour revers, collets et parements.	15 L.
Août 10	Fourni la broderie argent	165 »
	Pour l'épaulette	35 »
	Façon de l'habit et veste uniforme	24 »

. . . .

Nous notons ces détails, parce qu'ils confirment ce qui fut souvent raconté : que Montmollin avait dû emprunter un uniforme au major Forestier pour pouvoir assister au combat; le compte du tailleur semble en effet indiquer que cet ouvrage fut achevé le jour même du massacre.

Ajoutons qu'une lettre, signée *Dano* ou *Daro*, datée de Paris, 10 septembre 1792, donne des détails sur les effets que Montmollin y avait laissés et mentionne entr'autres son cabriolet, sa chatouille (cassette, ou nécessaire), *son violon*, hardes et linges, et ajoute : « Le grand habit, qui est neuf, est entre les mains du tailleur... » Quant au violon, il fit partie des effets que trois jeunes gens revenant en Suisse y ramenèrent. L'instrument est conservé dans la famille comme une précieuse relique. — Recueillons encore, dans cette même lettre, un mot qu'elle rapporte du jeune officier, mot qui semble trahir le pressentiment de sa fin prochaine. Le 8 au soir, étant avec des amis, après souper, dans une maison où l'on jouait, il perdit 25 louis d'or; un camarade tentant de l'arrêter, puisque la veine lui était contraire, il répondit en plaisantant : « Qu'importe ! Je n'en aurai peut-être plus besoin dans peu ! »

Mais un document d'un suprême intérêt, c'est la lettre qu'adressa au père de Montmollin, deux mois après l'événement, son cousin Ostervald, alors à Paris. Cette lettre nous montre combien se prolongea l'incertitude sur le sort de l'officier, et nous fournit des détails précis sur sa mort.

« Aussi longtemps que j'ai conservé de l'espérance, mon cher cousin, je me suis réservé pour le moment où je pourrais vous annoncer de bonnes nouvelles. Depuis que je n'ai plus aucune lueur d'espoir, je n'ai pas le courage de vous affliger en vous écrivant.

« Il n'est que trop vrai qu'il n'est plus... Il a succombé sous le nombre dans la place Vendôme.

« Si quelque chose pouvait vous consoler de la perte d'un tel fils, c'est la manière dont il est mort. Il s'est battu avec la fermeté d'un homme de cœur et il est mort comme un héros. Oui, mon cher cousin,

il a conservé jusqu'au bout le drapeau qui lui était confié, et qui lui a coûté la vie, car s'il l'eût abandonné, il pouvait peut-être échapper comme le soldat qui a fait le récit de sa fin. Après avoir tué plusieurs de ces assassins, percé par derrière il est tombé dans les bras d'un caporal qui voulait l'entraîner et qui se perdait sans le sauver.

— « *Laissez-moi mourir*, lui a-t-il dit, en lui remettant le drapeau; *sauvez-vous, et déchirez le drapeau*[1].

« Des larmes m'échappent, mon cœur se serre. Ah! mon cousin, quelles paroles sublimes dans la bouche d'un jeune homme de 24 ans, et quelles actions elles promettaient! Je sens tout ce que vous perdez; ne l'eusse-je pas connu, je serais forcé de donner des regrets à sa mémoire. Il emporte tous ceux de ses connaissances d'ici, et j'envisage sa mort comme un deuil pour sa patrie... »

Paris, le 8 octobre 1792.

Pendant les premiers jours d'anxiété sur le sort du jeune officier, le vieux colonel Abraham Pury[2] écrivait de Monlézi au chancelier de Tribolet, à la Borcarderie, cette lettre, qu'il faut reproduire aussi :

« De grâce, mon cher chancelier, sortez-moi de la cruelle perplexité dans laquelle je vis depuis quelques jours : par votre lettre du 14, vous m'appreniez des bruits alarmants sur le compte du régiment des Gardes et de George en particulier : vous ne vouliez pas quitter la Borcarderie en cet instant, et votre arrivée auprès de nous dépendrait des avis à recevoir. Vous ne paraissez point; ma détresse en prend occasion de se nourrir et de s'accroître. Nous ne savons que de vagues généralités sur le massacre réel ou prétendu des Gardes suisses, et je reste dans cette insupportable incertitude sur le chapitre de George, plus pénible encore que la certitude du mal que l'on craint. Je n'ai pu me résoudre à m'adresser à mes chérissimes de la Borcarderie; quelles questions à leur faire, grand Dieu! Pauvre Montmollin! Pauvre Marianne! Bons et tendres père et mère! Excellents parents! Quelle épreuves pour des cœurs comme les vôtres! J'hésite encore de voler vers eux; un mouvement m'y entraîne, un autre me retient; dites-leur mon tourment et, par charité, apprenez-moi ce que l'on sait. Votre arrivée à ma chaumine, toujours souhaitée, toujours agréable et flatteuse pour nous, ne fut jamais tant désirée que dans ce moment où elle devait être l'annonce que George avait échappé au danger. Encore un coup, un mot sur son sort!... Cette incertitude me tue. Adieu, mon bon ami; votre amitié offre des soins trop chers, trop nécessaires à la Borcarderie, pour vous solliciter en faveur de Monlézi. Il n'est besoin de vous dire combien je suis à vous *Esta la muerte.*

« Lundi soir. PURY. »

[1] La *Biographie neuchâteloise* et d'autres récits ajoutent : « Le caporal qui le soutenait ayant reçu lui-même un coup mortel, Montmollin s'enveloppa dans son drapeau et ses meurtriers ne purent s'en emparer après sa mort qu'en le déchirant. » Du silence d'Ostervald sur cet épisode final, on ne saurait conclure qu'il ne soit pas vrai.

[2] L'ami de Rousseau, beau-père de DuPeyrou, né en 1724.

L'incertitude qui angoissait le colonel Pury subsista longtemps dans bien des esprits. Au commencement de l'année 1793, près de six mois après la sanglante journée, des bruits étranges et mystérieux arrivaient encore à Neuchâtel. On assurait que Montmollin n'était pas mort, qu'il avait réussi à s'échapper et vivait caché dans quelque coin de Paris. Mme de Trémauville, alors à Constance avec sa fille, adresse à ce sujet à Mme de Charrière une lettre pleine d'émotion. DuPeyrou, toujours obligeant, fit à Paris de discrètes, mais actives démarches, sur lesquelles il renseigne Mme de Charrière dans des lettres curieuses. Elles nous apprennent que le jeune enseigne, laissé pour mort sur la place Vendôme, passait pour s'être réfugié pendant quelques jours dans une maison de la rue St-Honoré. Dès lors, on perdait sa trace... En réalité, il y avait au fond de cette histoire une simple confusion de personnes, et l'on apprit bientôt des circonstances précises, qui ne laissaient plus aucun doute sur le sort de Montmollin. DuPeyrou conclut en ces termes :

« Ce pauvre M., qui ne faisait que d'arriver, manquait nécessairement d'une foule de renseignements que devaient avoir ceux qui habitaient Paris depuis longtemps, et, sauvé du premier choc, il aurait eu peine à échapper aux poursuites subséquentes... Le supposant échappé au massacre du 10, il paraît impossible que personne parmi tant de camarades, de parents même qu'il avait à Paris, *n'en ait eu aucun renseignement*, tandis que des étrangers affirment sa mort, et même des circonstances. Pour moi, sans rejeter une chance possible à la rigueur, je la réduis non pas comme d'une à cent, à mille, mais à un milliard et plus. »

Il fallut bientôt se convaincre du néant de ce vague et tardif espoir. Pour le malheureux père, il y avait longtemps que le doute n'existait plus. Le petit dossier Montmollin contient la minute de la lettre suivante, qu'il adressait, dès le 29 août 1792, à M. de Trémauville, à Londres, où le marquis s'était rendu, paraît-il, sitôt après être rentré en France :

« Mme de T. vous a mandé, monsieur le marquis, la profonde affliction dans laquelle nous sommes tous plongés depuis quinze jours par la perte de notre cher George ; une destinée inévitable l'a fait courir à grands pas à cette affreuse journée du 10, et avec lui se sont évanouies pour toujours ces espérances de bonheur qu'il aurait dû à vos bontés. Si seulement nous n'avions à pleurer que sur nous seuls ! Mais la douleur de notre aimable et trop intéressante Julie aggrave la nôtre, et la nécessité de rompre les liens qui nous attachent si tendrement à elle déchire nos cœurs de la manière la plus cruelle. Pardonnez, Monsieur, l'expression de notre sensibilité, mais nous trouvons quelque douceur à penser que vous partagez nos peines, que vous donnerez quelques larmes à un jeune homme qui vous fut toujours véritablement attaché et qui se serait fait un devoir bien doux de vous exprimer sa reconnaissance par

ses soins et ses sentiments respectueux. Le courage et la résignation de Mme de T. dans toutes ses épreuves ont fortifié notre faiblesse pendant les huit jours qu'elle a bien voulu nous donner; Dieu veuille cicatriser les plaies profondes que ce funeste événement a fait dans nos âmes. Nous serons constamment occupés, Monsieur, de tout ce qui vous intéresse, et nous nous faisons une consolation de penser que, rendu à votre patrie, nous pourrons un jour y être témoins de la tranquillité et du bonheur que nous vous souhaitons et que vous méritez si bien. Ma femme me charge, Monsieur, de la rappeler à votre souvenir par l'expression de tous ses sentiments, et je me flatte que vous voudrez bien compter pour la vie sur la considération très distinguée et l'attachement aussi sincère que respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Ce n'étaient point là de simples formules de politesse. Jean-Jacques Rousseau, qui fut sévère pour les Neuchâtelois, leur a pourtant rendu cette justice : « Ceux qu'ils servent une fois, ils les servent bien. Ils sont fidèles à leurs promesses, et n'abandonnent pas aisément leurs protégés[1] ». A combien plus forte raison leurs amis! Nous allons voir que M. le maire de Valangin rendit aux Trémauville tous les services que sa situation de magistrat lui permit de leur rendre.

III

La marquise et ses enfants, à qui le séjour de Neuchâtel, avec tous les souvenirs qu'il évoquait, était devenu si pénible[2], s'était fixée à Constance, où se trouvaient de nombreux émigrés. Elles résidèrent aussi à Kreuzlingen, à Berne et à Morat. Leurs noms étaient inscrits sur la liste des émigrés, ainsi que celui du marquis. Mais ce dernier, étant rentré dans sa patrie à peu près dans le délai légal, obtint sans trop de peine sa radiation personnelle.

Un détail peint cette époque tragique, où les plus honnêtes gens se voyaient contraints de hurler avec les loups. M. de Trémauville, que nous avons vu si ardemment royaliste à Neuchâtel, se résigna à manifester à Paris son civisme par des moyens éclatants. Nous avons trouvé dans son dossier un récipissé du 14 messidor an II (juillet 1794), délivré par le magasin général des dépouilles des églises : le garde-magasin certifie « avoir reçu des citoyens Drouard et Laboureau, commissaires du comité révolutionnaire de la section Marat (à Paris) les objets ci-après,

[1] Lettre au maréchal de Luxembourg, 20 janvier 1763.

[2] Selon une tradition qui s'est conservée dans la famille de Montmollin, le désespoir de Mlle de Tremauville était si violent qu'on entendait des environs de la Borcarderie ses gémissements et ses cris. On verra plus loin qu'en effet la pauvre jeune fille fut pendant un assez long temps affolée de douleur.

offerts en don patriotique par le citoyen Trémoville, savoir : Argenterie, un calice et sa patenne, du poids de 4 marcs 2 onces... »

Dans la commune de Sahurs, la famille de Trémauville était heureusement fort aimée, surtout la marquise, « dont on désirait le retour à cause de sa bienfaisance et de son humanité ». Car « elle secourait par tous les moyens les citoyens indigents et surtout les malades, qu'elle assistait et visitait elle-même dans les saisons les plus rigoureuses... Ses vertus la faisaient chérir de tout le monde... » — Ainsi s'expriment les documents émanés des autorités de Sahurs, qui attestent en outre le *civisme* du marquis : il s'est « toujours empressé d'exécuter les lois, soit en déposant les titres féodaux pour les brûler, soit en remettant la croix dont il était décoré, soit en prêtant le serment exigé par la loi... » Il a de plus « contribué en faveur des volontaires allant combattre dans la Vendée... »

Ne sourions pas. Il y allait alors de la vie, et chacun sauvait sa tête comme il pouvait.

Une autre pièce intéressante est une déclaration (du 7 Brum. an III) de l'agent national du district de Rouen au représentant Sautereau, attestant : « Il est de notoriété publique dans les environs de Sahurs que *la fille Estievre* est passée en Suisse pour y contracter mariage avec le jeune homme en question qu'on voyait habituellement chez Trémauville avant leur départ. »

Le marquis et son fils cadet, Henri, sortis de prison après onze mois de détention, étaient de retour à Sahurs en décembre 1794 ; toute joyeuse, Mme de Trémauville en écrit la nouvelle à Mme de Charrière. Sitôt libre, le marquis se rendit à Paris pour s'occuper de se faire radier de la liste des émigrés, ainsi que sa femme et ses enfants. Sa radiation personnelle obtenue, il continua ses démarches en faveur des siens.

Mais le Comité de sûreté générale veillait. Informé par la Commission administrative de la Police que M. de Trémauville était à Paris, il le fit citer à comparaître pour expliquer sa présence. Le procès-verbal de l'interrogatoire qu'il subit le 25 ventose an III est un document curieux :

Le Comité de sûreté générale arrête que le nommé de Trémauville, que l'on dit avoir émigré, sera pris et amené au Comité pour y être interrogé et répondre aux questions qui lui seront faites.

...Avons fait extraire du violon du Comité le nommé Trémonville et lui avons demandé ses noms, âge, profession[1], pays et demeure.

[1] Un autre procès-verbal indique comme profession : *ex-noble*.

Répond se nommer Pierre-Brunot-Emmanuel Estievre dit Trémonville, âgé de 65 ans, né à Rouen, demeurant ordinairement à Saheurs, département de la Seine-Inférieure, de présent à Paris, Rue du Mont-Blanc.

D. Depuis quel temps il est de retour à Paris?

R. Depuis le 26 Nivôse de la présente année.

D. Pourquoi, depuis son retour à Paris, il n'a pas été loger dans son domicile ordinaire Rue de la Révolution?

R. A cause d'un différent qu'il a eu avec le citoyen Devit, et que d'ailleurs les scellés y ayant été mis et le dit domicile ayant été mis sans dessus dessous, il n'était pas logeable.

D. Combien il a d'enfants?

R. Trois, deux garçons et une fille.

D. Où ils sont?

R. Que le plus jeune, âgé de 16 ans, est à Paris, et que les deux autres sont en Suisse depuis 1789.

D. Si lui répondant n'a pas été en pays étranger depuis la révolution?

R. Qu'il a été en Suisse en 1789, qu'il y a resté jusqu'en mars 1792 (vieux style), et qu'il est en instance au Comité de législation pour se faire exempter de la double imposition auquel *(sic)* il est assujetti par son acte de radiation. Ajoute le déclarant que tous ses certificats de résidence sont au Comité de législation.

D. S'il a été en arrestation depuis la révolution et combien de temps il a été détenu?

R. Qu'il a été détenu pendant 11 mois à la maison de St-Yon, comme époux et père d'émigrés.

D. Si son épouse est rentrée en France?

R. Non.

D. Pourquoi, revenant en France, il n'a pas ramené son épouse, sa fille et son fils aîné?

R. Qu'ayant été en Suisse pour marier sa fille, et le prétendu étant mort à l'époque où ils auraient pu rentrer, sa fille en a été si affectée, qu'elle a laissé passer l'occasion favorable.

D. Quels sont les moyens d'existence de sa famille en Suisse?

R. Qu'il l'ignore, qu'il n'a pas osé leur faire passer le plus petit secours, mais qu'il espère que la famille à laquelle sa fille devait s'allier ne les aura pas laissé manquer de secours.

Signé : ESTIEVRE DIT TRÉMAUVILLE.

Le marquis réussit à faire suspendre la vente des biens appartenant à sa femme et à ses enfants. Puis il fit appuyer ses requêtes de recommandations venues de Neuchâtel. Il avait mis en mouvement M. de Montmollin, dont la haute situation de Conseiller d'Etat lui permettait d'agir efficacement. M. de Montmollin sollicita une déclaration des Quatre-Ministraux (Conseil exécutif de la Ville de Neuchâtel) en faveur de la famille de Trémauville. Elle figure au dossier et porte la date de 4 août 1796. On y lit entr'autres : « Lors de la mort inopinée de M. G. de Mont-

mollin, celui-ci était à la veille d'épouser Mlle J. de Trémauville. Cette mort réduisit la dite demoiselle dans un état d'affliction si fâcheux et si cruel, que dans la crainte d'exposer ses jours, on fut obligé de suspendre son retour en France. »

Puis Montmollin intéressa ses collègues du gouvernement à cette affaire, et le 28 août 1796, le Conseil d'Etat de Neuchâtel adressa une lettre à Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, pour le prier de faire passer aux autorités compétentes une déclaration en faveur de la famille de Trémauville. Le Président et les « gens du Conseil d'Etat » semblent avoir éprouvé le besoin de justifier une intervention qui pouvait paraître un peu singulière :

« Quoiqu'une question de cette nature, dit la lettre, nous soit sans doute étrangère, toutefois, Monseigneur, eu égard aux intimes relations qui ont été à la veille de se former entre la famille Trémoville et une famille particulièrement recommandable de ce pays, le sort de cette première ne peut que nous intéresser... »

A toutes ces recommandations officielles, M. de Montmollin ajouta une lettre dont l'original est aux Archives nationales, à Paris, et qui raconte, avec une douleur que le temps n'a point apaisée, la tragique histoire de son fils. Voici cette pièce d'un si vif intérêt :

Au Cit. Barthelemy. Arch. N. F7 5661.

Monseigneur,

Si la renommée ne m'eût fait connaître depuis longtemps l'amour de Vôtre Excellence pour la Justice, ses dispositions à secourir l'innocence dans le malheur, n'ayant pas l'honneur d'être connu d'Elle, ne possédant aucun titre à sa Bienveillance, je ne verrois dans ma démarche que le danger de l'importuner sans succès : mais Sa Bonté me rassure, et j'ose me flatter que lorsque Votre Excellence aura pris la peine de lire les pièces que je prend la liberté de mettre sous ses yeux, Elle daignera non seulement l'excuser, mais qu'instruite des sentiments qui depuis plusieurs années me lient à la Famille Trémauville; du funeste événement qui nous plongea il y a quatre ans dans l'affliction; des inquiétudes sans cesse renaissantes qui y ont succédé, l'ame sensible et généreuse de Votre Excellence sera disposée à s'intéresser au sort de mes amis.

La déclaration du Magistrat de Neufchatel, qui est jointe à la dépêche du Conseil d'Etat; le nouvel exposé que Mr Trémauville se propose de présenter au Gouvernement Français et dont j'ay l'honneur de transmettre un résumé à Votre Excellence, me paraissent suffisans pour Luy donner une idée de la nature et de l'intimité de mes relations avec la famille Trémauville ; de la position cruelle où elle se rencontre ; des moyens qui ont déjà été mis en usage pour en sortir ; des obstacles

qu'ils ont rencontrés et de l'espoir qu'elle place avec tant de raison dans l'intervention favorable que je viens solliciter.

Je ne me permettray donc pas d'entrer à cet égard dans de plus grands détails ; ce seroit abuser des momens précieux de Votre Excellence, mais je crois devoir à la respectueuse confiance qu'Elle m'inspire, de lever le voile qui paraît jetté sur la circonstance la plus malheureuse de ma vie : Mon fils George servait depuis quelque tems dans le régiment Suisse de Salis Samade ; il fit en 1789 la connaissance de Mlle Julie Trémauville qui étoit dans sa quinzième année; il se forma entr'eux un attachement réciproque : l'assurance qu'il eut peu de temps après de l'obtenir lorsqu'elle aurait dix-huit ans ; la perspective de passer ensuite une partie de sa vie en Normandie, renouvellèrent en luy le dézir d'entrer au Régiment des Gardes Suisses; le Cte d'Affry luy promit la première place, mais cette promesse, souvent répétée dès lors, resta sans effet jusqu'au mois de juillet 1792. Alors il écrivit à mon fils qu'étant authorisé de nommer à dix-huit places vacantes, il luy offroit la première, l'invitant, s'il acceptoit cette offre, à partir incessamment. L'agitation qui régnoit à Paris m'engagea à conseiller un refus ; mes représentations, celles Mesdmes Trémauville ne purent le dissuader; entraîné par sa funeste Etoile, mon malheureux fils accepta, partit le 3 aoust, arriva le 7 à Paris, fut reçut le 9 et le lendemain 10 aoust... Votre Excellence me permettra de ne pas achever un récit déchirant! mais je n'ay jamais compris et je ne saurois pardonner à un vieux militaire, bien instruit de tout ce qui se passait, d'avoir sacrifié inutilement un jeune homme pour prix de la confiance qu'il luy avoit toujours témoignée. Mon fils n'étoit âgé que de ving-trois ans et demy, il venait d'en passer une à Neufchatel, uniquement occupé des nœuds qu'il alloit former, en sorte que ni luy, ni la famille Trémauville ne sauroient être soubçonnés d'avoir trempé dans aucune conspiration ou complots qui peuvent avoir existé contre la Constitution pour lors établie.

Des obstacles aussi malheureux qu'impossibles à prévoir ont empêché jusqu'icy M. Estievre Trémauville d'obtenir la radiation de la liste des émigrés de ceux des membres de sa famille dont il est séparé depuis quatre ans et demy; il va renouveller ses instances auprès de votre Gouvernement et il languit après l'instant qui le réunira dans sa Patrie à une Epouse, à des enfants qui partagent le même dézir. La Protection et les bons offices de Votre Excellence contribueroient très efficacement au succès et à l'accomplissement de leurs vœux, j'ose les solliciter en leur nom et en leur faveur, La priant d'agréez que je saisisse cette occasion de Lui offrir l'hommage bien sincère des sentiments de respect et de vénération avec lesquels je suis

Monseigneur
de Votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur,
MONTMOLLIN, Conseiller d'Etat
et Maire de Valangin.

Neufchâtel en Suisse, le 9 aoust 1796.

IV

Pendant que le marquis poursuivait d'instance en instance la radiation des siens et multipliait les démarches de tout genre, son fils Emmanuel passait en Angleterre; Mme de Tr. et la pauvre Julie erraient de ville en ville. Leur dossier contient des déclarations des autorités de Kreuzlingen, de Constance, de Morat, de Berne, toutes très favorables à ces infortunées, qui s'étaient fait aimer et estimer partout.

Mais leur situation était grave, parce qu'elles n'étaient pas rentrées en France dans le délai fixé. C'est pour cette raison que le Directoire, le 7 Brumaire au VII (novembre 1798) rejeta la demande du père de Trémauville et défendit à la mère, au fils et à la fille de rentrer en France, « sous peine d'être considérés comme émigrés ayant enfreint leur bannissement ».

Vainement le marquis expliquait les circonstances si particulières du séjour de ces dames en Suisse, qu'il expose en ces termes :

« Le motif de leur voyage, bien connu dans mon canton, était pour régler les conditions d'un mariage projeté entre ma fille et un officier de cette nation au service de France, le citoyen Montmollin. Au mois d'août suivant, je fus les rejoindre, accompagné de mon fils aîné et de son frère. Le temps déterminé pour former cette union approchait du terme fixé par les lois aux Français absents de leur pays. Ce fut dans cet intervalle que la mort du jeune homme qui devait épouser ma fille arriva, ce qui la plongea dans un désespoir si grand, que le moral comme le physique en ont souffert pendant plusieurs années. Mon épouse n'abandonna pas ma fille dans un moment aussi critique. Mon fils aîné, ne consultant que son attachement pour sa mère et sa sœur, ne put se déterminer à les quitter... »

On remarque que l'allusion à la mort de Montmollin est faite en termes discrets; dans une autre requête, adressée au Comité de législation, le marquis use de cette formule prudente : « Le jeune homme ayant été *enlevé par une mort imprévue*, la raison de la jeune fille fut aliénée pendant plusieurs mois... » Il n'eût servi à rien d'insister sur le fait que Montmollin, enseigne aux Gardes suisses, avait péri le 10 août en défendant la royauté...

Aussi, dans une nouvelle requête que le marquis adresse, le 24 Ventose an VIII (février 1800), au ministre de la police, se sert-il encore d'une périphrase prudemment élégante : « Ma fille se serait unie en Suisse avec un officier helvétique et serait rentrée ensuite en France, si la mort *n'eût moissonné ce futur époux*... Il est prouvé qu'une maladie

longue et cruelle les a seules empêchées de quitter un pays qui n'avait plus rien pour elles que de pénible et d'affligeant... »

Pendant longtemps encore, le marquis fatigue les autorités de ses requêtes. Il s'adresse aux Consuls, en juin 1800, et leur dit : « Mon épouse et ma fille, qui errent dans la Suisse depuis onze années, n'y ont qu'une douloureuse existence. Il serait doux pour elles et pour moi, en attendant l'approbation des Consuls, qu'il leur fût permis de rentrer dans leur patrie. »

Ces dames obtinrent l'autorisation de rentrer... provisoirement, en attendant la décision des Consuls.

Nous voyons alors des personnages illustres, le général DeFrance, le général Kellermann, apostiller les pétitions que le marquis adresse à Fouché. On sait que le fameux ministre de la police, le futur duc d'Otrante, avait été, au début de sa carrière, professeur chez les Oratoriens de Juilly. Le général DeFrance ne manque pas d'indiquer à Fouché cette circonstance propre à l'intéresser : que le jeune de Trémauville a été au nombre de ses élèves à Juilly, avant la révolution.

Le fils n'en fut pas moins maintenu sur la liste des émigrés, par décision de la Commission de révision, en décembre 1801. Le père recourut alors au Premier Consul. On sait que celui-ci, par diverses mesures générales, fit rentrer en France un grand nombre d'émigrés, et que tous furent amnistiés par le sénatus-consulte du 6 floréal an X (26 avril 1802). C'est sans doute à la faveur de ce décret qu'Emmanuel de Trémauville put enfin rejoindre sa famille.

Sa vie s'écoula dès lors au château de Trémauville, à Sahurs, dont il devint le maire et où il est mort en 1852, à l'âge de 80 ans. Sa descendance est actuellement représentée par les familles de Beaucourt et de Villequier, qui ont bien voulu me fournir des indications généalogiques. Quant à l'infortunée Julie, qui avait pleuré dix ans le jeune héros de la place Vendôme, elle finit par se reprendre à la vie, et nous savons qu'elle devint par son mariage la comtesse de Mesgrigny. Elle a laissé deux fils ; l'aîné eut une fille, devenue la comtesse du Parc, dont les fils représentent aujourd'hui la descendance de l'aimable Julie.

M. le maire actuel de Sahurs, à l'obligeance duquel je dois aussi d'utiles renseignements, termine sa lettre par ces mots : « La famille de Trémauville et ses descendants jouissent d'une très grande considération dans la commune, et cette considération est fondée sur l'estime sécu-

laire qu'ils ont méritée, sur le respect qu'ils inspirent et sur la charité qu'ils ont toujours exercée. »

Je ne serai contredit par personne si, à mon tour, j'ajoute que la famille de Montmollin eût été digne en tous points de s'allier aux Estievre de Trémauville.

Philippe GODET.

Le joli portrait que nous donnons en tête de cet article appartient à M. Georges de Montmollin, à Neuchâtel, qui nous a gracieusement autorisé à le faire reproduire. Ce portrait, peint à l'huile, mesure 52 cm. de hauteur sur 44 cm. de largeur. Il porte une signature qu'il nous a été malheureusement impossible de déchiffrer, suivie de la date : A° 1785 : Montmollin était alors dans sa 17me année. Nous adressons nos vifs remerciements à son petit-neveu.

Nous remercions également M. Ch. Schmidt, des Archives nationales, qui nous a aidé pendant nos recherches avec la plus gracieuse obligeance. Enfin, M. le baron de Villequier, à Sahurs (Seine-Inférieure) et Mme la marquise de Beaucourt, à Morainville (Calvados) nous ont également fourni sur la famille de Trémauville des indications dont nous leur exprimons notre reconnaissance.

Ph. G.

LA DESCENDANCE DES MATTHEY DIT PAPE

(AVEC PLANCHE)

L'arbre généalogique des Matthey dit Pape est sûrement un des plus anciens existant aux Montagnes neuchâteloises. Il est déposé aux anciennes archives du Locle (C. 28) qui renferment tant de documents intéressants. Nous donnons une reproduction photographique de cet arbre, soit « tableau vertical montant », qui a plus de deux mètres de large sur un mètre de haut. Les rameaux portent plusieurs centaines de noms; le tronc est formé par Huguenin Matthey dit Pape, bourgeois de Valangin, maire du Locle et fils de Guillaume Matthey.

Huguenin Matthey vécut dans la seconde moitié du XVIme et au commencement du XVIIme siècle. Il eut deux femmes; la première se nommait Jacot-Descombes; la seconde s'appelait Magdelaine Calame. Elles lui donnèrent une nombreuse postérité; voici la liste de ses quatorze enfants :



ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE MATTHEY DIT PAPE

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

Daniel Matthey, notaire.
Esaïe Matthey.
Abraham Matthey, justicier.
Jaques Matthey, notaire.
Pierre Matthey, diacre de Valangin.
Marie, mariée à Daniel Jeanneret.
Marguerite, mariée à Josué Humbert-Droz.
Madelaine, mariée à Gabriel Billon des Brenets.
Anne, mariée à noble Loudvic Merveilleux.
Loüise, mariée à Jonas Courvoisier.
Jeanne, mariée à Daniel Jeanneret.
Jaqua, mariée à Abraham Jeanneret.
Suzanne, mariée à Pierre Droz.
Elizabeth, mariée à David Robert, notaire.

Le notariat, comme on le voit, était fort prisé dans cette famille.

Ce tableau généalogique a été établi de 1708 à 1725. Il porte en grand titre l'indication suivante :

Arbre de la généalogie et desendence de la famille de defunt le sieur Huguenin Matthey notaire et maire du Locle qu'on surnommoit Pape n'en sachant pas la vraye cause, si ce n'est pour son grand crédit ou pour la distinction des autres races de Matthey puis qu'il en est de plusieurs sortes.

Un texte explicatif, placé à l'angle inférieur droit fournit les renseignements utiles à qui désire s'orienter dans le fouillis des rameaux :

Il ne faut pas douter de la vérité de cette décendance veu la recherche exacte que l'on a faite pour la suivre régulièrement. Car outre la connaissance que l'on a eu de la meilleure partie de ceux qui y sont nommés On s'est enquis des peres et meres pour les noms de leurs enfans, et d'autres gens de probité pour ceux que l'on ne savait pas bien distinguer. De sorte qu'on peut s'assurer qu'elle est véritable. D'autant plus que les descendans de Loüise Matthey avec le vieux Jonas Courvoisier de la Chaux de fonds qui sont ici la plus grosse branche, se sont cautisez pour verifier ce qui les regarde en cet Arbre et l'ont fait homologuer et approuver par devant l'honorable Justice de la dite Chaux de fonds Le dernier d'octobre 1724.

Pour l'intelligence de cet Arbre, elle se demontre facilement par les lignes et les branches même : mais comme elles se trouvent un peu serrées à cause de leurs grandes quantités principalement à la 3e 4e et 5e ligne de degré et parentage où les petits cercles des noms sont marquez à doubles pour gagner de la place. On remarque que les enfans d'une famille sont numerotez par petites chiffres 1 2 3 4 5 etc. pour denoter

depuis la première branche et l'un des cercles à l'autre ceux qui se suivent et dérivent d'un même mariage. Il est vray qu'on en trouvera quelques fois deux ou trois marquez dans un même cercle, mais c'est manque de connoître les noms et pour abbrévier, et il y a même des branches tranchées qui peut avoir de la famille inconnue à l'autheur et supprimée aussi manque de place. La première ligne transversale des rondeurs ou cercles attachez aux branches de l'Arbre, denotent les freres et sœurs derivant du dit Huguenin Matthey dit Pape, au nombre de 14. La seconde demontre leurs enfans qui sont cousins germains au nombre de etc.

La troisième à double, denote les enfans des cousins qu'on appelle arrière cousins et au 3e dégré.

La quatrième aussi à double les enfans des arrière cousin qu'on tient du 4e degré de parentage.

Et la cinquième contient ceux du 5e dégré qu'on ne tient plus pour parents qu'à manque de tous autres ou pour bienseance.

Le texte placé sur la gauche du tableau fournit sur Matthey dit Pape et sa descendance des renseignements que nous n'avons pu contrôler, les plumitifs de la Communauté du Locle, conservés aux archives, datant de 1649 seulement.

L'auteur y étale d'amusante façon ses prétentions de famille :

Quoy que par cet Arbre on n'aye peu marquer sa naissance, son aage et sa mort, si est-ce qu'il paroit par acte authentiques et probables que le dit sieur Huguenin Matthey étoit du Locle et bourgeois de Valangin et qu'il a passé la plupart de sa vie pendant le 15e siècle et le reste sur le 16e [1] siècle, puis qu'en l'an 1570 Il se nommoit Clerc Notaire dudit Locle. Qu'en l'an 1599 il estoit Maire dudit Locle et y présidoit en cette qualité sous le régime de Ma Dame Marie de Bourbon et de ses Tres Illustres Enfants. Qu'en l'an 1605 Il se nommoit honorable Huguenin Matthey Notaire et Maire du Locle, et recevait déja quittance de l'aînée de ses filles, nommée Marie, authorisée de Daniel Jeanneret son espoux. Et il en a receu d'autres dans la suitte, ès ans 1614, 1619 et 1629. Où il ne se nommoit plus que Notaire et Ancien Maire du dit Locle.

Il peut être mort environ l'an 1630. Puisque les actes de partage de ses fils et une partie des filles, faits l'an 1633 se nomment fils de feu le sieur Huguenin Matthey, vivant Notaire et ancien Maire du Locle.

Quoy qu'il en soit, il faut avoüer que la Providence Divine lui avoit esté favorable, en luy accordant une si belle et si nombreuse famille, comme on le reconnaît par cet Arbre, Et des moyens suffisans pour nourïr et élever tous ses enfans honnestement, bien rentez et en aage de se tous marier richement, comme ils ont fait dans les meilleures familles de ce lieu et toutes de bonnes réputation, mesme dans la vignoble et jusqu'à la noblesse dans Neufchatel, ainsi qu'on le voit au dit Arbre. Et même il

[1] Il faut lire 16e et 17e siècles.

a veu avant de mourir de ses fils et petits fils poussez aux principales charges tant civiles que militaires qu'ecclesiastiques et dans lesquels on y en voit encore de sa descendance par cet Arbre. Duquel arbre avoit déja esté fait un projet en 1708 Par defunt le sieur Abraham Matthey Notaire[1]... ex loix fils du feu justicier P. Matthey, petit-fils du dit feu Huguenin Matthey, ainsi qu'il se voit par le dit Arbre. Lequel a esté icy amplifié d'environ les deux tiers aux instances et par les soins du s^r Jonas Mathey Conseiller de Commune du Locle L'un des descendans de la dite famille Matthey En l'an 1724 et 1725 par le Justicier Ab. Robert Notaire et Ancien d'Eglise du dit Locle un amy et parent allié dans la descendance du dit feu sieur Huguenin Matthey.

Le justicier Abraham Robert indique naïvement « des branches tranchées qui peuvent avoir de la famille inconnue à l'autheur et supprimées aussi manque de place ».

Cette double constatation n'est pas pour faciliter les recherches. Puis, de 1725 à 1903, large est le fossé à franchir.

Toutefois, il ne serait pas sans intérêt d'établir quelles sont les familles Matthey qui peuvent revendiquer pour leur ancêtre Huguenin Matthey, fils de Guillaume Matthey, lequel fut contemporain de la Réforme.

C. Perregaux

LETTRE DE BOURGEOISIE DE LA CHAUX-DE-FONDS

POUR

JACQUES DE STAVAY, SEIGNEUR DE MOLLONDIN, GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

M. Arnold Robert, député, a bien voulu communiquer au *Musée Neuchâtelois* l'intéressante lettre de bourgeoisie accordée par La Chaux-de-Fonds à Jacques de Stavay, le 14 juin 1659. A l'instigation de ce personnage, Henri II de Longueville avait élevé le 2 décembre 1659 la paroisse de La Chaux-de-Fonds au rang de mairie. Aussi les communiers « de l'honorable et générale communauté de La Chaux-de-Fonds » avaient-ils une gratitude toute particulière pour le gouverneur. Lorsque Jacques

[1] Mot illisible.

de Stavay vint aux Montagnes, le 14 juin 1659, pour procéder à la délimitation de la nouvelle mairie, il fut « reçu avec grande joye et contentement de tous et un chacun tant en particulier qu'en général ».

Voici ce qu'on lit dans le Registre des délibérations de la commune de La Chaux-de-Fonds, à la date du 14 juin 1659:

« On offrit à Monseigneur le Gouverneur le droit de ceste commu-
« nauté, lequel il accepta, et fut de mesme admis a tel droit, Monsieur
« de Lully, capitaine du Vauxtravers, Messieurs Tribollet, chastelain de
« Thielle, Chambrier, mayre de Neufchastel, Henry Hory, chancelier,
« Belvaux, mayre de Rochefort, Marval, tresorier, et Brun, commissaire
« général, conseillers, et le sieur Montandon, secretaire du Conseil
« d'Estat, les sieurs Montmollin, procureur général, et Tribollet, procu-
« reur de Valengin. De quoy mondit Seigneur et iceux tesmoignerent
« du contentement et de la satisfaction. »

Un beau portrait de Jacques de Stavay-Mollondin a paru dans l'ouvrage *La Chaux-de-Fonds, son passé, son présent*, La Chaux-de-Fonds, 1894, p. 83. Nous renvoyons les lecteurs du *Musée* à l'intéressant article qui accompagne ce portrait.

Réd.

Lettre de Bourgeoisie de la Chaux-de-Fonds pour Jacques de Stavay, Seigneur de Mollondin, Gouverneur de Neuchâtel.

14 Juin 1659.

Nous le mayre, les douze justiciers, les vingt du Conseil, et les trois gouverneurs, ensemble tous les communiers de l'honorable et générale Communauté de la Chaux-de-Fonds, tous généralement et par exprès unanimement assemblés en un mesme corps à cause de nostre nouveau establissement, sur le mardy quatorziesme jour du juin, mil six cent cinquante-neuf, pour rendre nos devoirs à la bien venue de très noble, très généreux, magnifique et puissant seigneur Jaques de Stavay, chevallier, seigneur de Mollondin, mareschal des Camps et Armées de France, Gouverneur et Lieutenant Général des Comtés Souverains de Neufchastel et Valangin, Pour et au nom de Son Altesse, Monseigneur le Duc de Longueville, nostre Souverain Prince, scavoir faisons à tous présens et à venir que nostre dite générale Communauté mettant en considération et se ressouvenant des grands bontés, bénéficences, faveurs, et bienfaicts qu'elle a reçus et reçoit journellement de mon dit Seigneur Gouverneur, pour nous nous avoir chèrement acquis auprès de Son Altesse, et soigneusement pourchassé le droit de Mayrie, Jurisdiction, Communauté et tout nostre establissement, avec foires et marchés, et pour nous y conserver avec des soings très particuliers, et en tout ce qui nous concerne en général, et un

chacun de nous en spécial, pour ces bons mouvements et respects, et pour tant de bonnes causes à ce nous mouvantes, ne pouvant mieux pour en tesmoigner nostre recognoissance, nous avons, en mémoire de ces grands biens, offert et présenté à mon dit Seigneur Gouverneur le droit de nostre Communauté, qu'il Luy a pleu accepter. Voire nous avons tous d'un consentement mutuel et unanime de toute nostre dite Communauté ainsi expressément convocquée et assemblée, le dit magnifique Seigneur Gouverneur de Stavay Mollondin, pour luy, les siens et très nobles successeurs, perpétuellement pour nous, nos hoirs présents et à venir, receu, tenu, et accepté, et de mesme faisons par ces présentes, dans nostre dite Communauté, aux mesmes droicts, libertés, privilèges, franchises, immunités et usances, que l'un de nous autres de la dite Chaux-de-Fonds, pour en pouvoir doresenavant et à perpétuité, jouïr, fruïr, et gaudir, plainement et paisiblement, sous les tiltres, droicts, libertés, profits, revenus, augments, acquets et advantages, que nous en jouissons et possédons à présent, avons jouy et que nous pourrons par icy après jouïr, posséder, et acquérir, tant au regard des fours, fontaines, près, bois, champs, pasturages, rappes, obligations, part et portion, à ce qui nous pourra advenir d'autres biens communs qu'autres revenus et advantages, sans point d'exceptions, tout ainsy comme nostre dite Communauté en général et un chacun de nous en particulier. Promettant par nostre bonne foy et serment, et sous l'obligation de tous et singuliers nos biens et de la dite Communauté, présents et à venir quelconques, jouxte la teneur des présentes lettres, le dit magnifique Seigneur de Stavay Mollondin, et ses très nobles successeurs, deffendre, garantir, protéger et maintenir, fermement et à perpétuité, et inviolablement les observer, sans jamais aller, tenir, faire, ni dire rien au contraire, par nous, les nostres, ny aprés venants, ni par autres, ains les luy appaiser, soustenir et préserver, envers et contre tous, à nos propres frais et dépends, et de la dite Communauté, renonceant pour ce expressément à toutes choses aux présentes contraires, et mesmement au droit disant générale renonciation ne valoir si la spéciale ne précède. En foy et pour corroboration de quoy, nous avons prié et requis, que le scel des contracts de Valangin soit mis et appendu à ces présentes, sauf les droicts seigneuriaux et ceux d'autruy, et qu'elles soient signées par le s^r secrétaire du Conseil d'Estat de Son Altesse, avec la signature manuelle des notaires publics sous-signés, icy mise à nostre demande et requisition. Que furent faites et données à la Chaux-de-Fonds, le mardy quatorziesme jour de juing, l'an mil six cent cinquante neuf.

ROBERT. A. ROBERT. D. SANDOZ.
D^d MONTANDON. G^me SAGNE. ROBERT.

Communiqué par M. Arnold ROBERT.

REVUES MILITAIRES A NEUCHATEL

AU XVme ET AU XVIme SIÈCLE

(Suite — Voir la livraison de Novembre-Décembre 1903, p. 275.)

Ou Chastel.

Peter le Mercier, lance, salaidaz.
Pierre Hencheman, piece, salaide, gorgerin, arbeleste et colovrinne.
Saqueti.
La trompete, a cause de sa femme, arnoix, avec sa trompete.
Guyenet Trieclet, arnoix entier et *colovrinne,* lance.
Hencheman Peter, glaisson, salaida et gesarme.
Jeham Mygnyot, piece, salaide, gorgerin, colovrinne ou arbeleste.
Jeham Waigneux, jaique et fuchon.
Jaquenod.
Jeham Cornuz, arnoix entier et fuchon.
Henry Carteret, glaisson, salaide, et gesarme.
Marmet Poisat, glaisson, et *gesarme,* lance.
Vincent Andrés, filz a Janne la Mincheta, cocte et fuchon.
Le gro Peter.
Anthoinne Bon, glaisson et *lance,* colovrinne.
Jaquenod Barbuz.
Pierre Bergier, arnoix entier et gesarme, arbeleste ou colovrinne.
Jaquet Peter, cocte, salaida et lance.
Richard Angelin, cocte, bracelet et gesarme.
Amioz Brochard, cocte, salaida et fuchon.
Henri Thiebaud, colovrinne.
Jaquenod filz ou chastrenier, jaique et lance.
Huot.
Richard le mongners, cocte, salaide et lance.
Vuillemin Barbuz, cocte, salaide et fuchon.
Besensson.
Perrin Garibel, arnoix entier, salaida, arbelestier.
Jehan Colette de..... fuchon et gorgerin.
Jeham Bergeron, *cocte,* piece, salaida et colovrinne.
Girard Briot.
Octhonin Barbier, cocte et ung espic.
Henry Jeham Guillame, cocte, *glaisson, salaidaz* et fuchon.
Henry Guys, glaisson, salaida, gorgerin et *lance,* fuchon.

R..... le serrurier.
Jeham Varnier, jaique et colovrinne.
Blaise de Thiele, piece, salaide, gorgerin et colovrinne.
Guillame Ardy, arnoix entier et gesarme.
Jehain Peitot le custurier, glaisson, salaida et gesarme.
Hensely l'arbelestier, arnoix entier, arbelèstier.
Les deux cosandier.
Conrard Cordier, arnoix entier, arbelestier.
Pierre Closier, arnoix entier et colovrinne.
Pierre Happe.
Perrod Vaulot, arnoix entier, arbelestier.
Jaquet Macherel, cocte, salaida et colovrinne.
Estiennet Chenet, jaique et lance et *salaida,* gorgerin.
Jeham Poinssart, *cocte,* glaisson, salaida, gorgerin, arbelestier. [*En marge:* Qu'est a la rue de l'Ale.]
Conrard le cosandier, salaide et colovrinne.
Jehan Vienod, gesarme, salaide.
Henry Girardin, fuchon.
Pierre Jacaud, cocte, salaide et fuchon.
Richard Martin le borgoignyon, fuchon.
Guillame Coinchely.
Conrard le sarrurier, jaique et fuchon.
Pierre de Cleirier, arnoix entier et fuchon.
Hensely Stunder, une gesarme.
Nycolet Aubert, piece, gorgerin et gesarme. [*En marge:* Deffaul pour desobeyssance.]
Jeham Peton, *glaisson,* salaide et fuchon.
Estevenin Michié.
Anthonne Blamon, cocte, salaide, gorgerin et *gesarme,* colovrinne.
Jeham Rosselet, glaisson, salaide, gorgerin, arbelestier.
Jaquenod Parys, arnoix entier et *fuchon,* arbeleste.
Pierre Favre, colovrinne.
Perrin Feiche, salaide, gorgerin et ache d'armes et fuchon.
Jehan Joner.
Jeham Baul, *cocte, salaide,* piece et gesarme.
Henry de Porrentruz, arnoix entier, arbelestier. [*En marge:* Qu'est cy devant oultre le pont.]
Hencheman Vuilliermod, cocte, salaide et lance.
Richard Quoquellon.
Pierre Vuilliermod, colevrinne.
Girard Vionet, *cocte,* piece, *salaide, gorgerin* et fuchon.
Pierre Baul, glaisson, salaide, gorgerin, *lance,* colovrinne.
Jaquet Loys Rossel, glaisson, *salaide* et lance.
Jeham Vuillemin, cocte, salaide et fuchon.
Jehan de Lavaulx.
Richard Poinssart, cocte, salaide et colovrinne.

Henry Bertho, piece, jusarme.
Vuillemin Guz, jaique et fuchon.
Octhonin Petit Girard, *jaique,* piece, gorgerin et lance.
Jeham Lurdi, *cocte,* salaïde et fuchon.
Cuené Cosandier, *cocte,* piece et gesarme.
Relaxie Guyotet.
Petit Jeham le neyre, cocte, gorgerin et fuchon.
Relaxie Paijot, salaide, fuchon et une espaye.
Jeham Corgenay, glaisson, salaide, gorgerin et gesarme.
Jehan Perrin Petit Menod, fuchon et gorgerin.
Jeham Salins, piece, salaide, gorgerin et lance.
Perrin Pierracy, cocte, salaide, gorgerin et *fuchon,* colovrinne.
Richard Thiebaud.
Pierre Gautheron, cocte, salaide, gorgerin, arbelestier.
Jehan Barbuz, *salaide, gorgerin,* piece et colovrinne.
Poussot Dubois, *cocte,* salaide et fuchon. [*En marge:* Qu'est avec Octhonin Glaiche.]
Jehan Fequenet.
Henry Nyebliere, cocte, salaide, gorgerin et *lance,* fuchon.
Vienot.
Nycolet Floretaz, cocte, salaide, gorgerin et fuchon.
Pierre Belin, cocte, salaide et fuchon.
Jeham Richard, *cocte,* piece, salaide, gorgerin, gantelet et fuchon.
Hanri Bergeon.
Jeham Diebelet, *cocte,* piece, *salaide,* gorgerin *et fuchon,* arbelestier et colovrinne. [*En marge:* Deffaul pour piesse IX solz.]
Jeham Brestel, glaisson, salaide, gorgerin et gesarme. [*En marge:* Qu'est a la rue des Hospitaul.]
Jeham Trinnesaul, cocte, salaide et fuchon.
Jeham Jaiquemet des Molins, arnoix entier, *arbelestier,* ache d'armes.
Claude Bon Homme, cocte, salaide, gorgerin et fuchon, espaye.
Jaquet Fequenet, glaisson, lance.
Estevenin Dijon, cocte, chapel et lance.
Nycolet Auberg, cocte, salaide, gorgerin et fuchon.
Guillame Rolin, *glaisson,* salaide et fuchon.
Pierre de Velart.
Jeham Stener, piece, bassugnyet et *fuchon,* colovrinne.
Jeham Tribolet, *cocte,* piece, salaide, gorgerin et fuchon.
Jeham Britondennaz, cocte, salaide, gorgerin et fuchon.
Perrenet Loys, *cocte,* piece, salaide et fuchon. [*En marge:* Deffaul pour piesse IX solz.]
Pirot, glasson.
Mathis le Juif, arnoix entier et fuchon.
Jeham Parys, piece, salaide, gorgerin et fuchon.
Nycolet Auberg, gorgerin et fuchon.
Hensely Stunder, gorgerin et fuchon.

Hunbert Udryet, arnoix entier, arbelestier.
Herteman, *cocte,* piece, salaide et *lance,* colovrinne.
Yacob le barbier, cocte, salaide et lance.
Jeham Duchot, piece, salaide, gorgerin et colovrinne ou *arbeleste.*
Michiel le Mercier, cocte, salaide, arbelestier.

AULTERIVE.

Conrard Gaudet, arnoix entiers et fuchon, colovrinne.
Nycolet Jacottet, *cocte,* piece, salaide et fuchon.
Henry Vignyolan, cocte, bracellet, gantelet, salaide, *arbelestier*, *espee*, colovrinne.
Nycolet Deduet, cocte, salaide *et fuchon,* lance.
Les hoirs Estevenin Guyan, arnoix entiers, fuchon.
Perrod Cornachon, arnoix entiers, gorgerin et fuchon.
Pierre Tissot, gorgerin et lance.
Jehan Jacotet, lance, piece, gorgerin.
Girard Junod, cocte, basseignyet, espyé, brassellet et gorgerin, colovrinne.
Claude Chuwin, *cocte, piece, salaide,* et fuchon.
Nycolet Vermey, cocte, salaide, bracellet, gantelet et fuchon.
Jeham Griselet, arnoix entier et arbeleste, colovrinne.
Jeham Francey Lux, cocte, salaide et lance.
Jaquet Cunet, gorgerin et lance.
Heuvrard de Roche, cocte et fuchon.
Nycolet Lescuyer, cocte, salaide, gorgerin, arbelestier.
Peter Ynche, cocte, salaide et lance.
Perrenete Bessenet, gorgerin et espiez. [*En marge:* Michiel mary.]
Henry Hugue, arnoix entier et *fuchon,* colovrinne. [*En marge:* Deffaul pour ce que n'avoit son gorgerin IX solz.]
Nycod Vaulthier, cocte, salaida et fuchon.
Hugues Rudin, gorgerin, fauchon.
Jeham Cunet, salaide et *gorgerin,* lance.
Perrod Grand, *cocte,* piece. salaide et gorgerin, *allebart* et colovrinne.
Girard Amyod, cocte, salaide, gorgerin et *arbeleste*, colovrinne.
Girard Meillié, cocte, salaidaz et fuchon, arbeleste.
Pierre Hugue, cocte, salaide, gantellet, bracellet et lance.
Jaquet Troctet, cocte, bracellet, gantellet, salaide et lance.
Claude Ruquet.
Perrin Borgoignyon, gorgerin et *lance,* fuchon, gardillon.
Ytenet.
Estevenin Juif de Pierre Font, gorgerin et fuchon.

LA COUDRAZ.

Pierre Challiet, arnoix entier et fuchon.
Jacquet Challiet, cocte, salaide, gorgerin et *lance,* arbeleste.

Jehan Challiet, cocte, *salaide,* basseignyet, gantelet et bracellet et fuchon.
Henzely de la Coudre, salaide, gantelet, piece et lance, gorgerin.
Hunbert Galanda, glaisson, salaide et *lance, colovrinne.*
Vuillemin Orry, cocte et fuchon et bracellet.
Hensely de la Faverge, cocte, salaide, gantelet, gorgerin et lance, *colovrinne,* fuchon.
Jehan Favergier, piece, colovrinne.

Sainct Blaise.

Perrod Tissot, *cocte,* piece, *salaide* et lance.
Jehan Henry, piece.
Nycolet Darder, gorgerin et lance.
Jeham Tissot de Cressier.
Jannerod Prince, cocte, chapel, piece et arbeleste.
Jaique Morel, cocte, salaide et fuchon.
Hunbert Prince, alias Petit Jaquet, arnois entier, piece, gorgerin, fouchon.
La femme Jailliet.
Michiel Cholet, gorgerin et lance.

Marin.

Jehan Membruz, cocte, bracellet, gantellet, basseignyet et *lance,* colovrinne.
Jeham Baudevoyn, *gorgerin* et fuchon, piece, gorgerin.
Jaiquet Cosandier, cocte, salaida et *lance,* colovrinne.
Menod Davene, cocte, salaidaz, gantellet, bracelet et *lance,* colovrinne, pour Jaquenod de Marin.
Nycolet Davene, *cocte,* salaida et lance.
Pierre Bedoyn, lance.

Crissier

Guillame Huguenin, cocte, salaide, gantelet et piece.
Jehan Cormontent, aultrement Tarete.
Guillame Carissime, cocte, piece, chapel, gorgerin, arbelestier.
Jehan Vaulet, cocte, salaida, gantelet et fuchon.
Junyer Vaulet, cocte, salaida et arbelestier.
Hudryolet, fouchon, piece, gorgerin.
Jehan Crullet.
Jehan de Voyn, lance, gorgerin.
Jehan Crulliot.
Pierre Gogay, lance, gorgerin, espaie.
Jeham Vienod, une piece, gorgerin, colovrinne.
Jeham Colin.
Le fils Guillame Hugues, cote, fouchon.
Estevenin Monin, cocte, salaide, piece et fuchon.

Cornaul

Hers Jaquet Clotuz.
Jaquet Clotuz.
Girard Clotuz, piece.
Alebert, gorgerin.
Nycolet Clotuz, cocte et lance.
Perrod Clotuz, gorgerin, lance.
Jaique de Laiderier, piece.
Jehan Gafan, *arnoix entier et fuchon,* cocte, bassegnyet et lance.

Auvernier

Pierre Duzruz, cocte, salaide, gorgerin, *allebart,* colovrinne.
Jeham Michelet, cocte, salaide et lance.
Jeham Mathes, alias d'Alemagne, le Juefne, cocte, salaide, *gorgerin* et lance.
Jaique Vaulthier, glaisson, salaide, gorgerin et *arbelestier*, colovrinne.
Girard Borcart, cocte, gorgerin et *lance,* colovrinne.
Jaique Estevenier, glaisson, salaide, gorgerin, *arbelestier,* colovrinne.
Jeham Mathes d'Alemagne, arnoix entier, fuchon.
Jeham Duzruz, cocte, glaisson, salaide, gorgerin, arbelestier.
Jaquet Durux, arbeleste, gorgerin et glaison.
Pierre Durux, alias Mathez, arbeleste, glaisson, gorgerin.
Jeham Droge, cocte, piece, salaide, gorgerin, arbelestier.
Michiel Convert, cocte, salaide, gorgerin et fuchon.
Guillame Veyron, *cocte*, gorgerin, *salaide* et colovrinne.
Guillame Mathez, piece, fouchon, gorgerin.
Jeham Cretin, cocte, salaide, *gesarme,* colovrinne.

Colunbier

Hoirs Jeham Normant, cocte, chapel et fuchon.
Guillame Perrudin, cocte, salaide, gorgerin.
Jeham Guillet Perrudin son filz, glaisson, salaide, gorgerin et fuchon.
La Bollie, sa cornemuse.
Le Bar, auxi sa cornemuse.

Cormondresche

Vuilleme Symonin, une piece et fuchon.
Jaquet Symonin, arnoix entier, salaide, arbeleste
Jaiqua Raguel, cocte, salaide, gorgerin et lance.
Jehan Cordier, piece et fuchon, colovrinne.
Perrin de Lavaul, glaisson, *gorgerin* et lance.
Henricourt Raguey, lance.
Jaquenod Loue, cocte, salaide, gorgerin et lance.
Perrod son filz.

Emonet Symonin, gorgerin, cocte, salaide et colovrinne.
Jehan Cordier.
Estevenin Guilliet, gorgerin et espiez, colovrinne.
Jeham Tissot, *jaique,* une piece, chapel et *lance,* fuchon.
Rolin Borgoignyon, cocte, *salaide,* gorgerin et lance.
Jaique Borgoignyon, cocte, gorgerin et lance, salaide.
Blaise Conrad.
La femme Jeham Normant.
Vaulthier de Columbier, arnoix entier et fuchon.
Jaquet Symonin, arnoix entier, arbelestier.
Octhonin Bidaul, arnoix entier et arbeleste.
Jeham Bertin, cocte, salaide et fuchon.
Jeham Loue, piece, salaide, gorgerin et fuchon.
Pierre Bellenot, *glaisson,* gorgerin, *gantelet, bracelet, salaide.*
Udryot Wayrin, cocte, *gorgerin*, *salaide* et fuchon.

Corcelles.

Perrod Vallin, cocte, *salaide,* gorgerin et lance.
Jeham Droz.
Jeham Berthod, glaisson, gorgerin, *salaide* et fuchon.
Jeham Dotaux, le vert, gorgerin.
Jeham Regnaud, glaisson, gorgerin, salaide, arbeleste.
Pierre Regnold, une lance, espié.
Jeham Volan, gorgerin, lance.
Jeham Bergeron, ung gorgerin et lance.

Piseulx.

Nycolet Ferron, cocte, salaide, piece et arbeleste.
Jeham Serjam, cocte, basseignyet, gantelet et *fuchon,* arbeleste.
Pierre Sales, cocte, salaide, gorgerin et fuchon.
Relaxie Jaquet Sales.
Guillame Serjam, glaisson, salaide, gorgerin, arbeleste.
Jannin Fornachon, cocte, glaisson, gorgerin, salaide et *fuchon*, arbeleste.
Pierre Fornachon, cocte, salaide et arbeleste.
Guillame Perrenot, gorgerin et lance.
Jeham Galot, cocte, salaide et fuchon.
Parys Folarre, *cocte,* piece, *salaide* et lance.
Estevenin Watel, glaisson, salaide et lance.

Budevellier.

Colin Evesque, cocte, bracellet, gantelet, salaide et arbeleste.
Nycolet Phelepin, cocte, salaide, gorgerin et fuchon.
Nycolet Mestraul, cocte, salaide, gorgerin et lance.

Jeham Perrin Valet, cocte, salaide, gorgerin et lance.
Nycolet de Sapierre, cocte, salaide, gorgerin et arbeleste.
Jeham Rolin.
Perrod du Fer, cocte, salaide, gorgerin et arbelestier.

COFFRANOZ.

Emonet Galaz, cocte, gorgerin, salaide et *lance*, colovrinne.
Huguenin Wumaret, cocte, salaide et arbeleste.
Pierre Francey, piece, salaide, une lance.

II

Les Neuchâtelois et la guerre de Souabe.

M. Ch. Châtelain a publié dans le tome XXXV du *Musée neuchâtelois*[1] des extraits fort intéressants des Comptes de la bourserie concernant la participation des Neuchâtelois à la guerre de Souabe et à la bataille de Dorneck. Le premier volume des *Rôles de bourgeois* nous apporte quelques renseignements nouveaux, qui viennent compléter sur divers points l'article de notre regretté collaborateur.

A l'occasion de cette guerre, la ville de Neuchâtel fit faire cent *glassons* neufs pour le prix de 250 livres, et quatre douzaines de lances qui coûtèrent 8 livres. C'est du moins ce que nous apprend la quittance suivante, signée Blaise Hory :

Jehan Marquis a ehuz charge et encor de present a de recouvrez cent glassons, ou pris le glasson de trente groz, vallent deux cens cinquante livres, et auxi quatre douzanne de lances, ou pris la lance de deux groz, vallent huit livres; sur laquelle somme cy dessus escripte les Quatre Ministraulx confessent avoir receu dudict Jehan Marquis la somme de vj^xx cinq livres, viij solz, iiij deniers, a luy estre rabatûz et compter onze glassons vers Pierre App et Blaise Hory, et neuf aultres glassons vers feu Jaiques Guyot, de laquelle somme de vj^xx cinq livres, viij solz, iiij deniers, en quictons le dict Jehan Marquis. Fait en la presences de Messieurs les Quatres vieulx et nouvel, Jehans Laurent, Guillame Pourrentru, Girad DuPlan, Glaude Grant d'Aulterive et Glaude Serjant de Peseulx, fait le mecredi devant feste Sainct Anthoyne[2], l'an mil iiij^c lxxxxix.

Par le commandement de Messieurs les
Quatres et du Commungs. B^us Horici.

Les cent *glassons* neufs furent distribués aux « compaignons » suivants :

[1] 1898, p. 54.
[2] Le 27 mars.

Jeham Guilliermet, ung glasson.
Gran Jeham, ung glasson.
Jeham Buchand, ung glasson.
Pousot, ung glasson.
Nycolet Vieno, ung glasson.
Pierre Pury, ung glasson.
Le potié, ung glasson.
Jeham Perrené, ung glasson.
Blaise Hory, ung glasson.
Robert Hastarot, ung glasson.
Jeham Chanbeta, ung glasson.
Cuené de Molin, ung glasson.
Guillieme Breyer, ung glasson.
Anthoine Perroché, ung glasson.
Pierre Masselié, pour Girard Bonart, ung glasson.
Glaude Sergen, ung glasson.
Erquelle, ung glasson.
Janot Galla, ung glasson.
Guillieme Valin, ung glasson.
Jaqueno Chatreme, ung glasson.
Pierre Trotté, ung glasson.
Le maselié de Cerlié, ung glasson.
Honbert Prince, ung glasson.
Pety Jeham Droge, ung glasson.
Jeham Hugue, ung glasson.
Piere Hugue, ung glasson.
Perrin Grilion, ung glasson.
Heuguenin de la Coudra, ung glasson.
Philippe Brocard, ung glasson.
Paviote, ung glasson.
Girard Boré, ung glasson.
Jeham Renaud, ung glasson.
Jeham Dotault, ung glasson.
Jeham Pary de Peseulx, ung glasson.
Pierre Renaud, ung glasson.
Huot Colon, ung glasson.
Mychié Jaquelin, ung glasson.
Perrin Grognemin, ung glasson.
Perrin Grenot, ung glasson.
Jeham Droge, ij glasson.
Jeham Fornachon, ung glasson.
Jeham Rechard, ung glasson.
Jeham Salie, ung glasson.
Hetiene Vuilglemin, ung glasson.
Huguenim debrocieux, ung glasson.
Jeham Bauduein (?), ung glasson.
Piere Gauteron, ung glasson.
Blaise Matey, ung glasson.
Jeham Neret, ung glasson.
Jaquet Myevela, ung glasson.
Anthoine Guyot, ung glasson.
Guilliame Voisin, ung glasson.
Jeham Jaquelin, ung glasson.
Anthoine Magot, ung glasson.
Vincent Belin, ung glasson.
Perrin Vagneux, ung glasson.
Jeham Beliard, ung glasson.
Jaquot Pajot, ung glasson.
Guilliame arbelestié, ung glasson.
Le cordié, ung glasson.
Jeham Beche, ung glasson.
Jehan Dro, ung glasson.
Piere Jaquelin, ung glasson.
Regnaud Colon, ung glasson.
Rosselly, ung glasson.
Piere Hencheman, ung glasson.
Maistre Jehan Chauny, ung glasson.
Piere Pury, masselié, ung glasson.
Jeham Vautié, ung glasson.
Piere Sale, ung glasson.
Anthoine Briguet, ung glasson.
Jeham Hencheman, ung glasson.
Jeham Gaudet, ung glasson.
Simonnet d'Engolun, ung glasson.
Nycolet de la Farvarge, ung glasson.
Nycolae, ung glasson.
Jaque Sebille, ung glasson.
De Noz, iij glasson.
Guilliermet, ung glasson.
Loy Honbert, ung glasson.
Henry Jeham Guilliame, ung glasson.
Jeham Vaulet, ung glasson.
Jeham Jaquoté, ung glasson.
Jeham de Marin, ung glasson.
Piere Clotu, ung glasson.
Gallame, ung glasson.
Jeham Varnier, ung glasson.
Jaquet Guyot, viij glasson.
Piere Guy, ung glasson.
Jehan Marquis, ung glasson.

Le *Rôle des bourgeois* renferme également la liste des compagnons qui furent « elisuz a la guerre », le 25 août 1499. C'était la cinquième bande de Neuchâtelois qui prirent part à la Guerre de Souabe. Mais ces guerriers n'eurent probablement pas à combattre, puisque la paix fut conclue peu de temps après, le 22 septembre.

Ceulx qui sont estez elisuz a la guerre, a la ve foys, le lendeman saint Bartholomey l'an etc lxxxxix [1].

Premierement:

Anthoyne Guyot, banderet.
Guillaume Gringet.
Pierre Purry.
Pierre Berthod.
Gerad Favre.
Fransel Yoss.
Nycolet Vienot.
Thymelly.
Pierre de la Haye.
Glaude Gaudet.
Jehan Mongnier.
Jaiques Sebille.
Les biens tenant feu Guillaume Maistrejan.
Humbert Yoss.
Peter le favre.
Perrin Perrot.
Andrey Amyod.
Pierre Sales.
Jehan Roland.
Jehan Tribolet le Jeusne.
Martenet.
Michiel Jaquellin.
Jaquet Ravette, cherroton.
Jehan Michiel.
Jehan Rosset.
Hanzod le monnier.
Nycod Wavre.
Huguenin le debrosseur.
Hencheman Conrad.
Equer, nepveur.
Le filz Estevenin Michiel.
L'abbé le Masson.
Jehan Wita.
Grenot le More.
Jehan Cuené.
Jehan Bonhomme.
Soquetti.
Jehan le debrosseur.
Le fils Henry Janguillaume.

La Chastellanie.

Jehan filx Nycolet Jaccottet.
Bendic Peter.
Jehan Hugue.
Jehan Fransel.
Humbert Prince.
Nycolet Davoine.

La Couldre.

Guillaume filz feu Pierre Challiet.
Guillaume Chailliet, l'ancian.

La Coste.

Gerad Bonard.
Jehan Junod
Pierre Convert.
Michiel Chambette.

Columbier.

Jaquet Jordainne.

[1] Le 25 août.

Cormondreche.

Aymonet Symonin.
Perrod Jaquenod.
Guillaume Tissot.
Jehan Bourgoignon.
L'ung des filz Jehan Bidaud.

Monmollin.

La Galla.

Budevillier.

Richard Vallet.

Peseulx.

Le filz Pary Follare.
Pierre de Sapierre.
Le filz Henry Berthod.

Coffrane.

Le filz Jehan Fransel, l'escoffier.

III

Inspection de 1523.

Une revue générale eut lieu à Neuchâtel, le 4 octobre 1523. Les armes et vêtements de guerre étaient à peu près les mêmes qu'en 1474. En voici la liste :

Arnois entier ou *arnois devant et derrière.*
Colovrynne.
Corset.
Cotte.
Espee.
Fiffer.
Galliardon.
Glasson.
Gorgerin.
Halbard.
Harbeleste.
Lance.
Plastron.
Sallade.
Taborin.

Le papier des monstres generales en la ville de Neufchastel et aux ressortissant d'icelle faictes le iiij[e] jours du moys d'octobre l'an mil V cens xxiij.

En commenssant en la rue des Hospital.

Premierement :

Monsieur l'ospitalier, ung halbart et plastron et galliardon.
Jehan de Rolmont, ung halbart et plastron.
Jehan Meriaulx, une lance et plastron.
Jehan Chevallier, ung plastron, galliardon et halbart.
Et son filz le potier, une lance.
Anthoynne Guyot, banderet, arnoix entiers.

Jehan Marquis, une colovrynne et arnoix entiers.
Les biens tenant feu Pierre Guyot, halbart et arnoix.
Henry Symonet, ung plastron, halbart et galliardon.
George Purry, halbart, plastron et galliardon.
Jehan Bretel, halbart et plastron.
Girard Gindre, ung halbart et plastron.
La relicte Berthod, ung halbart et plastron.
Jacques Jaccottet, une colovrynne, plastron et galliardon.
Et son filz, ung halbart.
Loys Coinchely, arnoix entiers.
Jehan Liennard, halbart, plastron et galliardon.
Fransel Yoss, halbart, plastron et galliardon.
Perrenet Trottet, une lance.
Les dames de Bariscord.
Estienne Pelier, masson, ung halbard.
Claude Palliardet, une lance, plastron et galliardon.
Jehan Goleine, une lance et plastron.
Eme Barod, ung halbart et plastron.
Jacques Quoquellion, ung halbard et ses arnoix.
Loys Chastenay le mazellier, une colovrynne.
George Wavre, ung halbard, plastron et galliardon.
Et son filz, une lance.
Pierre Thiebaud, ung halbard.
Et son filz, une lance et plastron.
Jehan Jellin, ung halbard.
Guillaume Abram, une colovrynne et plastron.
Jehan Gravel, une lance.
La relicte Pierre Becaud, ung halbard et arnois entier.
George Fyguyer, mercier, ung halbard, plastron et galliardon.
La relicte feu Jehan Rosset, ung halbard et plastron.
Guillaume de Cornaulx, arnoix entiers.
Idem a son filz, une lance.
Petremand Guenaud, arnois entiers.
Loys Symon, une colovrynne et plastron.
Loys Gringet, une lance.
Guillaume Gringet, ung halbard, plastron et galliardon.
Guillaume Pourrentruz, halbard et arnois entiers.
Pierre Bourquin dit Cornemuze, ung halbard et plastron.
Jehan Rosselly, ung halbard et ses arnois scelon son estat.
Et son norry, une lance.
Pierre Barrellier l'ancian, son halbard.
Ses deux filz, chascun une lance et arnois scelond leurs estas.
Anthoynne Eme, une lance et arnois scelond son estat.
Son filz, une lance.
Jehan Hesseller, sa colovrynne et son arnois scelond son estat.
Loys Maistrejan, filz feu Guillaume Maistrejan, une lance et plastron.

Hans le Grantseney, une lance, plastron, galliardon et gorgerin.
Huguenin Petit Perrenodz et son nepveur, chascun d'eulx une lance et entremy d'eulx ung plastron, galliardon et gorgerin.
Perrin Groz Huguenin, ung halbard, plastron et galliardon.
Guillaume Yoss le Jeufne, une lance.
Jaiques Vallet, ung halbard, plastron, galliardon et gorgerin.
Andrey Amyod, ung halbard.
Son gendre Perrenet, une lance, plastron et galliardon et gorgerin.
La relaixie feu Claude Perregaud, ung halbard, plastron et galliardon scelond son estat.
Jaiques le chappellier, une lance et arnois entiers.
Son filz, une colovrynne.
Jaiques Sales, une colovrynne, plastron, gorgerin et galliardon.
Son frère Pierre Sales, ung halbard.
Guillaume le chappellier, ung halbard, plastron et gorgerin.
La relicte feu maistre Pierre le masson, ung halbard, plastron et galliardon.
Jehan Wiette, une lance et ung plastron.
Pierre Nyquelly Barrellier, ung halbard et plastron et gorgerin.
Pierre Grenier, une lance.
Jehan Varmondin, ung halbard et plastron et galliardon.
Berthod Payen, ung halbard.
Son filz de sa femme, une lance, plastron, galliardon et gorgerin.
Pierre Cuené, une lance et plastron.
Guillaume Favre dit Banderet, ung halbard et plastron et galliardon.
Pierre Legier Barrellier, une lance et plastron.
Pierre Perrot, une lance, plastron, galliardon.
Guillaume Tribolet, une lance, plastron, galliardon et gorgerin.
Jehan Marmet, ung halbard.
Son filz Fransel, une lance.
Son aultre filz Marque, ung halbart et plastron.
Pierre Vienot, une lance et plastron.
Petremand le mongnier alias Jaquellin, une lance et ung plastron.
Pierre Chevallier, ung halbard.
Marque Martenet, une colovrynne, plastron, galliardon et gorgerin.
Jehan Perrenel, collovrynne et son plastron.
Pierre filz Pierre Thiebaud, une lance.
Pierre Jaquellin, une lance, plastron et galliardon et gorgerin.
Conrad Artemaud, une lance, plastron, galliardon et gorgerin.
Claude Hudry, une lance, plastron et galliardon.
Le masson maistre Pierre, ung halbard.
Guillaume Rolin, ung halbard et arnoix scelond son estat.
Vienot Richardot, une lance, son plastron et galliardon.
Clayne Quellin, une lance, plastron, galliardon et gorgerin.
Pierre Lardin alias Junod, une lance.
Jehan Nardenet, ung halbard, plastron et galliardon.
Idem pour ses deux filz, a ung chascun une lance.

Jehan Yoss, une lance et plastron.
Son frere, une lance.
Blaise Favre, une lance et plastron.
Les deux filz Moteron, ung chascun ung halbard.
Jaquet Williame, une lance, plastron et galliardon.
Claude Mussillion, ung halbard et plastron.
La Gallenne, ung halbard.
Pierre Ravette, ung halbard.
Petit Vincent, une colovrynne.
Huguenin Quellin de Noz, une lance et plastron.
Pierre Jay, ung halbard.
Pheleppin Berthod alias Grenot, une lance, plastron, galliardon et gorgerin.
Yeurly Ramel, une lance, plastron, galliardon et gorgerin.
Blaise Claude, ung halbard.
Ses deux filz, l'ung une colovrynne, plastron, galliardon et gorgerin, et l'aultre une lance.
Pierre Purry des Chavannes, une lance, plastron et galliardon.
Jaquet Varnod, ung halbard.
Ses deux filz, ung chascun une lance et arnois, ung chascun scelond que leurs appartient.
Jehan Charroton, ung halbard.
Ses deux filz, chascun une lance et arnoix pour ung homme.
Jehan Genevex, ung halbard et plastron.
Beljehan et son frere, deux lances, plastron, galliardon et gorgerin
Pierre Steff, ung halbard, son arnois devant et derrière, scelond que a luy appartient.
Jehan Chambettet, ung halbard.
Idem son filz, une colovrynne, plastron, galliardon et gorgerin.
Maistre Augustin le pinctre, une lance, plastron, galliardon et gorgerin
Hory le sallinier, une lance et son arnoix.
Blaise Conrad, ung halbard et plastron, galliardon et gorgerin.
Loys Hesseller, une lance et arnoix scelond son estat.
Pierre Fransel, colovrenier et arnoix scelon son estat.
Jehan Hudriet, son taborin.
Jaiques Sebille, ung halbard.
Son filz, une lance, plastron, galliardon et gorgerin.
Pierre Quemin, ung halbard et ses arnoix.
Pierre Chambrier, une lance et arnoix, comme son cas le porte.
Henchemand Perrenel, ung halbard, ung plastron.
Jaquet Fequenet, ung albart et son arnoix entier.
Loys Hudriet, une lance ou ung halbard et ses arnoix entier.
Ses deux fils, ung chascun une lance.
Loys Vallin, une lance, plastron et galliardon.
Blaise Rosset, lance et plastron.
Guillaume Chevallier le Jeufne, ung halbard et plastron.
Habril le debrosseur, une lance, plastron et galliardon.

Pierre Stynner, ung halbard, plastron, galliardon et gorgerin.
Regnaude Gaudet, une lance, plastron, galliardon et gorgerin.
Jehan Thomas, une lance, plastron et galliardon.
Jehan Hanzod, une colovrynne, plastron, galliardon et gorgerin.
Jehan Warnier le Jeufne, une lance et plastron.
Jehan Warnier l'ancian, ung halbard et plastron.
Huguenin le debrosseur, ung halbard et son plastron.
Son filz, une lance, les galliardon et gorgerin.
La relicte Vuilleme Jaquemin, ung halbard et plastron.

(A suivre.) Arthur PIAGET.

FERDINAND RICHARD

1834-1903

La Société d'histoire et en particulier son Comité viennent d'éprouver un perte très sensible par la mort de Ferdinand-Jean Richard, survenue à Neuchâtel le 28 novembre dernier. Ce n'est point ici le lieu de retracer en détail la carrière publique de cet homme distingué qui, pendant trente années, tint une place considérable dans notre vie politique et ecclésiastique. Nous tenons seulement à rendre à sa mémoire un hommage de profonde reconnaissance pour les dévoués et fidèles services qu'il nous a rendus.

Adhérent dès la première heure de la Société d'histoire, Ferdinand Richard avait présidé en 1877 la réunion de la Sagne et présenté un travail plein d'intérêt sur le développement historique de cette commune[1]. L'année suivante, il voulait bien accepter les fonctions de caissier, en remplacement de M. Gustave de Pury. Il s'est acquitté pendant vingt-cinq ans de cette tâche ingrate avec une intelligence et un zèle qui ne se sont jamais démentis. Grâce à son administration prudente et avisée, les ressources limitées de notre Société lui ont permis d'entreprendre plusieurs publications importantes et de contribuer par des sommes relativement considérables, à la conservation et à la restauration de divers monuments. Les membres du Comité appréciaient en lui, outre le bon gardien de nos finances, l'homme clairvoyant et de sûr conseil en toute occurence, ainsi que le collègue plein d'aménité et de bonne grâce.

Ch. R.

[1] *Musée neuchâtelois* 1877, p. 166-183,


13 14 15 16

SILHOUETTES NEUCHATELOISES

(AVEC PLANCHE)

Nous donnons aujourd'hui, réduites à un neuvième, une série d'anciennes silhouettes lesquelles, d'après une supposition qui a toutes les apparences de la réalité, doivent représenter des membres des familles de Pierre et de Bosset. Tous sont pris, semble-t-il, à en juger d'après le papier et les bordures qui les encadrent, à la même époque, vers la fin du XVIIIme siècle, date qui du reste ressort également de la coiffure de ces différents personnages[1].

Malheureusement, aucun n'est désigné par son nom, et, malgré nos recherches auprès des personnes qui auraient pu nous renseigner, nous ne sommes pas parvenu à les identifier.

Cependant, trois portent des inscriptions que nous copions ici :

N° 6, d'une écriture mal assurée : *Plus ta Dieu que tout les homme Resemble Monseubosset pour le bon cara... un homme qui est droi jeute talr... Pour la charité on*

N° 12, d'une large écriture au crayon : *Hélas! Elle n'est plus; nous le sentons tous, les pauvres aussi,*

Et le n° 15, d'une fine écriture, à la plume, sur deux lignes :

Ah! il n'est point de fête
Quand vous n'en êtes pas.

A les regarder de plus près, et spécialement la coiffure, il semble que l'on puisse mettre à part les n°s 8 et 9, la dernière une jeune chambrière et l'autre la domestique de confiance plus âgée, ce qui nous permettrait de reconstituer vaguement la soirée où ces silhouettes furent

[1] Tous nos remerciements à Mme Philippe de Pury, qui a bien voulu nous autoriser à les reproduire.

composées. Après avoir tracé les contours des personnages importants qui remplissaient le salon, la jeunesse émerveillée de ses succès, s'écrie : « Allons prendre la vieille Caton et Margot ! » et ainsi fut fait, ce qui procure à ces dévoués serviteurs l'honneur de figurer dans les pages du *Musée Neuchâtelois* en si belle compagnie.

De plus, à comparer ces différents profils, ne semble-t-il pas qu'ils se laissent répartir en deux groupes principaux, le premier au nez petit et droit, à la tête mignonne, auquel appartiendraient les nos 1, 3, 6, 11, 12, 14 et 15, le second au nez Bourbon, à la tête forte, qui comprendrait les nos 2, 4, 5, 7 et 16.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que déplorer la fâcheuse habitude qui consiste à laisser sans indications les portraits, croquis ou silhouettes que nous possédons. Il faudrait une fois pour toutes se décider à apposer sans tarder sur toute reproduction ou portrait, sur les paysages même que nous croquons les renseignements nécessaires. Au bout de si peu d'années les souvenirs s'effacent, les physionomies les mieux connues s'embrouillent et des œuvres auxquelles on a attaché le plus grand prix rentrent dans la grande légion des anonymes, où elles perdent toute leur importance.

Rappelons en terminant que le genre de portrait auquel nous devons les seize personnages reproduits à la suite de cet article doit son nom à Etienne de Silhouette, financier français, né à Limoges le 5 juillet 1709, mort à Brie-sur-Marne, le 20 janvier 1767. Nommé, grâce à Mme de Pompadour, contrôleur général des finances le 4 mars 1759, il réforma des abus dont la suppression grossit le trésor public de 72 millions sans augmentation d'impôts. Il eut pendant quelque temps une vogue considérable qui se changea bientôt en une haine universelle. Il fut contraint à se retirer après une administration de huit mois (21 novembre 1759).

L'esprit frivole de cette époque censura surtout l'économie du financier déchu. Tout parut à la Silhouette : les culottes sans poches, les surtouts sans plis, tout ce qui portait enfin un caractère de sécheresse et de parcimonie. C'est ainsi que le nom de Silhouette est resté à un genre de portraits fort à la mode alors et qui se faisaient en traçant une esquisse légère d'après l'ombre du profil du visage, sur une feuille de papier blanc[1].

W. Wavre.

[1] Silhouette, comme nom commun, fut admis par l'Académie en 1835.



SILHOUETTES NEUCHATELOISES

DU XVIIIme SIÈCLE

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

L'ÉCOLE D'AUTREFOIS DANS LE PAYS DE NEUCHATEL[1]

Y avait-il des écoles primaires dans notre pays avant la Réformation? A Neuchâtel très probablement, et sans doute aussi près des monastères de Bénédictins, à Môtiers et à Corcelles entr'autres; mais ailleurs? Nous savons qu'il en existait une à Fenin par le fait que la comtesse de Valangin, Guillemette de Vergy, lors de la mort de son mari, en 1518, plaça les trois bâtards de celui-ci chez le magister ou maître d'école de ce village. C'est le seul indice d'école que nous donnent les documents de l'époque. S'il y avait une école à Fenin, il devait, semble-t-il, y en avoir aussi ailleurs, cependant comme l'église de Fenin dépendait du collège des chanoines de Neuchâtel, ceux-ci, qui étaient généralement des hommes instruits, pouvaient fort bien avoir établi une école dans cette paroisse sans que l'on puisse conclure de là qu'il en existait dans d'autres villages.

Dans le collège des chanoines de Valangin se trouvaient aussi, à l'époque de la Réformation, des hommes instruits; sans compter le prévôt Claude Collier, qui se servit de son érudition pour fabriquer de faux actes et chercher à vendre à l'étranger la seigneurie de Valangin, nous trouvons parmi eux un Sébastien Roch, de Middlebourg en Hollande, qui, après la Réformation, obtint de Guillemette de Vergy, qui le pensionnait, l'autorisation d'aller continuer pendant deux ans à l'étranger ses études, et que nous retrouvons plus tard médecin et organiste dans le Valais. En outre, trois des quatre monastères de notre pays étaient occupés par des Bénédictins, cet ordre qui s'est toujours occupé, et souvent avec distinction, de science et de littérature; il serait donc injuste d'affirmer, parce que nous manquons de documents sur l'instruction publique avant la Réformation, qu'il ne se faisait absolument rien dans notre pays pour la culture intellectuelle du peuple. Mais il n'en est pas moins vrai que c'est de la Réformation que date chez nous l'établisse-

[1] Notre regretté collègue, M. Charles Châtelain, avait fait en divers lieux du pays neuchâtelois des conférences qui intéressèrent vivement le public. Il fut trop modeste pour imprimer ces travaux, si consciencieusement élaborés, de vulgarisation historique. Celui qu'on va lire nous a paru mériter particulièrement de figurer dans le *Musée*, bien que l'auteur, écrivant une simple conférence, n'ait pas cru devoir indiquer ses sources. Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner cette œuvre instructive d'un bon Neuchâtelois, dont le souvenir est demeuré vivant parmi ceux qui l'ont connu.

LE COMITÉ.

ment d'écoles primaires. Dès que celle-ci fut établie, le premier soin du nouveau clergé fut de répandre l'instruction publique.

On comprend facilement l'union intime qui existait et devait exister alors entre l'Eglise et l'école, la deuxième n'étant que la préparation à la première. Aussi les instituteurs, les régents, comme on les nommait aux époques dont nous nous occupons, étaient-ils les futurs ministres de l'Eglise et ceux-ci n'étaient-ils généralement consacrés au saint ministère qu'après avoir fait un stage à la tête d'une école; avant d'enseigner les adultes, ils devaient avoir enseigné les enfants, et l'instruction qu'ils donnaient à leurs élèves avait en vue tout d'abord leur préparation à la ratification du vœu du baptême et à l'admission à la sainte cène, qui ne leur était accordée, et cela à l'âge de 12 ans, que s'ils faisaient preuve d'une certaine somme de connaissances religieuses. Les quelques documents du XVIme siècle que nous possédons se rapportant aux maîtres d'école ne mentionnent malheureusement pas quelles étaient les branches d'instruction enseignées à l'école (nous savons seulement qu'à l'école de Môtiers il y avait des leçons de latin), ils mentionnent plutôt les obligations des maîtres: maintenir les enfants dans le devoir et le respect, porter le chant aux cultes publics du matin et du soir, etc., et les émoluments qu'ils avaient à retirer de la Classe, des communautés et des parents de leurs élèves.

Cependant si l'Eglise s'occupa avec zèle de la fondation d'écoles dès les premières années de la Réformation, ces écoles ne furent pas établies dans chaque village. Dans la première moitié du XVIme siècle, il en existait seulement à Neuchâtel, Saint-Blaise, Lignières, Cornaux, Auvernier, Peseux, Corcelles, Boudry, Bôle, Cortaillod, Bevaix, Saint-Aubin, Môtiers, Travers, Verrières, Valangin, Dombresson, Fontaines, Boudevilliers et Coffrane. Nous n'en trouvons aucune dans les Montagnes, du moins n'y en a-t-il aucune de mentionnée; nous savons en tout cas qu'à la Chaux-de-Fonds, entr'autres, ce ne fut qu'en 1688 qu'une école publique fut établie. Avant 1552 il n'existait aucune école dans toute la Seigneurie de Valangin: c'est ce que nous montre une requête adressée au comte René de Challant par les pasteurs et ministres de cette Seigneurie et demandant « qu'une portion du bien de l'église fût appliquée pour dresser escole en la Seigneurie, quelque lieu que fût pour le bien de tout le pays». Le comte apostilla cette demande et arrêta « qu'au bourg de Valangin serait édifiée une maison au cheseau des Bourgeois pour tenir escole et justice et qu'on ferait bien au Maistre d'Ecole ».

Un grand nombre des régents de ces écoles étaient, à en juger du

moins par leurs noms de famille, des Français refugiés chez nous pour cause de religion. Ceux dont le lieu d'origine est indiqué venaient: Ponce Rossel, de Champagne; Antoine Salomon, de Toulouse; Guillaume Perrot, de Morteau; Etienne Chalier, de Mende en Lozère; Jehan du Menil, de Picardie, etc. Parmi les noms neuchâtelois nous trouvons des Favre, Besson, Gribolet, Colin, Philippin, Robert, du Locle, Vauthier, de Colombier, André Billodz, de Mostier, Gauthier et Bigotz, de Boudry, (familles éteintes), Matthié, de Colombier, Marchand, de Boudry, Valet, de Boudevilliers, etc.

Au zèle religieux qui avait amené et suivi l'établissement de la Réforme dans notre pays succéda, dans la première moitié du XVIIme siècle, une période d'atonie et de sommeil dans la vie religieuse et ecclésiastique de notre pays. L'école en ressentit naturellement le contre-coup, l'instruction de la jeunesse étant alors avant tout l'affaire de la famille et de l'église. Aussi, si les documents nous manquent à peu près complètement sur les écoles à cette époque, c'est très probablement parce que les écoles elles-mêmes manquaient ou que l'on ne s'en occupait que très peu. Le clergé ne se recrutait que difficilement. Le règne de Henri IV et la publication de l'Edit de Nantes avaient ramené en France la paix religieuse et rétabli la liberté du culte protestant; aussi ne voyait-on plus arriver chez nous ces réfugiés français dont la foi, le zèle et l'activité s'étaient développés et fortifiés au feu de la persécution, et dont plusieurs venaient occuper des postes de maîtres d'école ou de pasteurs. On était obligé, pour remplir les places vacantes, de consacrer des jeunes gens qui avaient fait des études tout à fait insuffisantes, et la Classe devait même, à la demande des Quatre Ministraux, envoyer à Lausanne et à Genève chercher pour la ville de Neuchâtel un pasteur qui eût l'instruction, l'autorité et les capacités nécessaires. Quelques membres du clergé, en outre, étaient loin d'être ce qu'ils auraient dû: il y en avait qui vendaient vin à la maison de cure et ouvraient des tavernes; la Classe dut à réitérées fois prendre des mesures contre ces faits; en 1631, elle suspendit de ses fonctions le pasteur du Locle, M. Monin, qui avait continué à la cure un vendage de vin où des choses scandaleuses s'étaient passées. On comprend ce que devait être, dans des conditions semblables, l'instruction de la jeunesse; aussi les procès-verbaux de la Classe contiennent-ils des plaintes nombreuses sur l'ignorance dans laquelle étaient plongés les enfants et les jeunes gens. De ce manque de vie religieuse, de cet abaissement du niveau des études dans le clergé, de cette absence d'instruction de la jeunesse, résulta naturellement une

augmentation frappante de la superstition et des pratiques superstitieuses; il y eut, en effet, dans cette première moitié du XVIIme siècle, une recrudescence considérable de méfaits et de crimes plus ou moins mystérieux, de procès de sorcellerie et de condamnations de pauvres malheureux à la torture et au feu.

Mais l'excès du mal amena une réaction salutaire; on sentit le besoin et la nécessité de répandre l'instruction. Jusqu'alors celle-ci avait été considérée surtout comme l'affaire des familles et de l'église, et les communautés s'en désintéressaient presque complètement. A cette époque, sous l'influence de la Classe qui se plaignait vivement de l'ignorance dans laquelle était plongée la population, les communes commençèrent aussi à s'en occuper. Le greffier Jacques Sandoz, de la Chaux-de-Fonds, écrivait dans son journal en date du 3 avril 1706: « Suis été au catechisme examiner des petits baboins, plus ignorants les uns que les autres, et que jamais on en aye reçu de pareils à la Sainte-Cène, preuve de la décadence de cette Eglise. » Quant à l'Etat ou à la Seigneurie, comme on le nommait alors, ce ne fut que beaucoup plus tard, au commencement du XIXme siècle, qu'il s'en occupa, — tant était grande auparavant l'indépendance communale en face du pouvoir souverain, — d'abord par des directions et des conseils, puis par des subventions, enfin par des ordres formels. Nous retrouvons dans les archives locales un très grand nombre de contrats passés dans la seconde moitié du XVIIme siècle entre les communautés et les régents d'école. La terre laissée en friche se réveille enfin de son sommeil: un beau zèle s'empare de beaucoup de localités qui ne veulent pas rester en arrière de leurs voisines et priver leur jeunesse d'une instruction reconnue nécessaire. Cette instruction est même considérée comme un trésor ou comme un secret que connaît le maître d'école et dont il est tenu de donner la clef à la jeunesse de la localité, en échange d'un traitement dont on débat avec lui les conditions. Aussi, dans la plupart des contrats passés à cette époque entre les communautés et les régents, les premières ont-elles grand soin de stipuler que celui-ci ne cachera rien à ses élèves de sa science. « Sans leur rien celer », telle est la phrase typique que nous retrouvons dans maints de ces documents.

Ce fut à cette époque seulement, fin du XVIIme siècle, que la plus grande localité actuelle de notre canton, la Chaux-de-Fonds, établit sa première école publique[1]. Le récit de l'établissement de cette école nous

[1] En 1663, le village même de la Chaux-de-Fonds comptait seulement 20 maisons. « Le Temple est sur le quartier de la vieille Chaux, avec le village qui contient 20 maisons; la fontaine est au milieu », dit un acte du temps.

donnera une idée de la manière dont les choses se passaient alors à cet égard un peu partout et des difficultés que rencontraient ceux qui s'occupaient de l'instruction. En 1680, Abram Sagne, qui tenait, paraît-il, une école privée, ayant demandé en assemblée communale qu'on lui donnât la rosée du vieux cimetière pour sa peine de mettre et de changer les cartes des psaumes dans le temple, on repoussa sa demande parce qu'on était résolu, lui dit-on, « de tascher d'établir un bon maistre d'école pour instruire convenablement la jeunesse, ainsy que cela se pratiquait dans les autres communautés, que ce maître d'école aurait la conduite des cloches, de l'horloge, et porterait le chant des Psaumes, et que ce que l'on donnait au dit Sagne devait servir en partie à faire à ce régent un petit traitement ». Comme la commune de la Chaux-de-Fonds ne possédait qu'un capital de 5,000 livres, dont les revenus ne suffisaient pas, à côté des autres dépenses, pour l'entretien d'un maître d'école, on décida de demander aux communautés de la Sagne et du Locle quelque chose du bien de commune, et tout d'abord de s'adresser à la commune de la Chaux-d'Estalières pour savoir si le Locle leur avait donné quelque chose lorsqu'ils avaient établi chez eux une école. De son côté, le pasteur de la Chaux-de-Fonds, M. Perrelet, qui s'intéressait vivement à l'établissement de cette école, s'adressa à la Classe pour lui demander son appui moral et financier. La réponse de la Classe nous montre combien chaque localité vivait d'une vie à part et combien il y avait peu de relations entre les différentes parties du pays : « M. Perrelet, dit le procès-verbal de la générale communauté, a représenté au peuple les salutations de la part de Messieurs de la Classe et qu'il leur avait parlé de l'escole que l'on prétend establir en ce lieu, qu'ils avoyent été surpris d'apprendre qu'il n'y en avoit point encore dans un lieu si considérable que celui-cy, mais qu'ils estoient fort joyeux d'apprendre le bon dessein que l'on a d'y en establir une, et qu'ils ne manqueroient pas de nous aider de tout leur pouvoir, » etc. Mais la mère-commune des Montagnes, le Locle, fait la sourde oreille aux demandes de la Chaux-de-Fonds ; elle a de la peine à se dessaisir, en faveur de l'une de ses filles, d'un peu de cette fortune qui appartenait, semble-t-il, à toutes les Montagnes ; aussi le sieur Sagne continue-t-il à tenir son école privée, mais comme il reçoit un petit traitement pour le sonnage des cloches, on l'oblige en outre « de faire aller dans son logis, le dimanche, avant le catéchisme, tous les enfants pour les faire prier et lui répondre dans le temple lorsqu'ils manqueront ».

Sept ans se passent ainsi sans qu'on puisse rien faire, le sieur

Sagne continue à donner ses leçons privées, à faire venir dans son logis les enfants du catéchisme, à conduire l'horloge et à sonner les cloches; mais point encore d'école publique. En 1687, le maire de la Chaux-de-Fonds représente en assemblée de la générale communauté la nécessité qu'il y a « d'establir une école dans ce lieu », l'utilité et le fruit qui en reviendra pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse, « veu, dit-il, que les écoles sont les pipenières des églises et que dans toutes les autres communautez de cet Estat où l'on fait profession de notre religion, il y a des Ecoles establies, quelles que pauvres qu'elles soient »; puis il annonce qu'il se présente aujourd'huy de très bons maîtres qui se contenteront des revenus que l'on donne dejà pour faire sonner les cloches en toutes occasions et du salaire que les particuliers donneront pour les faire sonner aux enterrements, comme aussi de ce qu'on a accoustumé de donner au lecteur et au chantre; le régent recevra en outre 6 crutz par mois de chaque enfant de communier, les pauvres exceptés. En échange de ce traitement bien modique, le futur maître d'école s'engage à apprendre à ses élèves à lire et à escrire, la musique, l'aritmétique et les points de nostre sainte Religion jusqu'à les rendre capables d'estre reçeus pour participer au saint Sacrement de la cène, à faire chanter aux enfants les Psaumes dans son Escole, deux fois par semaine; à lire en chaire lorsqu'il sera nécessaire et comme on a accoustumé à faire cy devant; à porter le chant des Psaumes le Dimanche et le Mecredy; à conduire tous les enfants à l'Eglise les Dimanches et les Mecredys et quand ils prieront les reprendre lorsqu'ils manqueront, non seulement ceux qui sont de son escole mais aussi les autres; à faire en l'absence du Ministre, les remerciements aux enterrements; à conduire l'horloge, les cloches et les sonner, comme on avait (fait?) du passé et autant de fois qu'il sera nécessaire, à conduire les tables des Psaumes, à balier le Temple et le tenir propre et net; à fermer et ouvrir les portes tant du Temple et que des cimetières; enfin, en hiver à hacher la glace aux chemins et aux degrez par où on monte au Temple et les tenir nets pendant toute l'année. »

L'école pouvait donc être établie sans qu'il en coûtât un « crutz » de plus à la communauté pour le traitement du régent; mais la question du local vint tout arrêter: il ne pouvait être question de tenir la classe dans le logis de l'instituteur; aussi Messieurs de la Justice, du Conseil et du Consistoire avaient-ils, après avoir fait les réflexions convenables, décidé qu'elle pouvait être tenue dans le Corps de garde, fort propre pour cela puisqu'il est tout près du temple, qu'il y a là un grand poile illuminé de tous côtés et qu'il est à espérer que Messieurs de la Com-

pagnie de Milice en feront un prix fort honneste, puisque c'est pour une œuvre si pieuse. Mais quelque honneste que fut la location, cependant il y en avait une à payer, et Messieurs du Locle et de la Sagne, qui ont pourtant des écoles qu'ils paient des biens communs auxquels nous avons part, continuant à faire la sourde oreille, les frais de location retombaient sur la communauté. Aussi lorsqu'il s'agit de voter en générale communauté, la plupart des communiers répondirent qu'ils ne contrediraient point à ce que l'on eût un bon maître d'école, mais que ceux qui le voudront avoir l'entretiennent à leurs frais sans qu'il en coûte rien à la communauté.

Toute l'affaire est donc à vau-l'eau, mais elle revient sur le tapis un an après; cette fois Monsieur le Mayre, la Justice et le Conseil et le Consistoire produisent un arrêt du Conseil d'Etat autorisant sur l'instance de Messieurs de la Classe l'établissement d'une école aux frais de la communauté, à condition que si les frais de location de la salle dépassent les ressources de la communauté, ce seront les parents des élèves qui payeront le surplus. L'école est donc établie, et séance tenante, le sieur David Perret-Gentil, notaire, s'offre pour faire toutes les fonctions de régent; il est nommé, mais il se rétracte aussitôt après sous la pression sans doute des communiers mécontents. Huit jours après se présente un autre candidat, Jean Bonijol, du Vivarais: c'est un refugié français pour cause de religion; condamné comme protestant à ramer sur les galères royales, il a été relâché et est venu, comme tant d'autres, dans notre pays. Il apporte les meilleures recommandations; M. Perrot, doyen de la Classe, lui donne beaucoup de louange et le témoignage d'un homme d'honneur et de probité dont il a dès longtemps connaissance. Il accepte toutes les conditions du cahier des charges, sauf deux: c'est qu'il ne sera pas obligé de hacher la glace sur les chemins et que pour la musique et l'arithmétique, il ne l'enseignera qu'un jour de la semaine aux enfants les plus avancés et qui auront le jugement et la capacité de les pouvoir apprendre; que s'il y a d'autres personnes qui désirent de l'apprendre ou qui veulent que le maître l'enseigne plus souvent, ils le payeront à part. Ces conditions sont acceptées et le sieur Bonijol est nommé. Mais six mois plus tard des plaintes réitérées sont adressées contre lui à M. le maire et à M. le pasteur qui font assembler la Justice, le Conseil et le Consistoire pour en délibérer. Il résulte de la discussion «que pour le chant des psaumes il n'y a rien à redire au sieur Bonijol, qu'il ne se peut pas mieux chanter que ce qu'il fait, mais que tout ce qu'on lui trouve à redire c'est à l'égard de la lecture et de l'école, car pour la lec-

ture il a une mauvaise prononciation et un mauvais accent; plusieurs se plaignent qu'ils ne l'entendent pas et qu'il n'est pas capable d'enseigner à lire des enfants à cause de sa méchante prononciation. Quant à l'école on a trouvé qu'il est tout à fait négligeant et ne s'acquitte pas de son devoir; que lorsque les enfants pensent aller à l'école ils trouvent la porte fermée et ne savent faire que s'en retourner; qu'ayant fait semblant au commencement de tenir quelque ordre, néantmoins il néglige tout présentement et ne fait que vagabonder de côté et d'autre, mesme ne se donne point de bonne renommée à l'égard de sa conduite, estant souvent dehors la nuit, de sorte que s'il arrivait quelque danger de feu, Dieu nous préserve, on ne saurait où courir pour avoir les clefs du temple et faire sonner l'allarme ». Afin donc de pouvoir sonner les cloches en cas d'incendie, on décide de donner son congé à ce Bonijol qui aimait par trop le grand air et de trouver quelqu'un qui soit du lieu, ce à quoi l'on réussit, et Moyse du Commun dit Verron, qui depuis plusieurs années a déjà fait le mestier de maître d'école tant dans cette mayorie qu'à Marin, de sorte qu'on en a un bon contentement, accepte ces fonctions à condition qu'on lui fera bon son gage de 50 escus par an et que lorsque la garde se tiendra on luy trouvera un autre logis parce qu'il ne pourra pas instruire ses écoliers parmy les soldats et qu'il leur faudra faire place.

Si je me suis étendu aussi longuement sur ce cas particulier, c'est qu'il nous dépeint bien ce qu'était, il y a deux siècles à peine, l'établissement d'une école dans notre pays et ce qu'était l'école elle-même.

Je n'ai rien vu, du moins je ne connais rien de particulier à signaler dans le domaine de l'instruction publique pendant la plus grande partie du XVIIIme siècle. L'école suivit sa marche ordinaire, se développant sans doute un peu, de nouvelles classes s'ouvrant çà et là et l'instruction se répandant dans les hameaux isolés où les pères de famille se réunissaient parfois pour payer à frais communs un régent qui était hébergé à tour de rôle par les uns et par les autres et donnait ses leçons de maison en maison[1]. L'influence prépondérante qu'exerça, au commencement du XVIIIme siècle, sur le clergé et sur l'église en général, le grand Ostervald, dut aussi s'étendre indirectement sur l'école, puisque celle-ci était sous la haute et constante surveillance de la Classe, qui cherchait à développer l'instruction. Le fait que, grâce à Ostervald, les études des étudiants en théologie, ou des proposants, comme on les nommait, devin-

[1] En 1753 on comptait dans le pays 91 régents.

rent plus fortes et plus complètes, nous indique un besoin plus grand de rompre avec l'ignorance de l'époque précédente, et il est impossible que la présence dans les différentes paroisses du pays de pasteurs plus instruits et plus zélés n'ait pas contribué à répandre aussi au milieu des populations le goût de l'instruction et de l'étude. J.-J. Rousseau, décrivant dans sa lettre à d'Alembert les Montagnes neuchâteloises, faisait la remarque que dans la plupart des maisons il trouvait des livres et que leurs propriétaires étaient passablement instruits, fait qui ne nous surprend pas aujourd'hui, mais qui, à cette époque, contrastait beaucoup avec l'ignorance profonde dans laquelle étaient plongées les populations campagnardes voisines.

Cependant, à la fin du XVIIIme siècle, les écoles primaires de notre pays étaient à peu près ce qu'elles étaient au commencement du même siècle, si même elles n'étaient inférieures, à en juger du moins par le fait que la vocation d'instituteur était fort peu honorée, quand elle n'était pas méprisée. Cela seul déjà indique ou que l'école n'était pas ce qu'elle devait être ou que l'instruction publique ne rencontrait qu'indifférence au sein des populations. Autrefois, dit un mémoire de cette époque, le régent était l'égal du cultivateur aisé, aujourd'hui il est son inférieur, et s'il y a quelques communes où le maître d'école jouisse encore de cette égalité flatteuse, où il soit accueilli et prévenu, nous ne pouvons nous dissimuler que cela ne devienne tous les jours plus rare. Tel, dit encore le même auteur, se glorifie d'être marguillier qui rougit d'être appelé régent. Il est telle commune où ils reçoivent 7 sols par jour et sont nourris chez les particuliers où ils vont de semaine en semaine, hôtes ambulants et souvent parasites.

Mais un réveil se fit pourtant à l'égard de l'école et de l'instruction de la jeunesse. On comprit qu'on ne pouvait laisser celle-ci dans l'état d'ignorance où elle se plongeait de plus en plus et qu'il y avait à tous égards des améliorations à réaliser. Ce fut naturellement à Neuchâtel, ville qui possédait depuis longtemps un collège et où l'instruction était plus qu'ailleurs l'objet de la sollicitude des autorités locales et des particuliers, que le besoin de réforme se manifesta d'abord. Déjà en 1787, sous la direction d'une commission spéciale, le collège fut complètement réorganisé. A la base on établit une école destinée à tous les enfants parvenus à l'âge de cinq ans, puis au-dessus deux classes supérieures collatérales, avec la gratuité la plus complète même pour les fournitures d'école. Aux deux basses classes de filles qui existaient déjà on en ajouta deux nouvelles destinées à recevoir les élèves jusqu'à l'âge de 15 à 16 ans.

Il y avait cinq heures de leçons par jour, le matin de 8 à 10 en hiver, et de 7 à 10 en été, l'après-midi en été de 2 à 4 et en hiver de 4 à 7.

Mais ce ne fut qu'un peu plus tard que l'on commença à se préoccuper et à s'occuper des écoles de campagne, et ce fut une société privée de Neuchâtel-ville, la Société dite du Jeudi, composée d'hommes s'intéressant au bien et au progrès dans tous les domaines, qui, en 1802, attira la première l'attention sur la nécessité de développer et d'organiser l'instruction primaire dans tout le pays. L'un des membres de cette société, le procureur-général de Rougemont, fortement appuyé par la plupart de ses collègues, proposa alors une innovation qui resta à l'état de projet, mais qui, chose curieuse, revient actuellement sur le tapis, à quatre-vingts ans de distance, celle de combiner le travail manuel avec l'enseignement des sciences élémentaires en plaçant sous une même direction et à titre égal l'école primaire et l'école manuelle, dans toutes les communes rurales. M. de Rougemont demandait que le maître d'école dirigeât ses élèves, après les heures d'études ordinaires, dans des travaux à leur portée, utiles d'abord à eux-mêmes et à leur avenir, puis à leurs familles et au public; l'essai tenté, il ne doutait pas de sa réussite, et ce devait être, à son avis, le signal d'un immense progrès dans l'éducation générale du peuple.

L'influence du grand pédagogue suisse, Pestalozzi, dont le célèbre institut transporté à Yverdon (1805), était l'objet des études de tous les philanthropes et attirait l'attention de la plupart des gouvernements européens qui le faisaient visiter par des hommes compétents ou y plaçaient des jeunes gens destinés à la carrière de l'enseignement, cette influence s'exerçait grandement dans notre pays, du moins chez les hommes qui s'occupaient d'instruction publique. Aussi demandait-on que dans les écoles on ajoutât aux branches d'enseignement élémentaire les premiers éléments de la géométrie pratique, applicable à tous les états, puis des notions d'histoire naturelle, solides et variées, mais peu étendues, puisées dans la nature elle-même, dans les champs, au sein des vallées, sur les montagnes; l'étude des productions de la terre et des diverses usages que le génie et l'industrie de l'homme ont su en tirer pour les approprier à ses besoins, et cela dans des leçons données en plein air, et enfin la gymnastique, une gymnastique qui s'appliquât aux heures d'études comme à celles des récréations et des jeux, qui veillât constamment à la bonne tenue du corps, qui apprît à nager, à faire de longues marches, à courir, à sauter, à grimper, et procurer ainsi trois avantages physiques importants, l'appétit, le sommeil et une forte santé.

A côté de ces idées nouvelles qui, si elles n'étaient pas toutes très pratiques, indiquaient du moins le désir de développer et de faire progresser l'instruction primaire, il est curieux de mentionner des opinions tout opposées et bien étranges. Elles se trouvent dans un mémoire présenté en 1811 à la Société d'émulation patriotique :

« Si nous n'eussions pas craint d'être accusés de négligence, dit l'auteur de ce mémoire en parlant des branches d'enseignement, nous omettrions de parler de l'écriture, car nous ne l'envisageons pas comme d'une utilité générale au village, nous pensons même que les inconvénients de ce genre d'instruction l'emportent pour le commun des villageois sur les avantages qui peuvent en résulter. Le paysan peut abuser de l'écriture. L'on se plaint souvent dans les villages que ceux qui savent écrire font des notes, s'ils sont dans l'aisance, établissent des comptes à l'ignorant qui dans son indigence est forcé de recourir aux premiers pour emprunter du numéraire ou acheter d'eux quelques denrées. Le paysan instruit abuse alors facilement de l'inaptitude de ceux qui ont recours à lui ; il enfle ses comptes, il nie ce qu'il a reçu, soit en totalité, soit en partie.... Un autre danger de l'écriture, tel que l'on en voit chaque jour de tristes effets au village, c'est qu'elle facilite au paysan les engagements qu'il est porté à contracter. Un paysan a-t-il besoin de trouver une caution pour une somme qu'il emprunte? il choisit celui de ses concitoyens dont les ressources peuvent rassurer le prêteur ; il le mène au cabaret, là commencent les protestations d'amitié et lorsque la liqueur ajoute à la vivacité de ces sentiments, l'adroit paysan propose à son convive de signer un cautionnement que celui-ci n'est plus en état de refuser. On a du papier et tous les moyens de lier sans retour le complaisant buveur et l'acte est signé sans examen.... Enfin l'écriture tourne encore souvent en piège au villageois auquel il est facile de faire signer ce qu'on veut ; le paysan ne lit pas facilement l'écriture à la main, cette lecture fatigue son intelligence ; aussi signe-t-il sans relire le marché ; il boit, il signe et tout est dit. Tels sont quelques-uns des dangers de l'écriture. Que l'on réfléchisse mûrement sur ce que nous venons de dire et que l'on décide lequel vaut le mieux : ou d'enseigner l'écriture à tous les paysans, ou de se borner à ceux dont le caractère annonce assez d'intégrité pour que cet art puisse leur être utile sans exposer leurs concitoyens aux dangers que nous avons décrits. L'écriture, ajoute encore le même auteur, ne paraît pas aussi nécessaire aux filles de la campagne qu'aux garçons, l'on pencherait même à croire qu'elle entraîne pour les premières plus d'inconvénients que d'utilité. Il ne s'agit pas de

faire des jeunes paysannes des savantes, ni de les mettre en état d'entretenir des correspondances, dont le danger est plus apparent que les avantages qui pourraient en résulter. Quant aux jeunes villageois, il ne faut pas ajouter non plus trop d'importance à leur enseigner à tracer des caractères bien corrects et bien moulés, ni une orthographe trop perfectionnée. »

Si les étranges théories de l'auteur de ce mémoire n'exercèrent heureusement pas grande influence sur ses concitoyens, les desiderata mentionnés plus haut restèrent ainsi généralement à l'état de projets et de propositions. L'état politique de l'Europe bouleversée par les guerres napoléoniennes et dont le contre-coup se faisait sentir là même où le sang ne coulait pas, n'était pas propre à faire germer et mûrir des semences qui ont besoin pour cela du calme et de la paix. Les écoles primaires restèrent donc ce qu'elles étaient précédemment, mais au moins elles se multiplièrent et bien des localités qui, jusqu'alors, étaient restées sans moyens d'instruction, ouvrirent des classes, si ce n'est encore permanentes, du moins temporaires.

Jusqu'alors l'école était restée l'affaire de la famille, de l'église et des communautés; c'était un domaine dans lequel le gouvernement n'entrait pas ou n'intervenait que pour autoriser une commune à établir une école lorsqu'il y avait de l'opposition de la part d'une partie des communiers. Mais de 1820 à 1830, un changement considérable se fit à cet égard dans l'opinion publique, grâce peut-être à l'influence de la Société d'émulation patriotique, qui comprenait dans son sein des hommes de hautes capacités et en particulier des conseillers d'Etat. On comprit que l'Etat devait aussi se préoccuper de l'instruction publique et veiller à ce qu'elle fût répandue partout et mise à la portée de tous. Aussi, en 1826, le gouvernement donna-t-il aux communes des conseils excellents qui ressemblaient à des ordres formels; celles-ci devaient s'assurer que tous les enfants, sans exception, recevaient l'instruction élémentaire, compléter les ressources déjà existantes et nommer des commissions d'éducation partout où elles manquaient. La liberté en ce qui concernait l'instruction était alors générale dans tout le pays. Les écoles appartenaient aux villes, aux bourgeoisies, aux communautés, aux corporations communales, qui salariaient les régents avec leurs revenus, à part quelques subventions fournies par la Chambre économique (qui gérait les biens d'église), et par des particuliers, et établissaient les écoles en augmentant ou en diminuant le nombre selon leurs convenances. En 1829 toutes les communes avaient au moins une école; dans plusieurs

localités ces établissements étaient sur un fort bon pied, fréquentés et surveillés, avec des maîtres excellents et suffisamment salariés; mais ailleurs il n'en était pas de même: un grand nombre de villages manquaient d'écoles ouvertes toute l'année, dans la plupart la durée des leçons ne dépassait par quatre ou cinq mois d'hiver, et très peu de communes avaient songé à l'instruction des quartiers isolés des Montagnes. En outre, des plaintes fréquentes s'élevaient sur la désertion des bonnes écoles par les enfants des pauvres. L'incurie coupable des parents, dit un rapport officiel, leur avidité à se procurer un gain quelconque par le travail de leurs enfants dès l'âge de onze à douze ans et même de six à sept dans les lieux de fabriques; le mépris des pères et des mères pour l'instruction, la répugnance des enfants habitués à l'oisiveté du vagabondage et impatients de toute espèce de règle et de contrainte, toutes ces causes réunies faisaient rester un grand nombre d'enfants dans leur ignorance et leur misère et présentaient les plus grands obstacles à toute tentative de réforme.

En présence de cet état de fait, le gouvernement ne pouvait rester indifférent. En octobre 1829, le Conseil d'Etat publia un rescrit du roi, qui établissait, sous l'inspection et la direction du gouvernement, une commission d'éducation présidée par un conseiller d'Etat et composée de quinze membres choisis dans tous les district du pays. Cette commission devait s'assurer, par une surveillance soutenue et par un contrôle exact, que tous les enfants étaient convenablement instruits, qu'aucun n'était privé d'instruction soit par sa pauvreté, soit par l'incurie des parents, soit par l'éloignement de son domicile. Elle devait faciliter aux jeunes régents les moyens de compléter leur instruction, leur faire passer des examens et délivrer des certificats à ceux qui seraient reconnus capables; elle devait pourvoir à ce qu'il y eût dans chaque village un peu considérable au moins une école permanente et autant que possible une classe pour les filles, séparée de celle des garçons; à ce que l'on établît pendant l'hiver des écoles à portée des habitations trop écartées pour que les enfants pussent profiter de la classe du village; enfin, dans les localités où les enfants seraient occupés dans les fabriques, à l'établissement d'écoles ouvertes le soir après la cessation des travaux. Afin de permettre aux communes pauvres d'établir ces écoles et de salarier convenablement leurs régents, le roi mettait annuellement à la disposition de la commission une somme relativement considérable.

Cette date de 1829 est importante dans l'histoire de l'instruction publique dans notre canton; de ce moment commence en effet dans le

domaine scolaire une ère nouvelle, celle où l'Etat, agrandissant sa sphère d'action, se donne pour mission de surveiller et de diriger le développement de la culture intellectuelle du peuple; ce n'est pas encore la centralisation de l'instruction publique dans les mains de l'autorité supérieure, mais dès 1829 la voie est ouverte dans cette direction.

Mais, laissant de côté les généralités, entrons dans quelques détails sur nos écoles des temps passés. Ces détails, je les trouve épars dans des pièces et documents d'époques bien diverses, les uns datant du XVIme siècle, d'autres du commencement du XIXme.

Et d'abord, où se réunissait, où se tenait, selon l'expression ordinaire, l'école d'autrefois? Je ne parle pas, naturellement, de la fin du XVIIIme siècle et du commencement du XIXme siècle où, dans plusieurs localités, on construisit des maisons d'école, mais du XVIme au XVIIIme siècle: tantôt, mais rarement, dans un bâtiment affecté exclusivement à cette destination; je ne connais au XVIme siècle, et encore, que Neuchâtel, Peseux, Môtiers et Valangin qui furent dans ce cas; à Valangin c'était la maison dite des Pontins, l'ancienne demeure de Claude des Pontins, bâtard d'Arberg; — tantôt dans la maison ou auberge de commune, tantôt dans une chambre louée dans une maison particulière, une année ici, une année là, comme cela a lieu encore dans quelques hameaux isolés, tantôt, et c'était le cas le plus fréquent, dans le logement même du régent. On peut se représenter ce qu'étaient alors salle et mobilier. Une chambre basse, aux fenêtres étroites, sans rideaux pour préserver les yeux de l'éclat du soleil ou de la reverbération de la neige. Dans un coin, le poêle énorme en faïence ou en pierres, que les écoliers venaient chauffer le matin avec le bois que leurs parents avaient charrié de leurs forêts ou de la forêt communale, ou qu'ils apportaient eux-mêmes bûche par bûche. Le long des parois et au milieu de la chambre, de longs bancs ou des escabeaux placés autour de tables massives et boiteuses et sur lesquels on faisait asseoir pendant cinq à six heures par jour les écoliers sans tenir aucun compte du rapport qu'il pouvait y avoir entre leur taille et la hauteur du banc et de la table, rangés qu'ils étaient d'après le nombre des fautes faites à la dernière dictée. Les médecins qui, dernièrement, avaient constaté chez tous les élèves des écoles de la Haute-Argovie le goître scolaire, dû à l'état du mobilier d'école, auraient certainement eu, à ce taux-là, à constater au moins deux à trois goîtres par élève dans les écoles de ce temps. Comme manuels c'étaient quelques abécédaires, quelques Nouveaux Testaments et quelques psautiers contenant les psaumes de Clément Marot ou de Théodore de Bèze avec la

musique de Goudimel et renfermant une traduction en vers telle que celle-ci :

Je suis hors de leur souvenance,
Ainsi qu'un trespassé ;
Je suis un pot cassé.

ou :

Mesmement je n'étois point moy,
Mais un vrai veau, comme je crois.

ou encore :

Je ne suis qu'un chien,
Non plus qu'une puce.

L'écolier apportait avec lui un cahier de grossier papier, un crayon, une plume d'oie et un encrier, et lorsque les leçons se prolongeaient après le coucher du soleil ou se donnaient le soir, une chandelle qu'il fichait sur un chandelier primitif. Et cependant, avec ce pauvre mobilier, avec ce pauvre bagage, on apprenait tant bien que mal à lire, à écrire, à calculer et à chanter, tant l'écolier se donnait de peine et tant le vieux régent s'efforçait de communiquer sa petite science à ses élèves et prenait soin de ne leur rien «celer» de ce qu'il savait. A la fin du XVIIme siècle, voici quel était l'enseignement donné dans une école de village, d'après le contrat passé entre un régent et la communauté qui le prenait à son service : «Jacob Jacot, du Locle et de la Chaux-de-Fonds, bourgeois de Valangin, est receu regent d'école pour apprendre aux enfants de la Communauté de Cernier, tant fils que filles, savoir à prier Dieu, bien lire et escrire correctement, à chanter la musique, et leur apprendre l'orthographe et l'arithmetique, à ceux qui en seront capables et qui le désireront. Il s'oblige de faire trois leçons publiques par semaine à tous ceux qui s'y voudront trouver, scavoir le lundy, jeudy et samedy à soleil couchant et pour le regard des dits enfants il les enseignera et écolera à la bonne foy convenablement trois fois par jour, à la réserve du lundy, jeudy et samedy qu'il ne les écolera qu'une fois le matin; l'école du matin une heure et demye comme aussi celle du soir, à midi seulement une heure, qu'est pour tous les autres jours de la semaine. Il fournira de l'encre aux particuliers pour écrire et montrera aux dits enfants à chanter la musique la dite demy-heure par jour.» Un siècle plus tard, fin du XVIIIme et commencement du XIX siècle, l'école s'est un peu développée, le nombre des branches d'enseignement n'a pas augmenté, mais on y voue un peu plus de soin et de temps. «Pendant la durée des leçons qui est ordinairement de sept heures, nous dit un mémoire de cette époque, on enseigne d'abord la lecture aux élèves de

cinq ans, suivant l'ancienne méthode de l'a b c, puis on lit les prières de l'école; les plus avancés, les passages bibliques qu'ils doivent apprendre par cœur. Dans quelques écoles on fait usage des *Histoires de la Bible* par Hubner, et du Nouveau-Testament; dans toutes, on récite le petit catéchisme de M. Ostervald et le *Recueil des passages*. On y ajoute quelques fois une grammaire française et les *Histoires* de Hubner. L'écriture est la partie de l'éducation la mieux soignée. On enseigne aussi l'orthographe au moyen de dictées tirées des *Réflexions* de M. Ostervald et on en fait ensuite une espèce d'analyse, les maîtres donnant, autant que leur capacité leur permet, quelques règles usuelles; l'arithmétique vient ensuite et on va jusqu'à la règle de trois; enfin on enseigne le chant des Psaumes suivant les quatre parties. » L'auteur de ce mémoire, Villemin, professeur à Neuchâtel, demandait qu'on fît pour les écoles de campagne une grammaire simple dont on bannirait autant que possible ces dénominations étranges qui fatiguent la mémoire et n'apprennent rien. Mais il faut charger de cet ouvrage, dit-il, quelque homme instruit et qui soit bien pénétré de l'idée qu'il ne s'agit point de briller en cherchant de nouveaux systèmes, de nouvelles vues, de nouvelles théories, mais de recueillir et de réunir ce qui est d'une utilité générale. La préface de l'une des grammaires en usage alors dans les écoles peut nous donner une idée de ce qu'étaient quelques-uns du moins de ces manuels adoptés: « Malgré que le public ait déjà un grand nombre de grammaires entre les mains, dit l'auteur de cette grammaire, je me suis néanmoins proposé de donner celle-ci qui, tout en travaillant pour mon utilité, le sera vraiment pour celle de tous ceux qui ont du goût pour les principes de l'orthographe française. » Quant au chant, il n'avait, paraît-il, rien de bien harmonieux: « dans la plupart des paroisses de campagne, dit M. Villemin, ce n'est guère qu'une suite de cris aigus et monotones, et sans l'habitude que nous en avons, je doute que nous pussions les supporter; cela donne plutôt l'idée d'un chant de sauvages que d'un hymne chrétien ».

La durée de l'école, le nombre quotidien d'heures de leçons et le temps de la fréquentation ont naturellement beaucoup varié selon les époques et les localités. A Neuchâtel et dans plusieurs autres endroits nous voyons l'école être permanente dès le temps de la Réformation, partout ailleurs elle n'était que temporaire et durait de la Saint-Martin à la Saint-Georges. Dans la seconde moitié du XVIIme siècle, le nombre des écoles permanentes a un peu augmenté, mais cette permanence n'était guère que nominale. Dès que les travaux des champs réclamaient les bras des enfants, la classe se fermait et le régent allait lui-même

labourer et ensemencer un terrain, moins dur et moins aride souvent que celui qu'il avait cultivé pendant le temps des frimas. On raconte que, dans une localité du Vignoble, le maître d'école, ne trouvant chaque matin en classe, pendant l'été, qu'un seul élève et toujours le même, lui disait, en patois : « Ah ! tu es tout seul, eh bien ! disons vite : Dieu nous bénisse et nous protège ! ainsi soit-il ! Amen ! et va-t-en courir sur la galerie. » L'enfant ne se le faisait pas dire deux fois et le maître partait pour la vigne, son croc sur l'épaule. A cette époque nous voyons dans certaines localités la classe se tenir trois fois par jour : une heure et demie le matin, une heure au milieu du jour et une heure et demie dans l'après-midi. Souvent la classe se rouvrait après le coucher du soleil : c'étaient alors soit des enfants, soit des adultes qui venaient s'asseoir sur les bancs et chercher une instruction complémentaire. Au commencement de ce siècle les classes temporaires étaient encore très nombreuses et dans les localités de fabrique il n'y avait que les écoles du soir.

L'âge d'entrée comme l'âge de sortie de l'école était laissé à la libre détermination des parents; généralement ceux-ci faisaient suivre les leçons à leurs enfants dès l'âge de cinq ans, mais ils les en retiraient dès que ces enfants pouvaient leur être utiles à la maison. Un mémoire de 1811 dit à ce sujet : « Les parents envoient volontiers leurs enfants à l'école à cinq ans et même au-dessous, moins par une louable émulation et avec le désir de développer leur intelligence que pour s'en débarrasser. Le nombre de ces petits l'emporte souvent sur celui des grands, mais les maîtres d'école se résignent aisément au rôle de garde-enfants qui leur procure quelques petits profits. Depuis cet âge et jusqu'à 16 ans le nombre des écoliers décroît sensiblement, et dès que les enfants peuvent être de quelque utilité à leurs parents, les absences sont répétées ou plutôt l'école est tout à fait abandonnée. »

Pendant très longtemps la fréquentation de l'école resta libre, l'instruction étant considérée plutôt comme un privilège que comme un devoir. Ce n'est que depuis 1848 qu'elle fut rendue, par un article spécial de la loi, obligatoire pendant un certain nombre d'années de l'enfance. Cependant, dès l'origine de l'école on s'efforça chez nous de ne laisser aucun enfant en dehors de toute instruction. Peu après la Réformation déjà, le règlement de discipline ecclésiastique, établi par la Classe en 1564, portait : « Tous les parents feront tout devoir pour envoyer leurs enfants au maître d'école pour être instruits; ceux qui manqueront, seront avertis de leur devoir par les ministres et anciens du lieu, sauf

à passer plus outre jusqu'à en avertir le magistrat s'ils ne font leur devoir envers leurs enfants. » Malheureusement c'étaient les écoles elles-mêmes qui faisaient défaut, il n'y en avait pas partout. Plus tard aussi, le premier zèle pour l'instruction diminua beaucoup. En 1599 déjà, la Classe se plaignait à l'ambassadeur de Marie de Bourbon : « Il y a des paroissiens qui ne se soucient guère de l'instruction de leurs enfants et qui sont si froidz qu'ilz ne font rien pour l'entretenement des Maîtres des écoles, desquelz ils sont pourveus par la Classe, parfois à leur requeste, les laissant languir de faute et crier après leur petit salaire. Il y en a d'autres qui font refus de contribuer et de livrer ce qui a esté baillé et dedié par leurs pères et predecesseurs, à ces saintes usages, et satisfaire aux legatz, se laissant contraindre par justice et nous y faisant pourmener, dont souvent vos Seigneuries sont attedies, à notre grand regret. » Un nombre considérable d'enfants, surtout dans les petites localités et dans les endroits reculés, restèrent dans une ignorance à peu près complète ; cependant les pasteurs, les anciens d'église et un certain nombre d'autorités communales s'efforçaient de lutter contre cette indifférence ; les parents négligents étaient parfois cités et réprimandés en consistoire, et dans quelques localités ceux d'entre eux qui devaient recourir à l'assistance publique n'étaient secourus que s'ils envoyaient leurs enfants à l'école ; en outre, dans la plupart des écoles, le maître était tenu d'enseigner gratuitement les enfants pauvres.

L'école ayant été, comme nous l'avons vu, établie par l'Eglise et, à l'origine, entretenue en partie par elle, c'était, du moins dans la seconde moitié du XVIme siècle, la Classe qui choisissait, nommait ou révoquait les régents ; la plupart d'entre eux, du reste, étaient à cette époque des candidats au saint ministère et leur poste d'instituteur n'était qu'un stage avant la consécration. Plus tard, au XVIIme siècle, lorsque les communautés subvinrent au traitement du régent et à l'entretien de l'école, elles eurent leur mot à dire dans ces nominations ou ces révocations, toutefois le régent ne pouvait entrer en fonctions que s'il avait été examiné et reconnu capable par le pasteur de la paroisse, et sa nomination approuvée par la Classe. Ce fut la cause de maints conflits, souvent très âpres, entre la compagnie des pasteurs et telle ou telle commune ; ces conflits provenaient fréquemment, il est vrai, du fait que les communiers voulaient nommer un des leurs, tout incapable fût-il, parce qu'il était du lieu et qu'il se contentait d'un traitement inférieur. Ce traitement n'était cependant pas, à l'ordinaire, déjà des plus brillants. Il a varié considérablement, cela va sans dire, suivant les époques et surtout

suivant les localités, la commune étant plus ou moins riche, ou les communiers tenant plus ou moins à l'instruction. Quelques chiffres nous donneront un aperçu moyen de ces traitements. Il faut tenir compte, naturellement, dans ces données, du bas prix de la vie matérielle à ces époques. Le régent de Saint-Aubin recevait en 1567 : 3 coupes de froment, 9 coupes de moitié blé, 3 coupes d'orge (la coupe = 4 quarterons), 1 muid de vin (192 pots anciens), 15 florins (60 batz, fr. 5), et une parcelle du jardin de la cure. C'était un traitement de fr. 350 en monnaie actuelle. Mais ce régent était l'un des mieux partagés. Il est vrai qu'à cette même époque la position de certains pasteurs était encore moins brillante. Le pasteur Carmel, de Môtiers, écrivait en 1550 à Calvin : « Je suis à la tête de deux Eglises dont les temples sont très éloignés l'un de l'autre (Môtiers et Travers). Le chemin, surtout en hiver, est très pénible à cause de l'injure du temps. Il n'est pas rare qu'il m'arrive d'être presque gelé par le froid, lorsque je suis sur mon cheval, et parfois de monter en chaire tout trempé par la pluie. A mes autres travaux s'ajoute, ce qui est pour moi, je le déclare, presque aussi dur que la mort, que pendant tout l'hiver je dois aller de porte en porte quérir ce qui m'est nécessaire pour vivre, et souvent je suis obligé d'aller pour cet objet dans la même maison non pas une fois, mais dix fois ; souvent même je m'éloigne sans avoir rien obtenu, affligé par les malédictions d'un grand nombre. »

En 1593, le régent de Valangin reçoit un muid de froment, « lequel se délivre annuellement par la Seigneurie pour la maintenance et entretenement de leur Eschole sans ce qu'il plaira à ung chacun particulier de donner de bonne grâce sans pouvoir estre contrains ; plus 50 livres d'argent (fr. 37.50) sans et excepté ce qu'il plaira à ung chascung particulier de donner de bonne grâce. De plus, il percevra d'ung chascung enfant du bourg qui iront à l'eschole 6 crutz par mois, des estrangiers à son bon plaisir, plus, quand l'on fera du bois par communauté, on luy en donnera au bon plaisir de la Commune ou comme à l'un d'iceux ». En 1645, le régent du même Valangin reçoit le muid de blé de la seigneurie et 25 écus petits (fr. 69), on lui fournit en outre une maison et jardin, avec jouissance du closelet qui joute les murailles du château.

En 1685, le régent de Cernier reçoit pour l'école 200 livres faibles (fr. 110), et pour les fonctions d'église 75 livres (fr. 41.25). En 1688, celui de la Chaux-de-Fonds perçoit de chaque écolier 6 crutz par mois, mais il ne doit rien demander des enfants pauvres, plus 50 écus (fr. 138) pour les fonctions d'église et autres, et en outre ce qu'il recevra des par-

ticuliers pour le sonnage des cloches. Ces traitements n'étaient certes pas brillants. A la fin du XVIIIme siècle et dans les premières années du XIXme ils l'étaient encore moins. S'il y avait des régents qui recevaient 20 à 30 louis (fr. 480 à 720), il y en avait d'autres qui n'en recevaient que 3 ou 4 (fr. 72 à 96), d'autres 6 à 7 sols par jour (fr. 0.52) avec un casuel de 5 à 6 sols par mois; ils avaient en outre le logement et le bois de chauffage, mais leur traitement ne courait encore souvent que pendant les six mois d'hiver. Le Val-de-Ruz, dit un mémoire du temps, offre en outre un phénomène qu'on aurait de la peine à trouver ailleurs. Dans la plupart des communes, la place de maître d'école s'adjuge aux enchères au rabais, et, si l'on est content du maître, on le proroge d'année en année, pourvu toutefois qu'il soit communier du lieu; sans cela, si un communier offrait de prendre la place à un moindre prix, il l'obtiendrait. Et l'auteur de ce mémoire cite à ce sujet un fait survenu vers 1800. Dans un village de ce vallon on était fort satisfait du maître d'école, mais sa paie était si modique qu'il ne pouvait subsister. On lui offrait ailleurs une place plus lucrative; mais affectionné à son école, il préférait y rester si on voulait augmenter sa paie de 16 livres. Le gouverneur assemble la commune, on délibère; la demande est rejetée. Mais, dit l'un des communiers, avant de nous séparer, est-ce que nous ne nous donnerons rien pour nous être assemblés? La proposition fut agréée et les frais de vacation surpassèrent l'augmentation demandée.

Lorsque la commune était satisfaite de son maître d'école, elle lui accordait ordinairement, surtout s'il était communier, une gratification plus ou moins considérable au premier de l'an, seulement le maître d'école était tenu de venir ce jour-là la demander, ou du moins la recevoir, dans l'assemblée de la générale communauté et d'adresser aux communiers présents, en signe d'hommage et de respect, un petit discours de remerciement, que l'on nommait le Compliment de Communauté. On raconte qu'un régent du Val-de-Ruz, ennuyé de cette obligation contre laquelle il avait en vain réclamé, — il était communier, — quoiqu'elle ne lui coûtât pas beaucoup, car il avait, paraît-il, la parole facile, s'avisa d'un moyen homéopathique pour s'en faire dispenser. Le 1er janvier suivant, après avoir reçu la gratification d'usage, il commença, dans le style emphatique de l'époque: « Illustre, sage et prudent sieur gouverneur et vous Messieurs les membres de cette honorable communauté, moi, votre très humble et très obéissant serviteur. » Le sieur gouverneur et messieurs les membres de la commune, flattés de ce témoignage de respect, s'inclinèrent en souriant de contentement, puis le discours continua:

dix minutes, vingt minutes, trente minutes se passent et le régent parle toujours. C'est en vain que le sieur gouverneur et le sieur secrétaire lui font signe, puis lui signifient à haute voix que l'assemblée est suffisamment édifiée, le discours de remerciement coule toujours, il ne cesse qu'au bout d'une heure. Le régent avait gagné sa cause ; l'année suivante on lui remit la gratification d'usage en le dispensant de tout compliment.

Pour permettre aux maîtres d'école d'accroître un peu leur modique traitement, les communautés les autorisaient ordinairement à prendre chez eux, à manier, suivant l'expression caractéristique du temps, quelques pensionnaires, mais dont on leur fixait le nombre maximum. C'étaient sans doute des enfants ou des jeunes gens venus des cantons voisins pour apprendre le français ; mais il paraît qu'à cette époque on n'avait pas très bonne opinion chez nous, à Cernier du moins, de l'éducation que nos jeunes confédérés d'outre Thielle recevaient dans la maison paternelle, car un contrat du siècle dernier, entre la communauté de Cernier et son régent, autorisait celui-ci à prendre deux pensionnaires, mais à condition qu'ils eussent déjà de l'éducation afin qu'ils ne vinssent pas détourner des bonnes manières la jeunesse du village et y apporter le trouble et le scandale....

Charles CHATELAIN.

LES ÉVÉNEMENTS DE 1793

A LA SAGNE

Il existe dans les archives de la commune de la Sagne un registre de 420 pages intitulé :

Premier Registre du corps de MM. les officiers des deux premières compagnies du Bataillon de la Sagne dans lequel est renfermé toutes les pièces concernant le militaire et démarches faites par Messieurs les officiers des dites compagnies, lequel commence par l'année 1768. Tenu par moi Charles-Louis Jean-Richard-dit-Bressel, secrétaire du corps de Messieurs les dits officiers des deux premières compagnies du Bataillon de la Sagne. [1]

[1] La Sagne formait les deux premières compagnies, Brot-Plamboz la troisième, et les Ponts la quatrième.

Ce registre n'est pas intéressant à chaque page. On y trouve des règlements militaires. « L'ordonnance concernant l'exercice et les évolutions à l'usage des milices de Neuchâtel et Valangin » de 1789, remplit 56 pages. Il y a des récits des revues du bataillon, des réclamations touchant les anabaptistes qui refusaient le service militaire, et la correspondance échangée entre le lieutenant-colonel commandant la division des Montagnes et les officiers de la Sagne. La partie du registre la plus intéressante est celle ayant trait aux événements de 1793. Voici ce qui nous paraît pouvoir intéresser les lecteurs du *Musée neuchâtelois :*

Assemblée extraordinaire de Messieurs les officiers des deux premières compagnies du Bataillon de la Sagne, le 28 May 1793.

Laquelle assemblée a pour objet ensuitte de deux députés envoyé de la part de M. Jean-Jaques Humbert-Droz, capitaine des Eplatures, qui ont avisé que leurs environs étant dans un danger éminent, s'étant même trouvé assailly par des personnes cœiffé à bonnet rouge priant Messieurs les officiers d'y porter secours et surveiller en cas d'allarmes.

Dès aussitôt l'on a rassemblé plusieurs soldats qui ont avertis les divers quartiers à se rencontrer au Corps de Garde de sur le Crêt de la Sagne, ce qu'ils ont fait à moins d'une heure; la généralité des soldats ce sont départis sous la direction de Messieurs les officiers pour garnir les postes de la Corbatière, La Vis du Locle et Roulet ayant pour mot de consine *Surveillan.* Le tout s'étant passé dans le meillieure ordre et dans la tranquilité jusqu'au matin, ce qui a fait suposer que les personnes à bonnet rouge de la Chaux-de-Fonds qui ont pris le nom de citoyens se tranquiliseroit accause de la force des armes qui leur en imposoit.

Du 29 May 1793. Assemblée extraordinaire de Messieurs les Officiers.

L'avise que Monsieur le Capitaine Jean-Jaques Humbert-Droz des Eplatures a envoyé à Messieurs les Officiers par deux Députés qui ont annoncé les craintes où ils sont actuellement à raison des menaces que font ceux de la Chaux-de-Fonds, décoré à bonnet rouge ont obligé Messieurs les Officiers à s'assembler malgré qu'ils n'y fussent pas tous. Monsieur le Capitaine David-Henry Vuille étant députés ajoint à Monsieur le lieutenant de justice Abram Perret pour se présanter au Gouvernement avec Trois Députés des Eplatures pour y manifester nos craintes par la rixe survenue la veille entre la Chaux-de-Fonds et les Eplatures, ce qui fut cause que mon dit sieur le capitaine David-Henri Vuille ne pu pas se rencontrer à la ditte assemblée des officiers lesquelles sur le susdits raports des Députés des Eplatures qui ont ajouté qu'ils venaient d'aprendre de bonne part que les Bonnets Rouge du Locle veulent aller chercher leur confrère qui ont resté depuis la foire de la Chaux-de-Fonds et que

ceux-ci serait accompagné de ceux de la ditte Chaux-de-Fonds qui sont en grand nombre armés ce qui a si-tellement mis les bons sujets des Eplatures en allarmes qu'ils craignes d'être envahy pendant la nuit, lesquels demandent au nom de leurs Constituants secours à la Sagne, à peinne ces deux députés partis que Deux postillons de la Chaux-de-Fonds envoyé de la part des bons sujets annonçant le danger où l'on est par les démarches et activité où sont les Bonnets Rouge qui envoyes des Postillons à cheval à la montagne des Bois, craintes où sont les bons sujets du Valanvron, que les François ne tendent la main aux Bonnets Rouge pour envahir les Montagnes, en conséquence, les Postillions viennent au nom de leurs Constituants prier au nom de Dieu de surveiller et n'y porter secours au premier danger... A peinne ceux-cy sont-ils partis que l'on a reçu un Billet de Monsieur le Capitaine Jean-Jaques Humbert qui annonce le danger encore plus menaçant. Il contient comme suit.

Eplatures, 29 mai 1793.

A Mr Ab.-Ls Vuille, capne à la Sagne.

Monsieur,

Nous aprenons en ce moment que les Citoyens de la Chaux-de-Fonds viendroyent accompagnier ceux du Locle qui sont resté à la foire et comme vous savez qu'ils sont en grand nombre nous vous prions de nous départir au secours le plutôt possible. Mrs les porteurs vous détailleront le reste. Je suis, etc.

Votre dévoué serviteur J.-Jaqs-H-Droz, capne.

Les porteurs du susdit Billet qui sont Daniel Perret sergent des grenadiers et Daniel-Louis Humbert sergent qui sont été aux Eplatures de retour nous ont raportés l'allarme où sont les bons sujets des Eplatures par les démarches que font les citoyens de la Chaux-de-Fonds demandant secours au plutôt.

Messieurs les Officiers ensuitte de ces différents raport non rien eû de plus empressé que de faire commander leurs compagnies de même que les vetterans et invalides pour les six heures du soir, étant au moment de l'ordre 4 heures de l'aprésmidy.

La troupe étant tous au rendez-vous du Corps de Garde de Sur le Crêt de la Sagne Messieurs les Officiers et Bas-Officiers assemblés pour tenir conseille de guerre ont ensuitte de mure délibération arrêté que l'on poseroit au Lieu dit le Monsjaque, limite de la Communauté de la Sagne, nonante hommes, le poste de la Corbatière trante hommes, le poste de la vis du Locle de douze hommes, et le reste de la troupe d'environ deux cens hommes a été séparé dont une partie invalides que l'on a envoyé aux quartiers des Cœudres et de Marmoud pour patrouiller et l'autre partie ont resté au Corps de Garde du Village.

Ensuite de la consine que chaque officier et bas officiers ont pris pour mot *Valangin,* ils ont joint chaqu'un leur détachement pour se rendre à leur poste.

Les officiers et bas officiers au nombre de cinq destinés pour diriger le Corps de Garde du village et recevoir les raports qui pourroit se faire Monsieur le Capitaine Abraham-Louis Vuille a fait poser trois sentinelles devant le dit Corps de garde. Ensuitte il a ordonné au secrétaire soussigné d'écrire deux lettres d'avise dont l'une à la 3me et 4me Compagnie du Bataillon de la Sagne et l'autre adressée à Monsieur Jacot, capitaine à Coffranne, pour qu'il la fasse circuler à Monsieur le Capitaine Girard Bille à Boudviller.

Les lettres expédiées par courier le sieur Isac Pettremand Capitaine de la 3me Compagnie d'abord a fait passer la ditte lettre au Capitaine de la 4me Compagnie par laquelle on leur donne avise des circonstances qui se passe. Mon dit sieur le Capitaine de Plamboz envoya dès aussitôt deux postillions pour prendre consine en cas d'attaque auprés de M. le Capne Ab-Ls Vuille en lui disant que leur compagnie était prête à marcher, il leur fut donné pour signaux d'allarmes le son de la cloche et des caisses.

Environs les 10 heures du soir, Messieurs les Députés envoyée à Neuchâtel auprés du gouvernement de retour se rendirent au Corps de Garde pour faire raport de leur Commission en Conseil d'Etat étant en sus porteur d'un Gracieux Arrêt du Gouvernement contenant comme suit:

S'est présenté le sieur Lieutenant Perret de la Sagne accompagné des sieurs Justiciers Esaye Vuille, Capitaine Vuille et en trois autres particuliers du Quartier des Eplatures lesquels ont informé d'une manière détaillée le Conseil d'une rixe violente qui a eu lieu hier 28e du mois à la foire de la Chaux-de-Fonds par une suite de l'esprit de division qui règne aux Montagnes et dans laquelle divers particuliers de la Sagne et des dits Eplatures se sont plaints d'avoir été poursuivis et maltraités; les dits sieurs Lieutenant et députés ayant en conséquence de ce que dessus prié le Conseil de prendre en considération l'état d'inquiétude et d'allarme dans lequel leur Communauté et quartier se rencontrent et de daigner pourvoir au rétablissement de la tranquillité dans les Montagnes en encourageant les bien pensants et contenant les malintentionés ajoutant que pour la plus grande sûreté de leurs districts en particulier on y a pris les armes, qui dans le moment actuel ne sont pas encore posées. Ensuite de quoi se sont présentés deux autres Députés de la Sagne chargés de venir faire part au Conseil des avis qui leur ont été donnés par des personnes de la Montagne des Bois à eux connues, desquels avis il résulterait que les troupes françaises du voisinage ont des vues hostiles sur ce Pays. Sur quoi aprés avoir délibéré Il a été dit que le Conseil témoigne sa satisfaction très particulière aux marques de zèle pour leur Souverain, d'intérêt pour la patrie et d'amour pour l'ordre et la paix, que le dit sieur lieutenant ainsi que tous ceux qui se sont présentés avec lui viennent de manifester au Conseil de la part de leur Communauté et quartier, qu'en conséquence le Conseil leur annonce qu'il va s'occuper de la manière la plus sérieuse et la plus prompte de tous les moyens que la prudence et le bien de l'Etat peuvent dicter sur ce que fait l'objet des informations ci dessus données, et que d'aprés cela il charge tous les dits Députés d'engager leur Communauté

et quartier à poser les armes, le Conseil n'estimant pas que pour le moment les uns et les autres ayent à prendre d'autres mesures que celle d'une sage et tranquile prévoyance. Donné en Conseil tenu sous notre Présidence au Chateau de Neufchâtel le 29 Mai 1793.

Signé : De Sandol Roy.

Ensuitte de cette lecture Monsieur le Capitaine et Officiers rendirent sachant du dit Arrêt aux Officiers des postes par des courriers qu'ils envoyèrent en y recommendant de continuer les postes pendant la nuit, laquelle se passa tranquillement jusqu'au matin que l'on a dégarni les dits postes, à raison que les soi disant citoyens qui dès aussitôt qu'ils ont vu la force des armes n'ont rien eu de plus empressé que d'abattre les arbres dit de la liberté, de même que tout autre décoration, en supliant en outre ceux des Eplatures de bien vouloir se tranquiliser. Les soi disant citoyens du Locle n'eurent non plus rien de plus empressé que d'aussi abattre leurs arbres et décoration en supliant les bons sujets de traiter avec eux pour une réunion. Il y eut en conséquence des entrevues entre eux qui operèrent un raliement avec promesse d'être fidèle au Souverain et à la patrie et que toutes décorations ne subsisterait plus et que l'on oublierait le passé promettant de vivre en paix et en bonne armonie, ce qui a disposé nos troupes a quitter leur poste pour rentrer à leurs foyers.

Messieurs les Officiers rassemblés ont ordonné au secrétaire soussigné d'annoncer à la troisième Compagnie de Plambeaux pour que celle-ci en fasse de même à celle des Ponts de la tranquilité qui paraît va régner dans le Locle et la Chaux-de-Fonds.

Ch^s-L^s Richard,
Secrétaire du Corps des Officiers
des 2 premières Comp^s du Bataillon
de la Sagne.

Les esprits étaient loin d'être calmés à la Sagne, comme du reste dans les Montagnes. Toute connivence avec les bonnets rouges était envisagée de fort mauvais œil. Un sous-lieutenant de la deuxième compagnie, C. Vuille, en fit l'expérience. Laissons de nouveau la parole au secrétaire du corps des officiers.

Du 30 Juin 1793.

Messieurs les officiers ont en outre trouvé convenable d'encore faire connaître et de transmettre à nos Descendants l'ordre et l'exactitude avec laquelle ils se conduisent dans leur Corps, aurait par conséquent pris en objet le cas de l'un de leurs membres en la personne de C. Vuille, sous-lieutenant dans la seconde Compagnie de ce lieu qui dans un moment d'oubly se serait trouvé dans le courant de cet hiver au Locle dans un cabaret, parmi une Compagnie de personnes à bonnet rouge, qui malignement l'aurait attiré à eux et le soliciter si tellement qu'il se laissa entraî-

ner jusqu'au point qu'il achetat un de ces bonnets rouges, cet acte d'imprudence de sa part ne fut pas plutôt arrivé que l'on en eu connaissance à la Sagne, ce qui obligea d'autant plus les Officiers à ne pouvoir rester sous silence en faisant leur raport à Monsieur le Lieutenant-Colonel[1] lorsqu'il vint à la Sagne le 31 Mai dernier, quoiqu'à la vérité le cas ne fut pas là des plus grave à pouvoir le destitué de l'emploi qui lui a été confié en ce que ne lui ayant pas reconnu par la suite des sentimens qui fusse bien contraire à ceux de Bon sujet, cependant comme les membres d'un Corps telle que celui des Officiers doivent être en bonne exemple à leurs subalternes, ce qui obligea les officiers a en informer Monsieur le Lieutenant-Colonel qui fit venir le dit C. Vuille par devant lui, en présance de Messieurs les Capitaines et Officiers, pour l'entendre dans ses raisons de justification qu'il aurait à présenter, pour examiner par ce moyen si elle serait suffisante pour otter tous soupçons portés contre lui. Etant donc arrivé dans l'assemblée Monsieur le Lieutenant-Colonel lui représenta de la manière la plus douce la douleur qu'il avait d'aprendre qu'il s'était mal comporté au Locle par un jour de cet hiver en achetant un bonnet rouge, ce qui pourrait faire nètre parmi le publique une méfiance sur les sentimens que son devoir de bon sujet doit le lier, par ainsi qu'il l'avait fait appeler pour entendre de lui les raisons qu'il aurait à alléguer pour sa justification.

Le dit sieur C. Vuille répondit respectueusement à M. le L^{nt} Colonel qu'il aurait l'honneur d'y faire le récit de tout ce qui s'était passé à son égard, par un jour qu'étant au Locle dans le courant de cette hivert (qu'il en est si rempli de douleur) malgré son zèle pour le service du Roy, qu'il suplieroit Monsieur le L^{nt} Colonel de lui accorder son congé connaissant qu'il serait mal vu des soldats, mais au préalable il a l'honneur d'exposer que se trouvant au Locle, sans auqu'un mauvais dessein, s'en ala avec des amis qu'il suposoit être des personnes comme il faut dans un cabaret pour y prendre un verre de vin. Pendant le courant de la veillée l'on s'égaya par chanter des rondes, entr'autres une où l'on mettait un bonnet rouge sur sa tête à rechange. Cette gayeté le fit oublier au point, quoique sans mauvaise intention, qu'il achetat un bonnet rouge.

Il n'eut pas plutôt quitté sa compagnie que reconnaissant sa faute, et réfléchissant sur ce qui pourroit résulter par la suite, en chemin faisant contre la Sagne il prit ce bonnet et le jetta en bas un précipice lieu dit la Cornée croyant que l'on en saurait rien dans sa Communauté, mais quelle ne fut pas le comble de sa douleur lorsqu'il s'aperçut que l'on en était instruit et que même on se mit à lui en faire des reproches, ce qui le détermina à ne plus sortir pour un certain tems de sa maison, que par une pareille retraite il espérait que l'on daigneroit oublier cette malheureuse affaire, et que par les occasions qu'il saisiroit pour faire connaître ses sentimens de Bon sujet qu'il seroit en meilleur augure chez les Bon sujets. Ayant protesté en foy de conscience que jamais il n'a eu d'autre

[1] De Montmollin.

principe que ceux d'être bon et fidèle sujet à sa Majesté et à la Constitution et soumis à ses supérieurs, qu'il sera toujours prêt à sacrifier sa vie pour la conservation de la Patrie.

Monsieur le L^{nt} Colonel ensuitte qu'il eu fait faire place au dit C. Vuille il représenta à Messieurs les Officiers que remarquant un repentir sensible chez le dit Vuille accompagné de bonnes intentions, qu'il ne trouvait pas d'inconvénient qu'il pû fonctionner tant parmi leur corps qu'en publique qu'il pourroit sans crainte le recevoir.

Sur quoi Messieurs les Officiers répondirent que ne pouvant rien prendre sur leur conte, à raison de l'irritation des soldats sur cette affaire mais qu'il remettoit le cas à la prudence de M. le L^{nt} Colonel qui à la vue de cette déclaration fit rentrer le dit C. Vuille et lui représenta que sur le repentir qu'il manifeste il ne trouvait auqu'un inconvénient de continuer ses fonctions. Quant à la réquisition qu'il lui avoit faite d'un congé qu'il ne pouvoit point le lui accorder qu'ensuitte de lavis et des ordres du Gouvernement, mais afin de le tranquiliser qu'il lui auroit conseillé de demander une suspension de ses fonctions pour un certain tems, que pendant ce tems les soldats reconnaissant sés bonnes intentions qu'il vient de manifester, ils oubliront le passé.

Le dit C. Vuille, pendant l'espace de quelques semaines, ayant réfléchy sur le conseil que lui avait donné M. le L^{nt} Colonel, il pris la liberté de s'aprocher auprès de lui à Neuchâtel pour le suplier de lui accorder une suspension de deux ans de ses fonctions.

A quoi Monsieur le Colonel lui répondit qu'il en écrirait à Monsieur le Capitaine D. H. Vuille, qu'en attendant qu'il pouvoit conter la suspension d'une année.

Le sous-lieutenant C. Vuille obtint en effet une exemption d'une année.

Paul-Aug. PERRET.

COMPAGNIE DES CORDONNIERS ET TANNEURS

Le plus ancien livre de la Compagnie est intitulé :

Livre de l'honnorable compagnie des Escoffiers de la Ville de Neufchâtel estant pour lhors maistre d'icelle les honnorables Abraham Chondy et Jehan Conrard, pour savoir les noms et surnoms de ceux qui sont et ont estés de la dite compagnie.

L'an 1505.

S'ensuivent les noms et surnoms de ceulx de la honnorable compagnie des Cordonniers et affectiers.

Regnaud Billoud.
Louys Fornachon.
Blayse Paillard.
Guillame Francey.
Jehan Bourgeois.
Jacques Vallet.
Pierre Amyoud.
Jehan Pourry.
Pierre Lescuyer.
Louys Lardin.
Jacques Steff.
Blayse Chollet.
Jehan Franceoys.
Estienne Dodasur.
Pierre Bersot.
Claude Breguet.
Guy Morel.
Guillame D'Allemaigne.
Jacques Thiebaud.
Claude Adventurier.
Jacques Parrys.
Anthoine Aulbert.
Clement Trybollet.
Estienne Du Puys.
Jeham Vuillame.
Othenin Cuche.
Jacques Conrard.
Israel Bothollier.
Pierre Aurillotz.
Jacques Louremier.
Jehan Clement.
Henry Schaffner.
Guillame Chastenay.
Pierre Thiebaud.
Blayse Billoud.
Blayse Humbert de Savagnie.
Jehan Chollet.
Andrey Henneman.
Guillame De Salles.
Jacques Billoud.
Guillame Martenet escoffier.
Jehan Nourisse.
Pierre Gentil.
Jeremie Gentil.
Pierre Monier.
Claude Perrot.

Anthoine Gargne.
Anthoine Vefve.
Pierre Vuavra.
Thiébaud Ramuz.
Marin Chastellain.
Jehan Nardenet.
Jehan Gentil.
Jehan Marquis.
Clement Beiche.
Guillame Martenet.

De ces cinquante-six noms de famille, quatorze seulement existent encore à Neuchâtel, et un seul se retrouve dans le rôle des membres actuels de la Compagnie.

Le 24 décembre 1580, George de Diesbach, gouverneur de Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, confirme et corrobore les « usances et accoutumances » de la Compagnie :

« Les maîtres et compagnons doivent obéir en toutes choses, bonnes et raisonnables, aux maîtres de la Compagnie. Lorsqu'ils seront sur le marché pour acheter cuirs, écorces ou autres choses du dit métier, ceux qui ne voudront acheter devront aider à ceux qui voudront acheter, et s'il veut avoir part au marché, l'y doit avoir part, sans fraude, ni barrat, en payant l'équipollent. Si un maître ou compagnon trépasse, seront entenus de suivre le trépassé jusques au lieu du cimetière. Si un compagnon a haine ou différend avec un autre, les maîtres et compagnons de la Compagnie auront puissance de pacifier les dits différends. Dans les assemblées, celui qui dira son opinion, les autres le devront écouter sans murmurer ni l'empêcher, sinon sera gagé pour un gros. »

Avant d'être reçu membre de la Compagnie, il fallait faire un chef d'œuvre, ordinairement une paire de bottes molles, ou bien des bottes molles et des souliers d'hommes, le tout coupé en présence de MM. les visiteurs.

Mais tout n'était pas charges et obligations : les membres de la Compagnie avaient aussi leurs délassements et de joyeux repas que des raisons bien graves parvenaient à peine à différer.

« Le 1er jour du mois de décembre 1694 MM. de la Compagnie ont trouvé que l'an neuf prochain on fera un repas ; si les revenus et bienvenues ne suffisent pas, on bourcillera, chacun 2 ou 3 batz, selon que l'on trouvera à propos le jour du repas, *avant qu'on s'assoye.*

Le 1er jour de l'année 1696 l'honnorable et vertueuse Compagnie des cordonniers et tanneurs est assemblée comme de coutume à 6 h. du matin, où M. le maître Bourgeois et lieutenant J.-J. Purry l'aisné a présidé, pour délibérer des biens et advancement d'icelle compagnie et pour le repas.

Le 5 décembre 1697, la Compagnie étant assemblée pour arrêter si on fera un repas, le plus a porté qu'on en ferait un sur le 1er jour de l'année comme de coutume... Et comme on trouve qu'il y a de l'incommodité de se trouver aux 6 h. du matin[1], on a délibéré qu'à l'imitation des autres Compagnies qui ont aussi réformé cela, on ne s'assemblera qu'après le presche, droit à la sortie du Château, que chacun se trouvera à l'assignation, qu'on lira la lettre, et ceux qui manqueront à la lecture d'icelle paieront les 2 gros, et on vaquera à la liquidation des choses qui concernent la dite Cie et on fait marché avec Mme la veuve de M. le Me Bs Dd Purry, hostesse du Singe, pour traiter la dite Cie à 13 batz par tête et les 20 liv. de vin à la cuisine, à traiter également toutes les tables.

Sur le 1er jour de l'année 1703, qu'est par un lundy, la Compagnie des cordonniers et tanneurs étant convoquée par l'ordinaire comme de coutume pour vaquer au bien, profit et avancement d'icelle et pour ensuite faire le repas, on s'est assemblé aux *6 h. du mat.* en la maison de Ville sur le mazel, en laquelle a présidé honorable et prudent S. Louys Dardel, maître bourgeois, comme étant advoyer et chef de la dite Cie, et la dite Cie assemblée en grand nombre.

Vu qu'il n'y a point de bienvenues, on a sur cela résolu que chacun contribueront 2 batz content, *avant de s'asseoir*. On a passé qu'aux infirmes qui ne pourront venir au repas qu'on leur donnera à chacun 6 batz, mais qu'aux malades on leur envoiera des compres.

Le Dimanche après les presches du 4 déc. 1707, président M. notre avoyer et grand nombre de MM. de la Cie assemblés sur le mazel pour délibérer si on fera le repas comme de coutume. On a trouvé qu'il n'y a rien qui empêche, puisque Dieu en sa grâce a permis qu'en réclamant S. M. le Roy de Prusse pour notre Souverain, les choses s'y sont passées tranquillement mieux qu'on espérait, qu'on fera le repas. On a fait marché avec M. Louys Favargier, du Gd Conseil, hôte en la maison de Ville, à 13 batz par tête, à bien traiter également partout, et donner du vin vieux à ceux qui en voudront. »

Mais la Compagnie, si elle banquetait volontiers avec du vin vieux à qui en voulait, entendait que l'honneur du métier fût respecté. Ecoutons comment le sieur Dd Favargier fut remis à l'ordre, et comment il répondit aux remontrances, en invoquant nos droits et franchises connus et inconnus :

[1] La Compagnie se réunissait à 6 h. du matin le premier de l'an, et ceux qui arrivaient en retard payaient l'amende dite chatois des tardifs et dormeurs.

« Le 2 mai 1705 l'honnorable Cie assemblée parceque le S. Dd Favargier a exposé et mis en vente, sur un banc sur le marché, des carrés de cuir de cheval, ce qui ne se peut ni ne se doit faire, ce qui déroge à l'honneur et réputation des maîtres du métier de thanneurs de ce lieu, de permettre d'exposer en vente des carrés de cuir de chevaux pour les vendre avec d'autres cuirs, en quoi il y a de la fraude, cela estant au déshonneur du lieu et des maîtres et sujet à tromperie, le cuir de cheval ne doit pas être coupé en carrés de cuir, cela est contre la coutume de tous les lieux bien policés. »

A quoi le S. Favargier a répondu qu'il croit que comme bourgeois il a droit de pouvoir exposer toutes sortes de marchandises, pour ne servir qu'en premières et secondes semelles, qu'il se tient à la franchise, comme étant franc bourgeois.

Incendie de la Rue du Pommier.

« Comme il a plu à Dieu d'avoir visité cette ville d'un grand embrasement et incendie la nuict du 15e septembre de *1714*, que presque toute la rue du Chasteau a été consumée, qu'on compte jusqu'au nombre de 61 cheseaux de maisons réduits en cendres, tant gros que petits, dans lesquels habitaient 120 ménages, que le feu prit en une maison proche la maison et cour nommée Bellevaux, et a suivi tout le long et large de la rue Bellevaux et dite de la Pommière, et a continué jusques en dessous la grande tour de la Maleporte nommée la tour de Diesse et toutes les maisons qui tiraient dès la dite tour jusqu'au jardin du château, cela par un vent violent d'occident et du midi et qui dura toute la nuit jusqu'au lendemain du matin, que Dieu en sa grâce et bonté permit que le vent cessa et vint une pluye, sans quoi le reste de la ville courrait la même risque, quoique chacun était sur la défense. Plusieurs villages vinrent au secours. Tous les seaux de cuir sont bien gastés et d'autres restés au feu. La dite tour de Diesse qui était nouvellement relevée en 5 quarrures attournée de fer blanc avec un horloge, qui marquait en 5 endroits les heures qu'on pouvait voir par tous les endroits de la Ville et qu'il battait sur une grande cloche qu'on entendait partout a été aussi brulée, et la dite cloche fondue, les maisons dessous la dite tour qui regardaient à la Croix du marché ont aussi été consumées... Les seringues que MM. avaient nouvellement achetées sont toutes gatées... Il faut de toute nécessité des sommes immenses à la Ville. Pour que personne n'ignore qu'il ne soit ainsi, MM. de cette Compagnie ayant examiné ce qu'ils peu-

vent donner pour une si pieuse et bonne œuvre, ont trouvé qu'ils supprimeront durant 4 ans de suite leur repas, et qu'ils donneront 100 écus blancs pour soulager la bourse de la Ville. »

Mais le 12 Déc. *1717* on décide qu'on fera le repas comme de coutume chez M. L[s] Favargier, ancien bauherr, hoste en la maison de Ville aux arcades.

Trois ans après, nouveau fléau, la peste, la terrible peste de Marseille, qui fait supprimer le repas, mais une année seulement.

Du 15 Déc. 1720 :

« L'Hon. C[ie] s'étant assemblée comme de coutume pour délibérer à quoi on emploiera les revenus, il a été dit qu'après avoir considéré la circonstance très fâcheuse par le trouble et calamité de presque toute l'Europe du fléau et contagion qui règne à la ville de Marseille et presque dans toute la Provence et que dans toute la Suisse et Allemagne, on est sur les gardes pour se garantir et prévenir un pareil fléau de la contagion de la Peste, pour toutes ces raisons il ne convient nullement de faire le festin, et qu'ainsi on supprimera le repas de cette année. »

Alph. Wavre.

REVUES MILITAIRES A NEUCHATEL

AU XVme ET AU XVIme SIÈCLE

(Suite. — Voir la livraison de Janvier-Février 1904, p. 32.)

La Rue des Molins.

Jehan Williemenod, une lance.
Regnaud Chevallier, ung halbard.
Bisenebe, ung halbard.
Jehan Gallot, ung halbard.
Claude Grassodz, masson, ung halbart et arnoix scelond son estat.
Jehan Paviotte, sa colovrynne et plastron.
Pierre Henriet, une lance, ung plastron et galliardon.
Vuilliemin Velliez, masson, une colovrynne, plastron, galliardon et gorgerin.
Guillaume Fosenet, ung halbart et arnois scelond son estat;
et son filz, une lance.
La Briaule, ung halbart et plastron.
Pierre Audet, une lance.
Jehan Bonhomme, ung halbart, plastron, galliardon et gorgerin.
Guillaume Egger, ung halbart et ses harnois scelon son estat.
Conrad Alfollt, mazelier, son beal pere ung halbart, et luy mesme aussy ung halbart et arnoix, comme a eulx appartient.
Richard Stynner, ung halbart;
pour Blaise, une lance;
pour Jehan, une colovrynne;
et leurs arnois, chascun en son droit
Loys Boutillier, ung halbart;
son filz, une lance et les arnois scelond leurs estat.
Andrey Mazelier, sa colovrynne et arnoix.
Emé Cugniet, mongnier, ung halbart, plastron et galliardon.
Jehan Paris, ung halbart et ses arnoix.
Le gindre Gerad Berjon, une lance et plastron.
Liennard du Boz, une lance et plastron.
Claude Gryer, serrurier, une colovrynne, plastron et galliardon.
Hans Demy Mantel, ung halbart et arnois.
Pierre Ardi, ung halbart et ses harnois.
Huguenin Baussan, une lance et arnois.
Henry BonVespre, une lance et arnois.

Henry Grisel, une lance et ses arnois.
Guillaume Clerc dit Audengier, ung halbart, plastron, galliardon et gorgerin.
La Roberte, une lance, un plastron, galliardon et gorgerin.
La Dordette, une lance et ung plastron.
Pierre Aubert, ung halbart et ses arnoix.
Loys Moteron, une lance.
Henchemand Lardin, une colovrynne et ses arnoix.
Pierre Favre, ung halbart et ses arnoix scelond l'estat;
son filz, une colovrynne garnie des arnoix.
Jehan Chastenay, une lance, plastron, galliardon et gorgerin.
Claude Ramuz, ung halbart et ses harnoix.
Ymer Paris, une colovrynne et ses harnoix.
Jehanneret Purry, ung halbart et ses harnoix.
Pierre Purry, ung halbart et ses harnois.
Pierre Favre alias Kesser, une lance et gorgerin.
Guillaume Hinzely, ung halbart.
Viermand, ses harnoix et halbart.
Le Verrier, sa colovrynne et harnoix;
son filz, une lance.
Jaquet Jehan Guillaume, ung halbart, harnoix comme a eulx appartient;
et ses deux filz, chascun une lance, assavoir plastron, galliardon et gorgerin.
Jacques Breguet, une lance et plastron.
Claude Moteron, ung halbart et plastron.
Pierre Breguet le Jeufne, une colovrynne, plastron et gorgerin.
Pierre Breguet l'ancian, barrellier, ung halbart et ung plastron.
Nycolet Servent, une lance, plastron, galliardon et gorgerin.
Blaise Bugniot, ung halbart;
son gendre Nycolaux, une lance et plastron.
Guillaume des Combes, une lance, plastron, galliardon et gorgerin.
Pierre Bothollier, une lance et harnoix.
Estienne Grant Jehan, une colovrynne et ses harnoix.
Jehan Egger, une colovrynne, plastron, galliardon et gorgerin.
La relicte feu Jehan Quemin, ung halbart et ses harnoix.
Claude Perrin, alias Cosandier, une lance et ung plastron.
Anthoynne Bretel, ung halbart et plastron.
Loys Fornachon, une lance et plastron.
Claude Gaudet, une lance et harnoix, scelond son estat.
Le dorier, une colovrynne, ung plastron, galliardon et gorgerin.
Petter Snayffely, une colovrynne et plastron;
son gendre, une lance.
Jehannette Baud, ung halbart et plastron.
Blaise Aubert, ung taborin et son espee.
Pierre Barrellier le Juefne, une colovryne, ung plastron, galliardon et gorgerin.
Beney, ung halbart et plastron.
Humbert Grenot, une colovryne et ses harnoix;

et son filz, une lance.
Jaiques Petremand, une colovrynne, ung plastron et galliardon
Jaiques Beches, une lance et ung plastron.
La relicte feu Nycolas Wacher, ung halbart et ses harnoix.
Pierre Happ alias Henchemand, ung halbart et ses harnoix scelond son estat.
Pierre Fera, barbier, ung halbart et ung plastron.
Perrin Wagnieulx, ung halbart.
Jehan Cunyer, ung halbart.
Guillaume Huot, une lance et ung plastron.
Guillaume Merveillieux, ung halbart et ses harnois, scelond que a luy appartient.
Pierre Choff, une lance et ses harnoix.
Pierre Ratte, une lance et plastron.
Pierre Wiette, une colovryne, plastron et galliardon;
et Pierre, son serviteur, une colovryne.
Blaise Hory, ung halbart et harnoix scelond son estat.
Steff Gringet, ung halbart, plastron et galliardon.
Jehan Williame, ung halbart;
son filz, une lance et harnoix, comme a eulx appartient.
Huguenin Briaule, une lance et ses arnoix, scelon son estat.
Guillaume Rossellet, une lance, plastron et galliardon.
Claude Junod, une lance, plastron et galliardon.
Claude Feche, ung halbart et ses harnoix.
Jehan Jaquemet, une lance et ses harnoix ..... scelond son estat.
Jehan Quoquellion, une colovryne et harnoix comme a luy appartient.
Hinzely Fequenet, ung halbart et ses harnoix devant et derriere.
Jehan Menod, une lance et ung halbart;
pour son frere, plastron, galliardon et gorgerin.
Claude Patey, une lance et plastron.
Jaquet Loys, pour ses deux filz ung chascun une lance et arnoix, comme plastron, galliardon et gorgerin.
Pierre Besanczon, une colovrynne, plastron, galliardon et gorgerin.
Jehan Grenot, ung halbart;
pour ses deux filz, a ung chascun, une lance, plastron, galliardon et gorgerin.
Huguo Quartier, une lance et harnoix scelon son estat.
Jaiques Fusier, chappuys, ung halbart;
et Jehan Jaquellin, une lance et ung plastron.
Guillaume Williemenod, ung halbart.
Hinzely Cuené, une lance et ung plastron.

Le Chastel.

Guillaume Talliard, une lance et ung plastron.
Andrey Jehan Guillaume, sa lance et plastron.
Pierre Cuené le gendre, ung halbart.
Guillaume Jehan Guillaume, une lance.

Emé Scoffery, ung halbart et arnoix scelond son estat.
Blaise Petremand, une colovrynne.
Bernard Buelle, une lance.
Jehan Guyenet, une lance et plastron.
Jehan Guilliermet, ung halbart, ung plastron et ses galliardon.
Marque Guilliermet, une lance, son plastron et galliardon.
Phelebert Petter, une colovrynne et ses arnoix scelon son estat.
Conrad Jehannin, ung halbart et ses harnoix.
Le gendre Pierre Berthod dit Nycolet Vallet, ung halbart.
Jaiques Regnaud, une colovrynne et plastron.
Blaise Emé, une lance.
Jaiques Emé, une lance.
Blaise Tissot, une lance.
Jehan Petter le favre, une colovryne.
Jehan le debrosseur, une lance;
son filz, une lance et arnoix, plastron et galliardon.
Anthoynne Majot, ung halbart;
et son fils, une lance et plastron.
Blaise Guyot, une lance.
Jaiques Jehan Guillaume, une lance.
La vesve Blaise Moteron, ung halbart, plastron et galliardon.
Anthoyne Vesve, son arnoix et son fiffer.

Visitation des harnoys en Thielle pour l'an etc., xxiij[1].

. . . .

Guillaume Favargier, une lance, ung corset entier.
Pierre son frere, ung hallebart.

MARIN.

Michiel Menod, ung hallebart, une plastron, gorgerin et gaillardons.
Jehan de Salles, une lance.
Jannerod Davene, ung hallebart, ung plastron, gorgerin et gaillardons.
Jannerod, ung plastron devant et derrière, ung gorgerin et gaillardon et une lance.
Et pour Claude son frere et leurs nepveur Jehan, une lance et ung hallebart. Reservez la lance.
Pierre Cosandier, une colovrine, un glasson, un gorgerin et gaillardons.
Jehan Cosandier, une colovrine.

SAINCT BLAISE

Jaquet Prince, ung hallebart, ung plastron, gorgerin et gaillardons.
Anthoine son frere, la lance. Ne nous a fait apparoir de ses harnoys dessusdictz synon de deux lances.

[1] Cette liste paraît incomplète du commencement.

Jehan Prince, ung hallebart.
Jehan Dardel. Qu'il aye ung plastron, ung gorgerin et gaillardon et ung hallebart;
et a Jehan son filz, une lance;
et a son aultre filz, une lance.
Guillaume Prince, une lance et ung harnoys.
Blayse son nepveur, une lance.
Anthoine Bugnot, ung hallebart, ung glasson, gorgerin et gaillardons.

AULTERIVE.

Jaques Chevalier, une cotte, une lance et ung gorgerin.
Guillaume Hinzely, ung glasson, ung gorgerin, gaillardon et une lance.
Johannés Dodiet, une lance, ung glasson, ung gaillardon et gorgerin.
Pierre son frere, une lance.
Nycolet, son frere, une lance et ung harnoys.
Claude Guyan, ung glasson, ung gorgerin, gaillardon et une lance.
Blaise Virmey, ung glasson, ung gorgerin et une colovrine. [Deffault de colovrine et de glasson].
Jaques Guyan, ung glasson, ung gorgerin entier et une lance.
Vincent Vela. Qu'il aye ung harnoys et a ung hallebart.
Blayse Franseil, ung glasson, gorgerin, galliardon et ung hallebart. [Deffault de gaillardon].
Jehan Grisel, une colovrine, ung glasson, gorgerin et gaillardons.
Jehan son filz, ung glasson, ung gorgerin, gaillardons et une lance.
Le petit Jehan Grant, ung glasson, ung gorgerin et gaillardons et ung hallebart. Et aussy une lance et une colovrine. [Deffault de colovrine].
Henry L'Escuyer, ung glasson, gaillardon, gorgerin, sallaide et ungne colovrine;
et pour ses deux filz, une lance et une harb[el]este;
et pour le clerc, son filz, ung hallebart.
Bendich Peter, une colovrine, ung glasson, gorgerin et gaillardons, et ij lances pour ses deux filz.
Jehan Peter, ung harnoys devant et derriere, ung gorgerin, gaillardons et une lance.
Guillaume Peter, ung glasson, gorgerin et gaillardons, ung hallebart et deux lances et une colovrine.
Claude Roignon, ung hallebart.
Guillaume Gaillard, ung harnoys, gaillardon, ung gorgerin, ung hallebart et une lance.
Guillaume Dodiet, une cotte et une lance.
Le filz Claude Grant, ung harnoys et une colovrine.
Conrard et Anthoine, chascun une lance et harnoys. [Ledict Conrard deffault de lance et d'harnoys].
Trotet, une lance, une colovrine, ung plastron, ung gorgerin.

Anthoine Hugue et Jehan, son frere, ung hallebart et une lance, ung glasson et ung gorgerin.
Franseil Hugue, une lance.
Guillaume Hugue, ung glasson, ung gorgerin, gaillardon, ung hallebart et une lance.
Jehan Amyodz, ses harnoys.

La Couldre.

Jehan Bersot, son glaisson, ung gorgerin, gaillardons et une lance. [Deffault de gaillardons].
Conrard Gaillandre, une lance, ung hallebart, ung glasson, ung gorgerin et gaillardons. [Deffault de gaillardons et d'allebart].
Pierre Hinzely, ung harnoys et une lance. [Deffault d'harnoys].
Guillaume Chaillet, ung harnoys, colovrine et une lance.
Jehan Chaillet, son harnoys et une lance.
Le grand Pierre Chaillet, une lance et ses harnoys.

(*A suivre.*) Arthur Piaget.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

On assure que l'auteur d'une récente *Histoire de la Suisse,* « œuvre nationale » où le nombre des erreurs le dispute à celui des gravures, surpris d'entendre une voix irrespectueuse troubler le concert d'éloges qu'avait organisé une savante réclame, crut fermer la bouche à la critique par cette déclaration : « J'ai écrit non pour les savants mais pour le peuple. » On ne saurait témoigner un plus parfait mépris pour le grand public, incapable de discerner la fausse monnaie de la bonne et qui devrait accepter toutes les pièces de mauvais aloi que lui présentent de pseudo-historiens. Nous faisons, pour notre part, plus d'honneur à son jugement et nous croyons qu'il sait apprécier à leur valeur les travaux sérieux : le succès grandissant de l'*Histoire de la Suisse* de M. Dändliker[1] nous en fournirait au besoin la preuve. Cet excellent ouvrage vient

[1] Karl Dændliker. *Geschichte der Schweiz,* nach den Quellen und neuesten Forschungen gemeinfasslich dargestellt. I 4e Aufl., II et III 3e Aufl. Trois vol. in-8°, 738; 861; XI et 955 p., 456 ill., 3 cartes. Zürich, Schulthess & Co, 1900-1904. — Walter Wettstein, *Register zu K. Dändliker's Geschichte der Schweiz,* in 8°, 63 p. Zürich, Schulthess & Co, 1904.

de paraître dans une nouvelle édition, qui marque un progrès sensible sur les précédentes et témoigne du soin avec lequel l'auteur se tient au courant des publications les plus récentes. M. Dändliker nous paraît avoir résolu le difficile problème de mettre à la portée de tous les résultats des recherches scientifiques et de satisfaire en même temps aux exigences des gens du métier. Tout en évitant de surcharger son texte de notes et de renvois, il n'a pas craint de donner à la fin de chaque volume l'indication des principales sources auxquelles il a puisé: cette bibliographie rendra les plus grands services; enfin l'ouvrage est, cette fois, accompagné d'un index dont on regrettait l'absence dans les éditions précédentes.

Ecrivant pour le public de la Suisse allemande, M. Dändliker s'est attaché de préférence à l'histoire de cette partie de notre pays: aussi l'ouvrage de M. van-Muyden demeure-t-il, pour tout ce qui concerne la Suisse romande, un complément indispensable de celui du professeur de Zurich. L'auteur a insisté davantage sur les périodes qui éveillent un intérêt général, la Réforme, la Révolution, les luttes politiques du XIXe siècle. Quoiqu'il donne de bonnes raisons pour justifier cette inégalité, on pourrait estimer que certaines époques ont été quelque peu sacrifiées. Les passages consacrés à Neuchâtel sont en général exacts: il nous paraît cependant que, sans accorder à notre petit pays une place disproportionnée à son importance, M. Dändliker aurait pu mentionner la charte de 1214 et les changements de dynasties du XVe siècle; il nous semble exagérer la portée de l'inféodation de 1288 et admettre à tort que la suzeraineté des Chalon ait jamais été autre chose que nominale. L'exposé trop rapide de la question de la succession en 1707, renferme aussi quelques erreurs: en revanche, l'histoire de la période contemporaine, traitée avec plus d'ampleur, contient d'excellents morceaux.

Mais c'est dans l'ouvrage dont M. Œchsli vient de publier la première partie [1] qu'il faudra désormais chercher l'histoire approfondie et complète de notre pays au XIXe siècle. Préparée depuis de longues années, cette œuvre magistrale, qui témoigne à chaque page des recherches les plus étendues et les plus consciencieuses, prend dignement place à côté de celle de M. Dierauer pour les temps antérieurs à la Réforme. Le volume qui vient de paraître s'ouvre par un tableau de l'état de la Suisse à la veille de la Révolution, puis il expose les événements de la

[1] WILHELM OECHSLI. *Geschichte der Schweiz im neunzehnten Jahrhundert*, I. Bd. Die Schweiz unter französischem Protektorat, 1798-1813, in-8°, VIII-781 p. Leipzig, S. Hirzel, 1903.

période agitée qui s'étend de 1798 à la chute de Napoléon. La situation particulière de Neuchâtel, protégé jusqu'en 1806 contre l'invasion française par la neutralité de la Prusse et cessant d'être uni à ce dernier pays à la veille même de ses désastres, valut à notre coin de terre, presque seul en Europe, l'heureuse fortune d'être épargné par la guerre où tous les états qui l'environnaient se trouvaient entraînés: aussi ne tient-il guère de place dans l'histoire de la Suisse à cette époque. Mais, dans son introduction, M. Œchsli a exposé le développement politique et les institutions originales de notre pays avec une intelligence et une justesse que nous avons rarement trouvées ailleurs et qui font, à notre avis, de ces quelques pages, un petit chef-d'œuvre. Nous attendons avec impatience la suite de cet ouvrage qui, s'il tient les promesses de son début, nous donnera, pour le XIXe siècle, un tableau de notre histoire nationale que d'autres pays pourraient nous envier.

On ne s'attendrait guère à trouver, dans le volumineux ouvrage de M. Jenny-Trümpy sur le *Commerce et l'Industrie du canton de Glaris*[1], des renseignements nouveaux et curieux sur l'histoire économique de Neuchâtel. Mais l'auteur a joint à l'étude approfondie de ce sujet particulier une esquisse de l'histoire des industries textiles en Suisse, ce qui l'a conduit à consacrer plusieurs passages à la fabrication des toiles peintes dans notre pays. S'il ne fait d'abord[2] que résumer les travaux antérieurs, entre autres l'ouvrage d'A. Petitpierre[3], il emprunte plus loin[4], à des documents encore inédits des Archives, des données intéressantes sur le régime de faveur accordé à l'industrie neuchâteloise de 1816 à 1848 par la Prusse et le Zollverein. Ce régime spécial n'existait pas avant la Révolution. Neuchâtel était compris dans la liberté de commerce entre la Suisse et l'Empire, c'est-à-dire mis au bénéfice du traitement de la nation la plus favorisée. En 1816, les démarches du gouvernement auprès du ministère prussien obtinrent pour l'exportation de nos produits des conditions particulièrement avantageuses: l'horlogerie jouit jusqu'en 1848 d'une réduction de moitié des droits de douane; le régime des toiles peintes subit diverses modifications que M. Jenny-Trümpy expose en détail: la réduction des droits alla jusqu'aux cinq sixièmes, mais elle était limitée à une certaine quantité de produits. En 1835, le Zollverein étendit aux

[1] Adolf Jenny-Trumpy. *Handel und Industrie des Kantons Glarus*, geschichtlich dargestellt, IIer Teil, in-8°, 710 p. Glarus, Buchdr. D. Hefti, 1902. A paru d'abord dans le *Jahrbuch des historischen Vereins des Kantons Glarus*, Heft XXXIV.

[2] P. 90-99.

[3] Alph. Petitpierre. *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel*, 1871.

[4] P. 470-479.

Etats de l'Allemagne du Sud les dispositions du tarif prussien, au bénéfice desquelles fut mis un autre produit neuchâtelois : les vins mousseux ; l'application de ce tarif de faveur représentait, en 1847, pour l'industrie neuchâteloise, une diminution de droits de près de 140,000 fr.[1], dont les trois quarts pour les toiles peintes. Cette dernière fabrication ne se maintenait que grâce à cette situation exceptionnelle et la brusque cessation de ce régime, en 1848, entraîna la ruine de cette industrie jadis si prospère.

M. A. Michaud a fait paraître dans la *Revue suisse de numismatique*[2] une intéressante notice sur les médailles et jetons concernant la Chaux-de-Fonds jusqu'en 1901. A côté de la liste de ces objets, qui comprend 155 numéros, cet article renferme des détails circonstanciés sur les médailles des Armes-Réunies et sur celles des Amis de la Carabine des Eplatures, société de tir royaliste, rivale des Armes-Réunies qui, fondée en 1836, subsista jusqu'en 1857.

La même revue a publié[3] un avis de la Chancellerie d'Etat en 1811 signalant l'émission de fausses monnaies neuchâteloises.

Un article de M. Arnold Robert, paru dans le *Numismatic Circular* de Londres (mai 1902), a été tiré à part sous ce titre : *Quelques notes sur la Seigneurie de Valangin (1140-1592). La Baronnie de Bauffremont en Lorraine. Un peu de numismatique*[4]. C'est un résumé très succinct et qui n'apprendra pas grand'chose à des lecteurs neuchâtelois ; il contient la reproduction des armes d'Arberg-Valangin sculptées au-dessus de la porte de la maison que cette famille possédait à Berne. L'auteur y a joint la transcription d'un compte de 1570, curieux en ce qu'il énumère un certain nombre de monnaies du temps accompagnées de leur réduction en monnaie de Neuchâtel.

Marie-Anne Calame, fondatrice de l'Asile des Billodes, vient d'être l'objet d'une notice de Mlle Lorimier[5] qui, s'aidant de souvenirs personnels, a retracé d'une manière attachante la vie de cette femme distinguée.

La restauration du temple de Saint-Aubin a provoqué la publication d'une brochure de M. le pasteur E. Vaucher[6] qui résume l'histoire

[1] 97,790 livres à 1 fr. 41.

[2] T. XI, 1902, p. 212-245, avec 13 reproductions.

[3] Ibid., p. 249.

[4] In-8°, 15 p. Londres, Spink & Son, 1902.

[5] Mlle M. Lorimier. *Marie-Anne Calame*, fondatrice de l'asile des Billodes, avec un portrait et deux vues, in-8°, 31 pages. Neuchâtel, impr. P. Attinger, 1903.

[6] E. Vaucher, pasteur. *Le temple de Saint-Aubin*, notice historique suivie de la cantate d'inauguration, in-8°, 46 p., 5 ill., Neuchâtel, impr. Delachaux & Niestlé, 1903.

de cet édifice et rassemble un assez grand nombre de données utiles sur l'histoire ecclésiastique de la Béroche. L'auteur a emprunté la plupart de ses renseignements aux travaux de M. Chabloz. Certaines de ces assertions nous paraissent sujettes à caution: rien, par exemple, ne permet de soutenir l'existence de l'église de Saint-Aubin avant 998.

Nous avons trouvé[1] dans l'ouvrage consacré par Mme W. Barbey à la mémoire de Mme de Gasparin[2] un récit très vivant, dû à la plume de Mme Boissier, des fêtes données à Neuchâtel à l'occasion du passage du roi de Prusse en 1814.

M. V. Rossel a communiqué aux lecteurs de la *Bibliothèque universelle* de 1902[3] des lettres intéressantes adressées par Emer de Vattel à deux de ses amis, G. de Merveilleux et Fréd.-Sam. Ostervald, pendant les années qu'il passa à Berlin et à Dresde, de 1742 à 1747.

Chacun connaît l'importance du rôle qu'ont joué dans notre histoire les bourgeoisies de Neuchâtel et Valangin: au début, simples communautés d'habitants, elles se sont peu à peu transformées en puissantes corporations politiques dont l'influence s'est fait sentir dans tous les domaines de la vie publique jusqu'au milieu du XIXe siècle. Etudier l'origine de ces corporations, retracer leurs destinées, exposer leurs institutions serait donc écrire toute l'histoire de Neuchâtel, vue sous un angle particulier. Peu d'entreprises seraient plus utiles et mieux faites pour tenter un historien: il n'en est guère non plus qui présentent plus de difficultés et réclament de plus longues recherches. Sans parler des Archives de l'Etat, des Communes et de la Classe qui devraient être explorées à fond, il serait nécessaire de recourir à celles de Berne, si riches en documents relatifs à Neuchâtel, et de Berlin, sans le secours desquelles on ne saurait faire l'histoire de notre pays au XVIIIe siècle.

M. Vivien ne semble pas s'être douté de l'étendue de la tâche qu'il se proposait en écrivant l'histoire de la *Bourgeoisie de Valangin*[4]. L'insuffisance de sa documentation suffirait à enlever à son ouvrage toute valeur scientifique. En effet, M. Vivien n'a puisé qu'aux Archives de l'Etat, et, même dans ces limites, ses recherches sont singulièrement

[1] T. I, p. 38-45.

[2] C. Barbey-Boissier. *La comtesse Agénor de Gasparin et sa famille. Correspondance et souvenirs (1813-1894).* 2 vol. in-8°, 441 et 443 p. Paris, Plon-Nourrit; Genève, H. Kündig, s. d.

[3] 1902. T. I, p. 36-54.

[4] J.-Louis-I. Vivien. *La Bourgeoisie de Valangin,* étude présentée à l'Université de Lausanne pour l'obtention du grade de docteur ès-lettres. In-8°, 187 p. Neuchâtel, impr. L.-A. Borel, 1902.

incomplètes : il n'a dépouillé ni les « Reconnaissances » qui fournissent une quantité de renseignements précieux, ni le fonds « Valangin » des nouvelles Archives; quant aux Archives de la Classe, on pourrait croire qu'il en ignore l'existence; celles de Berlin lui sont demeurées étrangères et celles de Berne sont représentées dans tout son ouvrage par deux documents [1].

A vrai dire, l'auteur n'a fait que parcourir les Archives de Valangin avec tant de hâte qu'il a commis des bévues étonnantes [2].

Dans les cinquante premières pages de son livre, M. Vivien accompagne son texte de nombreux renvois à des pièces d'archives : une bonne partie de ces cotes sont fausses et l'on chercherait vainement les documents qu'elles désignent; d'autres se rapportent à des actes publiés par Matile dans les *Monuments,* sans que rien prévienne le lecteur qu'il ne s'agit point de documents inédits : c'est se donner à bon marché l'apparence d'avoir étudié les originaux. Plusieurs indices permettent de croire que l'auteur n'a pas même lu le texte des *Monuments* et qu'il s'est contenté des analyses de l'*Inventaire* de J.-F. de Chambrier.

A partir du XVIe siècle, M. Vivien trouvait à sa disposition les Procès-verbaux de la Bourgeoisie : il s'est borné dès lors à paraphraser ce document, faisant alterner de la façon la plus défectueuse les citations et les résumés, sans jamais se préoccuper de contrôler ou de compléter les renseignements fournis par cette source unique.

Parfois il a compris tout de travers : p. 116 on voit, non sans surprise, que la Bourgeoisie réclamait l'admission des étrangers dans les milices. Or les Remontrances protestent contre cet abus!

Il serait fastidieux de pousser plus loin cette analyse; plusieurs pages suffiraient à peine à relever les erreurs de toute sorte, les confusions, les contradictions qui fourmillent dans l'œuvre de M. Vivien : ce qui précède suffit, croyons-nous, pour nous permettre de classer la *Bourgeoisie de Valangin* parmi les types les mieux réussis d'un ouvrage mal fait : à ce titre ce livre demeure intéressant.

Ch. Robert.

[1] M. Vivien, dans sa bibliographie, cite l'un d'entre eux sous ce titre : *Ratsmanual,* ni plus, ni moins; or cette désignation s'applique à près d'un millier de volumes.

[2] P. 32, n. 2, il renvoie à un registre des archives de Berne : un vidimus du document en question se trouve aux Archives de Valangin (n° 17).

ŒUVRES INÉDITES DE H^I-F^S BRANDT

(AVEC DEUX PLANCHES)

Mlle Hildegard Lehnert a publié en 1897 une monographie de son grand-père, premier médailleur à la monnaie royale de Berlin 1789-1845, et cet ouvrage, pieusement et consciencieusement fait, ne paraissait pas devoir donner lieu à des corrections ou à des adjonctions. Cependant, quel est l'œuvre ici-bas qui soit absolument à l'abri de toute critique et dont aucune découverte nouvelle ne viendra déranger le sérieux agencement?

Au cours de nos recherches nous avons réussi à retrouver la médaille de Pierre Andriel, no 13 de Mlle Lehnert, qui ne la connaissait que par un dessin. Ce qu'il y a de curieux, c'est que la pièce en question n'est pas signée, tandis que le dessin de l'avers avec la tête d'Andriel porte à la tranche de l'épaule BRANDT F. et qu'elle est mentionnée dans les notes de Brandt lui-même parmi ses premières œuvres.

Un peu par l'effet du hasard, nous achetions, plusieurs années plus tard, une médaille en l'honneur du maître général des postes Nagler, dont Mlle Lehnert a publié six variétés, nos 51 et 56-60, et nous constations avec étonnement que l'avers au buste de Nagler, bien que presque identique à celui de la grande médaille de Brandt no 51, quoique d'un module plus faible, portait le nom de Pfeuffer, un des collègues de ce dernier à la monnaie de Berlin, tandis qu'au revers, nous découvrions, sur le caducée que tient une femme ailée assise sur un aigle, la signature de Brandt. Nous constations plus tard cette même signature sur le revers du no 58, et il est probable qu'il en est de même des nos 56 et 59 qui ont le même revers: la femme ailée au caducée assise sur un aigle et entourée d'un cercle de postes qui courent entre la Moselle et le Niémen.

Deux autres heureux achats ont rendu le Cabinet des Médailles de cette ville possesseur de la médaille Alexandre de Russie d'après la statue de Rauch, en bronze (nous en avions déjà un exemplaire en étain, le seul cité dans l'ouvrage de Mlle Lehnert no 21, un autre exemplaire en argent figure actuellement dans un catalogue de vente), et d'une pièce

inédite en argent, uniface, représentant la buste de Gœthe non laurée à gauche, semblable au nº 38 de Mlle Lehnert mais sans guirlande de laurier, ni le nom de GŒTHEN à l'exergue. C'est sans doute un essai pris au cours de l'exécution de cette pièce, connue sous le nom de « la refusée » et faite rapidement et en cachette pour le jubilé de Gœthe, qui doit s'être écrié en la voyant : « Oh ! j'ai l'air d'un taureau ! »

Grâce à Mlle Lehnert, nous avons en outre eu connaissance des quatre médailles ou médaillons inédits suivants que nous reproduisons à la suite de cet article. Ce sont :

1. Johann Kœpke,
2. George Fritz,
3. Alexandre Vattemare, et
4. Isidore Magués.

I. Malgré des recherches patientes, entreprises par plusieurs personnes à la fois, il n'a pas été possible d'établir l'identité de Johann Kœpke. Planche nº 1.

II. Le médaillon de George Fritz, signé Brandt F. 1833, indique par sa légende qu'il était médailleur de la monnaie royale de Hanovre, ainsi un collègue de Brandt. Planche nº 2.

M. L. Forrer, dans ses *Biographical Notices of Medallists* publiées dans la *Monthly Numismatic Circular* de février 1902, p. 5136, dit de lui : « Fritz (Allemand), graveur de coins de Brunswick, environ 1830-1859. De ce graveur sont les médailles suivantes : Erection de la colonne de Waterloo, 1837 ; Adolphe-Frédéric, duc de Cambridge, 1831 ; récompense militaire du roi Ernest-Auguste de Hanovre, 1837 ; George, prince royal de Hanovre, 1843 ; Guillaume, duc de Brunswick, 1838 ; double thaler de 1856, pour le 25me anniversaire du règne de Guillaume ; thaler de 1859, etc. Apparemment cet artiste était attaché à la monnaie de Brunswick comme graveur. Il y a aussi de lui une médaille maçonnique, au revers : Saint-Jean Baptiste dans le désert (Marvin nº CCCLXXI). »

III. Alexandre Vattemare a fait gémir les presses, ce qui nous a permis de retrouver sa trace et d'obtenir quelques renseignements personnels sur son compte. D'abord au revers d'un dessin de la main de Brandt, reproduisant son buste et obligeamment communiqué par Mlle Lehnert, on lit : Alexandre Vattemare, né à Paris le 8 novembre 1796. Planche nº 3.

En consultant des catalogues d'antiquaires nous avons, de plus, découvert les trois écrits suivants :

1. Album cosmopolite ou choix des collections de M. A. Vattemare. Sujets historiques, paysages, médailles, portraits, manuscrits, autographes, etc., Paris 1837. In-folio oblong avec environ 100 planches.

2. Collection | de | Monnaies et Médailles | de | L'Amérique du Nord | de 1652 à 1858 | offerte à la Bibliothèque impériale | par | Alexandre Wattemare | Paris. 1861.

3. Catalogue de Dessins anciens et modernes, aquarelles, esquisses des écoles française, allemande, belge, anglaise et américaine, portraits, médailles, etc., etc. Composant la collection de feu Alexandre Vattemare, dont la vente aura lieu du 5-9 décembre 1864 à Paris.

IV. D'Isidore Maguès, tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il fut très probablement peintre; car il existe chez M. Edouard Brandt, fils d'Henri-François, une aquarelle très finement exécutée représentant ce dernier et signée d'Isidore Maguès, et Mme Lehnert, la fille de Brandt, se souvient de lui comme d'un petit-maître accompli, originaire de Paris. Planche no 4.

V. Projet de la médaille David d'Angers, par Brandt. — Grâce à l'amabilité de Mlle Lehnert nous pouvons donner en outre la reproduction d'un dessin de Brandt qui n'est rien moins que le projet de médaille de David d'Angers, que nous avons si longtemps cherché[1] et qui s'est retrouvé comme par hasard dans les dessins du médailleur. Planche no 5.

Ce dessin est à deux faces. Celle que nous ne reproduisons pas donne David d'Angers dans un justaucorps collant sans ornement, tandis que sur le côté reproduit il est vigoureusement drapé dans un manteau, et cela si magistralement et d'un crayon si différent, que Mlle Lehnert pense que ce sont là les traits appliqués par la main même de David d'Angers. C'est aussi l'opinion de la fille de ce dernier à laquelle, par notre entremise, fut communiquée une épreuve de la reproduction de ce dessin ; ce qui fit naître en elle le désir d'obtenir le dessin original représentant son père, pour l'exposer au Musée David à Angers, ce qui lui fut très aimablement accordé par Mlle Lehnert.

* * *

Cet article était écrit et la planche tirée depuis longtemps, lorsqu'à la fin d'octobre 1903 nous apprenions la découverte de sept nouveaux médaillons inédits de Brandt, inconnus à Mlle Lehnert et dont les papiers de Brandt lui-même ne faisaient nulle mention. Quelques jours après

[1] Voir *Musée neuchâtelois* 1902, p. 199. Art. W. Wavre.

MM. Hamburger, à Francfort s. M., avaient l'obligeance de nous les communiquer et nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs les œuvres quasi inconnues de notre compatriote.

Trois sont signées, une quatrième est indubitablement de Brandt. Ce sont, en continuant la numération précédente :

VI. F. A. BEGASSE K : PREUSS : — KAMMER PRESIDENT. BRANDT F.

Médaillon en bronze coulé de 91mm du beau-père de Brandt. Buste à mi-corps tourné à droite, un ordre vu de face à la boutonnière ; à l'exergue les armoiries casquées et sommées d'une coquille de la famille Begasse d'argent, à deux coquilles superposées et trois bandes d'azur. Cette pièce est une des plus belles œuvres du médailleur. Planche No 6.

VII. OSCAR I KŒNIG VON SCHWEDEN UND NORWEGEN. — D. 8 MÆRZ 1844. Tête à gauche, à la tranche du cou BRANDT F.

Médaillon en fer de Berlin coulé de 71mm. La date du 8 mars 1844 est celle de la mort de son père, l'ancien maréchal Bernadotte, Charles XIV ou Charles-Jean, roi de Suède, et par conséquent celle de son accession au trône. Cette œuvre n'a rien de remarquable.

VIII. STANs. — ALOË. Entre ces deux mots le buste à gauche de Stanislas Aloë, à la tranche du bras BRANDT F.

Médaillon en fer de Berlin coulé de 81mm. Comme les précédents ce portrait n'a rien de transcendant. Ce personnage nous est inconnu. Cependant en compulsant des catalogues d'antiquaires nous avons retrouvé le titre suivant : D'Aloë, St. *Naples, ses monuments et ses curiosités.* Avec une description de Pompéï, Herculanum... avec une carte. Naples 1847.

IX. Le numéro suivant est un médaillon non signé représentant : FRIEDRICH WILHELM III KŒNIG VON PREUSSEN. Buste nu, à gauche, au-dessous une croix de fer. Etain. Diamètre 90mm. La tête du roi rappelle celle qui figure sur la médaille dont l'avers porte ERINNERUNG et qui fut frappée en souvenir de la mort de ce monarque, survenue le 1er juin 1840.

Le 2 août Brandt avait soumis au nouveau roi six projets, notre médaillon peut être rangé parmi ceux-ci. Le roi de sa propre main avait corrigé le projet qui fut admis le 12 août et livré le 16 janvier de l'année suivante. Planche no 7.

Restent trois portraits de dames, non signés, dont deux, faits uniques dans l'œuvre de Brandt, sont exécutés de face. D'après l'idée de

Mlle Lehnert ce seraient des personnes de la parenté de Brandt ; mais si nous ne faisons erreur nous même, le numéro

X, médaillon de bronze coulé de 84mm représentant une dame d'âge mûr, tournée à droite, décolletée jusqu'à la naissance de l'épaule, avec boucles sur le front et vers l'oreille, l'occiput couvert de nattes plates réunies en une torsade derrière le sommet de la tête, ce numéro X, disons-nous, offre une singulière ressemblance avec Louise de Saxe-Weimar, telle qu'elle figure à côté de son époux Carl-August au revers de la médaille de Gœthe. Brandt avait été à Weimar en 1825, pour préparer la médaille du jubilé du duc. Ce sera probablement à cette date qu'il aura reproduit également les traits de son épouse, puisque le couple ducal figure déjà à l'avers de la médaille refusée de Gœthe, à moins qu'il n'ait retouché son dessin lorsqu'il se rendit à Weimar en mars 1826, pour dessiner Gœthe d'après nature. Cela pourrait ressortir de ce passage de la lettre adressée à Gœthe par Rauch le 30 novembre 1825 : « D'après mon idée les deux têtes du couple princier doivent être gravées à nouveau sur les deux profils en un relief modéré et bien distribué. » Planche no 8.

XI. Médaillon en bronze patiné de 95mm, représentant une dame âgée vue de face, les cheveux ondulés, coiffée d'un vaste bonnet attaché sous le menton, vêtue d'une collerette sur un haut de robe à la ceinture très élevée. Ce portrait paraît très ressemblant et très vrai d'expression. Quoique non signé, ce médaillon est bien de Brandt. Mlle Lehnert en a retrouvé le dessin de la main de son grand'père dans ses papiers. Planche no 9.

XII. Médaillon en fer coulé et bronzé de 77mm, représentant une jeune fille ou jeune dame de face, décolletée assez bas, coiffée de cheveux plats sur le devant et d'une savante torsade sur le sommet de la tête ; une écharpe, passant derrière la taille et par-dessus l'épaule droite, s'arrondit derrière la tête et retombe vers l'épaule gauche ; à gauche du personnage, une fleur, genre lys. Planche no 10.

W. Wavre.



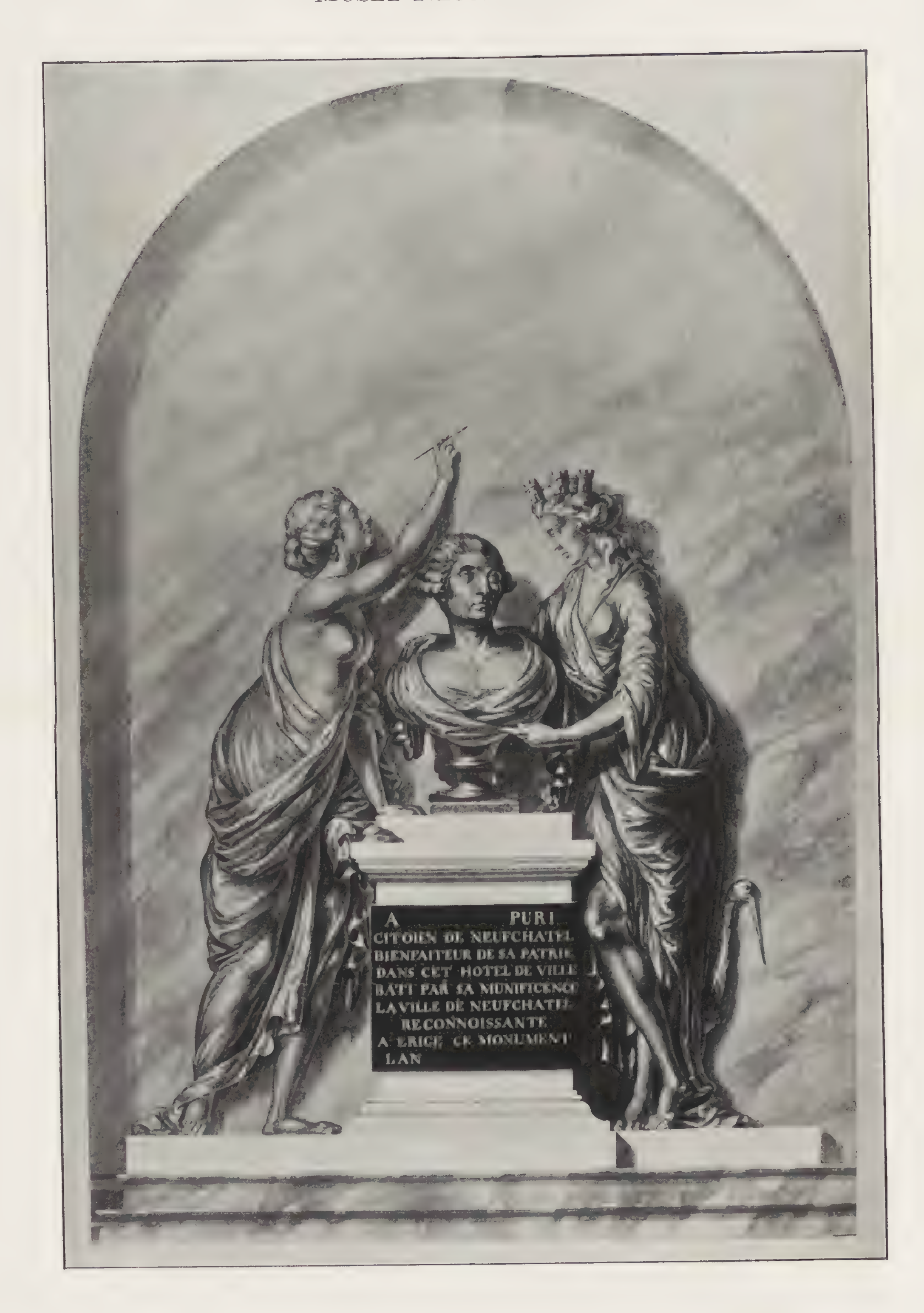


ŒUVRES INÉDITES DE Hi-Fs BRANDT



ŒUVRES INÉDITES DE Hi-Fs BRANDT

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL



BUSTE DE PURRY POUR LE PÉRISTYLE DE L'HOTEL DE VILLE

5me projet d'Aubt Parent 1804

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ,



MONUMENTS DE PURRY ET DE LALLEMANT POUR LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

3me PROJET D'AUBt PARENT — 1804 — 1er PROJET POUR LALLEMANT PAR LE MÊME

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

LES PREMIERS PROJETS

DE

MONUMENT DAVID DE PURY A NEUCHATEL

(AVEC PLANCHES)

La première mention d'un monument à élever en l'honneur de David de Pury remonte à l'année 1783. La Ville avait déjà reçu de nombreux témoignages de la grande générosité du philanthrope neuchâtelois et chacun savait que les sommes importantes remises aux autorités pour des œuvres d'utilité publique, par les soins de M. de Montmollin, maire de Valangin, étaient dues au patriotisme de D. de Pury.

L'initiative du projet revient aux Quatre-Ministraux qui chargèrent la Commission des bâtiments d'étudier la question. Le 29 novembre 1783, cette commission, dont faisaient partie de gros personnages et dont les attributions étaient très importantes, décida d'élever un obélisque au premier contour des Terreaux et chargea le conseiller d'Etat de Bosset, de demander un dessin et un devis aux sieurs Reymond.

Ceux-ci, le père et le fils, qui étaient à la fois architectes et entrepreneurs, se mettent aussitôt à l'œuvre ; quinze jours plus tard, soit le 13 décembre, ils présentent deux dessins qui n'ont pas été conservés jusqu'à nos jours, mais qui ne sont pas agréés, car la commission leur en demande un troisième « fini et illuminé et accompagné d'un devis d'après les corrections qu'a indiquées M. de Bosset.»

Le 31 décembre, la commission adopte le nouveau projet placé sous ses yeux ; toutefois, le 3 janvier 1784, elle décide de le soumettre à l'examen de M. l'architecte Paris, qui doit venir prochainement à Neuchâtel au sujet de l'Hôtel de Ville en construction, et le 19 janvier, sur la proposition du banneret Boyve, elle les remet à M. de Montmollin qui « désire de les avoir pour les envoyer au généreux compatriote ».

Ces plans ne sont jamais revenus. Il est certain que M. de Montmollin les a expédiés à Lisbonne à son ami de Pury, dont il était le

mandataire discret. De Pury n'a-t-il pas approuvé le projet des Reymond, revu par M. de Bosset, ou bien l'idée même d'un monument lui a-t-elle déplu ? Aucun document ne nous renseigne à cet égard, mais il est hors de doute pour nous que, le projet eût-il été un chef-d'œuvre artistique, de Pury n'en aurait pas voulu entendre parler ; sa modestie égalait certainement ses autres vertus : la preuve s'en trouve dans l'anonymat qu'il a persisté à garder jusqu'à la fin, dans toute sa manière d'agir en matière de bienfaisance, et dans ces lignes d'un contemporain, le sculpteur Parent : « Il fit élever de ses propres deniers et pendant sa vie ce bel « Hôtel de Ville décoré avec tant de magnificence, certes l'un des plus « solides et des plus remarquables de la Suisse. Non qu'il le fît avec « cette ostentation qui accompagne ordinairement les actions des hommes, « mais avec toute la générosité dont sa belle âme était susceptible. Aussi « l'extérieur de ce somptueux édifice ne présente-t-il à l'œil aucun « emblème, aucune inscription qui annonce son fondateur. »

David de Pury, né le 19 janvier 1709, créé baron le 1er janvier 1785, meurt à Lisbonne le 31 mai 1786.

Du 19 janvier 1784 au 26 mars 1804, il n'est plus question de son monument, ni dans les protocoles de la Commission des bâtiments, ni dans ceux des Quatre-Ministraux, ni dans ceux du Conseil général. De Pury n'a toutefois pas été oublié pendant ces vingt années, car, en 1786, Parent présente un projet, qui est resté dans les archives, et c'est de 1794 que date le « Mémoire dédié et présenté à Leurs Excellences Mes- « sieurs les Quatre-Ministraux et à Messieurs du noble et vertueux Conseil « de la Ville de Neuchâtel sur un projet de monument à ériger à la « mémoire de M. le baron de Pury, par Aubert Parent, architecte et « sculpteur ».

Parent rappelle d'abord que, de tout temps, on a élevé des monuments à l'honneur des hommes célèbres, et il cite, en Suisse, l'exemple de Bâle et de Zurich. Il fait ensuite l'éloge le plus flatteur de David de Pury, mentionne quelques-uns de ses multiples bienfaits, cite les traits essentiels de son caractère, et conclut en proposant l'érection d'un monument « de son invention ».

Il reprend l'idée d'un obélisque qu'il place, non plus aux Terreaux, mais sur le Crêt, parce que « tous les habitants des bords du lac en « apercevront facilement de leurs foyers le sommet et diront sans cesse « à leurs enfants : Voyez, là-haut, le monument respectable du vertueux « Pury, le second fondateur, le père et le bienfaiteur de l'heureuse cité « de Neuchâtel ».

Parent joint à son mémoire deux projets qui nous ont été conservés. Le premier représente « une pyramide quadrangulaire élevée sur un « piédestal dans le style de celui qui sert de socle à la colonne Trajan, à Rome » ; le monument repose sur un tertre gazonné, il est terminé au sommet par une urne antique, mesure 25 pieds 9 pouces de France, et il est entouré de bornes de pierre reliées par des chaînes.

Sur la face principale du socle, Parent fait figurer le portrait en marbre blanc de D. de Pury et une inscription en lettres d'or ; sur la face opposée, un pélican ouvrant ses entrailles ; sur les faces latérales, des inscriptions latines. Aux angles du socle, sous l'obélisque, quatre aigles blancs tiennent des guirlandes de chêne dans leurs serres. Sur la face de l'aiguille, un faisceau symbolise la magistrature et supporte une couronne civique ainsi que l'écu de Neuchâtel.

Le second projet de Parent est aussi imité de l'antique, en particulier de la Maison de Plaisance, près de Rome. Il mesure 14 pieds et demi de haut. Il comprend un socle dont les colonnes d'angles soutiennent un entablement sur lequel se dresse une pyramide coupée. On y retrouve, comme au premier projet, le portrait de Pury, les mêmes inscriptions, les quatre aigles, le pélican nourrissant ses petits et le vase terminal.

Le mémoire donne de nombreux détails sur les matériaux à employer, les procédés d'exécution, le prix du monument, etc., mais ils n'ont qu'un intérêt secondaire. Il recommande enfin un projet de médaille commémorative à placer lors de la pose de la première pierre et à distribuer aux citoyens; une face reproduit la tête de D. de Pury, l'autre le monument conçu par Parent.

Il est évident que la situation de l'Europe et les événements qui troublèrent notre propre pays expliquent seuls le silence absolu qui entoure le mémoire du «pensionnaire de Sa Majesté le roi de Prusse, membre de l'Académie royale de Berlin et de l'Université de Bâle». Mais Parent est patient, il tient à son idée; le 10 mars 1804, il revient à Neuchâtel, prend domicile à la rue du Château, et le 26 du même mois il adresse une nouvelle requête à Messieurs les Quatre-Ministraux. Il expose aux magistrats que la tranquillité étant assurée, il est temps de rendre hommage au vertueux David de Pury, et il offre ses services pour mettre aux mêmes prix et conditions que dix ans auparavant un de ses projets de 1794 à exécution. « Quant à l'emplacement, il serait « peut-être mieux dans la place ovale projetée avec goût au bord du « lac. » Le Crêt est ainsi abandonné ; cette place ovale est vraisemblablement celle qui est devenue la place Purry.

Messieurs les Quatre-Ministraux se laissent convaincre; en séance du Conseil général du 9 avril, ils font « une proposition qui est reçue et « accueillie unanimement et avec acclamation par le Conseil ». Cette proposition est renvoyée à la Commission des bâtiments qui, le 28 avril déjà, après avoir entendu Parent, « préjuge que l'emplacement qui est « désigné sur le plan peut être adopté comme étant le plus convenable. « Et les suffrages de la commission se sont réunis pour choisir le modèle « d'obélisque qui servirait à perpétuer la mémoire de M. le baron de « Pury et de M. L'Allemand. »

L'emplacement dont il vient d'être question est la Place de l'Hôtel de Ville et le plan donne à chaque monument une hauteur de 21 pieds 4 pouces du pays au-dessus de la fondation. Celui de J.-J. L'Allemand, dont il est fait mention pour la première fois, figure face à la porte de l'Hôtel municipal et dans l'alignement nord de l'hôpital; celui de Pury, dans le même alignement, fait face à la route de la gare, dans l'axe même de la rue de l'Hôtel de Ville.

Parent ajoute le bronze aux marbres qu'il préconisait en 1794, mais il conserve de ses premiers projets les inscriptions, les portraits, les écus, les couronnes civiques, les aigles et les pélicans s'ouvrant les flancs ; par contre, il supprime les vases, qu'il remplace par des cornes d'abondance, comme le chêne par l'olivier. Il s'engage enfin à tout terminer pour le 31 mai 1805, jour anniversaire de la mort de Pury; mais il propose de fixer l'inauguration au 1er juin et de l'accompagner des cérémonies d'usage. « Le Magistrat se rend en corps sur la place, la « bourgeoisie y est en armes, l'architecte s'avance, le voile tombe; la « Magistrature se découvre, ainsi que le peuple, les cloches de la Ville « sonnent et il se fait des décharges d'artillerie. »

Tout semble marcher à souhait; le rêve de Parent va se réaliser. Notre artiste n'a malheureusement pas pensé aux concurrents. Ceux-ci se dévoilent, sous les noms de L.-F. Reymond fils et de Peter, tous deux bourgeois de Neuchâtel, dans une lettre du 17 août 1804 au Conseil général. Vive protestation, le lendemain même, de la part de Parent qui se plaint d'être la victime des « individus » qui ont abusé de sa bonne foi en mettant à profit ses plans et ses propres observations; il déclare avoir été en relation avec toutes les marbreries de la Suisse et être prêt, d'ailleurs, à modifier ses modèles, car, dit-il : « J'ai dans le génie de la « composition que je dois à de profondes études de quoi y suppléer « autant de fois qu'il sera exigé. » Parent comprend la faveur qui serait accordée à un entrepreneur bourgeois de Neuchâtel, mais dans le cas

particulier il faut recourir à des mains étrangères et il s'exprime comme suit: « Dans la sagesse et l'esprit de prudence qui vous dirige, exclurez-« vous, Messieurs, de la persévérance un sujet de votre Prince qui « depuis passé dix ans a fait les premières démarches pour accélérer « l'exécution de ce monument et qui, depuis son séjour en cette ville, « s'en est presque constamment occupé et à qui il restait l'espoir de « s'en acquitter à votre satisfaction; le rang qu'il occupe dans l'Académie « royale de Berlin lie l'entreprise à son honneur et le traitement que Sa « Majesté lui accorde est la caution qu'il vous offre. » Parent annonce enfin que ses dessins vont être envoyés au directeur de l'Académie pour une exposition publique s'ouvrant à Berlin le 15 septembre.

Mais il était écrit que de Pury n'aurait pas d'obélisque, pas plus d'ailleurs que L'Allemand, et pas plus sur la place de l'Hôtel de Ville que sur le Crêt. MM. les Quatre, embarrassés sans doute et sans enthousiasme aucun pour les monuments projetés, prennent la résolution de reporter toute la question devant le Conseil général qui se réunit le 20 août, donc immédiatement après les lettres de Reymond et de Parent. Le Conseil ne montre pas plus de chaleur que les Quatre et voici de quelle façon s'exprime le procès-verbal : « Ensuite de l'arrêt « du 9 avril dernier, on a mis aujourd'hui sous les yeux du Conseil « divers plans d'obélisques fournis par quelques artistes, qu'ils esti-« meraient pouvoir convenir pour le monument à ériger sur quelque « place publique à la mémoire de feu M. le baron de Pury, notre bien-« faiteur; sur quoi délibéré, il a été dit que tout bien considéré, il n'y « a point de place plus convenable à ériger un monument de notre « reconnaissance que dans l'Hôtel de Ville même, chargeant la Com-« mission des bâtiments de s'en occuper d'après cet aperçu, tant pour « l'emplacement que pour le genre de décoration dont il peut être « susceptible par une noble simplicité qui doit en faire le mérite. »

Le 22 septembre, Parent, naturellement très déçu, annonce aux Quatre-Ministraux, qu'il va repartir pour Berlin ; il sollicite quelques honoraires pour son travail, son temps perdu, et un certificat de bonne conduite durant son séjour de huit mois. Mais le 24, le Conseil général décide d'ériger un buste à de Pury et charge les Quatre de s'entendre à cet effet avec Parent qui, le lendemain même, répond affirmativement. Un mois plus tard, le 24 octobre, les Quatre-Ministraux et la Commission des bâtiments adoptent unanimement les plans et devis de Parent, et le 29 octobre, le Conseil général se prononce à son tour et souverainement dans le même sens; il décide aussi que « les Quatre-Ministraux

« sont autorisés d'acquitter le compte que Parent a présenté s'élevant à « L. 246 de France en y ajoutant 10 à 15 louis pour ses honoraires et « pour satisfaire généreusement à sa demande relativement au projet « d'obélisque dont il s'est occupé et auquel on a renoncé ».

La convention passée entre les Quatre-Ministraux et Aubert Parent est datée du 20 novembre 1804; elle est signée au nom des Quatre par A. Pettavel. Elle est consacrée aux divers détails d'exécution du monument; elle prévoit la peinture en noir du fond de la niche qui fait face au grand escalier et un grillage autour du monument. « Le buste du « digne fondateur M. de Pury sera exécuté dans les proportions de deux « pieds et demi de haut, costumé et coiffé tel qu'il est dans son tableau « et conforme à la copie faite par M. Diog, d'ordre du magistrat, en y « ajoutant une draperie, telle qu'elle aura été agréée d'après le buste en « plâtre qu'il aura exécuté pour servir de modèle.» Le prix à payer par la Ville est fixé à 5,600 livres de France à verser en quatre termes. « Tout l'ouvrage devra être terminé au plus tard à la fin du mois de « juin 1805. »

Pendant que Parent travaille, une commission composée de Messieurs Chaillet, pasteur, Thiébaud, inspecteur, et Meuron, professeur, étudie les inscriptions à graver sur le socle. Elle présente son rapport au commencement de 1805; elle justifie d'abord l'emploi exclusif du latin, plus la répartition sur les trois faces du texte choisi définitivement. Ses conclusions sont adoptées. Voici la traduction en français, telle que la donne la commission elle-même, des trois inscriptions du socle :

Côté ouest : *Il combla sa patrie de ses bienfaits; fit construire cet Hôtel de Ville; procura à notre jeunesse une éducation plus libérale; aux pauvres des soulagements plus abondants et un hospice public où ils sont entretenus ; il fit ouvrir et établir de nouvelles routes ; enrichit et embellit cette ville.*

Côté sud : *A la mémoire de David de Pury, excellent citoyen, d'une véritable et immortelle noblesse. Faible monument de reconnaissance érigé par la Ville de Neuchâtel.*

Côté est : *Il naquit dans cette Ville le 19 janvier 1709 et mourut à Lisbonne le 31 mai 1786.*

Le 12 février 1805, la commission adopte pour « la balustrade en « fer à construire à l'entour du buste le projet du jeune Maussang ».

Quand et comment le buste de l'Hôtel de Ville a-t-il été inauguré ? Aucun procès-verbal ne nous le dit, mais il est évident que Parent a

observé le délai qui lui était prescrit et que le monument a été érigé pendant l'été 1805, soit 22 ans après le premier projet. Il est assez intéressant de constater que la chaleur des sentiments de reconnaissance des bourgeois est allée sans cesse en diminuant et que c'est probablement la ténacité de Pârent qui a seule obtenu que de Pury ait son buste à l'Hôtel de Ville. Au début, c'est au contour des Terreaux que le monument doit être érigé, puis c'est sur le Crêt, sur la place Purry, sur la place du Marché, sur celle de l'Hôtel de Ville, et finalement on se décide pour une des niches du péristyle; à l'origine c'est un obélisque de 7 à 8 mètres de haut qui doit rappeler la mémoire du bienfaiteur de la cité, mais on finit par un simple buste.

Quoiqu'il en soit, de 1805 à 1824, il n'est plus du tout question du petit monument et, si le procès-verbal du 29 juin 1824 en parle, c'est seulement pour noter la décision de « faire enlever la peinture du fond « du monument de M. Pury », travail qui d'ailleurs n'a pas été exécuté.

De 1824 il faut sauter à 1842 pour retrouver dans les procès-verbaux quelque fait relatif à l'objet qui nous occupe. Le directeur des Travaux publics présente, le 1er août 1842, un projet de modification du socle; la Commission des bâtiments épouse cette idée et, après avoir consulté M. Maximilien de Meuron, décide :

a) que le socle du monument sera modifié en le retaillant conformément au plan de M. Dietrich;

b) que la peinture qui se trouve dans la niche derrière le monument sera enlevée;

c) que le marbre sera bouchardé à la fine boucharde (il avait d'abord été question de le laver seulement);

d) que le monument sera dégagé de la niche à laquelle il est attenant;

e) que tous ces travaux s'exécuteront immédiatement « et de manière à pouvoir être terminés pour l'arrivée de Leurs Majestés ».

Le monument n'a subi dès lors aucune retouche quelconque; la peinture du fond, qui, d'après un projet, aurait dû représenter l'océan et des navires, le ciel immense et le soleil levant, a disparu, et il est facile de constater que la pierre est plus fraîche qu'ailleurs; le grillage a subi le même sort: on n'en voit plus que les empreintes sur les dalles et sur les colonnes.

Mais si les générations qui ont immédiatement succédé à D. de Pury ont montré beaucoup d'hésitation et n'ont témoigné leur recon-

naissance que par un modeste buste de marbre caché dans la partie la plus sombre du péristyle de l'Hôtel de Ville, celles qui ont suivi ont montré plus de décision et de gratitude: David de Pury a sa statue en bronze sur une place importante. Il la mérite à tous égards.

Neuchâtel compte un bon nombre de bienfaiteurs et d'hommes illustres. Pourquoi J.-J. L'Allemand, par exemple, auquel il y a un siècle on voulait élever un obélisque, est-il resté dans l'oubli ? Il y a encore des niches à l'Hôtel de Ville; l'une d'entre elles doit être réservée au fondateur de la Maison des Orphelins de Neuchâtel.

F. PORCHAT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ED. QUARTIER-LA-TENTE. *Les Familles bourgeoises de Neuchâtel. Essais généalogiques.* Neuchâtel, Attinger frères, 1903. 1 vol. in-4°, 261 p.

Dans le vaste champ de l'histoire, les recherches généalogiques sont peut-être celles qui exigent le plus de patience et d'abnégation, le plus de précision et d'exactitude, le moins de fantaisie et d'imagination. Le généalogiste digne de ce nom aura l'esprit méthodique, méticuleux, méfiant ; il ne se fiera qu'au document authentique et original ; il tiendra pour suspectes les sources imprimées quelles qu'elles soient et les contrôlera chaque fois que cela sera possible ; il écartera impitoyablement les « traditions de famille » et autres légendes de même provenance ; tout ce qu'il avancera reposera sur un document. Et il ne craindra pas, avec une persévérance infatigable et un désintéressement parfait, de remuer des montagnes de paperasses pour trouver un nom, une date. Le généalogiste a devant lui une tâche délicate qu'il est impossible d'expédier en quelques jours et de bâcler à la hâte : il aura donc des loisirs et les bruits de ce monde le laisseront indifférent.

Ce portrait du parfait généalogiste fera comprendre combien sincèrement j'ai admiré le courage de M. Quartier-la-Tente, lorsqu'il y a quatre ou cinq ans il annonça la publication d'un volumineux ouvrage sur les familles bourgeoises de Neuchâtel. Faire la généalogie d'une

seule famille demande de longues et de patientes recherches : établir consciencieusement et méthodiquement les généalogies de centaines de familles exige cent fois plus de temps et cent fois plus de recherches, c'est-à-dire de longues années d'un travail incessant et minutieux. Il était donc permis de se demander comment M. Quartier mènerait à chef une entreprise aussi considérable et comment il trouverait le temps, au milieu de ses occupations officielles absorbantes, de fouiller les archives publiques et particulières et de lire et de déchiffrer souvent péniblement la foule immense des documents, pour en extraire les renseignements précis qui lui étaient nécessaires.

Le volume des *Familles bourgeoises de Neuchâtel* a paru dernièrement. On ne peut pas dire qu'il réponde à l'idée qu'il est légitime de se faire d'un recueil de généalogies. La préface que M. Quartier a mise en tête de son volume a déjà paru en 1898. C'est la reproduction pure et simple — il aurait peut-être fallu le dire — du chapitre « Les familles bourgeoises » imprimé dans le deuxième volume de la *Revue historique et monographique des communes du canton de Neuchâtel*[1]. Cette préface renferme quelques renseignements intéressants, mais mis en œuvre d'une façon trop sommaire et trop décousue, sur les conditions d'admission dans la bourgeoisie, sur les bourgeois externes et les bourgeois renoncés; puis des listes de noms, très incomplètes, dressées on ne sait comment ni pourquoi. Mais on cherche en vain, dans cette préface, des renseignements qu'il eût été cependant fort utile d'y trouver, sur la façon dont M. Quartier a compris son œuvre et sur le but qu'il poursuivait, sur le plan qu'il a cru devoir adopter, sur les sources qu'il a consultées.

M. Quartier n'a pas jugé à propos de nous dire le but qu'il se proposait en publiant les *Familles bourgeoises de Neuchâtel*. Cela n'eût pas été superflu. Les recherches généalogiques, en effet, sont diversement appréciées et ne sont pas toujours bien comprises. Il ne manquera pas de gens pour les traiter d'oiseuses ou de réactionnaires et pour n'y voir qu'affaire de vanité.

M. Quartier a-t-il voulu faire œuvre d'historien et fournir des renseignements biographiques, archéologiques, bibliographiques, économiques ou statistiques précieux pour l'histoire de notre pays?

A-t-il voulu faire œuvre de démocrate égalitaire, si je puis dire, et s'est-il souvenu du passage de l'Encyclopédie sur les généalogies : « Si l'on avait la généalogie exacte et vraie de chaque famille, il est plus que

[1] 1re série, 2me vol., p. 597-620.

vraisemblable qu'aucun homme ne serait estimé ni méprisé à l'occasion de sa naissance[1] ? »

M. Quartier a-t-il voulu faire œuvre de pédagogue, en fournissant aux parents un fil conducteur pour l'éducation de leurs enfants, c'est-à-dire les moyens de connaître et d'étudier les caractères de ceux qui les ont précédés, se souvenant que « par le principe d'atavisme, les mêmes dispositions et aptitudes peuvent se reproduire à deux, quelquefois trois et quatre générations de distance, provoquant des résultats analogues[2] » ?

M. Quartier a-t-il voulu fournir des renseignements pour l'étude des hommes ? S'est-il dit que « les origines de chacun de nous comptent pour beaucoup dans notre caractère et dans notre nature intime, et qu'on peut surprendre quelques-uns des secrets de l'être moral, en voyant se dessiner dans le passé tous les rameaux d'un arbre ascendantal intelligemment interprété, en parcourant toute la suite des ancêtres qui ont légué à leur progéniture, en même temps que leur chair et leur sang, leurs idées, leurs préjugés, leurs faiblesses souvent, et souvent aussi leurs vertus[3] » ?

M. Quartier a-t-il voulu faire pour le pays de Neuchâtel ce que les généalogistes genevois ont eu la prétention de faire pour la race genevoise ? A-t-il voulu faire toucher au doigt, pour ainsi dire, sous les noms et sous les dates, la *famille neuchâteloise ?*

A-t-il voulu, comme se le proposait Galiffe, montrer à ses concitoyens les rapports de parenté qui les lient entre eux et diminuer par là un peu de morgue d'un côté, un peu d'envie de l'autre ?

A-t-il voulu fournir des renseignements utiles aux agences matrimoniales, en énumérant de longues séries d'ancêtres illustres et en signalant les fils de famille qui ne sont « pas encore mariés » ?

Ou bien, enfin, a-t-il voulu simplement prendre sous sa protection les « traditions de familles » et fournir un aliment officiel à la vanité des Neuchâtelois ?

M. Quartier garde le silence sur ce point. Il est regrettable également qu'il n'ait pas cru devoir expliquer et justifier, en quelques mots, le plan qu'il a adopté.

Il y avait deux façons, toutes deux excellentes, de comprendre un livre sur les familles bourgeoises. L'une consistait tout simplement à faire l'énumération des bourgeois de Neuchâtel, selon l'ordre chrono-

[1] Passage cité par J.-A. Galiffe. *Notices généalogiques,* t. I, p. xj.
[2] A. Choisy et L. Dufour-Vernes. *Recueil généalogique suisse,* t. I, p. vij.
[3] *Jubilé de M. Louis Dufour-Vernes.* Genève, 1904, p. 17.

logique de leur admission dans la bourgeoisie. Il s'agissait de faire pour Neuchâtel ce que M. Alfred Covelle a fait en 1897 pour Genève. M. Covelle a publié, d'après les registres officiels, une liste chronologique des bourgeois de Genève depuis l'an 1339 à l'an 1792. Avec la Table des noms, le Glossaire géographique et le Glossaire professionnel, l'ouvrage de M. Covelle intitulé *Le livre des bourgeois de l'ancienne République de Genève*[1], n'a pas moins de 562 pages.

A Genève, il est vrai, il était relativement facile de mener à bien ce travail. Outre deux registres d'admission à la bourgeoisie, qui vont de 1442 à 1779, les archives genevoises possèdent les registres du Conseil qui commencent en 1409, et, entre outre, une riche collection de lettres de bourgeoisie. A Neuchâtel, les différents rôles de bourgeois, dressés du XVIe au XIXe siècle, ne sont à peu près complets qu'à partir de 1579, c'est-à-dire depuis le moment où commencent les registres du Conseil. Nous ne possédons pas de collection de lettres de bourgeoisie, sauf trois registres de copies de 1744 à 1887. Des origines à 1579, il faudrait donc reconstituer la liste des bourgeois par des recherches longues et difficiles.

L'autre façon de comprendre un livre sur les familles bourgeoises consiste, comme l'a fait Galiffe pour les familles genevoises, comme le font les auteurs du *Recueil généalogique suisse,* à établir des généalogies méthodiques pour chacune d'elles. Le sous-titre du volume de M. Quartier, *Essais généalogiques*, montre que M. Quartier entendait choisir cette seconde manière, plus longue, plus délicate, plus difficile que la première. Il semble même que M. Quartier a voulu combiner ces deux façons de concevoir un livre sur les bourgeois, c'est-à-dire qu'il a eu tout à la fois la prétention, d'une part, de dresser la généalogie des familles bourgeoises de Neuchâtel, et d'autre part de fixer, pour chacune d'elles, la date d'admission dans la bourgeoisie, sinon la date exacte et précise que pour un grand nombre de familles les documents officiels ne fournissent pas, du moins la date approximative et dans tous les cas la plus ancienne qu'il était possible de trouver dans un document original.

Ce plan, idéal, comment M. Quartier l'a-t-il appliqué ?

Et tout d'abord constatons que M. Quartier, responsable de tout le volume, puisque seul il l'a signé, n'est en fait l'auteur que de la moitié du livre des *Familles bourgeoises de Neuchâtel.* L'autre moitié est due à des collaborateurs divers, qui ont généralement fourni la généalogie de leurs propres familles ou de familles apparentées.

[1] Genève, 1897.

Une première chose frappe quand on ouvre le volume de M. Quartier. On n'y trouve pas, comme dit le titre, «les familles bourgeoises de Neuchâtel», mais un choix de ces familles. Pourquoi M. Quartier a-t-il fait ce choix et comment l'a-t-il fait ? C'est ce qu'on voudrait bien savoir.

M. Quartier a admis, par exemple, dans son ouvrage, — je ne parle pas de la préface mais du corps même du volume — des familles qui ne sont neuchâteloises que depuis une époque relativement récente : Wolfrath 1840, Kurz 1844, Schinz 1845, Attinger 1869, Biolley 1869, Barbey 1870. Il a, certes, bien fait de les admettre. Mais pourquoi a-t-il laissé derrière la porte des familles bourgeoises de Neuchâtel depuis le XIVe ou le XVe siècle, par exemple les familles Aubert, Berger, Bonvêpre, Grisel, Varnod, etc. ?

M. Quartier a admis dans sa liste des familles bourgeoises de Neuchâtel les gouverneurs que le roi de Prusse nous envoyait, les chambellans et commissaires de Sa Majesté, Béville, Bézuc, Brühl, Keith, de Pfüel. Ces personnages, peu neuchâtelois, n'ont fait que passer chez nous, et sont partis emportant dans leur poche un diplôme de bourgeois d'honneur. M. Quartier les recueille soigneusement. Soit. Mais pourquoi repousse-t-il, sans un mot, tant de familles neuchâteloises éteintes, qu'il aurait dû, semble-t-il, accueillir pieusement avant toutes les autres ? Les familles Jaquemet, par exemple, Amiod, Musard, Ferron, Britondeinaz, Pigaud, Hardy, Quemin, Gormont, Bergeron, etc.

Et puisque M. Quartier admettait dans son volume, avec raison d'ailleurs, les bourgeois d'honneur, depuis Béville, en passant par Oudinot, pour finir par M. Monnier, juge fédéral, reçu bourgeois d'honneur en 1893, et M. Comtesse, conseiller fédéral, reçu bourgeois d'honneur en 1899, pourquoi, ici encore, a-t-il admis les uns et pas les autres ? Pourquoi cette différence de traitement ? Pourquoi Brühl, officier prussien en 1814, et non Henri-Ulrich-Pierre de Béguelin, conseiller intime d'Etat du roi de Prusse (fils de Nicolas de Béguelin, gouverneur de S. M. le Roi Frédéric Guillaume II, directeur de l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin et seigneur de la terre de Lichtenfelde), nommé bourgeois d'honneur le 30 octobre 1815 ? Pourquoi M. Quartier laisse-t-il de côté David Perrelet, chirurgien et accoucheur, nommé bourgeois d'honneur en 1750 ? Pourquoi M. Quartier nomme-t-il un des exécuteurs testamentaires de David de Pury, Louis Dubois, négociant à Lisbonne, nommé bourgeois d'honneur le 28 août 1786, et néglige-t-il les deux autres exécuteurs testamentaires : Gérard De Vismes, nommé bourgeois d'honneur le même jour que Louis Dubois, et Joseph Mellisch, nommé

bourgeois d'honneur, trois mois après, le 11 décembre 1786? On pourrait citer une vingtaine d'autres bourgeois d'honneur que M. Quartier n'a pas jugés dignes d'être admis dans son ouvrage.

Il y a malheureusement, dans le volume de M. Quartier, bien d'autres sujets d'étonnement.

Il est certain que M. Quartier ne pouvait établir, comme semble le promettre le titre du volume, les généalogies de cinq à six cents familles bourgeoises de Neuchâtel. Dix volumes n'y auraient pas suffi. Il a donc fait un choix. A-t-il au moins traité de la même façon les familles qu'il admettait? Il n'est pas besoin de parcourir longtemps le volume pour voir certaines généalogies soigneusement dressées en dix pages, quinze pages ou vingt-cinq pages, tandis que d'autres n'ont obtenu que quelques lignes, ou même qu'une brève mention d'une ligne. La généalogie de la famille Chambrier remplit vingt-cinq pages, celle de la famille Du Terraux vingt lignes!

Pour plusieurs familles, M. Quartier remonte, dans le cours des temps, bien au delà de la date de réception dans la bourgeoisie de Neuchâtel, tandis que pour d'autres, il se borne à la simple énumération des membres reçus bourgeois. Tantôt M. Quartier part des documents les plus anciens, de l'extente de la Mairie de Neuchâtel de l'an 1353, par exemple, tantôt il commence ses « essais » au XVII[e] ou au XVIII[e] siècle. Pourquoi, par exemple, remonte-t-il aux Romains pour les Favarger, et commence-t-il la généalogie des Bouvier à Daniel-Louis, reçu bourgeois le 23 juin 1783?

Pourquoi la généalogie, c'est-à-dire la filiation continue de père en fils, est-elle rigoureusement établie pour certaines familles, tandis que pour d'autres nous n'avons qu'une suite de noms et de dates, sans aucun lien, et qui ne signifie absolument rien, ou bien encore la simple énumération des membres les plus marquants?

Et ici se pose la question de savoir à quelle règle M. Quartier a obéi dans la mention des fonctions diverses et des métiers exercés par les bourgeois de Neuchâtel. Cite-t-il seulement les fonctions officielles, exercées dans la magistrature de la ville et du canton? Ou cite-t-il, autant que possible, tous les métiers, depuis les plus humbles aux plus élevés? On ne voit pas que là aussi M. Quartier se soit fait une règle. Ou plutôt on s'aperçoit bien vite que le fait d'avoir été pasteur procure aux bourgeois de Neuchâtel un traitement privilégié. Les pasteurs sont soigneusement dénombrés, groupés et mis à part. M. Quartier nous apprend spécialement, par exemple, que la famille Boyve a fourni «neuf

pasteurs» à l'église neuchâteloise; que «plusieurs membres de la famille Barrelet ont rempli les fonctions de pasteurs»; qu'un «certain nombre» de membres de la famille Philippin furent pasteurs. Pour quelques familles, les pasteurs seuls sont nommés; pour d'autres, les pasteurs occupent les trois quarts de la place. M. Quartier n'a pas même pu résister au plaisir de citer des pasteurs des cantons voisins. A propos d'Agassiz, reçu bourgeois d'honneur en 1838, M. Quartier juge bon d'énumérer Jean-François Agassiz, pasteur à Payerne, mort en 1681; Christophe, pasteur doyen à Agiez; Jean-Pierre-Moïse, pasteur à Lucens; Philippe-Louis, pasteur à Constantine. Qu'est-ce que ces pasteurs du canton de Vaud, bourgeois d'Orbe ou d'ailleurs, ont à voir dans les *Familles bourgeoises de Neuchâtel?* Et pourquoi M. Quartier ne fait-il pas d'énumération et de groupement de ce genre pour les autres professions et métiers: avocats, horlogers, tailleurs, vignerons, etc.? C'eût été, somme toute, assez intéressant pour les familles.

Pourquoi M. Quartier mentionne-t-il avec détails les descendants actuels et vivants de certaines familles, des bébés qui viennent de naître, tandis qu'il se contente de dire pour M. Ch.-L. Barbey, par exemple: «Il a plusieurs fils», sans se donner la peine de les énumérer, ou pour J.-J. Lorimier, reçu bourgeois en 1787: «Il a des descendants», sans nous dire lesquels? Pourquoi s'arrête-t-il en 1800 pour la généalogie de la famille Debelly, et termine-t-il brusquement en disant: «Les descendants de cette famille vivent encore au Val-de-Ruz»?

Pourquoi, dans la généalogie de certaines familles, M. Quartier mentionne-t-il les femmes et leurs alliances, tandis que pour d'autres il ne le fait pas?

Pourquoi nous donne-t-on sur certains personnages des renseignements biographiques et bibliographiques, tandis que d'autres bourgeois, qui auraient mérité un traitement semblable, s'en tirent avec un nom et une date?

Il ressort de l'examen du volume des *Familles bourgeoises* que M. Quartier n'a pas eu le soin de se faire un plan préalable, ou que, s'il s'en est fait un, il n'a pas su s'y tenir. Il semble que M. Quartier ait travaillé au hasard. Pour certaines familles il n'avait aucun renseignement, il les a passées sous silence; pour d'autres il n'avait que des noms épars; pour d'autres, il avait un embryon de généalogie; pour d'autres enfin, des collaborateurs divers, travaillant à leur guise, chacun de leur côté, sans direction précise et uniforme, ont fourni des généalogies inégales de toutes façons, comme longueur, comme valeur, comme plan. Et

M. Quartier a tout admis tel quel ! En un mot, c'est le règne de la fantaisie, dans un livre où tout, au contraire, devait être réglé, fixé, où rien ne devait être livré au hasard, où toutes les familles devaient être traitées de même, où les mêmes recherches devaient être faites pour les unes comme pour les autres, et où les résultats obtenus devaient être rédigés identiquement et méthodiquement d'un bout à l'autre du volume.

La façon dont M. Quartier cite les ouvrages qu'il a consultés montre également le manque de plan et de méthode. Quand on cite un ouvrage, les règles élémentaires de la bibliographie exigent qu'on nomme l'auteur d'abord, puis le titre de l'ouvrage, puis le lieu où l'ouvrage a paru, et l'éditeur si l'on veut, puis la date, le tome et la page. M. Quartier a changé tout cela. Quand il a, par exemple, à citer l'ouvrage de Jeanneret et Bonhôte, *Biographie neuchâteloise,* paru en 1863 au Locle chez Eug. Courvoisier, M. Quartier cite le plus souvent (en mettant le titre au pluriel) : *Biographies neuchâteloises*, Bonhôte, 1863.

On dira que tout le monde à Neuchâtel connaît cet ouvrage. Mais n'est-il pas permis de supposer que les *Familles bourgeoises de Neuchâtel* ont trouvé quelques acheteurs hors du canton? Et M. Quartier ne voit-il pas que cette façon de mettre la charrue avant les bœufs va induire en erreur de trop confiants étrangers qui se figureront que les *Biographies neuchâteloises* ont paru chez le libraire-éditeur Bonhôte en 1863 ? Mais là n'est pas la question. Je me suis amusé à compter les différentes façons dont l'ouvrage de Jeanneret et Bonhôte est cité par M. Quartier. M. Quartier ne s'en doute probablement pas lui-même. Cet ouvrage est cité de dix-sept façons différentes !

On trouvera peut-être que tout cela n'a pas d'importance et que je coupe des cheveux en quatre. Je dis au contraire que cette façon de citer ses auteurs est caractéristique et permet de supposer que dans le texte même du volume il y a tout aussi peu de précision, de netteté et de méthode que dans les notes elles-mêmes.

Il est banal de dire que la valeur d'un ouvrage historique dépend des sources inédites consultées, mais il ne semble pas que M. Quartier se soit pénétré de cette vérité. Les sources principales des *Familles bourgeoises de Neuchâtel* sont des sources imprimées. C'est tout d'abord la *Biographie neuchâteloise* de Jeanneret et Bonhôte, ouvrage qu'il faut consulter avec prudence et qui demande un contrôle incessant. M. Quartier l'a mise largement à contribution. De nombreux « essais généalogiques » ne sont que de simples résumés de la *Biographie neuchâteloise.* La bibliographie du bas des pages est le plus souvent empruntée telle quelle à cet

ouvrage, avec une ou deux additions quand il y a lieu. Une autre source importante est le *Nobiliaire du Pays de Neuchâtel* de M. Jean de Pury, paru dans les *Archives héraldiques suisses* de 1897 à 1900. Toute la partie armes et quelques articles lui sont empruntés mot à mot. Enfin une troisième source aussi importante est le travail de Mme Alexandre de Chambrier sur la *Naturalisation des réfugiés français à Neuchâtel, de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution française,* paru dans le *Musée neuchâtelois* de 1900. M. Quartier a-t-il compulsé lui-même les Manuels du Conseil d'Etat et les Actes de Chancellerie auxquels il renvoie fréquemment? Il ne le semble pas. Ces références sont tirées tout simplement du travail de Mme de Chambrier. Et même il arrive parfois que M. Quartier place entre guillemets, comme si elle était extraite des Manuels du Conseil d'Etat ou des Actes de Chancellerie, la prose elle-même de Mme de Chambrier ! (Voyez les articles *Guillebert*, *La Gascherie-Dublé*, *Tanneguy Le Fèvre*.)

En mettant bout à bout des renseignements et des phrases tirés de la *Biographie neuchâteloise,* du *Nobiliaire du Pays de Neuchâtel* et de la *Naturalisation des réfugiés français*, M. Quartier a bâti plusieurs généalogies. Franchement, était-il utile de faire ce travail de marqueterie? La *Biographie neuchâteloise,* le *Nobiliaire du Pays de Neuchâtel*, le travail de Mme de Chambrier paru dans le *Musée neuchâtelois*, ne sont-ils pas trois ouvrages très connus, très souvent consultés, et ne se trouvent-ils pas dans toutes les bibliothèques neuchâteloises ?

Les sources manuscrites consultées par M. Quartier consistent en des listes ou rôles de bourgeois, dressés aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, conservés dans les archives de la commune. Ces rôles vont de la moitié ou de la fin du XVIe siècle à nos jours. Pour les XIVe et XVe siècles et pour la première moitié du XVIe, pour les origines, en un mot, des familles bourgeoises, c'est-à-dire pour la partie la plus intéressante puisqu'elle est la plus ancienne, ces rôles ne sont d'aucune utilité. Ils n'ont d'ailleurs été utilisés par M. Quartier que d'une façon très incomplète.

Ces listes ne constituent, en aucune façon, une source originale. Il n'en est pas de même de la Reconnaissance de 1538 dont M. Quartier parle dans sa préface, p. 12. M. Quartier a publié la liste des familles énumérées dans les volumes du commissaire Jean Lando, l'auteur de cette Reconnaissance. Mais cette liste, chose étrange, est tout à fait incomplète. M. Quartier a laissé de côté, on ne voit pas pourquoi, la bonne moitié de ces familles. Pourquoi donc a-t-il négligé les Chevalier,

Marquis, Rosset, Convers, Baulgeon, Favarger, de Pierre, Boyve, Thonney, Monnier, Bourgeoys, Osterwald, Gaudet, Hardy, etc., etc.? On se demande ici encore, sans pouvoir le comprendre, pourquoi M. Quartier a fait un choix, au lieu de citer, d'une façon complète, les familles qui figurent dans la Reconnaissance de 1538. Il semble vraiment que M. Quartier n'ait jamais ouvert les deux gros volumes du commissaire Jean Lando. « Ces familles, dit-il, ne sont pas indiquées comme bourgeoises, mais il est évident qu'elles l'étaient pour la plupart. » C'est là une assertion singulière et malheureuse. Le titre de « bourgeois de Neuchâtel » est au contraire régulièrement et soigneusement accolé aux « reconnaissants » de 1538, quand ils étaient bourgeois. Ce qui prouve d'ailleurs surabondamment que M. Quartier n'a pas ouvert ou n'a pas compulsé les deux gros volumes in-folio de la Reconnaissance de 1538, c'est que les précieux renseignements qu'ils renferment n'ont pas été recueillis, ni mis à profit d'aucune façon par l'auteur des *Familles bourgeoises de Neuchâtel*.

On peut faire de tous points la même remarque à propos de la Reconnaissance de 1666, que M. Quartier cite également dans sa préface, p. 15, dont il extrait une liste de noms, incomplète bien entendu, et qu'il n'a nullement utilisée pour ses essais généalogiques.

Dans l'avant-propos, mis en tête du volume, M. Quartier admet que son travail n'est pas « sans lacune » et il renvoie ceux de ses lecteurs qui désirent en savoir davantage aux *Comptes de la Bourserie*. « Les archives de la Ville, dit M. Quartier, ayant été détruites en 1579 dans l'inondation du Seyon, bien des renseignements nous font défaut. Cependant nous aurions pu relever dans les comptes de la Bourserie, Giettes, etc., des archives de la Ville, dont les volumes existent dès 1359 à nos jours, la liste des noms de ceux qui payaient les cens. Ce serait là un travail considérable qui aurait donné à notre volume une trop grande étendue. » M. Quartier avait-il le droit de laisser de côté une telle source d'information, sous prétexte que cela aurait donné à son volume une trop grande étendue et que le travail eût été considérable ? Je ne le pense pas. Certains sujets imposent des obligations auxquelles on ne peut se soustraire, sous peine de faire de la mauvaise besogne. Quiconque veut faire un volume de généalogies ou « d'essais généalogiques » doit se donner la peine de voir et d'étudier tous les documents qu'il faut voir et étudier, sinon le travail est vain et il eût mieux valu ne pas l'entreprendre. M. Quartier dit, il est vrai, que cela aurait pris trop de place. Il y a dans le volune des *Familles bourgeoises de Neuchâtel* soixante-quatre

planches hors texte de portraits. Ces portraits sont parfaitement inutiles, pour ne pas dire davantage. Si M. Quartier les avait supprimés et les avait remplacés par une riche moisson de renseignements inédits, personne ne s'en serait plaint.

Les comptes de la Bourserie ne sont pas d'ailleurs les seules sources manuscrites auxquelles il faut puiser pour établir les généalogies des familles neuchâteloises. Ce ne sont pas, loin de là, les plus importantes. Les sources qu'aurait dû consulter M. Quartier-la-Tente sont les suivantes :

En première ligne, les registres de l'état civil, dont M. Quartier ne dit mot. Les recherches y sont faciles pour les temps modernes, depuis que nous avons des officiers d'état civil, qui tiennent les registres avec une clarté et un ordre parfaits. Les registres de baptêmes, de mariages, de décès tenus par les pasteurs sont d'une consultation plus difficile, au moins pour le XVI[e] siècle. Le généalogiste genevois Galiffe prétend que les pasteurs tenaient leurs registres de la façon « la plus scandaleuse » : « Les uns, dit-il, écrivaient comme des chats, d'autres n'avaient aucune idée d'ordre et d'exactitude. »

A côté des registres de l'état civil, et tout aussi précieux, il faut placer *les registres de notaires*. Les archives de l'Etat en possèdent environ dix mille. Les registres qui datent du XV[e] siècle sont malheureusement peu nombreux : une trentaine seulement.

Les extentes et reconnaissances, — les archives de l'Etat n'ont pas moins de 350 gros volumes de reconnaissances pour le pays de Neuchâtel depuis le XV[e] jusqu'au XVIII[e] siècle — sont également très importants à consulter. Les extentes et reconnaissances de Neuchâtel datent de 1353, de 1465, de 1538 et de 1666.

Enfin, il ne faut pas négliger les nombreux actes particuliers, conservés aux archives de l'Etat et aux archives de la Ville, ni les actes concernant le chapitre des chanoines, riches en renseignements sur les bourgeois de Neuchâtel.

M. Quartier n'a malheureusement dépouillé ni les registres d'état civil, ni les registres de notaires, ni les extentes et reconnaissances, ni les actes particuliers, ni les archives relatives au chapitre.

C'était un long travail. M. Quartier, et c'est là son excuse, absorbé par d'autres occupations, n'en avait matériellement pas le temps.

Le volume tout entier des *Familles bourgeoises* — sauf certaines généalogies particulières — porte des traces manifestes de hâte et de précipitation.

Les fautes d'impression, souvent gênantes, abondent, et, sauf pour l'article Tribolet, aucun *erratum* n'est venu les corriger. Des inadvertances singulières arrêtent parfois le lecteur et il semble que, pour certaines pages, les épreuves n'ont pas été corrigées. On remarque la même hâte dans la rédaction même du texte, qui pourtant n'exigeait pas de grands efforts de style, mais de la clarté et de la précision. Faut-il citer quelques exemples ? Je laisse de côté la préface, déjà parue, où il y a quelques erreurs de lecture pour les noms de familles (par exemple *Chaston* pour *Chastru*, *Ecqua* pour *Ecquer*, etc.).

P. 36. « Charles-Fr. Bergeon, partisan des prétendants des princes français en 1707 ». Il y a dans la *Biographie neuchâteloise* qu'a copiée M. Quartier « partisan des prétentions des princes français en 1707 ».

Planche 3. Il y a dans cette planche, m'a-t-on assuré, deux portraits qui n'ont aucun rapport avec les légendes mises au-dessous. Le portrait qui est censé représenter M. Louis-Eug. Borel, professeur à Stuttgart, représente en réalité M. Auguste Borel, aussi à Stuttgart; et le portrait qui est censé représenter M. Ch.-L. Borel, conseiller municipal, représente en réalité M. François-Louis Borel-Jordan, dit l'hôpitalier.

P. 52. Abraham Boyve, né en 1556, serait mort, d'après M. Quartier en 1672, c'est-à-dire à l'âge de 116 ans. M. Vivien, que M. Quartier a copié, donne la date de 1622.

P. 88. « Louis Convert, bourgeois externe en 1560, a été reçu bourgeois interne le 5 mars 1708. »

P. 88. Nous lisons la phrase suivante concernant Paul Collin : « Paul Collin, natif de Berlin, de Metz en Lorraine (on est généralement *natif* d'un seul endroit!), fils de feu Jaque, Français réfugié, de Vitry le François, en Champagne, demande des lettres de naturalité portant permission de prendre droit de bourgeoisie en cette ville de Neuchâtel; accordé moyennant 50 écus blancs (375 livres faibles), savoir 10 écus blancs pour la. » La phrase se termine là, brusquement, au bas de la page 88, et n'est pas continuée p. 89. Heureusement que nous connaissons les sources de M. Quartier. Cette phrase est copiée à peu près textuellement de Mme de Chambrier (*Musée Neuchâtelois* 1900, p. 225):

« Le sieur Paul Colin, natif de Berlin, fils de feu Jaque, Français réfugié, de Vitry le François, en Champagne, demande des lettres de naturalité, portant permission de prendre droit de bourgeoisie en cette ville de Neuchâtel; accordé moyennant 50 écus blancs (375 livres faibles), savoir 10 écus blancs pour la naturalité et 40 écus blancs pour la permission de prendre bourgeoisie à Neuchâtel ».

P. 95. « Henriette-Augustine-Marianne De Luze épouse en 1871 Jean-Fréd. De Luze, né en 1769 † en 1834. »

P. 105. M. Quartier consacre une demi-ligne à la famille Du Terreaux, de Môtiers. « François-Louis, lieutenant, 26 décembre 1707 ». Et c'est tout.

Le même personnage réapparaît, p. 231, à du Terraux (dit de Vautravers) « François-Louis, 1644 † 1730, maire de Verrières, lieutenant du Val-de-Travers fut reçu bourgeois de Neuchâtel pour 2575 livres, le 26 décembre 1707 ». Ce n'est pas d'ailleurs le seul personnage qu'on retrouve deux fois sous deux orthographes différentes. Voyez Le Fèvre (Tanneguy) et Favre (Tannaguil), page 110 et 135.

P. 124. M. Quartier mentionne « Vuillemin Hurry, qui tenait l'abbaye de Fontaine-André.... » Qu'est-ce que cet Hory, tenancier de l'abbaye de Fontaine-André ? M. Quartier a mal copié la *Biographie neuchâteloise* où on lit (I. p. 472) : « En 1468 vivait un Vuillemin Hurry, qui tenait de l'abbaye de Fontaine-André une maison à la Coudre et plusieurs vignes à moitresse. » Ce n'est pas tout à fait la même chose !

P. 137, n. 4. A propos de la famille Marval, M. Quartier renvoie à l'ouvrage de J. B. G. Galiffe qu'il intitule : *Notices généalogiques sur les familles généalogiques*.

P. 176. Guillaume Perrot, consacré par Farel en 1563, fut pasteur de Saint-Imier « jusqu'en 1716 ».

P. 189. M. Quartier résume en trois lignes l'article Preud'homme de la *Biographie neuchâteloise* et lui emprunte sa bibliographie. Jeanneret et Bonhôte renvoient à Campe, *Neues Maler-Lexikon*. M. Quartier copie de la façon suivante : *Campe, Neues, Maler, Lexikon.*

P. 210. « Jean Rognon, qui vivait en 1398, eut un fils Béat † 1632. »

Planche 64. « André-Samuel Wavre (allié Pettavel), fils du précédent. » Il se trouve que « le précédent » est Henri-Auguste Verdan, pasteur au Locle et à Boudry.

Si maintenant, nous reprenions chacun des « essais généalogiques » élaborés par M. Quartier, combien n'y aurait-t-il pas à dire ? Je publie ci-après quelques notes et quelques remarques sur un certain nombre de familles bourgeoises. Pour ne pas allonger outre mesure, j'ai borné mes recherches au XVe et au commencement du XVIe siècle.

La difficulté, pour cette période ancienne, ne consiste pas seulement dans la rareté et dans la dispersion des documents. Elle consiste aussi dans le fait qu'il n'y avait aucune fixité dans les noms de familles. A cette époque, un homme du peuple, un bourgeois, n'avait qu'un nom qui fût bien le sien, c'est-à-dire le nom de baptême ou prénom. Il s'appelait Pierre ou Jean ou Jaques. C'est le seul nom qui était fixe. Quand à ce que nous appelons aujourd'hui le nom de famille et qu'on appelait alors le *surnom*, il était d'une variabilité souvent déconcertante. Ce nom de famille ou « surnom », nom de métier, nom de localité ou sobriquet, passait le plus souvent du père au fils, mais pas toujours. Il arrive parfois que le fils a un autre nom que le père. Ainsi Perrenet Vuilliomier, bourgeois et conseiller de Neuchâtel en 1490, a deux fils dont l'un est

appelé dans les actes Guillaume Gringet et l'autre Jeham Glaiche; Henry Garga de Fenin a un fils appelé Claude Chavarnay; Perrin Tissot a un fils appelé Jehan Amiet; Jehan Dupoil a un fils appelé Vuillemin d'Epagnié. Ce fait s'explique dans un certain nombre de cas : le fils prenait souvent le nom de la mère. Ainsi, Pierre Barillier *alias* Aymonet, qui avait épousé Annelet Bergier, eut un fils appelé Jehan Bergier.

Très souvent, le nom du métier qu'exerce un particulier vient prendre la place d'un autre « surnom ». Ainsi Jean Girardin est appelé soit Jean Girardin *alias* Chambrier, soit Jean le Chambrier *alias* Girardin soit Jean le Chambrier ou Jean Chambrier. Le bourgeois de Neuchâtel, Jehan Georges, qui était boucher, est appelé dans les actes Jehan George *alias* Mazellier ou Jehan Mazellier *alias* George ou simplement Jehan Mazellier et son fils porte le nom de Andrey Mazellier. Le chirurgien-barbier Henri Turquin est appelé Henry Turquin *alias* Barbier ou simplement Henry Barbier.

Une femme porte souvent un autre nom que son mari. Guyenet Triaclet, bourgeois de Neuchâtel, a une femme qui, dans les actes, est appelée Jehanne la Sansonnette. La veuve de Regnaud Girardin, qui avait épousé en seconde noces Michel Francey, est nommée dans les actes non pas Jehanne Francey ou Jehanne Girardin, mais Jehanne Regnaud, du nom de baptême de son premier mari.

Quelquefois le fils prenait pour « surnom » le nom de baptême du père : Jeanneret Yermin a un fils appelé dans les actes Pierre Jeanneret. Emonet Barrelier a un fils nommé Pierre Emonet.

Ce qui ne contribue pas à la clarté c'est que, assez souvent, le même nom de baptême est donné à plusieurs fils ou à plusieurs filles. Les deux fils de Richard Tribolet s'appelaient l'un et l'autre Jehan. On les distinguait dans les actes en nommant l'un Jehan l'ancien et l'autre Jehan le jeune ou Jehan des Chavannes. Galiffe cite le cas d'un Jehan Maillard, qui testa en 1504, et qui avait quatre fils nommés Jehan. On les distinguait par les surnoms de Jehan l'aîné, méan Jehan, Jehan le cadet, et Jehan des moulins.

Enfin, très souvent au nom et au « surnom » vient s'ajouter un autre « surnom » précédé de *alias, autrement* ou *dit*. Par exemple Jeannyn Rossel *alias* Fornachon, Jehan des Costes aultrement Quartier, Jehan Chaillet dit Gaudet. Ces deux « surnoms » peuvent impunément prendre la place l'un de l'autre, de sorte qu'on trouve aussi dans les actes : Jeannyn Fornachon *alias* Rossel, Jehan Quartier aultrement des Costes ou Jehan Gaudet dit Chailliet. Comment expliquer ces « surnoms »

précédés de *alias*, *autrement* ou *dit?* Galiffe a prétendu que les doubles noms venaient le plus ordinairement d'un second mariage de la mère : « Les enfants du premier lit, dit Galiffe, étant élevés avec les autres, on les nommait tous de même pendant qu'ils étaient jeunes et par la suite tantôt d'une manière, tantôt de l'autre. » Cette explication peut être vraie dans certains cas, mais le plus souvent c'est tout simplement le nom de la femme qui venait s'ajouter au nom du mari et qui parfois se substituait à lui. Ainsi nous savons que Jeannyn Rossel, résidant à Peseux et bourgeois de Neuchâtel, fils de Perrod Rossel des Geneveys sur Fontaines, avait épousé Perrisson, fille de Jaquet Fornachon. Voilà pourquoi, en 1456, il est appelé Jeannyn Rossel *alias* Fornachon. Il arriva quelquefois que ces deux noms se stéréotypèrent en quelque sorte et passèrent de génération en génération, jusqu'à aujourd'hui.

Voici un exemple de l'anarchie qui règne dans les noms au XVe siècle : Henri Paris, bourgeois de Neuchâtel, avait épousé Angnel, veuve de Nycolet Gugnye de Jorressant, dans le Vuilly. Cette veuve avait de son premier mariage une fille, Perrisson, qui devint la femme de Jehan Ruston ou Rusticon, fils de Vuillième Rusticon, bourgeois de Fribourg. Dans un acte de 1478, du notaire P. Bergier (III, fol. v), Jehan Rusticon, qui avait épousé non pas la fille mais la belle-fille d'Henri Paris, est appelé « Jehan Rusticon aultrement Parys », et dans un autre acte de la même année, du même notaire, il est nommé « Jehan Parys, fils du dit Vuillème Rusticon » (III, fol. xvii).

Autre exemple :

Jehan Chaillet autrement Gaudet avait un fils Pierre qui est appelé soit Pierre Chaillet dit Gaudet, soit Pierre Gaudet dit Chaillet, soit simplement Pierre Gaudet. Ce Pierre Gaudet eut à son tour deux fils, Jehan et Pierre, qui sont nommés dans les actes Jehan Quemin et Pierre Quemin. « Nous Jehan Quemin et Pierre Quemin, frères, fils feu Pierre Gaudet *alias* Challiet, bourgeois de Neuchastel », dit le notaire Blaise Hory en 1489 (I, fol. lxvii, cxxviii v^o^).

Il ne paraîtra peut-être pas exagéré de dire que la tâche du généalogiste est très délicate, pour le XVe siècle surtout. Plus d'une fois, il sera impossible de savoir à quelle famille attribuer tel ou tel personnage qui porte deux ou trois noms.

Amiet. — M. Quartier ne mentionne que Jean-Pierre Amiet, d'Yverdon, reçu bourgeois le 14 janvier 1771.

Dans l'Extente de Neuchâtel de 1353 figurent Othenin Amiet et sa femme Roleta, Jehan Amiet et « Jaquete li filie Amiet ». Dans la seconde

moitié du XVe siècle, il y avait à Neuchâtel un Pierre Amyet, « cosandier » ou « coturier », bourgeois de Neuchâtel (P. de la Haye, fol. cxviii v^{o}, acte de 1486). B. Hory le nomme « Pierre Amyet *alias* Cousandier, bourgeois de Neuschastel » (I, fol. xix v^{o}). Un article de la Reconnaissance de Boudry est consacré, en 1441, à « Vuillieme, Estevenin, Perrin et Pierre Amiet, freres, de Boudri » (fol. clxxxxvii). Ils étaient fils « de feu Jehan Amiet qui fut filz Perrin Tissot demourans audit Boudri ».

Bachelin. — Cette famille, dit M. Quartier, est « indiquée comme originaire de Normandie ». Serait-il indiscret de demander où se trouve cette « indication » ? Le fameux poète du XVe siècle, Olivier Basselin ou Bachelin, était natif du Val de Vire, dans le Calvados, et il y a peut-être encore aujourd'hui des Bachelin en Normandie. Mais qu'est-ce que cela prouve ? Tous les noms de famille neuchâtelois, ou à peu près, se retrouvent en France. Il n'y a qu'à consulter un Bottin pour s'en convaincre. Et cela est naturel. Un même nom de famille a pu naître en dix endroits différents, et les dix familles auxquelles il peut s'appliquer aujourd'hui n'ont aucun lien de parenté ou d'origine.

Il y avait des Bachelin au XIVe siècle dans le Val de Ruz. Un Perrodus Bachilin figure dans la Reconnaissance de Rolet Bachie, en 1402, comme « homo talliabilis ad misericordiam domini » (p. 786). On retrouve le même personnage à Villiers en 1416 (Archives de l'Etat, B^{18} n° 15) de même qu'un Johannes Bachillin, en 1420 (Registre du not. B. de Sonceboz, fol. cj et B^{18} n° 15).

Il est peu vraisemblable que des Normands soient venus s'établir au Val-de-Ruz au XIVe siècle. C'est là une « tradition de famille » que M. Quartier aurait bien fait de ne pas admettre.

Baillods. — Il est difficile d'appeler « essai généalogique » les quelques lignes que M. Quartier a consacrées à la famille Baillods. Heureusement qu'un collaborateur mieux informé est venu à la rescousse (*Supplément*, p. 249). Les « renseignements complémentaires » eux-mêmes auraient d'ailleurs besoin d'un nouveau complément.

Il existe aux Archives de l'Etat un recueil en deux volumes d'actes divers sur la famille Baillods (*Portefeuille* n° 226).

Par acte du 18 avril 1351, Louis, comte de Neuchâtel, avait pris « en sa commandise et fait son command » Vuillermet Baillod, de Travers, appelé : « Vuillermet filz zai en arrier Baillod des Oches, demourant a Travers » (*Recueil Baillod*, I, fol. vii). Perrod Baillod avait épousé Huguenette, fille de Guyot du Pont, homme taillable de Jean, comte de Fribourg (*Recueil*, I, fol. viii v^{o}). Il fut nommé châtelain et receveur du Vautravers le 2 juin 1457 (*Recueil*, I, fol. i). Il eut un fils Antoine et une fille Jehanne :

Anthoyne épousa Jacqua fille de Jacques Bidaul. Le contrat de mariage est du 17 avril 1480 (*Recueil*, II, fol. xxi). Il eut une fille, qui s'appelait, non pas Jehanne, mais Clauda, et qui épousa Jehan Quemin (*Recueil*, I, fol. vii^{xx}xi, et II, fol. xxix).

Jehanne (qui était la sœur et non la fille d'Antoine), épousa, le 3 mars 1476, Girard, fils de Jaiquet Petitpierre de Couvet (*Recueil*, II, fol. xviii). Elle eut un fils, Claude (qui était non le petit-fils, mais le neveu d'Antoine). Son contrat de mariage avec Jehanne Franchet, de Pontarlier, date de Pontarlier, le 7 décembre 1511 (*Recueil*, II, fol. xxxiiii). Il fut l'héritier d'Antoine Baillods, son oncle, et prit lui-même le nom de Baillods (*Recueil*, II, fol. xxxviii). Un article de la Reconnaissance de Jehan Lando (II, fol. cxl v°) est consacré, en 1538, à « egrege Claude Balliod, ancyen chastellain de Vaultravers, bourgeois de Neufchastel ».

Ballanche. — M. Quartier mentionne « les enfants d'Antoine Ballanche, reçus en 1582 ». Le renseignement n'est pas tout à fait exact. L'inondation de 1579 ayant détruit une partie des archives de la Ville, la veuve de maître Antoine Ballanche et ses fils demandèrent au Conseil que leur qualité de bourgeois fût à nouveau « mise en escript au Livre de mesdits Seigneurs au nombre des aultres bourgeois ». Puisque M. Quartier citait les enfants d'Antoine Ballanche, il aurait dû mentionner Antoine Ballanche lui-même, maître maçon, qui était bourgeois en 1577. — Il est question, dans un acte de 1531, de « Pierre Balanche et Jacques son fils, et Anthoyne Balanche, frere de Pierre » (Chalvin, IV, fol. viij^{xx}xvij). Pierre Balanche, escoffier, était gendre de Pierre Jehan Roulet, maire de la Côte; quant à Jacques, il avait épousé Jehanne Beaujon. D'autre part, le not. B. Junod mentionne en 1533 « Pierre Ballanche et Anthoyne son nepveur ». — Les Ballanche étaient originaires de la Combe d'Abondance au Val de Marteau (Actes de Chancellerie, III, n. f.).

Bariller. — Les sept ou huit lignes consacrées par M. Quartier à cette famille sont une compilation de la *Biographie neuchâteloise* et du *Nobiliaire du pays de Neuchâtel.* Un supplément se trouve à la fin du volume, p. 250. L'auteur de ces « renseignements complémentaires » a mélangé, au début de sa notice, les Berche et les Bariller, comme si c'était une seule et même famille. Au commencement du XVe siècle vivait à Neuchâtel un bourgeois du nom de Jehan Berche, qui exerçait le métier de *barrellier* ou tonnelier. Il est quelquefois appelé Jehan le Barrellier ou Jehan Barrellier. Est-il la souche de la famille Bariller? C'est possible. Il faut toutefois constater que le fils de ce Jehan Berche est appelé Berche et non Bariller: en 1422, « Richardus filius quondam Johannis Berche, barrellier, burgensis Novicastri » (Registre du not. B. de Sonceboz, fol. vj^{xx}ij v°); en 1426, « Rechart Berche, filz de Jehan Berche, bourgeois de Neufchastel » (R. le Pic, I, fol. lxv v°); en 1430, « Richard Berche et Annellet, sa femme » (J. de Thièle, fol. cxi v°); en 1449, « Richard Berche, Angnelete sa femme, Hencheman, leurs filz » (Porrentrui, fol. xv v°). Ce dernier s'appelait-il Hencheman Berche ou Hencheman Barrelier? On trouve de nombreux actes, de 1460 à 1493, où figure Hencheman Barrelier, bourgeois de Neuchâtel; il avait épousé Alix Bourquinne (R. le Pic, III, fol. xxv v°; P. Bergier, I, fol. iiii^{xx}xvj, ciii v°, IV, fol. iij^{c}xxx; P. Bugnot, fol. xi^{xx}i, xiii^{xx}xix; *Recueil Baillod*, I, fol. vj^{xx}xvij v°, vij^{xx}iij v°; B. Hory, I, fol. ccxiv v°).

Aymonet ou Emonet, qui était mort en 1460, eut de sa femme Jaqueta N. trois fils: Jehan, Pierre et Nicolet (J. de Thièle, fol. cj v°). Pierre épousa Angnelet, fille de Nicolet Bergier (Contrat de mariage du 13 février 1471, Porrentrui, fol. cl v°), puis Clauda, fille de Jehan Bidaul, de Cormondrèche (Contrat de mariage du 1er mai 1484, P. de la Haye, fol. xlix v°).

La Reconnaissance de 1538 renferme trois articles consacrés à « honnorable Blayse Aymonet, aultrement Barrillier, bourgeois de Neufchastel, filz de feu Pierre Aymonet aultrement Barrillier » (I, fol. iijclxxxii); à « George filz de feu Pierre Barrillier le Jeune, bourgeois de Neufchastel, (II, fol. liij v°); à « egrege et prudent Jehan Barrillier, bourgeoys de Neufchastel » (II fol. ijclxv v°). Blaise Barillier avait épousé Marguerite, fille de Humbert Grenot, veuve de Conrad Alfoltel *alias* Mindrely.

Un acte de 1534 du not. Chalvin concerne les frères et sœurs Pierre Barreillier *alias* Maryn, Jehan Barellier, Clauda Barreillier, femme de Nycod Vuilloz, et Jehannette Barrellier, femme de Guillame Tribolet (VI, fol xxij). Un autre acte du même notaire, de 1542, est relatif à « Jehan Bergier, filz legitime et droicturez de feurent Pierre Barreillier *alias* Aymonet et de Annelet Bergier, jaidis femme du dit Pierre, furent bourgeois de Neufchastel » (XII, fol. lxix).

Bedaux. — Le premier bourgeois de Neuchâtel que cite M. Quartier est Isaac Bedaux, receveur de Neuchâtel, reçu le 5 décembre 1707.

La famille Bedaux, de Cormondrèche, était bourgeoise de Neuchâtel au milieu du XVe siècle. Richard le Pic mentionne, en 1456 (II, fol. lxii v°), et J. de Thièle, en 1458 (fol. lxiiii v°), Othenin Bedaux, bourgeois de Neuchâtel. B. Hory (I, fol. cc) énumère les trois frères Jehan, Pierre et Udrion Bedaud, bourgeois de Neuchâtel, en 1493. Enfin, un acte du not. Chalvin concerne Henry Bedaul, escoffier, fils de feu Jacques Bedaul de Cormondrèche, bourgeois de Neuchâtel, Udryon Bedaul et son fils Henry, et Lyenardt Bedaul, neveu d'Udryon (Chalvin, VI, fol. ixxxxix, acte de 1534).

Une giète de 1396 mentionne à Cormondrèche « li bidauz et ses fis ». On désignait au XIVe siècle du nom de « bidauz » des sergents de ville chargés de poursuivre et d'arrêter les voleurs. C'est probablement cette fonction que remplissait « li bidauz » de Cormondrèche en 1396. On peut rapprocher de ce nom de famille, le nom de famille Sergeans de Peseux. Dans une giète de 1403, on trouve « ly sergeans, à Pissuès », origine de la famille Sergeans, bourgeoise de Neuchâtel, que M. Quartier n'a pas admise dans son volume.

Bellenot. — Cette famille, d'après M. Quartier, serait originaire du Landeron et se diviserait en deux branches. « L'une est restée au Landeron et a gardé la religion catholique, l'autre a émigré à Boudevilliers et a embrassé la religion protestante.» Le premier Bellenot bourgeois de Neuchâtel serait Jean Bellenot, notaire et lieutenant de Boudevilliers, reçu bourgeois le 6 août 1684.

Il y avait, au XVe siècle, des Bellenot à Cormondrèche, bourgeois de Neuchâtel. Pierre Bellenot, qui avait épousé Estevenate N., est mentionné

comme demeurant à Cormondrèche et comme bourgeois de Neuchâtel, dans plusieurs actes de 1462 à 1482 (R. le Pic, III, fol. liii v°; P. Bergier, I, fol. cxvij, II, n. f.; *Recueil Baillod*, I, fol. lxii v°, lxxiij; P. Bugnot, fol. ix^xx^xiiij). Vers la même date vivait « Regnaud Bellenot de Cormondrèche, demorant a Corcelles » (J. de Thiele, fol. iiii v°; P. Bergier, I, fol. lxxiij, IV, fol. lxxii; P. Bugnot, fol. xiij^xx^vj v°).

Bergeon. — La famille Bergeon, dit M. Quartier, fut « reçue bourgeoise de Neuchâtel en 1781 par Pierre-Frédéric ».

Il y avait des Bergeon, bourgeois de Neuchâtel, au XVe et au XVIe siècle. B. Hory mentionne Gerad Bergeon, et Vuillemete, sa femme, bourgeois de Neuchâtel en 1493 (I, fol. ccxi); Henry Berjon en 1496 (I, fol. cclxvii); Perrin Berjon de Cormondrèche, bourgeois de Neuchâtel en 1498 (I, fol. cccxxv v°).

Henri Bergeon figure dans un acte de 1500 du notaire P. Quemin comme originaire de Morteau: « Henri Bergeon de Mortaul, bourgeois de Neuschastel, et Perrenette, sa femme » (I, fol. cxv). Le notaire Chalvin nous apprend de même que les Bergeon étaient originaires du Villers au Val de Morteau: « Pierre Bergeon, du Villers ou Vaul de Morteau, au present residans près de Lutzerne au Pays des Ligues » (III, fol. lxvij, acte de 1530); « Henryot Bergeon du Velard ou Vault de Mortau, mareschal »; « Girard et George Bergeon, freres, de Velard, bourgeois residans a Neufchastel, et Pierrot Bergeon, leur frere » (V, fol. vij^xx^vi, acte de 1533). Pierre Bergeon était en 1543 « hoste de la Maison de la Ville » (Chalvin, XIII, fol. ix v°).

Berthoud. — Le premier Berthoud, bourgeois de Neuchâtel, mentionné par M. Quartier est Jaques Berthoud, reçu bourgeois le 15 novembre 1592.

Dans la première moitié du XVe siècle, vivait Girard Berthoud, bourgeois de Neuchâtel. Il était mort en 1463. Sa veuve, Janneta, est mentionnée dans un acte de R. le Pic (III, fol. lxix). Son fils probablement, Pierre Berthoud, escofier, était bourgeois de Neuchâtel en 1470. Il avait épousé Huguenette, fille de Perrin du Parc, et figure dans de nombreux actes de 1470 à 1508 (P. Bergier, I, fol. cy v°, III, fol. j v°, IV, fol. xviii; P. Bugnot, fol. xii^xx^xix; P. de la Haye, fol. viij^xx^iiii; B. Hory, II, fol. clii). Enfin le not. P. de la Haye (fol. xxij v°) mentionne Henry Berthoud, de Boudevilliers, et son fils Nicolet, bourgeois de Neuchâtel en 1483.

Bonhôte. — M. Quartier nous apprend que le premier représentant de cette famille cité dans les Archives neuchâteloises est Claude Bonhoste, mort en 1504. Il suffira de renvoyer M. Quartier à l'intéressant travail de M. le Dr J. Paris sur la Commune de Peseux, où il est question d'un Bonhôte, bourgeois de Boudry en 1377 (*Musée Neuchâtelois*, 1902, p. 279).

Quant au nom de Gorgollion, M. Quartier dit, à propos de Wuillemin Gorgollion: « C'est la seule fois que l'on trouve ce nom de Gorgollion dans des pièces authentiques, avant la légende en vers de M. de Pury-Marval. » Le nom de Gorgollion est, au contraire, très fréquent aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Est-il besoin de citer quelques exemples?

Le Livre du Chapitre, conservé aux Archives de la Ville mentionne, en 1387, Jonodus dictus Gorgollion, de Peseux (fol. ix^xx^xiiij v°). Dans le registre du not. Marchandet on trouve la mention de Nicolet Gorgoillon, vers 1440. Richard le Pic (II, fol. xxix v°) parle de « Jacobez Gorgolon de Pesuez » en 1453. De nombreux actes de 1461 à 1478 mentionnent le maire de la Côte, Jaquet Gorgoillion, de Peseux (P. Bergier, II, *passim*). Guillaume Gourgoillion vécut à Peseux de 1489 à 1496 (B. Hory, I, fol. lxxii et cclxxxij v°). Jehan Jacobez *alias* Gourgoillion ou Jehan Gorgoillion *alias* Jacobel, de Peseux, était en 1486 et 1488 « venateur et cellerier de mon tresredoubté seigneur monseigneur le marquis » (B. Hory, I, fol. lvii, cclxvi, II, fol. xlii v°). Enfin, en 1516, B. Hory, mentionne, comme bourgeois de Neuchâtel, « Pierre filz Jehan Gourgoillon dit Jacobel de Peseulx et Mathille sa femme, fille de feu Nycolet Serjan » (II, fol, cccxxxiv v°).

Borel. — Je ne suivrai pas M. Quartier dans son classement « des membres principaux de cette grande famille suivant les travaux prédominants de leur carrière ».

M. Quartier nous apprend que « la famille Borel fut agrégée à la commune de Neuchâtel dès 1641 ». Le notaire P. Bergier (III, fol. xi) cite « Jaquet Borrel et Perrod Borrel, de Covet ou Vaultravers, bourgeois de Neuschastel » en 1470, et le notaire Chalvin, « Jehan Borrel et Blaise Borrel, son filz, d'Autherive bourgeois de Neufchastel » en 1537 (VIII, fol. iiij^xx^xviij).

de Bosset. — M. Quartier consacre toute sa notice à la famille Bosset de Neuveville, dont un membre, Jean-Georges Bosset, se fixa à Neuchâtel en 1727 et acheta la bourgeoisie en 1729. Les Bosset, bourgeois de Neuchâtel aux XIVe, XVe et XVIe siècles sont passés sous silence.

Un Jehannot Bosset est mentionné dans l'Extente de 1353; on le retrouve dans une giète de Colombier de 1396. En 1438, Jaquet Bosset est qualifié de bourgeois de Neuchâtel (Jehan Marchandet, n. f.). B. Hory mentionne en 1493 Pétreman Bosset et Alix, sa femme, bourgeois de Neuchâtel (I, fol. clxxxix). Pétreman Bosset eut un fils, Jaques, qui épousa Clauda Chevallier (Chalvin, X, fol. cxvj). Un article de la Reconnaissance de Jehan Lando lui est consacré en 1538: « Jaques Bosset, aultrement Peterman, filz de feu Peterman Bosset, barbier et bourgeoys de Neufchastel » (II, fol. xxxv). Enfin il aurait fallu mentionner « honnorable messyre Jehan Bosset *alias* Peterman, recteur et gouverneur de l'hospital de Neufchastel » en 1534 (Reconnaissance de Jean Lando, I, fol. i).

On trouve des Bosset au Val-de-Ruz au commencement du XVe siècle, par exemple, en 1404, « Girardus Bosset, filius quondam Jannini Bosset de Chesar, morans apud Villar » (Reconnaissance de Rolet Bachie, fol. v^c^xvij) et en 1416 (B[18] n° 15).

Il y avait, d'autre part, des Bosset à Boudry et à Cortaillod au commencement du XVe siècle (Giètes de 1403 et 1410). Deux articles de la Reconnaissance de Boudry sont consacrés, en 1439, à « Michiel Bosset, tailliable, filz de Jehan Bosset, demorant a Curtailliod » (fol. liiii) et à « Nicole Bosset demourant a Budri » (fol. lxxvi).

Bourgeois. — M. Quartier s'est borné à copier ou à résumer l'article du *Nobiliaire du Pays de Neuchâtel* et celui de la *Biographie neuchâteloise.* Cette famille, ajoute-t-il, était bourgeoise de Neuchâtel « déjà en 1580 ».

Dans une extente de 1339, on relève les noms de « Jacobus dictus Borgeis, burgensis Novicastri, et Cono, frater suus, burgensis Novicastri » (N^{27} nº 23). Michiel Bourgeoy aultrement Francey était bourgeois en 1482. Il avait épousé, en 1475, Jehanne, « nourrie » de messire Pierre Clerc, chanoine de Neuchâtel (*Recueil Baillod*, I, fol, lxxi; B. de Thiele, fol. $xi^{xx}viii$). Il eut un fils, Pierre, escoffier, dont la reconnaissance se trouve dans le tome Ier de Lando, fol. $iij^{c}xxxiiii$: « Recognoissance de Pierre Bourgeoys *alias* Françoys, bourgeoys de Neufchastel »; et une fille Marguerite, qui épousa Nycollet Trybollet. Pierre Bourgeois eut un fils, Guillaume.

Bourquin. — M. Quartier mentionne David Bourquin, originaire de Corcelles-Cormondrèche, reçu bourgeois le 6 décembre 1707, et David Bourquin, originaire de la Chaux-de-Fonds, reçu bourgeois le 18 juin 1787.

Le not. H. Pigaud cite en 1420 feu Perrod Bourquin, en son vivant bourgeois de Neuchâtel et Mermeta, sa veuve (I, fol. clviij vº). Amyet Bourquin était bourgeois en 1485; il avait épousé Colon N. et eut deux filles Guillama et Huguenette (P. de la Haye, fol. c; B. Hory, I, fol. cxj vº, cxxvii vº, clviii). En 1509, B. Hory mentionne Pierre Bourquin et Vuilliemete, sa femme, bourgeois de Neuchâtel.

Dans la Reconnaissance de Gorgier de 1457 plusieurs articles sont consacrés à des Bourquin, par exemple, à « Pierre Bourquin de Gorgié », « Johannes Borquin de Gorgié », « Rolin Bourquin de Gorgié » (fol. $xi^{xx}v$, $xii^{xx}vij$ vº, $xii^{xx}xii$ vº).

Bouvier. — Le premier Bouvier cité par M. Quartier comme bourgeois de Neuchâtel est Daniel-Louis, reçu le 23 juin 1783.

On trouve mentionné dans de nombreux actes, de 1410 à 1431, Symonin Bovier, bourgeois de Neuchâtel, dont la femme s'appelait Jaqueta (H. Pigaud, I, fol. xi, xii, xlix, $iiij^{xx}xvi$; II, xxxvi, cxv; B. de Sonceboz, fol. iii; R. le Pic, I, fol. viii). Le fils de Symonin, Jehan Bovier, était aussi bourgeois de Neuchâtel (R. le Pic, III, fol. xxxv, lxxxvi, lxxxxv vº; H. Pigaud, II, fol. liiii; registre Marchandet, n. f.). Il avait épousé Lequinne N. (P. Bergier, I, fol. lxxiij vº, acte de 1465, fol. cviij, acte de 1471). Un article de la Reconnaissance d'Antoine le Moine et Jehan de Thièle est consacré, en 1460, à « Jehan Bovier, demeurant a Peseux, bourgeois de Neufchastel » (fol. lxi).

Il y avait, au XVe siècle, d'autres Bouvier bourgeois de Neuchâtel, par exemple, « Perrinus Bovier, burgensis Novicastri », dont on trouve le testament du 5 mars 1449 dans le registre du notaire Porrentrui (fol. xv vº). Il avait épousé Agnès N. et eut un fils, Jaquet, et une fille, Aymonete, femme de Besançon Favre, bourgeois de Neuchâtel (Bl. de Thièle, fol. $xiij^{xx}iij$ vº).

Un acte de P. Bergier mentionne, en 1476, Martin Bovier, bourgeois de Neuchâtel (I, fol. $vi^{xx}xviij$ vº).

Bovet. — M. Quartier mentionne Martin Bovet, abbé de Fontaine-André en 1392, puis il fait un saut formidable de trois siècles et en arrive, sans aucune espèce de transition, à Claude-François, reçu bourgeois en 1764.

Martin Bovet, abbé de Fontaine-André, était originaire de Mont-la-Ville et n'a rien à voir dans le volume des Familles bourgeoises de Neuchâtel.

Boyve. — M. Quartier appelle Antoine Boyve « compagnon de Farel à Neuchâtel ». Il ne faut pas se lasser de répéter que c'est une erreur. M. Gagnebin, pasteur, s'était déjà chargé de rétablir les faits (*Bulletin de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français*, 1880, p. 555-567; 1881, p. 35-44). Le « compagnon » de Farel s'appelait Antoine Froment et non Antoine Boyve. Ce dernier n'était pas prédicant mais tourneur de son métier. Sa reconnaissance figure dans le recueil de Lando (I, fol. iiij^ci): « Recongnoissance de Anthoyne Boyve, tournyer et bourgeoys de Neufchastel, et de Guilliame, sa femme ».

Il y avait des Boyve à Neuchâtel avant l'arrivée de Farel. Nous savons par la Reconnaissance de Lando que Bernard Boyve, cousin d'Antoine, acheta, en 1526, une vigne sise « à la perriere vers Sainct Nicolas ».

Breguet. — On trouve des Breguet, bourgeois de Neuchâtel, au XVe siècle. Richard le Pic mentionne Aimé et Othenin Breguet, frères, bourgeois de Neuchâtel, en 1461 (III, fol. xxxvi). B. Hory nous apprend que Pierre Breguet, barrelier (tonnelier) et Blaisa, sa femme, étaient bourgeois de Neuchâtel en 1509 (II, fol. clxxxvi v°, cci v°).

Buchenel. — M. Quartier s'en réfère aux Annales de Boyve qui indiquent une famille Buchinel en 1400 à Fontaines. Puis il ajoute: « Nous n'avons découvert d'autres noms que Henri Buchenel, justicier à Fontaines vers 1680, etc. »

L'Extente du Val-de-Ruz mentionne, vers 1370, Amyet Buichiney à Fontaines. Il eut deux fils, Reymond et Guillaume (B^18 n° 15). Rolet Bachie leur consacre un article de sa Reconnaissance, en 1417: « Reymondus Buschinel et Guillelmus Buschinel, fratres, filii quondam Amieti Buschinel, de Fontannes, homines domini, burgenses de Vaulengin » (p. 274). Quelques pages plus loin (p. 304) sont cités les fils de Guillaume: « Nicollerius et Johannes Buschinel, filii Guillelmi Buschinel », habitant à Fontaines en 1417. Le not. H. Pigaul cite en 1418 « Nycholetus Buchenez de Fontana in Valle Roduli » (I, fol. cxvi v°). Enfin dans le registre des notaires Marchandet-Uldry-Fabry on trouve, en 1442, Perrenet Buchenel, filz de Perroud Remon de Fontaines.

Il y avait, au XIVe siècle, des Buchenel au Val-de-Travers. L'Extente de 1345 mentionne « Jaquetus filius Henrici Buchenel, talliabilis » et « Stephaneta relicta Buchinel », à Môtiers. L'Extente du Prieuré du Val-de-Travers cite en 1372 « Janneta, filie Jannin Buchenel à Boverescy » et « messire Guy Buchenel, chappelain à Motiers ».

D'autre part, il y avait au XV[e] siècle des Buchenel bourgeois du Landeron. Dans un acte de 1482 du *Recueil Baillod* (I, fol. iiij[xx]xiii) on lit: « Jehan Buchenel et Katherine sa femme et Jehan leur filz, residans a Crissier, bourgeois du Landeron ».

Bugnot. — Le premier Bugnot, bourgeois de Neuchâtel, que cite M. Quartier, est Pierre Bugnot en 1580.

En 1466, on trouve mentionné dans un acte de P. Bergier (I, fol. lxxvii bis): « Jehain Bugnyot l'ancien demorant a Neuschastel.» Il eut deux fils: Philippe, clerc et bourgeois de Neuchâtel, et Jehain. Un article de la Reconnaissance d'Antoine le Moine et Jean de Thièle est consacré, en 1466, à « Phelippe Bugniot, fils de Jehan Bugniot, bourgeois de Neuschastel » (Supplément, fol. xiv v°). D'autre part, on trouve Jehan Bugnot, bourgeois de Neuchâtel, demeurant à Saint-Blaise en 1485 (P. de la Haye, fol. cv v°). B. Hory mentionne en 1503 « Anthoyne Bugniot de Saint-Blaise, bourgeois de Neuchâtel, oncle d'Anthoyne, filz de Phelippe Bugniot » (II, fol. lxxxiiii).

Chaillet. — Les familles Chaillet de la Coudre et Chaillet d'Auvernier, nous apprend M. Quartier, « étaient bourgeoises de Neuchâtel antérieurement à 1550 ». Le plus ancien Chaillet de la Coudre cité est Rolinus Chaillet qui vivait en 1360, puis la généalogie passe, sans transition, à Jean-Jaques Chaillet, ministre à la Sagne, qui mourut en 1708.

Les Chaillet étaient bourgeois de Neuchâtel en 1322. A cette date on trouve la mention, dans le Livre du Chapitre (fol. ix[xx]j) de « Jacobus dictus Challiet, burgensis Novicastri, et Cristina eius uxor ». L'un et l'autre figurent dans l'Extente de 1353, ainsi que d'autres Chaillet: Perrot, Jehan fils de Rolin et de Katherine, Amioz. On retrouve Amiot dans des Giètes de 1396 et de 1403 et Rolin dans une Giète de 1410. « Rolinus Chailliet de Coudra, burgensis Novicastri », est cité dans un acte de 1413 de B. de Sonceboz (fol. lxviii bis v°). La Reconnaissance de Thièle de 1434 renferme deux articles consacrés à « Rolete, fille Jehan Jaquemet, femme Amyo Chailliet » (fol. vj[xx]vj v°), et à « Jehan Chailliet et Amio, son frere, bourgeois de Neufchastel » (fol. vj[xx]vj).

Il est difficile, à partir des premières années du XV[e] siècle, de distinguer les Chaillet des Gaudet. Le not. H. Pigaud mentionne « Jehan Chailliet et Jehan Gaudet, son frere », de la Coudre, bourgeois de Neuchâtel en 1429 (II, fol. lxv). On trouve chez le même notaire, à la date du 23 août 1429, le contrat de mariage de « Gaudet Chailliet, fils feu Rolin Chailliet de la Cudre », bourgeois de Neuchâtel, et de Katherine, fille de feu Pierre Quemin, nièce de Nicod Quemin, chapelain de l'Eglise de Neuchatel (II, fol, lxiiii). Richard le Pic nous a conservé une convention de 1456 entre « Pierre Chaillet, filz de fut Jehan Chaillet, Jaquet Chaillet dit de la Coudre, filz de fut Amiod Chaillet », bourgeois de Neuchâtel, d'une part, et Pierre Gaudet *alias* Chaillet d'autre part (II fol. lxvii v°). Deux articles de la Reconnaissance de 1465 sont consacrés à « Pierre Chaillet aultrement Gaudet filz de feu Jehan Chaillet aultrement Gaudet le Juesne,

bourgeois de Neufchastel» (fol. lxxxvii v°), et à «Katherine, fille de feu Pierre Quemin, jadis femme de feu Jehan Chaillet aultrement Gaudet le Jeusne, relaissie de feu Pierre Gruyere, son second mary» (fol. lxxxx). Un acte de 1472 concerne «Katherine femme fut de Jehan Challiet aultrement Gaudet, bourgeois de Neuchâtel et Pierre Gaudet fils de feu le dit Jehan Challiet» (P. Bergier, IIII, fol. ii).

Il faut signaler encore, au XV[e] siècle, un traité de mariage entre «Jehan filz feu Pierre Challiet *alias* Gaudet, bourgeois de Neuschastel et Glauda, fille d'Anthoyne Balliod, chastellain de Vaultravers», du 29 avril 1490 (B. Hory, I, fol. lxxxxvij v°), et un traité de mariage entre «Blaisa fille de Pierre, petite fille de feu Jaquet Challiet et Jehan Bersot de la Coudre», du 4 novembre 1498 (B. Hory, I, fol. cccxix).

M. Quartier, qui se plaint que «les renseignements concernant cette famille presque éteinte ont été très difficiles à réunir», aurait au moins pu signaler Guillaume Challiet de la Couldre, bourgeois de Neuchâtel, dont la Reconnaissance de 1543 se trouve dans le t. II de Jean Lando, fol. ii[c]xlvij. Il aurait trouvé de même dans la Reconnaissance de 1666 un certain nombre de renseignements précieux.

Chambrier. — La généalogie de la famille Chambrier, due à un auteur anonyme, est le morceau de résistance du volume de M. Quartier. Prise en elle-même, elle est excellente, et personne ne se plaindra de rencontrer une généalogie consciencieusement élaborée jusque dans ses petits détails. Comparée aux généalogies qui l'entourent, on pourrait peut-être lui reprocher, comme disent les architectes, d'être hors d'échelle. Les vastes proportions de cet édifice écrasent tout le voisinage, c'est-à-dire les constructions branlantes élevées par M. Quartier lui-même.

L'auteur de la généalogie Chambrier me permettra de lui faire une petite querelle à propos de Jehan Girardin, valet de chambre couturier du comte de Neuchâtel. Il explique le titre de *couturier* par «écuyer, dans lequel sens ce mot n'est qu'une variation de l'orthographe *coustiller*». Un «coustiller», comme on sait, est un valet de guerre armé de la «coustille», arme longue et pointue. Mais est-il certain que *cousturier* ait parfois le sens de *coustiller?* L'auteur de la généalogie appuie son interprétation sur le *Dictionnaire de l'ancienne langue françoise* de La Curne de Sainte Palaye. «Cousturier, dit La Curne, semble aussi s'être pris pour écuyer, page. Alors ce mot n'est qu'une variation de l'orthographe coustiller.» Et La Curne cite deux vers tirés d'un recueil de poésies morales publié en 1529, les *Contredits de Songecreux*. L'auteur, Jehan du Pont-Alais, nous apprend que lorsque le roi de France part en voyage il est précédé de petits «cousturiers»:

Et petis cousturiers avant
Qui sont les mouetes de la mer.

Il n'y a aucune nécessité d'interpréter, dans cet unique exemple, *cousturier* par *coustiller*. Ni DuCange, au mot *custurarius*, ni Godefroy, au mot *cousturier*, ne citent d'exemples de *cousturier* au sens de valet de

guerre. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, La Curne de Sainte Palaye ne mérite aucune créance. Le valet couturier, dont parle Etienne Boileau dans son *Livre des Mestiers*, est le valet de chambre tailleur. Ce sens s'impose quand on considère les fonctions de Jehan Girardin. En même temps que valet de chambre couturier du comte, il était marchand, marchand de draps, probablement. Il avait épousé la fille d'un autre marchand de Neuchâtel, Pierre Besancenet. Un valet de chambre marchand de draps n'était vraisemblablement pas, en même temps, « écuyer » ou « coustiller ». Un autre membre de la famille Girardin, Regnaud, était aussi couturier.

On a remarqué qu'au moyen-âge les marchands de draps et couturiers s'enrichissaient très rapidement. Ce fut le cas, sans doute, de Jehan Girardin. Il jouissait, en outre, de la faveur du comte. Nous voyons qu'en 1478 Rodolphe de Hochberg octroye « a Jehan Girardin, nostre serviteur varlet de chambre, et a Anthoinne Baillod, pour leurs et leurs hoirs procreez de leurs corps legitimes, tout le mex, heritaige et tenement a nous escheu et advenu par le trespas de feurent Pierre et Guillermin, bastards et norris de feu le Grand Jaiques du Vaultravers » (*Recueil Baillod*, I, fol. v et vi).

Jean Girardin fut enterré dans la Collégiale. A ce propos, j'ai le plaisir de rapporter ici un fragment inédit de la *Chronique des Chanoines*, trouvé, je me hâte de le dire, « dans les papiers du conseiller d'Etat Samuel de Pury ». Ce dernier avait écrit des « Notes accompagnans les généalogies des principales familles de Neuchâtel ». Il est regrettable que M. Quartier n'ait pas eu connaissance de ces Notes, dont la publication n'aurait manqué ni d'intérêt ni de piquant. Samuel de Pury veut bien nous apprendre qu'il était fait mention de Jean Girardin dans la Chronique des chanoines. « Le chanoine Jacques Hory, dit-il, qui écrivoit alors les annales, après avoir indiqué les principaux personnages décédés en 1505, et ensevelis à Notre Dame, terminoit cet article par ces mots: « Pierre Girardis, juré notaire, a été octroyé par messire Louis de Pierre, prévôt du Chapitre, de pouvoir coucher en terre dedans la Collégiale le corps de Jean Girardis, père du dit Pierre, par deçà la tombe des sires comtes tout devant la petite porte baptismale. De vérité le dit Jean Girardin sorti de Willaufans en la Bourgogne du tems passé estoit homme de bien, et lui avoit baillé le comte Rodolfe les clefs du Chastel, pareillement le comte Philippe, voire de ses chambres, bagues et vêtemens, par quoi se denommoit Chambrier du Chastel, et par plus de 25 ans s'étant montré bon, fidèle et loyal serviteur le dit Girardis trespassé a été logé en Notre Dame, pour son bon comportement.»

J'ignore si l'auteur de la généalogie Chambrier a connu la « note » de Samuel de Pury. Il n'en a, dans tous les cas, pas tenu compte, et il a bien fait. Un point, cependant, mérite d'être relevé. D'après le fragment de la « Chronique des Chanoines » rapporté par Samuel de Pury, il semble que Jean Girardin ait été enseveli dans la Collégiale en récompense de ses longs et signalés services. On possède le testament de Jean Girardin

alias Chambrier. Lui-même décide qu'il sera enseveli dans la Collégiale : « Item je prie estre ensevelis en l'eglise collegalle du dit Neuschastel « endroit de la pourte par laquelle l'on vat dès la dite eglise au cloistre « près de la chapelle saint Nycolas ou a saint Guillaume, et estre mis « sur moy une tombe sur laquelle soit escript : « Ici giet Jehan le Chambrier *alias* Girardin. » Jean Girardin avait très probablement acquis des chanoines une concession dans la Collégiale, comme l'avait fait, en 1449, Jehan Merveilleux, cuisinier du comte; comme le fit, en 1510, Nicolet Tribolet, qui avait épousé Marguerite Girardin. Nicolet Tribolet, dans son testament, dit ceci : « Item je eslis et ordonne la sepulture de mon corps quant sera separez de l'ame estre enterree dedans l'esglise collegiale Nostre Dame de Neuschastel, en la place que j'ay acquise nagaires de mes honnorés seigneurs messeigneurs de Chappitre devant la chappelle fondee en ladicte Esglise en l'onneur des Troys Roys enprès de l'aultel monseigneur sainct George. » Les bourgeois de Neuchâtel, enrichis par le commerce, achetaient, au XVe siècle, des concessions perpétuelles dans la Collégiale elle-même. C'était, pour les chanoines, une source de revenus qui n'était pas à dédaigner. Les autres bourgeois, de condition plus modeste, étaient enterrés dans le cimetière de la Collégiale.

On peut regretter que l'auteur de la généalogie Chambrier se soit borné à mentionner Jehan Girardin et ait laissé de côté les autres membres de cette famille, qui vivaient à Neuchâtel au XVe siècle. Quelle relation de parenté Jean Girardin avait-il avec Regnaud Girardin, par exemple. Regnaud *Girardin, couturier, habitait* Neuchâtel en 1460. Dans la Reconnaissance de Neuchâtel d'Antoine le Moine et Jean de Thièle, deux articles sont consacrés, en 1463, à Regnaud Girardin et à « Jehanne, nourrye de messire Pierre Clerc, prebstre chanoine de Neuschastel, femme de Regnaud Girardin, cousturier » (fol. lxxiij v° et lxxiiii). Regnaud Girardin était mort en 1478 (P. Bergier, III, fol. xvj); il eut un fils, Pierre (B. Hory, I, fol. ciii v°).

Il y avait également à Neuchâtel, en 1472, un Henri Girardin; il est qualifié de bourgeois de Neuchâtel en 1481 (Bl. de Thiele, fol. ij^c^xi).

La famille Chambrier, dit l'auteur de la généalogie, est originaire de Traves. Blaise de Thièle nous apprend qu'Henri Girardin était originaire de « Moterot ou diocèse de Besançon » (fol. iii^c^xvi), aujourd'hui le Moutherot, dans le département de la Haute-Saône, à un kilomètre de Traves. D'autre part, le Rôle des bourgeois signale Henry Girardin parmi les étrangers qui doivent prêter serment à la Ville de Neuchâtel le jour de saint Philippe et saint Jacques 1474, et le donne comme originaire de Aroz (Haute-Saône, à trois kilomètres de Traves).

Châtenay. — Cette famille, dit M. Quartier, est « originaire du midi de la France »; elle est « mentionnée comme existant déjà en 1550 sous le nom de *Guillaume* ».

Il existe en France une trentaine de villes ou villages portant le nom de Châtenay. Mais aucun document, jusqu'à présent, n'est venu prouver

que la famille Châtenay, bourgeoise de Neuchâtel, soit originaire de l'une ou de l'autre de ces localités. Les Châtenay étaient déjà bourgeois de Neuchâtel au XV[e] siècle. De nombreux actes citent Claude ou Glaude Chastenay, hôtelier, bourgeois de Neuchâtel, et Jeannette, sa femme, à partir de 1494 (B. Hory, I, fol. ccxxvi, II, fol. cxxxix v°, clii, ccxix v°; P. Quemyn, I, fol. xliiii). En 1529, Claude est nommé, dans un acte du notaire Chalvin (II, fol. vi[xx]vi), « Claude Chastenay *alias* Groclaude, bourgeois de Neuschastel ». Il avait un fils, Jehan (B. Hory, II, fol. cxxxix v°), qui figure dans une *montre* de 1523, et un « norry », Louis: « Loys Chastenay, filz norrys de Claude Chastenay aultrement Groclaude, bourgeois de Neuschastel (Chalvin, III, fol. xlviii). Jehan eut quatre enfants: Jacques Chastenay dit Groclaude, escoffier; Guillaume; Guillama femme de Pierre Tissot de Combes; Marguerite femme de Pierre fils de Jehan Gallot, bourgeois de Neuchâtel (Chalvin, V, fol. xxxiij, VI, fol. xxviij, XIV, fol. vij[xx]iiij, actes de 1533, 1534 et 1544).

Il y avait, au XV[e] siècle, des de Chastenay, fribourgeois. Dans un acte du not. H. Pigaud, de 1428, figure « nobilis vir Jacobus de Chastenay, domicellus, dominus de Vuiscens[1] ». Il était fils de Rodolphe de Chastenay (H. Pigaud, II, fol. xxix v°).

Chatoney. — Le premier Chatoney, bourgeois de Neuchâtel, serait, d'après M. Quartier, Daniel Chatoney, qui fut reçu le 29 octobre 1781.

Dans le second volume de Jehan Lando, on trouve la « Recognoissance de Loys Chastonex, bourgeoys de Neuschastel » en 1541 (II, fol. xlj).

Clerc. — Il est très difficile, pour le XV[e] siècle, de débrouiller la généalogie des Clerc, Clerc *alias* Audenger, Clerc *alias* Guy.

Le premier Clerc qu'on trouve mentionné à Neuchâtel est Perrod le Cler, dans une giète de 1410. Un peu plus tard, Perrenet Clerc, qui avait épousé Anne N. figure dans de nombreux actes de 1451 à 1459. Il est quelquefois nommé Perrenet Cler *alias* Barbier (de Grad, I, fol. xxxvi v°; II, fol. xxx v°; R. le Pic, II, fol. iiii[xx]xi v°; III, fol. xiiii; P. Bergier, IV, fol. xi[xx]xiiii et xii[xx]v°).

A la fin du XV[e] et au commencement du XVI[e] siècle vivaient trois Pierre Clerc à Neuchâtel. L'un avait probablement épousé une Audengier d'où son nom de « Pierre Clerc *alias* Audengier, bourgeois de Neufchastel » en 1488 (B. Hory, I, fol. xlii). Ce personnage fut lieutenant de Neuchâtel en 1506 (B. Hory, II, fol. cxvi) et maire en 1510 (id., II, fol. clxxxxix). Sa femme s'appelait Marguerite (P. de la Haye, fol. cxi v°).

Un autre Pierre Clerc avait probablement épousé une Guy, d'où son nom de Pierre Clerc *alias* Guy, bourgeois de Neuchâtel, en 1502 (P. Quemyn, I, fol. clxxix; Archives de la Ville, 4 A n° 40). Il eut un fils, Pierre Clerc *alias* Guy, qui fut bourcier, puis maire de Neuchâtel en 1536 (Chalvin, V, fol. viij[xx]xix, VII, fol. cxliij et clxix).

[1] Vuissens, district de la Broye.

Enfin un autre Pierre Clerc, bourgeois de Neuchâtel, avait épousé Perrenete, veuve de Michel Barbier aultrement Convert, d'où son nom de Pierre Clerc *alias* Convert, ou simplement Pierre Convert d'Auvernier (B. de Thièle, fol. viii^{xx}xij ; P. Bergier, III, fol. xi).

Il faut signaler encore, comme appartenant à la famille Clerc, au XVe siècle, « messire Guy Clerc, curé de Serriere, chappelain et altarien de la chappelle saint Jehan Baptiste en l'Eglise de Neufchastel » (R. le Pic, III, fol. lxv^{o}, acte de 1463 ; P. de la Haye, fol. ciij v^{o}, acte de 1485), et messire Pierre Clerc *alias* Perregaux, de Fenin, chanoine, sur lequel voyez ci-après l'article **Perregaux.**

Chevalier. — L'article consacré à cette famille par M. Quartier, p. 86, est un résumé de la *Biographie neuchâteloise.* Un « Supplément », p. 252, remet les choses au point à partir du XVIIe siècle.

Un article de la Reconnaissance d'Antoine le Moine et Jehan de Thièle est consacré à Richard Chevalier, bourgeois de Neuchâtel (fol. lxii). Il avait épousé Jeannette N. Il eut un fils et une fille : Guillaume et Perronete. Guillaume était cosandier ; en 1479, les chapelains de Neuchâtel lui louent une vigne « ou lieu dit en grathecha » (P. Bergier, III, fol. xxxii). Il avait épousé Marguerite, fille de Jehan Amyod, bourgeois de Neuchâtel (P. Bergier, III, fol. lxiii v^{o}). Quant à Perronete, elle épousa Perrin Lentenant *alias* Junod, de Boudry, bourgeois de Neuchâtel (Porrentrui, fol. cxxli).

D'autres Chevalier, bourgeois de Neuchâtel, sont mentionnés dans la seconde moitié du XVe siècle : en 1482, Jehan et Pierre Chevalier, frères (B. de Thièle, fol. xi^{xx}xvi et B. Hory, I, fol. lj v^{o}) ; en 1485, Guillaume Chevalier le Jeune, neveu de Guillaume Chevalier l'ancien (P de la Haye, fol. cv) : Guillaume Chevalier le Jeune était chapuis et avait épousé Clauda N. (B. Hory, II, fol xvii) ; en 1508, Regnaud Chevalier qui avait épousé Katherine N. (B. Hory, II, fol. clv v^{o}, cclxxxxi v^{o}).

Enfin, dans la Reconnaissance de Jehan Lando, M. Quartier aurait trouvé deux articles consacrés à « discret homme Jehan Chevallier, conseillier de Neufchastel, et Jehan Chevallier le Jeusne pour et au nom du dict Jehan son pere » (I, fol, x et xiii v^{o}).

Clottu. — La famille Clottu, dit M. Quartier, fut reçu bourgeoise en 1616.

En 1423, Pierre Clotuz de Saint-Blaise était bourgeois de Neuchâtel (B. de Sonceboz, fol. xxix v^{o}), de même que, en 1428, Jaquet Clotuz de Cornaux (H. Pigaud, II, fol. xx v^{o}), et, en 1429, Jehan Clotuz d'Hauterive (H. Pigaud, II, fol. lxv). La Reconnaissance de Thielle de 1434 a deux articles consacrés l'un à « Pierre Clotuz fils de feu Menod Clotuz, demourent à Saint-Blaise, bourgeois de Neufchastel » (fol. iiij^{xx}iij), l'autre à « Jaquet et Jehan Clotuz, freres, bourgeois de Neufchastel » (fol. iiij^{xx}iiij).

Pierre Clottu eut un fils Humbert (Registre Marchandet, n. f., acte de 1440). Cet Humbert Clotuz, de Saint-Blaise, bourgeois de Neuchâtel, est mentionné dans deux actes de Richard le Pic en 1453 et 1457 (II,

fol. xxiij et lxxvi). Il était mort en 1459. Il avait épousé Perresson N.; sa fille, Guillemate, épousa Guillemin Petit Jaquet (R. le Pic, III, fol. viij).

Jaquet Clotuz eut deux fils, bourgeois de Neuchâtel, Perrod et Girard. (R. le Pic, III, fol. xxx v°, actes de 1461).

Colin. — Il y avait des Colin, bourgeois de Neuchâtel, au XVe siècle. Dans un acte du not. B. de Sonceboz, il est question, en 1412, de Joham Colin, bourgeois de Neuchâtel (fol. v v°). On retrouve le même Jehan Colin, bourgeois de Neuchâtel vers 1440, dans un acte du not. Marchandet (n. f.). Enfin, il existe plusieurs actes relatifs à Lorent Colin, bourgeois de Neuchâtel en 1458 (R. le Pic, II, fol. iiij^xx^ix). Un article de la Reconnaissance d'Antoine le Moine et Jehan de Thièle lui est consacré (fol. xxiij v°). Son testament du 27 mars 1464 nous a été conservé par R. le Pic (III, fol. lv). Il avait épousé Nychole N.

Colomb. — La brève notice de M. Quartier sur la famille Colomb est singulièrement rédigée. M. Quartier nous apprend que « un seul membre de cette famille fut bourgeois de Neuchâtel, Louis Colomb, abbé de Fontaine-André, mort le 9 mai 1539 », et que cette famille s'éteignit en 1749, mais que, « dès lors, Esaïe Colomb de Cernier fut reçu le 21 mai 1595 ».

Louis Colomb, abbé de Fontaine-André, n'est pas « le seul membre de cette famille » qui fut bourgeois de Neuchâtel. Son père l'était déjà et son frère le fut aussi :

Regnaud Colomb *alias* Serrurier était bourgeois de Neuchâtel en 1487. Il avait épousé Jeannette N. (B. Hory, I, fol. xxij v°; P. de la Haye, fol. ij^c^xiij v°), puis Clauda, fille de Jehan Burechet, « de Montet sur le Landeron » (Chalvin, IX, fol. iiij^xx^xj). Il eut deux fils et une fille :

I. Louis, abbé de Fontaine-André.

II. Jacques dit Regnault, serrurier, bourgeois de Neuchâtel. Il épousa Bendite Berther (Chalvin, IV, fol. lxxj). En 1538, il demeurait à Fribourg (Chalvin, IX, fol. iiij^xx^xj).

III. Elise, femme de Jehan Ecquer (Chalvin, IV, fol. lxxj).

Convert. — M. Quartier signale Louis Convert, bourgeois « déjà en 1560 ».

En 1509, Jehan Convert, bourgeois de Neuchâtel, prit part à la prise de Pontarlier (B Hory, II, fol. clxix). Ce Jehan Convert, d'Auvernier, bourgeois de Neuchâtel, eut trois fils: Guillaume, Michel et Philibert, dont on trouve la Reconnaissance dans le premier volume de Jehan Lando, fol. lxxxj v°, à la date de 1538. Guillaume et Philibert épousèrent les deux filles de Blaise Nycod d'Auvernier, Catherine et Perrenon (Reg. du not. B. Junod, 1531-1538, fol. ij^c^lxvij).

On trouve plusieurs familles alliées Convert à Auvernier au XVe siècle: Guillaume Du Ruz *alias* Convert, en 1430 (R. le Pic, III, fol. cxlv), Michiel Barbier *alias* Convert en 1464 (P. Bergier, IV, fol. xiiij^xx^iiij v°), enfin Pierre Clerc *alias* Convert en 1479 (B. de Thièle, fol. viij^xx^xij).

Dardel. — « Vieille famille, originaire de Genève, venue dans le pays de Neuchâtel vers 1300. » Je ne sais sur quel document repose cette assertion, empruntée au *Nobiliaire* de M. J. de Pury.

Une Extente de 1330 mentionne à Saint-Blaise « W. filius Henrici Dardel, homo liber domini ». On trouve, d'autre part, des Dardel au XVe siècle à Dombresson et au Pâquier.

M. Quartier nous apprend que le premier Dardel, bourgeois de Neuchâtel, fut Hugonin, reçu en 1520. Il aurait fallu dire que Hugonin Dardel épousa Bendite, fille de Pierre Junod. Sa Reconnaissance se trouve dans le Recueil de Jehan Lando : « Recognoissance de Hugonin Dardel et de Bendite sa femme, fille de feu Pierre Junod, bourgeoys de Neufchastel », le 28 août 1539 (II, fol. ijclxxviij v°).

De Pierre. — La généalogie des de Pierre, établie « d'après des notes de famille », constate l'existence de trois branches : 1° les de Pierre originaires de Giez, près Grandson ; 2° une seconde branche, « qui paraît descendre de la première », remonte à Jacques de Pierre, bourgeois de Neuchâtel, lequel se réfugia en 1553 en Franche-Comté ; 3° une troisième branche est établie à Dôle.

Il y avait dans le pays de Neuchâtel, au XVe et au commencement du XVIe siècle, des de Pierre de trois origines différentes et complètement étrangers les uns aux autres :

I. Les de Pierre de Giez, par exemple, Antoine de Pierre, écuyer, qui fut maître d'hôtel de Rodolphe de Hochberg, conseiller et auditeur des comptes de 1467 à 1487.

II. Les de Pierre de Boudry, qui s'appelaient de la Pierre ou de Pierre *alias* Bescherraz ou Bescherre, par exemple, Humbert de la Pierre ou Humbertus de Petra, de Boudry, dit Bescherre, qui était mort en 1437 et qui eut deux fils : Jaquet et Pierre. Jaquet de Pierre, maçon, habitait Saint-Aubin et fut lieutenant de monseigneur de Vaumarcus en 1482. On possède la « Recognicio Jaqueti de Petra *alias* Bescherra morantis apud Sanctum Albinum » (Reconnaissance de 1456, fol. liij). Quant à Pierre de Pierre, qu'il ne faut pas confondre avec le chanoine du même nom, on le trouve mentionné en 1424 de la façon suivante par B. de Sonceboz (fol. xxxiij v°) : « Petrus de Petra, filius Humberti de Petra *alias* Becherra, de Boudri, diaconus ». En 1453, le notaire Porrentrui l'appelle « dominus Petrus Bescherra *alias* de Petra » (fol. xx v°).

III. Les de Pierre de Vercel (Doubs). Jacques de Pierre, bourgeois de Vercel, eut trois fils, Symon, Claude et Marc, qui devinrent bourgeois de Neuchâtel vers 1531 (Chalvin, IV, fol. xiij). Claude et Symon, qui étaient chapeliers, épousèrent Marguerite et Guillerme, filles de Hugonin Vellier, menuisier à Neuchâtel. Le notaire Chalvin (II fol. iiijxxj) désigne en 1529 Claude de Pierre de la façon suivante : « Claude de Pierre, fils de Jacques de Pierre, bourgeois de Vercel ou diocese de Besançon, et Guillama sa femme, fille de Huguenin Vellier, menuisier, bourgeois residant a Neuchastel. » On lit dans un autre acte du même notaire (II, fol. cvij) :

« Symon et Claude de Pierre, freres, de Vercel, chappelliers et demeurans en la ville de Neufchastel. » La Reconnaissance de Symon et Claude se trouve dans le Recueil de Jehan Lando : « Recognoissance de Symon et Claude de Pierre, freres, bourgeois de Neufchastel, comment conjoinctes personnes de Marguerite et Guillame, seurs, leurs femmes, filles de Hugonin Veliez, aultrement Debrosseur » (I, fol. cxcvii).

M. Quartier nous apprend que Jaques de Pierre « étant demeuré catholique et voulant fuir l'hérésie calviniste, se réfugia en Franche-Comté en 1553 avec son fils Marc, tandis que son second fils Louis resta au pays et embrassa la Réforme.... C'est à lui que la famille de Pierre de Neuchâtel rattache sa filiation ». Il faut croire que les « notes de famille » ne sont pas d'accord avec les documents. Jacques de Pierre était bourgeois de Vercel avant la Réformation.

Dubois. — Le nom de famille Dubois dit Dunilac, aujourd'hui du Bois de Dunilac, est intéressant à étudier, parce qu'il montre comment naissent les noms de famille et ce que valent les « traditions ».

Boyve, dans ses *Annales* (I, p. 387) raconte tout un roman au sujet de l'origine de cette famille. En 1383, dit-il, « la comtesse Isabelle remit à l'instance de Conrad de Fribourg, son neveu, qui n'avait pour lors que sept ans, des terres en fief dans le Val-de-Travers à deux gentilshommes gascons, qui, quoiqu'ils fussent de bonnes maisons, n'avaient rien eu en partage, étant des cadets ». L'un d'eux s'appelait Pierre Dunillacq. Cette inféodation, nous apprend Boyve, fut confirmée, en 1396, par le comte Conrad. A son tour, M. Vivien nous apprend que la famille du Bois de Dunilac est « citée comme issue, avant la Réformation, d'un cadet de Gascogne du nom de Darilac ou Dunilac » (*Les familles du Refuge*, p. 190). La désinence *ac* du nom Dunilac est sans doute responsable de cette « tradition ».

Il existait à Travers, au XIVe siècle, une famille Donyliat ou Donyliac. Le comte Raoul avait affranchi de la taille Jehannot le Donyliat et lui avait accensé plusieurs « champs, près et chesaux » au lieu appelé le Bois, « sur la Ville de Travers », moyennant redevance annuelle de douze émines de froment, douze émines d'avoine et une livre de cire. Quelques années après, les officiers du comte Louis prétendirent que Jehannot le Donyliat et son fils, Perrod, étaient taillables. Ceux-ci en appelèrent au comte Louis qui les reconnut francs de taille moyennant quarante florins d'or et leur délivra, le 1er mai 1373, la lettre suivante que je publie intégralement :

« Nous Loys, conte et sire de Neufchastel, faisons savoir a tous par ces presentes lectres que comme nostre chier sire et pere messire Roul, comte de Neufchastel, cui Dieu perdoint, heust hebergié et retenu Jehanot le Donyliat de Vaultravers et Perrod son filz ou lieu que l'on dit *ou bois*, sur la Ville de Travers, pour leur et leurs hoirs, sur pluseurs terres et champs, prelz et chesaul, assis ou finaige de Travers par ainsi comme les dites choses sont escriptes et divisees en noz ententes du Vaultravers

nouvellement faites, c'est assavoir pour le pris de douze emmines de froment, douze emmines d'avoinne et de une livre de cire, tout a la mesure du Vaultravers, chascun an a nous payer au jour de feste saint Martin en yvert par les dits Jehanot et Perrod son filz. Et par contrainte de noz officiers le dit Jehanot [et] son filz nous ayent payé ou temps passé la taille avec les debtes ou dit lieu ensemble le dit froment, avoinne et cire, et a la plainte des dits Jehannot et Perrod son fils, [a esté] faite par nous et nos officiers sur ces choses enqueste diligemment de la vérité et, celle enqueste faite, nous ayons trouvé le dit Jehannot et Perrod non estre taillable, que nous pour nous et noz hoirs avons retenu et hebergié les dits Jehannot et Perrod son filz pour leur et leurs hoirs sur toutes les choses dessus limitees et contenues en nos dites ententes, sans pris et servitude de taille a nous dez ores ne a noz hoirs debvoir a payer par les dits Jehannot et Perroud ne par leurs hoirs, fors que tant seulement les dits douze emmines de froment, douze emmines d'avoinne et la dite livre de cire, lesquels il doibvent et debvront payer chascun an et leurs hoirs a nous et a noz hoirs en nostre chastel du Vaultravers en la dite feste de saint Martin, et pour quarente florins de bon or et de bon pois, lesquels nous avons heuz et receuz des dits Jehannot et Perrod pour une foy et pour cause d'entraige et nous en tenons pour bien payé de leur. Promectant, nous, le dit Loys, pour nous et noz hoirs, en nostre bonne foy, esdits Jehannot et Perrod, pour leur et leurs hoirs, les choses dessus dites toutes et une chascune d'icelles avec toutes leurs partenances et appendances guerentir et deffendre contre tous et en tous lieux, parmi payant les dites douze emmines froment, douze emmines avoinne et ladite livre de cire et le servituz de la lance et chevaulchee et le chappon a kareismentran, sauf toutesfois les cens d'aultruy, et que contre la teneur de ces presentes lectres nous ne ferons ne viendrons par nous ne par aultres en aulcune maniere ou temps avenir. En tesmoing de laquelle chose, nous le dit Loys avons fait mettre en ces presentes lectres nostre scel propre de nostre corroye. Que furent faites et donnees le premier jour du mois de may, l'an mil trois cens septante et trois » (*Recueil Baillod*, I, fol. vij v°).

Jehannot le Donyliat, qui habitait « ou bois » sur Travers, figure dans l'Extente du Val-de-Travers de 1345 où il est nommé: « Donilliac dictus dou bois. » Il s'appelait donc, du lieu qu'il habitait, Donyliac dit du Bois ou, en retournant les termes, Du Bois dit Donyliac.

Ce double nom a pris naissance sous le comte Raoul, c'est-à-dire avant 1342. Il a été confirmé, en quelque sorte, par le comte Louis en 1373, et a vécu jusqu'à nos jours où il a subi, le 24 septembre 1855, le changement de *dit* en *de*.

Du Pasquier. — La famille Du Pasquier, dit M. Quartier, « apparaît à Fleurier vers la seconde moitié du XV[e] siècle, en la personne de Jaques Du Pasquier ».

L'Extente du Prieuré du Val-de-Travers cite, en 1372, Rolin dou

Paquier, à « Flurié » et Perrin, fils d'Estevenod dou Paquier, à « Sains Suspir ». Perrin avait épousé Jaqueta, fille de Girardet Lambert. Un certain nombre de pièces des Archives de l'Etat (S^9 n° 28) concernent ou mentionnent Jannyn du Pasquier, à Fleurier, de 1414 à 1423. Jannin eut un fils « Vauchy dou Pasquier » (de Grad, II, fol. lxxiiij).

On ne voit pas quelle est l'utilité de la note sur les Du Pasquier de Lorraine.

Fabri et **Favre**. — M. Quartier commence la notice Fabri par la mention, sans date aucune, de Christophe Fabri dit Libertet, pasteur à Neuchâtel, comme si les Fabri neuchâtelois étaient les descendants de ce « compagnon de Farel », originaire de Vienne en Dauphiné.

Il est impossible, dans les documents du XVe siècle, de séparer les Fabri des Favre. La distinction entre les deux noms latin et français n'existait pas encore.

Henri Fabri ou Fabvre est mentionné comme bourgeois de Neuchâtel en 1414. Il avait épousé Agneleta N. et eut deux fils, Pierre et Lyenard, et une fille, Janneta, qui épousa Jaquenod Pitet, d'Auvernier, bourgeois de Neuchâtel (B. de Sonceboz, fol. xviij v°, iiij^{xx}xvij v°, cx, cxvij). Il y avait de même, en 1415, Jehannod Fabri (B. de Sonceboz, fol. xliiij) et Perrod Fabri, de Corcelles, tous deux bourgeois de Neuchâtel. Perrod Fabri ou Fabvre avait épousé Johannette N. et eut deux fils, Jordan et Perrin, et une fille, Alixon, femme de Jehan Guillemin, mazelier, bourgeois de Neuchâtel (*Portefeuille* 230, n. f., actes de 1425 et 1438). Jordan Fabri ou Fabvre épousa Jaquette N. et eut un fils Pierre, clerc, et une fille, Marguerite, femme de Jehan Marchandet (Contrat de mariage du 12 décembre 1446, *Portef.* 230, n. f.), puis de Richard Bolliez ou Bouhellier, de Cernay, dans le diocèse de Besançon (Contrat de mariage du 5 octobre 1454, *Portef.* 230, n. f.).

Le not. B. Hory mentionne en 1502 Pierre Fabvre, bourgeois et conseiller de Neuchâtel (II, fol. lxij v°, lxxxxij, clxvij), souvent appelé Pierre Fabvre dit du Pasquier. Il avait un fils Pierre, qui épousa Guillama Guyot (Contrat de mariage du 15 janvier 1509, B. Hory, II, fol. clvj v°). Pierre Fabvre dit du Pasquier avait un frère Guillaume Fabvre dit du Pasquier, bourgeois [de Valengin, qui mourut avant 1502. Le fils de Guillaume Fabvre, Guillaume, fut bourgeois et conseiller de Neuchâtel; il avait épousé Huguenete, fille de Jehan Jaquemin le Jeune, bourgeois de Neuchâtel (B. Hory, II, fol. clxxxij, ccxxxiij v°). Le not. P. Quemin (fol. clxij v°) nous a conservé le traité de mariage du 5 mai 1502 entre Huguenette Jaquemin et « Guillaume Fabvre, filz de feu Guillaume Fabvre du Pasquier, bourgeois de Valengin, accompagné de Pierre Fabvre, bourgeois et conseiller de Neuschastel, son oncle ».

De nombreux actes du not. Chalvin, de 1531 à 1539, sont relatifs à des membres de la famille « Fabvre dit Bandereti du Pasquier » ou « Fabvre *alias* La Bourquine du Pasquier », bourgeois de Neuchâtel. (Chalvin, IV, fol. xxxiij, xxxv, iiij^{xx}ij, c; V, fol. ccxxxiiij; VI, fol. vij^{xx}xviij, ccxxviij; VII, fol. cclvij; VIII, fol. ccviij, ccx; X, fol. ccxxiij).

Fauche. — M. Quartier s'est contenté de citer le fameux Louis Fauche-Borel, mort en 1829.

Les Fauche étaient bourgeois de Neuchâtel au XVe siècle. R. le Pic mentionne « Jaquet Fauche *alias* Thomas, bourgeois de Neuchâtel, et Annelet, sa femme », en 1452 (II, fol. xxij, lv v°, iiij^xx^xj v°). La Reconnaissance d'Antoine le Moine et Jehan de Thièle (fol. lxxxxj et suiv.) consacre trois articles à cette famille :

1° à « Angnellet, femme Jaquet Faulche altrement Thomas, bourgeois de Neuchastel, fille de feu Octhenin Joly aultrement Manchet » ;

2° à « Jaquet Fauche, aultrement Thomas, bourgeois de Neuchastel » ;

3° à « Jannecte fille Jaquet Faulche, aultrement Thomas, femme de Symonet d'Angollon ».

B. Hory a conservé (I, fol. cccxij) le testament de Thomas Fauche, du 26 octobre 1498. Il avait épousé Perrisson N. Ses héritiers sont ses petits-fils et sa petite-fille, Jehan, Pierre et Loyse. Dans un acte de 1507, Jehan et Pierre sont nommés « Jehan et Pierre Thomas dit Fauche, frères » (B. Hory, II, fol. cxlj).

Favarger. — Il était pour le moins inutile de reproduire, à propos de la famille Favarger, le récit fabuleux de Boyve sur « Neureu ». Il eût mieux valu remarquer que dans l'Extente de Neuchâtel de 1353 figurent deux personnages appelés « Johannot de la Favargy » et « Jaquinod de la Favargy ». H. Pigaud (I, fol. xxxv) et B. de Sonceboz (fol. v v°) mentionnent Simonin de la Faverge en 1411 et 1412. Symonin Favarger avait épousé Katherine N. (H. Pigaud, I, fol. lxxix). Henselic (et non pas Gossely) de la Favarge avait épousé Ythenette N. (de Grad, I, fol. xxxv v°). A la fin du XVe siècle, vivaient deux Favarger, bourgeois de Neuchâtel, Jehan et Nycolet Favargier. « Jehan Favargier, demeurant à la Favarge desoubz Fontainne Andrey », avait épousé Clauda N. et eut un filz, Pierre (F. Gruyère, n. f., actes de 1491). Quant à Nicolet, il avait épousé Marguerite, fille de Jehan Bedaud de Cormondrèche. Il mourut avant 1504, laissant deux filles, Françoyse et Clauda (B. Hory, II, fol. lxxxxj v°).

Fequenet. — M. Quartier mentionne Jaques « déjà bourgeois en 1550 ». Le not. Chalvin nous a conservé le testament de Jacquet Fequenet, bourgeois de Neuchâtel, du 15 janvier 1535 (VI, fol. ccxij). Le fils de Jacquet, « honneste homme Henzely Fequenet », est mentionnné comme bourgeois de Neuchâtel en 1528 (I, fol. xxij ; X, fol. lxxiiij et ix^xx^ix). Il testa le 1er août 1560 (B. Junod, 1541-1567, n. f.).

Fornachon. — Une giète de 1396 mentionne Jannin Fornachon à Peseux. D'autres giètes de 1403 et 1410 disent simplement « le fornachon a Peseux ». B. de Sonceboz cite les deux frères « Jehan et Jaquet Fornachon de Pissouz », bourgeois de Neuchâtel en 1419 (fol. iiij^xx^xix v°). Richard le Pic mentionne de même en 1428 « Jaquet Fornaichon, demorant a Pesuez, bourgeoys de Neufchastel » (III, fol. lxxx v°).

Divers actes de 1423 à 1480, relatifs à Guillaume et Pierre Fornachon, se trouvent dans les registres de B. de Sonceboz, fol. xxxij v°; H. Pigaud, I, fol. cxlviij; R. le Pic, II, fol. lij; B. de Thièle, fol ix^{xx}, ij^{c}v v°. Le not. Bugnot mentionne en 1483 « Jehannin Fornachon de Peseulx, bourgeois de Neufchastel, et Perresson, sa femme » (fol. xj^{xx}iiij).

Au commencement du XVIe siècle, le not. Chalvin cite Jehan Fornachon, de Peseux, bourgeois de Neuchâtel (IV, fol. ccxxi). Jehan Fornachon eut un fils, Hugonin, qui épousa Jehanna Martin (IV, fol. cccliij, acte de 1531). Enfin, en 1538, Chalvin mentionne « Pierre Fornachon, fabvre, de Combremon le Petit, residant à Neufchastel, et Ysabel Beliard, sa femme, bourgeoise de Neufchastel » (IX, fol. cvij).

Gagnebin. — « Famille originaire de France, dit M. Quartier, probablement d'Orléac, évêché de Cahors en Quercy, d'où venait Jehan Gagnebin reçu habitant de Genève le 8 juin 1559, réfugié pour cause de religion. »

Il y avait des Gagnebin, bourgeois de Neuchâtel, dans la première moitié du XVe siècle. Le not. H. Pigaud mentionne en 1420 « Ymerius Gagniebin, residens in Fabrica, burgensis Novicastri, et Audina eius uxor » (I, fol. clvj v°). Un acte du not. Chalvin, de 1542, est relatif à « Jacques Gaignebin, filz de feu Ulrich Gaignebin, de Regnens de la perroiche de Sainct Ymier, soubz la mayorie de Byenne et seignorie de monseigneur de Basle » (XII, fol. lxxv).

Gallot. — Cette famille était « bourgeoise de Neuchâtel déjà au XVIe siècle »; la notice de M. Quartier commence par « Henri Gallot, membre du Grand Conseil en 1681 ».

Un acte du not. P. Bergier (IV, fol. cccv) concerne « Jehan Galot de Pusieux, bourgeois de Neufchastel et Jannete, sa femme », en 1465. Un autre Jehan Gallot, bourgeois de Neuchâtel, résidant à Peseux, probablement fils du précédent, avait épousé Juvete N. (B. de Thiele, fol. viij^{xx}vij et xiiij^{xx}j, acte de 1479; P. Bergier, III, fol. xlvj, acte de 1480). Leur fils, Guillaume, qui était mort en 1479, avait épousé Jannete, fille de Jehan Vaullan, bourgeois de Neuchâtel, demeurant à Cormondrèche (B. de Thièle, fol. xiiij^{xx}i). Jehan Gallot avait un frère « Jaquet Gallot, de Peseulx, bourgeois de Neufchastel » en 1498 (B. Hory, I, fol. cccxxiiij).

Enfin, un « Jehan Gallot de Budevilliers, à present bourgeoys et residant à Neuschastel », est mentionné à la date du 25 mars 1509 par B. Hory, II, fol. clxvj. Il eut un fils Pierre qui épousa Marguerite Chastenay, et une fille Guillama (Chalvin, IV, fol. cclxiij et XII, fol. iiij^{xx}xj).

Godet. — Les renseignements sur cette famille sont nombreux dans les registres de notaires et les reconnaissances.

Amiod Gaudet, dont parle l'Extente de 1353, figure dans le Livre du Chapitre (fol. lxj v°), le 4 janvier 1345, et il y est qualifié de bourgeois de Neuchâtel : « Amiodus dictus Gaudet, burgensis Novicastri. » Il avait épousé Symoneta N.

A la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, il y avait deux Gaudet, bourgeois de Neuchâtel, Jaquinod Gaudet (Giète de 1403) et son

neveu Martin Gaudet d'Hauterive (H. Pigaud, II, fol. xxvj v^{o}). La reconnaissance de Martin Gaudet figure dans le livre des « Extentes de Thielle faictes en l'an 1434 » par Pierre Gruyère de Fribourg (fol. vj^{xx}xij). Martin eut deux fils Nicolet et Conrad.

I. Nicolet avait épousé Perrisson, fille d'Estevenin de la Jaluse. R. le Pic nous a conservé le contrat de mariage du 25 janvier 1423 de « Nycholet filz de Martin Gaudet, d'Atherive, bourgeoys de Neufchastel, d'une part, et Perreson, fille de feu Estevenin de la Jalouze du Locle, d'autre part ». Nicolet était mort en 1429. A cette date, Perrisson, sa veuve, avait épousé en secondes noces Jehan Wavre, bourgeois de Neuchâtel (H. Pigaud, II, fol. lxvj v^{o}).

II. Conrad avait épousé Jaquaz, fille de Pierre Cutallier ou Cutellir (de Grad, I, fol. xxxix). Un article de la Reconnaissance d'Antoine le Moine et de Jean de Thièle lui est consacré en 1460 (fol. lij v^{o}). Il devait au Chapitre, en 1467, neuf sous lausannois de cens annuel sur sa maison sise « in Novocastro loco dicto in Cabanis in cadro du Neufbourg » (*Livre du Chapitre*, fol. ij).

R. le Pic mentionne en 1425 Pierre Gaudet, bourgeois de Neuchâtel (I, fol. l). En 1478, un autre Pierre Gaudet avait épousé « Claudaz relaxie de feu Jehan de la Grange, fillie fut de Jehan Parys, bourgeois de Neuchâtel ». Le contrat de mariage du 8 septembre 1478 se trouve dans le troisième registre de P. Bergier, fol. xv. Clauda, femme de Pierre Gaudet, testa le 20 septembre 1481 (P. Bergier, III, fol. lxij v^{o}). Ils eurent un fils Jehan (P. de la Haye, fol. vij^{xx}xij v^{o}) qui épousa Regnaude, fille de Nycolet Bergier, aussi bourgeois et conseiller de Neuchâtel (B. Hory, I, fol. lxxxxj, acte de 1489). Jehan eut une fille, Guillama, qui épousa Blaise Barillier *alias* Aymonet, bourgeois et conseiller de Neuchâtel. Guillama testa le 2 août 1531 (Chalvin, IV, fol. ccxvj).

Un acte du not. Chalvin de 1530, concerne « Perrenette Wachet, fille de feu Nycolas Wachet, clerc et bourgeois de Neuschastel, et veuve de feu Pierre Gaudet d'Aulterive, bourgeois de Neuschastel » (III, fol. viij^{xx}xij). Leur fille, Rose, épousa Wolfgang Baillod, fils de Claude Baillod, châtelain du Vautravers (Contrat de mariage du 22 nov. 1530. Reg. de B. Junod, 1531-1538, fol. vij).

Enfin, plusieurs actes du not. Chalvin concernent Claude Gaudet, d'Hauterive, bourgeois de Neuchâtel, et Anna Nyalez *alias* Symon, sa femme, leurs fils, Pierre (allié Tribolet) et Nycolet, leurs filles, Marguerite, femme de Peter Vuillemyn, de Douanne, et Henriette, femme de Loys Ostervald *alias* Robert, ainsi que la « norrye » de Claude Gaudet, Catherina, femme de Emard Racle, de Gleresse (IV, fol. ix, cccxxxvij, cccxlix, IX, fol. xix).

Le not. Chalvin mentionne, en 1538, « Jehan Godet de Rances en la seignorie d'Yverdon et Jehannette Jehanneret sa femme, demeurant a Crissier » (ix, fol. ix^{xx}ix).

Sur les Gaudet autrement Chaillet, voir ci-dessus s. v. **Chaillet.**

Grelet. — Le premier Grelet bourgeois de Neuchâtel serait, d'après M. Quartier, Frédéric Grelet, reçu bourgeois le 19 mars 1714.

Dans une giète de 1396, on relève les noms de Jehan Grelet et Henri Grelet, habitant rue du Château, à Neuchâtel. Le même Jehan Grelet est qualifié de bourgeois de Neuchâtel en 1417 par le not. B. de Sonceboz (fol, iiij^{xx}ij v^o) et en 1427 par R. le Pic (I, fol. cj v^o). Il avait épousé Vuillemete, fille de Petit Jehan de Cormondrèche. Richard le Pic nous a conservé le testament de Jehan Grelet, du 26 mars 1428 (III, fol. cvj). Sa veuve épousa en secondes noces Hans Wundrelic, cuisinier du comte de Neuchâtel. Jehan Grelet laissait une fille Anthoina (R. le Pic, III, fol. lxxiv v^o).

Hory. — M. Quartier s'est borné à résumer l'article Hory de la *Biographie Neuchâteloise*, qui fait venir cette famille du Dauphiné.

Richard Hory était bourgeois de Neuchâtel en 1440: il eut deux fils, Jehan et Perrenet. Un article de la Reconnaissance d'Antoine le Moine et Jehan de Thièle est consacré, en 1460, à « Jehan et Perrenet Orry, freres, enffans de feu Richard Orry, bourgeois de Neufchastel » (fol. xx v^o). Les deux frères figurent en 1466 dans un acte de R. le Pic (III, fol. clvij v^o). Quant à Vuillemin Hory, de la Coudre, bourgeois de Neuchâtel, il eut un fils Pierre et une fille Marguerite qui épousa Jehan Bersot, de la Coudre (B. Hory, I, fol. cccxxviii).

M. Quartier aurait bien fait de supprimer Jacques Hory qui, au dire de la *Chronique des chanoines*, commandait avec « Roulf Usdervald » une compagnie de volontaires contre Louis XI en 1465.

Jacobel. — M. Quartier a résumé l'article de la *Biographie neuchâteloise* qui fait venir cette famille d'Allemagne, « suivant une tradition ».

Il y avait des Jacobel, bourgeois de Neuchâtel, à Peseux au XVe siècle, entre autres Jehan Jacobel, qui fut affranchi de la taille par Philippe de Hochberg. Mais « journellement molesté » par les receveurs et officiers qui lui faisaient payer « aulcunes charges oultre celles que sont contenues en la dicte franchisse », Jehan Jacobel en appela aux ambassadeurs des Cantons. Ceux-ci confirmèrent en 1522 la lettre d'affranchissement délivrée à Jehan Jacobel par Philippe de Hochberg (*Actes de Chancellerie*, I, fol. iiij^{xx}vij v^o). Jehan Jacobel eut deux fils, Pierre et Antoine:

Pierre Jacobel, bourgeois de Neuchâtel, eut deux fils: Jehan et Guillaume.

Antoine Jacobel, bourgeois de Neuchâtel, demeurant à Seurre (Côte-d'Or) eut une fille, Othenette, femme de Guyot Pielley, bourgeois et marchand de Seurre (Chalvin, V, fol. viij^{xx}xix; XIV, fol. xxviij; B. Junod, 1530-1534, n. f., acte de 1532; *Portef.* 230, n. f.).

Jacottet. — M. Quartier cite Louis et Pierre Jacottet « déjà bourgeois en 1580 ».

Jaquet Jacottet, d'Hauterive, bourgeois de Neuchâtel, figure dans une giète de 1436. Il laissa quatre fils (P. de la Haye, fol. vi v^o et vii, acte de 1482):

I. Jehan, qui est souvent appelé Jehan Jaccottet le Vieux (B. Hory, II, fol. clxxxxvj vº).

II. Nicolet qui eut deux fils: Pierre Jaccotet le Jeune et Jehan Jaccotet le Jeune (P. de la Haye, fol. vij^{xx}xiij vº, acte de 1488; B. Hory, I, fol. lxxxj, lxxxix vº, actes de 1489). Jehan Jacottet le Jeune, qui demeurait à Cressier (B. Hory, II, fol. liv vº) avait épousé Alixon Clottu (P. Quemin, I, fol. cxx).

III. Pierre.

IV. Petit Jehan.

B. Hory cite Gerad ou Girard Jacottet, bourgeois de Neuchâtel en 1500 (II, fol. xxviij vº); il avait épousé Collon, fille de Henri Nyeblière, bourgeois de Neuchâtel (P. Quemin, I, fol. ccxiiij).

Le not. Chalvin (I, fol. xxiiij) mentionne Jacques Jacottet, meunier, bourgeois de Neuchâtel en 1528. Il avait épousé Jehanne Vuillame (VIII, fol. lxxvij).

Junod. — En 1504, Pierre Junod et Nycolet Junod, son frère, de Boudevilliers, sont qualifiés de bourgeois de Neuchâtel par B. Hory (II, fol. lxxxxiij). Nicolet avait épousé Guillama N. (id., II, fol. cclxxxviii vº). Pierre eut deux fils: Jacques et Huguenin Junod, bourgeois de Neuchâtel (Chalvin, II, fol. lxxiiij, viij^{xx}xvij, actes de 1529), et une fille, Jehanna (Chalvin, V, fol. cciiij^{xx}x).

Ladame. — « Originaire, dit M. Quartier, de la Souterraine (France), où plusieurs familles de ce nom existent encore, puis de Peseux dès le XVIe siècle... La première mention de cette famille se trouve dans l'acte de fondation de l'école de Peseux du 3 septembre 1559, où l'un des signataires de l'acte porte le nom d'Emer La Dame. »

Les La Dame existaient à Peseux dès le commencement du XVe siècle. Le not. H. Pigaud mentionne « Jaquetus La Damaz de Pusiaco » en 1428 (II, fol. xxxviij). Jaquet La Dame épousa Mathille, fille de Vouchiez de Rosière (R. le Pic, III, fol. cxxxj vº), puis Jeannette N. Il fut maire de la Côte de 1455 à 1458 (De Grad, II, fol. iiij^{xx}x; P. Bergier, II, n. f.) et mourut avant 1465 (P. Bergier, I, fol. lxxv vº). Il eut de sa seconde femme une fille, Jeannette, qui épousa Perrod Varnier (P. Bergier, I, fol. lxxv vº; Nicolas Wachet, n. f., acte de 1492).

On peut citer d'autres La Dame à Peseux au XVe siècle: Perrod La Dame, par exemple, qui épousa Jehannete N. (P. de la Haye, fol. xvj, acte de 1482). Un acte du not. B. Hory (I, fol. xxxv vº) est relatif à « Janneta relaixie de feu Perrod La Dame de Peseulx », en 1487.

Jehanneret La Dame aultrement Louy (J. de Thièle, fol. xxxij vº, acte de 1463; P. Bergier, I, fol. cv, acte de 1470) eut un fils Jehan La Dame (P. Bergier, IV, fol. xvj vº). Jehan eut lui-même un fils Jacque La Dame (B. Hory, II, fol. cxlvj, acte de 1508).

Marquis. — L'article, tout à fait insuffisant, consacré à cette famille est un résumé de la *Biographie neuchâteloise*.

Dans des giètes de Neuchâtel, on trouve en 1358 Cuanot Marquis, en 1396 « le fis ou Marquis », en 1403, 1409, 1410, Jaquet Marquy. Un acte de B. de Sonceboz de 1415 concerne Jaquet Marquis, bourgeois de Neuchâtel (fol 1).

Jaquet Marquis eut deux filles et un fils. Les deux filles, Jannate et Colate, épousèrent les deux fils de Jaquenod d'Epaignez, Jaquet et Henry, demeurant à Cressier. Le contrat de mariage de 1424 mentionne « feu Jaquet Merquit, d'Atherive » (R. le Pic, I, fol. xxxi v°). Le fils, nommé Jaquet comme son père, bourgeois de Neuchâtel, est cité dans deux actes de Henri Pigaud, en 1428 (II, fol. xj v°) et de Guyot de Lannois en 1433 (fol. xlix).

Jaquet (deuxième du nom) eut un fils, Nicolet, bourgeois de Neuchâtel (Registre Marchandet, n. f., acte de 1440).

Nicolet eut une fille, Jannete, qui épousa Henry Penthecoste, et un fils, Jehan, qui fut banderet et conseiller de Neuchâtel. (Reg. Marchandet, n. f.; R. le Pic, II, fol. ij, iiij^{xx}vj v°). Jehan épousa Alix, « nourrie » de messire Guillaume de Berne, prieur de Morteau. Il eut trois enfants: Jehan, Pierre et Anne.

La Reconnaissance d'Antoine le Moine et Jehan de Thièle renferme deux articles consacrés à « Jannecte, fille Nicolet Marquis, bourgeois de Neufchastel, femme de Penthecostes » (fol. xxvj v°) et à « Alix, norrye de feu messire Guillaume de Berne, jaidis prieur de Mortaulx, relaissie de feu Jehan Marquis » (fol. lxxvij v°).

Le Reconnaissance de Jehan Lando contient un article consacré à « Jehan Marquis, fils de feu honnorable homme Jehan Marquys, en son vivant banderet et conseillier de Neufchastel, Pierre son frere et Anne sa sœur » (I, fol. xiiij).

Merveilleux. — On pourrait croire, d'après la notice consacrée à la famille de Merveilleux par M. Quartier, que les Merveilleux sont venus de Röthelin à Neuchâtel en 1448. Cette assertion, copiée de la *Biographie neuchâteloise*, n'est pas exacte. Il y avait des Merveilleux à Neuchâtel en 1428. Richard le Pic mentionne, à la date du 28 janvier 1428, « Hans Wondrelic, cusenier ». Hans Wondrelic ou Jehan Mervelieux *alias* Ansocoz ou Ansozcoz, était cuisinier du comte Jehan de Fribourg. Il avait épousé la veuve de Jehan Grelet, Guillemette, fille de Petit Jehan de Cormondrèche (R. le Pic, III, fol. lxxiv v°). Nous possédons son testament du 30 octobre 1449 (Reg. du not. Porrentrui, fol. x): il y est nommé « Johannes Mervelieux, coqus metuendi domini Comitis ». Il avait acheté une concession dans la Collégiale, où il demande à être enterré: « Sepulturam suam eligit in tumulo suo sito in Ecclesia Beate Marie in Novocastro juxta altare Beate Marie Magdalenes. » Ses héritiers étaient Vuillemete, sa femme, Henslinus, son neveu, et la femme de son neveu, Anthoina, qui n'était autre que la fille de Vuillemete et de Jehan Grelet[1].

[1] Le not. de Grad nous apprend que Guillemette, veuve de Jehan Grelet, veuve de Jehan Merveilleux, épousa en troisièmes noces, Hensilly Moser *alias* Trinquevin, « sarragly » ou serrurier à Neuchâtel (II. fol. viij^{xx}xvij et v°, ix^{xx}xiij v°, ccxxix v°).

Heinzely Vonderly *alias* Merveilleux ou Jehan Merveilleux, l'arbalétrier, neveu du précédent, épousa en premières noces Anthoina, fille de Jehan Grelet. Un acte du notaire de Grad (I, fol. xxviij) commence par ces mots: « Hensilly Myryvillioux aultrement Arbelistir, bourgeois de Neuschastel, Anthoine, sa feme, filie de Jehan Grelet. » La seconde femme de Jehan Merveilleux, l'arbalétrier, s'appelait aussi Anthoina et était fille de Girard Bergier (P. Bergier, III, fol. lxiij v°). Nous apprenons, par deux actes de Richard le Pic, qu'en 1456 et 1457, Heinzely Merveilleux habitait Lausanne: « Henselic Vondrelic, arbelestier, bourgeois de Neuschastel, demorant de present à Lausanne » (II, fol. lxij, lxxvij v°). Il revint peu après à Neuchâtel. En 1479, il était qualifié de marchand. « Hinsely Mervelleux, marchamps, bourgeois de Neuschastel » (P. Bugnot, fol. vij^{xx}vij v°). En 1483, il était « recepveur de Neuschastel » (P. de la Haye, fol. xlij). En 1493, il habitait Fribourg: « Hennsly Merveilleux, jadis recepveur de Neuschastel, à present demeurant en la ville de Fribourg, ou diocese de Lausanne » (F. Gruyère, n. f.).

Les enfants d'Antoine Merveilleux s'appelaient, d'après B. Hory, Guillaume et Guillama (et non pas Antoinette). Leur oncle, Guillaume Merveilleux était leur tuteur en 1510 (B. Hory, II, fol. clxxxxv v°). Pernette Bruault ou Bruhalle ou Bruhaulle était la femme de Guillaume et non pas d'Anthoine. Le not. Bretel (III. fol. 100) nous a conservé le testament du 17 août 1544 de Guillaume Merveilleux, banderet de la ville de Neuchâtel, époux de Perrenette Bruhaulle: il demandait à être enseveli « ou cimitiere de ceste Esglise a l'endroit de la chappelle que l'on disoit de saint Leonardz ». Ses fils étaient Jehan et Estienne et ses filles Audelle et Marie. Audelle épousa Jehan Jaquemet, et Marie, Jehan Chevalier.

Monnier. — Il y avait une famille Monnier, bourgeoise de Neuchâtel, au XVe siècle. Le not. H. Pigaud mentionne « Burquinus Mongnier *alias* Trainnesaul, bourgeois de Neufchastel, et Jehan, son fils », en 1429 (II, fol. lv v°). Un peu plus tard, on rencontre dans les actes de J. de Thièle, Pierre Monnier, bourgeois de Neuchâtel en 1441, fils de Huguenin Monnier, (fol. vj^{xx}ix). Un article de la Reconnaissance d'Antoine le Moine et J. de Thièle est consacré, en 1460, au même Pierre Monnier, qui est nommé « Pierre Vuyeta aultrement Monnier, filz de feu Huguenin Monnier, bourgeois de Neufchastel » (fol. lxxj). A la même date, on peut encore citer Guillaume Monnier, bourgeois de Neuchâtel, qui eut un fils, Guillaume (B. Hory, I, fol. cxxxj).

de Montmollin. — La notice consacrée à la famille de Montmollin débute par deux assertions qu'il faut relever. « Cette famille descend, suivant une ancienne tradition, des réfugiés vaudois ou albigeois qui se seraient établis à l'ouest du Val-de-Ruz. » Dans son ouvrage sur les *Familles du Refuge*, M. Vivien avait reproduit ces renseignements, mais avait ajouté ces mots: « La famille [de Montmollin], nous affirme un de ses membres, n'admet pas cette manière de voir que rien ne paraît autoriser. » Il est regrettable que

cette « ancienne tradition » réapparaisse dans l'ouvrage de M. Quartier-la-Tente. Une autre assertion, non moins surprenante, est celle-ci : « Jusqu'au XVIe siècle, aucun acte ne fait mention du village de Montmollin. » M. Quartier n'avait qu'à se reporter à la Table des noms de lieux des *Monuments* de Matile pour trouver la mention du village de Montmollin au XIVe siècle.

Ce n'est pas, comme semble le croire M. Quartier, la famille de Montmollin qui a donné son nom au village, mais bien le village qui a donné son nom à la famille. Autant que de rares documents permettent de le supposer, un habitant du village de Montmollin alla s'établir à Coffrane au commencement du XIVe siècle : il fut nommé du lieu d'où il venait [Henri] de Montmollin. Il y avait de même à Coffrane, au XIVe siècle, un Perrusson de Lausanne, un Perronet de Grandson, un Girard de Serrières; il y avait à Angollon un Guillaume de Coffrane, etc.

Dans un acte de 1359, publié par Matile, *Monuments*, II, p. 826, il est question de feu Henri de Montmollin. Sa veuve, Vuillemeta, est indiquée dans l'Extente du Val-de-Ruz de 1370 comme habitant « Corfraigno ». La Reconnaissance de Rolet Bachie mentionne en 1401 à « Confrano » Jehan de Monmollens (p. 132), « Marguerona de Monmollens relicta Vuilliermi de Monmollens » (p. 171), et « Nicolletus de Monmollens morans apud Confrano » (p. 197). Le même Rolet Bachie signale, à Fontaines, Clémence de Monmollens (p. 254). On retrouve « Margueron fillie feuz de Henri de Montmollens » en 1415, dans un acte du not. B. de Sonceboz (fol. xlix v^o), et une autre « Margueron de Montmolain fille Perrot Sotar » en 1434, dans un acte du not. Guyot de Lannois (fol. lv v^o).

Quant à Nicolet de Montmollin, qui habitait Coffrane, il figure dans des giètes de 1403, 1410, 1420. Il avait épousé Ysabelle N. (B. de Sonceboz, fol. liij). En 1418, il est qualifié de bourgeois de Neuchâtel. Il eut deux filles : Jaquette, qui épousa Jehan Barellier, et Loïssa, qui épousa Jehan Galla (B. de Sonceboz, fol. iiij^xx ix et v^o).

Le notaire Jehan de Thièle mentionne « Jehan de Monmolin, demorant a Cormondreche » en 1455 (fol. xliv v^o). On retrouve ce personnage fréquemment cité dans des actes de la Côte comme habitant Cormondrèche de 1460 à 1477 (P. Bergier, II, n. f.). Il avait épousé Jaqueta, fille de Jehan Maignin (R. le Pic, III, fol. xiij v^o). De là, le double nom de Montmollin dit Magnin qu'on retrouve porté par « Claude de Montmollin dit Maignin de Cormondresche, bourgeois de Neufchastel » (*Recueil Baillod*, II, fol. lij, liiij v^o). Le traité de mariage de Claude de Montmollin et Olivière Baillod, du 12 mai 1548, nous a été conservé dans le *Recueil Baillod* (II, fol. xlix).

Morel. — M. Quartier cite Guid Morel « déjà bourgeois en 1550 ».

Une giète de 1396 mentionne Joham Morel à Neuchâtel. Il est qualifié de bourgeois de Neuchâtel en 1414 (H. Pigaud, fol. iiij^xx ij v^o).

Osterwald. — L'auteur de cette généalogie cite comme premier bourgeois de Neuchâtel Louis dit Robert en 1525 et ajoute en note : « Une

ancienne généalogie mentionne, mais sans preuves à l'appui, que Loys dit Roubert, souche de la famille, était déjà bourgeois de Neuchâtel en 1507. » L'ancienne généalogie semble avoir raison. Le not. B. Hory mentionne, à la date du 26 août 1509, « Robert d'Usterwalt, mercier et bourgeois dudit Neuschastel et Henriette, sa femme » (II, fol. clxxiij v°).

Paris. — M. Quartier nomme un Paris du XVIe siècle et huit Paris du XVIIIe siècle. C'est peu.

La famille Paris est une des plus anciennes familles bourgeoises de Neuchâtel et les registres de notaires du XVe siècle sont remplis d'actes qui la concernent. En 1340, des Extentes de Neuchâtel mentionnent « Colinus filius Parisii ». Dans la giète de 1396 figure Othenin Paris, qui eut deux fils : Pierre, bourgeois de Neuchâtel (Giète de 1403; H. Pigaud, I, fol. xvj, lvj, clv), et Jehan, aussi bourgeois de Neuchâtel (H. Pigaud, I, fol. xxiiij, acte de 1411).

Pierre, qui habitait Monrux, eut trois fils, Jaquinod, Jehan et Henri (R. le Pic, fol. cxxxix; H. Pigaud, II, fol. cxvij) :

I. Jaquinod Paris, bourcier de la ville de Neuchâtel, épousa Sebille N. (R. le Pic, III, fol. ciij v°, acte de 1427; H. Pigaud, II, fol. xiiij; R. le Pic, II, fol. lix). Il eut deux fils : Pierre et Regnaud. Pierre fut religieux de Fontaine-André. R. le Pic mentionne, en 1457, « frere Pierre Pary, relegieux de Fontainne Andrez, fils de Jaquenod Pary » (II, fol. lxxiv v°). Quant à Regnaud, il épousa Perrisson, nièce de messire Jehan d'Allemagne, chanoine de Neuchâtel. Le traité de mariage, du 15 mars 1457, a été conservé par le not. de Grad (II, fol. xxxiij).

II. Jehan Paris épousa Janneta fille de Jenod Hainnement (R. le Pic, II, fol. iiij^xx xiij v°). Il mourut avant 1481. Le testament de sa veuve, Janneta, du 15 mars 1482, se trouve dans le registre du not. Porrentrui (fol. lvij). Jehan Paris eut un fils, Jehan, et quatre filles, Marguerite, Jehanne (qui épousa Louis Maistre Jehan), Clauda et Jaquette.

Jehan (deuxième du nom) épousa Jannette N. Il testa le 15 novembre 1501 (B. Hory, II, fol. xxxiv v°). Il eut deux fils Ymer et Jehan. Ymer épousa Ysabel, fille de Guillaume Musard (B. Hory, II, fol. xlvj v°, acte de 1502), puis Hugonette Bourquin de Coffrane (Chalvin, IV, fol. cccxvj, VI, fol. ix^xx iiij, VIII, fol. ccxlvj, IX, fol. iiij^xx xvij). Ymer Paris était « hoste du Lyon ». Quant à Jehan (troisième du nom), il épousa Marguerite, fille de Vincent Bellin. Le traité de mariage, du 31 décembre 1508, a été conservé par B. Hory (II, fol. clv).

III. Henri Paris épousa Jeannette, fille de Menod Combaz, bourgeois de Neuchâtel, puis Angnel, veuve de Nycolet Gugnye, de Joressant dans le Vuilly (H. Pigaud, II, fol. cxvij; P. Bergier, I, fol. vi^xx xviij; III, fol. v; de Grad, I, fol. xxix; R. le Pic, II, fol viij). Sa Reconnaissance figure dans le volume d'Antoine le Moine et J. de Thièle en 1460 (fol. xxiiij v°). Il mourut avant 1478 (P. Bergier, III, fol. xvij, xviij). Il laissait une fille, Aymonete, qui épousa Jehan Perregaux, bourgeois de Neuchâtel (Reconnaissance de 1460, fol. lxxxiiij).

On pourrait citer d'autres Paris au XVe siècle, entre autres, Jacques Paris, licencié en droit, chapelain de l'Eglise de Neuchâtel et recteur des écoles, en 1418 (Matile, *Musée historique*, t. III, p. 78 et 81).

Perregaux. — Il serait prudent de laisser de côté la « tradition » d'après laquelle les Geneveys du Val-de-Ruz auraient été peuplés de Genevois après l'incendie de Genève, en 1291, par Humbert, dauphin de Viennois. Cette tradition, que F. de Chambrier et Matile traitent d'apocryphe, ne repose qûe sur une similitude de noms; aucun document, d'aucune espèce, ni à Genève, ni à Neuchâtel, n'est venu la confirmer.

M. Quartier nous apprend que les Perregaux étaient bourgeois de Neuchâtel « déjà avant 1550 ».

La Reconnaissance d'Antoine le Moine et J. de Thièle renferme deux articles consacrés, en 1463, à « Jehan Perregaud, bourgeois de Neufchastel » (fol. lxxxiij) et à sa femme « Aymonete, femme du dit Jehan Perregault, fille de Henry Parys » (fol. lxxxiiij). Jehan Perregaux habitait Monruz, d'où son surnom fréquent de Perregault de Molrupz ou Morruz. Il eut une fille et quatre fils :

I. Anthoyna, qui épousa Hans Sueller (B. Hory, II, fol. ccxxvj).

II. Jaique (P. Bergier, III, fol. xxix, xxxiiij; P. de la Haye, fol lvij vo). Il épousa Jeannette N. (B. Hory, I, fol. lxxxxiiij) et était mort en 1503 (B. Hory, II, fol. lxiv vo). Il eut un fils Claude (B. Hory, II, fol. clxxxiiij vo).

III. Blaise (B. Hory, I, dern. fol. vo, acte de 1499).

IV. Nycolet, qui épousa Adèle, fille de Martin Sueller de Perles, près de Bienne. Il mourut avant 1503 (B. Hory, II, fol. lxviij). Il eut une fille Jaiqua (B. Hory, II, fol. clxxxiiij vo), femme de Blaise Conrard (Chalvin IV, fol. cccxlvij).

V. Jehan, nommé « Jehan Perregaul *alias* Hanzod » ou « Jehan Hanzod dit Perregaulx ». Il habitait Couvet et en 1539 était « moderne chastellain du Vaultravers » (Chalvin, X, fol. viij^{xx}v; XIV, fol. ix^{xx}v). Il épousa Jehanna N. (Chalvin, III, fol. cij).

Jacques Perregaux est souvent surnommé, comme son père, Perregaux « de Molrup », pour le distinguer sans doute d'autres Jacques Perregaux, par exemple, de Jacques ou Jaquet (fils d'Othenin Perrigaulx des Geneveys sur Coffrane, frère de Jehan Perregaux de Monruz), qui épousa Othenete, fille de Jehan Chalandes de Fontaines (P. de la Haye, fol. lxxxij vo, traité de mariage de 1485). Il était neveu de Nicolet Varnod, bourgeois de Neuchâtel, et il est souvent appelé Jaquet Perregaud *alias* Varnod, bourgeois de Neuchâtel (P. Quemin, I, fol. xvi, acte de 1497), ou Jaquet Varnod dit Perregaud (B. Hory, II, fol. clxi) ou simplement Jaquet Varnod.

Un autre Jacques Perregaux était fils de Guillaume, des Geneveys sur Coffrane (B. Hory, II, fol. ccxviij vo). Il eut un fils Anthoine, bourgeois de Neuchâtel, qui testa le 7 janvier 1512 (B. Hory, II, fol. ccxvij).

Le premier Perregaux mentionné dans la notice de M. Quartier est

Pierre Perregaux, chanoine de Neuchâtel. Ce chanoine, qui s'appelait, en réalité, non pas Perregaux mais Clerc, était originaire de Fenin. Il appartenait à la famille Clerc *alias* Perregaux, de Fenin, bourgeoise de Valangin; il est quelquefois appelé Pierre Clerc *alias* Perregaud et plus rarement Pierre Perregaud. Dans les actes officiels, il est toujours nommé Pierre Clerc: par exemple, en 1452, « Petrus Clerici, canonicus Ecclesie Novicastri, curatus seu rector Ecclesie perrochialis de Diesse » (Porrentrui, fol. xvij v°) ; en 1461, « Pierre Clerc, prebstre, chanoine de Neuchâtel » (R. le Pic, III, fol. xxx); en 1466, « ego Petrus Clerici, canonicus Novicastri, curatus Ecclesie perrochialis de Diesse » (P. Bergier, I, fol. lxxvij v°); en 1475, « Petrus Clerici, canonicus Novicastri » (P. Bergier, I, fol. vj^xx^xiiij). L'Obituaire de Fontaine-André mentionne en 1478 la mort de messire Pierre Clerc, chanoine de Neuchâtel (Matile, *Musée historique*, II, p. 260).

Au début de sa carrière, ce chanoine fut quelquefois désigné du nom de Pierre Clerc le jeune, pour le distinguer de Pierre Clerc l'ancien, chanoine, aussi originaire de Fenin (Matile, *Musée historique*, III, p. 83 et 84, actes de 1427 et 1428).

Il faut faire passer le chanoine Pierre Clerc *alias* Perregaux de la notice **Perregaux** dans la notice **Clerc**.

Perrin. — Menod Perrin était bourgeois de Neuchâtel en 1414 (B. de Sonceboz, fol. xvi). Il eut un fils, Jehan, que B. de Sonceboz (fol. cxix) nomme, en 1421, « Johannes Charpilliod filius Menoudi Perrin, burgensis Novicastri ». Les notaires B. Hory (I, fol. cclj v°, cclxxxiij v°) et P. Quemin (I, fol. cxxiij) mentionnent, à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, Jehan Perrin et Henriette sa femme, bourgeois de Neuchâtel.

de Perrot. — Suivant la généalogie publiée par M. Quartier, la famille de Perrot descend de Guillaume Perrot, « originaire de France, vraisemblablement du Dauphiné », reçu bourgeois le 23 novembre 1609.

M. Quartier aurait dû signaler les familles Perrot bourgeoises de Neuchâtel au XVe et au XVIe siècle.

P. Bergier a conservé le testament de Jehan Perrot, bourgeois de Neuchâtel, du 27 mai 1478 (III, fol. vij v°). Il avait épousé Alix N. et laissait une fille Marie, femme de Grant Jehan Touchenet, bourgeois de Neuchâtel. Un autre Jehan Perrot, demeurant à Auvernier, est mentionné par P. Bugnot en 1482 (fol. ix^xx^vij, ix^xx^xix).

D'autre part, Perrin Perrot, maçon, fils de Jehan Perrot, originaire de la Seigneurie de Montbenoit au diocèse de Besançon, épousa Jeannette N. et eut une fille et cinq fils, bourgeois de Neuchâtel dans la première moitié du XVIe siècle:

I. Guillama.

II. Jehan, mazelier et bourgeois de Neuchâtel. Il mourut avant 1537. Il avait épousé Guillama du Sablon et eut un fils, Jérémie, et une fille, Guillama (Chalvin, III, fol. cccxxxv, VIII, fol. ix^xx^xj).

III. Guillaume, escoffier et bourgeois de Neuchâtel, épousa Jehanna Hanchemand, fille de Jehan Hanchemand, couturier et bourgeois de Neuchâtel (Chalvin, VII, fol. clxvij).

IV. Clément, prêtre. Il était, en 1534, vicaire de Môtiers au Vautravers (A[23] n° 17). En 1537, il habitait Soleure (Chalvin, VIII, fol. ix^{xx}xij).

V. George, bourgeois de Neuchâtel, épousa Félice Hanchemand et eut un fils, Henry, et une fille, Barba (Chalvin, VIII, fol. ix^{xx}xij). Sa veuve était remariée, en 1537, avec Jehan du Pont, menuisier.

VI. Pierre, bourgeois de Neuchâtel.

La Reconnaissance de Jehan Lando a quatre articles consacrés aux trois frères Guillaume, Clément et Pierre Perrot et aux enfants de George Perrot:

« Recongnoissance de Guillaume Perrot, bourgeois de Neufchastel, et Janne, sa femme, fille de feu Jehan Hap *alias* Hentzman » (II, fol. iij^{c}xxxv, reconnaissance de 1539).

« Aultre recongnoissance du dit Guillaume Perrot et de messyre Clement Perrot, son frere » (II, fol. iij^{c}xxxvi v°, année 1543).

« Recognoissance de Pierre Perrot, bourgeois de Neufchastel » (II, fol. iij^{c}xlij v°, année 1543).

Enfin, dans le même volume, on trouve la « Recognoissance des enfans de feu George Perrot » de 1543 (II, fol. iij^{c}xcij).

Prince. — Les documents mentionnent des Prince à Cormondrèche au XIVe et au commencement du XVe siècle, par exemple, « Johannod Prince, a Cormondresche » en 1396 (Giète) et la « fillie om Prince a Cormondreschit » en 1403 (Giète). Il semble que les enfants de Johannod Prince ont quitté Cormondrèche pour aller s'établir à Saint-Blaise. Dans une giète de 1409, on trouve « les enfants Johannod Prince a Saint-Blaise ». En 1410, ces enfants sont mentionnés par ces mots: « Enfan ou Prince », à Saint-Blaise. Une fille de Johannod était restée à Cormondrèche où on la trouve citée dans une giète de 1410: « Fille ou Prince ». C'est probablement le même Johannod que le not. H. Pigaud mentionne en 1410 « feu Jehan le Prince » (I, fol. viij v°). Il avait épousé Nycholette Aciez et eut deux fils: Jehan qui épousa Jehannette N., et Hugonin qui épousa Colette N. L'Extente de Thielle de 1434 renferme un article consacré à « Nicoulle, fille de feu Estevenin Aciez, bourgeoise de Neufchastel, relaissie de Jehannenod le Prinpce » (fol. vj^{xx}ix v°).

R. le Pic. cite en 1456 Jeannerod le Prince, de Saint-Blaise, bourgeois de Neuchâtel, qui épousa Juveta, fille de Jehan Clotuz (II, fol. lxiiij). Il eut un fils Vuillemin Prince, bourgeois de Neuchâtel (P. Bugnot, fol. xij^{xx}xij v°, acte de 1485).

Prud'homme. — « Bourgeoise de Neuchâtel dès le 19 avril 1721. »

Guillaume Preud'hon, de Peseux, était bourgeois de Neuchâtel au commencement du XVIe siècle. Il eut deux fils Conrard et Jaques, aussi bourgeois de Neuchâtel (Chalvin, IV, fol. vij^{xx}vij, ccliij, actes de 1531; XII, fol. xxxvj, actes de 1542; A. Bretel, *Portef.* 230, acte de 1547). A la

même époque, vivaient Blaise Preud'hon, bourgeois de Neuchâtel, qui avait épousé Clauda Bedaul; Claude Preud'hon, maréchal, bourgeois de Neuchâtel (Chalvin, VII, fol. xxxvij, xxxix, actes de 1536); Pierre et Jacquet Preud'hon, de Peseux, bourgeois de Neuchâtel, qui avaient épousé Perrenette et Anthoyna, filles de Octhenyn Fabvre, de Morteau (Chalvin, V, fol. cciiij^xx^iiij, actes de 1533).

Pury. — Les reconnaissances et les registres de notaires renferment quelques renseignements qui viennent modifier sur plusieurs points la généalogie publiée par M. Quartier.

Perrin Purry est mentionné dans l'Extente du Val-de-Ruz de 1370, au chapitre de « Esser et Chesa », comme étant « filz çay en arriere Monsieur Borquar, curé de Dompbresson ».

Nicolet était fils de Regnauld Purry. La Reconnaissance de Rolet Bachie (p. 558) le mentionne à « Chesar et Essert ». Il avait épousé Johannete N.

Un article de la Reconnaissance d'Antoine le Moine et de Jehan de Thièle est consacré en 1456 à « Jehan Purry, filz de feu Jehannyn Purry, bourgeois de Neufchastel » (fol. xi v°). Jehannin Purry avait épousé Losenon N., et Jehan, son fils, Henriette N.

Amiod Purry, bourgeois de Neuchâtel, avait épousé Alix N. (B. de Sonceboz, fol. iiij^xx^v v°, acte de 1418). Il eut trois enfants :

I. Jehan, qui épousa Marguerite N.

II. Jaquet, qui épousa Sybelete (P. Bergier, I, fol. xliij v°, vij^xx^xvj v°; IV, fol. lxx v°; P. Bugnot, fol. ccxv v°).

III. Marguerite, qui épousa Jehan Borcard (de Grad, II, fol. xxxvi).

Jehanneret Purry, fils de Jehan, s'était marié deux fois. Le traité de mariage entre « Janneret filz de Jehan Purri, bourgeois de Neufchastel, et Guyete, fille de Maistre Jehan », du 7 janvier 1479, est conservé dans le premier registre du not. P. Bergier (fol. vij^xx^xij).

Sur Jacques Purry, « mazellier » et maître de chambrée ou « dizainier », voir A. Bretel, I, fol. clxx.

Le registre III du not. Chalvin (fol. viij^xx^xviij) renferme le testament, daté du 10 juin 1530, d'Adrian Purry, fils de Jehanneret, « frappé de la maladie de lespre, ordonné d'aller demain après la date des presentes a la Maison Dieu ditte la Maladière ». Ses héritiers sont Pierre, son frère, et ses deux sœurs, Elize, femme de Jehan Chaillet, et Marguerite, femme de Claudi Castellan, bourgeois d'Estavayer.

Le même notaire rapporte un partage entre George Purry, mazelier, et Jacques, son fils, en 1530, et, même année, le traité de mariage de Jacques Purry et Guinguely Sterne, fille de feu Hans Sterne, bourgeois de Berne (III, fol. vij^xx^xix, ix^xx^x).

Le traité de mariage, du 12 février 1531, de Marguerite Purry, fille de George, et de Nycolet Thiebaud, de Dombresson, escoffier à Neuchâtel, se trouve dans Chalvin, IV, fol. viij^xx^v.

Jaquet Purry avait épousé Sibeleta Borrellier, sœur de messire Octhe Borrelier, recteur et hospitalier de l'Hôpital de Neuchâtel, et de messire Etienne Borrelier, prêtre et clerc juré (Chalvin, VIII, fol. cc).

Pierre Purry, fils de Jaquet, avait épousé Estevena, fille de Jehan Girardet, du Locle (femme en secondes noces de maître Bartholomey Cornuz, maçon [Chalvin XIII, fol. ix^xx^j]). Il eut deux filles, Jehanne (Chalvin, VIII, fol. cc) et Collette, qui testa le 26 septembre 1531 (Chalvin, IV, fol. ccxxix).

Cinq chanoines Purry, dont l'existence ne nous est connue que par des listes et des titres apocryphes, par le chancelier de Montmollin ou par la *Chronique des Chanoines,* sont simplement mentionnés « pour mémoire ». Par contre, deux chapelains et un chanoine Purry figurent, à leur place, dans la généalogie.

Le premier, Guillaume, que la généalogie donne comme étant le fils de Pierre Purry, s'appelait non pas Purry mais Singe. Il appartenait à la famille Singe de Colombier, bourgeoise de Neuchâtel. On trouve cette famille à Colombier, dès le XIVe siècle, sous l'orthographe : Sengoz, Singez, le Singe ou Singe. P. Bergier mentionne en 1475 « discretus vir dominus Guillelmus Singe, presbiter capellanus Novicastri » (I, fol. vj^xx^xiij). Il était probablement non le frère mais le beau-frère de Jehan Purry, qui aurait ainsi épousé Henriette Singe. Il était mort avant 1511.

Son neveu, Jehan Purry, fut curé de Colombier et chapelain de la chapelle de saint Léonard en l'Eglise Collégiale, dont, en 1481, Pierre Bergier était collateur (B. de Thièle, fol. ij^c^xvi). D'après un acte de B. Hory (II, fol. cxvi), de 1506, Jehan Purry, curé de Colombier, était frère de Pierre Purry et oncle de Georges.

Quant à Guillaume Purry, prêtre chapelain de l'Eglise de Neuchâtel, il n'a jamais été chanoine. Il était célérier, non pas du chapitre, mais des chapelains, ou, comme on disait aussi, « de la clergie » de l'Eglise de Neuchâtel (B. Hory, II, fol. cxv ; Archives de la Ville, 4 A n° 40, 4 A n° 52). Un acte du not. Chalvin (III, fol. viij^xx^vj), de 1530, mentionne « feu messire Guillaume Purry, jaidis chappellain de Neufchastel », frère de George Purry et de Huguenette, femme de Jehan Bovard, d'Auvernier.

Le premier Pury qui porte le « surnom » de de Rive est Pierre, fils de Jehanneret. Quelle est l'origine de cette appellation ? Il semblerait, d'après la notice, que ce nom provenait d'un « petit fief près d'Estavayer ». Le notaire B. Hory nous a conservé un partage entre Jehanneret Purry et son fils Pierre (II, fol. cclxxxix). Jehanneret Pury cède à son fils une « petite maison gesant sur la rive du lac». Il est permis de croire que là est l'origine du surnom « de Rive ». Pierre Purry de Rive ou de la Rive ou Pierre Purry dit de Rive fut ainsi nommé pour le distinguer d'autres Pierre Purry. Les maisons situées au bord du lac, « sises a la rive » ou « vers la rive », ont souvent procuré à leurs habitants le surnom de de Rippa ou de la Rive ou de Rive. L'Extente de 1353 cite à Neuchâtel Amiodus de Rippa, Jaquinoz de la Rive, Girardoz de la Rive. Plusieurs actes du not. H. Pigaud (I, fol. vij v°, iiij^xx^xxij v° ; II, fol. xxij) men-

tionnent Humbertus de Rippa ou Humbert de Rive ou de la Rive, bourgeois de Neuchâtel de 1410 à 1428. On retrouve le même « surnom » dans toutes les villes voisines d'un lac, à Auvernier, au Landeron, à Cudrefin, à La Neuveville, à Genève, etc.

Quinche. — La notice consacrée à cette famille par M. Quartier n'a qu'une ligne et demie. Sont nommés : Pierre et Guillaume Quinche (1560), et Abram (1770).

On trouve les Quinche ou Quinchy à Saint-Martin dès le XIVe siècle. Un « Quynchi » figure dans l'Extente de 1370. Le not. H. Pigaud mentionne en 1411 « Richardus Quinchy de Sancto Martino in Spinis et Johannes eius filius » (I, fol xxvi v^{o}, cxliiij).

Cette famille fut de bonne heure bourgeoise de Neuchâtel. Jehannod Quinche, cordonnier, était bourgeois en 1416 (B. de Sonceboz, fol. lvij v^{o}). A la même date, Menoud Quinche, fils de Henri Quinche, était aussi bourgeois de Neuchâtel. Il avait épousé Perresson N. et eut un fils Jaquet (B. de Sonceboz, fol. lxxix v^{o} et iiij^{xx}vj, actes de 1417 et 1418).

Ramus. — Les Ramus, de Saint-Aubin en Vuilly, étaient bourgeois de Neuchâtel dès le commencement du XVe siècle. Le not. R. le Pic mentionne, en 1427, « Guilleme Ramuz, bourgeois de Nuefchastel, demorant a Coudrefin » (III, fol. ciij v^{o}) et en 1451 « Vuilleme Ramuz (probablement le même que le précédent), demorant a Coudrefin, bourgeois de Nuefchastel » (II, fol. viij v^{o}).

Rossel. — Un Girard Rossel figure dans l'Extente de 1353. Peu après, les documents mentionnent Jehan Rossel, bourgeois de Neuchâtel, qui mourut avant 1412 (B. de Sonceboz, fol. ij ; H. Pigaud, I, fol. lxviij v^{o}, lxxiiij). Il avait épousé Marguerite N. et eut une fille, Alix, femme de « Peterman Compaigniet, escuier, demourant a la Nouveville » (Extentes de Thielle, de 1434, fol. cxiij), et un fils, Henry, bourgeois de Neuchâtel. Henri épousa Jehannette, « norrie » de messire Jacques Leschet, chanoine de Neuchâtel (R. le Pic, I, fol. xxvij). Il eut deux fils : Loys (H. Pigaud, II, fol. iiij^{xx}xiij ; R. le Pic, III, fol. cxliiij, actes de 1430) et Jehan (de Grad, II, fol. xxxix v^{o}, acte de 1457).

Le not. H. Pigaud mentionne, en 1412, Pierre Rossel, senior, bourgeois de Neuchâtel (I, fol. lix v^{o}), et en 1428 Vuillermet Rossel, bourgeois de Neuchâtel, qui épousa Matille N. (II, fol. xxiiij v^{o} ; R. le Pic, III, fol. cxxv v^{o}).

Quelques années plus tard, en 1456, dans un registre du not. de Grad (II, fol. vj), on trouve « Jannyn Rossel, filz de Perrod Rossel de Geneveis sus Fontannes *alias* Fornachon, residant ad Pusioux, bourgeoys de Neufchastel, et Perrisson saz feme, fillie feu Jaquet Fornachon ». A la même date, R. le Pic mentionne Louis Rossel qui épousa Jannette N., et Nycolet Rossel, bourgeois de Neuchâtel (II, fol. xxxviij, III, fol. lxx). Nicolet eut un fils Jehan (N^{10} n° 21). B. Hory a conservé le traité de mariage de Jehanne, fille de Jehan Rossel, bourgeois et conseiller de Neuchâtel, et de Pierre Steiner, bourgeois de Neuchâtel, du 25 juillet 1496 (I, fol. cclxxxj v^{o}).

Tribolet. — Le rédacteur de cette notice, l'une des meilleures du volume, a confondu, au début de la généalogie, Jehan dit Richard et Jehan l'ancien dit Richard, et n'a pas rattaché les Tribolet de Neuchâtel aux Tribolet du Val-de-Ruz. Voici comment il faut rétablir la filiation :

L'ancêtre de la famille est Jehannin Escoffier, qui vivait au XIVe siècle à Fontainemelon. Il eut un fils, Nicolet, qui, lui-même, eut deux fils : Jehannin et Perrod Tribollet. Un article de la Reconnaissance de Rolet Bachie est consacré en 1401 à « Janninus et Perrodus dicti Tribollet, fratres, filii quondam Nicolleti, filii quondam Johannini Escoffiez, homines albergatores » (p. 374).

Jehannin, fils de Nicolet, épousa Jeannette N. Il habitait, de même que son frère Perrod, le village de Fontainemelon, où on les trouve de 1400 à 1419 (Reconnaissance de Rolet Bachie, p. 374 ; S^{10} n° 30 ; H. Pigaud, I, fol. lxviij ; H^{18} n° 20). Jehannin eut une fille, Henriette, femme de Jehan Menod (Registre Marchandet-Uldry-Fabry, n. f., actes de 1437 et 1443) puis de Janninoz de laz Porte (de Grad, II, fol. ccxvj v°), et un fils, Richard (qui est le Jehan dit Richard de la notice).

Richard épousa Thiennetta N. En 1413 et 1414, il est encore à Fontainemelon (H. Pigaud, I, fol. lxviij ; B. de Sonceboz, fol. lvij) ; il est à Neuchâtel en 1444 (N^{10} n° 25). Il eut deux fils :

I. Jehan l'ancien, bourgeois de Neuchâtel en 1451 (de Grad, I, fol. xlix v°). Il testa le 27 janvier 1500 (B. Hory, II, fol. ix). Sa fille Sibille épousa Antoine Jaquemin et non Jaquemet.

II. Jehan le Jeune, qui était, en 1481, « mesureux de la ville et charroton du vin à vendre » (P. Bergier, IV, fol. iij^{c}xl).

Vattel. — « Bourgeoise de Neuchâtel dès le 6 août 1693. »

Les Vattel étaient bourgeois de Neuchâtel au XVe siècle. Jacques Wastel, chapelain de la chapelle de saint Antoine dans l'Eglise de Neuchâtel, qui testa en 1419 (B. de Sonceboz, fol. iiij^{xx}xj v°), avait un frère Rolin Wastel, bourgeois de Neuchâtel. Le fils de Rolin, « Octhoninus Waltel, de Pusiaco », est aussi qualifié de bourgeois de Neuchâtel en 1416 (H. Pigaud, I, fol. cv). En 1422, on trouve à Peseux Girard Vatel, bourgeois de Neuchâtel (R. le Pic, I, fol. iiij ; H. Pigaud, I, fol clv) : il eut un fils, Jaquet, bourgeois de Neuchâtel, et deux filles, Marguerite et Mathille (R. le Pic, II, fol. xl, acte de 1454).

Wavre. — La notice consacrée à cette famille ne mentionne, pour le XVe siècle, que cinq noms sans aucun lien entre eux. Il eût été facile, grâce aux reconnaissances et aux registres de notaires, non seulement de relever beaucoup d'autres noms, mais d'en établir la filiation.

Outre Rolin Wavre, mentionné dans l'Extente de 1353, on peut citer, en 1379, Perrod dit Wavre, bourgeois de Neuchâtel. Il avait épousé Audeta N. (*Livre du Chapitre* fol. lxxxx) et eut deux fils : Jacob, qui fut chanoine, et Jannerod. Ce dernier épousa Marguerite, fille de Hensly Pelecier (H. Pigaud, II, fol. lxj, acte de 1429 ; R. le Pic, II, fol. xlv, xlviij, lij, lxiv v°). Jannerod eut quatre fils :

I. Jehan, qui épousa Perresson, fille d'Estevenin de la Jaluse, puis Vyete N. (H. Pigaud, II, fol. iiij^{xx}j v°, acte de 1429; P. Bergier, III, fol. x). La Reconnaissance de 1463 consacre un article à « Jehan Vavra, filz de feu Jannerod Vavra, bourgeois de Neuschastel» (fol. lxxxxiij v°). Jehan eut trois fils :

a) Guillaume, qui épousa Jaiqua, fille de Nicolet Marquis (P. Bergier, I, fol. vj^{xx}j v°; IV, fol. xx v°, xiij^{xx}xiij), puis Jannette, fille d'Hensly de la Coudre (Porrentrui, fol. clxxv v°, acte de 1480), puis Huguenette, fille de Jehan Steiner (B. Hory, I, fol. cclxxix). Il eut de sa première femme Georges, et des deux autres femmes Jehan, Claude et Marguerite (P. Quemin, I, fol. lvj).

Georges épousa Jannette Vuillemenot (Chalvin, IX, fol. vij^{xx}vj) et eut trois fils et une fille: Guillaume, André, Jacques et Pernette, femme de Philibert Peter.

Guillaume épousa Jehanne Sang Rouge et mourut, ainsi que sa femme, avant 1530. Il eut un fils, Pierre (Chalvin, III, fol. viij^{xx}xij).

b) Nicolet, qui épousa Henriette N. (B. Hory, I, fol. clxxxxviij). Il testa le 15 mai 1495 (B. Hory, I, fol. ccxliij) et eut un fils, Pierre, et deux filles, Marguerite, morte avant 1495, et Jannette, femme de Nicod Volan (B. Hory, II, fol. xliv v°).

c) Pierre (B. Hory, II, fol. xliv v°, acte de 1502).

II. Georges, prêtre et chapelain de Neuchâtel. La Reconnaissance de 1463 a un article consacré à «venerable personne messire George Vavra, prebstre et Nicolet Vavra (voir ci-après), freres, enfans de feu Jannerod Vavra» (fol. lxxxxiiij).

III. Nicolet (Reconnaissance de 1463, fol. lxxxxiiij; P. Bergier, IV, fol. xvj, xlvj v°; Porrentrui, fol. xxviij v°; P. Bugnot, fol. ccvj v°).

IV. Pierre, qui alla s'établir à Lausanne (Porrentrui, fol. xxviij v°, acte de 1471; P. Bugnot, fol. ccvj v°), clerc, bourgeois de Lausanne et de Neuchâtel (P. Quemin, I, fol. clxvj v°, acte de 1502), tige de la branche de Lausanne.

La notice nous apprend qu'Antoine Wavre, architecte des Comtes de Neuchâtel en 1557, construisit la Maison des Halles. Il serait intéressant de savoir sur quel document repose cette assertion. Les comptes de construction des Halles nous ont révélé le nom de l'architecte, Laurent Perrot, maître-maçon. Il n'est pas question, dans ces comptes, d'Antoine Wavre.

Arthur PIAGET.



Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

PROCÈS-VERBAL

de la Séance administrative du jeudi 5 mai 1904, à 2 1/2 h. de l'après-midi, au Château de Valangin.

Présidence de M. **ALFRED DE CHAMBRIER**, président.

Membres présents, vingt-six.

M. Alfred de Chambrier ouvre la séance en rendant un hommage ému à la mémoire de M. Ferdinand Richard, qui fut pendant plus de vingt-cinq ans le dévoué caissier de la Société, et prie l'assemblée de se lever pour honorer sa mémoire.

Reddition des comptes. — M. Emmanuel Junod, au nom du Comité, fait lecture des comptes de l'exercice 1903, qui sont approuvés sans observation. En voici le relevé :

Résumé des comptes de l'année 1903.

RECETTES

Solde en caisse au 1er janvier 1903	Fr.	61.20
29 finances d'entrée, à fr. 3.—	»	87.—
638 cotisations pour 1903, à fr. 3.—	»	1914.—
Intérêts perçus en espèces sur obligations C. F. N.	»	170.—
Vente de l'obligation C. F. N. 4 % N° 20.987 fr. 500, capital et intérêt de 25 jours, à 4 %	»	501.35
Prélèvement à la Caisse d'épargne	»	300.—
Vente de 5 ex. « Iconographie neuchâteloise », à fr. 2.10	»	10.50
id. 5 ex. « Chronique des Chanoines », à fr. 2.10	»	10.50
id. 4 ex. « Patois neuchâtelois », à fr. 6	»	24.—
Total des recettes	Fr.	3078.55

DÉPENSES

Allocation faite au *Musée neuchâtelois* pour achat et échange de publications pendant l'année 1903	Fr.	300.—
Allocation en faveur de la réunion générale du Landeron . .	»	150.—
Débours de la délégation du Landeron	»	14.—
Débours divers concernant la réunion au Landeron . . .	»	69.65
Débours divers concernant la réunion à Valangin	»	18.80
Livraisons ouvrages Quartier-la-Tente	»	4.—
Débours concernant le château de Valangin	»	79.35
Coût d'un poêle et pose, pour le château de Valangin . .	»	406.90
Débours divers, fournitures, impressions, convocations, expéditions et ports	»	156.—
Couronnes mortuaires pour MM. Alfred Godet et Ferdinand Richard	»	60.—
Total des dépenses . . .	Fr.	1258.70
Solde en caisse au 31 décembre 1903 (15 février 1904) . .	»	1819.85

Situation de la Société au 15 février 1904.

Au 31 décembre 1902, l'avoir de la Société se montait (voyez caisse 3, fol. 41 et 42) à			Fr.	7011.91
Il s'est accru pendant l'année 1903 :				
a. Des cotisations d'entrée	Fr.	87.—		
b. Des cotisations annuelles	»	1914.—		
c. Des int. perçus en espèces fr. 170 + 1.35	»	171.35		
d. Des intérêts dûs par la Caisse d'épargne	»	92.04		
e. De la vente de 5 ex. « Iconographie neuchâteloise »	»	10.50		
f. De la vente de 5 ex. « Chronique des Chanoines »	»	10.50		
g. id. 4 ex. « Patois neuchâtelois »	»	24.—	»	2309.39
			Fr.	9321.30
Il s'est diminué du montant des dépenses (voyez ci-dessus) .			»	1258.70
Il s'élève au 15 février 1904, à . . .			Fr.	8062.60

L'avoir de la Société au 15 février 1904, se compose :

a. De 4 obligations 4 %, Crédit foncier neuchâtelois, de fr. 500 chacune, Nos 16.106, 16.107, 16.347, 20.988 . .	Fr.	2000.—
b. De 2 obligations 3 ½ %, Crédit foncier neuchâtelois, de fr. 1000 chacune, Nos 4018, 4019	»	2000.—
c. Du dépôt à la Caisse d'épargne de Neuchâtel . . .	»	2242.75
d. Du solde en caisse au 15 février 1904.	»	1819.85
Somme égale . . .	Fr.	8062.60

Château de Valangin.

Le château de Valangin est débiteur de la Société d'histoire d'une somme de (voyez caisse 3, fol. 42) . . . . . . Fr. 7855.25
dont elle a fait l'avance pour payer des réparations.

Nomination d'un membre du Comité. — En remplacement de M. Ferdinand Richard, décédé, l'assemblée élit, à mains levées, M. Paul Gretillat, comme membre du Comité, avec les fonctions de caissier.

Réunion d'été. — La commune de Noiraigue a fait savoir au Comité qu'elle serait heureuse de recevoir la Société d'histoire pour sa fête annuelle.

M. Ph. Godet remercie chaleureusement la commune de Noiraigue de l'invitation qu'elle a bien voulu adresser à la Société d'histoire.

M. le pasteur Vuithier, délégué de la commune de Noiraigue, promet aux membres de la Société le meilleur accueil de la part d'une Commune dont le passé peut n'être pas très riche, mais dont le patriotisme n'en est que plus vif.

La réunion d'été aura probablement lieu le lundi 5 septembre.

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition de la commune de Noiraigue.

Réception de candidats. — Les candidats suivants sont reçus, à l'unanimité, membres de la Société :

MM. Anatole Court, agent de change, à Neuchâtel.
James Guinchard, imprimeur, à Neuchâtel.
Louis Thévenaz, sous-archiviste, à Neuchâtel.
Robert Mauler, docteur, à Noiraigue.

Communications. — M. Ph. Godet fait lecture d'un certain nombre de lettres adressées d'Amérique, en 1847, à M. George Berthoud, par Agassiz et Desor.

M. William Wavre lit un extrait du livre des comptes du chapitre de Neuchâtel, des années 1450 à 1454, tenu par le chanoine Jacob Wavre.

Divers. — M. Eugène Courvoisier demande que l'on reprenne la lecture des procès-verbaux, bien que ces derniers soient publiés dans le *Musée neuchâtelois.*

M. le professeur Herzog demande où en est la publication des actes de combourgeoisies, annoncée depuis plusieurs années.

MM. Arthur Piaget et Ph. Godet donnent quelques renseignements sur l'état de cette publication et les retards bien involontaires survenus au cours de cette entreprise.

M. Herzog se déclare satisfait des explications données.

La séance est levée à quatre heures du soir.

L'un des secrétaires,
Emmanuel JUNOD.

ALEXIS DARDEL

Le Comité du *Musée neuchâtelois* vient de faire une nouvelle perte en la personne d'un de ses anciens membres, M. Alexis Dardel-Thorens, mort à Saint-Blaise le 14 avril 1904. Né le 15 mars 1838, M. Dardel était fixé à Préfargier, où il résida une vingtaine d'années en qualité d'économe de l'établissement de ce nom, lorsqu'il commença à former sa collection d'antiquités lacustres. Il était à portée de la Tène et du Pont de Thielle, c'est-à-dire admirablement placé pour faire des fouilles fructueuses, auxquelles semblaient d'ailleurs le prédestiner son goût naturel pour l'archéologie et son remarquable flair de chercheur. Il fit de ses trouvailles l'objet de communications intéressantes à la Société d'histoire, et notre collègue, M. William Wavre, invité par son exemple, ne tarda pas à fouiller à son tour les lieux d'où l'on tirait tant de pièces de prix. M. Dardel vendit, il y a quelques années, sa collection au Musée national.

Mais sa maison de Saint-Blaise a vu s'accumuler bien d'autres trésors recueillis dans ce village où résidèrent pendant la révolution tant d'émigrés. Bibelots précieux, argenterie, étoffes, éventails, objets de toilette, meubles, livres, etc., que de choses charmantes et rares l'habile collectionneur avait rassemblées! Auguste Bachelin, qui le voyait à l'œuvre, le fit entrer dans le Comité du *Musée*, dont il fit partie dès 1874 jusqu'en 1881. S'il n'a pas collaboré fréquemment par la plume à notre œuvre, il mettait au service de ses collègues son expérience, toute sa sagacité, et cet intérêt vif et curieux qu'il a toujours porté au passé de notre petit pays.

LE COMITÉ.



CHARLES MONVERT

1842-1904

Un nouveau deuil vient de frapper le Comité de rédaction du *Musée neuchâtelois*; le 22 mai 1904 Charles Monvert a succombé après quelques jours de souffrances à la maladie dont il avait ressenti les premières atteintes il y a trois ans.

Seule une biographie complète, qu'écrira, nous l'espérons, l'un des amis de notre collègue, pourra faire apprécier à sa juste valeur cet homme distingué dont l'activité s'est exercée avec succès dans les domaines les plus divers: nous ne voulons ici que rappeler ce qu'il fut pour le *Musée* et apporter à sa mémoire l'hommage de notre reconnaissance.

De tout temps Charles Monvert avait éprouvé pour les études historiques une prédilection marquée: sa belle bibliothèque, formée par son aïeul, le châtelain, et son père, le professeur Monvert, lui offrait d'abondantes ressources; à la Bibliothèque des pasteurs, qu'il administra depuis 1894 avec autant de compétence que de bonne grâce, il trouvait les précieuses archives de la Classe; son enseignement de l'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de l'Eglise indépendante a laissé des traces profondes dans le souvenir de ses auditeurs et si, cédant à de fréquentes sollicitations, il eût consenti à le publier, cet ouvrage lui eût fait le plus grand honneur.

Mais la modestie de Charles Monvert, le soin presque excessif qu'il apportait à perfectionner tout ce qui sortait de sa plume et les nombreuses occupations dont il était chargé ne lui ont pas permis de laisser l'œuvre définitive qu'il eût été capable de produire. Nous regretterons toujours l'histoire de l'Eglise neuchâteloise qu'il souhaitait d'écrire et qui sans doute nous fera défaut longtemps encore. Le seul chapitre qu'il en ait publié: *L'Histoire de la fondation de l'Église évangélique neuchâteloise indépendante de l'État*[1], montre avec quel succès il se fût acquitté de cette tâche. La valeur de ce petit livre, écrit à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de cette Église, dépasse de beaucoup celle d'une publication de circonstance: la sûreté de l'information s'y allie à une impartialité qui a reçu des éloges unanimes.

Ce qui précède suffit à expliquer que Charles Monvert n'ait fait paraître dans le *Musée* que de trop rares articles, mais si notre revue ne garde que peu de traces de sa collaboration, il n'a cessé, pendant les douze années où il fit partie de notre Comité, de prendre le plus vif intérêt à notre œuvre. Ses collègues ne sauraient oublier les services qu'il leur a rendus par les conseils de son érudition et de son expérience; ils conserveront aussi le précieux souvenir de sa bienveillance et du charme que sa présence apportait à leurs réunions.

Ch. R.

[1] Neuchâtel, Attinger, 1898, in-8°.

L'OCCUPATION DE NEUCHATEL

EN 1806

ET L'AVÈNEMENT DU PRINCE BERTHIER

Les événements qui accompagnèrent la cession de Neuchâtel à l'empereur Napoléon Ier et l'occupation de la Principauté par le général Oudinot, ont fait déjà l'objet de notices assez nombreuses parues dans le *Musée neuchâtelois.*

Les notes que nous présentons ici sont empruntées au journal particulier du conseiller d'état et maire de Neuchâtel Charles-Louis de Pierre. Ecrites pour ainsi dire au jour le jour, elles portent l'empreinte d'une rédaction hâtive et faite presque toujours sous l'impression du moment. Le souci de la forme est la moindre préoccupation de leur auteur; aussi bien n'étaient-elles pas dans sa pensée destinées à être publiées un jour. Ce qui leur donne, à notre avis, un certain intérêt, c'est qu'elles laissent pénétrer l'état d'âme de nos gouvernants d'alors. Il est certain, et fort compréhensible d'ailleurs, que la rapidité des événements qui se succédèrent pendant l'année 1806 jeta un certain désarroi chez nos magistrats, dont les avis divergeaient sur l'attitude à prendre à l'égard du régime nouveau qui était imposé au pays. Chez les uns les regrets du régime prussien étaient aussi ardents qu'ils étaient modérés chez les autres. A cette dernière catégorie appartient l'auteur des lignes ci-dessous qui estimait, peut-être à juste titre, que dans la situation où l'on se trouvait mieux valait accepter de bonne grâce un système d'ailleurs imposé par les circonstances et en tirer tout le profit possible, plutôt que de s'abandonner à des regrets superflus. A ce sentiment où l'opportunisme a sa large part, se joint chez l'auteur une indignation franchement avouée pour l'attitude de la Cour de Prusse à l'égard de sa Principauté de Neuchâtel, qu'elle n'hésite pas à aliéner en violation flagrante de la Constitution de l'Etat et de la sentence de novembre 1707, et un mépris nullement déguisé pour la pusillanimité des faibles successeurs du Grand Frédéric.

Les notes qui vont suivre permettent de se rendre compte aussi de la façon de gouverner du Conseil d'Etat d'alors. Ce dernier qui ne comprenait pas moins de vingt-deux conseillers, dont plusieurs incapables, d'autres âgés, en enfance même, était entièrement sous l'influence de quelques-uns de ses membres. Les décisions prises en séance et consignées ensuite dans le Manuel avaient été préalablement discutées en petits conciliabules, pour être ensuite présentées au Conseil siégeant en corps qui, satisfait de n'avoir pas trop à s'agiter, ne faisait que rarement obstacle à leur admission.

1806, mars 9. — Ce matin à 6 heures, nous avons subitement appris que nous n'appartenions plus au roi de Prusse. M. d'Oleyres [1] avait passé une partie de l'hiver à Berne; il était revenu ici dans le courant de la semaine. Ce retour imprévu aurait pu donner à penser; cependant personne n'avait songé à s'en inquiéter le voyant fort tranquille, et l'ayant vu reprendre hier le chemin de Berne. Mais appelé chez lui ce matin et par lui, il a été facile de comprendre que de grands intérêts le ramenaient. En effet, son fils adoptif [2] ayant reçu un courrier parti de Berlin le 2 et arrivé le 7 au soir à Berne, et ayant vu qu'il s'agissait de notre aliénation, a pris incessamment la route de Neuchâtel sur laquelle il a rencontré M. d'Oleyres qui, à l'aperçu de la chose, a repris la route qu'il venait de faire, et a fait convoquer chez lui plusieurs membres du Conseil pour leur annoncer le grand changement que leur position venait d'éprouver. M. d'Oleyres était dans un état difficile à décrire; il avait craint la semaine dernière une rupture entre les deux cours, mais il n'avait pu se persuader qu'un traité nous cédât jamais. Sa douleur est au comble.

Les pièces que j'ai vues chez M. d'Oleyres sont:

1. Le rescrit du Roi, notre ci-devant souverain [3], qui nous annonce qu'il a disposé de nous. Ce rescrit est long, très flatteur pour nous, et plein d'assurances que l'on ne négligera rien pour que le changement qui va arriver tourne autant que possible à notre avantage. Une chose m'y frappe : c'est que la cour y avance que sous certains rapports nous étions menacés du sort de *pays conquis;* c'est, ce me semble, avouer qu'on a forcé la main à la cour et qu'on lui a dit ce qu'elle s'est laissé dire : ou faites ce que nous vous demandons, ou battez-vous. Un souverain venu à ce point n'est guère à regretter.

2. Une lettre des Ministres et de M. de Béville [4], la première très bien faite, et la seconde sur le ton de la surprise et de la consternation; notre cher gouverneur pleure un peu plus sur la perte que ceci lui cause que sur notre sort. Les pièces sont toutes pour le Conseil. Outre cela, M. d'Oleyres a reçu, avec les pleins pouvoirs qui le nomment commissaire royal pour la remise du pays, des instructions qu'il m'a com-

[1] Jean-Pierre baron de Chambrier, seigneur d'Oleyres, gouverneur de Neuchâtel.

[2] Frédéric-Alexandre, baron de Chambrier, conseiller d'Etat

[3] Rescrit de S. M. du 28 février 1806. Vol. H, n° 21.

[4] L. L. E. E. les Ministres d'Etat, barons de Reck et de Hardenberg au Conseil d'Etat, Vol. H, n° 22; Béville au Conseil d'Etat, Vol. H, n° 23.

muniquées. Les premières portent que l'ancien souverain se retient les revenus du pays jusqu'au 1er mars, l'arsenal, les meubles de ses châteaux, article qui vaut la peine qu'on s'en occupe, et dans lequel les rois de Prusse ont mis avec persévérance la plus honteuse parcimonie.

3. Un rescrit [1] en partie en chiffres, lequel annonce de fort beaux sentiments, le désir que la cour a de nous conserver nos privilèges, celui que nous fussions joints à la Suisse sur lequel elle n'a rien obtenu, et les instructions nouvelles qu'elle donne au comte d'Haugwitz pour insister encore, vis-à-vis de l'empereur des Français, sur tout ce qui peut nous être favorable. Il y a dans ce rescrit une phrase qui répond bien au sentiment que je trouve depuis longtemps à la cour de Berlin : celui de son devoir et du tort qu'elle a d'y manquer, joint à l'acte par lequel elle le viole. C'est ainsi qu'il y a dans ce rescrit ces mots en parlant de notre aliénation : *ces peuples qui devaient, hélas, s'attendre à autre chose, puisque nous leur avions promis de ne les aliéner que de leur consentement.* Faut-il rire ou doit-on pleurer ? L'un et l'autre peut-être. Et ce sont là ceux qui occupent le trône de Frédéric !

Le conciliabule tenu chez M. d'Oleyres n'a pas été long. On a fait avertir le président (M. Boyve), et il a sur-le-champ convoqué le Conseil qui s'est assemblé à 8 ½ heures. Les physionomies y étaient fort allongées, et en général c'était assez l'aspect que présentaient tous ceux qu'on rencontrait dans la ville où la nouvelle s'est incessamment répandue. On a résolu de rester en place et de gouverner avec fermeté tant qu'on ne serait pas légalement congédié. On a résolu encore d'écrire incessamment par le canal de M. d'Oleyres à M. d'Haugwitz [2] pour lui recommander les intérêts du pays, et à Bonaparte lui-même afin de réclamer une protection à laquelle nous réduit notre ancien souverain comme seule ressource [3]. On a écrit à l'ancien souverain, à ses ministres et au gouverneur [4]. Ce sont là des lettres d'adieu ; il ne les fallait ni trop tendres ni trop sèches, car enfin il ne s'agit ni de se montrer ingrats et en colère de ce qu'à force d'être faible on a été forcé d'être injuste, ni de marquer des regrets qui, sans servir à rien, deviendraient une fort mauvaise recommandation auprès du nouveau souverain. Le chancelier T. dont le fort n'est ni le sentiment ni la

[1] Le rescrit ne figure pas dans les volumes de rescrits.
[2] Le comte d'Haugwitz, ministre de Prusse à Paris.
[3] *Lettres à S. M.* Vol. M, n° 18 et 19.
[4] Ibid, n° 15, 16, 17.

grâce ou les grâces, éléments du genre épistolaire, avait fait de la lettre à notre ci-devant Roi une manière d'élégie. Cela ne fut pas admis ; ce qui ne le fut pas et aurait dû l'être était une phrase où, tout en se renfermant dans un silence respectueux, l'on annonçait au Roi que la grossière violation de ses engagements les plus solennels n'avait pas échappé au Conseil, puisqu'enfin il est certain qu'il met en despote, intimidé par un despote plus puissant, en nous cédant ses serments et ceux de ses pères sous ses pieds. C'était Sandoz-Rollin qui avait proposé cette addition ; elle eut bien des apôtres mais le gros la rejeta.

Voilà ce qui s'est passé dans plusieurs assemblées qui ont eu lieu dans ce jour mémorable dans nos annales. Il faut ajouter que l'on décida que l'on donnerait un arrêt, par lequel on annoncerait incessamment à toutes les juridictions et aux diverses communes soit bourgeoisies (à celles-ci seulement) le changement arrivé. J'ai été à l'Hôtel-de-Ville où j'ai trouvé les Quatres Ministraux assemblés, et où je leur ai communiqué les résolutions prises. Je les ai trouvés fort abattus et le montrant plus qu'on ne l'a fait au Conseil. J'ai cherché à leur redonner du courage et à leur faire envisager le beau côté de la chose, ce qui véritablement, n'est pas facile. Voici cependant ce qui m'a saisi d'entrée :

1. La Suisse subjuguée, il n'y avait plus pour nous de sûreté politique. 2. La Prusse ayant perdu toute force d'opinion, elle ne pouvait plus nous appuyer par le seul moyen qu'elle eut, vu sa position, de nous soutenir. 3. Dans la complication de vues à laquelle elle se livre, les unes timides, d'autres perfides, toutes rapaces, une guerre avec la France pouvait s'allumer avec la plus grande facilité et nous rendre à notre plus déplorable malheur pays de conquête !!

Mars 10. — La tranquillité publique n'a presque pas été troublée ; il y a eu quelques insultes faites à Saint-Blaise aux archers de maréchaussée, mais par de mauvais sujets reconnus de tout temps pour tels. Il y a eu aussi dans la ville quelques insultes faites à la garde et j'ai eu un placard à ma porte. Ce ne sont là que des misères ; si quelque chose pouvait les rendre de quelque importance, ce seraient les vains et sots discours de ceux qui en les répétant les amplifient, et en font des objets d'effroi pour les âmes faibles qui sont le grand nombre. En général dans l'Etat on est consterné ; les personnes du premier rang le sont aussi, elles le marquent moins. Les partis aristo et démocratique, si prononcés jadis, se montrent peu. On se regarde, on est indécis, inquiet, et c'est au point que dans le pays de la finesse et des conjec-

tures, à peine devine-t-on ou se permet-on de parler du sort qui nous attend.

Le Conseil de la ville, assemblé ce matin, a présenté un fort triste spectacle. Les larmes y ont coulé de toutes parts, et quand il s'est agi de délibérer sur le rescrit de la cour, les sanglots ont coupé la voix à beaucoup d'opinants. On était attaché à la cour de Prusse plus qu'elle ne le méritait, car au fond elle faisait peu de cas de ce pays ; mais c'était un *oreiller* sur lequel on s'était accoutumé à dormir. Les Quatre Ministraux ont reçu des pleins-pouvoirs très étendus pour agir au mieux dans la circonstance. L'esprit de la délibération a été si bon qu'on est allé presque unanimement à cet avis.

Mars 11 et suivants. — La ville a remis des mémoires à M. d'Oleyres pour les acheminer à M. d'Haugwitz; plusieurs corps suivent cet exemple [1]. M. d'Oleyres est accablé de gens et d'affaires et fort chagrin ; cependant il reçoit avec bonté tout le monde et s'emploie, avec un zèle digne d'un homme de son mérite, à réclamer pour les intérêts de chacun. Sa commission est pénible et délicate ; cependant il est assez bon citoyen pour reconnaître qu'il est heureux que lui plutôt qu'un autre ait à la remplir. On le laisse sans nouvelles de Paris et cela est inconcevable. Les papiers publics parlent à peine du grand échange de pays dont notre aliénation fait partie, et ce qu'on a écrit de Neuchâtel sur ce qu'on y avait officiellement appris est à peu près tout ce qu'ils en disent. On fait courir des bruits qui se détruisent les uns les autres sur celui qui viendra prendre possession de nous. On espère que nous n'aurons pas de troupes, au moins ne voit-on pas pourquoi on nous en enverrait.

Mars 16. — Au moment où j'étais ce soir chez M. d'Oleyres à converser sur les affaires du temps est entré le maire de Valangin [2], qui nous a annoncé qu'un corps de troupes assez considérable venait prendre possession de ce pays et était depuis ce matin à la Chaux-de-Fonds. On le fait de 8 à 10,000 hommes. Le général Oudinot le commande. On ne comprend rien à ce bruit qui cependant, sans être officiel, vient de trop d'endroits pour n'avoir aucun fondement. Quelle terreur se manifeste ! On fait assembler le Conseil ; il entend plusieurs personnes qui toutes se réunissent à dire qu'il y a un gros de troupes à la Chaux-de-Fonds

[1] Une chose honteuse pour M. d'Haugwitz est qu'il paraît n'avoir remis aucune de ces lettres. Il n'a dit qu'un mot pour ce pays en prenant congé. Voir TRIBOLET, *Mémoires sur Neuchâtel, p. 8.*

[2] Frédéric-Auguste de Montmollin, conseiller et secrétaire d'Etat.

et que demain la plus grande partie arrive à Neuchâtel ; cependant on n'a rien du maire. On députe pendant la nuit MM. de Marval et de Pourtalès et on avise le magistrat afin qu'il fasse faire du pain. Le Conseil est assez calme. Bien des gens cependant perdent la tête à un point tel que le grand Chaillet [1], commère banale reconnue pour telle, ayant assuré sur les 9 heures sur la foi de je ne sais qui que le commissaire français attendu au Château venait d'y arriver, que moi lui ayant démontré que cela ne pouvait être, il réussit à persuader tellement qu'il y était qu'on vint nous sommer d'office de nous y rendre. On y fut, on n'y trouva personne, et on eut peine à croire encore que l'homme qu'on y cherchait n'y fut pas. Voilà les terreurs populaires, et comment on trouve dans toutes les classes des gens qui ne sont et ne peuvent être que peuple !

Mars 17. — Les nouvelles d'hier se confirment. Nous allons donc être envahis militairement, chose violente et bien extraordinaire, car enfin et bien que la terreur en fasse juger différemment à quelques personnes, ce n'est pas comme ennemis que les Français entrent chez nous. Il est vrai que Marval qui revient avec Pourtalès m'a dit à l'oreille qu'on parlait d'une contribution de trois millions, mais ce ne sont là que des bruits. Ces Messieurs rapportent comme officiel qu'il y a environ 7000 hommes dans le pays, que plus de la moitié entreront ce soir ou demain en ville, que le général Oudinot nommé par Bonaparte pour prendre possession du pays, arrêté par quelques obstacles, ne devait probablement arriver que demain ; sa troupe l'attendait. C'est un bonheur, car on ne sait où donner de la tête, et faut-il s'en étonner ? En moins de trente heures il faut songer à répartir plus de 4000 hommes dans une ville où il n'y en a pas autant [2] !

Le soir est arrivé M. Hutin, aide-de-camp du général Oudinot, qui s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville où j'étais. On a su que le général ne se rendrait ici que le lendemain. M. Hutin a interpellé fort poliment le maire de la ville ; je me suis levé ; il m'a annoncé que le général confirmait toutes les autorités établies, nouvelle inattendue, car je croyais toucher de très près au terme de mes fonctions. Je lui ai dit que je n'avais pas qualité pour recevoir la notification qu'il me faisait et je l'ai

[1] Il s'agit ici de Jean-Frédéric de Chaillet 1747-1839, ancien officier, botaniste et plus tard conseiller d'état.

[2] En 1803, Samuel de Chambrier supputait la population de Neuchâtel à 4170 âmes. Voir *Description de la Mairie de Neuchâtel*, p. 162.

mené auprès du président du Conseil auquel il l'a répétée. Ce M. Hutin est un petit homme éveillé, tout jeune, poli, très agréable de figure et très dégagé dans toutes ses manières. Il me paraît avoir de l'esprit.

Mars 18. — Jour mémorable où une force étrangère nous a donné des lois, et où au règne paisible de l'autorité des magistrats et de la justice on a vu se substituer la puissance des armes et la force militaire; où cependant l'heureuse étoile du pays n'a pas absolument pâli, puisqu'elle nous a procuré pour chef le meilleur cœur d'homme qu'on puisse imaginer. Le Conseil d'Etat est convenu qu'il s'assemblerait au Château afin d'y attendre et d'y recevoir le général. L'aspect de l'Assemblée était loin d'être gai. M. de Montmollin le père était profondément triste; le chancelier Tribolet avait l'air effaré; Sandoz-Rollin prend un air de fureur qui tient du délire et du désespoir; chez d'autres il y a avait de l'humeur et de l'anxiété. L'entrée des troupes émeut, l'obligation de les loger choque, et on en cherche avec angoisse les raisons. J'ai vu le maire de Lignières[1], jusqu'alors du plus grand calme, en devenir triste et presque consterné. Il est vrai que l'idée d'avoir des soldats chez lui le touche à ce qu'il me paraît sous le rapport pécuniaire. Voilà les principaux traits de cette assemblée dont il est plus facile d'avoir le tableau gravé dans la mémoire qu'il ne l'est de le faire sur le papier. On ne siégeait pas, on allait et on venait. Le bruit lointain de la caisse produisait encore une sensation désagréable, qu'augmenta prodigieusement l'aspect des troupes qu'on alla voir défiler par la fenêtre du Château qui donne sur le chemin de Valangin, par lequel elles descendaient.

La matinée s'est écoulée de cette manière, et seulement vers midi on a entendu un grand bruit de chevaux qui d'abord a fait croire que c'étaient les avant-coureurs du général qui arrivaient; quelques coups de canon entendus au loin ont fait comprendre que c'était le général lui-même, et le conseil s'est empressé d'aller le recevoir, ce qu'il n'a pu faire à la porte comme c'était le cérémonial et son intention, mais seulement dans les *pas perdus* qui servent d'entrée au Château. Cet incident a produit un petit moment d'embarras que le général a partagé; mais notre président s'est remis sur-le-champ et l'a conduit à son appartement, où il l'a complimenté bien et en peu de mots. Le général a répondu sans embarras, mais en termes entrecoupés et d'une manière

[1] Charles-Etienne de Tribolet, conseiller d'Etat, frère du chancelier de Tribolet.

obligeante. C'est un homme vif, aisé et gracieux dans ses mouvements et ses manières, d'une taille médiocre, avec une physionomie où, au travers d'un air martial qu'augmentent et renforcent ses moustaches, on voit percer un air de bonté et d'honnêteté qui prévient au premier moment et rappelle quelque chose de la physionomie d'Henri IV. Il paraît 35 à 40 ans. Sa suite était assez nombreuse; dans les premiers moments, je n'y ai distingué personne que M. Hutin.

. . . .

. . . .

. . . .

Tel est en gros le précis de cette journée. Au surplus et quoique son résultat ait pu être beaucoup plus cruel, elle nous place dans un état bien violent; près de 3000 hommes de troupes et quatre états-major sont à la charge de la municipalité et des particuliers. Il est impossible de se figurer l'embarras, la détresse même où l'on a été dans les premiers moments, et principalement à la municipalité où des réquisitions sans cesse renaissantes accablent les magistrats. Ils ont passé les deux dernières nuits *(sic)*. Si on nous eut dit un mot nous eussions pris nos avances; mais de la part du Souverain qui nous quitte et de celui qui nous prend, même silence, même promptitude, et je puis le dire, même mépris de ce pays dans la promptitude de leurs mesures pour le laisser ou pour s'en emparer, et surtout une étrange négligence de la part de M. d'Haugwitz à munir M. d'Oleyres des instructions nécessaires à sa mission, ou tout au moins à l'aviser de ce qui se passe.

Mars 20. — Les projets des Français sur les marchandises anglaises se développent. Le général m'a fait prier de me rendre à l'Hôtel-de-Ville où j'ai trouvé M. Jarry, chef d'état-major muni d'une proclamation, où l'on somme tous ceux qui ont des marchandises anglaises d'en faire la déclaration dans une époque fixée, en distinguant celles qui appartiennent à des Neuchâtelois de celles qui appartiennent à des étrangers. Quant au magistrat il était requis :

1. De faire cette proclamation.

2. De nommer un de ses membres que l'on adjoignit aux préposés des douanes françaises pour recevoir les déclarations demandées aux négociants [1].

Il n'y avait pas à balancer, il fallait obéir. On a fait faire la procla-

[1] Voir Archives de l'Etat : BERTHIER. *Lettres et décrets*, 1806-1807.

mation, et on a nommé M. Droz pour assister avec les préposés aux déclarations. On a dit aux envoyés français à l'Hôtel-de-Ville que le magistrat était fort étranger à ces agiotages et fort éloigné de chercher à favoriser ceux qui avaient spéculé sur nos circonstances : en effet, est-ce à nous à prendre intérêt à des marchands étrangers qui, calculant la probabilité de notre révolution, ont rempli notre ville et ont fixé sur elle les regards de Bonaparte ; ceci soit dit tout en convenant que s'il consultait la justice, il n'aurait aucun droit sur des marchandises qui n'étaient pas prohibées dans ce pays quand elles y ont été introduites.

Il y a eu diverses conférences chez M. d'Oleyres où assistaient plusieurs membres du Conseil d'Etat. M. d'Oleyres, à la suite d'entretiens avec le général Oudinot, a souhaité de connaître l'opinion des personnes présentes sur ce qu'il y avait à faire dans la circonstance pour la manière dont la transmission du pays doit avoir lieu. Le général Oudinot est animé d'un bon esprit ; celui dans lequel agit M. d'Oleyres ne saurait être meilleur. On a principalement discuté ces deux points :

1. Y aura-t-il une cérémonie pour la transmission ou se fera-t-elle par une simple proclamation, et s'il n'y a rien d'impératif dans les instructions du général à cet égard, que lui demandera-t-on et que convient-il qu'on *lui demande*?

2. Sur le serment à faire, quel est l'intérêt des sujets ? Faut-il demander quelque chose ou faut-il se soumettre à ce qu'on demandera sans aucune représentation ?

M. d'Oleyres déclara d'entrée qu'il ne connaissait point précisément l'intention du général Oudinot. Il savait en général qu'il se prêterait avec facilité à tout ce qu'on souhaiterait et qui ne serait pas en opposition directe avec ses instructions, mais il désirait trouver des guides dans les opinions des personnes auxquelles il s'adressait.

Sur le premier point, rien à mon avis de plus plat que le sentimental qu'y mirent ceux de ces Messieurs qui ont, à mon sens, le moins de véritable sensibilité ; je parle surtout de MM. de Tribolet et de Sandoz-Rollin. Ils ne pouvaient soutenir l'idée d'une cérémonie ; ils voulaient qu'on fît la chose de la manière la plus propre à marquer ce qu'avait de cruelle cette transmission. Une simple proclamation était, à leur avis, ce qui valait le mieux. M. d'Oleyres aurait désiré le mode qui l'aurait mis le moins dans le cas de paraître ; c'était un devoir cruel à remplir que de déclarer en grande solennité que son ancien souverain, le nôtre à tous, nous abandonnait. Cependant il faut rendre

à M. d'Oleyres cette justice de dire qu'il faisait aussi peu de cette sensation la base de sa manière de voir, qu'elle était le triste mobile de l'opinion des deux autres. Plusieurs des assistants flottaient; on se livre volontiers à ce qui plaît, et rien ne plaisait davantage dans ces premiers moments que l'idée de se débarrasser d'une cérémonie dont le seul aspect faisait tressaillir d'effroi. Je fus loin de partager l'opinion de mes collègues, sans être étranger au sentiment ou plutôt à la sensation qui la faisait naître; mais j'étais révolté, je l'avoue, de voir qu'on traitait d'une chose importante à peu près comme un enfant raisonne d'un remède désagréable au goût mais salutaire à prendre qu'on lui offre. Je dis que le plus solennellement on procéderait dans cette occasion serait, selon moi, le mieux; que dans ce siècle plus qu'en tout autre on ne valait que ce qu'on se faisait valoir; que l'opinion où l'on était de la richesse de ce pays, de son industrie et de l'esprit de ses habitants, lui avait donné quelque célébrité dans le monde; qu'il ne fallait pas la lui faire perdre en n'écoutant qu'un sentiment inutile et peut-être funeste à conserver; que mettre de la pompe dans l'inauguration du nouveau souverain était nous conserver le relief dont j'étais jaloux; que n'y en mettre aucun était nous égaler à l'Erguel, Bienne, la Neuveville, etc. Cette opinion réunit les suffrages; M. d'Oleyres l'adopta, M. le Procureur général s'y rangea; je ne sais si les deux protagonistes n'y revinrent pas aussi. Au reste, la suite a fait voir que le général Oudinot n'aurait pas voulu que la translation se fit d'une manière aussi privée qu'on avait eu la nigauderie de le proposer dans le courant de nos conférences.

Le second point, c'est-à-dire le serment, excita moins de discussions. On convint généralement qu'on ne pouvait se refuser à prêter celui de sujets; que si l'on en exigeait un des personnes en place qui eut quelque chose de plus particulier, on ne pouvait s'y refuser non plus; que chicaner sur les mots serait maladroit, et que cédés par notre souverain légitime à un autre souverain, le titre de ce dernier devenait légitime quant à lui, lors même que quant à nous celui du premier ne lui donnait pas le droit de nous aliéner; qu'en un mot c'était de l'ancien et non du nouveau souverain que sur ce point nous avions à nous plaindre, et que la conscience ni l'honneur ne nous faisaient point une loi de nous refuser aux engagements qu'il pourrait nous demander. Le seul Sandoz-Rollin s'éleva dans ce moment contre un sentiment que tous les autres adoptaient. Il dit qu'il voulait absolument savoir quel serment on exigerait, déterminé à n'en prêter aucun autre que celui de sujet, et qu'il ferait scission quoi qu'il put arriver. On se sépara d'accord sur les

deux points à l'exception de la scission que nous annonçait Sandoz, scission qu'il promit au reste de rendre telle qu'elle ne put avoir de suites que pour lui.

Mars 21. — Il y eut au soir, chez M. le Procureur général [1], une réunion assez nombreuse de membres du Conseil. Cette réunion fut le résultat d'une autre réunion moins nombreuse tenue pendant le jour et où on ne m'avait point appelé. Une députation à Paris paraît nécessaire. Cette idée, suggérée je crois par Georges Chaillet aux Montmollin et à M. le Procureur général, approuvée par ceux qui formaient la première réunion, fut proposée à celle-ci dans l'intention de préparer la proposition que l'on projetait d'en faire le lendemain au Conseil après la cérémonie. Le choix de la députation avait été préjugé dans la première réunion : M. le Procureur général devait en être le chef ; MM. de Sandoz-Rollin, de Sandoz-de Travers fils et de Pourtalès la former avec lui. Tous ces Messieurs prévenus de la chose acceptaient.

Mars 22. — Jour où, légalement parlant, se sont rompus tous les liens qui depuis près d'un siècle attachaient ce petit pays à la Maison de Prusse. Je ne ferai point ici le détail de la cérémonie dont un ample procès-verbal se dresse ; je dirai seulement qu'elle a consisté :

1. Dans la lecture de la cession.
2. Dans les deux discours des plénipotentiaires.
3. Dans le serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à l'empereur, qu'ont prêté tous les officiers et les chefs des cinq corps de l'Etat.

Le Conseil d'Etat fut assemblé dès le matin dans la salle où il tient ordinairement ses séances en hiver, et quand l'assemblée dut se former, elle se plaça sur des sièges disposés en la manière où ils l'ont toujours été dans les grandes cérémonies ; la table du président avait été arrangée au centre de l'estrade avec deux fauteuils pour les plénipotentiaires. Le général Oudinot a fait chercher M. d'Oleyres dans ses carrosses, et un incident dont je n'ai pas été témoin a retardé l'ouverture de la séance, car le Conseil était placé et les officiers et députés des corps arrivés dès longtemps, que les plénipotentiaires se faisaient encore attendre. Je vis le moment où *les gens à longues vues* feraient circuler dans l'assemblée que quelque événement politique en suspendait la tenue. Les officiers de l'Etat non membres du Conseil partirent de

[1] Georges de Rougemont, conseiller d'état, procureur général.

l'Hôtel-de-Ville avec les députés des corps. L'esprit chicaneur et le caractère altier de Vattel, châtelain du Val-de-Travers, firent que les rangs furent mal observés dans cette marche. Le clergé avait incontestablement le pas ; les officiers du prince le prirent ; la ville de Neuchâtel devait marcher avec les officiers de justice ; elle fut reléguée à la queue avec les autres bourgeoisies. L'abattement où l'on était fit que ceux qui, comme Vattel, sont toujours moins éprouvés des circonstances qu'attachés à empiéter pour l'accroissement de leurs droits particuliers, eurent sans presque contester une préséance qui, dans un autre moment, leur eut été vraiment disputée. Cette marche des officiers et des députés des corps eut quelque chose de lugubre ; on en a fait, je crois, dériver le nom *d'enterrement* donné à la cérémonie. L'aspect qu'elle présenta d'ailleurs ne fut pas aussi triste ; l'appareil militaire pouvait imposer mais n'avait rien d'effrayant ni qui rappelât l'idée d'une conquête. Les officiers qui y assistaient en foule et qui étaient placés derrière les chaises du Conseil d'Etat y observèrent une exacte décence. On se mit facilement en conversation avec eux pendant le long moment qui sépara celui où le Conseil prit séance de celui où commença la cérémonie. Pendant qu'elle durait, j'en entendis un qui remarquait qu'on mettait bien plus de formalités dans la transmission de ce pays que l'on en avait mis dans celle de tel autre (c'est je crois, M. Batault, capitaine de la douzième, officier très estimé dans son corps qui fit l'observation). J'avoue que ce mot m'a flatté ; j'ai vu que je n'avais pas eu tort chez M. d'Oleyres. La police fut strictement observée et il y eut beaucoup d'ordre. Le général Oudinot a mis beaucoup de dignité, plus peut-être que d'aisance, dans la manière dont il a rempli ses fonctions. M. d'Oleyres a fait la preuve qu'il possédait le véritable courage, celui de se surmonter soi-même ; avec un genre nerveux très mobile et la douleur la plus amère dans l'âme, il s'est aussi bien tiré d'affaires qu'on peut le faire quand on a beaucoup d'émotion et qu'on se met peu en peine de la montrer. Il a parlé de tête, n'a pas hésité un seul moment et je crois déplacé un seul mot de son discours qu'il avait eu la bonté de nous lire. Seulement l'émotion l'a forcé une ou deux fois de s'arrêter, mais il l'a fait avec calme et dignité. Le général Oudinot a lu, mais bien lu et d'un air martial et déterminé, qui va rarement mal à un homme qui représente en chef. Les visages n'étaient pas riants. Le général Oudinot remarqua fort bien ce qu'éprouvaient au fond du cœur presque tous les assistants. Le serment qui fut nominativement prêté prit beaucoup de temps ; plusieurs de ceux qui le prêtaient avaient peine à en dire les paroles ;

cela causait de temps en temps de petits accrocs assez ridicules; le général a mis de la dignité et une patience remplie de bonté dans cette longue et fastidieuse partie de ses fonctions. Il a dit à M. d'Oleyres en lui parlant de l'attachement à l'ancien souverain, qu'il avait vu des personnes en place frémir et trembler à se trouver mal en prêtant ce serment. Cette observation a eu le chancelier Tribolet pour motif.

La cérémonie achevée, le général Oudinot déclara qu'il confirmait toutes les personnes en place dans leurs offices. M. Boyve, président du Conseil, fit sur cela et sur la circonstance un discours qui termina la séance. Le général accompagna M. d'Oleyres jusqu'à sa porte, et tout le cortège des militaires qui avaient assisté à la cérémonie suivit le général ainsi que le Conseil. On revint jusqu'au Château avec le général, qui maintenant est le chef de l'Etat.

C'est après cela que le Conseil se réunit chez M. de Travers, dont la maison est voisine du Château, pour y délibérer sur la députation à faire à Paris. C'est la première fois que la chose est mise sur le tapis au Conseil, et la manière en laquelle elle le fut ressemblait assez au scrutin que l'on fait au conclave en apparence pour élire un pape, sur le choix duquel cependant les suffrages sont d'accord en nombre suffisant pour assurer l'élection. C'était l'histoire ici; il y aurait eu quelques débats, non sur la convenance de la députation mais sur le choix des députés, si ceux qui aspiraient secrètement à partager leur commission n'eussent trouvé la partie libre. La chose arrêtée, il fut déterminé selon le préavis de la veille qu'on en instruirait incessamment le général Oudinot, et qu'on obtiendrait avant tout son agrément. Une députation s'est rendue en conséquence auprès de lui et il a paru approuver extrêmement la chose; il a dit qu'un sentiment de discrétion seul l'avait empêché d'en faire l'ouverture; qu'il était charmé que l'idée en fut naturellement venue, et qu'il recommanderait très particulièrement les députés. Ils partiront dès lundi.

Le général Oudinot a terminé la journée par un grand dîner servi à 4 heures au Château. Il n'a pas été aussi triste que je m'y attendais. Le soir on a illuminé; quelques personnes trouvent dur que, chargés comme nous le sommes et incertains sur notre avenir, on nous contraigne encore à de coûteuses réjouissances.

Mars 23. — Nos députés se préparent au voyage. Leurs instructions n'ont rien de particulier, et leur mission n'a d'autre but que de présenter à Bonaparte l'hommage de ses nouveaux sujets. Cependant ils se sont

chargés de toutes les notes nécessaires pour avoir balle en bouche sur tous les points sur lesquels on pourrait demander quelque chose. Rien de plus gracieux que la lettre que le général Oudinot leur a remise [1].

Mars 27. — On a exigé une seconde illumination pour la publication qui a eu lieu aujourd'hui dans chaque commune de la prise de possession du pays. Grands murmures en cette occasion. D'un autre côté, on a répandu que le général avait été mécontent de l'illumination du 22 ; et en gémissant de toutes ces fêtes dans un moment de calamité, on s'est efforcé de lui complaire. On a le sentiment qu'il le mérite et de ce qu'on lui doit. S'il eut été pillard ou seulement dur, il eut ajouté dans une proportion incalculable au malheur de notre position.

Elle a eu un bien sombre aspect aujourd'hui, quand les douaniers se sont permis d'étendre les séquestres sur les marchandises neuchâteloises. Leur avide injustice a été poussée au point d'envisager comme confiscables les toiles blanches que nos fabriques d'indiennes avaient fait venir de Suisse afin de les manufacturer ici, mesure qui arrêtait l'action des manufacturiers et les menaçait de la ruine la plus complète, sans en excepter les plus riches. Les réclamations les plus fortes ont eu lieu ; le négoce a réclamé l'intervention du Conseil ; on est allé au général, et il a pris sur lui de faire rendre aux manufacturiers d'indiennes ou toiles peintes leur activité en levant le séquestre.

Les douaniers sont revenus aussi facilement de l'exagération qu'ils avaient donnée à leurs ordres, qu'ils avaient été prompts à les enfler avec impudence. C'est une race infâme que celle de ces gens-là, et c'est un bien mauvais gouvernement que celui qui les associe à ses vengeances politiques, et à quelles vengeances encore ! Notre président M. Boyve a montré quelque énergie dans cette occasion. Il a contribué, en se rendant comme particulier chez le général Oudinot et en lui représentant que les mesures des douaniers désorganisaient la justice du gouvernement de notre nouveau souverain, à faire prendre au général la résolution qu'il a prise.

Avril 5. — Les papiers publics nous ont enfin annoncé notre sort. Bonaparte nous donne au général Berthier qui est tenu de lui prêter un serment qui n'est autre chose que l'hommage féodal, au moyen duquel il est prince et duc souverain de Neuchâtel [2]. Le général Oudinot n'en

[1] Voir *Musée neuchâtelois* 1896, p. 253, 279.
[2] Le décret de cession parut dans le *Moniteur* du 1er avril 1806.

paraissait point prévenu. Ce sont les nouvelle publiques qui semblent le lui avoir appris. Son aide de camp de confiance, M. Hutin, prétend l'avoir toujours prédit. Jamais pareille distribution de pays que celle que le Moniteur annonce aujourd'hui: Naples et la Sicile à Joseph Bonaparte, Berg et Juliers au prince Murat, maintenant prince Joachim, Guastalla au Prince Borghèse, douze grands fiefs créés en Dalmatie à distribuer.

Voilà le régime féodal bien et dûment rétabli. Quant à nous, c'est un bonheur dont nous ne saurions trop louer le ciel que de demeurer principauté particulière. Notre état politique est assuré, plus de craintes dès lors; nous sommes sous la protection d'un grand et puissant empire, et nous conservons un grand nombre des avantages de notre position particulière. Quant au prince qu'on nous donne, il a pour lui la même unanimité que le général Oudinot. Nos députés n'ont rien écrit d'officiel, mais on a su par des lettres parvenues à leurs familles qu'ils avaient été présentés dimanche dernier à Bonaparte, et fort bien reçus du monarque.

Avril 7. — Grand dîner donné par la ville au général Oudinot qui y a été d'une amabilité rare et dont la cordialité faisait l'âme. Durant le dîner le général a reçu des lettres de nos députés; elles confirment le bon accueil reçu du monarque, et s'expriment convenablement sur l'influence dont a dû être à cet égard la favorable recommandation du général. Il était temps qu'il reçut quelque chose, car il paraissait blessant qu'il apprit par la famille de nos députés une réception dont ils lui devaient par reconnaissance la première nouvelle. La date de la lettre décharge ces messieurs de toute faute. Elle est du 30 et a été retardée, sans doute pour avoir été ouverte à la poste. Par un post-scriptum, ces messieurs annoncent qu'ils viennent d'apprendre la destination définitive de ce pays. Une autre dépêche du bureau de la guerre annonce le prochain départ de la plus grande partie des troupes demandé et obtenu par le général Oudinot. Il m'a dit clairement au dîner d'aujourd'hui ce qu'il m'avait fait souvent pressentir, c'est qu'on avait dû cette arrivée d'une quantité de troupes aussi considérable aux insinuations données à Paris sur la disposition des esprits dans ce pays, et à l'idée qu'on avait réussi à y faire naître qu'on se défendrait, ou tout au moins qu'il y aurait des insurrections à apaiser. C'est encore un service que nos bons sujets ont rendu à leur patrie; Dieu le leur rende, et Il le leur rend déjà en trompant les folles espérances que la Révolution leur avait

données ! Le général m'a dit entre autres que, libre d'amener ou non de l'artillerie, il avait cru suffisant de n'en amener que deux pièces, mais que les renseignements qu'il avait reçus au moment d'entrer au pays l'avaient déterminé à en amener davantage. Ce seul fait prouve que c'est de chez nous que sont partis les avis mensongers qui nous ont attiré une aussi coûteuse visite.

Avril 16. — Une lettre des députés que nous avons à Paris provoque une députation à notre nouveau souverain. Je parle des députés et j'ai tort ; c'est M. le Procureur général qui en a écrit privément au colonel de Montmollin, en désignant son frère aîné et moi pour en être les membres. M. de Montmollin a refusé et le colonel a proposé son neveu. J'ai été instruit du tout par le colonel lui-même. J'ai accepté à une condition, c'est que nous aurions Perregaux en tiers. C'est une mesure projetée entre nous dès longtemps qu'une visite au nouveau souverain, lié intimément avec la famille de Perregaux, lié lui-même avec le nouveau roi de Bavière à la cour duquel se trouvera selon toute apparence le maréchal. La chose a été proposée au président qui en a fait l'ouverture au Conseil sans que je parusse rien en savoir. Le président a nommé pour députés M. de Montmollin et moi ; j'ai accepté en proposant sur-le-champ Perregaux ; *tout le monde en a été*. La chose proposée au général Oudinot, il l'a fort approuvée et nous a très gracieusement promis des lettres pour le souverain.

Avril 19. — C'est ce jour à six heures du soir que nous sommes partis de Neuchâtel. Nous avions reçu du général des lettres on ne peut plus particulières de recommandation pour le nouveau prince, et du Conseil d'Etat pour instruction unique de lui adresser des félicitations. Nous partîmes de chez M. Boive président, d'où nos collègues assemblés nous souhaitèrent heureuse chance, comme on dit, et résolûmes de faire la plus grande diligence en nous dirigeant de manière cependant à rencontrer le prince si, comme beaucoup de personnes nous l'annonçaient, il était en route pour se rendre à Neuchâtel. La crainte de nous croiser était la seule qui pût nous tourmenter ; du reste la commission en tout ne nous offrait qu'une perspective agréable. Il est singulier que sur toute notre route nous n'ayons trouvé qu'incertitude. A Pforzheim cependant, celui qui commandait nous assura que le prince était encore à Munich. Un chef d'état-major nommé d'Astrall ou Astaralle nous parla assez positivement encore ; cependant somme grosse *(sic)*, soit ignorance ou contenance, tous ceux que nous interpellions officiellement

sur le séjour du prince mettaient quelque incertitude dans leurs réponses. Ce que nous avons traversé de l'Allemagne n'offre à l'œil aucun des déplorables vestiges de la guerre. Quelques maisons des environs d'Ulm dont les croisées sont brisées, et la démolition des fortifications de quelques villes, Ulm, Meiningen, etc. en rappellent seules l'idée. Les récits des habitants d'Augsbourg font peine; ils se souviendront longtemps de la manière en laquelle le quartier général de l'empereur arriva dans la ville; il était onze heures de la nuit, on ne l'attendait pas, et ceux qui n'eurent pas le temps de sortir de leur lit en furent chassés. Nous arrivâmes à Munich le 24 à 7 heures du matin, après la course la plus exempte de tout accident de route qu'on puisse désirer.

Nous savions que le général Belliard faisait les fontions de chef d'état-major du prince; nous ignorions si depuis son élévation il ne s'était point formé une maison particulière. Les Allemands, toujours formalistes malgré leurs vicissitudes, surent bientôt nous dire que le général Belliard faisait les fonctions de grand-maître. C'est au général Belliard que nous nous adressâmes en conséquence, non d'abord pour demander accès chez le prince, mais afin d'obtenir un moment de conférence avec lui, général Belliard, et de nous instruire de quelle manière le prince nous recevrait; s'il s'agissait d'une audience d'apparat, harangue etc., ou d'une réception toute amie. Le général Belliard nous fit répondre que le prince nous recevrait le soir à 7 heures. Sur cela nous demandâmes à son secrétaire de le voir auparavant. Le secrétaire nous dit qu'il nous rendrait réponse de sa part; elle fut que le général nous recevrait une demi-heure avant celle fixée pour l'audience. Nous y allâmes et lui dîmes qu'étant porteurs de lettres pour le prince, nous souhaitions de savoir s'il ne voulait point les lui remettre avant que nous fussions introduits. Il nous répondit que nous les lui remettrions nous-mêmes. A sa manière il n'y eut plus de doute; c'était sans étiquette que nous allions être reçus. Il nous conduisit sur-le-champ dans l'appartement du prince où nous restâmes seuls avec le général en attendant que le prince entrât. Cela ne fut pas plus long que notre harangue qui ne dura pas une minute. Rien de plus obligeant que la réponse qu'elle obtint: « C'est pour vous faire du bien, nous dit le prince en substance, que l'empereur vous a donnés à moi. Je remplirai sûrement ses intentions; mon cœur m'y porte; je vous envisagerai désormais comme ma famille et je me croirai dans son sein quand je serai au milieu de vous. » Nous entrâmes sur-le-champ en conversation; le prince nous y engagea en nous questionnant beaucoup sur le pays dont nous

venions, et parut assez instruit de ses affaires et saisir très bien ses intérêts. Il nous ajourna pour le lendemain à 11 heures, et par un réavis obligeant nous assigna ensuite pour l'heure de son déjeûner. Il nous dit très gracieusement: «Demain je ne dîne pas avec vous parce que je ne dîne pas chez moi, mais vous viendrez dîner après-demain.» C'est un homme à qui l'on donne 48 ans, vert, vif, avec toute l'allure de la force et de la santé; sa taille est de cinq pieds deux à trois pouces, forte et tout à la fois dégagée; il me paraît avoir la démarche de ceux qui ont beaucoup monté à cheval; son port de tête est noble, un peu trop au vent peut-être; sa physionomie spirituelle, fort ouverte et fort gaie; il a le bon sens et la facilité de conception et de conversation sans lesquelles j'ai de la peine à donner à quelqu'un de la supériorité; la sienne, si ce qu'a eu de gracieux son accueil ne m'a pas ébloui, est marquante. Le général Belliard, puisque je suis en train de portraits, est un très petit homme, quelque chose de commun et de mesquinement maniéré, rien de saillant pour le peindre en un mot; il prendrait quelque chose d'important que la véritable bonhomie qui perce dans son visage doit lui faire pardonner.

Le lendemain et le surlendemain nous avons déjeûné chez le prince; nous y avons dîné ce dernier jour. Le prince nous dit qu'il n'avait aucune raison de nous éloigner de nos fonctions plus longtemps, qu'il était content de ce que nous lui avions dit, ce qui nous donna occasion de lui demander de pouvoir prendre congé le dimanche 27, c'est-à-dire le lendemain du jour où je parle; et nous serions partis dès le matin si Perregaux, connu du roi de Bavière, n'eut été invité ce jour-là à dîner à la cour. Le prince nous avait sondés sur le désir que nous pouvions avoir d'y être présentés. J'avais décliné en disant que le but unique de notre voyage était de lui présenter nos hommages.

Nous avons eu trois conférences avec lui, et nous avons pu lui parler de tout ce qu'il y avait à lui dire pour le bien du pays. J'ai trouvé en tout les vues les plus sages et les meilleures dispositions en lui, et ce qui caractérise un bon esprit, beaucoup d'éloignement pour les changements. Il parle de sa Principauté comme désirant y passer chaque année quelque temps et en faire un jour sa retraite. «J'ai vu de près les grandeurs et je les apprécie, nous a-t-il dit!»

Il a pour plan de se mettre en possession avant de retourner à Paris, et il parle de son départ comme pouvant avoir lieu dans une quinzaine de jours, subordonné toujours a-t-il dit aux événements. Nous avons eu occasion de rendre un bon service aux négociants de

notre pays, en obtenant du prince qu'il réclamât à Paris contre les saisies qu'on leur a faites, et desquelles deux de leurs commis sont venus nous apprendre l'injuste confirmation.

Nous leur avons procuré une audience, et c'est à la suite de cela que le prince a écrit en leur faveur. Le voyage à tous égards a été agréable pour nous ; réception gracieuse, conversations intéressantes, espérances heureuses pour notre patrie, rien ne nous a manqué de tout ce que nous pouvions y souhaiter, aucun de nous n'y cherchait rien de personnel pour lui; et véritablement je ne crois pas qu'une seule de nos paroles à aucun de nous ait eu trait à quelque chose qui nous concernât. Qu'avions-nous dès lors à désirer au delà de ce que nous avions obtenu? Je n'ai rien dit de ce qui entoure le Prince, et je dois à la vérité de rendre un compte très favorable du personnel de ceux que j'ai vus chez lui, entre lesquels je citerai entre autres un M. Dufresne, homme d'une figure intéressante, fort doux et fort poli, un M. de la Grange qui, avec quelque chose d'un peu froid, a une manière d'homme d'esprit et une tournure à soi que je ne trouve presque plus à personne. J'ajouterai enfin quant au Prince, qu'on le dit en relations intimes avec Mme Visconti, relations qui, prétend-on, l'éloignent du mariage[1]. Il a débuté dans la carrière avec M. de la Fayette en Amérique, et a eu la croix de Saint-Louis à 25 ans.

Voilà ce que j'ai à dire sur cette course. Sous certains rapports elle a pu me paraître bizarre; il en est un sous lequel..... mais le temps présent est l'arche du Seigneur.

Sur cette réfléxion aussi sage que peu compromettante, nous fermons le journal du maire de Neuchâtel. Le « retour au régime féodal », ainsi que ce magistrat caractérise l'incorporation de la Principauté à l'Empire français, était le sort le moins défavorable qui put échoir à notre pays dans l'époque troublée que traversait alors l'Europe. La Prusse à demi abattue n'était plus en état de protéger efficacement des sujets trop éloignés d'elle. D'ailleurs pendant les derniers temps de sa domination, son action sur notre gouvernement se faisait de moins en moins sentir. Quelques mois encore, et l'écrasement de cette monarchie après Iéna nous eut exposé au sort des pays de conquête, avec son cortège de maux et de calamités de tous genres.

Un hasard heureux a voulu que Neuchâtel, loin de tomber sous la sujétion immédiate de Napoléon, demeurât principauté particulière et

[1] Voir dans *Musée neuchâtelois* 1865, p. 123, 124, la curieuse lettre de Napoléon à Berthier lui enjoignant de mettre fin à la passion qu'il éprouvait pour la célèbre cantatrice italienne et de se marier, sous peine de perdre sa faveur.

devînt l'apanage d'un de ses compagnons d'armes qu'il appréciait le plus, dont il ne voulut jamais se séparer, et dont il disait après Waterloo: « Si j'avais eu Berthier je n'aurais pas subi ce désastre » [1].

Cela nous valut en particulier d'être préservés de la conscription, qui plana comme une menace redoutable sur notre pays pendant toute l'époque impériale.

L'excellente impression que fit sur nos députés à Munich le Prince Alexandre Berthier ne put pas être partagée par ses sujets neuchâtelois, car bien qu'il ait annoncé à diverses reprises son arrivée, il ne vint jamais dans sa Principauté, ses astreignantes fonctions de chef militaire et d'organisateur général des armées impériales l'ayant toujours empêché de mettre son dessein à exécution.

A sa place et en son nom gouverna le baron de Lespérut, qu'il munit d'instructions ayant trait spécialement à la liberté religieuse et à l'amélioration du commerce et des manufactures de l'Etat, lui recommandant en outre de prendre des notes sur toutes choses et de présenter des rapports, de manière à n'avoir plus qu'à provoquer ses décisions [2]. Mais le temps manqua à Berthier pour prendre une connaissance tant soit peu approfondie des rapports de son commissaire général; et ses décisions renfermées dans une infinité de décrets rédigés entre deux batailles, datés de toutes les parties de l'Europe où le hasard des armes le conduisait, dénotent une ignorance presque totale des besoins de ses peuples.

Le régime de fer du grand empereur était imité, amplifié même par ses généraux; aussi malgré quelques réformes utiles, le règne de Berthier lassa-t-il vite le peuple neuchâtelois écrasé d'impôts et de levées de troupes, et fait comprendre l'enthousiasme général et spontané qui signala en 1814 le retour de la Principauté sous le sceptre de la Maison de Prusse.

Armand Du Pasquier.

[1] Derrécagaix. *Le Maréchal Berthier*, 1re partie. Paris, 1904, p. 2.

[2] Berthier à Lespérut, 31 octobre 1806. Archives de l'Etat: Berthier. *Lettres et décrets*, 1806-1807, minute n° 30.



COMPAGNIE DES CORDONNIERS ET TANNEURS DE NEUCHATEL

(SECOND ARTICLE)

En parcourant à nouveau les registres de la Compagnie, nous avons retrouvé plusieurs renseignements qui nous paraissent dignes d'être communiqués aux lecteurs du *Musée neuchâtelois.* Nous les groupons sous quatre rubriques : I. Divers ; II. Coupes de la Compagnie ; III. Le professeur de philosophie ; IV. Les Français réfugiés.

I. Divers.

Dans l'article précédent, il a été parlé des banquets qui réunissaient les membres de l'association, généralement le premier jour de l'an, lorsque celui-ci ne tombait pas sur un dimanche. Ces repas, qui réunissaient jusqu'à 105 convives, devaient être très mouvementés, à en juger par un petit poste des comptes annuels, à savoir « pour verres cassés » qui monte souvent à 4 ou 5 livres. Il y avait aussi d'autres abus qui se glissaient en ces occasions comme le témoigne le passage suivant, tiré du premier livre des arrêts, folio 115 :

Du 1er I 1679. — Sur la représentation qu'ont faite MM. les Maîtres qu'il se commettait un grand abus le jour du repas à l'égard d'aucuns insolents qui ne se contentent pas de s'alimenter et prendre leur refaction honorablement, ains s'émancipent de mettre et serrer dans leurs posches des viandes, qui redonde au grand préjudice et détriment de ceux qui traittent la dite Compagnie, prient qu'il y soit pourvu.

Il a esté sur ce arresté unanimement qu'en conséquence des arrest passés par MM. des autres Compagnies que ceux ou celuy qui seront surprins de commettre telles indécentes actions seront et debvront estre expulsés de la dite Compagnie et privés pour tousjours de la dite Compagnie, veu que telles actions redondent au préjudice d'Icelle puisque les Srs Hostes font difficulté de traitter.

La Compagnie tenait à ce que ses membres figurassent au banquet et n'admettait que de bonnes raisons pour s'en dispenser, témoin la décision prise le 1er janvier 1720 :

Il a esté dit que ceux à qui on verra et remarquera une entière infirmité à ne pouvoir se soustenir dans le repas, on leur donnera pour cette fois tant seulement la valleur de l'escot [1].

L'incendie de la Ville de 1714 avait fait une victime en la personne du sergent de la Compagnie :

Il a plu à Dieu d'avoir retiré à soy feu le Sr Samuel Philippin, sergeant de la Compagnie, qui mourut le 15 7bre 1714, par une chute de muraille en deffendant le feu qui estoit aux maisons de la rue du Château en ce grand embrasement du dit jour [2].

Après le feu, c'est l'eau qui en veut à l'association :

Dans les inondations arrivées dans cette ville par le torrent du Seyon extraordinairement enflé sur la fin de l'année dernière (1750) en diverses reprises, et notamment pour la première fois le 14 septembre passé par la chute de la chaussée des moulins de la Ville, que le cofre de la Compagnie s'est trouvé ches le nouveau Maître, le sieur Antoine Geindre, et a été dans l'eau jusqu'au 15e qu'il en a été tiré et porté par ordre de M. l'avoyer dans la maison du secrétaire de la Compagnie où il a été vuidé, titres, papiers et vieux livres mouillés et réduits comme bouillis et irreconnoissables, et laissés à ses soins pour les remettre en état du mieux possible, surquoy raporté le sujet à la Compagnie, aux fins d'examiner les dits titres et papiers pour les remettre dans le cofre, l'assemblée a nommé et délégué pour ce sujet M. le boursier Wavre, M. le Bouher Hainzely, M. Abrâm Meuron et M. Jean-Henry Tonnet, les trois derniers du Grand Conseil.

Les grands livres des obligations, livres des comptes avec celui des arrets actuel étoient hors du cofre lors de la dite première inondation et conséquemment se sont trouvés chez le secretaire exempt de tous dommages [3].

II. Coupes de la Compagnie.

Pendant un certain temps, la Compagnie faisait faire chaque année une coupe destinée à rappeler l'administration du moderne maître. Elle était payée au moyen des revenus de la société ou par une contribution spéciale de 2 batz payés annuellement par chaque membre. La plus ancienne mention de ces coupes que nous ayons retrouvée dans les procès verbaux est du 2 janvier 1637 ; mais nous verrons plus loin que la première dont il soit parlé est de 1630.

[1] Inventaire, fol. 73.
[2] Id. 59, verso.
[3] Livre des arrêts de 1703-51 p. 243, du 1er I 1751.

« Passé que l'on fera faire un gobelet d'argent oultre le coffre que l'on a fait faire, est ce sur le bon de l'an passé [1] ».

Le dernier de novembre 1651, a esté passé que l'on ne donnera pas pour la présente année les deux batz que l'on avait accoutumé de donner pour l'achept d'un gobelet, heu esgard que ce n'estoit que de la surcharge aux compagnons et que les dits gobelets acheptés par les anciens maîtres ne raportoient rien au proffit de la dite Compagnie, au contraire des frais pour les faire nettoyer et remettre en estat tous les ans.

Le même jour que devant a aussi esté passé et arresté par la dite Compagnie suivant la résolution ci-devant prinse qui a esté obmise de coucher sur le présent, laquelle portoit que pour le proffit et advancement d'icelle Compagnie les gobelets qui estoient au coffre devoyent estre vendus, excepté demy douzaine des plus beaux que l'on retiendroit, au Sr Wittnauwer, orphèvre, au prix que l'on pourroit convenir avec luy, moyennant bonne caution et asseurance et promesse de rendre l'argent content, à quoy ils se pourroyent promonter, à la dite Compagnie dans deux ans avec la cense; que l'on doit suivre au dit arrest, et que, si le dit Sieur Wittnauver ne les veut retenir, que l'on les doit vendre à d'autres que l'on pourra trouver [2]

Du dimanche 18 févr. 1683. [3] — Sur la représentation faicte par monsieur le maître bourgeois Thomet, advoyer de l'honorable et vertueuse Compagnie des cordonniers et tanneurs de cette ville, qu'estant obligé pour procurer le bien, proffit et advantage d'icelle de représenter que comme il y a certaine vaisselle d'argent ou goubelets au coffre qui ne rapportent rien et qui ne servent que de parade et que l'on pourroit trouver un moyen qui pourroit porter de l'advantage et du proffit à Icelle Compagnie en les vendant et l'argent en provenant en faire une obligation à cense perpétuelle, est ce à la réserve d'aucuns goubelets que l'on se réservera pour boire des santés relevées, ainsi que l'on a accoustumé de faire le jour du festin et autres occasions; et la cense de l'obligation que l'on passera sera appliquée pour en remplacer un goubelet de la valeur de dix escus petits et, en cas qu'icelle cense ne fut la dite somme de dix escus, le maistre moderne foncera le surplus qui lui sera desduit sur son reliquat, et icelluy goubelet tiendra du premier qu'on aura distrait et y mettra on le nom de celuy qui l'avait donné et ainsi continuera on jusques le nombre des goubelets distraits soyent remplacés.

Le sentiment en ayant esté demandé aux Srs Compagnons qui, ayant esté cités extraordinairement pour le susdit jour, lesquels s'estant rencontré

[1] Ier livre des arrêts, fol. 65.

[2] Ier livre des arrêts, 79, verso. Nous n'avons trouvé nulle part la trace de cette vente qui fut différée jusqu'en 1685. Déjà en 1636, le sieur Wittnauwer avait inventorié et pesé la vaisselle, ce qui ressort de ce passage du livre des comptes pour 1636: « Guillaume d'Allemagne a payé à l'hoste de l'oura, le Sr François Guy pour dépenses faites en son logis 50 livres foibles, y comprins 7 livres qui furent dependues le jour que l'on fit inventaire de la vaisselle d'argent et que le Sr Witnauwer la pesa. — Nous reparlerons de cet inventaire.

[3] Id., 123 verso.

en grand nombre, considérant que cela tend au proffit et advantage d'icelle ont touts souscrits à la dite représentation, à la réserve de cinq ou six qui n'en estoyent pas. En suite de quoy on y a travaillé et fait peser les dits goubelets et les a on mis en montre par chasque once et de la somme d'argent qu'en est parvenue de la dite vaisselle on la mise et exposée en montre et laquelle est escheute au S[r] Jonas Gallandre, intendant des bastiments, qui s'en est obligé, apert sur le livre des obligations. [1]

En effet nous retrouvons dans ce dernier livre, 175, verso :

Jonas Gallandre, bourgeois de Neuchâtel et intendant des bâtiments de S. A. S. et Elisabeth Favargier, sa femme, confessent devoir à la Compagnie des cordonniers . . . 756 livres et 3 gros pour l'argent de la vaisselle que l'on a vendue, appartenant à la dite Compagnie . . . Neuchâtel, 20 mars 1683.

Du 3 I 1702. — L'honnorable Compagnie estant en grand nombre, avant de s'asseoir pour le repas, on a représenté que le nombre des bourgeois augmente tous les jours en la Compagnie, qu'à peine les revenus peuvent suffire pour les repas, que comme chaque maître doit faire un goubelet de la valleur d'environ dix écus petits, que souvent il arrive les maîtres ne peuvent pas faire leur goubelet, bien loin de cela ils n'ont souvent pas pour chevir au repas. Messieurs de la Compagnie ayant opiné ont trouvé que les goubelets que les maistres faisoyent faire c'estoit autant d'argent qu'on met reposer et qu'on y perd la façon et la graveure, et que la Compagnie en a une douzaine inutile, qu'on vendra la dite douzaine d'inutile, et qu'à l'advenir les maistres, en place du goubelet qu'ils debvoyent faire, fourniront l'année après leur compte rendu dix écus content pour prester au profit de la Compagnie; et il sera notté sur l'obligation à l'honneur du maître qui l'aura fourni « afin que cela redonde à l'honneur du maître qui aura épargné en place du goubelet, » dit un autre procès verbal, [2] et pour la dite douzaine de goubelets qu'on a on la mettra en montes en la Compagnie vendredi prochain sixième janvier 1702 et on s'en réservera quatre pour boire aux santés. [3]

Du vendredy 6 janvier 1702. — On a mis en montes les douze goubelets d'argent. Voyez le livre de la vaissele: [4]

Tous les dits douze goubelets estant pesez tous ensemble ont produit et pesé 59 onces $^1/_4$, mis en montes, eschuttez à raison de 30 batz $^1/_2$ l'once au S[r] Tobie Gallot, orfebvre, qui se sont montés à la somme de 451 livres et 9 gros faibles. Il a delivré content une livre et neuf gros que le S[r] David

[1] Le nombre des coupes vendues était de quinze et la Compagnie en avait conservé deux.

[2] Inventaire, fol. 8.

[3] I[er] livre des arrêts, fol. 178

[4] Inventaire de la vaisselle, fol. 9.

Sauge a tenu conte, reste à 450 livres qu'il s'est obligé sous le cautionnement du Sieur Jean Petitpierre, son cousin, le 6 janvier 1702.[1]

L'inventaire dressé par le Sr Wittnauwer a été copié dans un des registres de la Compagnie, en 1636. Il est transcrit à nouveau et complété sous la maîtrise de Jonas Francey, en 1679. Cette liste elle-même a été mise à jour postérieurement au fur et à mesure que les gobelets étaient remplacés. Nous y ajoutons quelques autres indications, tirées d'autres passages des registres.

Liste des coupes de la Compagnie.

Deux goubelets de la tenue du Sr Jonas *Huguenaud* de l'année 1630, pèsent 12 onces, un desquels, d'argent blanc, le bord dessus doré, est renouvellé cy-après par le Sr David *Bourgeois* (1683) .	V	onces	et 1/8
L'autre par le Sr Claudy *Vallet* (1691)	V	»	et 1/8
Un goubelet de la tenue du Sr Jean *Hardy* de 1631 .	V	»	et 1/2
Renouvellé par le Sr Samuel *Vuavra* (1684) . . .	V	»	1/8
Un goubelet de la tenue du Sr David *Henzely* de 1632 .	VI	»	1/2 et 1/8
Renouvellé par le Sieur Pierre *Sauge* (1685). . .	V	»	1/8
Un goubelet de la tenue du Sr Huguenin *Dardel* 1632 .	VI	»	et 1/2
Renouvellé par le Sr Daniel *Favargier* (1686) . .	V	»	
Un goubelet de la tenue du Sr Jonas *Henzely* 1633 . .	VI	»	1/4
Renouvellé par le Sr Jean Franceois *Berthollet* (1687)	V	»	et 1/8
Un goubelet de la tenue du Sr Pierre *Grisel* 1634 . .	VI	»	
Renouvellé par le Sr Pierre *Dardel*, son petit fils (1688)	V	»	
Un goubelet de la tenue du Sr Olivier *Merienne* 1634 .	V	»	et 1/2
Renouvellé par le Sr Erhard *Borrel* (1689) . . .	V	»	
Un goubelet de la tenue du Sr Josué *Rollin* 1635 . .	VI	»	et 1/2
Renouvellé par le Sr Gabriel *Hudry* (1690) . . .	V	»	moins 1/8
Deux goubelets de la tenue du Sr Guillaume *Dallemagne* 1636, 1637	XIV	»	1 quintelin
Le premier (1636) renouvellé par le Sr Jonas Vuavre (1692) à pied, le bord dessus doré. Le second (1637) renouvellé en 1693 par le Sr David Vuavre. . .	V	»	et 1/8
De la tenue du Sr Anthoine *Perrot* de l'année 1638 .	VII	»	moins 1/8
On le s'est gardé, tout doré en dedans et dehors.			
Un goubelet de la tenue du Sr Pierre *Breguet* 1641[2] .	V	»	» 1/8
Renouvellé en 1694 par le Sr Anthoine Chevallier.			

[1] Dans le livre des obligations on lit au fol. 199: «Nous Thobie et ma femme, caution Jean Petitpierre, notre cousin aussi orfebvre et marchand, confessons debvoir la somme de 450 livres faibles, pour le prix et achept de 59 onces d'argent qu'ont pesé 12 goubelets d'argent qu'ils ont mis en montes, à raison de 30 1/2 batz l'once . . . fait et payé au logis des 13 Canthons le 6 janvier 1702.

[2] Vieux livre des comptes, année 1645 payé au Sr Abraham Ustrevald pour avoir gravé les armes sur le gobelet qu'avait délivré le Sr Pierre Breguet, ancien maître, II livres et 1/2.

Un grand goubelet avec son couvercle dorré dedans et
dehors de la tenue de Sr Pierre *Martenet* 1639 . XIII onces et 1/4
Renouvellé en 1699 par Mathieu Vuavre; c'est
un gobelet de table d'argent, blanc sans dorure IV » 2/4 1/8 1/16
Un goubelet de la tenue du Sr Benoist *Petter* de 1645 VI » et 1/4
Un goubelet de la tenue du Sr Jérémie *Varnod* de 1646;
on le s'est gardé, doré en dedans et dehors . . VII »
Un goubelet de la tenue du Sr David *Favargier* 1647 . VII » et 2/4

Les quatre coupes conservées ont été données au Musée historique en janvier 1894. Voici comment elles ont été décrites dans le catalogue par feu notre collègue Alfred Godet:

Coupes des cordonniers données au Musée en janvier 1894.

1. Coupe en argent en forme de calice, à pied en forme de balustre à bossages piriformes. Haut. 0m,17; Diam. base 0m,075; Diam. bord sup. 0m,075.

Sur le bord de la panse on lit:

Appartient A. l'honble et Vertueuse-Compie des Cordoniers et Taneurs de la ville de Neufchastel. De la Tenue du Sr Jonas Huguenau 1630. Renouvellé par le Sr David Bourgeois. Maître L'an 1684. Au-dessous, Ecusson de la Corporation: Un lion tenant d'une patte un tranchet, de l'autre un racloir.

Poinçons 2 fois répétés *a)* aigle de Neuchâtel; *b)* H. G. 13 (Henri Gallot). 5 1/8 onces, valeur 32 fr.

2. Coupe argent, en forme de calice; pied en forme de balustre à bossages piriformes. Haut. 0m,172; Diam. base 0m,077; Diam. bord supér. 0m,074.

Sur le bord de la panse on lit:

Apartient A. l'honble et Vertueuse Compagnie des Cordoniers et Taneur. De la ville de Neufchastel. De la Tenue du Sr Pierre Grisel, Maistre. L'An 1634 Renouvellée par le Sr Pierre Dardel L'An 1689.

Au-dessous, écusson de la Corporation, entre deux branches feuillées.

Poinçons: *a)* Aigle de Neuchâtel
b) A. H. ♡ Probablement A. Heinzely. (Les Heinzely ont le cœur dans leurs armoiries. L'un d'eux est nommé comme orfèvre).

5 onces. Valeur fr. 31.

3. Coupe argent doré en forme de calice à partie supérieure granulée et à partie inférieure à bossages ovoïdes, séparés par un ornement en forme de branche, au repoussé, pied en forme de balustre à bossages piriformes. Base granulée. Haut 0m,19; Diam. base 0m,072; Diam. bord supér. 0m,076 ou 0m,077.

Sur le bord de la panse on lit: Appartient à l'honorable Compagnie

des Cordonniers et Tanneurs de la ville de Neufchastel de la tenue du Sr Mre Antoine Perrot 1638.

7 onces moins $^1/_8$. Valeur fr. 42. Ecusson de la Compagnie entre « Tanneurs », et « de la ville ».

Poinçons : *a)* Pomme de pin ⁘ (Augsburg); *b)* H. K. ⁘.

4. Coupe argent doré en forme de calice. Partie supérieure de la panse granulée, partie inférieure ornée de pointes de diamant. Les deux parties sont séparées par un ornement au repoussé en forme de branche. Pied en forme de balustre à pointes de diamant. Base idem. Haut 0^m,19; Diam. base 0^m,078; Diam. bord supér. 0,078 à 0,079.

Sur le bord supérieur de la panse, on lit : Appartient A. l'Honnorable Compagnie Des Cordonniers et Tanneurs de la tenue du Sr Mtre Jéremie Vernod 1646, suit l'Ecusson de la Corporation.

Poinçons *a)* Pomme de pin ⁘ (Augsburg) *b)* MP.

7 onces. Valeur fr. 45.

Evaluées en 1866 par M. Aurèle Perret, orfèvre. Total 24 $^1/_4$ onces.

III. Le professeur de philosophie.

M. Gustave Borel-Favre, dans ses articles sur le Collège de Neuchâtel,[1] a parlé des démarches faites pour l'établissement d'un professeur en philosophie dans cette ville et qui eurent pour résultat la nomination de Bourguet à ce poste.

Les renseignements qui vont suivre complètent très heureusement son récit ; en même temps ils nous font voir spécialement l'attitude prise par la Compagnie des Cordonniers. Dans ses registres figure également in extenso le plan proposé par les Quatre-Ministraux, pour l'emploi des fonds devenus vacants après la mort du Professeur, dont le poste fut supprimé.

Une première demande communiquée à la Compagnie le 11 décembre 1729 est renvoyée jusqu'à la grande assemblée suivante.

Du 2 janvier 1730. — « De plus il a été représenté par Monsieur le Maître des Clefs Gallot de la part de MM. les 4 Ministraux à l'égard d'un établissement du professeur en filosofie en donnant une somme pour contribuer au dit établissement; après avoir déliberé il a été dit : Veu et d'autant que c'est pour le bien et l'avantage de la Bourgeoisie, qu'on donneroit, en cas que le dit établissement eût lieu la somme de 300 francs une fois pour tout.[2]

Mais les bonnes dispositions de la Compagnie ne durent pas longtemps.

[1] *Musée neuchâtelois* 1867, p. 295; 1868, p. 10; 1870, p. 43, 72. Voyez spécialement p. 84.
[2] Livres des arrêts 1703-1751 p. 109.

Du 1er I. 1735. — Plusieurs membres, d'une vingtaine environ, ayant demandé un parlier, et avis, après lequel ils ont fait représenter que voyant que le professeur établi dans cette ville leur étoit inutile et même à charge, qu'ils espéroient que la Compagnie révoqueroit par ces considérations et autres ce qu'elle avoit par ci-devant accordé, pour l'établissement d'icelui: Après lecture faite de l'arrêt de cette Compagnie du 11 décembre 1729. mis le tout en délibération sur quoy il y a eu divers sentimens, mais la pluralité des sufrages porte : Qu'on ne pouvoit pour le coup accorder ce que dessus; mais qu'il falloit se joindre à d'autres corps pour aller en représentation à MM. les Quatre Ministraux. [1]

Bourguet mourut le 31 décembre 1742 La Compagnie ne perd pas de temps et, le jour suivant déjà, elle prend l'arrêt suivant:

Du 1er I. 1743. — Vu le décès de M. le professeur Bourguet pour lequel la Compagnie contribuait à la pension qui luy avoit été fixée par le magistrat, il a été dit que l'on ne fera à l'avenir aucune contribution pour l'établissement d'un professeur, attendu que l'expérience a fait évidemment connaître l'inutilité d'une érection de cette nature en cette ville; mais l'on a chargé MM. Rosselet bourcier, Andrés Wavre, le deux du Conseil Etroit, G. de Pierre, du grand Conseil, A. Heinzely etc., à l'effet de s'approcher de MM. les Quatre Ministraux pour leur témoigner de la part de la Compagnie, de la disposition où elle serait d'appliquer la somme qu'elle delivroit pour le professeur à la pention d'un nouveau régent pour les petits enfants, en cas que les autres Corps et Rues y voulussent aussi entrer à proportion de leurs facultés. [2]

Du 1er I 1744. — Ensuite du résultat pris dans la générale assemblée du 1er janvier 1743 par lequel la Compagnie manifeste la disposition dans laquelle elle seroit d'appliquer la contribution qu'elle délivroit annuellement pour la pention de M. le Professeur Bourguet à l'établissement d'une basse Ecole, M. le Bourcier Rosselet faisant les fonctions d'avoyer, a produit un plan dressé par MM. les Quatre Ministraux et conseil de cette ville pour l'instruction de la Jeunesse; sur quoy, après avoir vu le dit projet d'Erection d'Ecole, et en outre entendu le dit M. Rosselet, Il a été déliberé d'une voix unanime: Que considéré la nécessité où l'on est en cette ville d'avoir un nouveau régent outre ceux qui y sont établis, l'on adopté dans tout son contenu le susdit projet, et en conséquence la Compagnie sera disposée aussitôt que cet Etablissement sera formé de faire la même Contribution (applicable à la pention du Régent que l'on choisira, de même que pour un maître d'écriture) qu'elle faisait pour celle de professeur. Sous la reserve cependant que, cas arrivant qu'il fut apporté dans la suite quelque changement essentiel au dit établissement et contre l'esprit du projet produit, qu'alors la Compagnie pourra retirer sa dispo-

[1] Livre des arrêts 1703-1751, p. 123.
[2] Id. page 163.

sition; laquelle a prié mon dit S[r] Rosselet et principaux membres d'icelle de manifester à MM. les Quatre Ministraux, son intention à cet égard.

Note en marge: En explication de la présente réserve, l'on entend qu'en cas que l'établissement dont il s'agit ici vint à tomber, de même que pour le nombre des heures de leçons et pour le taux d'Icelles[1].

Teneur du sus dit plan.

Il a été résolu que, de la part du Conseil, représentation sera faite à chaque rue, soit Compagnie, pour leur faire connaître: Que s'ils vouloyent continuer la contribution annuelle qu'ils s'étoyent engagés de fournir pour un professeur, on en feroit un usage qui serviroit à l'instruction de la Jeunesse et soulageroit beaucoup les pères de famille qui ont plusieurs enfants, en sorte que dans la suite, ils ne seroyent plus obligés de rien payer aux deux régens des Basses Ecoles pour le chauffage de leurs enfants. Et voici le plan que l'on se proposeroit, savoir:

D'établir un bon régent qui seroit choisi sans aucune acception de personne, mais uniquement pour sa capacité et ses talents à instruire la jeunesse. Que pour cet effet et afin qu'il s'en présentât qui fussent bien capables, on luy établiroit un gage de cinq cent livres foibles, au moyen duquel il ne pourroit rien demander pour le chauffage des enfants et il seroit chargé des mêmes fonctions, ne pourroit demander que deux batz par mois; et feroit ses écoles, en hiver, depuis huit heures jusqu'à onze, et depuis midy jusqu'à trois heures, et en été depuis sept jusqu'à dix heures, depuis midi à deux heures et depuis trois heures jusqu'à quatre, et afin qu'il n'y eût point de différence entre les deux régens on donneroit au sieur Bergeon, dont le gage est de quatre cents livres, environ cent livres d'augmentation, afin qu'il se charge aussi du chauffage de ses enfans, de plus avec les quatre cents livres restantes, on pourroit en faire un gage pour un bon maître d'écriture, dans la vue de perfectionner les jeunes gens au-dessus de l'âge de dix ans dans l'écriture et l'arithmétique, lequel maître d'écritures seroit obligé de donner ses leçons publiques depuis dix heures jusqu'à midy en tout temps et en été depuis quatre à cinq heures et en hyver depuis trois à quatre. Ceux qui prendront trois heures de leçons payeront sept batz et demi; pour deux heures cinq batz et pour une heure dix crutzers. Bien entendu que le jeudy, il ne donnera point de leçon, et qu'à l'égard des temps de foire et autres, il en sera usé comme au collège, comme aussi qu'il ne pourra rien demander pour le chauffage.

A l'égard des leçons particulières qu'il donnera chés luy, il ne pourra demander pour une heure que dix batz par mois pour chaque écolier, et quant aux leçons particulières qu'il donnera dans les maisons, il ne pourra demander aussi que vingt batz.

(*A suivre.*) W. Wavre.

[1] Livre des arrêts 1703-1751, p. 174.

REVUES MILITAIRES A NEUCHATEL

AU XVme ET AU XVIme SIÈCLE

(Suite. — Voir la livraison de mars-avril 1904, p. 81.)

IV

Les cinquante compaignons esleu ou commandement de noz redoubtés Seigneurs le venredi avant feste Gregoire xj^e jour de mars l'an v cens et xviij pris ou stille de Lausanne.

Pierre Ardi, cappitain, duple gaige. [*En marge:* Ung escuz, ung escuz.]
Jehan Hesseller, banderet, duple gaige. [*En marge:* Ung escuz, ung escuz.]
Jehan Gaudet, lieutenant du cappitain. [*En marge:* Ne va pas à pied.]
Huguenin Cuche, fiffer. [*En marge:* ung escuz demy.]
Jehan Hudriet, taborin. [*En marge:* ung escuz demy.]
Hinzely Fequenet, a fait son tor. [*En marge:* x livres.]
Blaise filz Pierre Barrellier.
Conrad Alfollt, havra fait son tor. [*En marge:* x livres reserver iiij solz.]
Pierre Purry de la Rive, a fait son tor. [*En marge:* x livres.]
Jehan Chatenay, a fait son tor. [*En marge:* x livres, solvit v livres contemps.]
Pierre Stinner le Jeusne, ung escuz.
Guillame Favre du Pasquier, ung escuz.
Liennard du Boz, ung escuz.
Loys Hesseller, ung escuz.
Huguenin Briaule, ung escuz.
Jehan Rossellet, ung escuz.
Henry Varnod.
Le filz Yoss Bendich le grant, ung escuz.
Jehan Vuillierin, debrosseur, ung escuz.
Le fils Jehan Chevallier, potier, ung escuz.
Pierre Jaiques, ung escuz.
Pierre Steff. [*En marge:* x livres.]
Huguenin le cordiannier, a fait son tor. [*En marge:* x livres.]
Hans le Gressener, a fait son tor. [*En marge:* x livres.]
Jehan Guyenet.
Marque Guilliermet.
Richard Motarde.
Aymez Escoffier, a fait son tor. [*En marge:* x livres.]
Ymer Paris.
Henry Bonvespre.
Jehan Perregaud, ung escuz.
Conrad Jehannin. [*En marge:* x livres.]
Loys filz feu Guillame Maistre Jan, ung escuz.
Claude Perrin, ung escuz.
Claude Gaudet, ung escuz. [*En marge:* Demeure.]
Phelebert Guyot, ung escuz.
Nycolet Servent, ung escuz.

AULTERIVE.

Nycolet Dodiet, ung escuz.
Jehan Amyod. [*En marge:* x livres.]
Guillame Grisel, ung escuz.

SAINT BLAISE.

Jehan Conrad *alias* Davoyne de Marin.
Jehan Palliaud de Saint Blaise.
Gouffart.
Guillame Nycolet, ung escuz.
Pierre Hinzely.

BUDEVILLIER.

Pheleppin du Four, havra fait son tor. [*En marge:* x livres, reserver iij solz]
Nycolet Junod, x livres, havra fait son tor.
Claude Cornu.

PESEULX.

Bastian Rolet, ung escuz.
Le fils Ferron, il la fait son tor. [*En marge:* x livres.]
Pierre Watel.
Le cosandier d'enchier Fornachon, ung escuz.

CORCELLES.

Guillame Boullier. [*En marge:* x livres.]
Guillame Gala le cousandier, ung escuz.

CORMONDRECHE.

Guillame Besard le favre.
Guillame Jehan Richard, a fait son tor. [*En marge:* x livres.]
Pierre Berthin, havra fait son tor [*En marge*: x livres, reserver iij solz.]
Le filz Pierre Bedaud, a fait son tor. [*En marge:* x livres.]

AUVERNIER.

Pierre Junod, ung escuz.
Andrey le filz Convert.
Pierre filz Michiel Chambette.
Blaise Moteron, il la fait son tor. [*En marge:* x livres.]
Phelebert Guilliermet.
Le jeusne filz Perrochet.

Le serviteur pour les chevaulx, Pierre Descharllins, ung escuz.
Item deux chevaulx, l'ung est a Claude Feche, et l'aultre a Pierre Regnaud de Corcelles.

Reste d'argent contempt cinq livres ij groz, lesquelles sont en mes main de moy Blaise Hory.
Pierre Steff c'est obligier des dix livres a payer a Pasque prochainne.
Nycolet Junod semblablement de dix livres au dit terme, le sambedi avant la dymenche de *Invocavi*, l'an v^e et xix.
Claude Chatenay a donner v livres contempt, et les aultres cinq livres se payeront a la prochayne et premiere requeste de Messieurs les Quatre Ministraulx.

(A suivre.) Arthur PIAGET.

N° I



N° II N° IV N° III

N° V

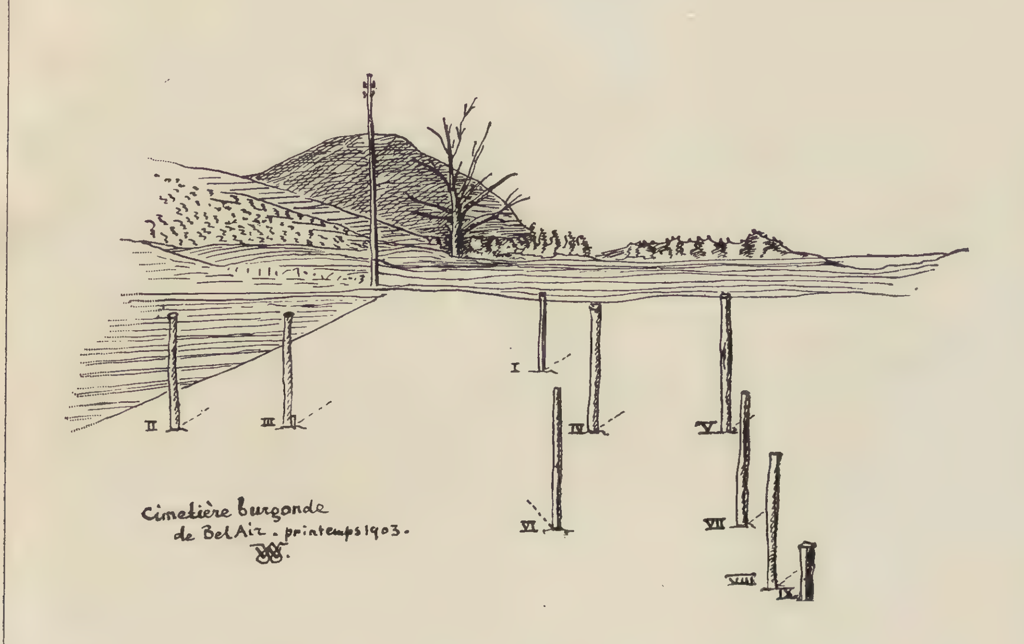


N° VI N° VII N° VIII

OBJETS TROUVÉS DANS LE CIMETIÈRE BURGONDE DE BEL-AIR

1903

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL



CIMETIÈRE BURGONDE DE BEL-AIR

(AVEC PLANCHE ET CROQUIS)

Au printemps de 1903, en défonçant un pré pour le transformer en vigne, près de la station d'Areuse du régional Cortaillod-Boudry-Neuchâtel, vis-à-vis de la première maison après la gare, du côté de Neuchâtel au sud du régional, à environ 400 pas, les ouvriers travaillant pour le compte de M. Eugène Berthoud, découvrirent à une très petite distance du sol, un squelette. Le journal qui le premier mentionna la découverte, rappela la disparition assez récente d'un colporteur et pendant quelque temps le public, si bien renseigné, put croire qu'on avait retrouvé la dépouille mortelle du malheureux disparu.

En réalité c'était une partie d'un cimetière burgonde qui avait livré sa première tombe, car les découvertes continuèrent les jours suivants.

Les squelettes gisaient à une très faible profondeur, de 15 à 30 centimètres, et il faut que ce pré n'ait jamais été ouvert; car très certainement la charrue aurait mis au jour tout ou partie des squelettes qui y avaient été déposés. Pas de traces de cercueils.

En somme, au fur et à mesure des travaux, les ouvriers mirent au jour neuf squelettes, trois hommes, deux femmes et quatre enfants. La disposition des corps est assez curieuse, tous avaient les pieds tournés

du côté de l'est et dans le même alignement général sauf une femme, qui gisait en travers, les pieds entre l'est et le nord.

Sur une première ligne on rencontra le premier corps, n° I, celui qu'on prit pour le colporteur; le bassin était à 1m,50 plus loin que le reste du squelette. Les ouvriers ne firent pas attention aux menus objets qui pouvaient se trouver sur ce point et de plus, la terre étant mouillée, ils auront facilement échappé aux regards.

A 4 mètres environ de la première, une seconde ligne renfermait quatre corps, deux à gauche et deux à droite du squelette unique de la première ligne; à savoir en commençant par la gauche soit du côté du nord, une femme, n° II, autour de laquelle furent relevés deux boucles d'oreille et une agrafe avec une chaînette, le tout en bronze, puis un squelette d'homme, n° III, sans objets, le troisième, d'homme aussi, n° IV, présentait cette particularité d'avoir autour de la tête un certain nombre de pierres de la grosseur d'un pavé, rangées en demi-lune. C'est là que fut trouvée une plaque de ceinturon en fer à ornements d'argent, enfin le quatrième squelette était celui d'un enfant, n° V, sans objet.

Au troisième rang, à 2m,50 du précédent et à la hauteur du second et du troisième corps de la ligne précédente, une femme un peu en travers, comme nous l'avons dit plus haut, n° VI. On trouva près de sa dépouille une broche en bronze, ronde, évidée, avec une décoration compliquée sur plaque d'argent; tout à droite enfin et aligné sur le quatrième corps du rang précédent, les restes d'un enfant, n° VII, sans objet.

A la quatrième ligne, à 1m,70 environ de la ligne précédente, toujours sur le même alignement, de nouveau un squelette d'enfant, n° VIII, avec un fragment d'objet en bronze assez massif qui peut être la base d'une anse de vase.

Enfin à la cinquième ligne, à 2m,50 de distance, toujours sur le même alignement, le quatrième squelette d'enfant, n° IX, près duquel on releva un petit silex de la grandeur d'une pierre à fusil.

Le champ, retourné pour la première fois, qui contenait ces neuf squelettes, s'étend du côté du sud le long d'une vigne qui appartenait à feu M. Otz, directeur du cadastre, dans laquelle on avait à réitérées fois trouvé jadis des restes de squelettes; mais aucun objet provenant de cette vigne n'a été conservé et les renseignements sur ces découvertes sont jusqu'à présent pour ainsi dire nuls. Cet emplacement mis en culture depuis assez longtemps était la suite de notre cimetière.

La disposition des corps est assez extraordinaire, en effet les numéros II, III, IV, V et VI, VII, VIII et IX sont placés comme sur un équerre allant du nord au sud et de l'est à l'ouest et les corps placés sur cette dernière branche sont tous des enfants. Ces squelettes sont placés sur cinq lignes, la première n'ayant qu'une tombe, la seconde quatre, la troisième deux, dont la femme irrégulièrement placée, la quatrième et la cinquième chacune un corps.

Les sexes et les âges sont mêlés, ce qui exclut l'idée d'un ensevelissement après une bataille ; du reste les armes manquent aux hommes ; il s'agit donc du cimetière d'un village situé dans le voisinage.

Passons à l'examen des objets trouvés.

Tombe nº I (d'homme), rien.

Tombe nº II (de femme). — De cette tombe proviennent les deux boucles d'oreille, nºs II et III, dans lesquelles étaient encore passés, dans l'une, deux petits anneaux striés et deux petits disques — la boucle elle-même est légèrement striée, — dans l'autre deux petits anneaux un peu plus petits et plus épais que ceux de la première. C'est là qu'ont été trouvés aussi la petite chaînette, nº V, et le crochet, nº VII, qui terminait la chaînette à l'une des extrémités ; celui qui se trouvait à l'autre bout n'a pas été retrouvé. L'étoffe du vêtement pincée entre les doigts s'introduisait entre les deux pointes du crochet qui pénétraient dans le tissu lorsque la pression exercée sur elle cessait. Tous ces objets sont en bronze.

Tombe nº III (d'homme), rien.

Tombe nº IV (d'homme). — C'est là qu'a été trouvée la plaque de fermeture de ceinturon, figurée sous nº I. Elle est en fer, plaquée d'argent ; l'ornementation représente un entrelacs assez compliqué, le même sur les deux parties ; les trois boutons en relief sont également ornés de quelques stries et, fait curieux, l'endroit où était placé le quatrième bouton, qui manque, est lui-même décoré d'un quadrilobe à croisettes ; l'ardillon de la fermeture est en place.

Tombe nº V (d'enfant), rien.

Tombe nº VI (de femme). — Cette tombe a livré la jolie broche figurée sous nº VIII ; c'est comme qui dirait une petite boîte très plate, en bronze, l'intérieur était rempli de terre très menue. Sur la face non représentée, on voit les restes de la charnière de l'épingle et de son cran d'arrêt, et une partie du tissu ou du linceul du vêtement adhérent au

métal. Cette étoffe est d'un treillis un peu grossier. Le côté que reproduit la planche est formé d'une très fine plaque d'argent fixée sur le bronze supérieur de la boîte. L'ornementation assez compliquée et qui déroute l'œil comme un labyrinthe, est formée d'un médaillon central, rond, fermé par un grènetis, dans lequel se trouve une croix dont les quatre branches vont en s'évasant et qui semble formée par quatre V entre lesquels se trouvent, sur la croix, chaque fois, un 8 couché ; au centre de la croix, dans un grènetis, une croix ; autour du médaillon central, un large anneau formé de quatre petits médaillons portant une croix dans un grènetis, entre les anneaux, chaque fois, une torsade en W à quatre boucles à l'extérieur et à trois à l'intérieur.

Tombe VII (d'enfant), rien.

Tombe VIII (d'enfant). — Une sorte de base d'anse en bronze, nº VI.

Tombe IX (d'enfant). — Un silex de la grosseur et forme d'une petite pierre à fusil.

Spécialement caractéristiques de l'âge de ce dépôt de corps sont la plaque de ceinturon et la broche, tous deux plaqués d'argent, l'un sur fer, l'autre sur bronze et qui proviennent des Burgondes. Le fait que nous avons affaire ici à un cimetière utilisé en temps de paix pour une population mêlée, alors que les Germains étaient tranquillement établis chez nous nous permettent de penser à la fin du Vme siècle après Jésus-Christ comme date du cimetière de Bel-Air.

W. Wavre.

ERRATUM

Bulletin bibliographique: Page 108, ligne 21, enlever le mot *Jaquemet* et le reporter plus haut, ligne 12.

Page 125, ligne 10, remplacer les mots *M. Gagnebin, pasteur*, par les mots *M. J. Bordier, directeur de la France protestante.*

LE PREMIER ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE

A NEUCHATEL[1], 1731

Mesdames, Messieurs,

Je me propose d'étudier avec vous, d'après des papiers qui valent la peine d'être analysés avec quelque détail, l'enseignement du premier professeur de philosophie qu'il y ait eu à Neuchâtel — je veux dire : les cours que Louis Bourguet inaugura dans notre ville en 1731.

« Il faudrait énumérer toutes les sciences », écrit M. Ph. Godet dans son *Histoire littéraire de la Suisse française,* « pour dire quelles étaient les études favorites de Bourguet ». Il n'est aucune de nos Facultés qui ne puisse, à très juste titre, se réclamer de lui. Aussi son nom a-t-il déjà été rappelé en 1866 lors de l'inauguration de la nouvelle Académie de Neuchâtel.

Dans un discours très attachant, M. Louis Favre faisait revivre alors la personnalité de Bourguet : il retraçait à grands traits sa biographie, le montrait correspondant avec les savants du monde entier sur les sujets les plus divers, géographie, linguistique, archéologie, mathématiques, philosophie, missions chrétiennes, droit naturel, etc., etc. ; il donnait à ses auditeurs une idée des difficultés de tous genres au milieu desquelles Bourguet devait se débattre, traçait, en un mot, de l'homme un portrait ému et sympathique [2]. Je n'essaierai pas de refaire ce qu'il a si bien fait. Mais même après la notice de M. Louis Favre, même après l'étude si documentée de l'abbé Jeanneret dans sa *Biographie neuchâteloise,* on peut dire que le livre auquel Bourguet aurait droit, qui mettrait en valeur les papiers précieux que possède la Bibliothèque de Neuchâtel, — le livre que, dès 1852, quelques amis, rédacteurs de la *Revue Suisse,* rêvaient de faire et en vue duquel ils s'étaient assuré, pour la partie philosophique, le concours de Ch. Secrétan, — ce livre reste à faire.

[1] Leçon d'ouverture, faite à l'Académie de Neuchâtel, le 22 avril 1904.
[2] *Musée neuchâtelois,* 1866, p. 288 sqq.

J'aimerais aujourd'hui en écrire un chapitre : celui de son enseignement.

Ce chapitre n'est pas difficile à faire. Dans les papiers de Bourguet, à côté de la volumineuse correspondance qu'il entretenait avec des hommes comme Bernouilli, Réaumur et Wolff, pour ne citer que les plus illustres, à côté d'extraits et de copies en grand nombre, se trouvent une trentaine de petits cahiers, de seize à quarante pages chacun, qui ne sont pas autre chose que ses cours tels qu'il les donnait en français et en latin. Ces cahiers seront notre principale source.

Nous utiliserons aussi sa correspondance, notamment deux collections : l'une de 54 lettres adressées par Bourguet au Président Bouhier à Dijon, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, — qui nous a été signalée par M. le professeur Piaget ; l'autre de 59 lettres, du même à Seigneux de Correvon à Lausanne, qui fait partie des archives de la famille de Seigneux et dont nous devons l'obligeante communication à M. G. de Seigneux à Genève, ainsi qu'à MM. de Molin et A. de Seigneux.

Le 13 juin 1731, l'Académie royale des Sciences de Berlin élisait au nombre de ses membres un Français, originaire de Nîmes, qui, depuis près de trente ans, avait des attaches à Neuchâtel où il avait pris femme, et qui, après de nombreux voyages et séjours en Italie, était revenu se fixer dans notre ville. Louis Bourguet avait été dans les affaires : sa famille, réfugiée pour cause de religion, avait établi à Zurich et aux Grisons l'industrie des toiles peintes, et le jeune homme fut appelé d'abord à voyager pour la maison ; mais c'était un esprit extraordinairement curieux, comme en témoigne le petit livre où, dès l'âge de 17 à 18 ans, il avait pris l'habitude de résumer ses lectures et de noter ce qui l'avait frappé. Il trouva en la personne du professeur Hermann, de Bâle, un guide et un conseiller précieux. Bientôt sa compétence en archéologie italique devint incontestée, et il noua des relations épistolaires avec tout ce que l'Europe comptait alors d'hommes éminents. Des lettres arrivaient de toutes les parties de l'Allemagne et de la Suisse, d'Italie, de France, adressées à M. Bourguet, « célèbre philosophe » — ou « illustre philologien » à Neuchâtel.

Dès 1712, le Conseil de ville s'était préoccupé de la fondation à Neuchâtel d'une chaire de philosophie et en avait tracé le programme[1]. Mais les fonds avaient manqué. En 1730 le projet fut repris : les diverses

[1] Voir Borel-Favre. « Le Collège de Neuchâtel », *Musée Neuchâtelois*, 1867.

compagnies et les « rues » consentirent chacune une part du capital nécessaire pour assurer un traitement au professeur.

Dans l'intervalle, l'édifice, aussi, qui devait abriter ces débuts d'une Académie, avait surgi : la Maison des Orphelins, Maison de Charité comme on l'appelait alors, l'Hôtel communal actuel, avait été construit. Il restait à désigner le titulaire. Le 21 mai 1731, dit le manuel du Conseil de ville, « le projet de l'établissement d'un Professeur en Philosophie ayant été leu de nouveau le Conseil l'a aprouvé et prié messieurs les Quatre-ministraux de s'informer où l'on pourra trouver une personne habile et capable d'exercer lad. profession afin qu'en étant informé il puisse donner ses ordres ultérieurs ».

Sans abuser de l'hypothèse, on peut supposer, me semble-t-il, que l'élection de Bourguet au nombre des membres de l'Académie royale contribua beaucoup à attirer sur lui l'attention des Neuchâtelois. Bourguet n'avait point brigué cette place. « Je n'ai accepté qu'après m'être défendu longtemps », écrit-il plus tard[1]. Au moment même où on la lui offrit, il songeait à aller s'établir à Lausanne, pour se rapprocher de l'imprimeur de la *Bibliothèque Italique* qui était à Genève, et des principaux bailleurs de fonds : MM. de Seigneux et de Bochat. Il ne trouvait pas à Neuchâtel les ressources qu'il aurait voulu : « J'ose vous supplier de me donner des nouvelles littéraires, étant ici à l'antipode des sciences et de la Littérature. Si l'on m'y confie l'Employ de Professeur, je tâcherai de donner le goût des lettres à tous ceux que j'approcherai[2]. »

Le 2 octobre 1731[3], il passait devant les pasteurs de la ville, au nombre desquels se trouvait le grand Ostervald, un examen que ces messieurs jugèrent satisfaisant, et dès le lendemain, le Conseil créait pour lui une chaire de professeur de philosophie et de mathématiques, à la condition, disent les Manuels, qu'il ferait une harangue inaugurale en public, après les vendanges, et commencerait ses cours dès qu'un local convenable aurait été trouvé.

« Le magistrat de cette ville », écrit Bourguet au Président Bouhier, « m'a fait beaucoup d'honneur, mais les appointements sont très médiocres. Ils ne vont qu'à 40 pistoles (400 fr.). Cependant, peu sensible à l'intérêt, j'en suis très content. »

Le mercredi 19 décembre, à 10 heures du matin, dans l'auditoire

[1] A de Seigneux, 4 décembre 1734.
[2] A de Seigneux, 26 septembre 1731.
[3] Voir Plumitif des Quatre-ministraux à cette date.

de la Maison de Charité inaugurée l'année précédente, Bourguet prononça un discours d'ouverture en présence des IV Ministraux, des Pasteurs de la ville et d'auditeurs de tout rang et de tout âge. Ce discours nous a été conservé sous trois formes : d'abord le brouillon en français, puis le discours latin tel qu'il fut prononcé, enfin une copie également de la main de Bourguet, revue et annotée pour l'impression. Il nous paraît intéressant de donner une analyse de ce premier discours académique prononcé chez nous, le latin en est très facile, soigné, nombreux ; il témoigne d'une grande habitude de cette langue : « Viri amplissimi, Patres Patriæ, Reverendissimi Patres, omnium ordinum auditores, Cives, hospites, præstantissimi, humanissimi » — mais nous citerons de préférence le brouillon en langue vulgaire, qui nous a également été conservé. — La tâche que Bourguet s'est proposée pour sa leçon d'ouverture est vaste :

« Je ferai d'abord, dit-il, l'histoire de la philosophie des Orientaux, secondement je vous mettrai devant les yeux les systèmes des philosophes grecs et romains. Je parlerai en troisième lieu des travaux des modernes sur le même sujet, après quoi je dirai tout d'une suite ce qui concerne les mathématiques et je parviendrai ainsi au but que je me suis proposé. »

C'est donc toute l'histoire des sciences qu'il va faire passer sous les yeux de ses auditeurs :

« Je ne m'étendrai pas beaucoup sur la philosophie des hommes qui ont vécu avant le déluge. S'il fallait s'en rapporter à ce que la plupart des Juifs, des Mahométans et des Chrétiens ont dit du premier homme, il faudrait croire qu'Adam n'ignorait presque aucune science. Cependant on ne peut conclure de l'histoire que Moyse en a fait sinon qu'Adam possédait la parole, la faculté de raisonner, l'innocence, et c'est aussi là tout ce qu'on peut inférer des noms qu'il donna aux animaux. »

Nous ne suivrons pas dans le détail l'exposé que fait Bourguet de la philosophie des Grecs, dont le génie lui paraît « subtil, jovial et porté au caquet », mais plus ami des conjectures que des observations. Le scepticisme surtout ne trouve pas grâce à ses yeux :

« Gassendi, dit-il en passant aux temps modernes, Gassendi a ressuscité la Physique d'Epicure aux choses près qui concernent Dieu et l'âme de l'homme. Il a tâché d'expliquer les phénomènes de la nature par les atomes de Démocrite et d'Epicure.... mais cela n'aboutit enfin [qu'à ceci, c'est] qu'en suivant d'abord Epicure il donne ensuite dans l'acatalepsie des Pyrrhoniens.... Faloit-il donc que Gassendi se donnât tant de peine pour ne rien faire ? »

Bourguet parle avec éloge de Descartes et de Newton, mais, dès ce premier discours, il est manifeste que c'est à Leibniz que vont toutes ses sympathies. Il parle de son système et de celui de son disciple Wolff, qui était alors fort en vogue, avec une véritable chaleur :

« Nous voici enfin parvenus à M. Leibniz et au célèbre M. Wolfius et au nouveau système que ces deux grands hommes ont inventé, et principalement ce dernier qui remplit avec applaudissement la chaire de philosophie et de mathématiques à l'Académie de Marbourg[1]. »

« Rien n'est admis dans le système qui ne soit auparavant appuyé par des démonstrations logiques, métaphysiques et morales sur des idées claires, découvertes, ou par des expériences et des observations de toute espèce, ou acquises par un raisonnement rigide ... Et ce qu'il y a d'admirable dans cette philosophie c'est que, comme d'une philosophie éclectique, l'on voit qu'elle concilie facilement tous les sentiments vrais tant des anciens que de nos philosophes, de sorte que l'on dirait qu'ils ne sont que des conséquences de ses principes. »

Comme il l'a annoncé, Bourguet fait ensuite une histoire rapide des mathématiques : il en fait voir la connexion étroite avec la philosophie, et s'applique, en terminant, à montrer l'utilité de cette dernière discipline. Les sceptiques se demandent comment une science où l'on trouve tant d'opinions diverses et contradictoires, peut être bonne à quelque chose. Mais c'est là une objection plus spécieuse que profonde : les opinions des philosophes diffèrent peut-être moins par le fond que par la forme : nous ne savons pas tout, mais nous n'ignorons pas tout non plus. Le grand cas que l'on fait des savants et des Académies, en Suisse et ailleurs, est la preuve de l'excellence de la philosophie, — et qu'est-il besoin de chercher si loin des arguments ?

« Les soins des Pères de la Patrie nous le démontrent assez puisqu'il leur a plû d'établir une chaire de philosophie et mathématiques pour servir de fondement et de commencement à une Académie.... Prions DIEU que ce nouvel établissement soit heureux et favorable à tous les citoyens afin qu'il en sorte quelque jour des modérateurs de la République et de l'Etat ornés de toutes les vertus. »

Il serait intéressant de connaître l'impression que produisit ce discours sur les assistants. Est-ce faire tort à nos pères de penser que, à part les pasteurs et les maîtres du Collège, le public qui, dans une ville de 3000 habitants, était à même de comprendre un discours latin ne

[1] Wolff, jusqu'en 1723 professeur à Halle, avait été, à cette date, obligé de quitter la Prusse par un rescrit du roi rendu sur les instances de Franke et de quelques autres professeurs piétistes de Halle. Il avait trouvé asile à l'Université de Marbourg. — La Bibliothèque de Neuchâtel conserve les originaux de lettres latines de Wolff à Bourguet.

devait pas être très considérable? Il semble, à vrai dire, que cette harangue inaugurale n'ait d'abord inauguré que des leçons particulières au domicile du professeur. Les élèves du Collège n'étaient pas capables, sans doute, de suivre avec avantage des cours en latin, et il fallut, avant de pouvoir organiser des cours publics, une période de transition qui dura près d'une année.

C'est en effet seulement vers la fin de l'année 1732[1] que nous trouvons de nouveau Bourguet à l'auditoire de la Maison de Charité. Il s'agit de la première leçon publique de logique — en latin encore. Le cours, qui probablement se poursuivit tous les quinze jours le vendredi à huit heures du matin, nous a été intégralement conservé. Il comprend quinze leçons. La première, toute générale, expose la division de la philosophie d'après Wolff, dont Bourguet ne cessera pas de se réclamer pendant tout ce cours[2] — et dont il suivra pas à pas le petit traité de logique. Il se proposera d'adapter entièrement à la compréhension de la jeunesse son cours de philosophie. Dans sa dernière leçon, qui tombe sans doute peu de jours avant Pâques, Bourguet annonçait son intention de traiter l'année suivante la métaphysique. Mais ces leçons latines ne nous sont pas parvenues, non plus que celles des années subséquentes. Est-ce à dire qu'elles ne furent pas données? peut-être, ou bien Bourguet, qui, dans son exposé latin, suivait Wolff de très près, s'épargna-t-il désormais la peine de mettre par écrit les résumés qu'il faisait des œuvres du philosophe allemand?

L'année suivante, on s'adressa au professeur pour qu'il rehaussât par un discours la cérémonie des promotions[3]. Bourguet déclare à ses auditeurs de tout rang et de tout âge qu'il se conformera à la coutume des Académies dans les solennités analogues et fera son discours en français. C'était une innovation tout indiquée. Quant au sujet, il en choisit un qui paraît lui avoir tenu particulièrement à cœur, ainsi qu'à quelques-uns de ses auditeurs, les pasteurs de la ville sans doute: la

[1] La 6me leçon porte la date du 12 décembre 1732.

[2] Bourguet était si enthousiaste des ouvrages de Wolff qu'il se proposait de les envoyer aux missionnaires de Tranquebar en les engageant à les traduire en Malabare (lettre à Du Lignon, 21 mars 1721).

[3] Le discours porte de la main de Bourguet la date du 2 juillet 1733. Pourtant dans une lettre à de Seigneux du 18 avril 1733 il écrit: « Je travaille actuellement à un discours en notre langue que je dois lire en public la *semaine prochaine,* s'il plaît à Dieu. Il roule sur la Providence expliquée philosophiquement. »

G. Borel-Favre (*Musée Neuchâtelois* 1867, p. 300) prétend que la première cérémonie des Promotions eut lieu le 12 avril 1758. Il nous semble que le début de la leçon de Bourguet ne permet aucun doute sur l'occasion à laquelle elle fut prononcée. Il faudrait donc reculer d'un quart de siècle au moins l'institution de cette solennité.

Providence prouvée par les œuvres de la Création. Il y met ses grandes connaissances en histoire naturelle, notamment en géologie, au service de l'optimisme leibnizien : les causes finales et les causes physiques ou efficientes concordent toujours en vertu d'une harmonie préétablie, en sorte que, comme il le dit ailleurs : « il n'arrive que le moins de mal qui se puisse ».

Ce discours français fut goûté sans doute, car, trois mois plus tard, le 16 octobre 1733, Bourguet reprenait son cours public en y introduisant deux grandes innovations : le cours se ferait en français et les dames y seraient admises. C'est à légitimer ces innovations qu'il consacre son premier discours tout entier. Cette leçon est sans doute aujourd'hui la plus intéressante des trente-six que nous possédons. Bourguet y fait valoir d'abord les raisons qu'il a de parler en langue vulgaire sur de si grands sujets. C'était une nouveauté et, d'après le ton que Bourguet adopte, il semble qu'il avait pris lui-même cette initiative et s'était heurté à certaines résistances.

« Messieurs et Mesdames, dit-il, dès que les hommes eurent commencé de cultiver leur raison, il se forma deux espèces de sociétés. Ceux qui avaient le plus de pénétration, d'expérience et de capacité en étaient les docteurs, tous les autres les disciples. C'est ainsi que l'on vit autrefois des sages en Caldée et en Egypte, des Fils de prophètes en Judée, des Mages en Perse, des Gymnosophistes aux Indes, des Druides dans les Gaules, des Philosophes en Grèce et à Rome... Ils s'exprimaient tous en leur propre langue, en expliquant à leurs disciples les mystères ou de la nature ou de la religion. Et l'on ne vit jamais que Socrate, Platon ou Aristote et les autres philosophes de la Grèce obligeassent leurs disciples d'apprendre le Caldéen ou l'Egyptien quoiqu'ils eussent emprunté une partie de leur philosophie de l'une ou l'autre de ces nations. »

Bourguet reconnaît que les Latins firent exception, malgré le louable dessein de Cicéron de mettre la philosophie en langue vulgaire.

« La beauté de la langue greque, la quantité de philosophes grecs, et plus que tout cela la prévention ordinaire que la vraie connaissance des choses dépend de l'intelligence des termes dont les philosophes se sont servis pour les exprimer firent que presque tous les Romains continuèrent d'étudier la philosophie dans les livres grecs. Cet usage d'apprendre les sciences par le moyen d'une langue étrangère a duré jusqu'au XVI[e] siècle. »

Les philosophes platoniciens de la Renaissance et Galilée donnèrent en Italie l'exemple que Bacon et Boyle ne tardèrent pas à suivre en Angleterre comme Descartes en France.

A vrai dire, dans les Académies le latin a conservé le privilège de servir de véhicule à la pensée philosophique.

« Il est vrai que l'on y prononce de tems en tems des discours en langue vulgaire, mais nous ne savons que deux exemples de Leçons faites en cette sorte de langue. Le premier est celui de M. Régis[1] qui fit autrefois un cours de Philosophie dans des leçons publiques en François; le second, quoiqu'imparfait, est du célèbre M. Wolfius qui prononce une période en Latin et l'explique ensuite en Allemand. »

Ces remarques historiques sont destinées à introduire une apologie du « dessein que j'ai, dit-il, d'expliquer dans cet auditoire les parties principales de la Philosophie en nôtre langue, sans néanmoins ometttre le cours de philosophie que j'ai déjà commencé en latin pour l'usage des jeunes étudiants que le Collège fournira dans la suite, s'il plaît à Dieu ».

Bourguet attribue « la peine qu'on se fait de voir enseigner publiquement la Philosophie en langue vulgaire » à la crainte « que les doutes et les discussions des Philosophes pourraient influer sur l'état politique, civil, religieux ». Mais, dit-il, ce danger n'est pas réel pourvu qu'on ne l'applique [la Philosophie] qu'aux objets qui sont réellement de son ressort.

« Qu'on ne dise pas que le commun des hommes et les personnes de l'autre sexe ne sont point en état de comprendre tout ce que la Philosophie propose. Si cela est, d'où vient que l'on propose les sublimes vérités de la Religion au peuple.... L'esprit de l'homme est fait pour connaître et le nombre de ceux qui sont presque entièrement enfoncés dans la matière n'est pas bien grand. Le bon sens est de tous les tems, de tous les païs et de tous les sexes. L'industrie des hommes en général dans leurs occupations et l'invention des arts mécaniques en quoi les gens de ce païs excellent prouve assez que l'esprit de l'homme n'a besoin que d'être cultivé pour devenir plus parfait. »

Et Bourguet en vient à la seconde grande innovation de ce cours public de 1733:

« A l'égard de l'autre sexe personne n'ignore que les femmes ont généralement l'esprit pénétrant. L'art de filer, la broderie et l'art de faire des dentelles sans parler de plusieurs autres sont purement de l'invention des femmes. Les Egyptiens en attribuaient plusieurs à Isis, les Grecs à Minerve, les Chinois donnent cette gloire à quelqu'une de leurs premières impératrices. Et divers commentateurs prétendent avec beaucoup de vraisemblance que Nahama sœur de Tubal-Caïn a été l'inventrice des arts que les Egyptiens, les Chinois et les Grecs attribuaient ou à leurs déesses ou à leurs reines.

[1] Le vulgarisateur et le propagateur du cartésianisme dans les Universités du midi de la France, mort en 1707.

« Quant aux Arts libéraux et aux Sciences, les femmes, surtout celles d'une naissance distinguée, y ont réussi aussi heureusement que les hommes. »

Bourguet n'énumère pas les femmes savantes qu'il y a eu dans tous les siècles — mais il rappelle les principales, depuis la reine de Scèba, Zénobie reine de Palmyre et Hypatie, jusqu'aux temps modernes : les Italiennes Cassandra Fedele, Isola Nogasola, Olympe Fulvie Morata, Jeanne Grey dont Bourguet a vu à Zurich des lettres en grec et en latin, « Mademoiselle de Scudéri dont les sentiments du cœur étaient excellens et dont les livres se font lire encore avec plaisir et avec fruit, » — enfin Mademoiselle Laure Bassi reçue l'an passé, dit Bourguet, docteur en philosophie à Bologne où elle enseigne actuellement avec un honoraire convenable. « Ces exemples, conclut-il, prouvent à notre avis que les Dames, principalement celles d'un certain rang, doivent, si elles veulent, être admises à l'Etude de la Philosophie, avec autant de droit que les hommes. »

Enfin le philosophe, en veine de hardiesses et d'innovations, va jusqu'à proposer — discrètement et respectueusement — une refonte complète du cours de l'enseignement :

« Qu'il serait à souhaiter que les *peuples fussent philosophes* ! Les ministres de la Religion n'auraient certainement pas autant à se plaindre du peu de fruit de leurs veilles.

« Qu'il nous soit permis de le dire, le peu d'effet qu'a eu jusqu'ici l'étude de la Philosophie aussi bien que de la Religion paraît venir de ce qu'au lieu de former de bonne heure l'esprit des enfants et des jeunes gens l'on charge leur mémoire pendant bien des années de mots de langues mortes qui, au bout du compte, ne servent absolument de rien à la plupart. Peut-être que le renversement de l'ordre usité conviendrait mieux, c'est-à-dire qu'il serait assez tôt de faire apprendre les langues savantes à la jeunesse après que leur jugement aurait été formé. Mais c'est ici une de ces questions délicates dont la décision n'apartient qu'à ceux qui gouvernent dans l'Etat et dans l'Eglise. »

Nous n'analyserons pas l'un après l'autre les discours français de Bourguet. Ce cours public, dont la Bibliothèque de Neuchâtel possède dix-sept leçons, se poursuivit pendant un an et demi. Les leçons se donnaient, semble-t-il, de préférence le vendredi et le mercredi à 2 heures, à intervalles assez irréguliers, d'une semaine, de quinze jours ou d'un mois, suivant que le santé de Bourguet le lui permettait.

Au printemps de 1733, il est malade pendant deux mois. Il annonce à Seigneux qu'il ne pourra plus « travailler que foiblement » pour la Bibliothèque Italique :

« Il y va de ma santé et peut-être de ma vie. L'on m'a défendu presque toute occupation. Et celles de mes fonctions de Professeur seront même peut-être trop fortes. Ainsi il me faudra aussi renoncer apparemment à mes correspondances littéraires[1]. »

Et quatre mois plus tard :

« Je suis sans cesse aux prises avec mes infirmités, et hier il a fallu me tenir au lit. Je ne suis pas même encore quite — de sorte que si cela continue je crains qu'il ne me faille tout abandonner, et peut-être tomber dans une hidropisie de poitrine si Dieu par sa grâce ne m'en garantit[2]. »

Puis c'est autre chose encore :

« L'écriture me fait beaucoup de peine étant attaqué depuis plus de huit jours d'une colique presque continuelle qui m'incommode assez quoiqu'elle ne soit point violente[3].

Jusqu'à quand durèrent les cours de Bourguet? Si nous en croyons Samuel de Chambrier dans sa *Mairie de Neuchâtel*, « d'autres occupations entraînèrent ailleurs ses auditeurs, et les leçons cessèrent entièrement avant la mort du professeur » en 1742. Il ne faut pas faire fi de ce renseignement qui, comme on l'a supposé[4], repose peut-être sur un témoignage contemporain. Mais il importe de le bien comprendre. Il ne peut s'appliquer qu'au cours public — aux « discours » de Bourguet, mais non pas aux leçons particulières qu'il continua à donner jusqu'à la fin avec un grand dévouement.

Les discours, à partir de l'été 1734, se font rares; le dernier de ceux que nous possédons porte la date du 26 février 1735. Il n'annonce en effet pour l'été que des leçons où l'on suivra pas à pas un manuel.

« Nous avons résolu, dit-il, de commencer après Pâques, s'il plaît à Dieu, la logique de Port-Royal et la Physique de Rohaut[5] en français, jusques qu'il y ait quelques jeunes Bourgeois auxquels l'on puisse expliquer en latin ces deux parties de la philosophie et les autres qui suivent. Et pour cet effet, l'on fera mettre des affiches comme cela se pratique dans toutes les Académies. »

Un grand discours, qui n'est autre que le Discours sur l'origine des Pierres qui fut imprimé plus tard en tête du *Traité des Pétrifications*,

[1] 3 juin 1733.
[2] 19 octobre 1733.
[3] 2 janvier 1734.
[4] G. Borel-Favre, *Musée Neuchâtelois*, 1867, p. 298.
[5] Jacques Rohault, né à Amiens en 1620, mort à Paris en 1675. *Physique*, 1671, in-4°; 1682, 2 vol. in-12, classique en France, professée par Régis, Polinière, etc.

porte la date du 15 avril 1735. Il a sans doute fourni la matière d'une leçon publique. Enfin l'on peut supposer qu'une leçon d'ouverture, inaugurant un cours de Métaphysique en français, est postérieure à tous les discours datés, mais elle n'a peut-être jamais été prononcée.

Il n'est pas difficile d'en trouver la raison. A partir de 1735, Bourguet est continuellement malade. Sa vue surtout est menacée. « Les yeux me font mal dès que je m'applique longtemps[1], » écrit-il. « Pardonnez aux incongruités de ma lettre et de mon écriture. Mes yeux ne me permettent pas de recopier ce que j'ai une fois écrit[2]. » Sans le texte de Sam. de Chambrier, on serait tenté de croire qu'il a continué ses discours — mais sans prendre plus longtemps la peine de les écrire. Le discours sur l'Origine des Pierres porte aussi la date du 13 juillet 1740; aurait-il été répété, cette année-là, pour la cérémonie des promotions?

Enfin nous avons quelques pages détachées qui figurèrent à la fin d'une leçon — publique ou particulière, nous ne savons — de l'été 1740. Elles commémorent le Roi, Frédéric-Guillaume Ier, qui était mort le 31 mai. Plus militaire que philosophe, ce prince, Bourguet le reconnaît, n'offrait pas grande matière à panégyrique. Il était plus facile à un savant de se louer de l'avènement de Frédéric II et Bourguet n'y manque pas.

Quant à ses leçons particulières, — sur les matières les plus diverses — nous savons positivement, par le *Journal Helvétique* de 1743, que Bourguet les poursuivit jusqu'à la fin. « Il se faisait un vrai plaisir, nous dit-on, de faire en particulier des Leçons et sur la Philosophie et sur le Droit Naturel. Cherchant toujours le bien et l'utilité des Etudians, il avait commencé quelques semaines avant sa mort des leçons de *Philologie sacrée*, qui auraient été d'un grand usage pour tous ses auditeurs et surtout pour ceux qui se vouënt à la Théologie, en faveur desquels principalement il les avait entrepris. »

Voici une preuve touchante de cet intérêt paternel que le professeur portait à ses élèves. En date du 9 mars 1735, il écrit à Seigneux:

« M. du Lignon m'avait offert le petit livre de Pardies[3]. Je l'en avais remercié. Il y a ici un jeune homme de bonne famille mais pauvre, à qui ce petit livre seroit utile. Si donc M. du Lignon avait encore l'Exemplaire dont il voulait me régaler il m'obligerait infiniment s'il voulait

[1] A Seigneux, 9 mars 1735.

[2] 8 nov. 1737.

[3] Le P. Gaston-Ignace Pardies, géomètre français né à Pau en 1636, mort à Paris en 1673; disciple de Descartes, auteur d'écrits de mathémathique et de philosophie. *Oeuvres du P. Pardies*, Lyon 1725.

bien avoir la bonté de me l'envoyer par la chassemarée de Berne. Ce serait pour ce jeune homme, à qui j'aurois fait présent du mien, n'étoit qu'il me sert à donner des Leçons de Géométrie à des jeunes gens. »

Que resta-t-il à Neuchâtel de ces dix années d'enseignement supérieur? Pour répondre à cette question il nous faut relever encore les caractères les plus saillants des discours français de Bourguet — et recueillir le peu que nous savons de la manière dont ils étaient accueillis.

Ces discours de Bourguet sont des modèles de leçons faciles et attrayantes. Il y traite successivement des sujets les plus divers: logique, anthropologie, physique, géologie, chimie, météorologie. Le style en est limpide et l'allure académique en est égayée parfois par un trait d'esprit ou une vivacité amusante. Pourtant Bourguet avoue ne s'en être « jamais fait une affaire considérable, ayant toujours, comme il dit, butté à concevoir les choses plutôt qu'à arranger les mots ».

Quant au contenu, les leçons publiques de Bourguet méritent les mêmes éloges. On le sent préoccupé de puiser dans les trésors de sa grande érudition ce qui peut intéresser le plus directement ses auditeurs. Une comparaison même sommaire entre sa correspondance et ses leçons montre combien celle-ci profitaient de celle-là. Les renseignements qui lui venaient de toutes les parties du monde trouvaient leur place dans ces tentatives de vulgarisation. Mais Bourguet n'a pas à sa disposition les ressources de sa correspondance seulement, il a la mine de ses souvenirs de voyage. A Zurich où il a été élevé, dans les nombreuses villes d'Italie où il a séjourné, il a visité les bibliothèques, parcouru les collections publiques et privées: il a vu beaucoup d'hommes et beaucoup de choses et il met tout cela dans ses leçons.

Enfin il s'efforce de développer chez ses auditeurs l'esprit d'observation: il les renvoie pour illustrer une loi de la géologie à ce que l'on peut voir dans les Gorges du Seyon. Il énumère les endroits du pays où se trouvent des fossiles. A propos de météorologie il rappelle la foudre qui tomba sur la maison de M. Rosselet au bord du lac et les étranges effets de l'explosion d'un baril de poudre dans la rue de l'Hôpital.

Il fait tout au long le récit d'une théorie qu'il date de 1705 et qui se rattache à la découverte près de Trois-Rods d'un antre orné de nombreux stalactites, que le vulgaire mit en pièce pensant y trouver des trésors. Tournefort, le botaniste célèbre, avait parlé de la croissance des minéraux et donné pour exemple certains morceaux de pierres apportés à Venise des îles grecques, dans lesquels on distinguait comme les aubiers successifs d'un tronc. Cette théorie de la vie des minéraux avait

un certain succès. Bourguet, dans une de ses leçons, démontre à ses auditeurs qu'elle ne saurait pas plus être admise que celle de la génération spontanée : l'interprétation véritable des phénomènes sur lesquels elle se base lui a été révélée dans l'antre de Trois-Rods où il a pris sur le fait, pour ainsi dire, la formation du stalactite.

Mais parmi les leçons les plus intéressantes de Bourguet, et, en dépit des apparences, les mieux adaptées aux circonstances contemporaines, il faut mentionner celles qu'il fit au mois de juin 1734 sur le Grand Œuvre, la transmutation des métaux et la pierre philosophale. Nous savons, par divers témoignages contemporains, que le sujet était fort à l'ordre du jour dans notre ville : un certain nombre de personnes s'intéressaient à la Cabale et s'étaient même, par leurs pratiques mystérieuses, attiré les sévérités des gouvernants[1]. Bourguet explique ce que c'est que la chimie et quelles transformations on peut en attendre : la constance du poids des éléments employés est la loi que l'on a perdu de vue et qui aurait dévoilé mainte supercherie — et il se plaît à puiser dans ses souvenirs des anecdotes très plaisantes de prestidigitation et de charlatanisme. Il y a là une page piquante sur un travers du temps — et de tous les temps.

Quels étaient les élèves de Bourguet? Il parle à diverses reprises de « plusieurs personnes de considération qui daignèrent être ses auditeurs ». M. Louis Favre a passé en revue les hommes, curieux de science, que Neuchâtel comptait à ce moment-là. Garcin et d'Ivernois, tous deux médecins et botanistes, Cartier, pasteur et géologue, l'auteur des planches qui accompagnent le Traité des pétrifications de Bourguet. — L'on pourrait nommer aussi quelques amis des belles lettres, éditeurs ou collaborateurs du *Mercure Suisse:* les pasteurs Droz et Wavre, par exemple, ou d'autres encore comme « M. le Thrésorier Chambrier, dont Bourguet parle à Du Lignon, grand amateur des découvertes qui peuvent rendre féconds ses champs et remplir ses greniers[2] » — peut-être est-ce à eux que celui-ci fait allusion.

Mais à part quelques-uns, il semble que la plupart des auditeurs ne fussent pas à la hauteur de l'enseignement du professeur. Il fait les plus grands efforts pour se mettre mieux à leur portée. Cela ne les empêchait pas, à ce qu'il semble, de le critiquer parfois assez âpre-

[1] Sur les Cabalistes du Val-de-Ruz, le nommé Bernard et sa Compagnie, Madame de Corsinge, etc., voir la lettre à Du Lignon du 18 juin 1727.

[2] Lettre du 18 juin 1727.

ment. Nous en avons la preuve dans une leçon fort curieuse qui porte la date du 8 janvier 1734. Au cours d'un très long exorde, Bourguet s'attaque à deux dispositions d'esprit très opposées aux progrès de la Vérité. La première de ces dispositions est un secret penchant au doute. La seconde... « est celle de lire des livres et d'écouter les Discours publics dans la vuë d'y trouver quelque point sujet à la critique plutôt que dans le dessein d'en prendre tout le bon qui peut s'y rencontrer». Cet exorde vise un fait très bien déterminé. Dans son discours précédent Bourguet avait étudié le problème de la certitude historique et revendiqué contre le scepticisme hypercritique du P. Hardouin la vérité des grands événements de l'histoire. « Plusieurs personnes de considération » trouvèrent que Bourguet n'avait pas assez insisté sur l'idée de la Providence qu'il avait promis de développer alors. Tout en acceptant la critique, il rappelle à ses auditeurs qu'il a déjà consacré un discours entier à la Providence; il les exhorte aussi à se rappeler toujours la suite des discours, et à attendre avant de les juger. Et puis:

« La Providence est un objet assez frappant prise en gros; mais dès qu'on veut entrer dans quelque détail, les vérités qu'il faut connaître pour s'en former une juste idée sont difficiles à saisir, souvent même elles échappent à moins que l'on ne reprenne le même tour pour les retrouver qu'on avait pris pour les découvrir. »

Pour suivre cet enseignement supérieur improvisé, il manquait aux auditeurs de tout ordre et de tout âge qui se rencontraient à la Maison de Charité la préparation nécessaire. Nous ne leur ferons pas un reproche de ce qu'ils goûtaient peu, semble-t-il, la doctrine optimiste de la *Théodicée;* elle soulevait alors dans la Suisse française des débats passionnés dont les controverses sur l'éternité des peines, quelques années plus tard, ne sont peut-être que le prolongement. Mais le professeur fut obligé de renoncer à la logique qu'il avait entrepris d'exposer à grands traits en français: on lui représenta que c'était trop difficile. Les questions de physique eurent plus de succès, mais il était difficile à Bourguet d'entrer dans le détail des phénomènes, de pousser ses explications au-delà des analogies banales sans éprouver péniblement ce que la préparation d'une grande partie de son auditoire avait d'insuffisant.

Bourguet avait d'autres raisons encore de se plaindre. Il écrit à Seigneux de Correvon le 4 décembre 1734:

« J'avais envoyé mon Discours Inaugural à Zurich pour l'y faire imprimer. Mais M. Zimmermann me l'a renvoyé à ma réquisition. L'imprimeur à qui il s'étoit adressé prometoit puis il refusoit. Je pense que

cette pièce ne s'imprimera aparemment jamais. C'étoit l'affaire du Magistrat et non la Mienne. On m'a dit que diverses personnes du Conseil ne verroient pas volontiers qu'on leur dédia cet Ecrit, parce que ce seroit les mettre dans la nécessité de me faire un présent. Il y en a sans doute beaucoup qui se repentent d'avoir fait un Professeur. Je ne saurois qu'y faire. Je n'ai accepté qu'après m'être deffendu longtemps. Quoiqu'il en soit j'aurois été à Lausanne et y aurois préféré cent Ecus à deux cents qu'un Seigneur voulait me faire donner à Berne... Je fais gratis des Leçons d'Arithmétique à deux jeunes garçons pour obliger la Bourgeoisie. Car comme les Compagnies Bourgeoises entrent pour leur côte part dans le débours de la petite pention qu'on me donne, il est de la prudence de n'en désobliger aucun. J'ai aussi donné à quelques-uns gratis des leçons de Logique, de Physique, de Géométrie et d'Algèbre. Oh ! si je n'avois pas perdu mon Bien, que j'aurois aimé de travailler comme M. Abauzit sans dépendre de personne. C'étoit là mon dessein, mais la Providence en a disposé autrement. Tout ceci soit entre nous, s'il vous plaît. Il n'y a ici que trop de gens qui cherchent à me dégoûter et qui seroient peut-être ravis de trouver une occasion à me débusquer parce qu'il y a tel Bourgeois qui rempliroit avec plaisir la charge de Professeur. C'est même un Homme à qui j'ai fait pendant quelques mois des Leçons d'algèbre gratis. »

Quel était ce concurrent de Bourguet? Apparemment F.-G. de Montmollin — celui qui fut plus tard pasteur à Motiers et dont le nom est mêlé à l'histoire de J.-J. Rousseau. En 1737 il demande au Conseil de ville que l'on crée en sa faveur une chaire de belles lettres en adjonction à la chaire de philosophie. Il ne requiert pas d'honoraire, sauf la succession de M. Bourguet pour le temps que la chaire que ce dernier occupe deviendra vacante.

Bourguet sent cette hostilité et il en souffre. L'avènement de Frédéric II fit entrevoir à ses amis une heureuse solution à ce fâcheux état de choses. Du Lignon et Bouhier l'engagent à demander une pension au roi et rédigent pour lui une requête. Le 24 décembre 1740, Bourguet leur avoue que cette démarche qu'il ne songe pas à faire, lui permettrait « de remercier bien vite la Bourgeoisie, dit-il, dont la plus grande partie me fournit bien à contre-cœur 200 francs et le magistrat autres deux-cents ». De fait, à la mort de Bourguet, cette chaire unique d'enseignement supérieur fut supprimée. L'on employa la somme qui y avait été affectée à augmenter les traitements du corps enseignant primaire, comme on dirait de nos jours, et à créer une classe d'écriture [1]. Voici les considérants éminemment utilitaires de cette décision ; on verra que l'initiative en doit être attribuée à ces mêmes compagnies bourgeoises que Bourguet s'était appliqué à ne pas désobliger :

[1] Voir Borel-Favre, art. cité.

« Comme par la mort de Monsieur le Proffesseur Bourguet la chaire de Proffesseur en Philosophie se trouve vacante et que les compagnies des marchands, des maréchaux et des cordonniers[1] qui contribuent à fournir le gage du dit Proffesseur ont par leurs Dellégués fait déclarer à Messieurs les Quatre-Ministraux qu'elles ne vouloyent plus continuer leurs contributions pour ce gage estimant qu'il est inutile, mais que si le Conseil trouvoit bon d'établir encore un Regent capable et entendu au moyen d'un bon gage pour les basses Escholles Elles seroient prêtes à saider à le fournir puisque lon en a de besoin[2].... »

De ce premier projet d'une Académie il ne resta rien, sinon le titre de professeur qui, après F.-G. de Montmollin, se transmit encore pendant plusieurs générations.

Mais il n'est pas besoin de connaître beaucoup l'histoire littéraire et scientifique de notre pays pour retrouver dans tout le XVIIIe siècle des traces de l'influence de Bourguet. Il est au premier rang de ceux qui ont fondé et entretenu chez nous cette tradition de culture intellectuelle dont nous vivons.

Les leçons de Bourguet telles que j'ai cherché à vous les faire connaître n'ajoutent rien à sa gloire scientifique. Sa réputation de savant et d'érudit est suffisamment établie par ses publications. Mais à quiconque prendra la peine de les lire ou de les parcourir, elles rendront plus sympathique cet érudit qui fut aussi un honnête homme et un bon chrétien, — qui s'imposa à ses contemporains par sa science et que, comme professeur, après plus d'un siècle et demi, nous trouvons encore intéressant.

Pierre BOVET.

[1] Voir dans *Musée neuchâtelois*, juillet-août 1904, l'article de M. W. WAVRE, le rôle joué dans cette affaire par la Compagnie des Cordonniers.

[2] Manuels du Conseil de Ville. Du 25 mars 1743.



UN MÉMOIRE DU CHANCELIER DE MONTMOLLIN

SUR SA DISGRACE

Dans sa longue carrière politique, le chancelier de Montmollin a connu toutes les vicissitudes de la fortune. Conseiller écouté d'Henri II de Longueville, il vit son crédit grandir encore sous la régence d'Anne-Geneviève de Bourbon. Les droits de cette princesse trouvèrent en lui un défenseur habile contre les prétentions de Mme de Nemours; le succès consacra ses efforts: le Roi, en 1674, prononça en faveur de la veuve d'Henri II. La reconnaissance de la duchesse assura dès lors à Montmollin une influence prépondérante sur les affaires: s'il n'était, en droit, que le subordonné du gouverneur, en fait, il dirigeait l'Etat. La mort d'Anne-Geneviève vint brusquement mettre fin à sa puissance: Mme de Nemours, nommée curatrice de son frère, put satisfaire une rancune bien naturelle contre l'homme qui avait traversé ses entreprises: la disgrâce du chancelier, dans laquelle fut entraînée toute sa famille, paraissait définitive; elle ne dura cependant que trois ans. En 1682, le roi enlevait la curatelle à la duchesse et la remettait aux princes de Condé, qui ne se montrèrent pas oublieux des services que Montmollin avait rendus à leur maison: rétabli dans toutes ses charges, il eut la satisfaction de voir son adversaire, le gouverneur de Mollondin, chassé une seconde fois de Neuchâtel, et, pendant dix ans, il exerça de nouveau un pouvoir dont il n'usa pas toujours avec discrétion. Mais les craintes qu'il commençait à éprouver pour l'avenir de son pays, s'il demeurait sous la domination de princes français, ses liaisons avec les adversaires de la politique de Louis XIV, jointes aux intrigues de ses rivaux, provoquèrent, en 1693, une seconde disgrâce. Eût-il, du reste, maintenu son crédit auprès des Condé, qu'il n'eût pas échappé à la haine de la duchesse de Nemours lorsqu'elle devint, quelques mois plus tard, souveraine de Neuchâtel. Libre, désormais, de toute charge officielle, il put se consacrer à l'exécution de son grand dessein: substituer aux princes français dont il reconnaissait les droits incontestables, mais dont il jugeait l'avènement funeste à son pays, un prince protestant choisi, par une ironie du sort, en vertu de ces droits prétendus des Châlon, dont nul mieux que lui n'avait montré le néant.

C'est à ces dernières années de la vie de Montmollin que s'est attachée jusqu'ici, de préférence, l'attention de ses biographes: l'auteur des Mémoires, le politique génial dont les conceptions triomphèrent en 1707, a rejeté dans l'ombre l'homme d'Etat, qui, pendant quarante ans, mit son dévouement et ses capacités au service des princes français. Il ne serait pas

sans intérêt, croyons-nous, d'étudier cette première partie, de beaucoup la plus longue, de la carrière du chancelier : les archives de la famille de Montmollin, qu'elle ouvre aux travailleurs avec la plus grande libéralité, pourront, nous l'espérons, fournir bien des renseignements nouveaux et intéressants.

L'obligeance de M. Albert de Montmollin nous permet aujourd'hui de publier une pièce curieuse : les *Réflexions* écrites par le chancelier au moment même de sa disgrâce, en 1679. C'est un petit cahier de douze pages, in-4° ; le texte, surchargé de ratures et de renvois, est évidemment celui d'une première rédaction. Le titre, *Réflexions sur ce qui arriva sous la Curatelle de Madame de Nemours en 1679, 1680, 1681 et 1682,* ajouté en marge, après coup, ne correspond pas exactement au contenu : le mémoire, en effet, ne dépasse guère la fin de 1680. En fait d'événements postérieurs à cette date il ne mentionne que la révocation des receveurs du Landeron et de Thielle, enregistrée en Conseil d'Etat, le 11 mars 1681. D'un autre côté, la révocation de David de Montmollin, fils du chancelier, receveur de Colombier, enregistrée le même jour, n'a pas encore eu lieu au moment de la rédaction du mémoire. Nous supposons que les deux premières mesures, étant déjà regardées comme certaines pendant le séjour de la duchesse, Montmollin les considère d'avance comme chose faite; on peut admettre aussi que les actes qui les consacraient aient été post datés : les *Réflexions* auraient donc été écrites dans les derniers mois de 1680 ou au début de 1681. Malgré sa longueur, nous avons tenu à publier in-extenso ce document, qui jette un jour intéressant sur le caractère de son auteur. Montmollin a peine à accepter sa disgrâce et l'indifférence affectée qu'il affiche ne saurait donner le change : il se croyait indispensable au gouvernement de l'Etat et se montre, non sans quelque naïveté, fort surpris que la duchesse n'ait pas perdu le souvenir des événements de 1673, si humiliants pour sa fierté. Montmollin n'avait rien négligé pour détourner le coup dont il se sentait menacé. Dans la députation envoyée à Paris, en mai 1679, par le Conseil d'Etat et la Ville, pour complimenter la duchesse sur son avènement à la curatelle, il avait fait comprendre son frère, Jean de Montmollin, trésorier général; son fils David, receveur de Colombier, s'était joint aux envoyés [1], et ces deux membres de la famille devaient porter à la nouvelle souveraine les protestations de fidélité et les offres de services de son ancien adversaire. Nous avons étudié les lettres où ils racontent au chancelier leurs nombreuses démarches : cette intéressante correspondance mériterait d'être publiée : par malheur une partie est rédigée en chiffre dont nous n'avons pas la clef. Tous ces efforts furent vains : le fils du chancelier ne réussit pas même à être présenté à la duchesse, et le tré-

[1] La duchesse de Longueville était morte le 5/15 avril 1679. Le Conseil d'Etat en reçut la nouvelle le 11 avril, vieux style : le 25 il était informé que la curatelle était déférée à la duchesse de Nemours. Il députa aussitôt Abraham Chambrier, conseiller d'Etat, maire de Valangin, le trésorier Jean de Montmollin et Jean-Michel Bergeon, receveur des quatre Mairies, pour aller à Paris « la complimenter et lui témoigner la joie qu'on en a ». La Ville envoya Maurice Tribolet, secrétaire du Conseil des Quarante, et Louis Chambrier, Maître des Clefs.

sorier dut entendre l'expression peu mesurée de la haine de Mme de Nemours pour son frère. Jusqu'au 27 mai 1679, Montmollin avait continué à siéger dans le Conseil d'Etat: lorsque, le 8 juin 1679, M. de la Martinière, envoyé de Mme de Nemours, intima au gouverneur d'Affry l'ordre d'abandonner ses fonctions pour faire place à Mollondin, le chancelier comprit que son sort était décidé et il ne parut plus aux séances [1]. L'acte du 15 septembre 1679, qui le révoque et nomme à sa place David Petitpierre, ne fut toutefois enregistré que le 30 octobre.

Les collègues de Montmollin au Conseil d'Etat ne songèrent point à résister aux événements: ils se rendirent en hâte auprès du nouveau gouverneur, qu'ils avaient banni six ans auparavant et lui témoignèrent toute la joie imaginable de son retour; tant d'humilité désarma la duchesse qui les laissa en fonctions: Simon Merveilleux fut cependant privé de la charge de châtelain de Thielle, conférée à Chevalier. Les destitutions n'en furent que plus nombreuses parmi les receveurs, maires et autres officiers de l'Etat: Montmollin est loin d'énumérer tous les changements qui suivirent l'avènement de Mme de Nemours. Les bannis de 1673 rentrèrent et reprirent leurs charges ou reçurent de l'avancement, ne se doutant guère que, trois ans plus tard, ils se verraient de nouveau dépossédés. Il faut arriver jusqu'à 1848 pour assister à un changement aussi complet du personnel administratif de l'Etat et l'on comprend sans peine l'agitation où vécut notre pays pendant cette période.

On ne saurait s'étonner si Montmollin ne peut prétendre à être un observateur impartial d'événements qui l'atteignaient d'une manière sensible: on trouvera dans son récit l'écho des discours souvent mesquins auxquels se complaisait la mauvaise humeur des adversaires de Mme de Nemours. Mais, en contrôlant son mémoire par les documents officiels: Manuels du Conseil d'Etat et du Conseil de Ville, Registres de la Classe, que nous avons soigneusement dépouillés pour toute cette période, nous avons pu constater, sauf sur un point, l'exactitude de ses assertions; nous croyons donc que ses *Réflexions* peuvent être considérées comme un récit fidèle, quoique empreint de quelque malveillance. S'il éprouve une joie maligne à raconter les bévues des nouveaux magistrats, leurs efforts malheureux pour vendre le vin de l'Etat, s'il souligne avec ironie les déceptions causées par la médiocre libéralité de la duchesse, il ne peut s'empêcher de regretter les procédés fâcheux employés à l'égard des cantons alliés et son patriotisme l'emporte sur sa rancune. Il est certain, du reste, qu'il n'exagère pas les conséquences déplorables qu'eut, pour la fortune du Prince, le remplacement d'un aussi grand nombre d'administrateurs expérimentés. La plupart des favoris de la duchesse semblent n'avoir pas inspiré beaucoup de confiance, à en juger par la peine qu'ils eurent — les Manuels en font foi — à trouver les cautions nécessaires; plusieurs se

[1] Les Manuels du Conseil d'Etat présentent une lacune: le t. XXVII finit à la séance du 27 mai; le t. XXVIII commence par celle du 19 juin: la révocation de d'Affry n'est mentionnée nulle part.

hâtèrent de réclamer des dédommagements souvent fort élevés, pour les épreuves qu'ils avaient souffertes pour la bonne cause: on eut alors, comme en d'autres temps et en d'autres pays, le spectacle de la curée que tous les partis vainqueurs considèrent comme le premier de leurs droits [1].

Réflexions sur ce qui arriva sous la curatelle de S. A. S. Madame de Nemours en 1679, 1680, 1681 et 1682 [2].

Le peuple n'estant jamais content du gouvernement présent et espérant de trouver mieux son conte dans un changement, receut avec beaucoup de joye la nouvelle de la curatelle de S. A. S. Madame la duchesse de Nemours. Il ne trouvoit rien d'injuste dans l'administration de S. A. S. Madame la duchesse de Longueville, mais, n'en recevant pas les advantages qu'il attendoit de Mme de Nemours, il souspiroit après une régence qu'il s'imaginoit devoir remplir toutes ses espérances. Les caresses et la bonne chère que Mme de Nemours fit, l'an 1673, à ceux qui allèrent à Morat et à la Bonneville [3] pour la voir, ont servi de fondement à ces espérances qu'on a fortifiées de temps à autre par des bruits qu'on a répandus. Les plus esclairés ne s'y laissoyent pas surprendre, mais le peuple les recevoit comme des vérités infaillibles, sans considérer que la pluspart des choses dont on le flattoit n'estoyent pas au pouvoir de Mme de Nemours. Il s'en seroit désabusé lorsqu'il n'en vit aucun effet à l'advénement de Mme de Nemours dans la régence, si l'on n'en eut rejetté la faute sur ceux qui empeschoyent qu'elle ne vînt en Suisse. Comme on publioit que les Montmolins en estoyent cause, on les considéroit comme des ennemis du bien public et l'on souhaittoit ardemment leur destitution et la venue d'une Princesse qui devoit faire revivre le siècle d'or. Enfin, ayant obtenu de S. M. la permission de venir en Suisse, vous pouvez bien imaginer quels transports de joye le peuple tesmoigna à son arrivée à Neufchastel. On alla la recevoir à la frontière de l'Estat [4]. Elle trouva de la milice tout le long du chemin et fut enfin receue dans la ville au bruit du canon et de la mousqueterie de 700 bourgeois. Le

[1] Voir sur cette période F. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, 1840, p. 463 sqq. Boyve, *Annales*, t. IV, 1858, p. 232 sqq.

[2] Nous avons respecté l'orthographe de l'original.

[3] Neuveville.

[4] La duchesse arriva à Neuchâtel le 9 juin 1680. (Reg. de la Classe VII, p. 123.) Pour les dates indiquées dans cet article, il faut se souvenir que le calendrier grégorien était introduit en France alors que chez nous on employait encore le calendrier julien. Les dates des documents français, conformes à l'usage actuel, doivent donc être augmentées de 10 jours pour correspondre aux dates neuchâteloises.

soir on alluma des feux de joye par tout le pays et le peuple brusla en effigie M. de Saint-Micaut. Cette licence contre la mémoire d'un envoyé du Prince, qui estoit de pernicieuse conséquence, eut un mauvais succès. Car les feux d'artifice dont cette statue estoit remplie jouèrent à contre temps et ne servirent qu'à allumer la bile des spectateurs contre l'ignorance de Gobelet qui les avoit faits. Quelque temps après, sur le jour de Marie [1], on fit encore prendre les armes à la compagnie des Mousquetaires et l'on solemnisa ce jour par plusieurs descharges de canon pour faire honneur à Mme de Nemours. Mais les feux d'artifice qu'on avoit encore préparés ne réussirent pas mieux que les premiers, le feu s'y estant pris trop tôt et ayant mesme endommagé son auteur [2].

Il ne faut pas s'estonner si on a fait tant de choses pour complaire à cette Princesse : les Quatre Ministraux estoyent dans ses interests et en esperoyent des avancements considérables, les officiers craignoyent d'estre destitués et s'efforçoyent de gagner ses bonnes grâces ; ceux qui ont esté pour elle cy-devant se tenoyent asseurés d'avoir seuls toutes les charges, les autres n'osoyent dire leurs sentiments de peur de se faire des affaires. Et tout le peuple en général en attendoit de grands biens. Mais les choses ont bien changé de face pendant son séjour : le peuple, n'ayant veu aucun effect de sa libéralité, s'est détrompé ; ceux qui ont été pour elle n'ont pas eu toutes les charges qu'ils se promettoyent ; les officiers ont veu qu'ils n'ont rien à espérer. La terreur panique que causoit sa venue s'est peu à peu dissipée lorsqu'on a veu qu'elle ne pouvoit rien que d'oster les charges. Enfin les Quatre Ministraux ont esté obligés de suivre le mouvement du Conseil. Mais, afin que vous sçachiez plus particulièrement comme les choses se sont passées, je vous en marqueray quelques-unes des plus considérables.

Je ne sçache pas qu'on ait fait aucune libéralité considérable et le peu d'argent qu'on a distribué n'a produit aucun bon effect. La ville a fait plus de 3000 escus de despence, sans que Madame ait rien donné au général, ni aux particuliers. Peut-estre qu'elle en tesmoignera sa reconnaissance en accordant aux Bourgeois de la ville leurs censes foncières au mesme prix que les bourgeois renoncés les payent. Mais peut-estre que le Conseil de la Curatelle n'y consentira pas. J'ay esté

[1] La Visitation, vendredi 2 juillet 1680. Man. du Conseil de Ville, séance du 22 juin.

[2] « Jacques Ruchat de Lenaure demande 14 pistoles de récompense pour le feu d'artifice qu'il avoit dressé et néantmoins, à son grand regret, a mal réussi. » On lui accorde 20 écus. Man. du Conseil de Ville, 7 juillet 1680.

surpris que Mme de Nemours n'ait remboursé que la moitié de six pistolles que la ville donna à deux trompettes qu'elle fit venir de Berne pour honnorer son entrée. Il me semble qu'il valoit mieux qu'elle n'en payât rien que de partager une si petite somme. Je ne suis pas moins surpris qu'elle n'ait fait jetter au peuple que 100 frans par les fenestres du Chasteau à son arrivée, au lieu des thrésors qu'il attendoit, et qu'elle n'ait traisté que le Conseil d'Estat et celui de la ville, après les festins continuels que l'on se promettoit pendant son séjour. Je trouve encore plus estrange que Madame ne daigna pas d'honnorer le repas de sa presence, comme M^r^ son père et M^r^ son frère firent en semblable rencontre, et qu'elle ne les fit pas traicter par ses officiers, mais par l'hoste du Singe, qui leur fit une chère ordinaire. Je ne doute pas qu'on n'ait eu esgard à charger par ce moyen le Prince de cette dépence: mais cela ne donne pas une opinion plus advantageuse de sa libéralité.

Les demoiselles Baillod s'attendoient qu'elle payeroit la dépence que Maurice leur frère a faite pendant son exil à Cerlier et qu'elle leur donneroit une pension pour les services signalés qu'elles luy ont rendus, mais on ne leur a délivré que quattre pistolles. Vous les connoissés trop bien pour ne pas juger quel effet cela a produit. Il suffit de vous dire qu'elles tiennent à present que les Montmollins sont de fort honnestes gens et qu'elles déclament d'une furieuse manière contre ceux qui estoient le sujet ordinaire de leurs éloges. Je n'ay pas appris qu'on ait distribué beaucoup d'argent à d'autres. Marguerite Gallandre n'a pas voulu recevoir une pistolle qu'on luy avoit destiné pour la récompenser de son exil. Ces gens croyent que Madame en auroit usé autrement si elle avoit encore besoin d'eux et que c'est la seule raison qui luy a fait tenir une conduite si différente de celle de son premier voyage en Suisse. Quoy qu'il en soit, ce changement a aussi produit du changement dans les esprits du peuple, qui apprend, par cette expérience, qu'il y a bien de la différence entre une Princesse qui prétend de se servir du peuple et la mesme Princesse lorsqu'elle n'en a plus besoin.

J'oubliois de vous dire que l'on fit couler douze muids de vin du Prince par la fontayne de la rue du Chasteau, mais il estoit tellement gasté dans les tuyaux, qu'on n'avoit pas eu soin de nettoyer, et il y eut si peu de personnes qui en profitèrent, par le peu d'ordre qu'on mit pour en rendre l'accès facile, que cette libéralité ne fist aucun esclat. Mais ce qui m'a paru le plus estrange, c'est que l'on n'a pas traité les officiers du Prince, qu'on a restraint ceux qui devoyent accompagner Madame en partant a un petit nombre, mais surtout qu'on leur a

signifié de ne mener point de valets avec eux, à peine d'en payer eux-mesmes leur dépence[1]. Ceste épargne a paru d'autant plus estrange qu'un simple bourgeois de Neufchastel aymeroit mieux s'incommoder que d'en user de cette manière. Aussy ay-je peine de croire que S. A. S. ait donné ces ordres qui ne respondent pas à l'opinion que le peuple avoit de ses richesses et de sa libéralité.

Si ce mesnage a donné sujet de changer de sentiment au regard de la libéralité de Madame, on n'a pas esté moins surpris de ce qu'elle a visiblement tesmoigné plus d'affection à ceux qui embrassèrent ses intérests l'an 1673 qu'aux autres qui demeurèrent attachés au Prince. En ostant les charges aux principaux officiers de son frère, qui avoyent tesmoigné plus de fermeté que les autres, pour les donner à des gens de son parti qui ne sont pas de la force des premiers, elle avoit desja assé fait connoistre son ressentiment contre les uns et son affection pour les autres. Cependant on croyoit qu'elle ne passeroit pas plus avant et qu'elle se contenteroit d'avoir démis le Chancelier, le Chastelain du Vaux-travers[2], le Chastelain de Tielle[3], le Recepveur de Vallangin[4] et celuy d'Auvernier[5]; mais lorsqu'on a veu qu'elle ostoit encore le Trésorier[6] et les Receveurs du Landeron[7] et de Tielle[8], on a jugé que les autres officiers seront touts dépossédés l'un après l'autre. Les particuliers mesme qui n'ont pas esté de son parti ayant remarqué qu'elle s'est à tout moment informée si ceux qui l'abordoyent avoyent esté pour elle, ne se promettent aucune faveur. Ainsi elle a augmenté la division et s'est déclarée pour un parti, par une politique qui ne produira pas les mesmes effets que celle de Louys XII et d'Henri IV, qui se montrèrent pères communs et ne se firent pas chefs d'une partie de leurs sujets. Jugez si on n'a pas esté bien surpris de voir qu'elle ne se soit servi d'aucun officier ancien de Monseigneur son frère pour aller faire compliment aux Estats voisins, et qu'après avoir employé le sieur Pierre Tribollet qu'elle

[1] *Mss.* déffence.

[2] Nous n'avons trouvé aucune mention de cette mesure.

[3] Simon Merveilleux, sieur de Bellevaux, révoqué et remplacé par Simon Chevalier. (Brevet du 20 février 1680, enregistré le 28 mai.)

[4] Henry de Montmollin, frère du chancelier, révoqué et remplacé par Théodore Chevalier. (Brevet du 22 avril 1680, enregistré le 28 mai.)

[5] Jean-Henri Chaillet. Le brevet qui nomme à sa place Abraham Bonvèpre (9 avril 1680, enregistré le 28 mai) ne le révoque pas formellement, mais dit qu'il a abandonné sa charge.

[6] Jean de Montmollin, frère du chancelier, révoqué et remplacé par Ferdinand Tribolet. (Brevet du... 1680, enregistré le 7 septembre.)

[7] Melchior Brochatton, révoqué et remplacé par Gabriel Mellier. (Brevet du 19 février 1681, enregistré le 11 mars.)

[8] Samuel Gaudot, révoqué et remplacé par Jacques Clottu. (Brevet de même date.)

a fait mayre du Locle pour accompagner M. de Saint-Remy à Berne et Solleure, elle ait choisi le sieur Guillaume Tribolet qui est encore sous tutelle et n'a aucun caractère pour accompagner M. de la Vassory à Fribourg et Lucerne. Elle a encore fait plus, car elle a choisi dans le Conseil de Ville M. Marval pour accompagner M. de Manherbe pour la députation de Porentruy, ce qu'on a trouvé d'autant plus estrange qu'on n'avoit jamais vu les Princes emprunter des gens du Conseil de Ville pour des députations. Il est honneste homme, mais vous jugez bien qu'elle ne luy a fait cet honneur extraordinaire que pour avoir esté dans ses interests. Quoyque MM. Chambrier ayent donné des bals et des colations à la cour de Madame, ils n'ont rien obtenu. M. Marval ayant refusé la thrésorerie, son beau-frère [1] qui estoit présent, la demanda, mais il fut mortifié par un refus qui lui doist estre d'autant plus sensible qu'il n'a rien obmis pour se mettre bien en cour. Il est vray qu'on dit que Madame ayant promis la recette de Fontaine Andrey à Lahire [2], (que) M. Pierre Chambrier aura celle de Neufchastel ou de Collombier en eschange. On s'imagine que M. de Manherbe, qui a grand crédit chez Madame, en a reçu un beau diamant. Il y a peu d'officiers qui n'ayent fait d'estranges démarches pour se maintenir, mais aparemment elles seront inutiles et, s'ils sont conservés, ils n'auront aucun crédit.

Le peuple et les officiers, estant si mal satisfaits, n'osoyent faire paroistre leurs ressentiments, quoiqu'ils fussent augmentés par d'autres choses qui leur tenoyent d'autant plus à cœur qu'elles regardent la religion. Les Quatre Ministraux et les deux Maistres des Clefs, à l'instance de M. le Gouverneur, couvrirent, à l'arrivée de Madame, d'une toile peinte de la couleur de la pierre, l'escriteau qui est gravé au grand temple et qui porte que l'an 1530 l'idolâtrie en fut chassée par les bourgeois. Leur complaisance passa plus avant, car ils souffrirent sans dire mot que Madame fit sonner une cloche du Chasteau, qu'on entendoit dans le temple, pour appeller à la messe ceux y vouloyent aller. Les ministres en dirent quelque chose, mais en termes si généraux que, si on en murmuroit ouvertement, personne néantmoins n'y remédioit.

Enfin il arriva que le Sr Chevalier, médecin, que Madame a fait Chastelain de Thielle, fit mettre en prison à Thielle une femme [3], sous prétexte d'un peu de farine que Lahire son Lieutenant prétend qu'elle

[1] Samuel Chambrier, maire de la Chaux d'Etalières.

[2] Prince dit Lahire, lieutenant de Saint-Blaise, grand partisan de Mme de Nemours, mêlé à l'assassinat de Saint-Micaut, en 1673.

[3] Elle se nommait Magdelaine Menoud. Man. du Conseil de Ville, 30 juin 1680.

luy a pris dans sa maison où elle fréquentoit. Ses parents supplièrent Madame de la faire eslargir, mais ne l'ayant voulu faire, MM. les Quattre Ministraux luy en firent des instances à la prière des parents. Mais tout cela n'ayant eu aucun effet, finalement on fit connoistre au Sr Thonnet, qui estoit alors Maitre bourgeois en chef, que, s'il n'assembloit le Conseil de Ville pour dellivrer une personne qui estoit bourgeoise de Neufchastel, qu'il en verroit d'autres suites. Cela l'obligea et ses collègues de convoquer le Conseil de Ville, où les ressentiments cachés esclattèrent si vivement, qu'on alla au Chasteau en corps pour demander à M. le Gouverneur l'eslargissement de cette femme qu'on avoit saisie contre les franchises des bourgeois, qui ne permettent pas de les emprisonner sans le consentement des Quatre Ministraux. Il fut encore arresté qu'on lui demanderoit un acte contenant qu'il a agi contre les franchises, qu'il ne le feroit plus à l'avenir et que, s'il avoit sçeu qu'elle est bourgeoise, il ne l'auroit pas fait saisir. On passa plus avant, car on résolut, s'il ne l'eslargissoit et ne donnoit cet acte, qu'on assembleroit la générale communauté le lendemain. Cette vigoureuse résolution surprit extrêmement Madame qui ne s'y attendoit pas, soit qu'elle se reposât sur l'attachement que les Srs Quattre Ministraux ont pour elle, ou sur la sousmission qu'on lui avoit tesmoignée jusqu'alors. Cependant, croyant que le Conseil n'oseroit pas agir fortement si elle se chargeoit de l'affaire, [elle] luy fit dire qu'il n'y a point de Gouverneur où elle est. Cest incident changea la scène, mais non la résolution du Conseil qui demanda à parler au Gouverneur comme à celuy qui a juré d'observer leurs franchises, mais il ne voulut point sortir d'auprès de S. A. S. qui demanda à parler à deux maistrebourgeois qui entrèrent et contestèrent longtemps avec elle. Ensuite elle appela le Sr de Pierre a qui elle fit des reproches comme à une personne qui, estant dans ses intérests, ne le luy tesmoignoit pas en ce rencontre. Finalement, elle demanda à parler à 8 personnes du Conseil, mais personne n'ayant voulu se rendre suspect en conférant en particulier, elle consentit enfin à voir tout le corps, à qui elle tesmoigna d'abord que la présence de tant de personnes estoit tumultueuse, cependant qu'à leur considération elle feroit grace à cette femme.

Mais le Conseil ne voulant pas accepter ce tempérament, elle soutint que les larrons estoient exceptés dans la franchise, et le Conseil au contraire, qu'il falloit que les Quatre Ministraux les jugeassent tels avant que de les saisir ou qu'ils le fussent manifestement. Elle se plaignit ensuite que le Chancelier luy faisoit ces affaires, qu'ils ne le devoyent pas escouter, qu'ils pouvoyent attendre des grâces de sa bonté, qu'ayant

résisté à Mazarin en France, elle ne céderoit pas à des sujets. Mais tous ces discours, quoyqu'animés de mouvements qui tesmoignoyent de la colère et assaisonnés de pleurs, ne fleschirent pas le Conseil, qui ne se rendit point aux menaces qu'elle fit de les vendre, ni à un second tempérament qu'elle leur proposa, qui fut de la relascher sans préjudice des droits de M. son frère. Enfin il accepta l'eslargissement, avec réserve des droicts de la Ville aussi bien que de ceux du Prince, et si l'on eût repassé les voix, aparemment on auroit encore rejetté cet expédient. Ce qu'ils firent ensuite n'est pas moins considérable. Car ils envoyèrent trois Conseillers de Ville au chasteau de Tielle pour declarer a cette femme qu'ils l'avoyent fait mettre hors de prison en vertu de leurs franchises, luy deffendre en mesme temps de ne payer aucun frais et s'informer si on l'avoit maltraitée [1].

J'admire la bonté de Madame qui a bien voulu se charger d'une affaire épineuse que d'autres Princes auroyent laisser démesler à leurs officiers, tant pour ne se pas commettre en personne que pour éviter les conséquences plus grandes qu'on en peut tirer. D'autres ont fait de grandes réflexions sur les menaces de vendre l'Estat, qui attirèrent sur le champ des souhaits de la conservation du Prince. Mais ce qui a produit le plus mauvais effet, c'est tant de relaschement tout d'une suite et d'une manière si plaine de chagrin, qui a fait croire qu'on a fait par contrainte ce qu'on auroit attribué à un fonds de bonté si l'on s'y estoit pris d'une autre manière. Les plus judicieux, ayants veu que Madame attribue au Chancelier les affaires qu'elle a avec la Ville, s'estonnent qu'elle n'en a profité en ramenant à son service une personne qu'elle sçait avoir toutes les connoissances du pays et en conservant son frere le Thrésorier à qui elle a osté sa charge, quoyqu'il n'ait pas moins de capacité. Elle menace mesme d'oster la recette de Collombier à son fils [2] comme elle à fait celle de Valangin à son frère pour luy donner un successeur qui n'a point de biens et qui n'a pu donner aucune caution.

Vous sçavés que le Chancelier a esté destitué sans qu'on ait rien pu trouver à dire sur sa conduite, sinon qu'il ne s'est pas assez mesnagé

[1] Cette affaire n'ayant pas été traitée en Conseil d'Etat, les Manuels n'en font naturellement aucune mention. Mais elle est rapportée en détail dans le Manuel du Conseil de Ville, 30 juin 1680. L'exposé du secrétaire de Conseil, Maurice Tribolet, confirme le récit de Montmollin.

[2] David de Montmollin, révoqué et remplacé par Abraham Perrot, ministre de Saint-Martin. (Brevet du 19 février 1681, enregistré le 11 mars.) Comme Perrot ne pouvait, en sa qualité d'ecclésiastique, s'acquitter personnellement de ses fonctions, il fit agréer pour son remplaçant Isaac Sandoz.

avec Mme de Nemours, ayant servi son Prince contre elle d'une manière qui a fait voir à tout le monde qu'il ne considère que son devoir. Comme sa conscience lui rend ce tesmoignage et qu'il jouit à présent d'un repos qu'il ne trouvoit pas dans l'exercice de sa charge, sa santé, dont on désespéroit pendant qu'il estoit Chancelier, s'est restablie si fortement qu'il n'a plus aucune incommodité. Il vit fort content, nonobstant la disgrâce de Madame et les persécutions dont on l'a menacé, qui ne l'ébranlent point. Quelques-uns de ses amis, estant en peine à l'arrivée de S. A. S. luy conseilloyent de s'esloigner, comme le Receveur Chaillet[1], qui fut absent pendant son séjour. Mais il ne voulut pas faire ce tort à sa réputation et à tant d'honnestes gens, qui, estant en peine pour avoir fait leur devoir comme luy, n'auroyent vescu que dans de grandes inquiétudes. Il n'ignoroit pourtant pas qu'il n'y eût du péril d'attendre une Princesse irritée, qui tenoit tout l'Estat par l'espérance ou par la crainte. Cependant il n'hésita pas sur le parti qu'il devoit prendre et résolut de ne faire aucune démarche basse. Il parut le jour mesme de son entrée, pour démentir ceux qui publioyent qu'il estoit parti, et a fait connoistre publiquement pendant tout le séjour de Mme de Nemours que sa conduite estoit toujours esgale et juste, pleine de respect pour elle et de fidélité pour le Prince. Si elle l'eût appellé, comme on dit d'abord qu'elle feroit, pour rendre conte de son administration, il l'eût fait d'une manière qui n'auroit point démenti sa conduite passée.

Mais il n'a pas cru devoir demander ni faire demander par d'autres audiance, voyant que ceux qui n'estoient pas encore dépossédés n'avoyent aucun crédit auprès d'elle. Il a considéré qu'il ne pouvoit pas se justifier qu'en faisant voir qu'il avoit eu sujet de soutenir la cause de Mr son frère aussi fortement qu'il a fait et qu'il l'aigriroit encore davantage en lui tesmoignant la mesme fermeté qu'elle a éprouvée pendant la vie de Mme de Longueville. Cette conduite esgale du Chancelier a surpris ceux qui croyent qu'il la faut changer selon le temps, et peut-estre qu'elle a aigri davantage l'esprit de Mme de Nemours. Elle a dit qu'elle ne veut laisser personne de cette maison dans son service et qu'elle fera promettre à son héritier de n'en jamais appeller aucun. Ceux qui sçavent combien il importe au Prince d'attacher à son service tout ce qu'il y a

[1] Jean-Henri Chaillet, receveur de la cave d'Auvernier, grand adversaire de Mme de Nemours, ainsi que son frère Ch. Chaillet, pasteur de Colombier. A propos d'un procès que lui intenta le procureur général, il chercha à exciter le Conseil de Ville, sous prétexte que les franchises des bourgeois avaient été violées en sa personne. Man du C. d'Etat, février-avril 1681. Leur père, Abraham Chaillet, maire de la Côte, fut révoqué. Ibid., 7 mars 1681.

d'habiles gens dans l'Estat et particulièrement dans la ville, jugeront qu'elle se fait plus de préjudice qu'à cette famille qui s'en peut passer. Elle a dit souvent que le Chancelier a de l'esprit et mesme de la fermeté, mais elle a adjouté qu'il devoit l'employer pour elle.

Si d'autres ne sont pas si avant dans sa disgrâce, ils ne le sont pas plus dans son estime. Le Receveur de Collombier n'ayant pu obtenir la grâce de luy faire la révérence à Paris n'a pas osé se présenter sans sçavoir si elle l'agréeroit. M. le Gouverneur luy conseilla de ne se pas rencontrer à Collombier lorsqu'elle y fut, de peur qu'elle ne le maltraitât. Elle a dit qu'elle pouvoira à sa recette, mais elle ne l'a donné encore à personne. Lorsque le Procureur général[1] alla dire au Trésorier que Madame avoit pourveu à sa charge, il luy repondit froidement qu'il n'en estoit pas surpris, qu'il avoit la satisfaction de ne l'avoir pas mérité et qu'il ne laisseroit pas d'estre toujours fidèle au Prince. Il deslivra 400 pistolle en eschange d'autant de monnoye qu'il avoit receue. Comme on luy en raporta huit légères, ce procédé luy parut si estrange, qu'il ne voulut pas leur en donner d'autres, mais leur fit offre de leur donner des escu blanc pour toutes, en les luy rendant. Cela estoit si raisonnable qu'ils n'en parlèrent plus. Il est certain que s'il les eût voulu changer, il y auroit profité de deux pistolles. On lui demanda son coffre à vendre, mais il tesmoigna qu'il en avoit encore besoin pour luy-mesme. Ferdinand Tribollet son successeur n'a pas la réputation de connoistre l'argent et de sçavoir conter, mais il a une qualité qui suffit, ayant esté pour Madame. Il y a bien des gens qui ont esté surpris de ce changement, M. le gouverneur ayant tesmoigné de lui vouloir du bien. Pour moy, je suis persuadé qu'on est bien aise de pouvoir disposer des finances, sans que personne en ait connoissance, qui ne soit entièrement à Madame. Il seroit fascheux d'estre obligé de prendre des précautions sur toutes les choses qu'on ne veut pas que les parents ou le Conseil de la Curatelle sçachent. Au reste, le Chancelier ayant sçeu ce que Madame avait dit au Conseil de Ville, tesmoigna qu'il n'estoit pas nécessaire d'instruire ce corps dans une matière si commune, mais qu'il luy diroit ses sentiments lorsqu'elle voudrait vendre l'Estat.

La haine contre la famille de Montmolin fut estendue jusqu'au secrétaire du Trésorier. On l'emprisonna à Vallangin dont il est originaire, sous prétexte qu'il avoit dit que Mme de Nemours avoit bien changé depuis qu'il eut l'honneur de luy faire la révérence à la Neuveville et

[1] Brun d'Oleires.

qu'il n'y avoit pas apparance d'une longue vie. Quoyque la Justice ne l'ait condamné à aucun chastiment, on ne voulut par l'eslargir sans promettre de payer les frais; quelques instances que les parents fissent de l'eslargir ou de luy faire son procès, on l'a retenu un mois en prison et on ne leur a pas voulu donner aucune communication des informations. Je trouve estrange après ce procédé qu'on ne traiste pas de mesme ceux qui publient si souvent que le Prince est à l'extrémité et qu'on donne mesme les charges à ceux qui ont appuyé les fausses attestations qu'on avoit envoyé de sa mort [1]. Si ce pauvre secrétaire estoit bourgeois de Neufchastel, on ne l'eût pas emprisonné, ni les Gouverneurs des villages de Fleurier, Saint-Sulpy et Buttes [2] qu'on relascha en mesme temps que la femme qui estoit à Tielle, peut-estre pour ne se pas faire des affaires. Ces procédures n'ont pas servi à augmenter l'affection du peuple. Et il auroit mieux valu de ne pas tesmoigner tant d'aversion pour une famille qu'on ne peut pas pousser.

Mme de Nemours ayant sçeu que M. Ostervald, ministre de la Ville, avoit dit dans son presche qu'il falloit conserver les libertés et franchises, se persuada que cela avoit animé le Conseil pour faire sortir la femme de Tielle et en fit des plaintes au Doyen de la Classe, laquelle voulant assembler le Conseil de Ville *pour sçavoir s'il avoit prêché séditieusement* comme elle l'en accusoit, Mme de Nemours s'en désista et dit qu'on ne l'avoit pas d'abord bien informée. Il y a de l'aparance qu'on luy fit comprendre que cette exhortation ne passeroit pas pour séditieuse et qu'elle n'en auroit aucune satisfaction [3].

La Classe a restabli M. Breguet, ministre des Verrières, dans ses assemblées d'où il avoit esté exclu [4]. Madame leur tesmoigna qu'on ne sçauroit lui faire plus de plaisir que de favoriser ceux qui ont esté pour elle. Cela estoit obligeant pour une partie du corps, mais donna sujet aux autres de considérer que, n'ayant pas esté dans ses intérests, ils n'en pouvoient pas attendre les mesmes protections. Ils furent confirmés dans ce sentiment à son départ, car quoyque le Doyen luy demanda sa bénédiction pour tout le corps, elle ne lui respondit rien sur cela, mais leur

[1] Nous n'avons pas trouvé trace de cette procédure dans les registres de la Justice de Valangin.

[2] Ils avaient présenté une «requête insolente» à propos de la vente du sel. Man. du C. d'Etat, 27 juillet 1680.

[3] Reg. de la Classe, 11 août 1680, t. VII, p. 128-129.

[4] Ibid, 1er juillet 1680, t. VII, p. 124, 126. La Classe essaya d'abord de résister, ayant de fortes raisons d'exclure le Sr Breguet de ses délibérations; elle céda devant l'insistance de la duchesse.

recommanda seulement Mrs Prudent [1] et Perrot [2]. Ce qui a fait dire plaisamment qu'il ni avoit que deux Jacob parmi tant d'Esaüs.

Quelques paysants des Verrières ayant abatu une croix en Bourgogne, les officiers du Roy ayant demandé à M. Baillod, mayre des Verrières, de les saisir, il en escrivit à M. le Gouverneur, lequel luy manda de ne les pas arrester qu'il n'en eut pris les informations. Cela a fasché le Roy qui a tesmoigné que, si M. le Gouverneur n'en use pas mieux, il saura bien faire trouver bon à Mme de Nemours de rétablir l'ancien Gouverneur qui entretenoit une meilleure voisinance. Vous pouvés bien juger qu'il en a esté dans de grandes inquiétudes et que, pour s'en tirer, il a fallu déposer le mayre, lequel est allé informer le Gouverneur de Pontarlier, M. Chauvelin, l'Intendant de Bourgogne et M. l'Ambassadeur à qui il a fait voir les ordres de M. le Gouverneur [3]. Madame a donné cette charge à Breguet le régent [4], ce qui donne sujet de faire des réflexions peu conformes à l'honneur qu'on doit recevoir des charges.

Vous sçavez qu'on ne voulut pas donner les vins de S. A. S. à la vante aux Receveurs d'abord qu'elle fut faite, qu'ils ne s'en voulurent pas charger à ce prix, le temps de les débiter estant passé, que les Receveurs de Saint-Blaise et de Collombier avant l'arrivée de Madame, en obtinrent encore trois batz et qu'enfin on a esté obligé de les vendre à un creuzer le pot à S. de Tielle [5] qui aparemment ne les paiera pas de longtemps. Il est vrai que, le vin de Collombier estant mieux gouverné par le Receveur, on en a vendu une partie à demy batz et le reste à un gros à un Balsois, mays je doute encore s'il le prendra. Ainsi le prince a perdu les trois quarts de ses vins par cette nouvelle œconomie. Pour les vins nouveaux, on les a mieux mesnagés, car on les monta à la vante au lieu de les encaver comme on faisoit auparavant ; les dixmeurs n'y ont gagné que la moitié, de sorte que ces expériences couteront raisonnablement au prince qui paye assez chèrement l'aprentissage des nouveaux officiers [6].

[1] Ministre aux Ponts-de-Martel, où il avait été transféré de Corcelles. Appuyé sur la recommandation de la duchesse, il réclamait la cure de la Sagne, mais la Classe, mécontente de ses importunités, la lui refusa et le censura pour s'être « recommandé aux puissances ». Il obtint la cure de Travers en 1682. Reg. de la Classe VII, 129, 144, 145, 148, 151.

[2] Ministre à Saint-Martin. Il fut l'un des trois candidats présentés au Conseil de Ville de Neuchâtel, pour succéder à Jean-Rodolphe Ostervald et fut élu en 1682.

[3] Man. du C. d'Etat, 1er juin, 1er juillet, 16 août, 19 août 1680.

[4] Fils du ministre Breguet, des Verrières, régent au collège de Neuchâtel. Il réclame ses gages au Conseil de Ville qui lui octroie 10 écus. Man. du C. de Ville, 3 novembre 1680.

[5] Simon de Thielle, du Conseil étroit de la ville de Neuchâtel.

[6] Cette affaire des vins occupa souvent le Conseil d'Etat qui eut, en effet, toutes les peines du monde à vendre la récolte de 1679. Les Manuels confirment entièrement les assertions de Montmollin.

Madame ayant envoyé M. de la Vassori à M. l'Ambassadeur, pour luy donner advis de son arrivée, il renvoya M. son fils pour la complimenter. Il n'est point venu la voir luy-mesme comme on se l'imaginoit et on ne croit pas qu'il soit fort satisfait de Madame, qui n'a pas pris ses advis sur ce qu'elle a fait en Suisse, comme Madame de Longueville faisoit.

Mrs de Berne envoyèrent deux personnes de leur Conseil estroit et deux du Grand Conseil pour luy faire compliment, Mrs de Solleure et de Lucerne ne vinrent pas en si grand nombre, mais Mrs de Fribourg enchérirent par dessus les autres, car un des advoyers y vint avec trente chevaux. Ils ont esté mal satisfaits de ce qu'on ne leur a pas rendu la mesme civilité, soit pour le nombre, soit pour la qualité des personnes que Madame leur a envoyé. Mrs de Fribourg furent aussi outrés de ce que M. de la Vassori ne leur fit aucun compliment en Conseil, mais se rapporta aux lettres qu'il avoit rendues ; on dit qu'ils s'en plaignirent à Mrs de Berne, lesquels leur tesmoignèrent qu'ils n'estoient pas plus satisfaits qu'eux et que, si on avoit envoyé à Fribourg deux jeunes hommes sans charges et sans expérience, on avoit envoyé à Berne une personne qu'ils ne connoissent point, avec un homme qui est au service d'un de leurs bourgeois et qui estoit encore cette année réfugié chez eux. Vous voyez bien qu'ils désignèrent M. Pierre Tribollet qui a admodié une terre d'un Bernois et qui se retira dans ce Canton après avoir esté condamné par la Justice de Neufchastel.

Mais il y a des sujets plus particuliers de mescontentement dans les Cantons. Madame a tesmoigné à Mrs de Berne qu'elle ne veut pas tenir ce que Madame de Longueville a fait, et ils sont, de leur costé, résolus à n'entrer en aucune conférence qu'elle ne l'aprouve. Ainsi on n'est pas en estat d'accomoder les différends qui sont entre les deux Estats. Il y avoit eu auparavant quelque pique. Madame ayant nommé un jour pour venir à une conférence à Lignières, Mrs de Berne ne la refusèrent point, mais bien le jour, prétendants, comme je croy qu'il leur appartenait, de donner ce jour, lequel ils remirent à la semaine suivante. Madame, d'un autre costé, ne le voulut pas agréer. Mais ce qui a le plus aigri Madame, c'est le refus qu'ils ont fait de lever la deffence qu'ils ont faite de débiter les vins du Comté de Neufchastel dans leur canton. Comme elle en pria publiquement leurs députés à Neufchastel et qu'elle a déclaré ensuite positivement qu'elle la feroit lever, il ne faut pas s'estonner si elle leur a répondu qu'elle en auroit du ressentiment. Je souhaitterois de bon cœur qu'ils eussent fait plus de réflexion et qu'ils n'eussent pas renouvellé cette défence, comme ils ont fait, sans considérer que la réputation de

Madame y estant engagée, elle cherchera les moyens de s'en tirer, quoyque Mrs de Berne ne s'en mettent pas en peine. Mrs de Mollondin ont obtenu de Madame de faire citer M. de Praroman par-devant les Estats, pour faire révoquer le jugement rendu par Mme de Longueville et confirmer la sentence des Estats qu'elle cassa. Mais Mrs de Fribourg n'ont pas voulu permettre la citation : au contraire, ils ont pris la cause en mains et donné des lettres de représailles à M. de Praromon qui a envoyé son neveu à Paris avec des lettres de recommandation de Berne et de Fribourg au Roy pour se plaindre de cette procédure, qui fera des brouilleries avec le canton de Fribourg.

Il s'estoit aussi suscité un démeslé avec le Canton de Solleure, mais il a esté terminé. Mrs de Solleure ont ordonné que M. de Mollondin prendra le bien que M. le colonel des gardes a à Cressier en payement de ce qu'il luy doit. Mais comme ils l'avoyent mis trop cher, il prétendoit n'estre pas obligé de le prendre à ce prix et que c'estoit aux juges du Landeron à en faire le taux. Madame s'y intéressa et donna ordre à M. de Saint-Remy lorsqu'elle l'envoya à Solleure pour les complimenter, de se plaindre de cette procédure et d'en demander réparation, comme d'un attentat sur sa jurisdiction. Ils demandèrent à M. de Saint-Remy sa proposition par escrit, sous prétexte d'y pouvoir respondre plus ponctuellement mais, quoy qu'il s'en excusât de peur de s'engager, il y fut enfin obligé. Ils prirent cet affaire fort haut, car ils arrestèrent que si Madame ne leur en donnoit satisfaction, qu'ils deffendroyent nos vins dans leur Estat. Comme cette deffence nous auroit incommodé, Madame y pourveut en désavouant M. de Saint-Remy. Cest expedient réussit fort bien, car Mrs de Solleure respondirent qu'ils vouloyent bien croire qu'elle ne luy en avoit pas donné charge, quoyqu'ils n'eussent pu s'imaginer, si elle ne leur eut assuré, qu'il eut osé outrepasser sa commission. Je souhaitterois que Mrs de Berne se fussent payés de la mesme monnaie, à l'égard de la deffence de nos vins, car Madame leur allégua qu'ils ne devoyent pas faire difficulté de la lever, puisqu'elle désavouoit l'arrest fait du vin sur la Tielle et qu'elle avoit mesme mis hors de son service le Gouverneur et le Chancelier qui en avoyent esté les principaux auteurs. Mais ils lui respondirent que c'estoit deux choses distinctes et que le différend pour l'arrest des vins estoit terminé.

Par malheur il y a eu aussi quelque mescontentement du costé de M. l'Evesque de Basle, car les députés s'étant rendus à la Neuveville au jour que Madame avoit marqué à Mrs de Berne pour terminer le différend de Lignières, furent bien surpris de ce qu'on ne leur avoit pas évité

cette peine en les advertissant que Mrs de Berne ne l'avoyent pas agréé. Ils insistèrent qu'on vuida au moins le différend de l'Eschelette où Mrs de Berne n'estoyent pas intéressés, mais, n'ayant rien pu obtenir, ils s'en retournèrent d'autant plus mortifiés que Madame leur avoit proposé elle-mesme à Neufchastel lorsqu'ils vinrent la complimenter, d'accomoder ces deux différends, et que M. le Grand-Maistre, qui est la première personne après l'Evesque, avoit pris la peine de venir luy-mesme depuis Porentruy. Il n'y a pourtant pas de l'aparance qu'ils eussent rien conclu encore que la conférence se fut tenue, car Madame ayant esté sur les lieux quelques jours après, les habitants de Lignières furent extrêmement surpris de voir que personne ne sçavoit l'informer du différend.

Au reste, je suis estonné que Madame soit si fortement persuadée qu'on avoit dessein de faire passer cet Estat à M. le Prince [1]. Elle en a parlé à plusieurs personnes qui ont tasché de lui faire comprendre que cela n'est point et qu'il estoit impossible, mais ils n'ont rien gagné sur elle. Le thrésorier se seroit peut-estre conservé s'il eût voulu avouer ce qu'il ne sçait pas et dont on n'a jamais parlé. La Bonvespre a dit qu'elle a des attestations de ce dessein, qu'elle porte à Paris. Mais elles ne peuvent estre que fausses, ceux qui ont esté le plus avant dans les affaires n'en ayant aucune connoissance.

Je suis encore plus surpris qu'elle soit aussi persuadée du peu de vie qui reste à M. son frère et de ce qu'elle dit publiquement qu'elle n'est point satisfaite de ses parents et qu'elle veut créer un héritier qu'elle amènera avec elle.

Cependant on ne sçait ce qu'on se doit promettre, voyant que Madame n'a presque point de mémoire, qu'elle ne boit point de vin, mange peu, dort la plupart du temps et ne prend point d'exercice. Elle n'a fait que deux tours de promenade sur la terrasse proche du Chasteau pendant tout son séjour à Neufchastel. Il y en a qui croyent que ses jambes enflent et que cette incommodité luy a empesché de prendre un si agréable divertissement. Vous serés sans doute aussi surpris que moy, d'une chose qu'on asseure pour véritable: on dit qu'elle croid que M. de Bellevaux est mort, quoy qu'elle l'ait veu plusieurs fois, qu'elle luy ait parlé et qu'il ait assisté en sa présence en Conseil.

Mais si Madame est si sobre, sa cour a d'autant plus d'appétit, et il y a peu de Suisses qui boivent mieux, tant de l'un que de l'autre sexe.

[1] Condé.

Madame, en partant, ne fit pas de grandes caresses à ceux qui se trouvèrent à son départ. Les dames Chambrier y jettèrent bien des larmes. On ne put assembler que [1]... hommes pour border son passage, au lieu des 700 qui se rencontrèrent à son entrée. Son carosse versa au-delà de Corcelles en un lieu qui n'estoit pas raboteux. Mr Daniel Petitpierre la tira dehors du carosse après qu'il luy eut déclaré qui il estoit. Elle ne voulut pas permettre qu'on l'accompagnât plus loin que Mostiers [2].

Depuis son départ il s'est passé deux choses qui sont de conséquence: Mme Dasché a gagné son procès qui estoit de la dernière importance, soit qu'on considère la valeur de la baronie de Gorgier ou que l'on fasse réflexion sur les conséquences qu'on en peut tirer pour les autres fiefs. La cause du prince a esté mal soutenue, mais s'en faut-il estonner puisqu'un étranger [3] qui ne sçait pas les affaires du pays l'a plaidée et que Madame a cassé ceux qui avoyent le plus de connoissance de cette affaire et des autres droicts du prince? Mr Petry se promettoit de l'emporter et les mieux sensés croyoyent qu'on ne feroit pas décider une si grande affaire si l'on n'estoit asseuré du succès. L'on croid que Madame auroit donné en récompense à M. le gouverneur cette terre qui sort de ses ancestres, si M. son frère fût mort. Voilà des prétentions des princes sur les fiefs qu'on avoit conservées depuis un siècle qui sont perdues et les vassaux hors de peine [4].

La seconde chose qu'on a faite est aussi de considération. Les Estats ont ordonné que la sentence de bannissement de Mr de Mollondin seroit biffée et arrachée des registres. On est surpris qu'ils l'ayent fait sans que personne l'ait demandé, et qu'ils ayent pris pour fondement la satisfaction de Madame et la sousmission et l'obéissance qu'ils ont pour elle. Il y a encore lieu de s'estonner que quattre des juges qui l'avoyent rendue ayent esté de cet advis et que les autres, n'y ayant pas voulu donner les mains, en ayent esté exclus pour en mettre d'autres en leur place. Les mesmes Estats ont passé plus avant: ils ont aussi déclaré que Madame est la seule et unique héritière de Mr son frère et que, s'il vient à mourir, elle sera souveraine et mise en possession de cest Estat, encore que le

[1] En blanc dans le manuscrit.

[2] Le départ de la duchesse eut lieu le 25 août 1680.

[3] Le Dr Petri, de Bâle.

[4] V. Boyve, *Annales* IV, 237. Le Chancelier avait rassemblé un grand nombre de documents pour établir les droits du Prince à réunir à son domaine la baronnie de Gorgier, en cas d'extinction des mâles. Le Conseil d'Etat les lui fit réclamer (Man. 21 juillet 1679), mais Montmollin se refusa à les communiquer et ne fut sans doute pas fâché de voir le procès perdu, faute de ses conseils.

jour des six semaines de sa mort fût escoulé, d'autant qu'on pourroit le luy cacher. On s'estonne que les Estats, convoqués pour une cause particulière, ayent jugé, sans en estre requis, d'une chose qu'on ne leur propose pas, qu'ils règlent la succession d'un Prince vivant, qu'ils ne réservent pas son restablissement, qu'ils appréhendent que ceux qui ont la garde du Prince ne soyent capables de cacher sa mort et qu'ils s'imaginent qu'on pourroit surprendre Mme de Nemours par un si lâche artifice. Croyent-ils que Madame perdroit ses droits si Mrs les parents, luy cachants la mort du Prince, venoyent demander la possession? Mr de Bellevaux [1] et Mr le Maire de Neufchastel [2] n'ont pas voulu donner les mains à ces sentences, encore que MM. Merveilleux, Guy, Chambrier et Hory, qui avoient esté du premier jugement et qui ont assisté au dernier, les en ayent fort pressé. Le Conseil estoit convenu avec Madame avant son départ qu'il rendroit ces deux jugements à l'instance du Procureur général. Mais comme, du depuis, on a voulu qu'ils le rendissent de leur propre mouvement, ces deux Mrs n'y ont pas voulu consentir. Vous pouvez juger quelle opinion on a de la fermeté des juges et si l'on n'attend pas avec impatience le jugement que MM. les parents feront de cette affaire [3].

Voilà ce qui s'est passé jusqu'à présent. On en peut conclurre que le peuple n'a plus la mesme passion qui l'agitoit si violemment, que ceux qui ont esté dans le parti de Madame ne sont pas contents de ce qu'elle a fait pour eux jusqu'à présent, mais qu'ils espèrent qu'elle les considérera à l'avenir; que les autres qui ont esté attachés au Prince font tout ce qu'ils peuvent pour se mettre dans les bonnes grâces de Madame,

[1] Simon Merveilleux.

[2] Henri Tribolet-Hardy.

[3] Mme de Nemours attachait une grande importance à cette cassation du jugement de 1673. Le gouverneur de Mollondin, qui y était personnellement intéressé, mit tout en œuvre pour obtenir l'assentiment de l'unanimité des juges de 1673, à une mesure par laquelle ils se condamnaient eux-mêmes. Tous étaient d'accord sur le fond; Merveilleux et Tribolet insistèrent pour que le jugement fût rendu, selon les formes, à la demande du procureur général. Malgré les prières et les menaces de Mollondin, ils persistèrent dans leur opinion et furent remplacés, sur leur refus de siéger dans cette affaire, par J.-J. Sandoz et Simon Chevalier. Le registre des Trois-Etats (17 octobre 1672) n'a, du reste, pas été lacéré: les deux sentences contre Mollondin (ordre d'arrestation et sentence de bannissement), ont été biffées, mais d'une manière si incomplète, qu'elles demeurent parfaitement lisibles. (Fol. 306 et fol. 309.) A la fin du volume on a ajouté 2 fol.: 311 et 312, qui renferment la sentence du 6 octobre 1680. Elle est signée par D[avid] Merveilleux, L[ouis] Guy, A[braham] Chambrier, J[ean]-J[acques] Sandoz, pour l'ordre de la noblesse; J[onas] Hory, S[imon] Chevalier, F[rançois]-Louys du Terraux, J[ean] Varnier, pour l'ordre des officiers; J[ean] Ostervald de Biollay, George Thonnet, [Philibert] Perroud et Jaques de Pierre, IV Ministraux, pour l'ordre du Tiers. — Cf. Man. du Conseil d'Etat, 4 octobre 1680, où l'on a transcrit le mémoire envoyé à la duchesse sur cette affaire.

mais qu'ils ne se doivent rien promettre; qu'il y a peu de personnes qui ayent assés de résolution pour préférer leurs devoirs à leurs charges et qu'elle peut réussir dans tout ce qu'elle désirera de ceux qui sont dans les offices ou qui y prétendent, en se servant adroitement de la crainte et de l'espérance.

Ch. ROBERT.

COMPAGNIE DES CORDONNIERS ET TANNEURS DE NEUCHATEL

(SECOND ARTICLE)

(Suite et fin. — Voir la livraison de juillet-août 1904, p. 180.)

IV. Les Français réfugiés.

De 1685 à 1745, les registres de la Compagnie mentionnent 17 réfugiés français, travaillant du métier et demandant soit le droit d'exercer temporairement celui-ci, soit l'entrée dans la Compagnie; quelques-uns par leurs tentatives à se soustraire aux règlements sont mentionnés et châtiés plus souvent qu'à leur tour. Ces inscriptions dans les livres des arrêts nous donneront d'autre part un aperçu sur les occasions où la Compagnie avait à intervenir. De ces 17 réfugiés, 9 ne sont pas mentionnés dans le travail de Mme A. de Chambrier [1] soit qu'ils n'aient pas été naturalisés, soit pour une autre cause. (Nous les marquons d'un astérisque).

Du 1er janvier 1685. — Un réfugié pour la religion en cette Ville, nommé * *Pierre Fayer* du Cheyllards au Vivarès, a fait représenter que MM. les quatre Ministraux luy ont permis l'habitation en attendant ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner des dits poures refugiez, et durant ce il travaille ici seul sans compagnon, ni apprentifs. Il prie qu'il soit ainsi, en attendant ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner. Le fait mis en délibération, a esté arresté qu'il peut gagner sa vie icy du dit mestier en ne maniant point de garçons et il se présentera toutes les années pour faire la mesme

[1] Naturalisation des réfugiés français à Neuchâtel de 1685-1794. Musée neuchâtelois, 1900, p. 197.

proposition et ne donnera rien et on l'a convié à disner (c'était le repas de corps) avec les autres[1].

Le sembedy 14 mars 1685, * *Pierre Lion*, de Nîme, a aussi esté resu pour les cinquante livres.

Du 27 nov. 1685. — Messieurs l'advoyer et une bonne partie de la vertueuse Compagnie des Cordonniers assemblez pour délibérer si on veut faire comme de coustume un repas le 1er jour de l'an prochain, d'autant que d'autres Compagnies n'en font point cette année, à cause de la grande persécution qu'il y a maintenant en France contre notre Ste Religion et la quantité de réfugiez qu'il y a en ces quartiers, qu'il s'agist de leur assister de notre pouvoir. Le fait mis en délibération on a trouvé à propos que, pour tant plus facilement recouvrer les censes, on fera un petit repas de huict batz par tête, dont ce sera six batz pour chacun du bien et revenu de la Compagnie, et chacun qui viendront au repas fourniront deux batz.

Du revenu de la dite Compagnie on en distribue la somme de vingt Escus petits pour les poures refugiez de la Religion[2].

Du 2 janv. 1688. — Le Sieur * *Thomas Heurtau*, thaneur franceois réfugié en ce pays demandait d'être reçeu. Mais les maistres thanneurs opposant en ce qu'il n'a pu ètre reçeu en Conseil que pour travailler chez les maistres tandis qu'ils lui voudront donner de la besogne, offrant les dits maistres de luy donner de la besogne et travail autant qu'il voudra travailler pour eux en le salariant justement il n'a pu être reçeu pour cette fois.

* *Jean Du Croc*, franceois réfugié, qui s'est affermé auprès du sieur Henry Meuron pour apprendre le mestier de thanneur sur les plaintes du dit son maistre de ce qu'il l'avait quitté dix jours. Il a esté reconcilié avec luy et doit mettre entre les mains du dit son maistre les 25 écus qu'il doit recevoir de Genève pour assurance en place de caution[3].

Du 1er I 1689. — On a accordé à un poure savetier réfugié, nommé *Pierre Boyer*, de travailler pour gagner sa vie jusques au printemps prochain sans rien payer[4].

Du 1er I 1690. — Un nommé *Pierre Boyer* des Vallées, réfugié icy, travaillant de Cordonnier, dessous les arcades, ayant représenté qu'il se présenta desja l'année passée, de luy permettre de travailler ce qu'on luy accorda moyennant vingt batz qu'il a payé au Maistre le Sr Borrel, on luy a continué le mesme bénéfice pour l'année prochaine seulement, pour dix batz, qu'il a aussi promptement payé content au dit Sr maistre Borrel[5].

[1] 1er livre des arrêts, 127 verso.
[2] Id. fo. 129.
[3] Id. 134 verso.
[4] Id. 133 verso.
[5] Id. XII 136.

Du 2me I 1691. — *Pierre Boyer* des Vallées, réfugié ici, s'est présenté pour pouvoir continuer de travailler dessous les arcades; on luy a accordé moyennant 10 batz qu'il a délivré au Sr Gabriel Hudry, maistre, qui en tiendra compte dont le dit Pierre pourra travailler toute cette année 1691[1].

Du 31. xii. 1692. *Pierre Boyer*, réfugié, a représenté qu'on luy a fait ce bien jusqu'à présent de pouvoir travailler du cordonnier pour dix batz par an. Il demandait la mesme faveur; mais sur ce qu'il s'était offert de donner un Escu blanc par an jusqu'à ce qu'il aye payé jusqu'aux dix Escus, on luy a ordonné de payer le dit Escu blanc en attendant; mais si Dieu permet qu'il put retourner en son pays ou ailleurs, s'il n'avoit pas tout payé les dits dix Escus, Il ne pourra pas être recherché pour le reste; mais, s'il continue icy, Il le payera par an jusqu'à ce qu'il aye fait la somme [2].

Du 1er I 1697. — On a aussi accordé sans conséquence au nommé *Pierre Comte*, du Pragela, réfugié en cette ville de pouvoir travailler du métier pour gagner sa vie — moyennant 15 batz, qu'il payera à la dite Compagnie sur chaque jour du Nouvel An.

(Il sera obligé de toujours venir sur chaque année demander confirmation de ce bénéfice)[3].

Du 1er I 1698. — Se sont présentés *Abraham Goddet*, borrelier, et *Pierre Conte*, réfugié, que sur leur représentation on leur a accordé de pouvoir travailler de leur mestier moyennant chacun douze batz qu'ils payeront content au moderne Maistre[4].

A la date du 7. XII. 1704 on lit:

On advertira les Cordonniers Orangeois, habitant, qui travaillent du mestier de venir demander la permission.

Du 1er I 1705. — On a gratuitement accordé au *Sr *Breneset*, réfugié d'Orange, de pouvoir travailler de son mestier de cordonnier encore cette année sans rien donner. S'il est encore ici l'année prochaine il sera obligé de se représenter à la Compagnie[5].

Du 1er I 1706. — Le *Sr Bernissé*, qui est d'Orange, et habitant en cette ville, est venu faire représenter qu'il remerciait de ce qu'on luy a permis gratuitement de travailler quelques années de son mestier de cordonnier sans payer aucune chose. Il a supplié de la mesme grâce encore pour cette année comme estant un pauvre réfugié, qu'il a son père et sa mère fort vieux, le dit père affligé de la veüe, et qu'il a un nombre de petits enfants qu'ils n'ont pas pû suivre les autres qu'il leur a fallu rester icy

[1] 1er livre des arrêts, 138 verso.

[2] Id. 142 verso. — Par trois fois dans les mentions précédentes, le nom de Boyer remplace celui de Bidde, qui est barré.

[3] Id. 159 verso.

[4] Id. 164.

[5] Inventaire fo. 28.

pour Refugiez en attendant ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner d'eux. MM. de la Compagnie luy ont accordé sa demande pour cette année, et à l'année prochaine il se rapprochera encore pour demander la continuation[1].

Du 1 I 1707. — Le Sieur *Pierre Bernissé*, réfugié d'Orange, est venu faire la mesme représentation qu'il fit l'année passée, comme elle est couchée cy devant. On luy a continué pour l'année prochaine le mesme bénéfice, mais que pour cette année il payera 10 batz, ce que luy estant déclaré, Il l'a agrée[2].

Du 12 I 1707. — Le Sr *Pierre Bernissé*, Orangeois, maitre cordonnier, refugié se plaignant du Sr Isaac *Penseraux*, Parisien, aussi maitre cordonnier refugié de lui avoir distraict un garçon du dit mestier qui avoit été chez Maître Louys *Augier*, aussi cordonnier refugié. Les dits trois maîtres estant comparu par devant Monsr l'advoyer et partie de la Compagnie pour cela convoqués au logis des 13 Canthons, qu'on les a ouïs contradictoirement et mesme aussi le Compagnon qui est aussi comparu. MM. de la Compagnie ont trouvé qu'ils s'en pouvoient accorder entre eux sans leur donner la peine de s'assembler pour cela; après qu'on leur a addressé une sensure on a condamné les dits Penseraux, et Auger à chacun pour 4 batz et ils se sont fait attouchement de réconciliation[3].

Du 1er I 1705. — Un autre réfugié qui demeure à Serrières, nommé *Sbastian Marchand*, a prié la Compagnie de luy permettre de pouvoir travailler du mestier de cordonnier à Serrières quand il n'a pas d'autres ouvrages, à cause que la plus part du temps il va chez les maîtres, tant dans le lieu, qu'autre part à faire des tallons, on le luy a accordé en payant 10 batz pour cette année, et s'il veut continuer il sera obligé de se présenter d'autres années pour estre continué[4].

Du 1er I 1705. — Le Sieur *Isaac Penseraux* de Paris, maître cordonnier, réfugié et habitant en cette ville, a esté receu et incorporé de cette Compagnie pour dix Escus petits qu'il a promptement payés content au Sr Daniel Favargier, maître[5].

Du........ On a fait venir le Sr *Isaac Penseraux*, Parisien, maître cordonnier réfugié et habitant en cette ville, sur le rapport qui fut fait contre luy d'avoir eu plus de compagnons qu'il ne pouvait avoir, qu'il avoit refusé un gage au sergeant; après qu'on l'a ouy en ses raisons, on luy a dit qu'à l'avenir quand il s'agira de cela, pour fait semblable, qu'il se doit addresser à la Compagnie pour en décider et non ailleurs[6].

1 Inventaire 32 verso.
2 Id. fo. 35.
3 Id. 37 verso.
4 Id. fo. 28.
5 Id. fo. 28.
6 Id. 31 verso.

Du 17 août 1708. — M. l'advoyer et MM. de la Compagnie assemblée sur ce que le Sr Nicolas Henzely et son consort, visiteurs, ont raporté que les maîtres gagèrent hier maître *Jean Pansereaux*, cordonnier, Parisien réfugié habitant, pour ce qu'il a plus de sièges que l'ordre ne porte, qu'ils l'avoyent il y a environ deux mois desjà gagé pour mesme fait, qu'il ne leur donne pas les quatre batz et les maîtres du mestier qui sont bourgeois se plaignent qu'ils n'ont pas de l'ouvrage. Sur cela le dit Parisien est comparu disant que durant l'interrègne de l'année dernière on leur permis d'avoir plus de sièges que de coûtume et lorsque les Princes s'en furent allez, il se retrancha aux ordres; mais comme tout le travail qu'il fait c'est pour envoyer dehors du pays, en quoy les maîtres qui sont de la ville ne s'en doivent pas plaindre. Il y a quelque temps que, se trouvant pressé d'envoyer sa marchandise dehors, à sa prière M. l'advoyer luy permit quelques sièges de plus que l'ordre ne porte, et dès là il se retrancha, jusques il y a quelque temps que ces autres maîtres étrangers comme luy ont des sièges plus que l'ordre; il avoit cru faire comme eux et on le gagea hier il prie que son gage luy soit rendu, pour l'advenir il se soumet toujours aux ordres.

Le fait estant délibéré MM. de la Compagnie ont jugé qu'il payera les 4 batz de gagement d'hier; mais pour les autres 4 batz de cy devant on les luy quitte puisque M. nostre avoyer luy avoit permis pour 15 jours, et à l'advenir il se conformera aux ordres de n'avoir que 3 sièges.

Et ayant indiqué ceux des Etrangers qui outre passent les ordres on a dit que les maistres yront aussi pour les gager.

Le dit Parisien disant qu'il ne travaille pour les gens du lieu que fort peu, mais presque tout son travail il l'envoye dehors du pays, en quoy il ne nuit point aux maîtres du lieu; il prie MM. de la Compagnie de luy permettre d'avoir quelques sièges plus que l'ordre ne porte en payant quelques choses par année en faveur de la Compagnie.

On l'a renvoyé lorsque la Compagnie sera convoquée pour le repas ordinaire[1].

Du 1er I 1709 ayant renouvelé sa demande; après qu'on a eu oppiné on l'a esconduit.

Du 1er I 1710. — On a représenté qu'il y a quatre maîtres cordonniers habitants franceois Louys *Mottha*, *Bourrier*, *Pensereaux* et .... qui offrent de payer chacun quatre francs à la Compagnie par année, si on leur permet de pouvoir prendre chacun un ouvrier de plus que l'ordre lorsqu'ils seront pressez d'ouvrages.

MM. de la Compagnie n'ont pas trouvé à propos de leur accorder cela, que ce seroit prejudicier à tous les autres maitres[2].

Du 5 août 1714. — Sur la représentation qu'a faite le sieur Balthazard Borel, chamoiseur, que le Sr *Isaac Penseraux*, cordonnier parisien, habitant,

[1] Inventaire 41 verso.
[2] Id. fo. 47.

se mesle de teindre des Chabrons qu'est hors de son métier, mais le dit maître n'estant pas citté, on a passé qu'on l'advertira de s'en contenir[1].

Du 1er I 1716. — Le Sr Bathazard Borrel, Chamoyseur, tant en son nom que des autres chamoiseurs se plaignant que le sieur *Isaac Penseraux*, maistre cordonnier, Parisien réfugié, habitant, continue de teindre toutes sortes de peaux de coulleurs, non seulement pour son usage, mais aussi pour d'autres gens, qu'est outrepasser les ordres que chacun se doit tenir à son mestier.

Auxquelles plaintes MM. de la Compagnie, voyant qu'ils n'ont pas fait citter le dit Sieur Panseraux ont passé qu'on l'advertira de ne teindre aucunes peaux que pour luy tant seulement, s'il est attrapé négotier en peaux teintes, on le chatiera pour vingt batz, de quoy on l'advertira[2].

Du 7 août 1716. — Le sieur Pierre Borrel, le maitre, a représenté que le Sr *Isaac Penseraux*, cordonnier Parisien, habitant a plus de selles que les autres maistres, savoir la sienne, deux compagnons et aussi celle d'un sien fils qu'est quatre selles, demandant si cela se peut et doit tollerer, on a sur cela respondu, qu'on se tient aux anciens arrests, qu'aucun maître ne peut avoir que trois selles savoir, la sienne, un compagnon, et un apprentif ou à deffaut d'apprentif deux compagnons. S'il outrepasse il le peut faire gager[3].

Du 20 I 1745. — *Isac Passeraux*, cordonnier, ayant en dérogation du serment prêté a la Compagnie vendu trois peaux blanches au nommé Gros Renaud, ce qui auroit porté M. l'avoyer à le faire convenir, lequel étant comparu, a avoué sa faute, sur quoy mondit Sr l'avoyer luy a adressé une censure, il a été au surplus châtié à 4 batz au profit de la dite Compagnie[4].

Du 23 mars 1730. — Le Sr *Adram Pencerot,* maître cordonnier a aussi été receu pour l'achat de la Compagnie[5].

Du 16 avril 1739. — MM. Daniel Roulet, Meuron et autres membres de la Compagnie ont exposé que *Abraham Penserot,* cordonnier, habitant dans cette ville s'émancipoit de vendre en détail du cuir, etc., après avoir fait venir le dit Penserot et pris Parlier, a avoué avoir vendu quelques morceaux de cuir à des particuliers, sur quoi il a été délibéré que le dit Penserot seroit amendable et paiera vingt batz au maître moderne au profit de la Compagnie, en l'avertissant que s'il retombe dans une pareille faute le corps fera porter ses plaintes contre lui devant MM. les Quatre Ministraux[6].

[1] Inventaire 57 verso.
[2] Id. 60 verso.
[3] Id. 61 verso.
[4] Livre d'arrets 1703-1751.
[5] Id. p. 111.— C'est le fils du précédent.
[6] Id. 142.

Du........ Le S[r] Abrâm JeanJaquet visiteur, à représenté à la Compagnie, qu'ayant trouvé une demi-douzaine de peaux environ d'ouvrage défectueux sur le banc du Sieur Courvoisier, tanneur, ce dernier lui auroit dit qu'elles appartenoit à *Abrâm Panserot,* cordonnier, n'ayant le dit JeanJaquet pour des raisons qu'il a alléguées pû s'en saisir; mais demande que le dit Panserot, vu les arrets qu'il y a déjà contre lui pour contraventions, soit chatié; sur quoy il a été délibéré qu'on prioit M. le Maître Bourgeois Rosselet, avoyer de cette Compagnie de rapporter cette affaire à MM. les Quatre Ministraux [1].

Du 1[er] I 1706. — Le Sieur **Louys Augier,* Franceois refugié et habitant a esté receu et incorporé de la Compagie pour pouvoir professer de son métier de Cordonnier moyennant 10 escus petits qu'il doit payer content cy. 50 liv. [2]

Du 1[er] I 1707. — Le Sieur *Jean Bourie,* franceois refugié et habitant a esté rçeu et incorporé de la Compagnie comme étranger pour 10 escus petits. 50 liv. [3]

Du 30 mars 1707. — Sur la plainte qu'a faite Maître *Jean Bourrie,* cordonnier franceois refugié, contre maître Louys *Auger*, aussi cordonnier, aussi franceois refugié, de luy avoir distrait son compagnon qui travaillait auprès de luy. Sur la négative du dit Auger on a ouy deux témoins, l'un est maître Daniel Sandoz, l'autre se nomme Piccard, compagnon cordonnier et sur leurs dépositions on a examiné le dit Maître Auger en particulier on l'a trouvé dans le tort, et après que M. le président la sensuré on a condamné le dit maître Auger à 20 batz, seavoir seize au profit de la Compagnie et les autres quatre pour l'assemblée.

Sous la présidence de M. le maître bourgeois Jean Jacques Purry pour l'absence de M. nostre avoyer une partie de l'honnorable Compagnie assemblée en la maison de Ville sur le Mazel, sur les plaintes que le S[r] Daniel Favargier cordonnier fait contre le S[r] *Bourrier*, cordonnier François refugié et habitant de luy avoir distrait un compagnon du dit mestier qui travaillait chez luy. Et de ce qu'on ne s'est pas trouvé en nombre suffisant, les dites parties se sont déclarées que pour accélérer leur différent qui ne mérite pas de faire encore une assemblée pour cela qu'ils s'en tiendront à tout ce qu'ils prononceront après que l'un et l'autre ont avancé leurs raisons et le Compagnon, qui est de Montbéliard a esté ouy, on a trouvé le dit compagnon au tort; on le condamne aux 4 bats de l'assemblée, et à aller incessamment achever l'ouvrage qu'il avoit commencé chez le dit S[r] Favargier ou à sortir de la ville. Ce qu'on leur a déclaré [4].

[1] Livre d'arrêts, p. 218.
[2] Inventaire 32 verso.
[3] Id. 35 verso.
[4] Id 38 verso.

Du 4 oct. 1707. — Sous la présidence de M. le maître bourgeois Louys Dardel notre advoyer, l'honnorable Compagnie estant assemblée en la maison de ville, sur le Mazel, à l'instance du devant nommé Compagnon cordonnier nommé Léopold Fredrich Giroud de Montbéliard contre le Sr *Bourrier*, cordonnier franceois refugié habitant qui fait refus de luy donner la paire de souliers qu'il luy avoit promise par sur le marché qu'ils avoyent fait ensemble de le servir une espace de temps.

Le dit Sr Bourrier en estant venu dire ses raisons, qui sont qu'il ne la pas servi le terme convenu entre eux; après qu'on les a plus amplement ouys et entendus on a condamné le dit Compagnon aux 4 batz de l'assemblée et le dit Bourrier à luy fournir du cuir pour les dits soulliers ou 15 batz pour la valleur.

Ce qui lui a esté déclaré par la bouche du mondit sieur l'advoyer[1].

Du 7 août 1716. — Le Sieur Pierre Borrel a représenté qu'il y a desja environ trois mois que le Sr *Jean Bourrier*, maître cordonnier franceois refugié est allé en voyage à Paris, qu'on ne sait pas quand il en reviendra, sa femme tient toujours la Boutique ouverte avec deux compagnons du mestier, prétendant d'en avoir le droit. Demandant l'avis de la Compagnie sur cela, MM. de la Compagnie trouvent que, si le dit mary ne revient pas bientôt, qu'on pourra faire fermer la boutique à la dite femme, et si elle en faisait refus on la pourra gager[2].

Du 7 mars 1719. — Président M. l'ancien maistre Bourgeois Abraham Gallot, s'est présenté Jean Pierre Giot, cordonnier, habitant en cette ville, et fait exposer par un parlier à luy accordé que *Jean Bourier*, réfugié et cordonnier, habitant au dit lieu, luy avoit distrait un compagnon allemand Baslois, qu'il avait à son service et travaillant depuis quelque temps chès luy, il ne peut de moins que de porter ses plaintes, et obliger le dit compagnon à retourner chès luy. Après avoir entendu les parties contradictoirement il a esté dit que les maistres ne doivent être chargés de cela, mais considérant qu'il y a uniquement du compagnon, on le condamne aux frais de l'assemblée, et sera obligé de sortir de la ville, sans pouvoir rentrer ny ches l'un ni ches l'autre des deux maistres pour y travailler[3].

Du 1er I707. — Honneste **Franceois Foulletier*, aussi françois refugié, a esté reçeu de mesme; mais comme il a desja donné la moitié content, il a prié de l'attendre pour l'autre moitié. On ne luy a accordé que six semaines ou deux mois pour payer la dite autre moitié, cy 50 liv.[4].

Du 1er I 1714. — Honneste **Jean Pierre Rouge*, natif de Graineux, en Provence, franceois refugié, qui a esté receu habitant en cette ville pour y professer son mestier de cordonnier, a pour cela esté receu de la Compagnie, comme étranger, pour dix escus comme de coutume; mais de ce

[1] Inventaire fo. 39.
[2] Id. 61 verso.
[3] Id. fo. 68.
[4] Id. 35 verso.

qu'on ne fait pas le repas cette fois on luy en rabat dix batz cy. 47 liv. 6 gros qu'il a dit qu'il veut payer tout content[1].

Du 1er I 1721. — Le Sr *Laurent Paulet*, franceois Refugié et qui a esté détenu dans les galères à Marseille, maistre cordonnier habitant en cette ville, s'estant présenté à la Compagnie, par devant laquelle les maistres l'avoyent fait advertir de se trouver pour estre et en demander la Reception suivant l'ordre, sa demande luy a esté accordée et comme on a accoutumé de demander dix escus petits pour chaque réception, iceluy a esté receu pour bonnes considérations vû son estat de galerien et franceois réfugié, on luy a quitté dix livres foibles, moyennant qu'il paye les quarante livres comptant qui restent[2].

Du 1er I 1726. *Jaques Sovin*, habitant en cette ville, réfugié, travaillant aussi du mestier de cordonnier a demandé l'entrée dans la Cie[3].

Du 1er I 1735. — S'est présenté pour l'achat **Charles Moissonier*, réfugié, aussi reçu habitant en cette ville[4].

W. WAVRE.

LA FÊTE DE NOIRAIGUE

Nous avons un aveu à faire à nos lecteurs : c'est pour pouvoir leur raconter la journée de Noiraigue que ce numéro a tardé plus de quinze jours à paraître. Si non, nous aurions dû différer jusqu'au numéro de novembre-décembre le plaisir de remercier le village qui nous a si bien reçus, et dont — il faut oser le dire — l'accueil a beaucoup dépassé notre attente.

Car enfin, ce n'est point sans quelque anxiété que nous allions à Noiraigue, et ce sentiment est tout naturel. Le village des cloutiers et des cimenteurs a une population laborieuse, composée essentiellement d'ouvriers, qui n'ont guère le temps de s'occuper de recherches historiques et de recevoir des « intellectuels » en promenade. Nous savions bien qu'il y a à Noiraigue un pasteur qui est un conducteur spirituel... très spirituel ; un docteur fort aimable et hospitalier ; un instituteur de la meilleure sorte, intelligent et énergique ; un député aussi — c'est le

[1] Inventaire fo. 56.
[2] Id. fo. 76.
[3] Livre d'arrêts 1703-1751 fo. 88.
[4] Id. p. 121.

cas de ne l'oublier point — très dévoué au bon renom de la localité, et des autorités communales pleines de bon vouloir. Mais cet état-major de notables réussirait-il à faire de la fête d'histoire la fête de tous ?

Il y a réussi parfaitement. Et même nous croyons traduire le sentiment général des membres de la Société en disant que la journée de Noiraigue a été une des plus parfaitement cordiales, une des plus gaies et des plus animées que nous ayons eues en ces dernières années.

La fanfare l'*Espérance* nous accueillit à la gare, et c'est aux accents d'un pas redoublé qu'après le tour du village abondamment pavoisé, nous avons envahi la scierie de M. Joly, transformée en cantine. Le propriétaire nous y souhaita la bienvenue par quelques paroles cordiales, que faisait déjà pressentir ce quatrain, inscrit au-dessus de la porte :

Venez et accourez, joyeuse et gaie cohorte,
Dans la scierie Joly qui vous ouvre sa porte,
Et nous sommes certains, quoique l'eau manquera,
Que la scie éloquente ira.

L'eau manquait, mais non le vin blanc arrosant le gâteau au beurre, sans lequel il n'y a pas d'histoire neuchâteloise digne de ce nom...

Au Temple, la séance s'ouvre bientôt ; nous recevons, à notre ordinaire, un certain nombre de candidats, puis le président, M. A. de Chambrier, après avoir salué les représentants de trois sociétés amies, M. Hofer, de Berne, M. Eggis, de Fribourg, et M. Viénot, de Montbéliard, prononce une allocution dont voici quelques passages :

...Si Noiraigue n'a pas été *le théâtre d'épisodes aussi émouvants* que ceux de la lutte entre Mme de Nemours et la duchesse de Longueville, il a eu son genre de célébrité pendant la première moitié du XIXme siècle, et bien des hommes de ma génération ne peuvent penser sans un tressaillement de bonheur à ces belles soirées passées à parcourir les rives de la Reuse, une lanterne dans une main, dans l'autre des cerceaux destinés à la pêche des écrevisses.

...« Mais déjà se laissait entrevoir pour Noiraigue l'aurore d'une ère nouvelle, et, sans doute inquiètes de l'avenir, les écrevisses désertaient peu à peu leur domicile de prédilection ; avec l'ouverture du chemin de fer, l'industrie prenait son essor, des usines s'élevaient, la population s'accroissait rapidement, le hameau, en un mot, faisait place au village florissant ; plus question, dès lors, d'arc de triomphe à élever, comme en 1842, en l'honneur de Frédéric-Guillaume IV, plus moyen de payer, comme jadis, sa consommation avec des clous, mais partout le progrès et cette prospérité dont témoigne aujourd'hui l'accueil si brillant fait aux membres de la Société d'histoire.

« Dans le peu que l'on sait sur le genre de vie, les occupations, les tendances des habitants de Noiraigue, on aperçoit cependant, comme dans la plupart de nos communes, le travail lent et réfléchi de nos pères, qui a marqué de sa forte empreinte cette vieille race neuchâteloise, laborieuse, économe, simple dans ses goûts, attachée à la vie de famille, entourée de l'estime, parfois même de la jalousie des habitants des cantons voisins, et qui méritait assurément l'éloge si flatteur fait par un étranger dans un document officiel.

L'orateur cite le jugement de M. John Bowring, membre du Parlement anglais, envoyé en Suisse en 1832, avec mission de recueillir des renseignements aussi complets que possible sur l'état politique, économique et social des divers cantons; voici ce qu'il dit entre autres, dans son rapport au Parlement, au sujet de Neuchâtel :

« La constitution de ce petit pays est monarchique, mais avec un « corps législatif nommé par le suffrage universel; point de capitation « (impôt direct), point de droits sur les matières premières, aucun droit « de voiturage ni de routes (barrières), aucun droit de consommation, « péages moins élevés que dans la plupart des cantons; entière liberté « de commerce et d'industrie; le mouvement général des affaires est « toujours le résultat normal de l'offre et de la demande; ni entraves, « ni protection, sauf les faveurs accordées à certaines industries par le « Zollverein allemand.

« Les résultats de ce système apparaissent clairement à tous les « yeux dans la prospérité générale de cette petite principauté, qui y « attire un grand nombre d'étrangers, formant le tiers de la population. « Il n'y a eu quelque diminution que pour les produits livrés à meilleur « marché par les machines étrangères, comme dentelles, tissus, etc., « augmentation partout ailleurs.

« Point de grande propriété; dès qu'il a pu réaliser quelques économies suffisantes, l'ouvrier achète une petite maison avec un peu de « terrain attenant; jusqu'alors il les place à la Caisse d'Epargne qui est « remarquablement florissante, et peu de pays en Europe présentent une « participation aussi grande de la population à cette utile institution. « L'instruction primaire est obligatoire et chaque commune a son école, « aussi trouverait-on difficilement qui ne sût pas au moins écrire, lire « et compter; malheureusement les enfants quittent souvent l'école de « 10 à 12 ans, surtout dans les montagnes, pour entrer en apprentissage.

« L'administration de la justice est prompte et à bon marché; sur « 47 causes portées en appel, 43 ont été jugées dans l'année même; sur « 21 procès dans les quels le gouvernement était intéressé, il en a perdu « 9. Dans le district de Valangin, les frais de la justice civile se sont « élevés à 17 centimes par tête, les frais de 70 procès se sont élevés en « moyennne à 47 batz (environ sept francs). La journée entière d'un juge « est de 24 batz, la demie journée de 12 batz, etc. »

« Il serait assurément du plus haut intérêt de connaître les jugements portés par le député anglais sur les divers cantons visités par lui; mais, quoi qu'il en soit, celui sur Neuchâtel est de nature à prouver que sous tous les régimes les Neuchâtelois ont eu le droit de lever la tête avec une légitime fierté. » (Applaudissements.)

La notice sur Noiraigue avait été confiée à M. Jules Wuithier, pasteur : il a pris bravement son parti de l'indigence des archives locales et nous a montré l'art de semer des fleurs sur un désert; le fait est que sa piquante monographie a charmé son auditoire, comme elle charmera nos lecteurs, quand nous la publierons. N'en disons pas plus aujourd'hui. Réservons-nous également d'imprimer les intéressants et curieux détails

de mœurs et d'histoire du XVme siècle recueillis par M. W. Wavre dans les archives de la ville de Neuchâtel.

Après une courte notice de M. l'abbé Ruedin, curé de Fleurier, sur l'établissement du culte catholique à Noiraigue, nous allons visiter la source de l'« Eau noire », où un rafraîchissement nous est offert.

Puis voici le banquet, fort animé, fort nombreux, présidé avec verve par M. Francis Mauler, avocat. C'est le pasteur encore qui porta le toast à la Patrie, en affirmant l'antique attachement des Neuchâtelois à la Suisse, et notre respect pour ceux qui ont, dans le passé, travaillé, lutté et souffert pour préparer le présent dont nous jouissons. M. Jules Wuithier est chaudement applaudi, tout comme M. Ulysse Perrin, président du Conseil communal, qui boit à la Société d'histoire, en la remerciant d'avoir révélé à cette localité le peu qu'on connaît de son passé. M. Philippe Godet répond par quelques bouts-rimés, accueillis avec l'indulgence dont ils ont besoin. Aux invités, M. F. Porchat adresse un discours cordial, aussitôt relevé par le spirituel et très éloquent M. Viénot, professeur à Paris, délégué de la Société d'émulation de Montbéliard. Nous l'avons applaudi déjà, cet orateur charmant, à Cressier, à Neuchâtel... Que de jolies choses il nous a dites dans la scierie de Noiraigue, et comme il a adroitement amené, à propos d'une pièce démonétisée, dite *Helvétie assise*, une péroraison émue à l'honneur de la *Suisse debout !*

Bien d'autres ont défilé après lui à la tribune : M. Albin Perret, président du Grand Conseil, a galamment salué les dames, assez nombreuses à nos tables ; M. A. Blanc, juge de paix à Travers, M. le curé Ruedin, etc., etc...

Déjà quelques convives avaient sournoisement pris le train de 3 heures. Ceux qui étaient demeurés — la grande majorité, heureusement — furent, sous des guides experts, visiter les mystérieuses galeries des mines de la Commune et du Furcil. C'est bien beau, une mine, surtout quand, au fond d'un couloir, on s'*encouble* sur une table chargée de vin mousseux. Mais il y a une chose plus belle encore, c'est de revoir le soleil éclatant dans l'azur. Ainsi pensions-nous à la fin de cette instructive promenade. Elle a très bien terminé la charmante journée de Noiraigue, à laquelle a souri le ciel.

Ph. G.



DEUX VUES DE L'ÉVOLE

(AVEC PLANCHES)

Les originaux des vues que nous reproduisons sont deux jolies sépias, mesurant 40 centimètres de largeur sur 31 centimètres de hauteur; elles appartiennent à M. Léo Jeanjaquet à Cressier. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous autoriser à les faire connaître aux abonnés du *Musée*. Elles sont intéressantes. Le site qu'elles représentent est le quartier de l'Evole, à Neuchâtel, vu de l'Est et de l'Ouest. Le motif central est l'antique construction qui fut, avant le Château, la résidence primitive des comtes de Neuchâtel, et que les Prisons actuelles ont remplacée. Nous laissons aux lecteurs le soin d'analyser les détails de ces deux vues, qui suffisent à faire mesurer l'étendue des changements survenus dans cette partie de la ville. Les maisons qui bordaient la route neuve au Nord et s'adossaient à la terrasse de Bellevaux, ont été démolies; la promenade de la Petite Provence les a remplacées, et sur le remplissage d'une partie de la baie (que les hommes de mon âge ont vue combler), s'élève aujourd'hui tout un quartier où passe le tramway de Boudry-Cortaillod. Dans la vue prise de l'Ouest, on remarque la Promenade Noire, qui a fait place aussi à une rangée de maisons.

Nous ignorons quand et par qui ces vues ont été exécutées: elles ne sont ni signées ni datées. Tout ce que nous savons, c'est qu'elles proviennent du portefeuille de M. Ed. de Sandoz-Rosières, qui fut intendant des bâtiments de l'Etat de 1829 à 1848. En est-il l'auteur? C'est assez vraisemblable. Il les aurait peintes au moment de la transformation de l'ancien castel en prison, c'est à dire vers 1827. On remarquera que la Tour de Loriette n'existe déjà plus; or sa démolition fut décidée en 1823, lors de la construction de la route de l'Evole.

Philippe Godet.

Une nouvelle perte, bien sensible, vient de frapper le *Musée neuchâtelois*, et notre pays tout entier: Louis Favre, fondateur de cette revue, président d'honneur du Comité de rédaction, est mort à Neuchâtel le 13 septembre, après quelques jours de maladie. Il était né à Boudry, le 17 mars 1822. On sait le rôle qu'il a joué dans notre vie locale, la variété de ses aptitudes et de ses connaissances, son infatigable activité, son intérêt, toujours en éveil, pour la chose publique. Tous nos lecteurs connaissent ses *Nouvelles jurassiennes* et ses romans, dont plusieurs ont paru ici même et qui sont devenus si populaires. Nous aurons à consacrer une notice étendue à ce bon et fidèle serviteur de son pays. Aujourd'hui, nous nous bornons à lui adresser un souvenir reconnaissant et l'hommage de nos respectueux regrets.

Le Comité.



L'ÉVOLE VUE DE L'EST, VERS 1827



L'ÉVOLE VUE DE L'OUEST, VERS 1827

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL



RENÉ DE CHALLANT

Seigneur de Valangin



MANCIE DE PORTUGAL

Sa seconde femme

(D'après des portraits du château de Châtillon. — Photographie de l'abbé Charles Thomasset)

NOTES SUR RENÉ DE CHALLANT

ET SUR LE PASSAGE DE CALVIN DANS LA VALLÉE D'AOSTE

(AVEC PORTRAITS)

René de Challant a été le personnage le plus marquant des Etats de Savoie dans la période si agitée de 1530 à 1565. Cet homme, héritier d'un grand nom et d'une grande fortune, ne fut pas heureux, mais il a laissé le souvenir d'un dévouement inaltérable à la cause catholique et aux intérêts de son pays et des deux princes qu'il a servis pendant près d'un demi-siècle. Comme prince de Valangin, il occupe aussi une place dans l'histoire de Neuchâtel. Sa biographie pourrait fournir matière à des volumes. Nous ne ferons que rappeler ici sommairement les traits principaux de sa vie et la part qu'il a eue à l'époque du passage de Calvin dans la vallée d'Aoste. Comme tous les hommes qui ont été mêlés aux luttes religieuses du XVIme siècle, le comte de Challant a été l'objet d'appréciations diverses. Nous tâcherons de le présenter avec la plus scrupuleuse impartialité. Cet article servira d'introduction à l'étude de M. Georges Gallet sur une médaille de René de Challant et à l'inventaire que nous publierons du château de Valangin en 1565.

I

La maison de Challant descend des anciens vicomtes d'Aoste dont le premier connu est Boson qui apparaît l'an 1100 dans une donation faite par le comte de Savoie Humbert II de l'église de Chambave à l'abbaye de Fructuaire[1]. Son petit-fils Boson II fut investi, le 12 avril 1200, par le comte Thomas Ier du fief de Challant dont la famille porta ensuite le nom. Le titre héréditaire de comte fut conféré par Amédée VIII à François, fils d'Iblet, par diplôme du 19 février 1424[2]. Philibert, IVme comte de Challant, seigneur de Châtillon, d'Aymavilles, d'Ussel et de Saint-Marcel, était fils du comte Louis et de Marguerite de La Chambre. Après la mort de Jacques, son frère aîné, il fut investi du comté de

[1] *Historiae Patriae Monumenta. Chartarum* I, 728. Turin, Impr. Royale.
[2] Archives d'Etat de Turin. *Cat. Challant*, m. 5.

Challant le 27 octobre 1490. Il fut chambellan du duc de Savoie en 1487, chevalier de l'Annonciade, puis bailli et lieutenant général du duché d'Aoste de 1509 à 1517. Jeune, beau, d'une éducation distinguée, il exerçait largement l'hospitalité dans ses châteaux de Châtillon et d'Aymavilles. L'historien Georges-Auguste Matile[1] nous raconte que Claude d'Arberg avait fait la connaissance de Philibert de Challant en passant par la vallée d'Aoste à son retour de Rome. Challant l'accompagna à Valangin où il passa quelques semaines et s'éprit de la jeune comtesse Louise, fille unique de Claude. Deux ans après, il revint pour s'unir à elle. Le contrat de mariage, avec constitution de dot de quinze mille florins, fut stipulé le 2 juillet 1502[2]. Vigilio Vescovi[3] nous dit que ce mariage fut négocié par Georges de Challant, prieur de Saint-Ours et tuteur de Philibert, *quantunque*, ajoute-t-il, *vi fossero principi di stima e di valore che vi pretendessero*. Par acte du 12 février 1503, Louise fut en outre déclarée héritière de tous les biens et fiefs de Claude d'Arberg, dans le cas où il vint à mourir sans autre postérité[4]. Claude d'Arberg, seigneur de Valangin, baron de Boffremont, conseiller et chambellan du roi de France, avait épousé Guillemette de Vergy, dame de Blessencourt, de Rozières et de Corcelle en Bourgogne, fille de Jean de Vergy, seigneur de Champvent et de Montricher. Ce fut à l'occasion de ce mariage que Jean d'Arberg donna à son fils la terre de Boffremont[5].

A la suite de son mariage, Philibert de Challant, qui était capitaine des soixante gardes nobles du palais ducal, reçut de Charles III, le 2 décembre 1504, un don de six cents florins sur la chancellerie du Vicariat de Turin et sur celle d'Avigliana[6]. Le comte Philibert conduisit sa nouvelle épouse dans la vallée d'Aoste, et ce fut au château de Châtillon ou à celui d'Aymavilles que naquit leur fils René vers la fin de 1503 ou au commencement de l'année suivante[7]. Ils n'eurent pas d'autres enfants et Philibert, âgé d'environ trente-deux ans, mourut,

[1] *Histoire de la Seigneurie de Valangin*, p. 225. Neuchâtel, James Attinger, 1852.

[2] Archives d'Etat de Turin. *Cat. Challant*, m. 3. VACCARONE (*A. Challant*, tav. V) donne la date du 2 février 1502, et Matile, qui se rapporte probablement au mariage religieux, celle de 1503.

[3] *Historia della Casa di Challant e di Madruzzo*, p. 199. Manuscrit de la bibliothèque du château de Châtillon. Cette histoire, écrite en français vers la fin du XVme siècle par Pierre Bosco, secrétaire du comte Jacques, fut traduite en italien et continuée par l'abbé Vigilio Vescovi, agent des Madruzzo au château d'Issogne.

[4] MATILE, 226.

[5] MATILE, 201.

[6] Archives de la Chambre des Comptes de Turin. *Comptes de la châtellenie d'Avigliana.*

[7] Dans le plaidoyer qu'il adressa en 1553 au roi Henri II pour obtenir sa délivrance, René de Challant se dit « bourgois de le val d'Aouste et né en icelle ».

après quinze ans de mariage, au commencement de juin 1517[1]. La ville de Berne écrivit le 22 juin une lettre de condoléance à Claude d'Arberg qui ne survécut pas longtemps, car il mourut le 31 mars 1518. L'année suivante, Louise suivit son père et son mari dans le tombeau, laissant à son jeune fils la baronnie de Boffremont et la principauté de Valangin qui alors comprenait à peu près les trois districts du Val-de-Ruz, de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Guillemette de Vergy survécut encore longtemps à tous ces deuils. Après la mort de ses parents, René fut sous la tutelle de son oncle Charles de Challant, prieur de la Collégiale de Saint-Ours, et ses deux aïeules Guillemette de Vergy et Marguerite de La Chambre prirent soin de son éducation. Durant la vie de Claude d'Arberg, nous dit Matile, Guillemette avait porté un grand intérêt aux affaires publiques ; devenue comtesse douairière, elle ne cessa pas de s'en occuper et, dans les premières années du règne de son petit-fils, nous voyons son nom figurer dans les actes à côté de celui de René[2].

Pendant que le comte de Challant régnait à Valangin, Jeanne de Hochberg et François-Léonor d'Orléans-Longueville possédaient la seigneurie de Neuchâtel, mais les relations des princes d'Orléans avec René de Challant et ses deux filles furent peu bienveillantes et une des causes en devait être le regret qu'ils éprouvaient à voir passer Valangin en des mains étrangères[3]. René et Léonor figurent tous deux au contrat de mariage stipulé à Paris en 1559 entre le duc de Savoie Emmanuel-Philibert et Marguerite de France[4]. A peine âgé de quinze ans, René reçut le collier de l'Annonciade le 12 octobre 1518, et, la même année, le duc de Savoie le nommait son conseiller et chambellan. En 1527, il fut élevé à la plus haute charge de l'Etat, celle de Maréchal de Savoie. Il fut le XVIme et dernier Maréchal de Savoie. Cette charge militaire et diplomatique dura deux siècles et, après la mort de René de Challant, Emmanuel-Philibert l'abolit, en 1567, et le remplaça par celle de Grand Maître de l'Artillerie. Le 19 octobre 1528, Challant assista au baptême du prince Emmanuel-Philibert[5] dont il négocia plus tard le mariage et au nom duquel il eut le bonheur de reprendre possession des Etats de Savoie après le traité de Cateau-Cambrésis.

[1] D'après Vescovi, il serait mort ou au château de Boffremont ou au Prieuré de Saint-Ours d'Aoste. Son corps fut déposé à la crypte de Saint-François à Aoste où les Challant-Aymavilles avaient leurs tombeaux.

[2] Matile, 244.

[3] Matile, 245.

[4] Guichenon. *Histoire Généalogique. Preuves*, pp. 514-520.

[5] Vaccarone, tav. V.

A partir de l'an 1527, le comte de Challant fut mêlé à toutes les vicissitudes politiques et militaires de la Maison de Savoie. Le traité de combourgeoisie stipulé le 4 juillet 1513 entre Genève et Fribourg commença cette longue série de conflits entre le duc de Savoie, Genève, Berne et Fribourg, qui finirent par la perte de Genève et du canton de Vaud et par la Réforme protestante dans ces deux cantons. En avril 1529, le maréchal de Savoie fut à Berne à la tête d'une ambassade composée de Louis de Bonvillars, seigneur de Mézières, de François Noël, seigneur de Bellegarde, d'Antoine Piochet, ambassadeur résident, de Claude de Challant, seigneur de Villarsel, et du seigneur d'Estavayer. Cette ambassade avait pour but de détacher Berne de la combourgeoisie de Genève [1]. René assista avec les mêmes députés à la diète de Payerne (mai 1529) et se rendit ensuite auprès du duc de Savoie. Le 13 juin suivant, il obtint la convocation d'une nouvelle diète à Payerne avec les représentants de Berne et de Fribourg [2]. Il venait d'être nommé lieutenant-général au delà des Alpes et il dirigeait alors toutes les questions diplomatiques si compliquées avec les cantons suisses.

En janvier 1530, le comte de Challant se rendit en mission auprès de la Cour de France. Il fut reçu à Blois avec une grande bienveillance par la régente Louise de Savoie et il ne fut de retour à Chambéry que le 27 mars. Il assista ensuite à la nouvelle diète de Payerne qui s'ouvrit le 3 décembre et dura jusqu'au 31 du même mois [3]. Challant s'y démontra un négociateur très habile, mais il lui fut impossible de triompher des difficultés sans cesse renouvelées par Genève et par les cantons de Berne et de Fribourg.

Les difficultés religieuses commençaient à se compliquer avec les questions diplomatiques. En 1522, des religieux du couvent de saint Dominique, à Ivrée, avaient embrassé les idées luthériennes et vinrent les propager dans la vallée d'Aoste et notamment dans la vallée du Marmore où des paroisses se trouvaient sous le poids de l'interdit et disposées à adopter un culte nouveau pourvu de voir leurs églises ouvertes [4]. L'évêché d'Aoste était vacant et on y nomma le chanoine Pierre Gazino de Verceil, qui se trouvait alors à Rome. Ce prélat instruit, pieux et

[1] A. SEGRE. *Documenti di Storia Sabauda dal 1510 al 1536 (Miscellanea di Storia Italiana*, vol. XXXIX, p. 12 et suiv. Turin, Bocca, 1903).

[2] ROGET. *Les Suisses et Genève*, I, 93. GAUTIER. *Histoire de Genève*, II, 291. BALARD. *Relation des événements qui se sont passés à Genève de 1525 à 1531*, p. 218. SEGRE, 50-51.

[3] SEGRE, 64.

[4] L'interdit qui frappait la paroisse d'Antey fut levé par décret de l'official Antoine d'Avise le 17 mars 1528. (Archives de la cathédrale d'Aoste.)

zélé, était aussi un négociateur très habile et d'un dévouement à toute épreuve pour la Maison de Savoie. Il reçut l'ordre de partir immédiatement pour son diocèse où il réussit à enrayer les premiers pas de la Réforme[1]. Au commencement de 1532, malgré l'œuvre active de Mgr Gazino, la propagande luthérienne faisait des progrès aux environs de la Savoie et de la vallée d'Aoste où pénétraient furtivement de nombreux émissaires[2]. Vers la mi-novembre de 1532, Challant se rendit de nouveau à Berne pour obtenir un sursis au payement de 7000 écus d'or auxquels le duc de Savoie avait été condamné par la diète de Payerne, puis il rentra à Aoste où l'inquiétaient les mouvements de la Réforme. Il passa l'année suivante en des voyages et des négociations continuelles[3]. Avec Jean de Gruyère, Charles de La Chambre, baron de Meximieux, Jean de La Palud, comte de Varax et Sébastien de Montbel, le maréchal de Savoie, se rendit à la diète de Thonon, fixée au 27 novembre 1534. Le duc de Savoie, qui devait s'y rendre aussi de Turin par la vallée d'Aoste, ne put franchir le Petit-Saint-Bernard à cause des neiges. Il passa le Mont-Cenis le 23 novembre et, le 27, il ouvrit la diète de Thonon qui eut le même résultat que les précédentes, celui d'augmenter et de compliquer les difficultés entre le duc, Genève, Berne et Fribourg. La Réforme gagnait du terrain et, le 10 août 1535, le Conseil de Genève défendit la célébration de la messe. Sur les murs de l'escalier du château d'Issogne, qui était alors la demeure habituelle de René, de son épouse, Mancie de Bragance, et de leurs filles Philiberte et Isabelle, on lit encore cette note mélancolique en caractères de l'époque : *Le 28 doctobre 1535 la messe a resté da dire a Geneve.*

Ensuite de la conférence de Berne, qui eut lieu le 28 et 29 octobre 1535, Charles III chargea René de Challant de faire évacuer le château de Peney dans lequel Genève voyait une menace continuelle. Alors Berne, fatiguée de la combourgeoisie de Genève décida d'envoyer des ambassadeurs au duc de Savoie et on choisit la ville d'Aoste pour siège d'une nouvelle diète[4]. Challant se trouvait dans son château de Cologny où il promit aux envoyés de Berne Louis de Diesbach et Michel Augsburger, de faire évacuer le fameux château de Peney et d'y placer une garnison ducale au lieu de celle qu'y tenait l'évêque de Genève. Le

[1] Archives de l'évêché d'Aoste. Archives d'Etat de Turin. *Lettere di Pietro Gazino vescovo d'Aosta*, 1533-56.

[2] Segre, 84.

[3] Archives du Conseil des Commis d'Aoste. *Correspondances*, 1533.

[4] Ricotti. *Storia della Monarchia di Savoia*, I, 225. Roget, II, 176. Segre, 107.

16 novembre, les ambassadeurs de Savoie, Antoine Piochet et Jean d'Estavayer se rendirent à Berne où ils manifestèrent l'intention du duc d'assister à la diète d'Aoste. Les délégués bernois traversèrent le Grand-Saint-Bernard et arrivèrent le 27 novembre 1535, à Aoste, où ils furent logés à l'ancienne *Hostellerie du Soleil,* au quartier de Malconseil et tout près de la maison où plus tard Calvin habita pendant quelques jours [1]. C'étaient Jean-François Nägeli, Pierre Giron, secrétaire du canton, Jean-Rodolphe de Diesbach et Rodolphe d'Erlach [2]. Ils avaient pour mission de demander l'évacuation de Peney, l'éloignement des troupes ducales des environs de Genève, la liberté de culte dans cette ville et la reconnaissance des décisions de Payerne de la part du duc. En cas de refus, ils avaient l'instruction de se retirer aussitôt de la Diète. Amy Porral, ambassadeur de Berne à Genève, qui considérait comme certain l'échec de cette mission, leur recommanda de s'approvisionner de vivres et d'avoir une grande vigilance [3]. Les Bernois furent accompagnés dans leur voyage par l'ambassadeur ducal Piochet. Charles III les fit prier de transporter la diète à Turin, puis à Ivrée, mais inutilement. Les Bernois ne voulurent point se mouvoir d'Aoste, où le duc arriva enfin les premiers jours de décembre. Le 4 s'ouvrit la diète qui a dû se tenir dans une salle du Prieuré de Saint-Ours où logeait le duc de Savoie [4]. Nous ignorons si René de Challant y a pris part, mais son intervention ne pouvait manquer dans une réunion si importante. Les Bernois commencèrent par demander au duc s'il était disposé à reconnaître aux Genevois la liberté de culte dont ils jouissaient déjà. Charles III s'étonna d'une pareille demande et répondit n'avoir jamais donné à ses ministres la faculté d'accepter une telle condition. A cette réponse les Bernois partirent sans autre et la diète fut dissoute [5].

A la fin de novembre 1535, François de Montbel, seigneur de Verey, sur l'instigation du roi de France, avait envahi les terres de Savoie du côté de Genève, avec une compagnie de cinq cents hommes, mais il fut battu par le baron de La Sarraz et il put avec peine se réfugier dans Genève. Le roi écrivit alors à René de Challant auquel il déclarait n'avoir eu aucune part dans cette campagne de Montbel, laquelle fut

[1] Archives des Commis. *Comptes de la trésorerie du duché d'Aoste.*

[2] Herminjard. *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française,* 1533-1536, III, 369.

[3] Segre, 108.

[4] Archives des Commis. *Comptes de la trésorerie du duché.*

[5] Ricotti, I, 225. Segre, 109. Roget, II, 180. Gautier, II, 481.

l'objet d'une correspondance suivie entre François Ier et le maréchal de Savoie[1].

Malgré les négociations que ce dernier et le marquis de Lullin continuaient avec Berne et Genève après l'insuccès de la diète d'Aoste, la guerre éclata le 16 janvier 1536, entre Berne et le duc de Savoie. Challant fut nommé généralissime et avait à ses ordres le marquis Jean-Jacques Medici et le marquis de Lullin. René n'avait certainement pas le talent et la valeur militaire de ses ancêtres Iblet et Boniface de Challant. Sans préparation, sans ressources et avec des troupes mal disciplinées, il ne put arrêter l'invasion des Bernois qui, dans le mois de janvier, occupèrent tout le pays de Vaud et entrèrent à Genève le 2 février, tandis que les Valaisans, contrairement à leurs promesses, occupèrent une partie du Chablais. Dans ces tristes conjonctures, le maréchal de Savoie s'adressa encore inutilement à Boisrigaut, ambassadeur français auprès des Ligues suisses[2].

Ces événements sont connus et nous ne rappelons que brièvement la part qu'y a eue René de Challant. A la fin de février 1536, le duc de Savoie avait déjà perdu la moitié de ses Etats et François Ier se disposait à envahir le Piémont. Ce doit être en ce moment que Calvin chercha à soulever la vallée d'Aoste. Challant ne pouvant plus rien dans le pays de Vaud et dans la Savoie envahis, pensa à sauver Aoste où il fit réunir d'urgence les Trois-Etats. Nous parlerons dans le paragraphe suivant du passage de Calvin et des mesures prises en cette circonstance.

Le 13 avril, Challant fut chargé par le duc d'inspecter les fortifications d'Ivrée et il s'occupa ensuite à fortifier par une enceinte la tour de Verrès et à la munir de canons provenant de la fabrique d'armes qu'il avait à Valangin. Une inscription placée sur la première porte de la forteresse rappelle ces travaux[3].

Au commencement de juin l'empereur arrivait enfin à Asti au secours de l'infortuné duc de Savoie. Il avait avec lui le marquis du Vasto, Alphonse d'Avalos. De Leyva, autre lieutenant de Charles-Quint, recevait alors de mauvaises nouvelles de la vallée d'Aoste où les Trois-Etats avaient voté le 1er mai un impôt extraordinaire pour la défense du pays[4]. Vers la fin du même mois, les Valaisans menaçaient d'y pénétrer

[1] Segre, 116.
[2] Segre, 119.
[3] Frutaz. *Le château de Verrès et l'inventaire de son mobilier en 1565*, p. 6 (*Atti della Società di Archeologia e Belle Arti per la provincia di Torino*, vol. VII, Torino, Stamperia Reale, 1900).
[4] H. P. M. *Comitiorum*, I, 866.

et René de Challant, ne sachant comment se maintenir en cas d'invasion, s'était adressé à De Leyva[1]. Il paraît même qu'un certain nombre de Valaisans avaient envahi la vallée du Saint-Bernard jusqu'à la Cluse et s'étaient installés au château de Bosses[2]. Ce fut alors que le maréchal et le bailli d'Aoste, Mathieu de Lostan, firent placer une garnison à la tour de Gignod qu'ils fortifièrent avec des bastions et un mur d'enceinte. Challant annonça aux Trois-Etats réunis à Aoste le 7 juin la nouvelle de l'arrivée de l'empereur en Piémont, parla des forces considérables dont il disposait, ranima les courages abattus et obtint de nouveaux subsides[3]. Alors, des troupes françaises s'étant aventurées dans la Tarentaise, les habitants se soulevèrent et pénétrèrent dans la Savoie où ils firent un certain nombre de prisonniers parmi lesquels soixante gentilshommes qui furent conduits dans la vallée d'Aoste et internés le 22 juin aux châteaux de Quart et de Cly[4].

René de Challant, qui recevait du roi de France une pension annuelle de trois mille florins d'or, avait pris part, en 1525, à la bataille de Pavie où il commandait un escadron. Il y fut fait prisonnier par les Espagnols. Avec plusieurs gentilshommes savoyards, il fut confié à la garde d'un certain Valle et il dut payer pour sa rançon trois mille écus d'or pour lesquels il engagea la seigneurie de Boffremont[5]. Chambrier nous dit qu'il paya cette rançon à l'aide d'un don de ses sujets de deux écus par feu[6]. Tous les sujets ne payèrent pas; Berne dut assigner les récalcitrants et, vingt ans plus tard, René réclamait encore le payement aux retardataires. Ce fut là le commencement des désarrois financiers du comte de Challant.

De 1536 à 1552, René passa au sein de sa famille, dans les châteaux d'Issogne, Châtillon et Aymavilles, les rares loisirs que lui laissaient sa charge de gouverneur du jeune prince Emmanuel-Philibert, les négociations diplomatiques et les visites à ses nombreux fiefs, notamment à celui de Valangin. En 1538, nous le voyons prendre part aux conférences des députés de France et d'Espagne à Barcelone. De 1538 à 1540, il se rendit plusieurs fois auprès de Charles-Quint et il fut chargé de nombreuses ambassades à Milan en 1543, à la Cour de Vienne de 1545 à

[1] Segre, 137.
[2] Archives des Commis. *Correspondances,* 1536.
[3] H. P. M. *Comitiorum,* 869-883.
[4] Segre, 138.
[5] Vescovi, 227.
[6] Frédéric de Chambrier. *Histoire de Neuchâtel et Valangin jusqu'à l'avènement de la Maison de Prusse,* p. 334. Neuchâtel, C. Attinger, 1840.

1547 et à celle de France en 1556[1]. Une grande suite l'accompagnait toujours dans tous ces voyages où il promenait son faste avec un train princier. Vigilio Vescovi, qui put visiter les archives d'Issogne, nous parle d'une lettre confidentielle par laquelle le roi de France chercha à faire faire défection à René de Challant tandis qu'il organisait la défense de la vallée d'Aoste. Il l'invitait à ne pas s'exposer à sentir le poids des armes françaises, lui promettant de le faire seigneur absolu de ses domaines dans la vallée s'il abandonnait la cause de Charles III. René fut insensible à ces menaces et à ces promesses[2].

Nous ne pouvons suivre ici toutes les péripéties de l'invasion française en Piémont et la part active qu'a prise le maréchal de Savoie pour la défense de son prince[3]. Le malheureux Charles III mourut à Verceil dans la nuit du 16 août 1553, après avoir espéré en vain quelques avantages du Congrès de Nice et du traité de Crespy. Quand il se réfugia à Nice, vers la fin de 1536, Challant avait été nommé lieutenant-général et travailla au milieu de grandes difficultés à sauver les quelques forteresses du Piémont. Il gouvernait Verceil après la mort de Charles III; il y fut surpris le 18 novembre par les Français qui avaient fait irruption dans la ville et qui le conduisirent prisonnier à Turin[4] où le maréchal de Brissac le fit enfermer au château du Valentin. Duvillars dit qu'il y fut «fort honnestement logé avec deux serviteurs qui le servoient comme seigneur de marque et desja fort aagé». Il subit vingt-trois mois de détention dans une tour du château. Lors de sa capture à Verceil, les Français prirent à Challant quarante chevaux qu'il conduisait ordinairement à sa suite, ses vêtements, des chaînes d'or, l'argenterie de table et une quantité de meubles précieux, le tout évalué à quarante mille écus d'or[5]. Il chercha d'abord à s'évader en gagnant la femme d'un soldat de garnison à Volpiano, laquelle était à son service. Elle fut découverte et pendue avec son mari devant les fenêtres du comte dont la captivité devint plus rigoureuse. Pour obtenir sa délivrance, Challant fit adresser

[1] Vaccarone, tav. V.

[2] Vescovi, 130.

[3] V. Petitot. *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*. Paris, 1822. Boyvin Duvillars. *Mémoires*, vol. XXIX[me] de la collection Petitot. Cambiano. *Historico discorso*, liv. III, dans les H. P. M. *Scriptorum*, vol. I. Guichenon. *Histoire généalogique*. Della Chiesa. *Delle Istorie del Piemonte*, lib. III. Torino 1777. Alexandre de Saluces. *Histoire militaire du Piémont*, vol. II, chap. IX. G. B. Adriani. *Vita e nunziature del cardinale Prospero di Santa Croce*, p. 202 et suiv. (*Miscellanea di Storia Italiana*, vol. V. Torino, 1868). Ricotti, I, 285, etc.

[4] Boyvin Duvillars. (*Mémoires*, XXIX, p. 262 et suivantes,) donne d'intéressants détails sur cette capture.

[5] Vescovi, 233.

des plaidoyers aux Parlements de Turin et de Grenoble qui sentencièrent qu'il avait été pris légalement dans une place couverte par le drapeau ennemi en temps de guerre. Alors il écrivit au roi Henri II, alléguant avoir été capturé contre le droit des gens « et que comme tel il devoit estre mis en liberté sans rançon, qu'il estoit bourgeois de Suisse, né en la val d'Aouste, terre neutre, et que bien tost tous les seigneurs des Ligues en feroient telle instance au Roy que sa Majesté mettroit fin à sa détention[1] ». Brissac connaissait trop la valeur de son prisonnier pour le relâcher facilement et réclamait pour rançon la somme considérable de trente mille écus d'or. Les Trois-Etats d'Aoste s'intéressèrent vivement au sort du maréchal auprès de Brissac, de Maugiron, lieutenant-général en Dauphiné, du président Paschal et du roi Henri II, auprès duquel ils députèrent le docteur Michel de Glectane pour solliciter la délivrance par l'entremise du connétable de Montmorency et du duc de Guise. Le roi leur fit répondre : « Que la plainte qu'on luy a faitte au sujet du comte de Challant est sans fondement de raison d'autant qu'il est assez notoire que la ditte ville de Vercel et le prince auquel elle appartient me sont actuels ennemis, au moyen de quoy ils n'ont de quoy se plaindre de ce qui a esté faict...[2] ». La vallée d'Aoste était épuisée ; on y fit pourtant des souscriptions pour aider le prisonnier[3] lequel, voyant toutes ses démarches inutiles et fatigué de sa longue captivité, chercha à se procurer la somme requise. Il engagea à Paul Madruzzo, frère naturel du comte d'Avy et capitaine d'une compagnie dans le Milanais, la juridiction de Saint-Marcel pour douze mille écus d'or ; Valangin aux Bernois pour 9970 écus d'orsol ; son palais de Casal au marquis de Montferrat pour mille écus et celui de Verolengo pour une somme égale ; il vendit en outre ses fermes de San-Salvatore, les autres maisons qu'il possédait à Casal, les juridictions de Settimo Vittone, Quincinetto, Carema et la moitié de celle de Montalto[4]. Les trente mille écus d'or furent déboursés à Brissac dans le courant de juin 1555 et Challant fut rendu à la liberté[5]. Ce furent Mancie et ses deux filles Philiberte et Isabelle qui, durant la captivité de René, déterminèrent Berne à se porter caution pour les 9970 écus. Elles promirent à cette occasion de ne pas engager davantage la seigneurie de Valangin et de faire ratifier cette

[1] Boyvin Duvillars, V, 325, 326.
[2] De Tillier. *Nobiliaire*, 112. Archives des Commis. *Correspondances*, 1553.
[3] S. Vuillermin. *Le Mandement de Graines et ses franchises*, p. 227. Aoste, 1888.
[4] Archives du château de Châtillon, cat. *Feudi*, 57.
[5] Boyvin Duvillars, 504.

promesse dès que René serait en liberté. L'acte passé à Aoste le 15 avril 1554 fut confirmé à Berne par René en personne le 18 mars 1556[1]. Déjà en 1539 il avait emprunté de la ville de Berne une somme considérable contre hypothèque sur la seigneurie de Valangin.

Pendant l'invasion du Piémont, la vallée d'Aoste avait conclu et renouvelé un traité de neutralité avec la France, neutralité armée car, pour plus de sûreté, les Valdôtains avaient équipé douze mille hommes auxquels était confiée la garde de leurs frontières. De Turin, René de Challant se rendit à Issogne pour s'y reposer et se consoler de ses malheurs avec son épouse Mancie et leurs deux filles qui avaient passé deux années dans les larmes et l'inquiétude. A Issogne, il s'occupa à régler sa succession. Il avait déjà fait, le 12 février 1546, un premier testament en faveur de sa fille aînée Philiberte, laissant à la cadette une dot de vingt mille écus d'or. Après avoir visité ses fiefs et ses châteaux, il se rendit, avec une grande suite de domestiques et de chevaux, à Bruxelles pour y visiter le prince Emmanuel-Philibert auquel il exposa ses malheurs, le priant d'autoriser ses deux filles à hériter de ses fiefs, contrairement au pacte de famille en vigueur dans la Maison de Challant. Le prince accéda volontiers à ses désirs et lui donna l'autorisation requise par patentes datées de Bruxelles le 14 août 1556[2]. René de Challant commit ainsi une grave faute qui causa un procès interminable et amena la ruine de cette illustre famille. Il paraît que le cardinal Christophe Madruzzo avait arraché à René cette promesse quand il lui avança une partie de la somme pour sa raçon.

De Bruxelles, Challant se rendit à Milan où le cardinal Madruzzo, évêque et prince de Trente et de Bressanon, avait été envoyé en janvier 1556 par Philippe II en qualité de gouverneur. Là le cardinal conclut le mariage entre son neveu Jean-Frédéric comte d'Avy, marquis de Soriana et alors gouverneur de Pavie, et la fille aînée du comte de Challant. On connaît les aventures de Philiberte de Challant ensuite desquelles Madruzzo, qui convoitait le comté et les vastes domaines de Challant, se résigna à épouser la sœur cadette Isabelle[3]. Le mariage fut célébré en grande pompe à Milan en 1557 et René fit alors, le 31 mai, un nouveau testament par lequel il déshéritait Philiberte et laissait toute sa fortune

[1] MATILE, 271.

[2] Elles sont imprimées et insérées dans le grand procès de revendication du comté de Challant contre les Madruzzo, les Lenoncourt, les Balestrin et les Del Caretto, procès qui finit en faveur des Challant de Fénis et de Châtillon le 23 juin 1696, après avoir duré 131 ans.

[3] JULES JEANJAQUET. *Le procès du greffier faussaire Grossourdy de Valangin en 1581* (*Musée Neuchâtelois*, mars-avril 1901).

à Isabelle à condition que ses enfants porteraient aussi le nom et les armes de Challant[1]. Ensuite de ce mariage, Jean-Frédéric reçut, le 25 mars 1569, le collier de l'Annonciade, et le duc de Savoie l'envoya, en 1574, en ambassade auprès de Grégoire XIII. Plus tard, il représenta l'empereur Rodolphe II auprès de Sixte-Quint et mourut à Rome le 11 avril 1586[2]. Isabelle lui survécut encore dix ans, mais leur nombreuse descendance s'éteignit bien vite en la personne de Charles-Emmanuel, né au château d'Issogne le 5 novembre 1599 et mort le 15 décembre 1656. Il fut aussi (quoique très peu digne) évêque de Trente dont l'église avait été en quelque sorte inféodée aux Madruzzo pendant cent et neuf ans[3].

Après une existence si agitée et tant de malheurs, René de Challant avait enfin la consolation de voir le prince Emmanuel-Philibert remonter sur le trône de ses ancêtres. Il eut une part active aux préliminaires du traité de Cateau-Cambrésis, puis, avec ses anciens titres de maréchal de Savoie et de lieutenant-général, il assistait le 27 juin 1559, au palais royal de Paris, à la stipulation du traité de mariage entre le duc de Savoie et Marguerite de France[4]. Ce fut encore lui qui, le 10 juillet, fit bénir les époux par le cardinal de Lorraine aux pieds du lit du roi moribond. Emmanuel-Philibert lui conféra, le 8 juillet, pleins pouvoirs pour prendre en son nom possession de la Maurienne, de la Tarentaise, de la Bresse et du Bugey et recevoir des sujets le serment de fidélité[5]. Le 12 août, il établit à Chambéry le Souverain Sénat de Savoie[6] et, en novembre de la même année, il ordonna des réparations aux châteaux de Chambéry, de Montmélian, de Miolans et du Bourget. Derniers beaux jours qui consolèrent sa vieillesse !

Après avoir accompagné les nouveaux époux dans leur capitale, René en obtint de se retirer des affaires et de pouvoir se reposer dans ses châteaux de la vallée d'Aoste. D'après les relations du président Nicolas Balbo à Emmanuel-Philibert[7] et de l'ambassadeur André Boldù au Sénat de Venise[8], René de Challant possédait alors vingt-quatre

[1] Vuillermin, 213. Jeanjaquet, 72.
[2] Adriani, 232.
[3] Litta. *Famiglie celebri italiane*, vol. VI, tav. III.
[4] Guichenon. *Preuves*, 530.
[5] Id. Id. 511-520.
[6] Duboin. *Recueil*, III, 316. Burnier. *Histoire du Sénat de Savoie*.
[7] Ricotti, I, *Appendice*, 332.
[8] Alberi. *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série IIme, vol. I, 439.

châteaux et forteresses et trente mille écus de rente. Mais cette fortune était plus apparente que réelle: « Le train qu'il menait à l'étranger, nous dit Matile, ses voyages auprès de l'empereur, les missions dont celui-ci le chargea, les guerres auxquelles il prit part, les rançons qu'il eut à payer, les procès qu'il eut à soutenir, l'argent qu'il empruntait pour le duc de Savoie à la cour duquel il était habituellement, le luxe qu'il déployait, les fantaisies qu'il satisfaisait, tout cela explique le mauvais état de ses finances et comment les intérêts des dettes absorbaient les trois quarts des revenus[1]. » Encore en 1558, il faisait requérir les habitants du Locle de lui acquitter les sommes qu'ils devaient pour sa rançon[2]. Contrairement à ce que dit Matile, René de Challant a fait de nombreuses acquisitions. En 1532, il acquit de Charles III, pour le prix de sept mille écus d'orsol, le château et la seigneurie de Virieu-le-Grand et, plus tard, les cens de Carema, Quincinetto, Nomaglio et Montalto dans le Canavais[3]. En 1553, il obtint enfin du duc de Savoie le château et la baronnie de Cologny évaluée à six mille écus d'or et qui lui fut donnée en acompte pour les services qu'il avait rendus. En parlant du luxe que déployait René dans ses châteaux, Vescovi nous dit: « *Teneva la guardia in casa, et alla sua persona come principe era servito da gentiluomini principali. La sua corte era degna d'un par suo... Di mobili, argenterie, tappezzerie, lingerie et simili cose lasciò il castello d'Issogne fornitissimo che forse non si trovava il simile lontano* »[4].

Par décret daté de Valangin le 29 juillet 1560, Challant approuva la délimitation de la paroisse de la Chaux-de-Fonds et fixa les obligations des habitants pour l'entretien du ministre du nouveau culte[5].

Pour les nombreuses relations que René de Challant, en qualité de seigneur, et que ses filles eurent avec leurs sujets de Valangin et de Boffremont, avec la ville de Neuchâtel et les Ligues suisses, nous renvoyons le lecteur à l'intéressant ouvrage de Matile et à l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par Frédéric de Chambrier.

Il nous reste encore à parler des mariages et de la mort du comte de Challant.

L'histoire, la légende, les *novellieri* italiens et surtout le Bandello et le Grumello se sont emparés de la vie et des aventures de l'infortunée

[1] MATILE, 268-272.
[2] Répertoire général des archives de Neuchâtel, tome V (Note de M. W. Wavre).
[3] DE TILLIER. *Nobiliaire*, 111.
[4] VESCOVI, 251.
[5] Document communiqué par M. G. Gallet.

Blanche-Marie Gaspardone, comtesse de Challant, que Vallardi et Giacosa ont transportée sur la scène[1].

Blanche-Marie était fille unique de Jacques Gaspardone et naquit à Casal vers 1490. Sa mère appartenait à la noble famille des Inviziati et son père avait réalisé une fortune considérable par l'usure et comme trésorier du marquis de Montferrat. Vers 1516, elle épousa le marquis Hermes Visconti qui mourut après six ans de mariage. Dans ses premières ambassades auprès du duc de Milan et du marquis de Montferrat, Challant avait connu Blanche-Marie qui avait de nombreux prétendants après la mort de Visconti. Elle épousa René de Challant (contrat du 4 août 1522) et elle lui apporta en dot les fermes de Guardapasso, de Verolengo, de San-Salvatore et cinq maisons à Casal, le tout évalué à 24,000 écus d'or avec l'argent et les joyaux. René ayant été chargé d'une ambassade en France à cause de la guerre qui menaçait la Lombardie, la jeune comtesse se fatigua bien vite de la solitude du château d'Issogne et s'enfuit à Pavie, puis à Milan où elle se fit connaître par ses intrigues amoureuses et où elle fit assassiner le comte Arduce de Masino qui avait été son amant. Le duc de Bourbon, gouverneur de Milan pour Charles-Quint, la fit condamner à mort et elle fut décapitée dans le fossé du château de Porta-Giovia le 20 octobre 1526[2]. René de Challant apprit à Paris les désordres et la fin malheureuse de son épouse par un exprès qu'il avait envoyé à Milan[3]. De retour de son ambassade, il ne voulut plus entendre parler de son épouse dont il réclama cependant l'hoirie. Il prit possession de cette grande fortune malgré l'opposition des autres membres de la famille Gaspardone[4]. Il se rendit ensuite auprès du duc de Savoie qui avait pour Challant une affection particulière et qui voulut se l'attacher davantage par les liens de la parenté. Il lui offrit la main de Mancie, fille de Denis de Portugal, duc de Bragance et comte de Lemos, et de Béatrix de Castro Osorio. Dans son enfance, elle était venue en Savoie et dans le Piémont avec sa cousine Béatrix, sœur du roi Don Emmanuel et épouse de Charles III. René accepta ce parti qui lui procurait un accroissement de fortune et de si hautes alliances. Le contrat de mariage eut lieu le 7 janvier 1528. Le jour suivant, Mancie était nommée dame d'honneur de la duchesse de Savoie avec un traitement

[1] ADRIANI, 234 et suiv. GRUMELLO. *Cronaca Pavese,* IX, 422. VACCARONE. *Bianca-Maria di Challant e il suo corredo.* Torino 1898. VALLARDI. *La contessa di Cellant.* Milano, 1891. G. GIACOSA. *Castelli Valdostani,* 106-118. Torino 1897.

[2] ADRIANI, 234-244.

[3] VESCOVI, 225.

[4] Archives du château de Châtillon, m. *Casal.*

de 400 écus. Elle apporta à Challant 18,000 écus d'or de dot et la duchesse lui en alloua sur sa cassette privée autres 10,000[1]. Le mariage fut célébré au palais royal de Turin avec la plus grande magnificence, avec des fêtes et des tournois où le maréchal déploya un luxe princier. Un mois plus tard, il conduisit sa nouvelle épouse au château d'Issogne, « *tutto risplendente d'oro, casa da principe et rara da vedere* », dit le chroniqueur de la Maison de Challant. Ils y furent accompagnés par soixante chevaliers de la noblesse piémontaise, savoyarde et espagnole[2]. Dans ce mariage René fut heureux, car Mancie était douée des plus belles qualités et fit preuve d'un grand dévouement dans les moments les plus critiques. Il en eut un fils mort en bas âge et deux filles, Philiberte qui porta le nom de son aïeul, née en 1528, et Isabelle, née en 1531. Ensuite des chagrins que lui avait causés la conduite de Philiberte, Mancie de Bragance mourut à Verceil, après trente ans de mariage, le 3 septembre 1558.

René désirait toujours un héritier auquel il put léguer son nom et sa fortune. Vers la fin de mai 1561, il épousa Marie de Varax, fille de Jean III de La Palud, quatrième comte de Varax, et de Claudine de Rye. Marie mourut sans enfants le 24 mars 1563[3]. Nous avons encore connaissance d'un quatrième mariage de René de Challant avec Péronne de La Chambre, fille de Charles, seigneur de Sermoyer et Meximieux[4], mais nous ignorons si ce mariage a précédé ou suivi celui de Marie de Varax. Péronne ne survécut pas longtemps et mourut aussi sans postérité.

Le procès du greffier faussaire Guillaume Grossourdy, publié par M. J. Jeanjaquet, nous laisse supposer que René de Challant, réconcilié avec Philiberte, ait modifié de nouveau en sa faveur ses dispositions testamentaires. L'acharnement avec lequel les deux sœurs se disputèrent l'hoirie paternelle et surtout les fiefs de Valangin et de Boffremont n'est pas fait pour concilier les sympathies à Isabelle qui ne recula pas même devant un faux et qui abandonna ensuite le greffier Grossourdy à son malheureux sort[5].

Avec une hoirie obérée de dettes, René de Challant laissa une dis-

[1] CLARETTA. *Notizie storiche intorno alla vita ed ai tempi di Beatrice di Portogallo, duchessa di Savoia*, p. 134.

[2] VESCOVI, 227.

[3] N. ALBERT. *Les sires de Varax* (Actes du XVIme Congrès des sociétés savantes de la Savoie, p. 223). F. MUGNIER. *Jehan de Boysonné* (Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, v. XXXVI, p. 200).

[4] DE TILLIER. *Nobiliaire*, 113.

[5] Au sujet des contestations entre les deux sœurs, v. MATILE, CHAMBRIER, HUGUENIN (*Châteaux neuchâtelois*), DE BOYVE (*Annales*, v. III), G. QUINCHE (*Musée Neuchâtelois*, 187) et JULES JEANJAQUET (même revue, mars-avril 1901).

sension fatale entre ses deux filles. Il était âgé de 62 ans et se trouvait seul et abreuvé d'ennuis au château d'Issogne où, après tant d'honneurs et de péripéties, il pouvait méditer la vieille devise des Challant: « *Tout est monde et le monde n'est rien*. » Devenu insouciant des titres et des distinctions, en 1565, il se retira, dit Vescovi, dans sa terre d'Ambronay en Bresse pour y passer ses derniers jours dans le calme et le recueillement. Le 10 février nous le voyons encore dans son château de Virieu-le-Grand[1]. Il mourut à Ambronay le 11 juillet 1565 et il fut enseveli dans l'abbaye de Saint-Sulpice. Nous ignorons les circonstances de sa mort. Son corps a dû être ensuite transporté à Aoste dans la crypte de Saint-François, mais nous n'avons aucun détail à ce sujet. La cathédrale d'Aoste conserva le souvenir de sa pieuse munificence. Un tableau, représentant René, son épouse Mancie et leurs deux filles, avait été placé au chœur, derrière le maître-autel. René y est agenouillé; il porte le collier de l'Annonciade; la main droite pose sur un livre ouvert et, derrière lui, se tient debout un ange de grandeur naturelle. En 1794, ce triptyque fut transporté au château d'Aymavilles pour le sauver des vandalismes de la Révolution. Il se trouve maintenant à Issogne. D'autres portraits du comte de Challant existent au palais royal de Turin et aux châteaux d'Aymavilles et de Châtillon[2].

II

Il nous reste à parler du passage de Calvin dans la vallée d'Aoste et du rôle qu'a joué René de Challant en cette circonstance. Tous les documents — s'il en existait — relatifs à Calvin ou à ses adeptes ont disparu ou ont été détruits. Aussi plusieurs historiens ont nié ce passage. Nous avons cependant une tradition constante et autorisée, des fondations religieuses relatives à cet événement et une inscription commémorative postérieure de quelques années au départ de Calvin dont le nom ne fut réellement connu par le public à Aoste qu'après l'influence qu'il acquit à Genève. Le soin qu'il avait de se cacher sous le nom de Charles d'Espeville est significatif. Tous les novateurs qui pénétrèrent à Aoste de 1522 à 1536 étaient désignés comme luthériens ou Bernois et on ne se souciait guère de savoir le nom qu'ils portaient. Dans les actes des Trois-Etats, ils sont toujours indiqués d'une façon générique.

[1] FRUTAZ. *Le château de Verrès*, 15.

[2] C'est le portrait existant à la galerie de ce dernier château que nous reproduisons. Il appartient actuellement à M. le comte Hector d'Entrèves.

A l'époque qui nous occupe, les conditions de la vallée d'Aoste étaient malheureuses. Le clergé paroissial, dépouillé par les commendataires, était pauvre et d'une culture insuffisante. Depuis deux siècles, des évêques, tous étrangers au pays, n'y résidaient pas toujours et les paroissent étaient parfois frappées d'interdit. Les populations sans ressources et victimes de l'usure [1] se trouvaient épuisées et ne savaient comment faire face aux demandes réitérées de subsides de la part du souverain. Rien d'étonnant qu'un certain nombre eussent caressé l'idée de se rendre indépendants et le moment était favorable à la propagande d'un novateur.

Le passage de Calvin à Aoste a été l'objet de toute une polémique, surtout entre Jules Bonnet, qui l'affirme, et Henri Bordier et Albert Rilliet, qui le nient [2]. La fameuse lettre de Rilliet à Merle d'Aubigné sent plutôt l'homme passionné que l'historien calme et réfléchi. Il exécute en quelques lignes le monument de *Croix-de-ville*, comme s'il avait dû être érigé l'année même du passage de Calvin ; il attribue à l'historien Besson une autorité qu'il n'a pas pour ce qui concerne Aoste ; il ignore que les archives du Piémont ont été fermées à Muratori ; il admet comme chose impossible que Calvin ait pu se trouver à Aoste et à Bâle *dans l'espace d'un mois*, qu'il ait eu l'intention de faire de la propagande en Italie, etc. Après un adieu à la fameuse épée nue *(sic)* du comte de Challant poursuivant Calvin, il conclut que « l'histoire a repris ses droits et laisse le roman libre d'exercer les siens » [3].

Dans l'ouvrage qu'il vient de publier sur Calvin, M. Doumergue, de la Faculté protestante de Montauban, met aussi en doute la tradition valdôtaine, disant qu'au temps indiqué pour le séjour de Calvin à Aoste,

[1] Mémorial des Trois-Etats d'Aoste et de Savoie, du 20 février 1528.

[2] V. Audin. *Histoire de Calvin*, 56-58, Paris, 1842. J. Bonnet. *Calvin au val d'Aoste* (Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 27 juillet 1861), réimprimé par l'auteur dans les *Récits du XVI*^me^ *siècle*, 1re série, p. 23-74, Paris, 1864. Henri Bordier. *France protestante*, IIIme vol., art. *Calvin*, 519-521. J. Bonnet. *Calvin en Italie* (Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français, vol. XIII, 1864). Albert Rilliet. *Lettre à M. Merle d'Aubigné, sur deux points obscurs de la vie de Calvin*, p. 20-37, Genève, Cherbuliez, 1864. Merle d'Aubigné. *Histoire de la Réformation au temps de Calvin*, vol. V, p. VIII-XV et 571-580. Charles Dardier. *Voyage de Calvin en Italie, histoire et légende*, p. 214-250 des *Etrennes chrétiennes* de 1874. Maccrie. *Histoire de la Réforme en Italie, au XVI*^me^ *siècle*, p. 100, Paris, 1831. Gaberel. *Histoire de l'église de Genève*, I, 98-100. Cibrario. *Origini e progresso delle istituzioni della Monarchia di Savoia*, I, 148 et 402. Fontana. *Renata di Francia duchessa di Ferrara*, c. VII, VIII et IX. G. Pollini. *Notizie storiche di Malesco*, p. 68-71. Fontana. *Documenti dell' archivio vaticano e dell' estense circa il soggiorno di Calvino a Ferrara*. H. Lecoultre. *Le séjour de Calvin en Italie d'après des documents récents*. E. Masi. *Un misterioso viaggio di Calvino in Italia*. T. Sandonnini. *Della venuta di Calvino in Italia e di alcuni documenti relativi a Renata di Francia*. Id. *Del soggiorno di Calvino in Ferrara*, etc.

[3] Rilliet, 34.

il était en réalité à Ferrare et que le col Durand, qui conduit dans le val de Bagnes, était à cette époque de l'année absolument infranchissable. Nous ferons observer à M. Doumergue qu'on ne connaît ni l'année précise, ni le mois où Calvin serait venu à Aoste. On parle de 1535, 36, 38, 40 et 41. L'opinion la plus répandue est qu'il aurait fui d'Aoste, le 28 février ou le 6 mars 1536. Dans cette incertitude, il est inutile de rechercher s'il était à Ferrare, à Bâle, à Genève ou ailleurs. On ignore même s'il a fait un ou deux voyages en Italie. Quant à la difficulté de franchir le col Durand[1], même en février ou mars, elle n'est pas sérieuse. Le fameux portrait de René de Challant, tenant l'épée nue, n'a jamais existé et est une pure fantaisie de M. Bonnet, qui a pris pour le comte de Challant un bas-relief symbolique de la justice que l'on voit encore dans l'escalier de l'évêché d'Aoste.

Voici comment De Tillier, qui écrivait son *Historique* de 1720 à 1730, et qui avait à sa disposition toutes les archives du duché, raconte le passage de Calvin :

« Calvin pénétra secrètement dans le Duché, vers la fin de février 1536. Il vint jusque sous les murailles de la Cité, se tenant caché dans le grangeage de Bibian, propriété du noble avocat François-Léonard Vaudan. De là, par le moyen de quelques émissaires, il tâcha de faire semer sa fausse doctrine et réussit réellement à pervertir quelques personnes jusque dans les familles de condition.

« Alors, il eut la hardiesse de faire répandre des billets pour induire les habitants à se mettre en liberté, offrant de les faire allier aux cantons suisses protestants : le Duché aurait compté pour un canton.

« Cependant, en présence d'un si grand danger pour le salut des âmes, on faisait dans tout le pays, surtout en Ville et au Bourg, des vœux et des recours pour fléchir la divine miséricorde ; on organisait des prières publiques, des processions fréquentes auxquelles, mêlés à la foule, assistaient le R^{me} évêque Gazin, les messieurs du clergé, le seigneur comte René de Challant, maréchal de Savoie, gouverneur et grand bailli du Duché, et tout ce qu'il y avait de plus distingué parmi les gens d'église et de condition, pieds nus, couverts d'un sac, des cendres sur la tête, dans la rigueur de la saison[2]. On avait aussi fait un

[1] Ce col, appelé aussi Fenêtre de Balme, portait déjà au XVIIme siècle le nom de *Fenêtre de Calvin*. Il était fréquenté au XIIIme siècle, et une grande foire se tenait à Chermontana, dans les sommets de la vallée de Bagnes. Des luttes sanglantes eurent lieu entre les Valdôtains et les Valaisans pour la possession de ces pâturages.

[2] Le chroniqueur Claude Mochet, qui écrivait au commencement du XVIIme siècle, raconte aussi ce fait.

traité avec les seigneurs des sept dixains du Valais, pour s'entre-secourir contre toute innovation en fait de religion et de fidélité.

« Les Etats du Duché tinrent une assemblée pendant ce même mois de février 1536. L'évêque et le maréchal de Challant firent d'abord célébrer une messe solennelle pour implorer les lumières du Saint-Esprit dans cette grave conjoncture ; ils firent ensuite exhorter les assistants au moyen d'une savante remontrance prononcée par un habile père cordelier nommé *a sapientibus*, soit des Savioz[1]. Après quoi l'assemblée, étant entrée en séance, commença ses délibérations par inhiber à toute personne, au nom de S. A. S. et sous peine de la vie, d'oser y avancer, ou même d'écouter, de quelque façon que ce fut, aucune proposition si ce n'est celles concernant le service du souverain et l'intérêt du Duché en général, conjointement avec la défense de notre sainte religion.

« De bons ordres furent ensuite donnés pour veiller à ce que le poison de l'hérésie ne s'introduisit pas dans le pays et pour faire arrêter Calvin et ceux qu'il avait pervertis. Mais ceux-ci, avertis par des émissaires secrets, qu'ils avaient certainement dans l'assemblée, avaient eu le temps de s'évader.

« Ils suivirent d'abord la grande route, mais s'y sentant trop exposés, ils passèrent le Buthier sous le village de Closellina près de Roisan[2], et de là, par les hauts passages de la Valpelline, ils se rendirent en Vallais sans pouvoir être arrêtés. C'est ainsi qu'ils purent se dérober aux recherches de ceux qui avaient été envoyés à leur poursuite.

« Après cette première démarche, tous les membres de l'assemblée des Trois-Etats ainsi que le peuple accouru firent, par l'élévation des mains d'un chacun, une confession publique de foi et un serment solennel de vouloir vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine et dans la fidélité inviolable envers leur souverain.

« Ils votèrent ensuite, en actions de grâce, des processions générales perpétuelles à l'honneur du saint Enfant Jésus qui se font encore à présent le dernier vendredi de chaque mois. Les citoyens et bourgeois en particulier, firent instituer celles qui se font à la même intention le jour de la Circoncision et les troisièmes fêtes de Pâques et de la Pentecôte. Le

[1] Antoine Savioz, d'Aymavilles, fut ensuite théologien au concile de Trente et nommé général de son ordre, en 1562. Il mourut à Milan, en 1566. Cette famille existe encore à Aoste.

[2] Ils déviérent de la grande route avant d'arriver au hameau de Variney et descendirent par un sentier qui conduit par une passerelle sur le torrent, au hameau de Closellina où se trouvait l'habitation d'un noble Champvillair qui suivit Calvin. Cette passerelle a toujours été connue depuis lors sous le nom de *pont de Calvin*.

Conseil de Ville y assiste, présidé par le syndic, portant un étendard de satin rouge sur lequel est brodé le nom de Jésus.

« C'est aussi en mémoire d'une protection si singulière, que ces mêmes citoyens et bourgeois firent élever au centre de la ville, où viennent aboutir les quatre rues principales, une grosse croix de pierre, sur l'emplacement même où jadis existait une autre croix. Elle subsiste encore, monument éternel de la foi, de la piété et de la constance de nos pères.

« Enfin on avait ordonné à tous les chefs des familles, de faire peindre sur le frontispice de leurs portes principales, le sacré nom de Jésus[1]. »

Ce récit a une valeur pour quiconque connaît la scrupuleuse exactitude de l'historien De Tillier qui n'affirmait rien sans avoir sous les yeux les documents et les preuves.

Une relation manuscrite possédée par l'avocat Louis Christillin cite parmi les compagnons de la fuite de Calvin plusieurs ecclésiastiques et des membres des familles De Tillier, Besenval, Bourgeois et De Vaudan[2]. Une autre relation du XVIIIe siècle, communiquée par le député J.-L. Martinet à Jules Bonnet et publiée en 1860 dans les Bulletins de l'histoire du protestantisme français, contient encore quelques noms et d'autres détails. Nous lui empruntons le passage suivant :

« Il (Calvin) fit faire des propositions encore de faire cantonner tout le pays et de le faire allier avec les autres cantons protestants et par ainsy que par ce moyen le pays serait mis en liberté comme iceux, à quel effet il avait desjà attiré à soy diverses familles de condition, en particulier un de la maison La Creste, un de La Visière, un de Vaudan, Borgnion, Philippon, un noble Aragon, Champvillair, Chandiou, Salluard, Quey et plusieurs autres qu'on n'a pas pu sçavoir précisément pour en estre desjà le nombre assez grand, tous lesquels travaillaient par dessous main pour luy et qui assistaient avec la populace aux assemblées générales pour en apprendre les résolutions et les rapporter au dit C...[3] »

L'*Armorial et Nobiliaire du duché d'Aoste* par Jean-Baptiste de Tillier[4] nous a conservé très peu de noms des membres de la noblesse qui ont suivi Calvin. On y lit à l'article *Challant* le passage qui suit :

[1] De Tillier. *Historique de la vallée d'Aoste*, 2me éd., p. 155-157. Aoste, 1888.

[2] De Tillier. *Historique*, 156, note.

[3] Id., 158, note.

[4] Ce précieux manuscrit a été composé entre les années 1720 et 1740. L'auteur fut pendant un demi-siècle secrétaire du Conseil des Commis et des Trois-Etats du duché d'Aoste. De ses nombreux manuscrits, l'*Historique* seul a été publié en 1876 et en 1888.

« Le seigneur René comte de Challant s'est employé avec beaucoup de zèle et d'efficace pour le bien et service du duché d'Aoste tant pour les affaires de la religion lorsque Leuther et Calvin faisoient répandre la nouveauté de leurs dogmes et de leurs erreurs dans son voisinage, que pour les affaires d'Estat durant la guerre du Duc Charles-le-Bon. »

La noble famille Vaudan possédait au nord de la ville d'Aoste une ferme située à Bibian, tout près de celle qui appartenait à l'Hospice du Saint-Bernard. D'après la tradition, ce fut là que Calvin attendit le résultat des délibérations des Trois-Etats. Jean-François Vaudan, vibailli d'Aoste de 1539 à 1541, puis colonel des milices du Duché, avait un fils, François-Léonard, qui fit ses études à l'Université de Turin et devint un actif partisan de la Réforme. Nous lisons dans le *Nobiliaire* de De Tillier:

« François-Léonard ayant étudié en jurisprudence fut gradué en droit civil et canon, mais ayant eu le malheur de se laisser séduire et pervertir, il quitta la religion de ses pères et suivit les erreurs de Calvin du vivant même de son père qui en mourut de regret en 1552, âgé seulement de 48 ans. Il se retira au pays de Vaud, à la Tour de Peil, où il fut seigneur de Villarrimbourg. Le duc Charles-Emmanuel de Savoye, premier du nom, en considération de quelques services qu'il avait rendus à la Couronne, luy donna non seulement la qualité de pair en 1581, mais encore il luy permit, en 1592, de vendre les biens qu'il avait hérités en Aoste tant de noble Pantaléon Vaudan son oncle que la succession de son père desquels il avoit été privé pour cause de son changement de religion, en vertu de laquelle permission il les fit tous vendre à différentes personnes jusques en 1610. Il décéda quelques années après dans son obstination au dit pays de Vaud sans enfants quoyque marié. »[1]

Un arbre généalogique dressé en 1660 et le *Nobiliaire* de De Tillier ont conservé le nom d'un Saluard qui a suivi Calvin à Genève. Il s'appelait Jean-François. Il était fils de Louis et frère de Michel Saluard, qui fut syndic d'Aoste en 1539 et qui a dû entretenir une correspondance active avec Calvin pendant le séjour de ce dernier à la cour de Ferrare.

Nous avons vu qu'un Besenval suivit aussi Calvin et se réfugia à Berne; ses descendants existaient encore à la fin du XVIIe siècle. L'an 1691, les Valdôtains se voyant menacés de l'invasion française du maréchal de La Hoguette, qui pilla la ville d'Aoste et conduisit six otages

[1] De Tillier. *Nobiliaire*, p. 164.

à Chambéry, le Conseil des Commis d'Aoste désirait envoyer un député à l'assemblée des Etats qui devait se tenir à Aarau. L'avoyer de Soleure, Besenval de Bronstat, répondant aux Commis le 11 juin, leur rappelle son origine valdôtaine dans les termes suivants: « Vous me faites, Messieurs, justice d'être persuadés que j'embrasserai toujours avec plaisir les occasions de vous rendre mes services, d'autant que je ne saurais mieux les employer que *pour un pays dont mes ancêtres ont tiré leur origine*[1]. »

La famille Challant, qui existe encore dans les cantons de Vaud et de Genève, paraît descendre aussi d'un calviniste émigré de la vallée d'Aoste au XVIme siècle, mais nous ignorons si elle possède des documents relatifs à son origine.

Déjà au XVme siècle, le pays d'Aoste fournit un contingent d'émigrés à Genève et, parmi les Valdôtains admis à la bourgeoisie de cette ville avant la Réforme, nous retrouvons les suivants : Jean de Blaise, grènetier, en 1467 ; noble Guillaume de Bosco, d'Aoste, en 1486 ; Claude Chilliet, d'Aoste, verrier, en 1492 ; Georges Fêtevin, fils de Jacquemet, mercier, en 1514 ; Antoine et Jacques De Goyl, de Villa-Challant, merciers, en 1520 et 1524 [2].

Sauf celui de Quey, aucun des noms que nous avons cités plus haut et qui sont contenus dans la *Relation* publiée par M. Bonnet ne figure dans le *Refuge Italien* de Galiffe, lequel mentionne les émigrés valdôtains suivants tous postérieurs à l'époque de Calvin : « *Antoine Bado*, en 1585 ; *Claude Blanchet*, de Perle (Perloz), en 1555, reçu bourgeois de Genève en 1561 ; *Scipion* et *Jacques Caillate* en 1559 ; *Jean Desprès* de Bionaz, bourgeois de Genève en 1568 ; *Jean Dupont*, d'Aoste, en 1557, bourgeois de Genève en 1569 ; *Jean-François Gaillard*, étudiant, en 1559 ; *Jean Guey* (Quey), bourgeois de Genève, en 1562 ; *Nicolas Mochet*, de Courmayeur ; *Antoine Morlet*, en 1573 ou 1585 ; *Jérôme Perruçon* (Perruchon), en 1556 ; *Rodolphe Syrese*, en 1608 ; *Vallet*, de Brison (Brusson?) près Challant [3] ». Pour trois de ces noms, le *Livre des Bourgeois*, de M. Covelle, donne les détails supplémentaires suivants : « 20 mai 1561, *Claude Blanchet*, fils de feu Jacques, de Perle en Val d'Aouste ; 8 septembre 1562. *Jean Quey*, de Châtillon en Val d'Aouste ; 2 févrler 1568. *Jean Des Prez*, fils de feu

[1] SYLVAIN LUCAT. *L'invasion française de 1691 dans la Vallée d'Aoste*, p. 38. Aoste, 1893.

[2] EUGÈNE RITTER. *Genève et l'Italie*. Genève : Georg, 1898, pp. 14-19.

[3] GALIFFE. *Le Refuge Italien de Genève aux XVIme et XVIIme siècles*, page 109. Genève, 1881.

Mermet, de Biaux en la Val d'Aux (*sic*), mercier, *Etienne* et *Jean* ses enfants »[1]. Ce Des Prez n'est probablement pas de la vallée d'Aoste. Nous devons conclure que les Valdôtains qui ont suivi Calvin ont émigré de préférence à Berne et dans le canton de Vaud.

Dans son ouvrage sur Malesco[2], le docteur Jacques Pollini a recueilli aussi la tradition du passage de Calvin dans la vallée de Vigezzo et à Masera où il se serait réfugié chez la famille Croppi. Il se serait ensuite sauvé par la fuite. Une tradition identique existe à Locarno, à Cannobio et à Ascona où les partisans de Luther avaient déjà fait des adeptes. Dans plusieurs localités du Piémont, à Saluces, à Pignerol et surtout dans la vallée des Vaudois, on a conservé le souvenir de Calvin, mais nous doutons fort qu'il ait pu suivre tout cet itinéraire. D'après Pollini, c'est en revenant de Masera qu'il aurait visité le Piémont et ensuite la vallée d'Aoste.

Les délibérations des Etats d'Aoste ne mentionnent aucun réformateur en particulier, mais on voit que le danger était grave et imminent. La première réunion eut lieu à Aoste dans le verger du couvent de Saint-François, le 28 février 1536, sous la présidence du bailli Mathieu de Lostan, colonel des régiments d'ordonnance du duché[3]. Le bailli raconta à l'assemblée les excès des Bernois qui propageaient le luthéranisme, ruinaient les églises, détruisaient les crucifix et les images et cassaient les cloches. Il leur demanda ensuite s'ils voulaient conserver la foi catholique, s'ils voulaient demeurer bons et fidèles sujets du duc de Savoie et s'ils étaient disposés à sacrifier leur corps et leurs biens pour la défense de la patrie. A ces demandes tous les nobles, les châtelains et les représentants des communautés répondirent affirmativement. On décréta la confiscation des biens et la peine de mort pour quiconque aurait parlé de se rendre. L'assemblée défendit à quiconque de sortir du pays et ordonna aux populations de s'approvisionner d'armes et de poudre et de visiter aussitôt que l'on pourra les passages des hautes montagnes. Le 7 et le 22 mars, les Etats se réunirent de nouveau et dans cette dernière séance apparaît René de Challant qui remercie l'assemblée au nom du duc de Savoie lequel s'offrait à fournir des troupes et des munitions pour la défense de la vallée. Le maréchal démontra

[1] Note communiquée par M. Eugène Ritter, président de l'Institut National Genevois.
[2] Pollini. *Notizie storiche di Malesco*, p. 68-69. Torino, 1896.
[3] Cette famille est originaire de Liddes. Mathieu de Lostan fut aussi écuyer de Charles III, châtelain de Montjovet et de Châtel Argent et commandeur de l'Ordre des Saint-Maurice et Lazare. Il avait épousé Geneviève de Piossasco. Il fit son testament le 6 juillet 1539 et mourut le même jour.

la nécessité d'une levée générale pour connaître le nombre des hommes capables de porter les armes, de fortifier les passages, d'organiser les signaux par le moyen de feux et d'exercer une surveillance active à la frontière. L'assemblée prit ensuite des délibérations analogues. Le 1er mai les Etats se réuniront dans la maison du bailli absent et sous la présidence du vibailli Jean Vulliet, seigneur de Saint-Pierre. Il paraît que les paroisses étaient alors frappées d'interdit, car on demande au Pape d'absoudre le pays de ses manquements envers l'Eglise. Le 23 mai, le 7 juin et le 11 juillet, Challant y assiste de nouveau, parle de la crainte de l'invasion des Français dans la Tarentaise et demande une nouvelle levée militaire. Les Etats ne se réunissent plus jusqu'au 5 novembre. Le 14 du même mois et le 10 janvier 1537, Challant et le bailli De Lostan y assistent de nouveau. Toutes ces délibérations et les successives se rapportent à la défense du pays[1].

D'après la tradition, Calvin et ses adeptes se sauvèrent à 11 heures du matin. On sonna les cloches à la volée et on conserva depuis lors, dans toute la vallée d'Aoste, l'usage de sonner l'angélus une heure avant midi.

A Aoste et à Châtillon, une procession solennelle en souvenir de cette fuite a lieu chaque année le jour de Pâques, avant l'aurore. Toutes les personnes sont munies d'un flambeau et la procession se déroule lentement dans les rues illuminées. Anciennement on avait coutume, en passant dans la *rue Calvin,* de laisser dans l'obscurité la maison qu'aurait habitée le réformateur genevois. Cette maison existe encore avec son architecture du XVIme siècle et on y montre la salle où il tenait ses réunions pendant la nuit. Elle est maintenant désignée par le numéro civique 31 de la rue *Croix-de-ville.*

Un autre souvenir du passage de Calvin est le monogramme du S. nom de Jésus, dépeint dans un contour de flammes sur les portes des plus anciennes habitations. Sur la façade de l'hôtel des comtes d'Entrèves, à Aoste, près de la Porte Prétorienne et au château de Sorreley, on lit autour du monogramme l'inscription suivante : *Se, suos suaque vovit Familia Passerin d'Entrèves fidemque testatur.*

L'imagination populaire a brodé plus d'un détail sur cette fameuse fuite. A propos de la tour de Gignod, construite sur la route d'Aoste à Etroubles, pour arrêter l'invasion qui menaçait, M. J. Bonnet s'est un

[1] E. Bollati di Saint-Pierre. *Le Congregazioni dei Tre Stati della Valle d'Aosta,* I, p. 19-278. Torino, 1877.

peu trop emballé quand il nous parle de « la sombre légende de cette tour de Gignod, qui servit à la fois de citadelle contre les agressions des Bernois, de prison aux Luthériens, et fut témoin de l'agonie de plus d'un captif dont le martyrologe ne nous a pas révélé le nom[1] ». Rien de tout cela ! Personne, que nous sachions, n'a été incarcéré dans cette tour, qui a eu pendant quelques mois une petite garnison et fut ensuite abandonnée.

Au château d'Aymavilles existe un ancien portrait de René de Challant. On y lit l'inscription suivante, qui nous paraît cependant postérieure au tableau : MESSIRE RENÉ COMTE DE CHALLANT SEIGNEUR DE BOFFREMONT ET VALLANGEN MARÉCHAL DE SAVOIE QUI A CHASSÉ CALVIN DU PAYS D'AOSTE L'AN 1535 DÉCORÉ DE L'ORDRE DE L'ANNONCIADE L'AN 1518.

Dans une salle du château de Châtillon, on conserve depuis un temps immémorial le portrait de Calvin à côté de celui de René de Challant, auquel il aurait été donné par le prince Emmanuel-Philibert. Ce portrait est d'une touche très forte et trahit le pinceau d'un maître, probablement de l'école flamande. Cette singulière coexistence de ces deux portraits dans un des anciens châteaux de René de Challant ne s'expliquerait guère, si ces deux personnages n'avaient eu quelque rapport entre eux.

Enfin le monument qui donne son nom à la rue *Croix-de-ville* à Aoste nous paraît établir d'une façon presque certaine le passage de Calvin. C'est une grande croix monolithe en granit, sur le socle de laquelle on lit l'inscription suivante :

HANC . CALVINI . FUGA
EREXIT
ANNO . M . D . XLI
RELIGIONIS . CONSTANTIA
REPARAVIT
ANNO . M . D . CC . XLI
CIVIUM . PIETAS
RENOVAVIT . ET . ADORNAVIT
ANNO . M . D . CCC . XLI

Ce monument a donc été érigé en 1541, quelques années après le passage de Calvin et quand le réformateur genevois commençait à être connu. Il fut d'abord placé au point central de conjonction des quatre

[1] Bonnet. *Calvin au val d'Aoste*, 34.

rues qui portent actuellement les noms d'Aubert, Tillier, Challant et Croix-de-Ville. Pour faciliter la circulation, en 1862, on le transporta à quelques mètres plus haut vers le nord. Tout près du monument se trouve maintenant une chapelle évangélique. En présence de cette inscription, il nous répugne de croire à une falsification historique. Ce monument, les portraits dont nous avons parlé, les noms de localités, tout ce faisceau de traditions et de souvenirs que nous avons rappelés nous paraissent avoir une valeur historique réelle. La tradition du passage de Calvin est si répandue, si constante et si uniforme dans toute la vallée d'Aoste que la création d'une légende nous paraît impossible. On n'invente pas tout un ensemble d'événements et de circonstances et de noms sans que le fait soit substantiellement vrai. Nous en ignorons la date précise; les documents de l'époque nous font défaut et on aura sans doute inventé ou exagéré certains détails, mais nous croyons pouvoir accepter comme un fait presque certain le passage de Calvin à Aoste.

F.-G. FRUTAZ.

UNE MÉDAILLE DE RENÉ DE CHALLANT

(AVEC PLANCHE)

En faisant des recherches dans le Recueil de médailles allemandes du Trésor de Numismatique et de Glyptique par Lenormant notre attention fut attirée par une pièce intéressante au point de vue de notre iconographie neuchâteloise. A notre connaissance nous ne possédions jusqu'ici aucune gravure ou médaille de René de Challant. Nous avons donc, en suite d'un heureux hasard, le plaisir de présenter aux Neuchâtelois la reproduction d'une médaille du petit-fils du comte Claude d'Arberg, seigneur de Valangin.

Elle porte au droit :

· RENE · CO · A · CHALLAN · Z · VALENGIN[1] · SVPR · D ·, c'est-à-dire : René, comte de Challan et seigneur souverain de Valangin. — Buste à droite de René, la tête nue.

[1] AL de VALENGIN liés.





MÉDAILLE DE RENÉ DE CHALLANT

(Agrandissement)

Diamètre de l'original : 51mm

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

Revers: ✤ BARO[1] · D · BOFFR · MONT · Z · MAVILLE · ETC · D · CAST ^{s} Z · VERRECY · C, c'est-à-dire: Baron de Boffremont et de Maville, etc., seigneur de Châtillon et de Verres. (Diamètre: 0,051, planche XXVI, fig. 10 de l'ouvrage cité plus haut.) Les armes contre écartelées de René, surmontées d'une couronne de comte et supportées à gauche par un griffon, à droite par un lion. Les émaux ne sont pas indiqués.

Ces armes se lisent comme suit: Ecartelé: au premier contre écartelé de la vicomté d'Aoste, qui est d'or à l'aigle éployée de sable couronnée, membrée et becquée de gueules et de Challant qui est d'argent au chef de gueules à la bande de sable brochant sur le tout; aux deuxième et troisième contre écartelé de Valangin qui est de gueules au pal d'or, chargé de trois chevrons de gueules et de Beauffremont qui est vairé d'or et de gueules; au quatrième contre écartelé de la vicomté d'Aoste, et d'un écu à trois bandes qui est de... La devise des Challant était: Tout est ♁ (monde) et ♁ n'est rien.

Ces armes ainsi représentées à l'avers de notre médaille donnent lieu à trois remarques. En premier lieu il est curieux qu'au premier quartier nous ayons au lieu de écartelé de Challant et de la vicomté d'Aoste, ces dernières armes au premier et quatrième et celles de Challant en second rang, soit au deuxième et troisième.

Secondement, dans les armes de Challant on remarque à dextre du chef un chevron ce qui est complètement inusité: les Challant n'ont jamais eu cette brisure. Voici celles que présentent les différentes branches de la maison : Fenis (branche aînée) conserve les armes primitives de la maison; Cly, trois croissants renversés d'or posés sur la bande de sable, l'un au chef, le second en fasce, le troisième en pointe; Châtillon, première branche, un annelet d'or posé en chef sur la bande de sable; Châtillon, seconde branche, une palme d'or posée de même; Graines, Montjovet et Challant, écartelé de Challant et de la vicomté d'Aoste sans brisure; Ussel et Saint-Marcel, une étoile d'or posée en chef sur la bande de sable; Aymaville, une colombe d'argent, posée de même; Varey et Retourtour, une moucheture d'hermine, posée de même. Enfin les deuxième et troisième du quatrième quartier donnent lieu à contestation.

Lenormant, qui dans l'explication de ce blason erre évidemment en supposant que les armes à l'aigle indiquent d'une part la maison de Vienne qui portait de gueules à l'aigle d'or, d'autre part celle de Rougemond qui portait d'or à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'azur, Lenormand dit: « Le dernier quartier, bandé, est très probablement celui

[1] AR de BARO liés.

de l'illustre maison de Miolans en Savoie, qui portait bandé d'or et de gueules. René (Amédée) de Challant, trisaïeul de notre René, avait épousé Louise de Miolans. »

M. le chanoine Frutaz, qui nous a fournis de précieux renseignements héraldiques concernant les armes des Challant, nous écrit à ce sujet : Cette même brisure se voit dans les armes d'Isabelle, fille de René, épouse Madruzzo qui la portait contre écartelée aux deuxième et troisième avec les armes de Challant, celles de Madruzzo brochant sur le tout. Philiberte de Tornielli de Challant n'avait pas cette brisure. On la voit aussi dans les armes du cardinal Madruzzo et elle apparaît pour la dernière fois dans le blason de Charlotte-Christine-Eléonore de Madruzzo, fille de Ferdinand de Madruzzo, comte d'Avia et baron de Beauffremont, deuxième fils de Jean-Frédéric Madruzzo et d'Isabelle de Challant. Après son mariage avec le marquis Charles de Lenoncourt, Charlotte-Christine-Eléonore portait encore dans son blason : écartelé aux deuxième et troisième d'argent à trois bandes d'azur avec les armes Madruzzo et Challant brochant sur le tout. C'est peut-être l'arme des comtes d'Avia (Madruzzo) ; dans ce cas la médaille de René de Challant aurait été frappée après sa mort.

Nous avouons ne pas bien comprendre cet effet rétroactif, même *post mortem,* et nous inclinerions plutôt à croire que ces armes peuvent en effet être attribuées aux de Miolans, d'abord parce que Louise de Miolans fut la mère de Jacques, second comte de Challant, mais le premier comte de sa famille, et de plus parce que, par acte passé à Chambéri en 1528, René se porta héritier de la maison de Miolans[1].

Lenormant a malheureusement oublié de nous dire où il a vu cette médaille de René de Challant. — Nous pensons qu'elle est au Musée royal de Turin ou au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris. — Il ajoute seulement qu'elle a dû être faite à Valangin. Ceci nous semble très problématique : Valangin, bien qu'ayant possédé une fonderie de canons, n'a jamais joué le rôle d'un centre artistique. Quoique sa facture soit plutôt allemande, nous croyons qu'elle fut exécutée à Chambéry ou peut-être à Milan. Nous ne sommes pas mieux renseignés sur son auteur, l'artiste ayant trouvé bon de ne pas signer son œuvre. Nous lui sommes cependant reconnaissants de nous avoir transmis, assez fidèlement, espérons-nous, les traits du petit-fils du comte Claude d'Arberg-Valangin.

La Chaux-de-Fonds, octobre 1904.

Georges GALLET.

[1] Archives du Prince (Neuchâtel). L 19/9 ; C.

LETTRES D'AMÉRIQUE

Lorsque Louis Agassiz partit pour l'Amérique en 1846, il était accompagné d'Edouard Desor, son compagnon de travail. Les deux amis passèrent à Paris quelques semaines pour terminer diverses publications commencées. Ils virent fréquemment, durant ce séjour, plusieurs Vaudois et Neuchâtelois, notamment M. et Mme Juste Olivier et les deux frères Fritz et George Berthoud.

Ce dernier fut chargé par Agassiz et Desor de veiller aux intérêts pécuniaires qu'ils laissaient en Europe. Agassiz, plus préoccupé de science que d'argent, avait des dettes assez fortes, qu'il se promettait d'éteindre avec le produit de son travail aux Etats-Unis, par l'intermédiaire de George Berthoud. Arrivés en Amérique, Agassiz et Desor écrivirent fréquemment à leur banquier des lettres où parfois tous deux tenaient la plume tour à tour et où ils ne parlaient pas seulement de leurs affaires d'argent. M. George Berthoud a bien voulu nous laisser une quinzaine de ces lettres, les plus intéressantes, dont sont extraites les pages qu'on va lire.

I. D'AGASSIZ

Londres, 16 septembre 1846.

Mon cher ami,

..... Me voici donc à Londres, où je vais tâcher de faire les préparatifs les plus indispensables pour ce voyage... Quoique fort contrarié par l'impossibilité dans laquelle je me trouve maintenant de terminer tout ce que j'avais commencé, je me félicite cependant de la perspective d'un début avantageux à Boston, qui me mettra immédiatement à l'aise à tous égards. Avant que mes compagnons de voyage aient pu me rejoindre, j'aurai gagné une dizaine de mille francs. Il en vaut bien la peine. Par les communications que j'ai faites à la réunion de Southampton, j'ai pu m'assurer que je sais très suffisamment l'anglais pour faire un cours.

II. D'AGASSIZ

Boston, 30 janvier 1847.

Mon cher ami,

..... Je me sens réellement coupable de ne vous avoir pas encore écrit, ni à Fritz, après avoir reçu de vous tant de marques d'amitié; mais j'en ai usé réellement comme un ami fort de la sincérité de son

affection, et certain que vous me pardonneriez. Figurez-vous l'embarras d'un naturaliste arrivant dans un nouveau monde où tout le frappe, depuis les allures du premier venu jusqu'au moindre poisson et à la plante la plus chétive, et vous comprendrez facilement que je n'ai pas un instant pour écrire. Le peu de loisir que j'aurais pu avoir en d'autres circonstances a été constamment absorbé jusqu'à présent par des excursions ou par le cours que je viens d'achever. Il y a urgence pour moi d'employer tous mes instants afin d'atteindre un double but également important pour moi : tirer le meilleur parti scientifique de mon séjour en Amérique, et tâcher de me décharger de mes dettes afin de pouvoir publier les résultats de mon voyage sous des auspices plus favorables que mes précédents ouvrages. Quant au premier point, j'ai tout lieu d'être satisfait; je trouve ici des matériaux très importants et un empressement admirable à m'aider chez toutes les personnes que je rencontre, depuis les pêcheurs jusqu'aux savants les plus distingués du pays ; c'est à qui me fournira le plus de renseignements ou les objets les plus précieux. D'un autre côté, j'ai été reçu à bras ouverts par le public dans le cours que j'ai donné; jamais je n'avais vu de réunions aussi nombreuses que celle devant laquelle j'ai fait mon cours : près de 5,000 (trois zéros, N. B.) personnes, en sorte que j'ai dû diviser mon auditoire en deux....

Sous peu je vais commencer un second cours, en sorte que j'atteindrai j'espère aussi le but secondaire que je me suis proposé.

La suite de la lettre contient de vives plaintes contre la commission d'éducation. Lorsque Agassiz avait obtenu son congé, il avait été convenu que la moitié de son traitement irait à son suppléant et que l'autre moitié serait affectée à payer la pension de son fils, resté à Neuchâtel. Mais, la seconde année, la commission, jugeant trop minime la part faite au suppléant, lui alloua la totalité des appointements, « si bien, écrit Agassiz, que sans l'intervention de M. X., mon fils serait resté à la merci de je ne sais qui et que j'aurais pu passer, aux yeux même de mes amis, comme abandonnant ma propre famille ».

Je ne comprends pas, poursuit-il, qui a pu faire commettre à la commission une pareille injustice envers moi et ce qui m'a valu de sa part une pareille injure; aussi vais-je leur envoyer ma démission. Je n'y mets aucune animosité; je n'en reste pas moins attaché à Neuchâtel, à l'Académie ; mais puisque l'occasion m'en est offerte, je tiens à faire comprendre à ces Messieurs qu'il est des égards auxquels le corps enseignant a d'autant plus de droits que la position qu'on lui fait n'est pas brillante...

Tout en payant mes dettes, je vais travailler à me faire quelques ressources; je viens de prendre des arrangements pour la publication

d'un manuel de zoologie qui s'imprime à 10,000 exemplaires pour commencer. C'est faire les choses à l'américaine, comme vous voyez. Tout cela ne m'empêche pas de travailler vigoureusement à mes recherches scientifiques. Je suis maintenant tout préoccupé de l'anatomie du nègre; j'en ai déjà disséqué deux, mâle et femelle. Je voudrais que Fritz fût ici pour les dessiner avec moi; toutes les fois que je vais à cette besogne, je regrette qu'il ne soit pas là, sans parler des autres moments où je regrette tous mes amis d'Europe au milieu de ce monde que je comprends encore si peu et qui cependant m'entraîne à mon insu et me fait aller d'un train de chemin de fer.

Vous voyez sans doute quelques fois les Olivier. Faites-leur, s'il vous plaît, mille amitiés de ma part...

III. DE DESOR

A bord de la *Sylvie,* 25 mars 1847.

.....Nous allons atteindre New-York dans deux jours. Ce sera une jolie traversée que nous aurons faite. Sans avoir eu beaucoup de distraction, je ne me suis pas ennuyé un seul instant. J'ai écrit un grand nombre de lettres et j'ai rédigé ou plutôt ébauché un article de revue pour Olivier. C'est notre fameuse ascension du Galenstock. Je lui en enverrai le manuscrit avant de quitter New-York... C'est pour *votre société* que je l'ai écrit, à la sollicitation de Mme Olivier...

.....Avez-vous jamais vu une tempête, George? Savez-vous que c'est un magnifique spectacle, et que j'aurais bien voulu pouvoir transporter près de moi tous ceux de mes amis auxquels je reconnais de la sympathie pour les grandes choses! J'en ai écrit quelques lignes à Fritz, au milieu même de la tempête...

.....Nous avons aperçu l'autre jour sur le banc de Terre-Neuve les premières glaces flottantes. Ces glaçons, qu'on dirait taillés dans des carrières de cristal, avaient l'air de ruines d'anciens châteaux flottant à la surface de la mer, absolument comme les aiguilles des glaciers, qui prennent aussi les formes les plus diverses. Il y en a qui n'ont pas moins de 200 pieds de long, et jusqu'à 60 et 80 pieds de haut, sans compter qu'ils ne sont visibles que d'un tiers, et que deux tiers plongent sous l'eau. Nous en avons vu un qui a passé à une portée de fusil du navire.

IV. D'AGASSIZ

Boston, ce 1er avril 1847.

.....Je viens de terminer un second petit cours d'une demi-douzaine de leçons qui m'a valu 5,000 francs, en sorte que je n'aurai pas besoin d'argent de tout l'été; de plus, j'ai à en donner un autre au mois d'octobre qui me rapportera 10,000 francs, que je pourrai vous transmettre à la fin de l'année; et pour mes dépenses de l'hiver prochain, j'ai des demandes de plus de cours que je ne pourrai en donner en deux ans...

.....Jamais je n'ai été mieux disposé et n'ai eu plus de courage qu'à présent. J'espère que lorsque j'en viendrai à rendre compte de mes recherches scientifiques dans ce pays, personne ne se doutera qu'en seconde ligne j'ai eu à travailler tout le temps pour faire de l'argent et payer des dettes. Je n'ai qu'un regret, c'est d'être éloigné de mes amis; j'en sens beaucoup la privation, et je serais souvent enclin à broyer du noir si je me laissais aller; mais ça n'est pas permis dans ma position. Si seulement je pouvais voir et causer de temps en temps à une femme aimante, comme j'en connais en Europe. Je n'ai pas le droit de parler d'amour à personne; mais le seul fait qu'on sait quel est le caractère des amis et des amies auxquels on s'adresse change complètement la position. Dans ce pays je crois que personne n'aime. Dites, s'il vous plaît, les choses les plus affectueuses à tous mes amis, aux Olivier et à Fritz en particulier...

V. DE DESOR

Boston, 29 avril 1847.

.....Je voudrais vous dire un mot de notre vie américaine, que je commence à peine à comprendre, mais dans laquelle je me trouve parfaitement à mon aise... Ce qui plaît et qui frappe tout à la fois, c'est cette foi sans bornes que les Américains ont en eux et dans leur avenir; de là vient que quoique le caractère naturel soit plus réservé que le nôtre, on n'en éprouve pas moins un certain bien-être à vivre et à se mouvoir au milieu d'une société qui se sent riche de sa jeunesse et de sa vigueur. On m'a fait l'accueil le plus flatteur comme à l'ami d'Agassiz, et comme il est lui-même l'enfant gâté de toute la ville (depuis le pêcheur de la halle jusqu'aux gros bonnets de la banque, depuis les grandes dames en équipage jusqu'aux cuisinières, car tout ce monde a entendu son cours), vous pensez bien que je ne suis nullement à plaindre.

Dans les sociétés, il règne en général beaucoup d'abandon, surtout de la part des dames et même des demoiselles. Vous ne vous faites aucune idée de l'intimité avec laquelle on cause à une dame que l'on n'a jamais vue. Et avec cela elles sont jolies comme des anges, et calmes comme eux, à tel point que je me suis quelquefois demandé si elles ne tiennent pas un peu du sexe négatif de ces derniers. Quelquefois nous voudrions qu'elles fussent plus *femmes*, surtout quand nous nous rappelons l'air fripon de la plupart de nos Européennes. Aussi bien, quand à Paris je sortais d'une soirée passée avec d'aimables dames, je me sentais inquiet, je me trouvais sot d'être vieux garçon. Ici, je rentre avec un calme parfait, pas plus émoustillé que le chat de Mme Rémy. C'est assez vous dire que c'est le pays de la vertu.

.....En quittant la Suisse, je ne croyais plus à la démocratie. Dieu merci, la foi me revient; en même temps, je m'aperçois tous les jours plus que nous ne savons pas en Suisse ce qu'est la démocratie. Il nous manque la première condition, le respect pour la loi, qui est ici un sentiment général. Nulle part au monde les partis ne se font une guerre plus acharnée qu'ici, mais l'idée de se regimber contre la loi ou contre une décision de la majorité ne vient à l'esprit de personne. De là vient que l'autorité s'exerce si facilement. On dirait même qu'il n'y en a pas. Quant à moi, je n'en ai pas encore vu. D'un autre côté, la facilité que tout le monde trouve à gagner sa vie, fait que le peuple est de fait plus moral...

.....Nous partons demain pour New-Haven, où Agassiz devra faire un cours cet été. Les voyages ici coûtent fort peu. Aussi s'en donne-t-on à cœur joie...

Veuillez dire mille choses affectueuses de ma part à M. et Mme Olivier et à toute l'aimable société qui se réunit chez eux.... Nous pensons bien souvent à vous tous, et ainsi que je vous le disais tout à l'heure, les dames américaines, toutes blanches et douces qu'elles sont, n'ont pas encore pu affaiblir nos souvenirs d'Europe. Il est une autre raison à cela, c'est qu'ici on ne sait pas causer. Les nuances du langage, qui sont d'un si grand attrait dans une société française, n'existent pas ici. Les mots ont tout bêtement la signification que leur donne la grammaire...

Agassiz ajoute sur la feuille d'enveloppe :

« Desor a fermé sa lettre sans m'en prévenir et m'a à peine laissé un bout de place pour vous dire mille choses affectueuses... »

VI. De DESOR

Boston, 6 juin 1847.

Nous partons demain pour le Niagara et les Montagnes Blanches...

.....Vous n'apprendrez pas sans intérêt que la position d'Agassiz est des plus agréable pour le présent et des plus rassurante pour l'avenir. Notre perspective va s'embellissant chaque jour. Il ne dépendrait que d'Agassiz d'avoir demain une place de professeur à l'Université de Cambridge, lui rapportant 3,000 dollars de fixe, sans compter les accessoires. Vous voyez que cela fait quelque peu contraste avec Neuchâtel, où on lui marchande une méchante somme de 30 louis. Aussi, mon cher, ne faut-il pas vous attendre à nous voir rentrer de si tôt...

.....Je prendrai la liberté de vous écrire quelques lignes du Niagara. Je ne sais si je possède encore assez d'étoffe pour me mettre à l'unisson d'un aussi grand spectacle. Quelquefois il me semble que mon cœur ressemble à une vieille pierre lithographique qui, fatiguée par trop d'impressions, ne rend plus que des images imparfaites...

VII. DE DESOR

Boston, 30 juin 1847.

.....Nous sommes gratifiés en ce moment de la présence du président Polk. Les drapeaux flottent sur les édifices publics, les navires de guerre sont pavoisés, la milice a été convoquée, le fifre et le tambour résonnent dans les rues... Il faudrait voir ces compagnies de milices, quel air bouffon elles ont. Une compagnie ne se compose guère que d'une vingtaine d'hommes, ayant un seul fifre et un seul tambour en tête, lesquels sont tous deux des musiciens d'occasion, quelquefois des gamins qu'on a ramassés dans la rue et qu'on n'a pas pris la peine d'habiller... Il faut aussi la cantinière... Mais comme aucune femme ne s'est trouvée pour faire ce métier, et que d'un autre côté on est grand partisan de la tempérance, on a engagé un nègre à faire l'office de cantinier, mais en lui défendant de vendre aucune liqueur spiritueuse : il ne doit débiter que de l'eau. Représentez-vous ce nègre marchant à la queue de la compagnie, une grande cruche à eau dans une main et un verre dans l'autre.

Tout cela est très grotesque, et néanmoins cela a un côté sérieux, parce que cela prouve qu'ici du moins l'empire du sabre est passé. Quel progrès pour l'Europe, si ses préjugés militaires pouvaient un jour tomber dans le grotesque !

VIII. DE DESOR

Boston, 14 octobre 1847.

Mon cher ami,

C'est après l'agitation qu'on apprécie le calme et la tranquillité d'esprit. Je vous dis ceci à propos d'une grande inquiétude que je viens d'avoir au sujet d'Agassiz, mais qu'un rayon électrique vient de dissiper... Agassiz est parti hier soir avec Pourtalès pour New-York, où il va débiter sa marchandise aux citadins de la ville impériale, ce qui veut dire qu'il va leur exposer les mystères de la création dans une série de leçons, accompagnées de grandes exhibitions de tableaux de la nature. Ces messieurs étaient à peine partis lorsqu'une violente tempête s'éleva, qui dura toute la nuit; une quantité d'arbres furent renversés, plusieurs navires furent jetés à la côte, un schooner, entre autres, vint s'échouer sous nos fenêtres. Jugez de mon inquiétude en sachant nos amis en pleine mer par un temps pareil, au milieu du Sund, qui est le passage le plus dangereux de toute la côte. Je n'eus rien de plus pressé que de courir dès le matin à l'office du télégraphe magnétique pour demander des nouvelles de nos amis. Mais, hélas! le vent avait brisé les fils du télégraphe. Quand pourraient-ils être réparés? On n'en savait trop rien. J'y envoyai de nouveau Charles cette après-midi avec un billet pour M. Auguste Mayor ainsi conçu: *Has Agassiz arrived safe?* Une heure après, il me rapportait moyennant 50 sous la réponse de M. Mayor, qui m'annonçait que ces messieurs étaient effectivement arrivés. N'est-ce pas une belle et magnifique chose que le télégraphe, surtout quand il peut être employé à de pareils usages! Il paraît qu'en Europe on réserve ces voies de communication pour les agiotages de bourse. Oh! l'Europe! Est-il bien vrai que ce soit un vieux tronc vermoulu et pourri, qui n'a de bon que l'écorce! On le dirait vraiment...

.....Notre intérieur est assez gentil. Nous avons fait quelques *improvements* depuis que j'ai écrit à M[me] Olivier. Nous avons une meilleure cuisinière, quoique notre genre de vie soit toujours d'une simplicité sans exemple. Si jamais vous avez des demoiselles à diriger, vous pouvez hardiment nous les envoyer. Notre maison est l'école de toutes les vertus.

Nous attendons dans quelques jours un ancien ami d'Agassiz, M. Christinat, l'un des pasteurs démissionnaires du canton de Vaud, et nous réjouissons tous de le voir. Nous allons en faire un naturaliste, si cela ne l'ennuie pas trop, ou bien nous en ferons le chef du ménage. Il ira faire les emplettes au marché...

IX. DE DESOR

27 janvier 1848.

.....Tout va pour le mieux chez nous. Agassiz ne fait pas moins de trois cours. Il est vrai qu'ils ne rapportent pas dix mille francs chaque, mais enfin ce sont autant de ruisselets qui forment la rivière. Il est seulement à regretter que semblable aux torrents des glaciers, ce ruisseau soit destiné à aller se perdre dans un gouffre.

En lisant les nouvelles de Suisse, nous avons quelquefois pensé à vous et au chagrin que la défaite des conservateurs a dû vous causer. Mais ce qui nous semble surtout déplorable, c'est que toutes ces querelles, ces déchaînements, ces enthousiasmes se résument en des questions d'argent, en des amendes! Avec 300 mille francs, on vous balance les passions bonnes et mauvaises de toute une génération, on excite ou on paralyse leur énergie, et ce qu'il y a de plus intime dans le cœur humain se trouve ainsi rabaissé au taux d'une spéculation! En présence de faits pareils, nous ne pouvons que nous féliciter de vivre loin du théâtre de pareilles turpitudes. Pourquoi ne le dirais-je pas, nous sentons de jour en jour mieux que l'Europe est dépassée. C'est de ce côté-ci de l'Atlantique qu'est désormais le sol du progrès futur...

X. DE DESOR

11 mars 1848.

.....Voilà près de deux mois que je ne fais absolument autre chose que de regarder au microscope, pour voir comment les infiniment petits se comportent, comment ils font l'amour, comment les petits naissent, grandissent, se développent. C'est à peu près comme dans notre propre espèce, à part que les choses s'y passent un peu plus simplement... Plaisanterie à part, nous avons trouvé un vaste champ à exploiter. Je crois pouvoir dire sans exagération que nous avons dans ce moment plus d'espèces d'embryons sur notre table qu'aucun naturaliste n'en a vu sa vie durant. Il y a dans les lois qui président au développement de tous ces êtres de bien grandes leçons à prendre. Aussi avons-nous à peine le temps de songer à autre chose, si ce n'est pourtant à vivre. Et pour suffire à notre entretien et à celui de nos petites bêtes, Agassiz fait des cours tant et plus, toujours avec un succès monstre. Partout on lui vote des adresses ronflantes, on lui fait des cadeaux, les dames le choyent, et sont *exceedingly delighted to hear such an agreable lecture.*

Agassiz a ajouté au bas de la quatrième page une dizaine de lignes où il parle de ses affaires d'argent.

L'année suivante survient la brouille entre les deux amis. Chacun adresse alors ses plaintes contre l'autre à George Berthoud. On sait qu'ils ne se réconcilièrent jamais. Mais c'est là de l'histoire intime, qui ne nous concerne pas.

Philippe GODET.

LE LAC DES TAILLÈRES

Ce lac pittoresque et limpide, qui recueille une partie des eaux du vallon de la Brévine, n'offre, en lui-même, aucun intérêt pour l'archéologue; cependant, l'histoire des moulins qui furent édifiés sur ses bords, celle du droit de pêche qui le grève et qui donna lieu au dix-septième siècle à de fameuses contestations, nous semblent mériter quelque attention — à côté de l'origine même du lac, restée assez obscure.

On sait aujourd'hui que la Reuse est principalement alimentée par le lac des Taillères, dont les eaux, en se précipitant dans la grande excavation qui les emmène à travers la montagne, actionnent une scierie qui a remplacé des moulins importants aux dix-septième et dix-huitième siècles.

Tout d'abord, voyons quand et comment s'est formé ce petit lac.

Origine du lac.

C'est une tradition généralement admise que le lac des Taillères est de formation récente [1]. La date exacte de cet événement est inconnue, mais un manuscrit du savant et consciencieux maire Huguenin de la Brévine [2] nous donne quelques renseignements à ce sujet :

On dit qu'un samedy, pendant la nuit, les habitants d'Estaillères se réveillèrent en sursaut au bruit d'un craquement épouvantable et que rien

[1] Voir à ce propos : *Musée neuchâtelois*, 1885, p. 60.

[2] *Essais de jurisprudence et d'histoire* (manuscrits). 3 volumes, voir *Musée neuchâtelois*, 1884, p. 284.

n'égala leur surprise et leur effroit, lorsque le soleil éclairant la vallée de ses premiers feux, ils virent à deux ou trois pas de leurs habitations la forêt qui couvrait cette plaine renversée et une vaste nappe d'eau baigner ces arbres et leurs branches entrelacées. Nul être vivant ne fut, dit-on, victime de cet événement, qu'un cerf qui fut pris luttant contre une mort inévitable et dont le bois a été conservé longtemps dans les moulins. L'incendie de 1732 a détruit des notes précieuses sur ce sujet. Cependant, d'après diverses considérations, il parait qu'il ne doit rester aucun doute sur la réalité de l'événement.

Il existait encore avant le second incendie qui détruisit les moulins, en 1810, des documents qui eussent pu nous éclairer sur l'époque de la formation du lac. Le plus important de ces titres était un acte d'inféodation accordé à Claude Baillod [1]. Cet acte, datant de 1515, l'autorisait à construire « des moulins, raisses et autres engins sur un certain Bié qui est aux montagnes enverses du Vauxtravers ».

Au vu de la désignation des terrains concédés à Baillod, et desquels il prétend encore reconnaître les limites, le maire Huguenin n'hésite pas à dire qu'il est bien ici question des moulins des Taillères. Mais l'acte parle de *bied* (Bié), ruisseau, et non de lac : d'où il paraît ressortir qu'en 1515 le lac n'était pas encore formé.

En 1526, Antoine Baillod, neveu et héritier du châtelain Claude Baillod, s'adressa au Gouvernement pour obtenir la permission de vendre sa propriété. Autorisation lui fut donnée de vendre son moulin et le *lac*. Conclusion : le lac paraît s'être formé dans les années comprises entre 1515 et 1526.

Quelle fut la cause de cet événement? — Le géologue allemand Léopold de Buch, envoyé par la cour de Berlin dans notre pays, l'attribua à la dissolution du sélénite ou gypse qui abonde dans la région, — par l'action des eaux souterraines.

Un fait que chacun peut vérifier est la présence de sapins au fond du lac ; en temps de basses eaux, particulièrement, on peut se rendre compte qu'il est tapissé de gros troncs : et ceci justifie la supposition d'une formation récente du lac. — On prétend même, qu'à certains jours propices, on peut apercevoir, dans les profondeurs, une barrière en bois, qui, selon toute vraisemblance, servait de clôture à une partie de la forêt, avant sa submersion...

[1] Châtelain du Vauxtravers dès 1492 ; mort en 1526.

Les moulins du Lac.

Les *Grosses de reconnaissances de la Recette des montagnes du Vauxtravers,* dressées par les capitaines Marti et Viret, nous apprennent que les moulins édifiés à partir de 1515, furent transformés en 1629 et en 1649, en vertu d'accensements accordés à Samuel Jacot dit des Combes et Jaques et Pierre Comtesse. Ceux-ci, spécialement, les aménagèrent : après avoir élevé trois bâtiments, ils leurs adjoignirent une scie et un battoir ; mais, en 1732, l'incendie détruisit leur œuvre.

Rebâtis tôt après, les moulins ne subirent pas de changements. Un mémoire du maire Huguenin [1], couronné en 1795 par la Société d'émulation patriotique de Neuchâtel, décrit très exactement leur installation :

Il y a cinq citernes, placées à des profondeurs différentes, en pierre de taille et dont chacune contient une roue. L'eau qui met ces roues en mouvement passe dans des voûtes aussi souterraines et a deux chûtes successives ; de sorte que pour la conduire d'une citerne à l'autre, il a fallu pratiquer trois voûtes et deux arcades. La première, qui reçoit l'eau au sortir du lac, a 67 pieds de long, sur 4 de large et 5 de haut. Elle est coupée dans le milieu par une écluse en pierre et en bois de chêne pour diriger et économiser cette eau à volonté. Les trois premières citernes sont contigües et fondées sur des arcades pour lui donner successivement passage ; leur diamètre est d'environ 13 pieds ; et elles sont couvertes par les bâtiments qui contiennent les moulins. Une quatrième citerne qui suit, mais de moindre capacité que les précédentes, servoit pour mettre en mouvement une scie que l'on a aboli. Toutes ces roues sont faites comme les roues ordinaires, et ont environ 12 pieds de diamètre. L'arbre de celle qui porte la meule courante du moulin inférieur a 36 pieds de long. A l'extrémité méridionale du premier bâtiment qu'on vient de décrire, est une voûte souterraine de 30 pieds en longueur, sur une hauteur de 24. Elle reçoit l'eau des trois moulins supérieurs, et la conduit par une pente rapide dans la dernière citerne qui a 40 pieds de profondeur et procure un nouveau moulin qu'on n'a pu construire dans un tel lieu sans une hardiesse et une industrie dont l'effet mérite l'attention des curieux. Enfin, une dernière voûte porte l'eau dans des entonnoirs à 100 pieds plus bas que le terrain et elle se perd au travers des fentes des rochers. Lorsqu'il se fait de grands débordements, les eaux remontent jusques dans le lac sans qu'il en résulte aucun dommage pour les bâtimens, par la solidité avec laquelle ils sont établis.

[1] *Description topographique et économique de la Juridiction de la Brévine.* Neuchâtel, 1796, in-8°, 102 pages.

Un nouvel incendie détruisit les moulins le 30 mars 1810. Dès lors — comme nous l'avons dit plus haut — une scierie les a remplacés.

Le droit de pêche.

Si l'on en croit les *Annales du Comté de Neuchâtel et de Valangin*, le lac des Taillères ne nourrit des poissons que dès 1660, grâce au commissaire général Jean Jaques Sandoz et au pasteur Samuel Boyve, qui les auraient apportés du lac de Neuchâtel. Mais une note du maire Huguenin nous apprend que des actes antérieurs à 1660 font déjà mention de la pêche, car, Antoine Baillod ayant vendu sa propriété à des nommés Mathey et Huguenin, « il y eut le 16 may 1545 un échange par lequel les Huguenin remirent aux Mathey un morcel de terre, les moulins, raisses, le cours d'eau et aussi *la pêche du lac*. Le 16 janvier 1586 les Mathey revendirent les moulins à Jacob Mathey, Jacques et Jonas ses fils pour 400 liv. faibles et une brebis d'étrennes, mais on ne voit pas que le droit de pêche soit compris dans cette vente ».

Enfin, le 16 janvier 1604, la propriété passa aux Comtesse, qui — nous l'avons vu — édifièrent d'autres moulins, en 1629 et en 1649.

Pierre Comtesse voulant s'attribuer la pêche du lac, obtint de M. le gouverneur Mollondin, le 29 may 1860 un mandement à ce sujet. Ceux qui s'étaient retenus ce droit se présentèrent de leur côté au gouvernement et le 6 juin 1660, ils obtinrent un autre mandement à la suite duquel les parties furent renvoyées à débattre leurs droits par devant la justice du Vautravers [1].

On voit, par divers actes, que 14 familles plus obstinées que les autres pour repousser la prétention des Comtesse, s'unirent pour soutenir leurs droits.

Il fallut cinquante ans de contestations pour que les parties tombassent d'accord et pussent transiger : le 7 avril 1707. Les quatorze familles associées admirent les deux frères Comtesse au nombre des membres de la Société « pour eux seulement et leurs descendants, mais non comme possesseurs des moulins ».

Les livres de comptes de la pêche nous donnent comme ayants-droit en 1707 :

1. Jean Jaques Sandoz, conseiller d'Etat.
2. Jacob Mathey, lieutenant de Valangin, « pour sa vie seulement ».

[1] Malgré nos recherches aux archives de Neuchâtel et de la Brévine, nous n'avons pas pu trouver les actes originaux relatifs à ces faits.

3. Pierre Sandoz, justicier, — au nom de ses fils.
4. » » » pendant sa vie seulement.
5. Moïse Mathey-Doret, justicier et capitaine.
6. Abram Mathey-Jonais.
7. Jonas Mathey-Jonais.
8. Balthasar Mathey-Doret.
9. Abram Mathey-Doret.
10. Jaques Mathey-Jonais.
11. Jaques Mathey-de-l'Etang.
12. Moïse Mathey.
13. Moïse Mathey-Claudet.
14. Salomon Comtesse.
15. Pierre Comtesse.
16. Isaac Mathey-Joubin, dit la Rose.

Un règlement établi entre les associés le 24 mai de cette même année 1707, et sanctionné le 8 avril 1709, constitua le « Fonds de la pêche » qui, dès lors et chaque année, afferme son privilège ; le produit du fermage est distribué entre chaque souche d'ayants-droit. Aujourd'hui ceux-ci ne se répartissent plus qu'en sept familles, — toutes des familles Mathey, — les autres s'étant éteintes ou ayant perdu leurs droits.

Le lac des Taillères n'a pas d'autre histoire. A vrai dire, celle-ci n'a guère qu'un seul mérite : celui d'expliquer la formation et l'existence de ce curieux droit de pêche subsistant encore en faveur de quelques familles, — privilège parfaitement justifié, — bien qu'un peu anachronique, à notre époque centralisatrice.

Georges VAUCHER.



PROMENADES AUTOUR DE VALANGIN

Par feu Georges Quinche

(FRAGMENTS INÉDITS)

(Suite. — Voir la livraison de Novembre-Décembre 1903, p. 262.)

La **NEUVIÈME PROMENADE** contient des détails sur la famille d'Andrié que les auteurs de la *Biographie neuchâteloise* ont reproduits textuellement[1]: nous jugeons donc inutile de les insérer ici.

... En voyant le massif bâtiment de la Maison de Ville dont je vous ai entretenu fort au long l'autre jour, je me rappelle cependant deux choses que j'ai omises dans ma relation. J'ai oublié de vous dire qu'on voyoit autrefois, dans la partie supérieure des vitraux de la grande salle, des vitraux coloriés qui représentoient des scènes de divers genres, dont quelques-unes, dit-on, n'étoient édifiantes qu'à demi; ces vitraux furent longtemps relégués au galetas, d'où, un beau jour, ils s'acheminèrent pour le château de Gorgier, la Bourgeoisie ayant fait cadeau de ces reliques à Monsieur James de Pourtalès qui s'en montra amateur et envoya en échange celui des portraits de Frédéric-Guillaume III qui est suspendu dans la petite salle.

La seconde chose que j'ai omise, c'est de vous parler du sceptre de Boudevilliers, qui, ensuite d'un arrêt supérieur en date du 10 Février 1807, fut transféré à Valangin lors de la suppression de cette mairie à la même époque. Il porte autour d'une de ses garnitures l'inscription suivante: APPARTIENT A LA COMMUNAUTÉ DE BOUDEVILLIER; sur la pomme sont figurées les armoiries des maires Brun, Purry et de Pourtalès, avec les initiales J.-F. B. 1663, J. P. 1663, LOUIS DE POURTALÈS 1794. Ce sceptre paraît avoir été fait vers le milieu du XVIIme siècle, ainsi qu'on peut le conjecturer à la vue des noms des membres de la Cour de Justice qui sont placés autour.

Au centre de la rue, dans la lignée de droite[2] une maison me rappelle un trait de touchante et magnifique bonté du roi de Prusse Frédéric-Guillaume II envers un de ses sujets. Celui-ci, qui étoit sorti jeune de Valangin, avoit passé vingt-deux ans consécutifs dans une

[1] F.-A.-M. JEANNERET et J.-H. BONHÔTE. *Biographie Neuchâteloise*, Locle, 1863, t. 1, p. 10-14.

[2] Vue du jardin du château.

maison de commerce aux Verrières; son activité et sa bonne conduite lui avoient fait amasser une jolie petite fortune. Tout alloit bien pour lui, et cependant un orage affreux alloit fondre sur sa tête et lui enlever en un clin d'œil le fruit de tant d'années de travaux et de succès. C'étoit à la fin du siècle dernier : mon père — car c'est de mon père qu'il s'agit — fut envoyé en France pour le compte de son patron; c'étoit au plus fort du règne de la terreur: mon père commit l'imprudence de porter sur lui en papier une valeur considérable, toute sa fortune. Arrivé à je ne sais quel endroit, dans un moment où l'effervescence populaire étoit à son plus haut degré, il fut victime de la plus inique confiscation et renvoyé complètement dépouillé de ce qu'il possédoit: toutes ses réclamations, toutes ses instances auprès des autorités furent inutiles. Il vint avec son chagrin chez ses parents à Valangin, et là il se décida à écrire au roi de Prusse pour lui raconter son histoire lamentable; quelques semaines s'écoulèrent, au bout desquelles mon père reçut un rescrit de la Cour, lui annonçant que Sa Majesté paraissoit disposée à s'intéresser à l'affaire, mais qu'à cet effet un mémoire détaillé et circonstancié devenoit indispensable. Mon père, qu'une lueur d'espoir fait renaître à la vie, court chez l'avocat Jeanrenaud à Neufchâtel, expédie son mémoire en Cour et, deux ou trois mois après, reçoit la réjouissante nouvelle que tout ce qui lui a été enlevé lui sera rendu. N'est-ce pas que ce fut là un beau trait du monarque? Il aurait parfaitement pu éconduire le pauvre suppliant, et lui faire observer que cette affaire malheureuse ne le regardoit pas. J'ai encore en main les pièces relatives à cette affaire, et mon père, comme de juste, ne parloit de l'auguste et vénérable maison de Prusse que les larmes aux yeux...

DIXIÈME PROMENADE

...Tout doucement, nous voici arrivés à l'entrée des belles allées de Bussy : ralentissons nos pas pour mieux jouir des agrémens de cette charmante et paisible solitude qu'égaie encore, malgré la saison avancée, le gazouillement et les chants joyeux de mille oiseaux. Certes, elle a des charmes, cette retraite, et si elle n'était pas aussi éloignée du bourg, je délaisserois souvent la Combe-Perroud et les Grands-Raz pour venir passer quelques instans dans cet endroit retiré, plus beau mille fois à mes yeux que ces jardins anglais si vantés et ces magnifiques allées tirées au cordeau, où la main de l'homme semble se complaire à gâter et comprimer la belle nature. Tout en cheminant, je vous raconterai ce que je sais touchant le hameau de Bussy que nous avons traversé tout à l'heure : ce groupe de maisons, qui dépend de la brévarderie de Valangin, étoit jadis un domaine seigneurial, et la tradition veut mesme qu'au XIVe siècle il y eût là un petit village dont les habitans, trop chargés de redevances, s'enfuirent pour aller au Pays de Vaud bâtir le village de Bussy qui y existe encore de nos jours. Quoi qu'il en soit, le hameau actuel a été

un domaine seigneurial : c'est ce que justifie un acte du XVIme siècle dont M. le comte de Pourtalès se trouve possesseur. Par cet acte, daté de l'an 1587, Marie de Bourbon, souveraine du pays, remit la grange et terre de Bussy, comme fief noble, au capitaine Jehan Clerc dit Guy, avec ses droit, prééminances, appartenances et dépendances, comme en avoient usé et joui ses prédécesseurs, comtes de Valangin. En 1579, Joseph, comte de Torniel en étoit possesseur. Ce comte de Torniel étoit le mari de Philiberte de Challant qui fut la cause innocente du vilain tour joué au pauvre greffier Grossourdy.

... J'ai dit en commençant, que Bussy avait appartenu aux seigneurs de Valangin : de là, très vraisemblablement, provenoit l'usage abusif et injuste au moyen duquel les habitans de ce hameau, voire mesme ceux du Sorgereux, furent bien trop longtemps exempts de toute espèce de redevances envers la communauté du Bourg dont ils sont ressortissans, et, en effet, ces gens-là ne payèrent ni giets d'habitation, ni gendarmerie, ne firent aucune corvée durant un grand nombre d'années, profitant ainsi de la négligence de nos ancêtres pour jouir d'un privilège que réprouvoit la justice et la bonne foi. J'ai vu dans nos vieux registres qu'à deux ou trois reprises nos pères firent quelques tentatives pour faire cesser un ordre de choses aussi révoltant, mais ce ne furent que des essais, et, soit crainte de déplaire à des gens riches, soit mollesse et négligence, ils abandonnèrent l'affaire, qui continua de chômer jusqu'en 1836 où je résolus de la faire vuider et de ne me donner aucun repos qu'elle ne fût terminée. C'est moi qui appelai l'attention de la communauté sur l'étrange abus qu'il me tardoit de voir réformer : je réussis à faire partager mes convictions et grâce à une lutte longue et courageuse nos efforts furent couronnés de succès. Les habitans de Bussy et du Sorgereux sont dès lors soumis au paiement des redevances comme tous les autres habitans : vrai est-il de dire que dans cette circonstance comme dans bien d'autres, j'ai, comme le chat de la fable, prêté mes pattes pour tirer les marrons du feu. Je dois dire que M. le maire de Chambrier épousa tout à fait la cause de la communauté et contribua pour beaucoup à l'en faire sortir victorieuse.

Je me rappelle avoir vu dans les registres qu'en 1659 on dansa à Bussy, en contravention à une décrétale de la Seigneurie, qui prohiboit formellement toute espèce de récréation semblable, aussi Jean Tissot, dit Sanfin qui y jouoit du violon, fut-il poursuivi par le Maire de Valangin, sans que j'aie pu découvrir le genre de peine qu'il eut à subir. En 1731, on poursuivoit encore des jeunes gens qui avoient dansé. Je conçois que vous soyez surpris d'une pareille sévérité, mais vous le seriez bien davantage si vous aviez vu, comme moi, dans les vieux registres de la Justice, des gens punis pour avoir joué aux quilles ou aux cartes, pour avoir pêché des écrevisses qu'on appelait alors des *chamberots*, des ivrognes châtiés d'une amende de 60 sols pour être tombés sous la table, des amendes infligées pour avoir fait des festins de baptême, des enquêtes

contre des individus coupables d'avoir porté des rubans, des habits galonnés ou des culottes trop collantes, pour avoir juré, pour avoir fumé du tabac, pour avoir pris le nom de Dieu en vain, etc. Je n'en finirois pas si je vous racontois ce qu'étoient il y a deux ou trois siècles, les mœurs et coutumes de nos pères.

Avant de perdre de vue le Sorgereux, rappelons que ce fut dans cette plaine, non loin du hameau, qu'eut lieu la prestation du serment de fidélité à S. A. le Prince Henri d'Orléans, par le peuple de Valangin, le 2 Novembre 1618 : le Prince assistoit en personne à cette cérémonie. Une autre circonstance assez curieuse, c'est qu'en 1641 la Justice transporta son tribunal à deux reprises dans la maison du Maire de Valangin, Jehan Clerc dit Guy, qui y passoit la belle saison ; la Bourgeoisie en prit de l'ombrage et fit des observations à M. le Maire qui ne recommença plus.

(*A suivre.*) Ch. ROBERT.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

de la XXXIXme ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à Noiraigue,

le lundi 5 septembre 1904

Présidence de M. ALFRED DE CHAMBRIER, président.

La séance générale a lieu au temple ; elle est ouverte à 10 heures par un discours du président, qui retrace en quelques mots l'activité de la Société pendant l'année écoulée et signale le contraste entre la dernière réunion de la Société au Landeron et celle de cette année dans la commune de Noiraigue, dont les archives sont des plus rudimentaires.

M. Viénot, membre de la Société d'émulation de Montbéliard, M. Hofer, membre de la Société d'histoire du canton de Berne, M. Eggis, membre de la Société d'histoire du canton de Fribourg, assistent à la séance, comme délégués de leurs sociétés respectives.

M. G. Meyer de Knonau, président de la Société suisse d'histoire, M. Maurice Thuriet, président de la Société d'émulation du Doubs,

M. Max de Diesbach, président de la Société d'histoire de Fribourg, M. Paul Maillefer, président de la Société d'histoire du canton de Vaud, M. Gisi, président de la Société d'histoire du canton de Soleure, expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion et forment les meilleurs vœux pour la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

Quatorze candidats se sont fait inscrire et sont admis comme membres actifs ; ce sont :

MM. Boss, Georges, conseiller communal, Neuchâtel.
Matthey, Charles-Henri, intendant des bâtiments, Neuchâtel.
Henriod, Paul, receveur, Neuchâtel.
Chable, Edouard, fils, banquier, Neuchâtel.
Joly, Georges, député, Noiraigue.
Hintenlang, Christian, instituteur, Noiraigue.
Boiteux, Jules, Noiraigue.
Vivien, Georges, pasteur, Môtiers.
Mauler, Charles, négociant, Môtiers.
Dubois, Jules, négociant, Couvet.
Lambelet, Henri-Ulysse, Verrières.
Perret, Paul, pasteur, Corcelles.
Piaget, Armand, Colombier.

M. Jules Wuithier, pasteur, fait lecture d'une monographie sur la commune de Noiraigue.

M. William Wavre, communique quelques extraits des archives de la ville de Neuchâtel au XVme siècle.

M. le curé Ruedin lit une notice sur l'établissement de la chapelle catholique à Noiraigue.

La séance est levée à midi.

L'un des secrétaires,

Emmanuel JUNOD.

ERRATUM. — C'est à tort que, en parlant des éditeurs ou collaborateurs du ***Mercure suisse,*** nous avons donné à Droz et à Wavre le titre de pasteurs[1]; ils ne l'étaient ni l'un, ni l'autre.

[1] *Musée neuchâtelois*, 1904, p. 207.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLI

(ANNÉE 1904)

PLANCHES



MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'Histoire du canton de Neuchâtel

XLIIme ANNÉE

NEUCHATEL
IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ

1905

A NOS LECTEURS

Ce n'est point sans quelque embarras que nous prenons la plume pour adresser à nos abonnés l'avis qui, depuis tant d'années, sert d'introduction à notre livraison de janvier. Que leur dirons-nous, en effet, qu'ils n'aient lu vingt fois au moins? Ils savent ce que nous voulons et ce qu'est le *Musée neuchâtelois*. Ils rendent justice, — nous l'espérons du moins, — aux efforts que nous faisons pour rendre notre publication intéressante et digne de leur attention. S'ils ont bien voulu la lire pendant l'année 1904, ils auront pu constater que notre histoire locale est une mine qui est loin encore d'être épuisée: les archives publiques et particulières ne cessent de fournir des documents qui enrichissent notre connaissance du passé.

Mais il reste énormément à faire pour les chercheurs, dont nous voudrions voir le nombre grandir parmi nous... Hélas! nous voyons bien les vides que la mort fait dans nos rangs: rien qu'au cours de cette année, nous avons vu disparaître plusieurs de nos vétérans; notre Comité a perdu, après M. Charles Monvert, M. Louis Favre, son président d'honneur, qui fut un des fondateurs du *Musée* et dirigea si longtemps ses destinées.

Il faut que la génération nouvelle nous fournisse de nouveaux collaborateurs. Nous faisons appel aux forces jeunes, aux jeunes bonnes volontés. Quelques-unes déjà se sont manifestées. Mais la moisson est grande, et nous manquons d'ouvriers. Que de recherches méthodiques à entreprendre dans les archives de l'Etat et dans celles des Communes! C'est là un sentiment qui nous obsède chaque fois qu'il nous arrive de pratiquer quelques fouilles dans un de ces précieux dépôts où dorment les secrets de notre passé.

A défaut de nombreux travailleurs, le *Musée neuchâtelois* voudrait au moins pouvoir compter sur l'indispensable appui du public, être certain que les vides faits par la mort parmi ses abonnés seront comblés par des abonnés nouveaux. Ce n'est pas toujours assez le cas. Mais nous ne désespérons pas de l'avenir; nous croyons au contraire que le *Musée neuchâtelois* a encore devant lui une longue série d'années, après celle où il entre aujourd'hui.

Nous faisons appel au sentiment national qui a donné naissance à la Société d'histoire et qui, depuis quarante ans, inspire les rédacteurs de ce recueil. Tant que ce sentiment existera, le *Musée neuchâtelois* sera sûr de vivre.

Au nom du Comité:

Philippe Godet.

OSCAR HUGUENIN

1842-1903

(AVEC PORTRAIT)

Les morts vont vite ! Si c'est vrai pour la foule qui oublie et néglige souvent aussi rapidement qu'elle a mis d'empressement à admirer et à s'éprendre, il n'en est pas de même pour ceux qui — parents ou amis — conservent à celui qu'ils pleurent un souvenir affectueux et dont le temps ne fait qu'augmenter les regrets.

Voilà bientôt deux ans qu'un cortège recueilli accompagnait à travers la ville de Boudry la dépouille mortelle d'Oscar Huguenin. Tous ceux qui ont eu le privilège de connaître et d'apprécier cet homme de bien, dont la modestie égalait la bonté, en porteront encore longtemps le deuil. Il est donc naturel que le *Musée*, qui le comptait au nombre de ses meilleurs collaborateurs, tienne à honorer sa mémoire, en essayant de rappeler ce que fut cet excellent enfant du pays neuchâtelois.

C'est à la Sagne, dans une famille d'horlogers pour qui le travail était un plaisir et la vie du foyer une joie, qu'il vit le jour, le 18 décembre 1842. Déjà à l'école enfantine, il se fit remarquer par une intelligence précoce et par un sentiment délicat et affiné qui frappèrent bien vite le pasteur de la paroisse, M. Bonhôte. Celui-ci, étonné de constater chez le jeune écolier des aptitudes spéciales pour le dessin, l'invitait avec son frère et quelques amis à passer l'après-midi du samedi à la cure. Cette visite chez « Monsieur le ministre » était pour ces enfants comme la récompense du travail de la semaine. Leur hôte, après avoir examiné le « témoignage » de la maîtresse d'école, installait ses invités dans sa chambre d'étude, autour d'une grande table ronde, couverte de livres illustrés et de papier de dessin. Il leur racontait une histoire, leur donnait « une tâche », pour l'après-midi, puis il s'installait dans son fauteuil et étudiait son sermon pour le lendemain. Tandis qu'Oscar dessinait, son frère Jules et ses amis regardaient des estampes ou lisaient. De temps en temps, le pasteur relevait la tête, questionnait, reprenait sans sermonner ou corrigeait le dessin de son élève.

C'est dans cette atmosphère calme et bienfaisante, comme l'était



OSCAR HUGUENIN

1842-1903

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

celle du foyer domestique, que se passaient agréablement les dernières heures de la semaine. Leur influence devait évidemment se faire sentir plus tard sur celui dont nous déplorons la perte.

Une fois sorti de la classe supérieure du village, que desservait alors M. Henri Jacot, qui fut son dernier maître, Oscar Huguenin fit comme tout bon montagnard neuchâtelois de sa condition. Il entra en apprentissage d'horlogerie et ne s'en tira pas trop mal. Bien que laborieux et très soigneux, il n'avait cependant pas la « bosse » du métier. Son esprit sans cesse en éveil, préoccupé d'autre chose et constamment distrait, l'empêchait d'avoir de l'avance. A tout moment, il avait le crayon à la main et s'amusait à esquisser des soldats russes, turcs, piémontais ou anglais, dont les journaux d'alors relataient les hauts faits en Crimée, les milices confédérées qui vinrent, en 1856, occuper sa commune d'origine, ou encore les chasseurs de Vincennes que notre jeune Sagnard admirait à Morteau, le dimanche, quand il allait faire visite à son père, qui s'y était réfugié.

Il continuait toutefois à travailler à l'établi, et se rendait, été comme hiver, le samedi après midi, à la Chaux-de-Fonds, où tout en portant l'ouvrage de la semaine, il prenait une leçon de dessin de M. Charles-Frédéric Marthe, alors professeur au Collège, quand, au printemps de 1860, survint un événement qui, bien que futile en apparence, devait être d'une grande importance pour son avenir. Le pasteur de la paroisse, revenant un soir de la «visite» de la classe d'Entre-deux-Monts, ne put s'empêcher de manifester à son jeune protégé la peine qu'il ressentait du piteux résultat de l'examen qu'il venait de faire subir. — «Tu aurais pu diriger tout aussi bien cette école que ce pauvre régent malade et tu t'en serais mieux tiré que lui! — Oh! si on me le permettait, je ne demanderais pas mieux que d'être instituteur.»

Cette réponse, donnée sans hésitation, fut le coup d'aiguille qui devait diriger l'horloger dans une toute autre voie. Aussitôt fait que dit! Avec le consentement de son père, il partit pour la Chaux-de-Fonds afin d'y acheter la grammaire des grammaires, le grand dictionnaire de Bescherelle en deux volumes et la chrestomathie de Vinet. Tels furent les «outils» dont il se servit pour étudier, sans quitter un jour ceux du planteur d'échappements. Il veillait tard, faisait des dictées et des compositions sous la direction de M. Fritz Chabloz, alors instituteur à la Sagne. Il repassait ses cours d'histoire et d'arithmétique... et — l'automne venu — se présentait à Neuchâtel pour y subir les examens d'instituteur auxquels il s'était si rapidement préparé.

Il réussit facilement, écrivit sa dictée sans faute, obtint un premier degré, puis s'installa tôt après à Couvet, comme remplaçant d'un régent malade. Au printemps de 1861, il fut nommé à Bôle, dont il dirigea la classe supérieure jusqu'en 1871. Le collège dont l'agreste village se loue maintenant avec raison n'existait pas alors, et c'était encore le temps où le maître d'école était astreint à nettoyer et à chauffer le local où il éduquait ses élèves.

Quatre murs, six croisées,
Un escalier croulant,
Vieilles parois bistrées,
Poële à l'avenant,
Pupitre vénérable,
Invalide et branlant,
Contemporain probable
Du tableau noir... jadis ;
Oui, voilà, mes amis,
Humblement, sans emphase,
(J'omets rats et souris)
De Bôle, le gymnase.

Pour monter au galetas il fallait se servir d'une échelle qu'on allait quérir dans la cour. Il advint malheureusement, un jour d'hiver, que celle-ci glissa sur le plancher, tandis que le jeune magister descendait ses fagots. Il fit une chute si violente sur un banc que celui-ci se brisa et que lui-même se fit une fracture de côte compliquée d'une grave lésion pulmonaire, qui a été le début de la maladie qui devait l'emporter trente-deux ans plus tard.

La classe qu'il dirigeait avec autant d'affection que de compétence lui laissait cependant des heures de loisir qu'il employait à dessiner. Il s'adonnait avec une vraie passion à cette étude favorite et y consacrait des nuits entières. Il composait de petits albums qu'il présentait aux conférences des instituteurs, d'où il remportait toujours les premiers prix. C'est de cette époque que datent aussi ses premiers essais littéraires; M. Louis Favre, professeur à Neuchâtel, réunissait alors à Boudry les membres du corps enseignant du district désireux de grouper leurs efforts pour compléter en quelque mesure leurs connaissances pédagogiques. Chacun était tenu d'y apporter sa contribution sous forme d'exercice de diction ou de composition. Les récits qu'Oscar Huguenin présenta à cette occasion furent tout de suite remarqués par le maître et par ses collègues, qui se souviennent encore du tour d'esprit, de l'humour et de l'originalité qui les caratérisaient.

C'est également pendant les derniers mois de son séjour à Bôle que l'internement de l'armée de l'Est et le passage des « Bourbaki » vinrent,

malgré le mal dont il souffrait et qui l'avait alité pour de longs mois, mettre la plume à la main du pauvre malade et forcer pour ainsi dire sa vocation de dessinateur. Les scènes auxquelles il assistait de sa fenêtre, tout en le pénétrant de pitié et d'horreur, l'intéressaient au plus haut point et lui procurèrent le motif d'un album qui, offert à une vente en faveur des blessés, eut un légitime succès et le fit connaître et apprécier en Suisse et à l'étranger.

Malheureusement, sa santé fortement ébranlée ne lui permit pas de continuer plus longtemps ses fonctions pénibles. Il se vit obligé, malgré un séjour prolongé de convalescence à Montreux, de donner sa démission et de restreindre son enseignement à l'école normale évangélique de Grandchamp, — transférée plus tard à Peseux, — où il avait été appelé comme professeur de dessin, et aux pensionnats de demoiselles de Bôle et des villages voisins, plus importants alors qu'aujourd'hui, qui n'avaient pas tardé à découvrir et à estimer à leur juste valeur les talents pédagogiques de ce jeune régent de village. Il excellait dans l'enseignement du dessin qui était sa branche de prédilection, mais n'était pas moins apprécié comme maître de français. Les longues semaines d'inaction forcée à laquelle la maladie l'avait réduit, lui avaient permis de compléter ses études littéraires par la lecture des classiques et des ouvrages d'une bibliothèque de choix qu'une amie de la famille avait mise à sa disposition. Il s'était intéressé tout particulièrement aux ouvrages de Toepffer, aux récits de Cooper et de Mayne-Reid, aux romans militaires d'Erckmann-Chatrian, aux nouvelles de Jérémias Gotthelf et surtout aux œuvres de Ch. Dickens, son auteur favori, qu'il relisait toujours avec plaisir et profit.

L'état de sa santé s'étant un peu amélioré, grâce aux soins affectueux de sa mère et de sa sœur et aux ménagements qu'il sut prendre dès le début, il put songer à se créer un « home », en épousant la fille du chancelier d'Etat du canton d'Appenzell, Mlle Anna Engwyler, une de ses anciennes élèves. Malheureusement, cette union ne devait durer que deux ans, sa compagne étant morte après la naissance d'une fillette.

Ce ne fut pas sans regrets que le jeune veuf quitta le village auquel tant de liens d'affection l'attachaient et dont il a esquissé si finement le croquis dans les vers que voici :

> Un clocher, quelques toits encadrés de feuillage,
> Les hauteurs du Jura, dominant le village,
> Des noyers, une vigne... en faut-il davantage
> Pour faire le portrait sur cette page-ci
> De Bôle en raccourci ?

Il s'installa à Boudry auprès de sa mère et de son frère, avec lesquels il vécut en famille. Il employait ses vacances à faire en Suisse de nombreux voyages, durant lesquels il faisait ample moisson d'observations sur les montagnes et les vallées qu'il parcourait et une riche collection de croquis, qui illustraient ensuite le récit qu'il en faisait sous forme de causeries.

Il avait aussi le culte du passé et c'est sans doute ce qui l'engagea à fouiller les archives de la commune de Boudry. Il y trouva des documents importants qu'il recueillit avec soin et qui lui fournirent le motif de deux conférences qu'il offrit à la Société du Musée de l'Areuse. M. le pasteur Verdan, en homme lettré qu'il était, les entendit avec autant de plaisir que d'intérêt et reconnut bien vite la valeur de ces notes rédigées d'une manière si captivante. Aussi engagea-t-il leur auteur à les publier.

La modestie d'Oscar Huguenin fit longtemps la sourde oreille, mais finit cependant par céder aux sollicitations de son pasteur et c'est alors que parut, en 1884, l'*Armurier de Boudry*.

Ce récit du temps de la Réforme, illustré de dessins de l'auteur, révéla au public un conteur intéressant, bienfaisant, plein de cœur et d'esprit, et les amis des lettres enregistrèrent avec autant de surprise que de satisfaction ce nouvel écrivain qui, d'emblée et sans aucune présentation aux lecteurs, prenait place au nombre des meilleurs auteurs romands.

Le succès de ce volume fut d'autant plus grand qu'il arrivait au moment où ceux d'Urbain Olivier ne paraissaient plus et où ceux de Louis Favre se faisaient plus rares.

Noblesse oblige! Le coup d'essai qui avait été un coup de maître engagea le conteur de Boudry à répondre à l'attente impatiente de ses lecteurs en leur offrant chaque année un récit du bon vieux temps. Il excellait à décrire les mœurs de nos montagnards, leurs occupations, leurs qualités et leurs défauts, leur piété profonde et sincère, non dépourvue de «travers», leur mentalité en un mot. Laissant à la plume fine et déliée de T. Combe le soin de dépeindre notre époque actuelle, il se reportait volontiers à un siècle en arrière, au temps où la vieille bible et le catéchisme d'Ostervald étaient presque les seuls livres que méditaient nos pères, où le sifflet de la locomotive ne troublait pas plus le calme de leurs vallées que la lutte pour l'existence n'excitait le mécontentement de leurs habitants,... au bon vieux temps, où, moins énervés que leurs descendants, nos aïeux prenaient les choses plus calmement et le soin de passer tranquillement les années de leur pèlerinage terrestre.

C'est d'ordinaire à la Sagne qu'il transporte ses lecteurs, car il a conservé le souvenir non seulement de tous ses hameaux — des Cœudres à la Corbatière — mais encore de leurs habitants. Il a dû connaître ce demi-sauvage des tourbières qu'il a appelé le *Solitaire des Sagnes,* comme il a observé l'énergie de *Madame l'ancienne,* souvent entêtée et revêche. Il a entendu le *Cosandier* quand, en journée, il venait tailler les habits de milaine de la famille et qu'installé sur la table, après avoir ajusté ses conserves pour enfiler son aiguille, il commençait ses récits captivants. Il n'a pas plus oublié les heurs et malheurs du *Magister*, que les excentricités du *Contreleyu* ou les inventions extravagantes du *Coudet*, et c'est parce qu'enfant il les a si souvent observés, qu'en se servant de la loupe grossissante du souvenir, il nous les a si habilement décrits.

O. Huguenin n'avait pas seulement ce talent d'observation qui lui a permis de fouiller le cœur humain et de faire des portraits très fidèles de nos vieilles gens; il possédait surtout à un haut degré celui de *faire du bien en écrivant,* non pas en morigénant ou en prêchant, mais en narrant avec finesse les faits et gestes et en relatant avec humour les menus propos des «environniers» d'autrefois. C'est en vain qu'on chercherait dans ses livres une savante intrigue ou une situation embarrassante à éclaircir. Rien non plus de romanesque, ni de palpitant dans ses récits, dont le cadre est aussi simple que les croupes arrondies et monotones de notre vieux Jura... Et cependant le lecteur s'intéresse à ses personnages, parce qu'ils sont bien de «chez nous». Il prend part à leurs joies et à leurs peines, à leurs luttes d'âme et de cœur, parce qu'il en a connu de semblables; et comme celles-ci se terminent dans la règle par où tout devrait finir... par la victoire du bien sur le mal, il ferme le livre satisfait et assuré de s'être fait du bien, — ce qui vaut certainement beaucoup mieux que d'avoir seulement joui.

N'est-ce pas là une des causes et peut-être la principale de la sympathie croissante et constante du public romand pour cet enfant du pays neuchâtelois qui a si bien su en dépeindre les sites, et en décrire les us et coutumes?

Le conteur de Boudry était aussi simple que les gens qu'il présentait dans ses livres. C'est en promenant ses enfants — il avait épousé en secondes noces la sœur de sa première femme et en avait eu deux filles et un fils — ou en se rendant à Colombier pour y donner ses leçons de dessin, qu'il se rappelait les scènes de son enfance, les répliques en patois de ceux d'autrefois et les récits de ses parents. De retour, le soir, dans la chambre basse du rez-de-chaussée de la petite

maison qu'il habitait au bas de la ville et dont les parois étaient couvertes de ses essais de peinture, il évoquait ses souvenirs et sa plume alerte couvrait rapidement, presque sans retouche, les feuillets que le vent d'arrière-automne se chargeait de disperser chez de nombreux lecteurs.

Que de fois l'ai-je trouvé assis, devant sa petite table, vêtu en horloger, les pieds au chaud, toujours aimable et souriant, prêt à mettre au courant un petit cercle d'amis intimes des faits et gestes de ses personnages ! Tant que sa santé le lui permit, il employa les loisirs que lui laissaient ses leçons, qu'il continua pendant plus de vingt-cinq ans, à parcourir le pays. Il partait, l'album sous le bras, et rapportait de ses promenades par monts et vaux une ample moisson de croquis de sites menacés de disparaître ou d'être enlaidis avec le temps, de vieilles maisons entourées d'un coin de forêt, de rues pittoresques, de châteaux, dont l'histoire l'intéressait ou de *Clochers* qu'il réunit en un volume apprécié des Neuchâtelois.

Cependant, la maladie qui le minait depuis longtemps et avec laquelle il avait dû compter pendant des années s'aggravait avec l'âge. Il avait, il est vrai, supporté heureusement plusieurs crises, durant lesquelles ses parents et ses amis inquiets avaient craint de le perdre. Il en était sorti chaque fois plus affaibli et ce n'était que grâce à sa prudence et à son énergie qu'il résistait aux progrès de l'affection pulmonaire contractée à Bôle, qui ne s'était jamais guérie complètement.

Dès le printemps de 1902, il déclina lentement. Les complications habituelles de son mal survinrent l'une après l'autre : la toux fatigante, l'oppression croissante, l'enflure pénible lui ravirent ses forces, le privant de ses nuits qu'il passait à écrire ou à dessiner.

Pendant des mois, il n'en demeura pas moins calme et résigné et continua, malgré ses souffrances, à donner ses leçons, montrant ainsi l'exemple de la fidélité au devoir et de la sérénité du chrétien qui, comme le pèlerin, est heureux de voir se rapprocher le but de son voyage. Ce ne fut qu'à la fin de l'année, cédant aux instances de ses proches, qu'il consentit à se démettre de ses fonctions de professeur de dessin : le cœur gros, il se vit forcé de passer l'hiver en chambre.

Quand le printemps reparut, il s'endormit paisiblement, souhaitant, comme l'*Armurier de Boudry*, « que de manière ou d'autre, ceux qui le liront en tirent quelque profit et priant Dieu qu'il Lui plaise de leur apprendre comme à lui et aux siens de vivre en sa crainte, pour mourir en sa grâce ».

Quelques amis ont tenu à signaler par un monument le tertre du cimetière de Boudry, sous lequel les restes d'Oscar Huguenin ont été déposés. Ils ont pensé qu'il convenait de l'ériger aussi simple et modeste que l'a été celui dont il doit rappeler la mémoire.

S'ils se sont permis d'indiquer les psaumes LXXXVIIIe et XXIIIe, c'est afin de rappeler quelques pages touchantes du *Solitaire des Sagnes,* toujours bonnes à relire et écrites par l'auteur dans un moment où, souffrant d'une de ses graves rechutes, il s'était cru aux portes du tombeau !

Neuchâtel, novembre 1904.

Dr Matthey.



LA COMMUNE DE NOIRAIGUE

(Travail lu à la Réunion de la Société d'Histoire, à Noiraigue, le 5 Septembre 1904.)

Mesdames et Messieurs,

La notice que les us et coutumes de notre société m'obligent à vous communiquer aujourd'hui, n'a rien — je tiens à en prévenir d'emblée les gourmets en matière de monographie — qui puisse offrir aux amis de l'histoire un réel intérêt. Perdu dans une profonde dépression de notre Jura, presque inconnu avant que les colères de la Clusette, amplifiées de la façon la plus fantaisiste, aient fait le tour de la presse européenne, Noiraigue était encore, il y a cinquante ans, un honnête bourgeois retiré, dont la vie, modérée en ses désirs, s'épanouissait au sein d'une nature agreste et au milieu de mœurs simples et patriarcales. Quoi d'étonnant dès lors à ce que son historiographie tienne à peu près dans le creux de la main! Boyve ignore — ou peu s'en faut — ce paisible hameau qui n'a point de renommée, et quand, par aventure, Mme de Gasparin rompt le silence qui plane sur ce repli de terrain, c'est pour signaler l'accueil plutôt froid que la bande du Jura reçut à Noiraigue où *le monde est si dur aux brebis errantes* [1].

Si encore nous avions à rechercher une origine perdue dans la nuit des temps et sur laquelle de vieux parchemins viendraient jeter quelques vagues lueurs ou à vous conduire près de quelque pan de mur sur lequel votre imagination pût élever les tours crénelées d'un antique donjon; mais Noiraigue n'a rien de tout cela à vous montrer, pas même les restes du fort de la Clusette dont la main lente et toujours agissante du temps a fait disparaître les derniers vestiges.

Enfin, l'histoire de Noiraigue pût-elle présenter quelque intérêt que nos efforts pour la reconstituer eussent abouti au plus complet insuccès. La petite commune ne possède pas d'archives et la destruction des plumitifs communaux, disparus dans l'incendie de 1719, semble avoir convaincu nos pères de la présomptueuse vanité qu'il y avait à confier les

[1] *Les Prouesses de la bande du Jura.*

décisions prises en générale commune à des registres si facilement engloutis par quelque semblable cataclysme.

Aussi, mon propos serait-il de pénétrer, par une voie indirecte, dans le mystère qui plane sur ce fond de cuvette. Il ne saurait donc être question ici que d'une notice fort incomplète qui, à défaut de mérite, laissera du moins à son auteur la satisfaction de n'avoir point failli à cette heureuse brièveté qui, dit-on, double toujours le prix de la prose ecclésiastique.

I

Elle est profonde, l'obscurité des origines de la vie humaine dans nos parages et ce n'est qu'en laissant libre cours à l'imagination qu'on pourrait, à la rigueur, en diminuer l'épaisseur. Mais l'imagination gracieuse et folle qui dessine sur les parchemins d'autrefois les arabesques de sa fantaisie et l'histoire rigide qui dissèque, analyse et conclut à l'inauthenticité ne sont plus les sœurs jumelles d'antan. Aussi, n'est-ce qu'en 998 que l'historien sérieux trouvera le nom de Noiraigue mentionné pour la première fois, et encore ne s'agit-il ici que du torrent servant d'exutoire à la vallée des Ponts et qui jaillit au pied de la haute paroi de rochers à laquelle s'adossera plus tard le village. Rodolphe, en effet, dans l'énumération des biens affectés au prieuré de Bevaix qu'il avait fondé deux ans avant l'an 1000, assigne comme limite ouest de cette fondation l'escarpement de roches blanches d'où s'échappe « l'eau noire », la Noiraigue. *Dono ipsi monasterio a termino casalium usque ad montem de nigra aqua omnem terram quam ibi videor habere et possidere*[1].

Ce document ne nous arrêtera pas longtemps, car rien, dans cet acte, ne fait supposer qu'à cette époque il dût y avoir déjà au pied de la Clusette, sur ce repli de terrain, triste et désolé comme sous le poids d'une angoisse qui y suspendait la vie, une population stable ; tout au plus nous apprend-il que la coloration brune de la Noiraigue n'avait pas échappé à l'observation. Il est possible que les Bénédictins de Bevaix, fidèles à la règle de leur fondateur qui leur avait assigné pour mission de défricher la terre, vinrent à cette époque émousser le fer de leurs cognées jusqu'au cours d'eau qui joûtait leur donation ; mais l'obscurité profonde qui, dès 998 et pendant plus de trois siècles, enveloppe Bevaix et son prieuré ne nous permet pas de contrôler cette supposition.

[1] MATILE. *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, I, p. 2.

Que faire dans ces circonstances? Nous résoudre, dans nos explorations, à ne pas dépasser le XIVme siècle, époque relativement rapprochée où commencent, du moins pour ce qui concerne Noiraigue, ce qu'on est convenu d'appeler les temps historiques. En effet, grâce à quelques documents du XIVme siècle, cette profonde déchirure de notre Jura peut, à partir de cette époque, offrir à nos recherches un champ historique, mais encore des plus restreints. Ainsi, dans une reconnaissance qu'on peut placer vers 1380[1], il est question d'une terre de Noiraigue relevant du comte de Neuchâtel. Puis une extente de 1372[2] mentionne les noms aujourd'hui disparus de quelques colons qui, saisis par la paix majestueuse de ce coin retiré, étaient venus chercher un abri dans la futaie cramponnée de toutes ses lianes aux rives inhospitalières de la Noiraigue. Enfin, nous savons par un document[3] que le comte de Neuchâtel, en 1344, octroya le droit de vaine pâture dans ses propriétés du Vaux-Travers à quelques habitants de la terre de Montbenoit, les Perrin fils d'Aganniom, Perrin Girol, Perrin Galliers, Perrins Pelletiers, Perrin dit Porchat et consorts qui, victimes des exactions du seigneur de Joux, vinrent à la fin du XIVme siècle et après plusieurs étapes se fixer définitivement au pied de la Clusette. Il ne faut pas, en effet, un grand effort d'imagination pour reconnaître parmi les bénéficiaires du droit octroyé par Louis de Neuchâtel les noms de familles existant encore à Noiraigue et qui, avec les Joly, originaires eux aussi de la Franche-Comté, représentent le passé et les plus vieilles traditions de la Commune.

C'est là l'origine probable de Noiraigue, et tout ce qu'on pourrait dire en voulant remonter plus haut rentrerait dans le domaine des conjectures. Vous vous trouvez donc aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, sur un sol disputé aux ronces et aux broussailles et conquis grâce au persévérant labeur des colons de Montbenoît. Ici, point de ces superbes horizons et encore moins de ces vestiges du passé que nous puissions vous faire contempler dans une journée comme celle-ci. En échange — et ce spectacle en vaut bien un autre, car il confine à l'ordre moral — une petite peuplade venue, autant qu'on peut l'inférer de ce que nous disions plus haut, des plaines de l'ouest, s'arrêtant dans une dernière étape au pied des hautes parois verticales de la Clusette, qui déjà servaient d'abri à une poignée de colons, s'y maintenant pendant six siècles

[1] Matile. *Monuments*, II, p. 1089.

[2] Archives cantonales. Le seul nom lisible de cette pièce est celui d'un *Estevne, fils au mège.*

[3] Matile. *Monuments*, I, p. 570.

consécutifs, trouvant, au sein d'une nature singulièrement discrète dans ses sourires, sous un ciel bas, sinon les vastes satisfactions de l'ambition, du moins la santé du corps et l'énergie de la volonté, et par surcroît — car elle en était digne — l'indépendance de l'homme libre.

A part les deux émines de froment par feu qu'ils devaient à Monsieur de Neufchastel[1], nous ignorons les prestations que devaient fournir ces premiers colons. En tout cas leur condition était celle de tous les autres sujets du comté; nous ne trouvons rien qui indique qu'elle fût pire ou meilleure, en tout cas pas meilleure si l'on en juge par les luttes incessantes que leur imposaient les sévérités de la nature et l'aridité du sol. Les lianes enchevêtrées de la vallée offraient une résistance où s'émoussait la hache du censier et le soleil distribuait avec parcimonie à cette profonde dépression de notre Jura, ce qu'il donne ailleurs avec largesse. De son côté, le comte Louis devait faire payer cher à ses nouveaux sujets la reconnaissance de son droit de propriétaire: il suffirait de rappeler qu'en 1413, au moment de son érection en fief féodal, la terre de Noiraigue n'était pas affranchie des charges qui pesaient sur ses habitants encore tous attachés à la glèbe, à l'exception toutefois d'une famille «du Bods-Donillas» dont les obligations étaient déjà fort restreintes au moment où furent dressées les premières reconnaissances du fief.

Les colons de Montbenoit avaient à peine eu le temps de goûter l'hospitalité du comte Louis, qu'en 1413, l'érection de Travers, Noiraigue et Rosières en seigneurie au profit de Jean de Vaumarcus et de ses hoirs légitimement engendrés, modifie le cours des destinées politiques de la petite peuplade sans toutefois constituer, au début du moins, une étape dans son état social. Nous nous demandons même si elle n'eut pas à regretter d'avoir été détachée de la maison comtale qui l'avait arrachée aux exactions de Louis de Joux.

En dehors de ces quelques renseignements, nous ne trouvons aucun vestige d'une vie sociale quelconque. Il ne faudrait pas trop s'en étonner. L'atonie morale dans laquelle se mourait le mainmortable et qu'aggravait encore la dureté des astrictions fiscales n'était pas faite pour développer dans la petite peuplade l'esprit fécond de corporation. Existence terne, déprimante, en tous cas prosaïque, direz-vous! Non pas. La terre révèle son mystère de poésie à ceux-là seuls qui l'étreignent de leurs bras robustes. Dites plutôt — et vous serez dans le vrai — existence où

[1] JULES DE SANDOZ-TRAVERS. *Notice historique sur la Seigneurie de Travers.* Neuchâtel 1881, p. 15.

manque encore la foi à de meilleures destinées, cette foi qui féconde et met au cœur de l'opprimé, avec l'attente du triomphe prochain et définitif de la justice, l'espérance et la joie de vivre.

Cette foi à de meilleurs jours, la Réformation, ce coup de clairon qui donna aux opprimés une conscience plus claire de leurs droits à l'émancipation, se chargea d'en avancer l'éclosion. Un vent nouveau souffle dans le pays depuis que Farel prêche une religion nouvelle. Fût-on seigneur de Travers, on n'arrête pas le vent qui souffle et Ulrich de Bonstetten, la main forcée, cède enfin aux vœux de ses sujets auxquels il accorde une diminution de corvées moyennant un entrage d'un certain nombre d'écus d'or. Cette première victoire dut éveiller d'autant plus d'espoir que les sujets de la seigneurie l'obtinrent sans secousses violentes, grâce à leur opiniâtre tenacité et peut être aussi grâce à leur loyauté, à cette loyauté que le seigneur Lancelot se plaisait à reconnaître dans une lettre où il déclarait que ses sujets étaient *vifs et prompts, mais loyaux et comme brandons qui s'allument au vent, mais s'éteignent vitement*[1].

Enhardis par ce succès inattendu, les vainqueurs du jour, requis pour certaines corvées stipulées dans l'acte d'inféodation, s'aviseront en 1604 de rappeler poliment à la douairière de la Seigneurie, Madame de Laviron qui, paraît-il, avait résisté aux impulsions de son excellent cœur, qu'elle outrepasse ses droits. C'était, dans l'espèce, le refus d'obéir aux ordres du Souverain. Toutefois, « après avoir comparu devant leur honoré seigneur de Bonstetten en sa maison de Travers, et après lui avoir fait tous humbles remerciements des bonnes admonitions et remontrances à eux faites et de l'amitié qu'il leur porte, » ils trouvèrent facilement la formule qui garantissait les droits de chacune des parties tout en respectant les stipulations de l'acte d'inféodation. Salomon, dans les plus beaux jours de son règne, n'eût pas mieux fait! Le château de Travers, adossé à une colline, est souvent inondé et l'eau se mêle au vin des caves: les sujets s'engageront à combattre cette indiscrétion dont ne peut s'accommoder le seigneur et qui, du reste, n'a jamais réjoui un cœur neuchâtelois. La seigneurie réclame la construction d'un mur en pierre, capable de résister aux colères de l'Areuse qui envahit le breuil (prairies): les sujets consentent à charrier la pierre pourvu que le seigneur paie les maçons. Enfin, d'un mutuel consentement et sans contrainte, ils faucheront l'herbe de la seigneurie, la sècheront et charrieront le foin en la grange du seigneur à Travers, le tout à leurs

[1] Sandoz-Travers, *o. c.*, p. 29.

frais; cependant celui-ci les nourrira et leur fournira le vin. L'intervention de Marguerite de Laviron qui s'était acquis un renom de bienfaisance et peut-être plus encore le pot de vin promis aux récalcitrants suffisent à expliquer le règlement facile de ce litige[1].

En arrachant ces concessions à des seigneurs dont le bon plaisir faisait loi, les sujets de la seigneurie devançaient l'heure de la moisson qui sonna pour eux le jour où Henri II affranchit sous le nom de francs-sergeants, moyennant une somme égale à la sixième partie de leurs biens et un cens personnel de cinq sols faibles, les derniers mainmortables de la vallée. L'acte du 18 novembre 1634 qui consacre leur émancipation est bien l'aboutissement d'un long et pénible effort vers la liberté et constitue l'étape la plus importante dans l'état social des riverains de la Noiraigue. Dès lors en effet, affranchis, émancipés sans que dorénavant il leur puisse être imposé taille, ni demandé échute de leurs biens à faute d'hoirs en ligne directe, exemptés des corvées mentionnées dans l'acte du 8 mai 1604 cité plus haut, admis à desservir emplois, honneurs et charges et à s'associer ainsi à la vie communale, à cette école d'indépendance et de liberté, ils pourront, en attendant la fin prochaine de la féodalité, s'éprendre d'un attachement passionné pour les affaires de leur village, qui pour eux sera en définitive la patrie dans laquelle ils vivront désormais libres et heureux entre les tombeaux de leurs pères et les berceaux de leurs enfants.

Les seigneurs de Travers, qui volontiers tranchaient du souverain, enregistrèrent de mauvaise grâce et à leur corps défendant les franchises octroyées par Henri II et l'acte d'affranchissement donna lieu à des interprétations divergentes. Cependant, ces tentatives d'annihiler les heureux effets de la charte de 1634 furent, sur terre de Noiraigue, le dernier acte politique de la seigneurie et la dernière affirmation de sa puissance séculaire. En 1713, Anne-Marie de Sandoz, devenue veuve, vendit au roi Frédéric-Guillaume I, qui seul pouvait les racheter en qualité de seigneur suzerain, la terre de Noiraigue dont elle avait reçu l'investiture à la mort de son père Ulrich de Bonstetten, ainsi que tous les droits seigneuriaux afférents à sa part d'héritage. Le 1er décembre de la même année, les gens du roi confirmèrent les officiers de justice dans leurs fonctions et firent prêter serment au nom du prince. C'était ainsi pour Noiraigue la fin de la féodalité et pour ses habitants, dont les pères avaient pendant deux siècles poursuivi vaillamment leur rêve de

[1] Acte du 8 mai 1604, Sandoz-Travers, *o. c.*, p. 45.

liberté, le commencement d'une ère d'activité heureuse, paisible et silencieuse.

Pour le prouver, il me suffirait de vous rappeler le peu de répercussion qu'eurent dans ce village les luttes ardentes qui aboutirent enfin en 1848 au triomphe de l'idée républicaine, comme si les pans verticaux de la Clusette eussent amorti l'écho des colères qui grondaient dans le reste du pays et spécialement à Travers, où soufflait avec intensité le vent de la révolution. Il ne faut du reste pas trop s'en étonner : à défaut de toute autre considération, les modifications que Marie-Anne de Sandoz apporta dans la seigneurie en remettant ses droits à Frédéric-Guillaume I expliquent suffisamment à elles seules les menées révolutionnaires de Travers et le loyalisme modéré de Noiraigue. En effet, les riverains de la Noiraigue s'estimaient heureux d'avoir échappé, en devenant sujets immédiats du roi de Prusse, aux exigences fiscales et autres qui, jusqu'en 1713, résultaient pour eux de leur double qualité de sujets des princes de Neuchâtel et sujets de la seigneurie, tandis que Travers restait soumis à ce régime hybride de deux souverains et aux charges imposées par des seigneurs comme François-Ferdinand de Bonstetten qui, en 1744, disposait à son gré des forêts de la Commune pour suffire à l'entretien de ses enfants illégitimes — les seuls qu'il laissa. — On ne s'étonnera pas dès lors des ressentiments des Traversains, accumulés dans le cours des générations, et des soulèvements successifs qui éclatèrent dans leur village, où ils étaient en somme justifiés par une inégalité choquante et une administration féodale devenue insupportable. On s'étonnera moins encore de la paisible activité de la population de Noiraigue qui laissait s'éteindre dans l'ombre et le silence les agitations du dehors qu'ici, au pied de la Clusette, rien en définitive n'aurait pu justifier. Aussi la révolution de 1848 s'y fit-elle sans secousses violentes et n'y laissa ni blessures ni colères ; quelques communiers seulement y prirent part, les autres la subirent sans révolte. Mais c'est presque de l'histoire contemporaine, fruit trop vert pour nous et que nous préférons laisser cueillir à nos enfants.

Peut-être nous sommes-nous attardés un peu trop longtemps à rappeler les transformations successives qui se sont opérées dans l'état social de la petite peuplade. Toutefois, il nous paraissait intéressant de le faire, avant d'aborder, au moyen des renseignements sommaires que nous possédons, la vie intérieure et communale du petit village qui nous offre aujourd'hui une si cordiale hospitalité.

(A suivre.) J. WUITHIER.

SOUVENIRS D'UN OFFICIER NEUCHATELOIS

SUR L'EXPÉDITION EN FRANCHE-COMTÉ (1815)

L'histoire militaire de la Suisse se ferme sur une page qui n'a rien de glorieux : l'invasion de la Franche-Comté par les troupes fédérales, en juillet 1815. Entreprise sans nécessité, accomplie sans rencontrer de résistance, cette opération ne fut guère autre chose qu'une expédition de pillage, dont il ne faut pas s'étonner que nos voisins de l'Ouest nous aient gardé rancune.

La nouvelle de l'évasion de Napoléon de l'île d'Elbe et de son débarquement au golfe Jouan n'était parvenue à Zurich que le 11 mars, trois jours plus tard qu'à Vienne. La Diète, alors assemblée sous la présidence de David de Wyss, prit aussitôt les mesures nécessaires pour assurer, de façon plus efficace qu'en 1813, la neutralité de la Suisse. Elle ordonna la mise sur pied d'un contingent entier (30,000 hommes), destiné à garder la frontière et à occuper Bâle et Genève, particulièrement menacés. Le commandement en chef fut confié, le 15 mars, au vieux général Bachmann, âgé de 76 ans, qui se trouvait alors au service de Louis XVIII, et, jusqu'à son arrivée, exercé par le quartier-maître général Finsler.

Mais, pas plus qu'en 1813, les circonstances ne permettaient aux hommes d'Etat qui dirigeaient la politique de la Suisse, d'agir avec indépendance. En affranchissant notre pays de la domination de Napoléon, les puissances alliées s'étaient attribué sur la Confédération une espèce de tutelle, qui, pour revêtir des formes moins brutales que le protectorat français, ne s'en exerçait pas d'une façon moins sensible. Les ministres de Russie, d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre invitèrent la Suisse à se joindre au système de leurs souverains et à donner une adhésion effective à la déclaration du Congrès de Vienne contre le perturbateur du repos de l'Europe. La convention votée par la Diète, le 20 mai, faisait entrer la Suisse dans la coalition formée contre l'Empereur, en assignant à l'armée fédérale la tâche de s'opposer à toute attaque du côté français, tout en accordant libre passage aux troupes des Alliés. La Diète souhaitait de s'en tenir à ces mesures : mais les chefs de l'armée, dont plusieurs, officiers au service des Bourbons, étaient animés d'une haine violente contre Napoléon et désiraient se signaler, acceptaient à contre-cœur le rôle passif qui leur était prescrit. Ils étaient poussés du reste à prendre l'offensive par le commissaire militaire autrichien, le major baron de Steigentesch, chargé par son gouvernement d'assurer la coopération de l'armée suisse avec celle du prince de Schwarzenberg. Il semble bien établi que le plan de l'invasion en Franche-Comté ait été arrêté dès le début des hostilités.

Toutefois, la nouvelle de la bataille de Waterloo et de l'abdication de l'Empereur paraissait devoir rendre inutile l'intervention de la

Suisse dans une lutte où le sort avait prononcé. Le général Barbanègre, en ouvrant, le 28 juin, les feux de la forteresse d'Huningue sur la ville de Bâle, vint donner au général en chef et à son entourage le prétexte souhaité pour passer à l'offensive. Une proclamation belliqueuse de Bachmann (Berne, 29 juin) invita ses troupes à se préparer au combat: la Diète, unanime, le désavoua d'une manière formelle, mais les officiers avaient réussi à faire partager à une grande partie de l'armée leur désir de franchir la frontière, et d'entreprendre une expédition à la fois profitable et sans danger[1]. Lorsque, dans les derniers jours de juin, on apprit que des corps irréguliers français avaient pillé quelques villages des environs de Porrentruy, et que les habitants de Jougne sollicitaient la protection des troupes suisses, l'entraînement devint général. Le 4 et le 5 juillet, 22,000 hommes de l'armée suisse pénétraient en Franche-Comté.

La seule rencontre sérieuse, près de Damvant, se termina par la retraite des corps francs et la prise du château de Blamont. Nulle part ailleurs ne se manifesta de résistance. L'opinion publique se montra très partagée sur l'utilité et la convenance de cette attaque tardive contre un pays longtemps ami de la Suisse et qui, à ce moment, ne la menaçait plus d'aucun danger. Un détachement refusa même de passer la frontière et se mutina contre ses chefs, à Saignelégier. Cette rébellion, sur laquelle on réussit à faire le silence, eut pendant quelques jours un caractère assez grave.

La Diète saisit cette occasion pour imposer à Bachmann les conclusions d'un armistice signé à Salins, le 17 juillet, qui arrêtait la marche des troupes suisses, en réglant la situation de leurs avant-postes. Ces événements calmèrent l'ardeur belliqueuse du général: il proposa lui-même la retraite et, le 22 juillet, remit sa démission à la Diète qui ne se fit pas prier pour l'accepter. Finsler le remplaça de nouveau et présida au licenciement de l'armée; seul, un corps peu nombreux fut chargé de seconder l'armée autrichienne qui assiégeait Huningue et fit capituler cette forteresse le 25 août[2].

Bien que le canton de Neuchâtel ne fût pas encore définitivement admis au nombre des Etats confédérés au moment du retour de Napoléon, le Conseil d'Etat avait levé 600 hommes, qui, placés sous le commandement du lieutenant-colonel de Perregaux, allèrent rejoindre l'armée suisse le 27 avril. Quelques jours plus tard on mit sur pied un deuxième bataillon de 400 hommes, ayant pour chef le lieutenant-colonel de Marval, afin de compléter l'effectif de 1000 hommes prévu pour le premier contingent fédéral. Le 19 mai, le même jour que Genève, Neuchâtel était reçu comme le 21e des cantons: ses députés en Diète s'associèrent donc à la convention du 20 mai et aux délibérations ultérieures de l'assemblée[3].

Nous devons à l'obligeance de Mme de Merveilleux la communication

[1] Rapport de Finsler à la Diète. Hilty. *Politisches Jahrbuch,* 1888, p. 378.

[2] M. Hilty a publié sur ces événements dans le *Politisches Jahrbuch* de 1888, p. 306-536, une étude très complète, accompagnée d'un grand nombre de pièces intéressantes, entre autres les rapports et la correspondance de Steigentesch, jusqu'alors inédits. Ibid. p. 596-718. Nous renvoyons à ce travail pour la bibliographie du sujet.

[3] Ch.-G. de Tribolet. *Mémoires sur Neuchâtel,* 1902, p. 116-122.

des souvenirs d'un officier du 2me bataillon : Charles de Merveilleux[1]. Ils se trouvent dans un manuscrit intitulé *Journal de mon voyage dans le Midi en 1814 et de ma campagne avec l'armée confédérée dans le 2me bataillon d'élite le 29 may 1815.*

Dans la première partie de ces souvenirs, l'auteur raconte un voyage qu'il fit dans le Midi de la France, en compagnie de F. Roulet. Partis de Neuchâtel le 23 novembre 1814 ils arrivaient à Marseille au bout de neuf jours, dont trois passés à descendre le Rhône en bateau de Lyon à Avignon. Charles de Merveilleux demeura à Marseille jusqu'au 15 avril 1815 et fut témoin de l'enthousiasme de cette ville pour la cause royale, pendant la première partie des Cent-Jours. Il décrit la réception triomphale faite au duc d'Angoulême, le 16 mars, la joie provoquée par les premiers succès de son expédition vers Lyon, le trouble et la consternation que répandit la nouvelle de son échec et de la capitulation de La Palud, qui anéantissait les espérances des royalistes du Midi, la soumission de Marseille et le remplacement du drapeau blanc par le drapeau tricolore le 12 avril[2]. Le retour de Charles de Merveilleux ne se fit pas sans difficultés : dans plus d'une localité il fut injurié et traité d'émigré et faillit être arrêté à Nantua. Aussitôt arrivé à Neuchâtel il entrait dans le 2me bataillon où il obtint avec peine une sous-lieutenance, toutes les places d'officiers étant pourvues[3].

Le bataillon s'exerça pendant trois semaines à Neuchâtel, il en partit le 29 mai pour se diriger vers le Jura soleurois: cantonné d'abord à Wiedlisbach, il fut ensuite envoyé à Mumliswyl où il passa près d'un mois, des détachements étant chargés à tour de rôle de la garde de la route du Passwang.

... Une proclamation de la Diète helvétique[4] arriva, nous annonçant que les Français ayant violé le territoire suisse, l'armée coufédérée devait se disposer à passer en France : effectivement, à quelques jours de là, nous quittâmes le cantonnement, bien fâchés de passer la frontière à l'autre extrémité. Nous revînmes à peu près par la même route que nous avions faite en venant de Neuchâtel, à marches forcées. Ma com-

[1] *Charles-Auguste de Merveilleux,* 1781-1854, lieutenant des Chasseurs du Prince Berthier, membre du Grand Conseil de la ville en 1822. — Quartier-la-Tente. *Familles bourgeoises de Neuchâtel,* p. 148-149. Le portrait indique, par erreur, 1867 comme date de sa mort.

[2] Cf. H. Houssaye, *1815,* t. I, p. 416-431.

[3] Commandant: lieutenant-colonel Samuel de Marval.
Capitaine quartier-maître: de Meuron-Wolff.
Capitaines: Jean-Fréd. de Montmollin, Ls Berthoud, Aug. Huguenin-Virchaux, Fréd. de Perregaux.
1ers lieutenants: Alex. de Chambrier, Gaullieur-L'Hardy, Gustave Jequier, Fréd.-Aug. Bonjour.
1ers sous-lieutenants: Louis Perrot, Jaquet-Droz, Ls Pettavel.
2mes sous-lieutenants: Hi-Fréd. Girard, Fçois Petitpierre, Fçois de Perrot, Gustave d'Ivernois. (Manuel du Conseil d'Etat, 2 mai 1815.)
Charles de Merveilleux fut nommé 2me sous-lieutenant en remplacement de François de Perrot. (Ibid. 15 mai.)

[4] Ou plutôt : du général en chef Bachmann.

pagnie resta à Cornaux deux jours, attendant la réunion des troupes qui formaient 10,000 hommes en station dans le pays. Au milieu de la nuit, le rappel nous annonça le départ et je passai à Neuchâtel à cinq heures du matin, sans avoir vu aucun des miens, n'ayant pu m'arrêter un instant. On bivouaqua la nuit à la Chaux-du-Milieu, par un temps affreux de froid et de pluie et la fumée des feux insupportable. Le lendemain, on passa la frontière, au nombre de 5 à 6000 hommes; à midi, nous fûmes à Mortèau et ma compagnie reléguée au Pusiot[1], dans une métairie composée de deux chalets. Ici, on fit la diane à deux heures du matin, obligés à la plus exacte surveillance, crainte de surprise, les patrouilles presque toute la nuit sur pied: j'en fis une à Orsan[2], que les corps-francs avaient quitté depuis deux jours seulement. Presque tous mes soldats furent malades, les uns de la gale, les autres de la dyssenterie, suite des bivouacs. La diane nous réveillait à deux heures du matin; tandis que la patrouille faisait sa ronde, le reste de la troupe l'attendait autour du feu. Après un séjour de huit jours en cet endroit, la division, commandée par M. d'Affry, s'ébranla pour marcher du côté de Besançon: on s'arrêta aux environs de Valdaon[3] à deux ou trois lieues de distance; mon bataillon fut à Chavigné[4]. Nous y fûmes tenus à la même surveillance, obligés de faire des réquisitions forcées pour pain, vin, viande, etc.

Mon tour étant venu, je fus envoyé dans la commune de Lavant[5], à trois lieues de notre quartier, avec un piquet de 15 hommes, un sergent et un caporal. Cette désagréable mission portait de trouver sur le champ, dans la dite commune, de gré ou de force, trois bœufs sur pied, une bosse de vin, sept ou huit sacs de grain, eau de vie: une mirale. Nous arrivâmes au village de Lavant: le maire me déclara qu'il n'avait rien de tout ce qu'on demandait. Je lui objectai que, mes ordres étant positifs, je ne pouvais point revenir à mon quartier sans avoir rempli ma réquisition et qu'il me faudrait, bien malgré moi, employer la force, s'il ne se prêtait pas de bonne grâce à la circonstance. Les paysans se rassemblèrent et déclarèrent tous qu'ils n'avaient rien: il fallut donc entrer de force dans les caves et les maisons. Les bêtes à cornes étaient dans

[1] Le Pissoux, Doubs, commune de Lac-ou-Villers.

[2] Cette localité est sans doute Orchamps-Vennes, Doubs, arr. Baume-les-Dames, ct. Pierrefontaine: Orsans, même arrondissement, ct. Vercel, se trouve à une trop grande distance du Pissoux.

[3] Le Valdahon, Doubs, arr. Baume-les-Dames, ct. Vercel.

[4] Chevigney, Doubs, arr. Baume-les-Dames, ct. Vercel.

[5] Lavans-Vuillafans, Doubs, arr. Besançon, ct. Ornans.

les bois : j'envoyai un piquet pour s'emparer des bœufs : ils furent obligés de les arracher de force des mains des paysans qui les gardaient. Mes soldats se dispersèrent pendant ce temps dans le village et s'enivrèrent pour la plupart. Le désordre s'en suivit, ils maltraitaient les paysans qui se désespéraient. Les femmes s'arrachaient les cheveux et tous se laissaient traîner avec leur blé, que mes soldats leur enlevaient de force, jusqu'au milieu du village. Obligé de courir partout à la fois, je voyais le moment où les habitants, réduits au désespoir, se porteraient aux dernières extrémités, et certainement, nous n'étions pas les plus forts, car, comme mes soldats avaient eu chaud, le vin qu'ils avaient bu les avait saisis et il n'y avait de sang-froid que moi et mon sergent Lebet; j'étais obligé de garder moi-même la cave et, malgré mes efforts, dès que j'avais tourné le pied, mes soldats y entraient pour y boire. Le maire proposa de faire sonner le tocsin, ce qui aurait mis le comble au mal : il fut menacé et il n'en fit rien. Comme la nuit allait nous surprendre, le jour étant sur son déclin, et que les trois voitures que j'avais exigées pour emporter le butin n'arrivaient pas, j'usai de la plus grande sévérité pour qu'elles fussent amenées sur-le-champ ; les bœufs étaient dans les campagnes et nul n'était curieux d'en amener, craignant qu'on ne s'en emparât encore : Enfin, mes trois voitures étant chargées, je sortis et retirai tous mes gens de cette scène de désolation, d'où c'est un grand hasard et bonheur de les avoir tirés, car la nuit était là. Nous passâmes un bois fort sombre où nous devions nous attendre que les habitants nous attendraient, comme ils en avaient parlé, pouvant nous faire beaucoup de mal avec une grande facilité, à travers des taillis fort épais ; nous passâmes pourtant sans insultes et arrivâmes à notre quartier à deux heures du matin, sans autre malencontre.

Nous fûmes encore trois à quatre jours à Chavigné, mais le manque de vivres, étant d'ailleurs obligé à se procurer de force le peu qu'on en avait, obligèrent à écrire à M. d'Affry l'impossibilité de rester avec le bataillon entier dans cette position plus longtemps. Il répondit qu'il consentait à ce qu'une compagnie se détachât pour s'avancer dans le pays, moyennant la plus grande surveillance. Il fut décidé que ce serait celle de mon capitaine, M. Berthoud. Nous partîmes donc : après avoir fait une demi-lieue en plaine, on traversa le grand bois de l'Hôpital et nous arrivâmes à la Verrière du Grand-Bois [1], hameau au milieu de cette immense forêt qui a sept lieues de long. En arrivant nous trouvâmes

[1] Doubs, arr. Baume-les-Dames, ct. Vercel.

une quinzaine de maisons entièrement abandonnées ; le silence régnait partout. Les habitants s'étaient enfuis dans les bois ; le soir, ayant cherché à les rassurer, ils s'approchèrent pourtant de leur domicile ; nous logeâmes aussi rapprochés que possible en cas de surprise des corps-francs, les officiers dans une grange avec un factionnaire bien rapproché. Le lendemain nos soldats firent la chasse aux bœufs, devenus presque sauvages dans cette forêt : ils tirèrent même à balle sans les toucher. Ces bêtes poursuivies venaient en foule se réfugier dans le village où on en choisit un gros bœuf noir qu'on assomma, dépeça et dont on mit la viande toute chaude et toute fumante dans la marmite. On découvrit, en parcourant les bois, des cabines construites par les habitants, où ils avaient caché leurs effets les plus précieux : linge, nippes, tas de blé, batterie de cuisine, etc. Quelques-uns des nôtres y causèrent d'abord quelques désordres et emportèrent même quelques effets, mais sitôt que nous en fûmes avertis, nous fîmes protéger la retraite de ces pauvres gens.

La misère de cet endroit força mon capitaine à demander par message, au colonel, la permission de nous avancer plus loin et de nous diriger vers Mezay [1], grand village à trois lieues de Besançon, ce qui fut accordé. Nous quittâmes ce lieu sauvage, tout rempli de serpents et en si grand nombre que, la nuit, ils faisaient un bruit continu dans la feuillée ; nos soldats avaient reçu la défense de s'y coucher : j'ignore si ces reptiles sont fort venimeux, cependant plusieurs paysans qui en avaient été piqués en étaient fort incommodés. Il y a aussi force gibier dans cette forêt : sangliers, lièvres, renards, etc.

Après une montée d'une demi-lieue en quittant cet endroit (où nous fîmes, avant de partir, fustiger un homme et une femme qui avaient accusé nos soldats de voler ; ayant fait visiter leurs sacs en leur présence et n'y ayant rien trouvé il fallut, tort ou raison, cette réparation à la compagnie pour l'honneur du métier) on découvrit une vallée très large et très vaste, beaucoup plus riche en blé que celles que nous avions vues jusque là : des bouquets, de petites forêts çà et là, les montagnes fort au loin, bien boisées, le village de Mezay extrêmement champêtre, enterré dans les arbres fruitiers. Nous y fîmes notre entrée en bon ordre, étant alors à trois lieues en avant de notre état-major et le corps de Suisse le plus avancé du côté de Besançon. La quantité des hommes qui avaient quitté leur corps, soit par désertion, soit volontairement, ne nous aurait

[1] Naisay, Doubs, arr. Baume-les-Dames, ct. Roulans.

pas mis à l'abri d'une surprise sans l'étourdissement où ils étaient dans ce moment. Cette station fut meilleure que les autres par la raison que, cette commune étant éloignée de la division, les réquisitions ne l'avaient pas atteinte comme celles qui étaient plus rapprochées. Je m'amusai à chasser une matinée, mais à portée d'entendre le tambour en cas d'alarme : il y a beaucoup de gibier, perdrix rouges, lièvres, etc.

Au bout de trois jours l'ordre du départ arriva : nous partîmes par une pluie battante, mêlée de brouillard, pour l'Hôpital du Grand bois[1] où une compagnie du premier bataillon avait couché. De là on nous dirigea sur Ornan[2] où nous arrivâmes après bien sept lieues de marche, un peu avant la nuit, mouillés jusqu'aux os et excédés de fatigue, ayant traversé des plaines de champs labourés où nous enfonçions jusqu'au gras de jambe. Cette ville, passablement grande, est située dans un fond d'une vallée très étroite, entourée de vignes. Il me fallut courir jusqu'à dix heures du soir pour trouver un logement, mon billet ayant été changé, par erreur, par le fourrier. Le lendemain on nous dirigea sur Pontarlier; nous fîmes autant de chemin que le jour précédent et mon bataillon fut stationné à Villesaint[3], une lieue au dessus de Pontarlier, où nous fûmes pendant huit jours parfaitement mal ; nous eûmes un picquet au Pont de la Drome; c'est dans cet endroit où je commençai à ressentir l'éblouissement qui me fera regretter toute ma vie d'avoir fait cette campagne ; mon estomac fut aussi atteint de dyssenterie. Comme nous ignorions d'un moment à l'autre notre destination, nous eûmes quelque espérance de rentrer au pays, le premier bataillon y étant retourné[4] ; mais, arrivés à cinq heures du matin à Pontarlier, on nous fit prendre la route qui conduit à travers les montagnes de la Franche-Comté du côte du Nord[5]. Nous passâmes sous le Fort de Joux qui n'était pas rendu, mais qui, par suite de convention, laissa passer les Suisses librement; cette forteresse est très élevée et domine la route et la défend entièrement. Elle était approvisionnée pour deux ans et 100,000 hommes ne la prendraient pas d'assaut, bien défendue. A peu de distance d'ici, on commence à monter et on continue jusque sur le plateau de ces montagnes. Nous arrivâmes à Mouthe[6], grand village au milieu de la

[1] Doubs, arr. Besançon, ct. Ornans.
[2] Ornans, ch.-l. ct., Doubs, arr. Besançon.
[3] Vuillesaint, Doubs, arr. et ct. Pontarlier.
[4] Le 1er bataillon d'élite avait été licencié le 31 juillet.
[5] Lisez : Sud-Ouest.
[6] Ch.-l. de ct., Doubs, arr. Pontarlier.

plaine. On cerna ce village pour saisir des corps-francs qui devaient y être cachés, mais ils avaient disparu une demi-heure avant notre arrivée. La plus grande partie du bataillon y coucha et y resta. Le lendemain, ma compagnie fut envoyée à six lieues en avant ; selon notre bonheur accoutumé, nous arrivâmes à Morbier[1], près de la petite ville de Morez, du côté de Lons-le-Saunier, moi dans un état à ne pouvoir plus tenir la campagne. Ce pays est tout à fait montagneux, des vallées profondes, dans l'une coule un ruisseau, dans l'autre la petite ville de Morez, près du passage des Rousses, où les Français s'étaient défendus contre cinq mille Autrichiens quelque temps auparavant. Le lendemain, nous vîmes passer deux drapeaux tricolores qu'un détachement de Zuricoïs avait pris. Nous espérions rester ici quelque temps, on nous l'avait fait espérer. Messieurs les officiers avaient trouvés de jolies demoiselles à qui ils faisaient la cour ; quant à moi, mes yeux m'empêchèrent de penser à autre chose. Notre capitaine nous quitta pour rejoindre l'état-major et Jequier, 1er lieutenant, le remplaça. On nous envoya à Foncine-le-bas[2] et aux Planches[3] village, à trois lieues d'ici, du côté de Poligny. Je fus chargé de commander la moitié de la compagnie et restai avec mon détachement dans ce premier endroit, logé chez le juge de paix, M. Cordier, qui fut pour moi rempli d'attentions ainsi que sa femme. Il est vrai que je ne négligeai rien pour le maintien de l'ordre et de la discipline, troublé quelques fois par de mauvais sujets de l'endroit qui regrettaient Napoléon. L'un d'eux, déserteur, fut sur le point d'être tué par mes gens : il faisait du bruit et cherchait à amener le désordre, il ne leur échappa qu'en trouvant le moyen de le faire éloigner. Quoique je ne fisse faire à mes soldats que le service strictement nécessaire, ils s'ennuyaient à mort et avaient, si ce n'est le mal du pays, tout au moins un grand désir d'y retourner. Ne voyant pas de fin à tout ceci, la plus grande partie de l'armée suisse étant licenciée, il n'y avait pas de raison pour qu'on nous laissât en France jusqu'à la paix. Une fois ou deux nous fûmes aux Planches pour exercer toute la compagnie ; en revenant, quelques soldats se mutinèrent, sans doute parce que j'étais trop bon avec eux ; j'en fis mettre aux arrêts.

Une nuit je fus réveillé tout à coup par une estafette qui m'apportait l'ordre de rassembler mon monde et de partir pour Ballègre[4],

[1] Jura, arr. Saint-Claude, ct. Morez.

[2] Jura, arr. Poligny, ct. les Planches.

[3] Les Planches-en-Montagne, ch.-l. ct., Jura, arr. Poligny.

[4] Ballaigues (Vaud).

frontière de Suisse à neuf lieues d'ici. Il faisait un temps épouvantable, la pluie tombait à verse. J'envoyai au même instant au lieutenant Jequier, je fis lever les tambours et battre le rappel : Mme Cordier avait eu l'attention, pendant la journée, de faire mettre mon linge à la lessive ; il était dans le cuve : c'était mal à propos, attendu qu'il fallut le mettre tout mouillé dans ma malle. Il fallut trouver des chars de réquisition et mettre ordre à tout, par la nuit la plus obscure et le temps le plus affreux. Le lieutenant Jequier étant arrivé avec son détachement, il avait, fort à propos, acheté un cheval que je montai jusqu'à Mouthe : nous fîmes nos adieux à ce pays qu'assurément je n'ai pas vu en beau.

A Mouthe, le lieutenant Divernois monta le cheval et je remontai sur l'agréable voiture ou char aux sacs, à travers ces plateaux où les chemins sont des ornières d'un demi pied et tout pierrailleux. Arrivés à la petite ville de Jougne, sur la frontière, après sept à huit heures de marche, il en restait à faire une ou deux. Le temps devint si froid et la pluie glacée nous inonda tellement que nous nagions sur les sacs où l'eau suintait comme dans un tombereau; j'étais si mal à mon aise qu'il fallait l'impossibilité de marcher pour y rester. Nous arrivâmes enfin, transis de froid, à Ballaigue, où nous nous trouvions au premier village suisse; cette circonstance ne nous empêcha pas d'être encore tourmentés des puces, sans doute à cause de la proximité avec la France qui en est toute pleine : je ne sais si le climat ou la malpropreté des habitants les donne, mais souvent les bonnes maisons n'en sont pas exemptes; ce qui n'arrive pas dans le Midi. Quant à la malpropreté, il n'en faut pas parler : elle est si naturelle aux paysans de Franche-Comté qu'ils trouveraient extraordinaire qu'on leur en fît la remarque. L'impression que m'a laissée en général cette partie de la France, contraste fort avec celle que m'avait donné mon voyage du Midi. Heureux si en quittant ce pays j'avais pu y laisser mon mal avec le souvenir de tous les mauvais moments que nous y avons passés.

Le matin, lorsque le colonel rassembla le bataillon réuni ici, il pleuvait à verse. On descendit jusqu'au-dessus de Grandson. Mon brevet étant arrivé, le colonel fit faire halte et me reconnut devant le bataillon. Jequier, que je remplaçai, fut installé aide-major[1]. Ce nouvel honneur pour moi ne me fit pas grand plaisir dans l'état où j'étais. Nous arrivâmes à Yverdon à quatre heures après midi : on me logea chez deux

[1] Manuel du Conseil d'Etat, 1er août 1815.

demoiselles qui n'étaient ni bien vieilles ni bien jeunes: elles me demandèrent ce que je désirais, je leur répondis que je n'avais besoin que de repos, et d'être seul. Ne pouvant s'apercevoir d'abord que j'étais malade, elles durent me prendre pour une espèce de fou et ne durent pas s'alarmer de mon empressement à leur faire la cour.

Nous partîmes d'ici le lendemain pour Payerne: on traverse de beaux villages, bien champêtres. Arrivé ici, je déclarai au chirurgien du bataillon que j'étais hors d'état pour le moment de faire mon service. Il en parla au colonel qui écrivit de suite au ministre de la guerre à Berne, pour m'obtenir un congé momentané; nous partîmes pour Fribourg où je fus logé chez M. le conseiller Buman, qui a des demoiselles fort aimables et qui furent toutes à l'envi empressées à me consoler et à me soigner, et qui ont eu la bonté de me faire promettre d'y retourner un jour, que ce serait le vrai moyen de leur témoigner ma reconaissance. Si je n'y retourne pas, je conserverai du moins toujours le souvenir de leurs bontés...

Quoique cette station fût la plus agréable que nous eussions eu depuis notre départ, l'idée de déranger et plus encore de ne pouvoir faire mon service, me donnait une grande impatience d'obtenir de retourner chez moi. Mon colonel ayant reçu l'ordre du départ, il m'enjoignit de retourner à Neuchâtel, où M. Ebetinger, ministre de la guerre, me permettait de retourner pour aussi longtemps que ma santé l'exigerait, permission de laquelle je me promis bien de ne pas abuser, voulant plutôt périr à la peine au moment où il pouvait encore avoir quelques risques à courir, me trouvant d'ailleurs dans une position affreuse à cet égard, obligé d'opter entre ma vue et l'honneur. Je partis de Fribourg en char à bancs pour Portalban; les villages de ce canton sont bien des plus beaux, agréables et champêtres de la Suisse, les prairies et les arbres de la plus belle verdure. Je passai par Avenches qui n'a que le mérite de son ancienneté ; arrivé à Portalban, je pris un bateau et arrivai enfin à Neuchâtel, où je passai douze jours dans ma chambre. Le repos et les soins que me donnèrent mes sœurs m'ayant un peu remonté l'estomac, quoique les yeux fussent toujours dans le même état et qu'ils y resteront vraisemblablement, comme mon colonel avait demandé comme une faveur que son bataillon fît partie du siège d'Huningue, je ne balançai pas à rejoindre, tout mal que je fusse encore. Je montai dans la diligence de Berne à 11 heures du soir; nous arrivâmes avec le jour à Aarberg où la 1re compagnie était casernée; les officiers surnommaient cette ville la triste, l'ennuyeuse et l'insipide; après ces qualifica-

tions, je ne fus pas fâché de rejoindre ma compagnie à Bienne; les officiers me reçurent fort agréablement. Nous exercions trois heures de la matinée et passions le reste de la journée, les uns au cercle, les autres à la promenade. Ce séjour m'aurait vraiment charmé dans une autre position; l'allée de tilleuls et celle de peupliers qui bordent la rivière et s'étendent jusqu'au lac, forment une perspective et un coup d'œil enchanteur; j'en ai même peu vu dans mes courses à comparer... Un jour je m'acheminai à travers une large plaine vers un grand bois de chênes; je fus agréablement surpris d'y trouver dans la partie du milieu de jolies métairies situées dans des carrés de verdure, entourés de bois de tous les côtés. C'était, je crois, la première fois que j'étais seul au centre d'une forêt depuis quatorze mois, et cette circonstance ne contribuait pas peu à me faire goûter ce genre de plaisir.

Nous nous attendions journellement à l'ordre de partir du côté de Bâle quand, après trois semaines de séjour ici, on apprit qu'Huningue s'était rendu et qu'on n'enverrait plus de troupes suisses de ce côté-là. Il n'y avait plus que la partie du Tessin, où il avait été question de nous envoyer, ce qui n'arriva pas.

A quelques jours de là, un officier vint me réveiller pour me dire de me lever sur-le-champ et qu'on irait du côté de Pont de Thielle. Je me levai à la hâte, empaquetai mes effets et je partis avec M. Bisai, notre aide-chirurgien... Il y eut parmi le bataillon, un rabat-joie lorsqu'on nous dit qu'une partie devait aller à Genève, le colonel en tête. Nous arrivâmes enfin à Neuchâtel, le 9 septembre 1815, après une absence de quatre mois; l'absence de tourments et une vie bien réglée n'a point encore pu me raffermir les yeux et faire disparaître les éblouissements qui me tourmentent encore et me font entrevoir un avenir bien sinistre.

Comme on le voit, l'expédition de Franche-Comté n'était pas faite pour laisser d'agréables souvenirs à ceux qui y participèrent. Une mauvaise chance particulière semblait s'être attachée au bataillon Marval: durant toute la campagne, il ne cessa de recevoir les pires cantonnements. Le Conseil d'Etat écrivit au quartier-maître général Finsler pour obtenir que le 2me bataillon fût traité avec plus de justice[1]. Après le licenciement du corps, une compagnie se rendit à Genève où, avec les troupes d'autres cantons, elle tint garnison, sous le commandement du lieutenant-colonel de Marval, jusqu'en janvier 1816.

Ch. ROBERT.

[1] Manuel du Conseil d'Etat, 1er août 1815.

NEUCHATEL ET LE SONDERBUND

En écrivant ces lignes, notre intention n'est point d'étudier l'histoire de la principauté de Neuchâtel pendant la période de la guerre du Sonderbund, en 1847, et des luttes qui conduisirent à la régénération de la Suisse en 1848.

Le titre ci-dessus ne correspond ainsi qu'imparfaitement à notre but, qui est de fixer quelques points ignorés ou plutôt oubliés des péripéties par lesquelles a passé Neuchâtel, avant d'entrer, comme république souveraine, dans la Confédération suisse nouvelle, le 1er mars 1848.

Pendant cette période agitée, la Suisse donnait beaucoup de fil à retordre à la diplomatie européenne. Les envoyés des grandes puissances intriguaient à qui mieux mieux auprès des gouvernements des cantons. On parlait d'un congrès des cabinets politiques, qui devait avoir lieu à Neuchâtel pendant l'hiver de 1847 [1]. Le but avoué de toutes ces intrigues était d'empêcher la revision du pacte fédéral de 1815, sous prétexte que ce pacte avait été octroyé à la Suisse, ou tout au moins placé sous la garantie des puissances signataires du traité de Vienne. A tout prix on voulait étouffer l'œuvre de rajeunissement du pacte de 1815 dans un sens libéral; seule, la Grande-Bretagne apportait une note discordante dans ce concert de réaction; elle prenait ouvertement parti en faveur des cantons libéraux, et contribua puissamment à détourner l'orage qui menaçait la Suisse. Il faut dire, d'autre part, que la promptitude avec laquelle les troupes fédérales, commandées par le général G.-H. Dufour, défirent l'armée du Sonderbund, eut un immense retentissement et mit à néant toute tentative d'intervention extérieure dans les affaires de la Confédération.

Le gouvernement britannique soumit au parlement anglais un *livre bleu* sur les affaires de Suisse, contenant la correspondance échangée à ce sujet, de 1844 à 1847, entre ce gouvernement et ses agents diploma-

[1] Lire à ce sujet dans la *Revue de Fribourg*, 33me année, n° 2, mars-avril 1902, un article intitulé : *Souvenirs de 1848*, pages détachées des *Réminiscences d'un Fribourgeois*, par M. Hubert de Castella.

tiques auprès des gouvernements européens, ou avec ces puissances européennes et leurs agents diplomatiques. Les agents diplomatiques anglais étaient, en Suisse : Morier, Peel, Stratford Canning [1], envoyé extraordinaire; ailleurs, les lords Aberdeen, Cowley, Westmorland, Ponsonby, Milbank, Normanby, Bloomfield, etc.

Les notes diplomatiques inédites dont nous donnons plus loin une traduction, sont postérieures à la publication du blue-book de 1847; il y est fréquemment question des affaires de Neuchâtel.

Dans sa séance du 11 décembre 1847, la Diète fédérale avait infligé au canton-principauté de Neuchâtel une amende de trois cent mille livres suisses, pour s'être soustrait à l'obligation fédérale de fournir son contingent armé en faveur de la dissolution du Sonderbund; le paiement de cette amende devait avoir lieu en espèces, jusqu'au 20 décembre. Par lettre du 14 décembre, le gouvernement de Neuchâtel avisait le Vorort fédéral, à Berne, qu'il se soumettait à cette amende. Ce fut M. Coulon [2], conseiller d'Etat, qui effectua le paiement, au sujet duquel il s'éleva quelques contestations, une partie de la somme ayant été remise en valeurs diverses à réaliser. Conformément à la décision de la Diète, le montant de l'amende infligée à Neuchâtel fut capitalisé, pour servir de « Fonds de secours en faveur des militaires blessés, des invalides, des veuves et des orphelins de soldats morts au service de la patrie. »

On avait en outre parlé, en Diète, d'occuper la principauté. Puis il y fut question de lever le contingent neuchâtelois et de l'envoyer remplacer dans les cantons du Sonderbund, comme troupe d'occupation, les contingents de l'armée fédérale qui s'y trouvaient depuis un certain temps, afin de leur permettre de regagner leurs foyers.

Alex. Daguet ne parle pas de cette dernière proposition, qui mit en émoi les sphères gouvernementales de Neuchâtel, et dont nous trouvons, dans les « Manuels du Conseil d'Etat », les traces suivantes :

Du 9 février 1848.

Vu une lettre de M. Calame, conseiller d'Etat ordinaire, Député de Neuchâtel à la Diète, rendant compte à Monsieur le Président de la dis-

[1] Consulter sur cet homme d'Etat l'ouvrage de Stanley Lane-Poole : *The life of Lord Stratford de Redcliffe K. G.*, popular édition, with three portraits, London, Longmans, Green, & C°, 1890, volume de 378 pages.

[2] Paul-Louis-Auguste Coulon, conseiller d'Etat et directeur de la Caisse d'Epargne de Neuchâtel.

cussion qui a eu lieu dans la séance du 7 de ce mois, à l'occasion de la question de la cessation de l'occupation militaire du canton de Schwytz, discussion pendant laquelle on a soulevé la question de requérir la levée du contingent Neuchâtelois pour être employé à relever les troupes qui occupent encore ceux des cantons de l'alliance séparée qui n'ont pas encore payé leur part aux frais de guerre; délibéré, le conseil, quelqu'invraisemblable que puisse paraître la décision, possible toutefois, de la réquisition du contingent Neuchâtelois pour le but indiqué, arrête qu'il sera immédiatement écrit au Ministre du Roi pour lui faire part de ce nouvel incident qui, s'il devait effectivement avoir des suites, ne pourrait être envisagé que comme le renouvellement d'une exigence à laquelle le Gouvernement a déjà refusé une première fois de se soumettre, et que le Ministre sera prié d'exposer cette affaire à S. M. en Lui demandant de donner éventuellement à son Ministre auprès de la Confédération les instructions nécessaires. Le rapport rédigé à cet effet, par Monsieur le Chancelier, séance tenante, est approuvé.

Du 28 février 1848.

Lecture est faite d'une lettre de son Excellence Monsieur le Baron de Werther en date du 19 février, annonçant qu'il a mis sous les yeux de S. M. le rapport du Conseil du 9 de ce mois touchant l'éventualité d'un appel du contingent Neuchâtelois et que Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères tout en prévenant Mon dit Sieur de Werther qu'il avait écrit à ce sujet à Monsieur le Ministre de Prusse en Suisse, lui a exprimé l'opinion que par suite de la tournure avantageuse que cette affaire a prise en Diète, toute instruction ultérieure serait superflue.

Canning n'avait cessé de recommander la modération à l'égard des vaincus du Sonderbund; il était intervenu auprès du Président Ochsenbein en faveur de Neuchâtel, aussi bien pour déconseiller l'occupation de la principauté, que dans le but d'éviter une levée, à la dernière heure, du contingent neuchâtelois: des considérations politiques et dynastiques engageaient l'Angleterre à ménager la Prusse, à lui épargner des froissements inutiles.

Le passage suivant, que nous traduisons du protocole imprimé de la Diète fédérale de 1847, volume II, page 177, montre le tact parfait avec lequel Lord Stratford Canning s'était acquitté de sa délicate mission:

Du 25 janvier 1848.

Le Président informe l'assemblée que l'envoyé extraordinaire de la reine de Grande-Bretagne et d'Irlande, Lord Stratford Canning, qui a

séjourné pendant une assez longue période dans la ville fédérale, se propose de quitter la Suisse, sa mission lui paraissant terminée.

Le Président ajoute que cet homme d'Etat distingué a toujours fait preuve à l'égard de la Suisse des sentiments les plus bienveillants, qu'il a constamment usé de la délicatesse la plus parfaite, lorsqu'il s'est occupé des affaires intérieures de notre pays; le Président se fait un devoir de lui en rendre témoignage, sans réserves.

Voici maintenant in-extenso et en traduction les lettres diplomatiques auxquelles nous avons fait allusion :

N° 17. Lord Bloomfield au vicomte Palmerston. (Reçue le 19 janvier.)

St-Pétersbourg, 5 janvier 1848.

N° 5. My Lord,

J'ai communiqué au comte Nesselrode copie de la note que votre Excellence a adressée le 14 décembre au chevalier Bunsen, déclarant que le gouvernement de S. M. considère qu'une offre de médiation ne se concilie plus avec l'état de choses en Suisse; qu'en outre le gouvernement de S. M. ne voit pas qu'il se soit passé en Suisse quelque chose qui puisse justifier une intervention armée des 5 puissances dans les affaires de la Suisse.

J'ai également communiqué à son Excellence copie de la dépêche de votre Seigneurie au comte de Westmorland N° 151 du 10 décembre, donnant les motifs qui ont empêché le chargé d'affaires à Berne de S. M. de présenter la note identique.

Le comte Nesselrode a dit qu'il partageait entièrement les opinions du gouvernement de S. M. au sujet de la note identique, et que le Ministre de Russie avait reçu entière approbation pour avoir procédé dans cette affaire de la même façon que le représentant du gouvernement de S. M.

Son Excellence a entamé ensuite avec moi une conversation générale sur les affaires de Suisse. Il a dit être encore sans nouvelles de l'impression qu'avaient produites sur M. Guizot les communications dont avaient été chargés le comte Colloredo et le général Radowitz; que jusqu'à ce que quelque chose de mieux défini soit proposé, il ne voyait pas de motif pour la Russie de s'associer à ces négociations; que les intentions de l'Autriche, de la Prusse et de la France, pour autant qu'il les connaissait, étaient trop vagues pour qu'il puisse y ajouter foi, ou espérer qu'on adopterait la seule idée qu'il considère comme pouvant sérieusement être mise en question, celle d'une intervention armée.

Il paraît être de l'opinion que la situation parlementaire de M. Guizot empêchera ce Ministre de mettre à exécution les projets qui lui semblaient dès l'abord indispensables pour la solution de la question; que la Prusse, en autorisant Neuchâtel à payer l'amende qui lui était imposée, a agi en contradiction avec les déclarations du roi au sujet de cette principauté;

quant à l'Autriche, il est impossible de dire jusqu'à quel point un changement dans les circonstances influerait sur les opinions et les vœux du prince de Metternich.

Le comte de Nesselrode ajoute que le baron de Krüdener, Ministre de Russie auprès de la Confédération, est actuellement à Francfort et ne rejoindra pas son poste tant que des hommes plus honorables *(sic)* ne seront pas à la tête du gouvernement. Ici j'ai fait allusion à la présence à Berne de Sir Stratford Canning et à l'influence que les conseils sages et modérés de son Excellence produiraient sur le Directoire; je lui ai demandé si l'on ne pouvait pas juger l'opinion publique en Suisse d'après les dernières élections dans quelques uns des cantons ayant fait partie du Sonderbund. Son Excellence m'a répondu là dessus que la liberté avec laquelle ces élections ont été faites ressemblait trop à celle qui a été décrite comme ayant prévalu en Grèce l'été passé et qu'on ne pouvait les considérer comme l'expression spontanée des désirs du peuple.

Votre Excellence remarquera, d'après ce que j'ai écrit ci-dessus, que les sentiments de la Russie sur la question suisse n'ont pas changé; que le comte de Nesselrode désire empêcher ce gouvernement de prendre ostensiblement part à la discussion des mesures qu'il peut être expédient d'adopter envers la Suisse, car il pense que cette discussion ne donnera pas de résultat décisif. Il peut être considéré également comme certain que Son Excellence ne s'associera à aucune communication collective dont on pourrait convenir à Paris de faire l'envoi au Directoire suisse, avec lequel il semble aussi décidé de n'entretenir aucune relation.

J'ai etc.

Bloomfield.

F. O.[1] Nos 47, 6. Vicomte Palmerston au comte de Westmorland.

Foreign Office, 11 janvier 1848.

My Lord,

J'accuse réception de votre dépêche No 205 du 30 écoulé, relatant ce qui s'est passé entre votre Excellence et le général de Pfuel; je dois observer, en ce qui concerne les intentions que le général de Pfuel attribue au parti dominant dans la Diète de la Confédération suisse à l'égard de Neuchâtel, qu'indubitablement si le roi de Prusse, comme prince de Neuchâtel, doit diriger et déterminer le vote de ce canton dans la Diète suivant ses propres vues comme roi de Prusse, au lieu de laisser les autorités locales voter suivant les vues suisses et les intérêts fédéraux — et si, tel étant l'état de choses à Neuchâtel, la Diète est requise de ne rien changer au pacte fédéral sans le consentement unanime de tous les cantons — il est manifeste que le souverain de Prusse exercerait en réalité un veto sur les affaires de la Confédération suisse; ainsi, il serait établi sur toutes les mesures d'amélioration intérieure en Suisse, un contrôle

[1] *Foreign Office.*

extérieur direct, en contradiction avec les opinions manifestes des huit puissances, telles qu'elles figurent dans la déclaration du 20 novembre 1815.

Il n'y aurait rien de surprenant à ce que les Suisses considèrent un tel état de choses comme intolérable et ne se déterminent à exclure Neuchâtel de la Confédération comme l'un des membres délibérants de la Diète, s'ils ne pouvaient avoir recours à d'autres moyens pour se préserver absolument d'un pareil contrôle étranger.

Je suis etc.

Palmerston.

N° 27. Le comte de Westmorland au vicomte Palmerston.

(Reçue le 25 janvier.)

Berlin, le 20 janvier 1848.

N° 13. My lord,

En suite des instructions que votre Excellence m'a données dans sa dépêche N° 6, j'ai présenté vos vues au baron Canitz quant à une intervention quelconque de la part du roi de Prusse dans des mesures ayant pour but l'amélioration des affaires intérieures de la Suisse, que le canton de Neuchâtel pourrait être appelé à discuter dans la Diète fédérale; je lui ai dit que, naturellement, la Diète suisse s'opposerait à une semblable ligne de conduite et pourrait en venir à désirer exclure Neuchâtel de la Confédération.

Le baron Canitz a déclaré que le roi s'est scrupuleusement abstenu en toute occasion de prendre aucune part à de semblables discussions; que lors de la dernière occasion, savoir la décision des autorités cantonales de Neuchâtel d'observer une stricte neutralité dans la guerre civile qui venait d'éclater, le roi n'y avait nullement été associé, mais qu'après son adoption et lorsqu'elle lui fut communiquée dans le but d'obtenir son approbation, il n'hésita pas à la donner; que de la même façon, lorsque le canton de Neuchâtel décida de payer l'amende que lui imposait la Diète pour ne pas avoir participé à la guerre qui vient de finir, le roi n'est pas entré en discussion et n'a manifesté aucune opinion à cet égard.

Le roi a toujours suivi scrupuleusement cette ligne de conduite et continuera à agir ainsi, de sorte qu'il n'y a pas à craindre que la Diète trouve de justes motifs pour une séparation d'avec Neuchâtel.

Au sujet de cette séparation, le baron Canitz dit que beaucoup de personnes intéressées au bonheur de ce canton la désireraient, en particulier si les intentions des radicaux au sujet de la révision du pacte, telles qu'elles ont été mises en avant par quelques membres de la Diète, venaient à être adoptées; que, quant à lui, il n'était pas chargé de donner une opinion à ce sujet, car il désirait anxieusement voir l'état fédératif de la Suisse maintenu tel qu'il avait été établi et son vœu le plus ardent était d'en voir la réalisation, mais il n'était pas hostile à son amélioration.

J'ai etc.

(Signé) Westmorland.

No 32. Sir Stratford Canning au vicomte Palmerston.
(Reçue le 4 février.)

Berne, le 27 janvier 1848.

No 5. My Lord,

Par suite de l'anxiété entretenue à Neuchâtel, que la Diète puisse être induite à appeler un contingent de troupes de ce canton, pour remplacer quelques unes des troupes qui, contre toutes prévisions, sont encore retenues à Fribourg et ailleurs, et pour donner suite à une demande qui m'a été adressée par son principal représentant ici, j'ai abordé ce sujet dans un de nos entretiens de ce jour avec le Président Ochsenbein, et je suis heureux de dire que son Excellence a nié en termes précis l'existence d'aucun projet semblable soit de sa part, soit de celle de la Diète, m'assurant qu'il considérait la question de différences avec Neuchâtel comme entièrement terminée.

Je suis etc.

Stratford Canning.

No 37. Sir Stratford Canning au vicomte Palmerston.
(Reçue le 4 février.)

(Privée et confidentielle.)

Paris, le 2 février 1848.

My Dear Lord,

Me référant à ma dépêche du 27 écoulé, j'envoie inclus à votre Excellence, pour sa plus complète information, un memorandum du langage que m'a tenu le Président Ochsenbein à mon audience de congé. Il est écrit de mémoire par M. Harriel qui m'accompagnait à cette occasion, M. Peel s'étant excusé pour cause d'indisposition.

N'ayant pas de copie de cette pièce, je prends la liberté de demander à votre Excellence qu'elle veuille bien me le faire retourner ou m'en faire envoyer une copie.

J'ai etc.

Stratford Canning.

ANNEXE AU No 37

Memorandum de conversation avec le président Ochsenbein.

Répondant à Sir Stratford Canning, le Président donna son appréciation sur le bon jugement de son Excellence au sujet des affaires de Suisse et sur la bienveillance dont elle fait preuve à l'égard de la Confédération. Son Excellence exprima la conviction que la Diète continuerait à marcher dans la voie conciliatrice indiquée par Sir Stratford Canning

dans de précédentes communications. Elle dit que la Diète avait enfin été complétée par l'arrivée de la députation de Zoug qui était bien disposée et donnerait un vote de plus en faveur de l'amnistie; une recommandation d'amnistie serait bientôt votée par la Diète; on témoignerait de l'indulgence aux sept cantons au sujet des frais de la guerre et la Diète terminerait bientôt ses travaux importants. Son Excellence ajouta que la Diète avait été très influencée par les conseils amicaux de la Grande-Bretagne et par Sir Stratford Canning personnellement.

Sir Stratford invita le Président à expliquer ce qu'il avait dit au sujet des frais de la guerre. Le Président répondit que, quoiqu'une grande partie des frais de la guerre aient été laissés comme une charge sur les cantons de la majorité, ainsi que le savait son Excellence, les contributions imposées aux sept seraient probablement réduites dans un avenir plus ou moins éloigné, mais qu'un semblable résultat ne pouvait pas être anticipé dans la présente Diète ni peut être même dans la suivante.

Sir Stratford fit allusion à l'amnistie: quand présenterait-on la question? Le Président dit qu'en suite de la maladie de trois membres influents de la commission on ne pourrait pas la présenter avant quelques jours, mais qu'aussitôt que ces membres seraient assez bien pour siéger, il convoquerait la commission pour discuter cette mesure.

En réponse à une observation de Sir Stratford Canning, le Président dit qu'un simple acte d'amnistie répugnerait entièrement à ses sentiments; mais il ajouta qu'une amnistie dans la forme suggérée par Sir Stratford Canning serait probablement adoptée; quant à la section B des instructions bernoises, elle était entièrement en contradiction avec sa manière de penser.

Sir Stratford Canning manifesta sa satisfaction au sujet des assurances données par le Président et fit observer que, quoiqu'une simple amnistie lui paraisse préférable à une amnistie entourée d'exceptions, une pareille mesure, même avec ces exceptions serait très avantageuse pour la Confédération.

Son Excellence dit alors qu'il était un sujet sur lequel elle désirait amener la discussion:

Les emprunts forcés et les contributions levées arbitrairement sur des personnes et des corporations dans quelques cantons, l'ont été non point dans un but de vengeance, mais par la difficulté qu'il y avait de se procurer de l'argent pour satisfaire aux demandes de la Confédération. Si cette pression disparaissait, la sévérité des gouvernements cantonaux s'en trouverait mitigée. Il avait été informé que quelques gouvernements cantonaux avaient été entièrement incapables de fournir des garanties valables pour le paiement intégral des contributions de guerre et que ce serait pour eux un soulagement d'être autorisés à donner des cautions pour les sommes au sujet desquelles ils n'avaient pu trouver ces garanties. Son Excellence a exprimé l'espoir qu'il puisse être fait droit à leur désir et elle a ajouté que ce serait pour elle une grande satisfaction d'en recevoir l'assurance avant son départ.

Le Président a dit que tout avait été fait et serait fait à l'avenir dans le but de faire droit aux désirs des sept cantons quant au mode de paiement de leur contribution; que la proposition à laquelle Sir Stratford Canning avait fait allusion n'avait pas encore été présentée, mais qu'elle serait probablement admise. Comme preuve des dispositions de la Diète de ne pas exercer une trop forte pression sur les sept, il dit que des garanties très insuffisantes avaient été acceptées d'Unterwald et de Zoug.

En réponse à une observation de Sir Stratford Canning, le Président dit qu'il ne serait pas fait de grands changements dans le pacte fédéral. Il était personnellement opposé à des modifications totales. Il était dans l'intérêt de Berne, de maintenir sa position actuelle dans la Confédération; et dans l'éventualité d'un changement fondamental, Berne devrait réclamer dans la représentation nationale une part plus grande que celle que les autres cantons pourraient lui accorder.

Sir Stratford Canning fit observer que parmi les réformes à introduire dans le pacte, les plus utiles à la Confédération seraient celles qui se rapporteraient à ses intérêts matériels. Le Président se déclara d'accord avec la remarque de son Excellence et ajouta que beaucoup de choses utiles pourraient être réalisées dans les relations entre les cantons par la voie de concordats.

Sir Stratford Canning demanda alors au Président à quelle époque on pensait que la clôture de cette session de la Diète aurait lieu? Le Président dit que la Diète serait ajournée par un vote sine die, et que la dissolution aurait en conséquence lieu sans nouvelle réunion. Son Excellence ajouta que la dissolution finale était retardée par la situation du canton de Schwytz, où il n'y avait encore qu'un gouvernement provisoire.

Sir Stratford Canning dit alors que quelques personnes craignaient que par le fait que des troupes fédérales étaient encore maintenues en service, Neuchâtel pourrait être de nouveau appelé à fournir son contingent.

Le Président répliqua que ces craintes étaient entièrement mal fondées et que pour sa part, il considérait l'affaire de Neuchâtel comme tout à fait terminée.

Alors il renouvela l'expression de ses sentiments au sujet de la bonne volonté manifestée par le gouvernement britannique envers la Confédération, et de la manière conciliante en laquelle Sir Stratford Canning avait rempli sa mission.

Sir Stratford Canning remercia le Président de l'accueil qu'il en avait reçu et se retira.

* * *

Dans son audience du 27 janvier 1848, le président Ochsenbein déclarait à Sir Stratford Canning qu'à ses yeux le différend avec Neuchâtel était entièrement liquidé.

Le 24 février 1848, le Directoire fédéral, informé que la contribution de guerre imposée à Neuchâtel se trouvait maintenant entièrement versée

en espèces dans la caisse de guerre, décidait l'envoi au gouvernement de Neuchâtel, d'une quittance définitive des 300,000 francs de Suisse payés, moyennant restitution de la quittance provisoire délivrée le 10 janvier 1848.

La révolution du 1er mars 1848 renversa le gouvernement de la principauté, institua la République neuchâteloise, et c'est le Conseil d'Etat descendu du pouvoir, qui retourna *le 2 mars* au Directoire fédéral la quittance provisoire réclamée.

Pour compléter cette notice, nous jugeons utile d'annexer ici, in-extenso, la correspondance échangée entre le Vorort et le Conseil d'Etat du canton-principauté, relativement à l'amende de 300,000 livres suisses infligée à Neuchâtel par la Diète fédérale, le 11 décembre 1847, et dont il a été question dans l'exposé ci-dessus.

Arnold Robert.

Bern, den 11. Dezember 1847.

Hochgeachtete Herren,
Getreue liebe Eidgenossen!

Der eidgenössische Vorort gibt sich die Ehre, Euer Hochwohlgeboren in der Anlage denjenigen Beschluss zu übermachen, den die hohe eidgenössische Tagsatzung unterm heutigen Datum gefasst hat, und demzufolge der hohe Stand Neuenburg zur Sühne der Nichterfüllung seiner Bundespflichten der Eidgenossenschaft bis zum 20. dieses Monats eine Summe von dreimalhunderttausend Schweizerfranken zu bestimmten, im Dekret näher angegebenen Zwecken zu leisten hat.

Indem der eidgenössische Vorort diesen Beschluss Euer Hochwohlgeboren zur Ausführung übermacht, benutzt er den Anlass, Hochdieselben seiner vollkommenen Hochachtung zu versichern, und sammt ihm in Gottes Machtschutz zu empfehlen.

Präsident und Regierungsrath des Kantons Bern,
als eidgenöss: Vorort, in deren Namen,

Der Präsident:
Ochsenbein.

Der eidgenössische Staatsschreiber:
Schiess.

An Präsident und Staatsrath
des Kantons Neuenburg.

Tagsatzungs-Beschluss vom 11. Dezember 1847.

Die eidgenössische Tagsatzung,

In Betracht, dass durch die Beschlüsse vom 24. und 29. Weinmonat dieses Jahres ein militärisches Aufgebot an alle Stände, die dem damals bestandenen Sonderbund nicht angehört haben, erlassen worden ist, anfänglich um die Ordnung im Innern der Eidgenossenschaft zu handhaben und die Rechte des Bundes zu wahren, nachher aber auch zu dem besondern Zwecke, um das bundeswidrige Separatbündniss der Stände Luzern, Ury, Schwyz, Unterwalden, Zug, Freyburg und Wallis aufzulösen,

In Betracht, dass der Vereinigungsakt vom 19. Mai 1815 für den Stand Neuenburg die bestimmte Verpflichtung enthält: « er liefert sein Kontingent zur eidgenössischen Armee in dem für alle andern Stände angenommenen Verhältniss,

In Betracht, dass der Stand Neuenburg gleich andern Ständen zur Stellung seines Geld- und Mannschaftskontingentes aufgefordert, und durch den Beschluss der Tagsatzung vom 30. Weinmonat noch insbesondere für die Folgen einer Zögerung oder einer Weigerung verantwortlich erklärt worden ist; dass zwar derselbe das geforderte Geldkontingent eingesendet, die Stellung seines Mannschaftskontingentes aber beharrlich verweigert hat;

In Erwägung dass durch diese Weigerung in Verbindung mit der Billigung des bundeswidrigen Benehmens der sieben Stände des Separatsbündnisses, die Auflehnung gegen die oberste Bundesbehörde und der Widerstand gegen die militärischen Vollziehungsmassnahmen bestärkt worden sind,

In Erwägung, dass dadurch die Eidgenossenschaft zu grösserer Kraftentwicklung veranlasst wurde und dass deswegen sowohl die einzelnen Kantone als die Privaten, die dem Rufe der obersten Bundesbehörde pflichtgemäss Folge leisteten, grössere Opfer zu bringen hatten,

In Erwägung, dass viele pflichtgetreue Wehrmänner nicht nur Zeit und Geld, sondern auch Leib und Leben opfern mussten, um dem gemeinsamen Vaterlande die Ruhe und bundesmässige Ordnung wieder zu verschaffen, während die zu gleichem Dienste verpflichteten Neuenburger Milizen ruhig und ungestört ihren friedlichen Geschäften nachgehen konnten,

Erwägend endlich, dass die innere und äussere Sicherheit der Eidgenossenschaft und der kräftige ehrenhafte Fortbestand derselben in hohem Grade gefährdet wäre, wenn solche Nichtbeachtung obliegender Bundespflichten ungeahndet bleiben würde,

beschliesst:

Der Stand Neuenburg hat zur Sühne der Nichterfüllung seiner Bundespflichten der Eidgenossenschaft bis zum 20. dieses Monats eine Summe von *drei hundert tausend Schweizerfranken* an Baar, oder in sichern Schuldtiteln

zu entrichten. Diese Summe ist zur Gründung eines Pensionsfondes zu verwenden, aus dessen Zinsen die im Dienste der Eidgenossenschaft Verwundeten und die Wittwen und Waisen der im Dienste der Eidgenossenschaft Gefallenen angemessene Unterstützungen erhalten sollen.

Die Tagsatzung bestimmt und beaufsichtigt die Verwaltung dieses Fonds und sie behält sich für alle Zeit die freie Verfügung über denselben vor.

Also von der eidgenössischen Tagsatzung beschlossen, in Bern, Datum ut retro.

Die eidgenössische Tagsatzung, in deren Namen,

Der Präsident derselben :
Ochsenbein.

Der Staatsschreiber der Eidgenossenschaft :
Schiess.

Le Vorort transmet au Conseil d'Etat de Neuchâtel, par cette lettre du 11 Décembre 1847, l'arrêté motivé de la Diète, du même jour, au sujet de l'amende de L. S. 300,000 à laquelle l'Etat de Neuchâtel venait d'être condamné. Considérant, est-il dit entre autres dans l'arrêté, que Neuchâtel, rendu responsable des conséquences d'un retard ou d'un refus d'envoyer son contingent d'hommes et d'argent, a fourni, il est vrai, son contingent d'argent, mais a refusé avec persistance d'envoyer son contingent d'hommes — considérant... que beaucoup de miliciens ont sacrifié non seulement leur temps et leur argent, mais aussi leur santé et leur vie pour assurer à la patrie la tranquillité et l'ordre, tandis que les miliciens neuchâtelois restaient à leurs affaires sans être dérangés... etc.,

décide :

L'Etat de Neuchâtel a en expiation du non-accomplissement de ses devoirs fédéraux à payer à la Confédération d'ici au 20 de ce mois une somme de 300,000 francs de Suisse en argent comptant ou en titres de créance valides. Cette somme sera employée pour créer un fonds de pension dont les intérêts serviront à fournir des secours convenables aux militaires blessés ainsi qu'aux veuves et orphelins de ceux qui ont péri au service de la Confédération.

La Diète règlera et surveillera l'administration de ce fonds, et elle se réserve de pouvoir en disposer librement et en tout temps.

Le Conseil d'Etat
du canton de Neuchâtel

Aux Président et Conseil Exécutif du Canton de Berne,
Directoire fédéral à Berne.

Très honorés Seigneurs,
Fidèles et chers Confédérés,

Nous avons reçu l'office que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 11 de ce mois, pour nous transmettre l'arrêté pris par la Diète le même jour, et qui impose à notre Etat, en réparation du refus qu'il a fait de mettre ses contingents militaires à la disposition de la Confédération pour la guerre décrétée contre les Cantons de l'alliance séparée, le paiement d'une somme de Se L. 300,000 en titres ou en argent, laquelle doit être payée d'ici au 20 décembre.

Nous avons l'honneur de vous annoncer en réponse à cette communication, qu'ayant pris l'avis du Corps Législatif, et conformément à sa détermination unanime, nous verserons au temps voulu la somme mentionnée dans l'arrêté sus indiqué.

Nous saisissons cette occasion, Très Honorés Seigneurs, Fidèles et chers Confédérés, pour vous renouveler l'assurance de notre haute considération, vous recommandant avec nous à la protection divine.

Le Gouverneur,
de Pfuel.

Le Chancelier,
Favarger.

Neuchâtel, 14 décembre 1847.

Lue le 28 février 1848. Berne, le 24 février 1848.

Très Honorés Messieurs,
Fidèles et Chers Confédérés!

Monsieur le Payeur de l'armée fédérale[1] nous ayant informés que la somme de L. 300,000 imposée à votre haut Etat en réparation du refus de fournir son contingent, a été payée par l'intermédiaire de la Banque cantonale de Berne, le Directoire fédéral n'hésite pas à vous transmettre ci-jointe une quittance définitive, en vous priant de bien vouloir lui retourner en échange le reçu éventuel qui vous a été délivré dans le temps.

[1] *Jacob Stæmpfli*, conseiller d'Etat de Berne, plus tard conseiller fédéral.

Nous saisissons cette occasion pour vous réitérer, très Honorés Messieurs, Fidèles et Chers Confédérés, l'assurance de notre haute considération, en vous recommandant avec nous à la protection divine.

Les Président et Conseil d'Etat du Canton de Berne,
Directoire fédéral, et en leur nom

Le Président,
Ochsenbein.

Le Chancelier de la Confédération,
Schiess.

Aux Président et Conseil d'Etat
du Canton de Neuchâtel.

Quittance définitive.

Le Directoire fédéral atteste par la présente avoir reçu la somme de L. 300,000. Francs de Suisse Trois-cent-mille, que le haut Etat de Neuchâtel a dû payer à la Confédération à teneur de l'arrêté de la haute Diète du 11 Décembre 1847 en réparation du refus de fournir son contingent, somme destinée à la formation d'un fonds pour les invalides de l'armée fédérale.

Au nom des Président et Conseil d'Etat du Canton de Berne,
Directoire fédéral,

Le Président,
Ochsenbein.

Berne, 24 février 1848.

Le Conseil d'Etat
du canton de Neuchâtel

Aux Très honorés Seigneurs l'Avoyer et Conseil d'Etat du canton de Berne,
Directoire fédéral.

Très honorés Messieurs,
Fidèles et chers confédérés,

Après avoir reçu la quittance définitive que vos Seigneuries nous ont fait parvenir pour la somme de Trois Cent mille francs de Suisse imposée à l'Etat de Neuchâtel par l'arrêté de la Diète du 11 Décembre dernier, nous avons l'honneur de vous renvoyer ci-joint, Très honorés Messieurs

fidèles et chers Confédérés, la quittance provisoire que vous nous aviez fait expédier sous la date du 10 Janvier.

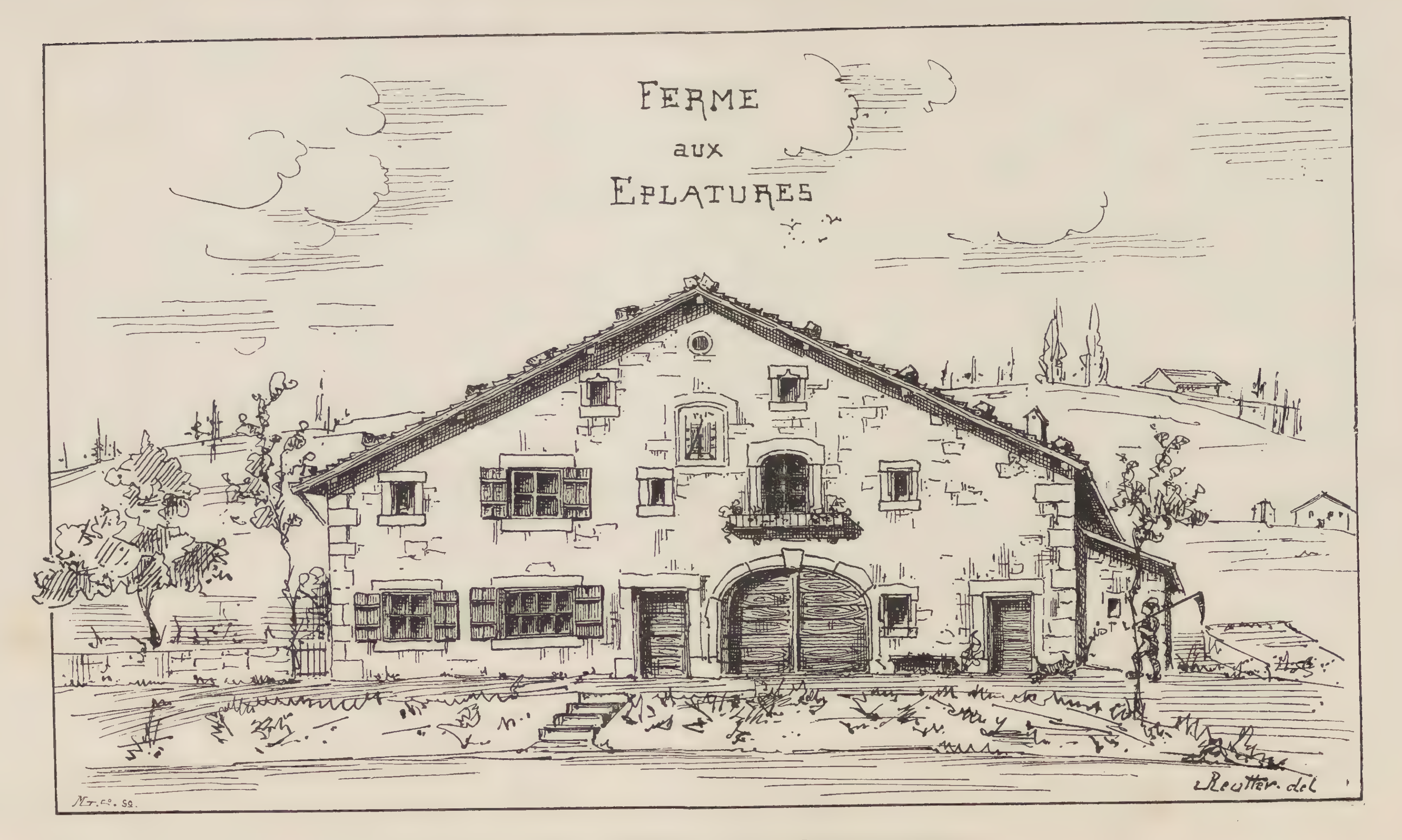
Nous vous prions d'agréer l'assurance réitérée de notre haute considération et vous recommandons avec nous Très honorés Messieurs, fidèles et chers Confédérés, à la protection divine.

Le Président du Conseil,
Chambrier.

Le Secrétaire du Conseil d'Etat,
Calame.

Neuchâtel, 2 mars 1848.





MAISON DE FERME AUX ÉPLATURES

MAISON DE FERME AUX ÉPLATURES

(AVEC PLANCHE)

Nos vieilles maisons des montagnes neuchâteloises tendent à disparaître de plus en plus; incendies, transformations des façades, des cheminées ou de la couverture du toit, réduiront bientôt à néant le type de l'antique demeure montagnarde. Aussi nous paraît-il intéressant de donner au *Musée neuchâtelois* quelques vues de ces habitations non encore transformées et restées telles qu'elles ont été construites.

La caractéristique des maisons de paysans des montagnes neuchâteloises, comme d'ailleurs de celles de tout le Jura, consiste surtout dans la réunion, sous un même toit, de l'appartement, de l'écurie et de la grange ou fenil. Généralement très basses et construites de façon à résister, autant que possible, aux vents et à la neige, elles sont presque toujours orientées au nord et au midi; les côtés du toit, couverts en bardeaux et descendant très bas, garantissent la maison et recueillent, les jours de pluie ou de fonte des neiges, le plus d'eau possible pour les citernes alimentant les habitants et le bétail.

Les pignons sont, la plupart du temps, construits en planches, quelquefois avec galeries également en bois. La disposition intérieure varie peu : le rez-de-chaussée, le logement de la famille, orienté au midi et presque toujours aussi à l'ouest; puis un porche d'entrée, le four à pain et la cave, et, au-dessus, la grange, où l'on accède de dehors par un grand pont en pierre avec remblai, pour l'entrée des fourrages.

La cuisine est toujours placée au centre de la maison, avec une immense cheminée en bois, tenant souvent tout l'espace du local et allant en s'amincissant jusqu'au toit; elle est, dans quelques maisons, supportée par des colonnes en pierre de taille, ornementées avec originalité, si ce n'est avec beaucoup de goût.

Les chambres sont toujours boisées, et il n'est pas rare d'y rencontrer des plafonds à panneaux et à moulures, ainsi que des portes surmontées de corniches et qui, dans un ou deux cas, sont sculptées,

dénotant ainsi de la part des constructeurs un certain goût et la recherche du confort.

La ferme aux Eplatures, que nous reproduisons aujourd'hui, s'est conservée dans tout son aspect primitif. Les façades sont en pierre, sauf celle du nord, dont la partie supérieure est en planches (ramée), et la toiture est encore couverte en bardeaux, avec de grosses pierres, pour empêcher ceux-ci d'être enlevés par les vents.

REUTTER, architecte.





VUE DE L'ÉCLUSE, VERS 1840, D'APRÈS UN DESSIN DE G. GRISEL

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

NEUCHATEL DISPARU : A L'ECLUSE

(AVEC PLANCHE)

De grands changements sont en projet à Neuchâtel. Il est question de détourner le cours du Seyon pour le diriger tout droit dans le lac dès sa sortie des gorges, et de combler son ancien lit, de niveler le Vauseyon, pour y établir des entrepôts, des usines, des abattoirs.

Il y a une soixantaine d'années déjà que cette œuvre a commencé, lorsque le Seyon fut banni de la ville. Ce fut là un changement considérable, plus considérable en un sens, que celui dont on parle aujourd'hui, puisqu'il transforma complètement la physionomie de Neuchâtel depuis le Pré-Barreau jusqu'au lac.

Le vallon de l'Ecluse était, il y a une centaine d'années, un site charmant, où les âmes sensibles aimaient à promener leur rêverie. Qu'on relise dans le *Musée* de juillet 1895, ce passage extrait du journal *d'une Neuchâteloise il y a cent ans :*

Mardi 27 avril 1802. — J'ai commencé la journée à l'Ecluse, à 6 heures du matin. Le soleil y était avant moi. Que j'aime cette promenade solitaire, ces rochers sauvages, le murmure de l'eau, les arbres qui sont au pied de rochers, ou croissent dans leurs crevasses, — et mes souvenirs, car j'y ai été souvent! L'heure du déjeuner m'a fait rentrer. En voulant repasser le pont et parvenue au milieu, j'ai vu des ouvriers qui l'avaient démonté; il n'y avait plus qu'une poutre de chaque côté. M. Lichtenhahn est venu au devant de moi et m'a donné la main pour passer en sûreté...

Ce site romantique avait aussi charmé Jean-Jacques Rousseau, lorsqu'il venait de Môtiers à Neuchâtel voir son ami DuPeyrou. Un jour, il s'égara jusque dans le verger du Pré-Barreau, et le teinturier Wittnauer le fit poliment asseoir sur un banc, à l'ombre d'un vieux poirier. L'auteur d'*Emile* s'extasia sur la beauté d'un grand noyer qu'il avait devant les yeux. Et le teinturier disait à ses petits-fils (c'est l'un d'eux qui me l'a conté) : « Voilà le noyer qu'a admiré Jean-Jacques. » — Dès lors le poirier a disparu, et on a abattu le vieux noyer il y a environ vingt ans. L'Ecluse était alors déjà si changée que Rousseau ne l'eût pas reconnue.

Témoin la planche que nous donnons ici, d'après un dessin dû au

crayon de Georges Grisel (sa signature apparaît, faiblement tracée, à droite du mot *Ecluse*, écrit à la plume). Cette jolie vue, exécutée sans doute vers 1840, appartient à M. Maurice de Tribolet, qui a bien voulu nous autoriser à la publier. Les explications suivantes ne seront pas superflues pour ceux de nos lecteurs et de nos lectrices qui n'ont pas encore atteint l'âge de 70 ans.

Tout d'abord, il importe d'avertir que le Seyon ne coule pas dans la direction du spectateur, mais que le spectateur est placé en amont du pont et voit l'eau descendre vers la ville. Nous sommes à l'entrée de l'Ecluse, un peu plus haut que la Grande Brasserie actuelle, et sur la rive gauche du Seyon. La maisonnette qui s'élève au bord du chemin longeant le cours d'eau était, il y a un demi-siècle, habitée par M. Rouiller, vigneron de la famille de Pierre : elle occupait le coin d'un jardin sur l'emplacement duquel se trouve aujourd'hui la maison de l'Armée du Salut.

En franchissant le rustique pont de bois, nous arrivons à la maison dite du Tirage, où est installé aujourd'hui l'atelier de M. Wagner-Gacon (Ecluse 1). Son grand toit et ses fenêtres à meneaux lui donnaient un caractère qu'elle n'a pas complètement perdu par les transformations qu'elle a subies. Le hangar qui s'étend devant la façade ouest servait d'abri aux tireurs. Ceux-ci tiraient dans la direction du Pré-Barreau, sur des cibles situées à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le café du Seyon. On chargeait les armes dans la salle du rez-de-chaussée.

La maison contenait, dans sa partie de droite (du côté de la colline du Château), une poudrière — ce qui n'était peut-être pas d'une extrême prudence — et, dans la construction plus basse qui la flanque du même côté, se trouvait la boutique de l'armurier Lang. Dans le lointain, au flanc du coteau qui s'élève sur la rive gauche du Seyon, on distingue la maison Perrot-Cuche.

Telles sont les indications que nous devons à l'obligeance d'un vieil habitant de l'Ecluse, M. Fritz Hammer, dont les souvenirs sont extrêmement précis.

Inutile d'insister sur la métamorphose que les temps et les besoins nouveaux ont accomplie dans ce quartier, jadis à peine habité, aujourd'hui occupé par une rue populeuse, où court le tramway de Corcelles et Valangin. Nous laissons au lecteur le soin de juger si le site s'est embelli autant qu'il a changé...

Ph. G.

EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

Ces comptes de la Bourserie forment une collection de 35 volumes grand quarto qui vont de l'année 1359 jusqu'en 1850. Ces volumes ne contiennent pas les différents comptes dans un ordre rigoureux ; parfois les années paires sont dans un volume, les impaires dans un autre. Les années comptables ne partent pas de la même époque et dans le premier volume il n'est pas possible de reconnaître la série exacte des boursiers.

En l'absence des documents emportés au lac par l'inondation du Seyon en 1579, on est tout heureux de rencontrer dans de vénérables registres, échappés plus ou moins intacts à ce fléau, des renseignements sur l'histoire de la ville et de ses habitants. Tels sont ceux que nous fournissent les comptes de la Bourserie. Evidemment ce ne sont pas des *produits* de la grande histoire nous donnant un récit détaillé sur les événements; non, certes pas, et si nous avons souvent à déplorer leur laconisme ou des indications qui nous paraissent superflues, telles que le prix exact des pots de vin *cinqués* à de grands personnages des Ligues ou d'ailleurs, alors que nous aurions préféré être renseignés sur la raison de leur présence à Neuchâtel; d'autre part, tout à coup une simple mention sur un fait important vient projeter une vive lumière sur l'histoire de nos pères, révéler des faits inconnus, justifier des suppositions ou nous renseigner utilement sur les sympathies de nos ancêtres. Telle cette mention qui figure au folio 138 du volume III, et qui a échappé avec plusieurs autres à Ch. Châtelain dans son article *Les Neuchâtelois et les guerres de Bourgogne*, publié dans le *Musée* de 1897, p. 285.

Item a delivré à celuy qu'ilz aportit premièrement les novelles de la détrosse faite devant Murat par Messieurs les allyances contre le duc de Borgogne le sambady jor des dix mille martirs l'avant veillie de Saint Jehan Baptiste l'an LXXVI. 20 sols.

Pendant l'époque de la Réformation, ce sont également les délivrances du boursier qui nous renseignent sur les passages ou les visites de Viret, de Farel, de Calvin ou de leurs compagnons, à propos de la présentation

de cymares de bienvenue, sur les efforts faits pour implanter la réforme dans le pays par l'envoi dans les communes du comté de députés chargés de solliciter un « plus ».

Une dépense de 45 sols faite chez la Borquine fixe le point controversé de la présence ou de l'absence du comte Rodolphe à Neuchâtel pendant les guerres de Bourgogne et nous renseigne sur les méfiances des Ligues à son égard :

Item a delivré chez la Borquine es despens d'aucuns de Messeigneurs de Berne quant ils cy furent parler à la grâce de Monseigneur le marquis que il ly falliet alliez demorer à Rutelin et laissier Neufchastel durant ceste guerre, avec les vaulet de nos dits seigneurs de Berne et d'aucuns du Conseil, 45 s.

Nous pourrions multiplier les exemples, mais nous préférons laisser la surprise à nos lecteurs.

A l'origine, les comptes de la Bourserie semblent renfermer toute la comptabilité de la ville; les renseignements intéressants y sont peu nombreux, sinon rares; à l'époque de la bataille de Saint-Jacques et à celle de la guerre de Bourgogne ils sont plus nombreux; à ce moment et pendant plusieurs années encore, le boursier détaille son compte, indiquant soigneusement le nom des personnages auxquels la ville a fait des présents de vin; mais bientôt ces articles sont remplacés par une mention sommaire, sous la forme d'une délivrance générale faite aux aubergistes pour tout le vin par eux fourni; puis apparaît la fatale habitude de ne plus mentionner même la raison des payements faits aux particuliers et les postes des comptes revêtent cette forme dépitante : délivré à un tel la somme de..., appart ou conste le billet signé par le maître Bourgeois X.

Nous avons hésité à grouper les différents postes des comptes sous un certain nombre de rubriques; mais en définitive il nous a paru bien préférable de donner nos extraits tels quels, par rang de date des comptes, de façon à leur laisser toute leur valeur de documents et pour ne pas nous exposer au danger de commettre des erreurs en cherchant à les interpréter et à en tirer des conséquences qu'ils n'ont pas.

Notre regretté collègue Ch. Châtelain, dans ses deux articles : *Les Neuchâtelois et les guerres de Bourgogne, Musée,* 1897, 285, et *Les Neuchâtelois à Saint-Jacques et à Dorneck*, id., 1898, 53, a utilisé les comptes de la Bourserie; nous avons reproduit néanmoins presque tous les passages qui concernent ces événements, parce que plus d'un a été omis dans ses relevés ou mal lu, tel le fameux *char de caville* qui a donné lieu à

une interprétation de M. le professeur Berthoud à Aubonne (voir *Musée* 1898, p. 57, note) et qui, en définitive, se trouve être simplement le char de *la ville*.

Voici la liste des boursiers :

VOL. I

1359. Girard Chourton, Othonin Agnelé, Renauld Escolier et Rolin Culiar.
1360. Regnauld Follet.
1361. Regnauld Esterly.
1362. Regnauld Follet.
1363. Nycolet de Grannsonz.
1364. Othenin Anelet.
De cette date à 1400 il est difficile de s'y retrouver:
1400. Henri le Faure.
1408-10 Jehan Baleix.
1410-13. Pierre Rosselet.
1413-15. Jehan Baleis,
1415. Henri Pigaud.
1416. Jehan Baleix.
1416-17. Henri Pigaud.
1417-19. Jehan Baleix.
1420. Henri Pigaud.
1421-23. Menod Mallifer.
1423-29. Henri Pigaud.

VOL. II

1429-33. Octhonin Gringet.
1434-36. Annet Amey.
1436-40. Perrod Jaquemet.
1440-42. Vauthier Cordier.
1442-57. Jaquenod Pary.

VOL. III

1458. Jehan de la Grange.
1460-67. Jaquinoz Parys.
1467-70. Pierre de Clerier.
1471-74 Hensely Merveilleux.
1474-76. Jaquenod Paris.
1476-77. Pierre Gaudet.
1477-78. Jaquenod Paris.

VOL. IV

1478-81. Pierre Gaudet.

VOL. V

1481-83. Jehan Pury.
1483-87. Pierre de Clerier.
1487-88. Loys Mestre Jehan.
1488-89. Henry Nyaley.
1490. Jehan Rossel.
1491. Pierre de Clerier.
1492-93. Pierre App, alias Hencheman.
1495-96. Richard Quoquillon.
1497. Pierre Besancenet.
1498-01. Blaise Hory.

VOL. VI

1502-03. Nycolet Tribolet.
1504. Pierre App.
1505-06. Jehan Laurent.
1507-09. Nycolas Wachet.
1510-12. Jehan Laurent et pour 1512, Claudy, son fils.
1513-21. Pierre Chambrier.
1522-24. Loys Bouhelier.

VOL. VII

1525. Guillaume Merveilleux.
1526-27. Guillame Clottu dit de Cornaulx.
1528. manque.
1529-31. Jehan Jaquemet.
1532. Pierre Hardy.
1533-34. Henry Grisel.

VOL. IX

1535. Henzely Fequenet.
1536. Pierre Clerc.
1537. Jehan Charpillod.
1538. Guillaume Tribolet.
1539. Anthoine Bretel.
1540. Pierre Steinner.
1541. Guillaume du Plan.

VOL. X

1542. Guillaume Rosselet.
1543. Jehan Vuillame.
1544. Blaise Barrellier.
1545. Jehan Chevalier.
1546. Blaise Aubert.
1547-48. Guillaume Hory.
1549. Jehan Pury.
1550. Antoine Fabvre.
1551. Loys Rossel.
1552. Jehan Grenot.

VOL. XI

1553-55. Conrad Affolter.
1556-72. manquent, une partie des comptes de 1570 se trouve dans le registre du notaire J. Udriet, I, p. 296, aux archives de l'Etat.
1573. fragment.
1574-75. manquent.
1576. Daniel Huguenaud.
1577. manque.
1578. en partie dans un autre registre de la ville.
1579. Jean Grenot.

VOL. XII

1580. Jaques Steff.
1581-82. Loys Osterwalder.
1583. Abraham Ramuz.
1584. Henry Bourgeois.
1585. Claudy Rosselet.
1586. Jaques Amyod.
1587. Pierre Pury.
1589. Jehan Rougemont.

VOL. XIII

1590. Olivier des Coustes.
1591. Nicollet Henzelly.
1592. Samuel Poury.
1593. Pierre Fabvre.
1594. Jehan Clerc.

VOL. XIV

1595. Henry Bonvespre.
1596-97. Jeh. Bourgeois dit Quinchely.
1598. Pierre Herbe.
1599. Balthasard Baillods.
1600. Pierre Herbe.

VOL. XV

1601. Jehan Chambrier.
1602. David Grenot.
1603. Jean Brandt.
1604. David Boyve.

VOL. XVI

1603-04. Jean Brun.
1605. David Boyve.
1606. J.-J. Ustervalder.
1607-08. Claude Chambette.
1609-10. Pierre Quelin et Jehan Roulin.
1611-13. Jonas Barrellier.
1613-14. Blaise Rosselet (manquent).

VOL. XVII

1615-16. Pierre Marquis (le second *compte manque*).
1617-18. Jehan Varnod (le premier manque).
1619-20. Henri Bonvespre (manquent).
1621-23. David Berthodt.
1623-25. Georges de Montmollin.

VOL. XVIII

1625-28. Pierre Purri.
1628-31. Antoine Legoux.

VOL. XIX

1631-34. David Purry.
1634-37. Antoine Meuron.

VOL. XX

1637-40. François Marva.
1640-43. J.-Jaques Merveilleux.
1643-46. Samuel Favargier.
1646-49. Guillaume Chaillet.
1649-52. Jean Richard.
1652-55. Josué Varnod.

VOL. XXII

1655-58. Pierre de Thielle.
1658-61. Abraham Bullot.
1661-64. Jonas Purry.

VOL. XXIII

1664-66. Pierre Bugnot.
1667-69. Daniel Chambrier.
1670-72. Louis Rossellet.

VOL. XXIV

1673-75. Jean Ustervald.
1676-78. Abraham Hory.
1679-81. Daniel Bonvespre.

VOL. XXV

1682-84. Jehan Varnod, l'année 1684 manque.
1685-87. Jean-Jaques Purry.
1688-90. François Chambrier.

VOL. XXVI

1691-93. David Rollin.
1694-96. Ferdinand Bonvespre.
1697-99. Nicolas Huguenaud.
1700-02. Louis Ostrevald.

C'est à cette date de 1700 que nous arrêterons nos extraits.

*
* *

Le 1er volume, qui a souffert de l'eau au point de faire pâlir presque complètement l'encre dont il est écrit et qui est, en outre, pour plusieurs pages, piqué des vers, est d'une lecture pénible. Il ne renferme rien de bien intéressant, sauf: « La liste du giète gietez à Neufchastel pour le second giecte de 500 florins, lundi de la dimenche des bordes l'an 1358 ». Il donne, rue par rue, les noms de 360 habitants de la ville de Neuchâtel.

Pour ne pas trop charger cet article, nous ne le reproduisons pas ici, pas plus que: « la Commenance gitée à Neufchastel le 14 ottembre 1409 », liste de 388 noms. Nous pourrons les publier une autre fois, dans un article à part, ainsi que celle de 1420 qui figure dans le second volume.

Contentons-nous des extraits suivants:

1360. Vol. I, f° 4. Item pour les serjant qui furent extablis pour aller en gernesson à Vercez[1]. Ha delivrez à Gillimins pour despans qui furent à Mortingue. 8 liv. 16 sous.

1413. 88. Item a delivré à Messire Jehan Berchenet pour 4 an qu'il gouverna le relouge[2] pour le temps qu'il gouvernaz, 4 liv. lausannoises.

1423-25. 125. Item a delivré le dit Henry (Pigaud) pour ung soppez fait enchiez Annet pour Monseigneur[3] le jour de Saint Guillaume en l'an que dessus, comptez par les Quatre, 102 ½ s.

Item delivré par le commandement des Quatre pour despens fait an chiez luy par les borgeois après le decest de Monseigneur, 26 ½ s.

[1] Vercel, département du Doubs. — [2] Horloge. Jehan Berchenet était chanoine — [3] Conrad de Fribourg, mort le dimanche des Rameaux, le 16 avril 1424.

Item delivré à luy mesme pour deux cymerre[1] de vin sinquées[2] à ceux de Salerroz[3] quant il vegnirent grussier[4] le deuil monseigneur, 2 s.

1430-31. Vol. II. 15vo. Item a delivré au royaulme[5] de Cudreffin pour ung muis[6] de vin à leur sinqués, 40 s.

Item à Blanchar pour dues cymarres de vin cinquées à Monseigneur à la bastube[7], 3 s.

15bis. Item a delivré au maistre de l'escole que l'on ly adonnez de grâce espéciale, 40 s.

Item a delivré à Jaquinod Paris pour 2 cymarres de vin cinqués à Madame[8] à la bastube, 3 s.

15bis, vo. Item delivré à Agna pour une cymarre de vin rouge cinquée à Monseigneur[9] à la bastube quant il vint dou mandement, vauld. 6 s.

17. C'est le papier de la communance getee à Neufchastel par ceux quil fut ordonnes pour l'ayde de Johan monseigneur le mardy devant l'uytave[10] de la Saint gaul corant mil quatre cent et vint, 420 noms.

pour Neuchâtel, Auvernier, Colombier, Cortaillod, Cormondresche, Corcelles, Peseux, Budevilliers, Cofrane.

23vo. Item delivré au royaulme de la Neuveville, 4 liv. 4 s.

Item delivré au royaulme du Landeron, 56 s. laus.

27. Remembrance de ces quil prestel les florins deu la communance pour la vile onz doit rabatre de leur communance li quel furent compté par les... du vendredy après la touseins[11] l'an LXI (1361).

1433. 37vo. Item a Jehan Poury pour la façon de la ramure de la chappelle de Viez Chastel[12] à luy mis en taiche, 20 s.

38. Item en chiez Amiat amez pour les despens de messire l'abé de Fontaine André, de Guillame Ramuz et de plusieurs des bourgeois quant il furent à Coudrefin par plusieurs foy pour query à empronter iiiic florins, 70 s.

1434-35. 40. Item pour 2 cymarres sinqués à ceulx de Berne, deux à ceulx de Salorre, et deux à ceulx d'Arberg, quant il vindrent grousier le duel à la ville[13], 9 s.

43. Item le lendemain de Noël à la norrice à la court, 5 s.

Item à Glach pour l'achat de l'ymaige Notre Dame qu'est en la tour Notre Dame[14], 40 s.

44. Item pour poissons sinqués à Madame et deux cymarres de vin quant elle fut à la bastube, 15 1/2 s.

45. Item eix despens des bourgeois quant il furent commander à Dieu[15] Ma Dame, 10 s.

[1] Cymerre, cimarre ou semaise = 2 1/2 pots. — [2] De schenken, donner. — [3] Soleure. — [4] Plaindre. — [5] Compagnie qui célébrait la fête des Rois. — [6] Muis = 365 litres. — [7] Ce mot qui revient fréquemment paraît être une corruption de badstube (salle de bain, étuve). — [8] Marie de Châlons, femme de Jean de Fribourg. — [9] Jean de Fribourg. — [10] L'octave ; le 23 octobre. — [11] Le 6 novembre. — [12] Sauf erreur, c'est la première mention d'une chapelle à Vieux-Châtel. — [13] En 1434, le feu détruisit une partie de la ville de Neuchâtel, incendie attribué, mais à tort, aux enfants du bâtard Vautier de Rochefort. — [14] Il y avait dans la tour, au-dessus de la porte de l'Hôpital, une chapelle dédiée à la Vierge. — [15] Prendre congé de...

1435. 50. Item à Jaquet Marquis pour faire le ratel[1] dessoub la tour du Seon à luy mis en taiche, 35 s. l.

1435-36. 54vo. Item pour 2 cymarres de vin cinquées à monseigneur Conrad, 5 s.

55. Item pour 2 cymarres de vin cinquées à Guillaume de Colombier, 5 1/2 s.

Item pour 2 cymarres de vin cinquées à Jacques de Glanna, 5 1/2 s.

55vo. Item pour 2 cymarres de vin cinquées à Messire Jean de Longeville et à Conrad de Domprel, 5 1/2 s.

Item pour 2 cymarres de vin cinquées à l'avoyer de Fribourg, 6 s.

Item pour 2 cymarres de vin cinquées à la bastube à Monseigneur, 6 s.

56vo. Item aux Compaignons arbelestiers d'Estavayer, de Morat, de Cerlier et de la Noveville, à leur cinqués par le commandement des Quatre tant en pain, vin, comme fromaige, 23 s.

1436-37. 61. Item delivré pour 2 cymarres de vin sinqués à Madame de Colombier et à la femme de messire Guillaume d'Avenche, 3 s. 9. d.

1437-38. 65. Item delivré pour une pierre à Notre Dame pour mettre l'aigue benoite[2], 4 s.

72. Pour l'achat à Fribourg de 5 arbelestes en clos une coroye, crochet et coveret, 13 florin d'or 3 cars.

Item delivré pour l'eschet de 3 colovrines, une double pour le mollin, pour 1/2 livre de poudre et pour un cent de plombaye,

4 *florins d'or et 16* s = 6 liv. 12 s.

1439-40. 78vo. 23 sols de Jeannerod Vavre pour 3 mille d'encelles pour la malatière.

99vo. A delivré à Perrin Sauge pour deux tesat[3] d'encelle achetées par Jannerod Wavra pour recouvrir la maison monseigneur de Vaulmarcus 16 d. et pour 2 cents de clavins 18 d. ainsi 2 s. 10 d.

1442-43. 100vo. A delivré pour 2 cymarres de vin sinquées à monseigneur quand il fut à la bastube, 3 s.

Item pour la bastube de montditseigneur, 20 s.

102. A delivré aux compaignons arbelestriers que la ville leur at donné pour chacun dimanche qu'il ont trait, trois sols lesquelx ont trait 38 dimenche, 6 liv. 14 s.

A delivré pour les jeunes arbelestriers qui ont trait auxquelx la ville at donné pour chacun dimenche deux pot vin qui vaillient, 21 s. 4 d.

1443-44. 107vo. A delivré eix despens des quatre et de ceulx qui furent par le vignoble pour querir du bois pour enblocher[4] les canons.

A delivré pour onze chapuys quil ont embloché les dits canons enclos leurs despens, 54 1/2 s.

108. A delivré eix despens des quatre et de Jehan Barrelier quant

[1] La herse du rateau qui s'abaissait dans le Seyon pour fermer la ville du côté de l'Ecluse à l'emplacement de la rue du *Rateau*. — [2] L'eau bénite. — [3] Tas. — [4] Placer dans un bois, embusquer, mettre sur affût.

l'on aluyat[1] les canons sur les tour enclos les despens de ceulx quil taillirent les royes[2] dessoubs la fairdge[3] pour embochier les dits canons, 6 $^1/_2$ s.

A delivré eix depens de Nicolet Uldresiet, de Jehan Musart et de Estevenin Barbier qui furent à Gomoy pour le fait des estaiches, 10 s.

A delivré à Henry Briot qui fut à la Franche Montaigne pour savoir novelle des estaiches, 20 s. 8 d.

108vo. A delivré eix despens de Richard le Pic, de Girard Bergier et Nicolet Marquis qui furent à Vaulengin parler à Monseigneur de Vaulengin pour le fait des aiges et comme lon se devoit gouverner, enclos des despens de ceulx qu'il assetarent deux canon[4], 11 s.

A delivré en l'aichet de six colovrines achetées à Friburg par Girard Bergier huit florin d'or et ung quart et pour le peaige deux s. et pour les despens du dit Girard pour deux jours, six sous et pour ses journées, 15 s. ainsi 13 liv. 2 $^1/_2$ s.

A delivré à Menod Cosandier pour porter une lettre à la Noveville comme le delfin[5] avoit pris Montbilliard, 3 s.

109. A delivré à Trinquevin et à Bartholomey pour ferrer les canon, enclos le fert achetey de Mre Pierre, 8 liv. 2 s.

A delivré à Henry Uldry pour porter de l'argent aux arbelestriers à Vercel enclos pour ses despens et journées 33 s. et eisdits arbelestriers neuf florins.

109vo. A delivré à Menod Maillifert et à Annet Amey quant il furent à Berne, et à Saleurre et à Bienne pour grusier leur perte quil avient fait devant Bâle[6], pour leurs despens et journées.

110. A delivré à Mre Jehan canonier et à Vauthier cordier pour leurs despens en faisant la pudre de canon, onze s. $^1/_2$ et audit Mre Jehan pour sa peine, 2 flor. d'or.

110vo. A delivré encore à Girard Berthod, Jaiques Baud, Girard Amiod, Jehan Yerin, Jehan Menestrier, Jehan de Layderrier, le fils Guillame Estevenin, Jaiques de la Cudre et à Leychon de Cressier pour la pourpaye de leurs salaire quil ont servi Monseigneur à Champlitte[7], 41 flor. d'or.

A delivré eix despens de Hugue Violane et de Ponsot qui furent jusque à Mortaul pour savoir des nouvel, 8 s.

111. A delivré à Jannerod Wavra pour un butequin pour mener le trait, 2 s.

A delivré à Hansoz Pelecier pour aler à Roz vers nos gens, 29 s.

A delivré eis bourgeois du Landeron quand il furent à Neufchastel vers Monseigneur pour le fait de Mortaul, 4 s.

112. A delivré eix missions et despens de seixante compaignons qui sont estey envoyez en l'ayde des seigneurs de Berne et sont demorez

[1] Aluer, placer, mettre. — [2] Sillon. — [3] Forge. — [4] Il existait une fonderie de canons à Valangin. — [5] Le dauphin, depuis lors Louis XI. — [6] Il s'agit de la bataille de Saint-Jacques. — [7] Jean de Fribourg était Seigneur de Champlitte, dans la Haute-Saône.

avez l'espace de ung mois se ont despendus en toute chouse, puis le jour quil partirent de Neufchastel jusque le jour quilly[1] sont rentrés comme plus à plain les particules sont desclairés en ung papier rendu sur ce présent compte dont Vaulthier Cordier at rendu compte en la présence du conseil que se montent tout compté 4 flor. d'or, et huit ambresanes[2] avec la provision quil ont menés avec leurs laquelle s'ensuit,

54 flor. d'or 8 ambresanes.

A delivré eix despens de Menod Menchet, de Jehan Bretondaine, de Jehan Florete, qui furent meudre du froment que Monseigneur havoit donné à la ville pour les compaignyons 7 s. et pour neuf fromaige pour porter avec les dits compaygnyons 34 s. Item pour deux charges de saul, 4 flor. d'or et 20 s. pour six muids onze $1/2$ septiers de vin pour les dits compaignons, c'est asscavoir a Perroud Jacquemat, 5 muids, 5 $1/2$ septiers et audit Jacquenod, 18 sept. le muis vendu au pris de 100 s. foibles, vaillent 34 liv. 15 s. 10 d. Item à Guiot le noir pour mestre ung assis[3] pour le cher de Monseigneur, 18 d. eix despens de Richard le Pic, enclos ses journées pour leurs porter de l'argent, 4 liv. 17 $1/2$ s. Item pour la bienvenue des compaignyons, c'est asscavoir de ceulx du Landeron et de Cerlier, 34 s. mesme dy de ceulx du Vaulderuel, 37 s., de ceulx de Budry, 22 s. Item pour une robe pour le charroton[4], 50 s. Item pour le luyer du cher du dit Jacquinod pour le dit terme 7 liv. que se monte tout,

62 liv. 15 s. 7 d. f.

1444-45. 115vo. Item pour 9 arbelestriers envoyés à Vercel et au Chastel neuf, 5 liv. 6 s.

Item delivré à Vaulthier Cordier, Annet Amiez, Girard Bergier, à Emonet Barelier qui furent a roz pour leurs salaires, 20 florins d'or.

116. Item chiez Cherpilliod eix despens des bourgeois quant il on enterrer Madame la princesse, 17 s.

117. Item delivré eix compaignyons pour la bien aler chiez Anna quand lesdits compaignyons partirent, 14 s.

Item eix despens de Jacquenod Pary qui portit la deffiance au duc d'Osteriche et qui furent avec ly, 3 flor. d'or.

117vo. Item delivré à Jehan Menestrier qui pourtit certain argent aux compaignyons qu'estoient devant Rinfelle[5], 14 $1/2$ s.

Item delivré à Menod Cosandier pour aler vers nos gens à Bâle, 1 flor. d'or.

Item aux despens de Stener qui fut à Rinfelle porter de l'argent, 1 flor. d'or.

Item pour le sopper du sutier qui fut commander les compaignons, 12 d.

Item pour la bien aler desdits compaignyons, 3 s.

118. Item delivré à Henry Uldry qui menit les compaignyons à Lusserat[6] pour aler devant Rinfelle, 7 $1/2$ s.

[1] Qu'ils y. — [2] 1 sol 4, 5 deniers. — [3] Un siège. — [4] Le charretier. — [5] Rheinfelden pris et démoli le 14 septembre 1445. — [6] Serait-ce Lücherz ?

Item delivré à Richard le Pic qui fut vers Monseigneur à Ainnes [1] pour les compaignyons qui furent aler à Rinfelle 7 1/2 s. et pour son soper 12 d., 8 1/2 s.

Item delivré en la maison du conseil quand les compaignyons furent eslu pour aler avaul [2], 6 1/2 s.

Item delivré à Nicolet Guido qu'il alit commander les bourgeois d'avaul, 18 den.

Item pour les despens de Pierre Trop et de Nicolet Uldresiet, de Jaiquenod Paris et Vuillame en molant cinq muids de blef que Monseigneur avoit baillié pour mener avaul, 11 s.

118vo. Item pour une charge de saul pour mener devant Sequingue [3],

119. Item pour le salaire du chers de Jaiquenod Paris qui at estey devant Rinfelle par l'espace allant et venant de ung mois et 2 jours, 3 flor d'or.

119vo. Item a delivré à 19 compaignyons qui sont esté devant Rinfelle, c'est assavoir 11 compaygnons, six sepmaines, et les huit, huit sepmaines, à leur donné par sepmaine ung florin d'or, ainsin se monte, 130 flor. d'or.

Item delivré au dit Emonet pour ses journées et despens durant le dit terme de 2 moys, 20 flor. d'or.

Item delivré à la despence du conseil et compaignyons qui sont estey devant Sequingue et il ont demoré ung mois et trois jours se ont despendus qu'estoient trente personnes en tout 159 florins d'or et 3 ambresanes.

120. A delivré à Jehan Flory pour 9 compaignyons qui sont estey avec ly devant Rinfelle pour trois sepmaines à ung chacun 3 flor. d'or qui sont, 27 flor. d'or.

1445-46. 122vo. A reçu de ceulx qui s'ensuiguent et lesquels ne furent point au siège de Sequinguen premièrement de Chiepe, 2 flor, de Yoste Escoffier, 2 flor. d'or, de Jaiques Sales, 2 flor. d'or, de Jehan Norman, 2 flor. d'or, ainsi 12 fl. d'or, 17 liv. 8 s.

122vo. A receu pour ceulx qui menèrent les vins de ceulx du Vaulderuel à Saleurre, ung florin d'or. Item de ceulx de Budry, quarante s. f. m., 69 s.

126. Delivré eix natenier [4] de Yverdon qui ramenirent les vivre de Saleurre, 34 s. 3 d.

1446-47. 133vo. A delivré à ceux qui ont fait le *personnaige* du Maulvais Riche [5], 30 s.

134. A delivré chiez Henry Uldry quand lon fit l'exécution de certain homme mis sur la rouhe, 30 s.

1448-49. 140vo. Item delivré chiez Angna es despens des quatre fisiciens et du barbier qui *renchirent* les malades, 10 s.

142vo. Item delivré es despens de ceulx du consel qu'il furent Estavaye

[1] Anet. — [2] Pour nous: dans les régions de l'Aar, du côté de l'est. — [3] Seckingen, dont le siège fut levé, vu la saison avancée. — [4] Nautoniers, bateliers. — [5] Qui ont joué ou représenté.

avec Ma dame quant elle alit à Rome, 40 s. 2 den. et pour les nateniers, 27 $^1/_2$ s. et pour les despens des bourgeois au revenir, 24 s. ainsin, 4 liv. 11 s. 8 d.

1450-51. 180. Item en alant rencontre monseigneur de Lausanne[1] pour pan, vin ruge, blan et frumage, 22 s. 6 d.

1451-52. 149. Item à recehu de luy mesme pour l'achet du macle[2] de laz ville, un quart moins de 4 florins d'or,

150. Item delivré au vallet de Fontannaz Andrey qui donny de la venesson, 12 d.

151. Item delivré es despens de ceaulx qu'il furent au devant de Monseigneur[3] et le porsirent jusque au Landeron, 29 s.

152. Item deslivré es despens de cinq de lours lesquels alirent grosier le dieu deuils des noyel cuy Dieux pardon, ad ceaulx de Cudriffin, Murat et Granson, 9 s. 6 d.

Item delivré enchiez Annaz pour 1 sectier[4] de vin sœnguel es peschiours[5] de Estavayer et ad aultres lesquels peschièrent lesdits noyel, 6 s. 4 d.

1454-55. 192. Item à Trinquevin pour ferrer le joux de la cloche de las malladière, 7 s.

199vo. Item es despens de Gruyère et de Loys Rossel qu'il furent tramis ad Lausanne pour faire demande contre chappitre et chappelain qu'il ont esté par quatre jours, enclos 26 gros pour les clers et six gros pour le mayor, ainsi 3 $^1/_2$ flor. d'or, valient ad petite monnaie, 116 s. 8 d.

202. Item lendemain de Penthecoste ensemble Messire le Marquis, Monseigneur de Vaulangin, prevost, chappitre, plusieurs du conseil et du common, 30 sols.

209. Deslivré es despens de ceaulx quil furent enchiez Jehan Jaquemet ou retor du Landeron de laz justice quand l'on pendy le larron, 10 s.

1463. III, 28vo. A delivré à Symon Nyaley es despens de plusieurs du conseil quant ils furent au devant de Monsgr. le Marquis l'ancien[6] sur le lac, 18 sols.

Et pour deux cymarres de vin ruge bailliez à mondsieur le Marquis, 3 sols.

Et pour deux cymarres de vin prises de Nicolet Bergier pour porter sur le lac à la venue de mondsieur le Marquis, 3 s. 8 d.

29vo. A delivré à Perrin Perressy pour reffaire la porte des Mollins et celle de Choulderyer, 5 s.

31. A delivré à luy mesme pour ung beuf achaité de luy pour donner à Monsgr. le marquis l'ancien, 8 flor. d'or, qui vaillent redduits à Lausanne foible, 14 liv.

32. A delivré à la Borquine que on a donné es compaignons qui ont fait le Royame ès Roys dernièrement passé, ung barrod[7] de vin, le pot au pris de 7 dn., 28 sols.

[1] L'évêque de Lausanne. — [2] Le taureau. — [3] Probablement à son retour de Rome. — [4] 1 setier, la douzième partie du muids = 30,5 litres. — [5] Pêcheurs. — [6] Guillaume d'Hochberg, père de Rodolphe. — [7] Barraul = 3 setiers = 91,5 litres ou 48 pots.

33. A delivré aux héritiers de feu Maistre Henrich de Behem de Basle, pour le terme de feste saincte Croix dernièrement passée 1464, 10 florins d'or que ly sont deuz de reste pour l'argent de l'acquisition de la maison de Moringues [1], vaillent redduites à lausannois faible, 17 liv. 10 s.

1465. 37vo. De la maison de Moringue il n'en compte riens pour ce qu'ella demorer vaique [2].

40vo. Delivré pour une borce mettre l'argent de la ville, 3 s.

Delivré pour 3 douzainne de pallées cinquée à Monssgr quand il veny... 35 s.

Delivré pour 2 cemaire de vin cinquée à Messire Guillame de Vallengin 3 s.

Delivré pour 2 cemaire de vin cinquée à Pontareuse, chastellain de Cudreffin, 2 ½ s.

41vo. Delivré pour paumales et clou pour la pourte devant chiez Jehan Flury, 33 s. 9 d.

Delivré au paveseur [3] qu'il pavy dessoulez la pourte Jehan Flury, pour 3 ½ toises, 15.7 ob.

45. Delivré à Nicollet Bergier pour deux semarre de vin cinqué à l'avoyer de Berne [4] qu'il venoit devers le roy de France, 3 s. 4 d.

47vo. Delivré à Symon pour aulcuns compaignons qu'il ostèrent ung chien mort, qu'estoit devant la bastube, 2 ½ s.

48. Delivré à Nicollet Rosset pour le prescheur qu'estoit logiez en son ostel, 20 s. et pour le mener à Estavayer, 6 s., 26 s.

1466-67. IV, f° 15. A delivré au dit Simon Nyales es dépends de Messg. du chapitre, des chapellains et plusieurs du conseil le jour que l'on bénit la fontaine de St-Guillaume [5], 38 s.

A delivré chez le d. Simon Nyales ce dit jour es despends du bornelier [6] et les massons pour leur dyner, 3 s. 8 d.

15vo. A delivré chez le dit Symon Nyales ce d. jour es despens de ceulx qu'il sonnèrent les cloches quand on bénit la dite fontaine de Sainct Guillaume, 4 s. 7 d.

1467. 53vo. Item a delivré au pintres qu'il fit les banderettes des deux fontaines, 31 s.

Item a delivré à Hensely Trinquevin et a Conrard son compaignon pour les bendes faites esdites banderettes, 4 s.

54. Item a delivré pour 11 livres de fert pour faire ung chandelar devant Notre Dame que pour faire des gont pour la maison des Etaissons [7], 5 ½ s.

55. Item a delivré pour le vin du marchiez du drap achetez par luy à Fribourg pour la livrée des compaignons qu'ils furent à la guerre, 3 s.

[1] C'est la maison de Möringen, le tout ancien hôtel de ville, maison à arcades qui était sur l'emplacement de l'ancien Hôtel du Faucon. Voir la *Mairie de Neuchâtel*. — [2] Vide, vacante. — [3] Paveur. — [4] Nicolas de Diesbach. — [5] La fontaine du griffon, à la rue du Château. — [6] Le fontainier. — [7] Vis-à-vis du magasin Durif.

et 4 den. et pour le pyage des d. drap, 8 s. $^1/_2$ et pour le registre de l'obligation, 12 den. ainssin tout en somme, 11 s. 10 d.

55vo. Item a délivré es compaignons que debvoient aller à la guerre avec Messrs de Berne pour en faisant leur monstre la 1re foy, 20 s.

56. Item a delivré chiez la Borquine es compaignons qui debvoient aller à la guerre quant il firent la seconde foy la monstre, 16 s.

56. Item a delivré chez Symon Nyales es despens du conseil le jour que on fit les monstres des compaignons qui allèrent au mandement par entre deux foy, 12 s.

56vo. Item a delivré es compaignyons qu'il debvoient aler au mandement de Messrs de Berne pour la tierce foy que ong fit la monstre, ainssi ung sestier de vin, vault 8 s.

Item a delivré pour la toyle du pannon, 2 $^1/_2$ s.

57. Item a delivré au pintre qu'il fit les armes de la ville es deux bosses que les compaygnons menarent avec eulx à la guerre, 17 $^1/_2$ s.

57. Item delivré à Pierre Gaudet pour une cheville de fer pour le char de la ville, 5 s.

57vo. Item a delivré à Girard Botollier pour ung borrel neuf et une culie[1] et trois bridel et 2 paires de forrel et pour la reffection de 2 borrel viegle, pour deux longes pour prendre les apleyeures que pour une taiche de cuir pour mectre les fert et les cloz des chevaul, le tout pour le fait de la guerre de Mulhuse se monte tout, 66 s.

Item a delivré à Jehan Borcart pour le reloyer des dits deux bosset mener au dit mandement, pour ce, 10 s.

Item a delivré au messaige de Berne qu'il apportit lettres de novelles de nos gens qu'estoient au dit mandement devant Mulhuse pour ce 5 sols et pour deux cymarres de vin à luy cinquées pour ce 2 sols, ainsi, 7 s.

Item a delivré chiez la Borquine ès despenses fait par les compaignons qui allèrent au mandement de Messrs. de Berne, enclos plusieurs aultres, tant du conseil que du commun, 6 liv. 12 sols, compris ung florin payé a Mathès pour la d. Borquine, 6 liv 12 s.

Item a delivré à Anthoine Jehan Bon pour mectre le pannon[2] que les dits compaignons dessusdits portirent avec euls, 6 s. 3 d.

58. Item a delivré à Jaquet Baul pour ce qu'il fut par devers les compaignons qu'estoient à la guerre, pour ce, 30 sols.

Item a delivré à Nycolet Varnod et Conrard Gaudet pour deux jours qu'il furent à Berne pour excusez douze compaignons pour aler à la guerre desquels ny en allit que six compaignons, ainsi, 48 s.

Item a delivré au salier pour 2 cingles pour le bas[3] que le chevaul que les dits compaygnons menarent portare pour ce, 10 s.

58. Item a delivré pour ung petraul[4] pour ung bridel, pour ung corgon, pour fornir le bas et pour ung bridel, 10 s.

Item pour ferrer ung butequin que pour la sarrure, 8 s.

[1] Sangle de cuir au derrière d'un cheval. — [2] La bannière. — [3] Bât. — [4] Partie du harnais du cheval sur la poitrine.

Item a delivré à Pierre Mareschaul de la Rue des Escoffiers pour ferrer le chevaul des dits compaignons que pour 4 fert de cheval garny de clos, 7 s.

Item a delivré au sarrurier pour aloyer la colouvrine de la ville, 12 d.

58vo. Item a delivré à Encheman abbe pour certaines pierres de plon, achetez de luy pour les colouvrines, 3 s.

Item a delivré chiez la Borquine ès despens des 30 compaignyons qu'il revenarent de la guerre, 30 s.

Item a delivré chiez la Borquine ès six compaignons que il allirent au mandement devant Walchus[1] pour ce, 36 s.

Item a delivré à Pierre le Mareschaul pour ferrer le chevaul de Jehan Serjan pour abu au dit mandement avec les dits six compaignons, 5 s.

59. Item a delivré à Jehan Cordier pour cordes, certiffiez par Girard Lespaules pour le char de la ville, pour ce, 4 1/2 s.

Item a delivré à Jehan Boles pour une journée qu'il fut pour accompagner et recommander les six compaignons dessusdits jusqu'à la Noveville, 6 s.

Item quand les arbelestiers furent es benissions du Landeron avec les compaignons quil allèrent audit mandement pour ceuls que ly sainquerent 3 ambressannes et à la Noveville pour le cinquement fait esdits compaignons deux ambresannes.

59vo. Item a delivré chiez lad. borquine es despens des six compaignons quil revinrent du mandement dernièrement de la guerre, 6 s.

60. Item a delivré à Hanz Ganz pour ce qu'il fit mettre en point une des colouvrines de la ville, 3 ambressanes.

Item a delivré au chapellier pour ung chapel donné es enffans le jour de la benission pour traire à la fleur[2], 4 s.

61. Item a delivré audit borcier mesme à ses despens comme pour ses journées quant il ally lever l'ostaige que on tenoit à Fribourg pour le drap des robes des compaignons, 12 s.

61vo. Item a delivré au Roy du Royaulme de la Noveville, 3 florins d'or et pour ung fromage, 10 s. ainsi, 5 liv. 15 s.

Item a delivré à Nycolet Bergier pour ung sestier de vin donné à boire ès compaignons dudit Roailme, à la porte, 6 s.

62. Item a delivré pour le Reaulme des compaignons de Neufchastel, 60 s.

Item a delivré aux menestriers de Saleure pour leurs vins, 30 s.

Item a delivré chiez la Borquine pour six cymarres de vin cinquées au dit Reaulme, 6 s. 5 d.

63. Item a delivré pour l'achet du char que les compaignons menarent à Mulhuse, achetez de Guillaume Grandviennet, 4 flor d'or et ung cart.

1469-70. 69. A delivré ès despens de Monsr. l'ancien, Madame la marquise,

[1] Waldshout assiégé par les Suisses le 24 juillet 1468. — [2] Tirer à la cible.

Monsgr. de Vaulengin, Madame de Vaulengin[1] et pour leurs gens et serviteurs pour ung mangier que la ville leur fit devant caresme entrant en l'an 69.

Et premièrement,

En pain, pris du borcier, que de Henry de Porrentruy compris deux salaignons de sel, pris chiez le dit Henry de Porrentruy qu'est tout ensemble, 30 s. 10 d.

En vin pris de Jehan de la Grange, c'est assavoir, 44 s., laus. f.

Item pour les despens de ceuls qu'il furent sur le lac pour après du poisson par plusieurs fois, 13 s. 10 d. laus. f.

En pois blan eu de Nycolet Bergier, 12 d.

En oignyon et noix, 3 s. En laissel, 3 1/2 s. cy 10, s. En chandoile, 3 s. En burre[2], 13 1/2 s. En farine blanche, tant pour les tarterets pour la cuisine que pour les bugnyet, 4 s. En leschet, 60 s. En perches eu de Pacieu de Cudreffin, 6 sols 1/2.

En poisson eu de Perrin Gay, 5 s., en aultres poissons eu de Guillame Mege Andollie, 2 s. De Encheman Peter pour poisson, 25 s. En troytes[3] salées, 16 d. En espices pour la cuisine que pour lipocrace[4] de Michiel le Mercier, 4 liv. 16 s.

En sucre fin pour la cuisine du dit Michiel, 8 1/2 gros. En fromaige tant pour les tarterets que aultrement, 16 s. En poires, 2 s. à Guillame Conrard pour sa peine de la cuisine, 5 s. à Colin le Patissier pour sa peine des d. tarteletes que pour les oblies, 9 s. Au picart pour les despens des compaignons qu'ils firent la morisque[5] devant Messeigneurs et Madame c'est assavoir, 14 s.

Item pour poisson prins de Pierre Vuyetaz 4 s. 1/2. Et pour les seiches, 3 s. 9 d.

Item pour les desbours d'aulcunes des borgeoise quil accompaignerent mondit sieur et Madame à la cort pour vin qu'il beurent chez le d. borcier 18 d. Et c'est tout en somme, f. m. lausan. XX liv. 13 s. 3 d.

72. A delivré à la Borquinay pour 2 cymarres de vin cinquées à Monseigneur l'ancien quand il fut à la bastube valent, 11 s. 1/2.

70. A delivre à ung frère mineur qu'ils preschaz le caresme à Neufchastel, 62 1/2 s.

72vo. A delivré et lesquels on a cinqués à Monseigneur Andrian de Bubenberg et donzel Thurin de Ringueltinguen de Berne pour 2 cymarres de vin à leur cinquée, 3 s. 8 d.

74. A delivré pour certaines cordes prises du cordier d'Estavayer et lesquelx les compaignons menèrent avec leur char au mandement et lesquelx furent obliés de compter au compte précédent, 4 gros.

74vo. A delivré au Picart pour ung chapel pers[7] achetez dudit Picart

[1] Guillaume de Hochberg, père de Rodolphe, sa femme Marguerite de Vienne, Jean III de Valangin et sa femme. — [2] Beurre. — [3] Truites. — [4] Hypocras. Infusion de cannelle, d'amandes douces, d'un peu de musc et d'ambre, dans du vin édulcoré avec du sucre. — [5] Danse moresque. — [7] Bleu.

ballié es enffans arbelestriers le jour que dessus (la bénission de Neuchâtel), 7 s.

75. A delivré à messire Ayme loue pour pendre la clochete de la berroche, 2 1/2 s.

77vo. A delivré chez le dit Symon Nyales pour deux cymarres de vin sinquées à messire Andryen de Buebenberg vaulent, 3 s.

78. A delivré à Conrard le sarrurier pour remelliorer les sarrures des portes de l'orietaz des molins et de Quoquellion[1], 3 s. 10 d.

A delivré pour deux cymarres de vin cinquée à Messire Nycolaus de Tyespac[2], 2 1/2 gros.

83. A delivré à Poussot du bois masson pour 4 pierres de canon pour essayer les canons de la ville, 4 s.

92vo. A delivré pour 2 cymarres de vin prises par ont 2 fois cinquées à donzel Thuring de Ringueltingen, 3 s.

Item pour six pot de vin, six pain blanc pour ceulx quil sonnirent les miracles de Monsgr. de St-Guillaume[3] le jour quils on preschaz les miracles de Monsgr. St-Guillaume, 5 s.

93. A delivré le jour de la Trinité au miracle Monsgr. Sainct Guillaume pour ceulx qu'il y sonnarent le dit miracle tant vin que en pain, 3 s. 8 d.

94. A delivré pour deux cymarres de vin prises chiez Nycolet Bergier cinquées au prechieux quil prescha le jour de St-Guillaume vaulent, 4 s. 2 d.

1470-71. 47vo. A delivré pour deux anguilles cinquées à Monseigneur l'ancien quant il revint de Borgoignye demorez au Landeron pour ce, 14. s.

1471-72vo. 102. Dans le compte de Guillaume Sorjean et Jaquet Symonin, recepvues de la communauté et comptant sus l'arrest de leurs compte fait le 18 février 1470. Ainssi ont ..... le 14 fev. l'an 73. On lit:

Ont delivrés les dits Guillaume Serjean et Jaquet Symonin et lesquels furent delivrés es dix compaignons quils allirent au mandement de Messrs. de Berne prest de Strassbourg la somme de 30 flor. d'or..... desquels 30 flor. d'or Hensely l'arbeleste borcier par son compte de cestuy présent an az receu et delivré comme appert par son compte du dit borcier fait en l'an 73, 30 flor, d'or.

1472-73. 59vo. A delivré au verrier de Berne qu'il fist la fenestre du poile de la ville où est le banderet tenant la bandière, 5 liv., 5 s. laus.

59vo. A delivré pour 2 liv. de plomb employées à la ferrure de la fenestre de la maison de la ville sur la place prises chiez le boiner[4], 3 s. 4 d.

61vo. A delivré à Jacob le barbier pour son vin pour ce qu'il le

[1] Une des portes de la ville dite aussi Coquillon. — [2] Diesbach. — [3] Probablement une représentation. — [4] Fontainier.

portit la fenestre de verrière du poële de la ville que Gruyère donnit à la la dite ville deux ambressannes, 11 1/2 s.

A delivré à Conrard Gaudet quand il fut à Berne pour le fait que toutes les alliances furent ensemble pour le fait de guerre au fait des Lumbars quil passarent pour 2 1/2 jours, 30 s.

62. A delivré à Hempchemand Rebatien ès despens des jeusnes fillies qu'ils firent leurs may, pour ce 10 s.

A delivré chez le dit Henchemand ès despens de Berthelier et de Garibel le soltier qu'il ouvrèrent[1] à la fontaine novelle pour la seytier, 7 1/2 s.

66vo. A delivré le dit borcier au Verrier de Berne par la main de Heicquer pour les 4 guichets de verriers à la fenestre crosies[2] de la chambre sur le poële, que pour certaines sibes remises es fenestres du poële de la ville par le dit verrier, 28 s.

67. A délivré à Pierre de Clérier pour sept pots de vin aigre à mettre en la pudre de canon, vaulent les dits 7 pots de vin aigre au prix de ung cart le pot, vaulent 2 s. 11 d.

68. A delivré ès peschieux[3] de l'areuse pour les troytes pourtées à Berne, 54 s.

(A suivre.) W. Wavre.

[1] Travaillèrent. — [2] Croisée, en croix. — [3] Pêcheurs.



LE COMMANDANT EN CHEF, BARON DE LUBIÈRES, AU LOCLE

1714

La mort de la duchesse de Nemours avait jeté notre pays dans une crise dangereuse. Les compétitions de tous ceux qui croyaient avoir des droits à faire valoir sur la Principauté de Neuchâtel semaient partout l'inquiétude. La sentence des Trois-Etats vint enfin mettre fin à cette situation, le 3 novembre 1707, en attribuant à Frédéric Ier la souveraineté de Neuchâtel. Ce jour même, S. E. le ministre plénipotentiaire prussien, comte de Metternich, prit possession du pays au nom de son maître [1]. Il resta à la tête des affaires jusqu'au moment de son départ pour Ratisbonne, le 5 juin 1709. On établit alors une organisation administrative bizarre, une régence qui s'exerçait successivement par tous les conseillers d'Etat, pendant un mois [2]; cela dura jusqu'en 1714. Frédéric Guillaume Ier installa alors un gouverneur permanent à Neuchâtel. Le roi de Prusse reprit ainsi la tradition des princes français qui l'avaient précédé dans le rang de souverain de Neuchâtel. Il eut le tact de choisir comme gouverneur un haut fonctionnaire, d'origine française, qui comprit les mœurs et coutumes des Neuchâtelois mieux que n'aurait pu le faire un noble prussien.

Ce nouveau gouverneur, le baron de Lubières, fut en place du 21 juin 1714 au 29 février 1720 [3]. Il a laissé à Neuchâtel le souvenir d'un brave homme. Voici comment Jonas Boyve raconte son arrivée :

Le 21 juin [4], par un jeudi, à une heure après minuit, M. François de Langes, baron de Lubières, de la ville d'Orange, major-général de S. M. prussienne, Frédéric Guillaume Ier, arriva à Neuchâtel, venant de Berlin pour être commandant en chef des comtés de Neuchâtel et Valangin, quoique ce titre ne convienne qu'à un officier de guerre qui commande dans une place et non à un gouverneur. Il fut installé le 28 juin, par un jeudi, en présence des députés de tous les corps de l'Etat. La compagnie des

[1] *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par Charles-Godefroi de Tribolet, p. 31.
[2] *Annales historiques*, livre III, p. 397.
[3] Id., livre III, p. 445.
[4] Id., livre III, p. 422.

pasteurs y assista aussi bien que tous les officiers du roi. On lui prêta le même serment qu'on avait déjà prêté aux gouverneurs, ses prédécesseurs. M. le conseiller Bedaulx qui était président, l'assermenta et lui remit le sceptre; il fit un discours par lequel il exalta la bonté du roi qui avait tant de soin de ses Etats qu'il avait bien voulu envoyer un chef pour les conduire; qu'on devait le recevoir et se soumettre à ses ordres, etc. On fit ensuite la lecture du brevet de mon dit sieur de Lubières que messieurs du Conseil d'Etat entérinèrent en présence de tous les assistants et après qu'on lui eut prêté serment, il fit un beau discours à l'assemblée.

Le baron de Lubières porta le titre de commandant en Chef de 1714 à 1717; dès lors on l'appela Gouverneur.

Son arrivée au pays était un événement important. Le baron de Lubières avait annoncé son projet de parcourir la contrée afin d'apprendre à connaître ses administrés. — Les diverses communautés, qui toutes avaient des demandes à présenter ou des griefs à faire valoir, cherchèrent à se mettre bien en cour.

Les Loclois furent des premiers à saluer le soleil levant. Ils s'apprêtèrent à recevoir grandement Monseigneur le Gouverneur lorsqu'il annonça sa visite à la Mère Commune des Montagnes.

Nous avons pensé qu'une relation de cet événement, comme on peut l'établir d'après les *procès-verbaux et pièces comptables* de la Communauté, intéressera plus d'un lecteur. Voici donc ce que nous avons trouvé :

Le dimanche 29 juillet 1714 [1], à l'issue du prêche du matin, M. le Maire du Locle annonçait en générale Communauté que Monseigneur le Commandant en chef, nouvellement établi dans ce pays de la part de S. M. devait venir pour la monte des dixmes qui se fera samedi prochain, et que comme cy devant lors que les Seigneurs gouverneurs sont venus icy on a toujours eu accoutumé de leur faire honneur à leur réception et de les traiter aux frais de la Commune. Il souhaite de savoir dans quel sentiment on sera et si l'on ne trouve pas qu'il faille pour le moins en faire autant en ce rencontre qu'on a fait cy devant en semblable cas.

Sur quoy, après avoir longuement raisonné, on a trouvé à propos, avant toutes choses, d'envoyer quelqu'un là-bas pour savoir de Monsieur le Commandant s'il agréra la volonté qu'on a de lui présenter un petit régal à son arrivée et que s'il l'agrée on fera incessamment son compte là-dessus et pour résoudre ce qu'il conviendra faire plus outre, on a donné pouvoir à Messieurs de la Justice, Conseil, Gouverneur et Commis de s'assembler pour le faire d'abord qu'on saura les sentiments de Sa Grandeur et pour descendre près d'Elle ont été députés le maître bourgeois Robert, Secrétaire de Commune, avec un Gouverneur.

[1] Plumitifs de la communauté du Locle, G. 12.

Le baron de Lubières renonça à venir aux Montagnes pour la monte des dîmes; secrétaire et gouverneur de commune en furent pour leur voyage à Neuchâtel.

Le déplacement projeté s'effectua en novembre de la même année, cela à l'occasion d'une revue des troupes. Le plumitif de Communauté nous indique avec quels soins la réception fut préparée.

Du dimanche 4e novembre 1714 [1].

En Générale Communauté.

Monsieur le Maire a proposé que comme il a déjà été ci-devant résolu de traiter Monseigneur le Commandant quand on croyait qu'il monterait ça haut, ce qu'il ne fit pas alors, il s'agit de savoir maintenant si on n'est pas toujours dans le même sentiment puisqu'on est sûr qu'il fera dans peu de jours la revüe générale des troupes des Montagnes, estant nécessaire de régler la manière de le recevoir et traiter et qui doit lui tenir compagnie. Sur quoy les suffrages estant demandés, tant à Monsieur le Maire et Messieurs de la Justice et Conseil qu'à tout le Général, il a esté résolu qu'on traitera et fera tous les honneurs possibles à Mon dit Seigneur le Commandant et sa suite, de mesme qu'à Messieurs les Maîtres bourgeois de Valangin s'ils y sont, et qu'on les défrayera ici de la part de la Commune, soit qu'ils y couchent ou non. Lequel traitement se fera à la Maison de Ville par qui l'entreprenne. Et on a nommé pour leur tenir compagnie Messieurs les Ministres Debelly et Princc, Monsieur le Maire du Locle, Monsieur le Lieutenant et Receveur Vuagneux, le sieur Pierre Mathey, Juré, le sieur Pierre Perret Gentil, Conseiller, avec les deux Gouverneurs et les deux Commis. Pour cet effet, on a chargé les dits Gouverneurs et Commis de faire marché avec celui qui voudra entreprendre le dit traitement qui se fera le mieux que possible, et feront les choses les plus au profit et honneur de la Communauté qu'ils pourront, soit en faisant marché par teste ou autrement, et si quelqu'un voulait participer au repas, non député ni ordonné, il payera son écot. Et les Commis ne pourront demander aucune journée pour accompagner les Gouverneurs en faisant le dit Marché.

Les Loclois firent les choses largement. Le Commandant en Chef fut reçu avec de grands honneurs; sonneries de cloches, salves, banquet, bal!

L'hôte de distinction voyageait en assez nombreux équipage; nous voyons en effet qu'il utilisait vingt-sept chevaux.

Voici la copie du marché conclu par les gouverneurs de Commune

[1] Plumitifs de la communauté du Locle, G. 13.

avec l'aubergiste Abram Vuagneux, chargé de soigner les bêtes et de régaler la valetaille, les militaires et les musiciens.

Aujourd'hui[1] 15e de 9bre 1714. Par compte fait avec les Sieurs Gouverneurs et commis de l'honnorable Communauté du Locle. Tant pour le desjeuner de la suitte de Monseigneur le Commandant que pour la despense des vâlets du desjeuné et de vingt sept chevaux nous avons reglé nos comptes au juste pour la somme de 474 batz. Par un juste compte fait.

Premièrement pour le desjeuné de la suitte 256 batz y compris le desjeuné des vâlets.

Plus pour la despense de vingt sept chevaux cy 218 batz qui revient toujours à la dite somme de 474 bats.

Et en outre l'on a donné à boire et à manger à huit canoniers par ordre de Monsieur le Mayre pour chacun quatre batz fait cy 8 liv.

Pour les sept joüeur de violon pour leur depence par ordre de mon dit sieur le mayre et de Monsieur le maître Bourgeois Robert pour faire honneur à monseigneur le commandant 60 batz.

Aujourduy 16 9bre 1714, par conte avec Monsieur le capitaine et juge en renfort J.-J. Sandoz pour le deser et collation et le vin bus au Bal 25 L. 6 batz plus le trompeste sa despense chez moy Abram Vuagneux par ordre de Monsieur le maire et le Sr maître bourgeois David Robert.

Payé tout ce que dessus et rabattu un Ecu blanc à cause du nombre qui n'estoit pas accompli au repas et de ceux qui y estoyent non deputés. Ce 4e fevrier 1715.

Les gouverneurs et commis de commune avaient partagé la besogne du grand jour de fête entre « l'oste Abram Vuagneux » et l'aubergiste Jaques des Combes. A ce dernier incombait la préparation et le service du banquet; une feuille de comptes nous permet d'en reconstituer le menu[2] :

S'ensuit la despense que Jaques des Combes a fourny pour le paste ou repas fait à Monseigneur le Gouverneur, a ses gens et a ceux qui sont estés desputez de la part de la general Commumauté du Locle.

Premièrement :

Il a fourny du vin pour vingt six Escus petit, cy. .	130 L.
Item pour vingt cinq Livres de pain	25 L.
Item quatre pastés chacun 10 batz.	10 L.
De plus quatre tartres, faites tant en raisins qu'a cresme a chacune 10 batz fait	10 L.
Item des bugnets et coffres[3] pour.	15 L.
De plus chair bouillie, sept livres et demy, cy . .	7 L. 6 g.

[1] Anciennes archives du Locle, D. 39.
[2] Anciennes archives du Locle, D. 39.
[3] Gaufres.

Item pour les rotis tant de veaux que moutons et chevril trente Livres, cy	30 L.
Un codinde [1] quinze Livres	15 L.
Trois oyes un Escus blanc	7 L. 6 g.
Un cochon de laict dix batz	2 L. 6 g.
Quatorze pers de poulets tant rôtis que fricassé à six batz la per fait, cy	21 L.
Un chapon quinze batz	3 L. 9 g.
Deux lievres vingt bats	5 L.
Trois poulles accomodées à six batz la poulle fait, cy	4 L. 6 g.
Trois douzaines doeufs quon amis sur les sallades six batz, cy	1 L. 6 g.
Douze pair de pingeons à six batz le pair accomodés fait, cy	18 L.
Trois jambons à six batz pièce, cy	4 L. 6 b.
Deux langues hucit batz	2 L.
Item il a fourny du poisson tout accomodé de quatre sorte, quinze Livres	15 L.
Item pour carpes [2], asperges, poix mange tout et sallades dix Livres	10 L.
Item pour toutes sortes de desserts consistant tant en fruis sec, citrongs, dragées blanches, sucres que pour autres fournitures il demande cinquante Livres. . . .	50 L.
Il a fourny pour les chevaux cinq esmines d'avoyne à six batz l'esmine fait, cy	7 L. 6 g.
Pour un gros pain de mesnage pour donner aux chevaux six batz, cy	1 L. 6 g.
Pour le foin dix huit batz, cy	4 L. 6 g.
Pour des verres cassés dix batz	2 L. 6 g.
Pour vallets et servantes tenus expres pour cela lesquelles il a payé contant	20 L.

Les pièces que nous venons de transcrire sont dignes d'intérêt. Par comparaison avec le présent, le menu pantagruélique du banquet, les richesses gastronomiques dont disposait en ces temps lointains une bourgade du Jura neuchâtelois, nous étonnent. Ces manuscrits permettent de reconstituer un petit tableau de mœurs au commencement du XVIIIme siècle.

M. de Lubières se déclara fort satisfait de cette réception, on le comprend aisément, car ses administrés, mettant les petits plats dans les grands, avaient fait, pour le recevoir, tout ce que leurs moyens

[1] Dindon.
[2] Probablement câpres.

leur permettaient; ils étaient même allés au delà, comme nous le verrons tantôt.

La fête s'était passée au parfait contentement de tous les participants. Il en était autrement pour les communiers qui n'avaient pas été invités au banquet. La carte à payer leur paraissait bien lourde et ils ne s'exécutèrent pas sans manifester leur mauvaise humeur. C'est par l'exposé de ce règlement de compte en générale communauté que nous terminons la présente communication.

Du Dimanche 25e Novembre 1714 [1].

En Generale Communauté.

Monsieur le Maire a fait voir une lettre par luy receüe de Monseigneur le Commandant, dont a esté lu un article par lequel Sa Grandeur remercie les honneurs qu'il a receu icy, sur quoi on a témoigné estre bien aise qu'il en ait esté satisfait.

Les Gouverneurs ont demandé s'ils vouloyaient payer certaine depense faite par les joueurs de violon qui jouèrent au bal qu'on donna à Mgr le Commandant et à sa suite, de mesme que de rembourser ce qui a esté donné pour le salaire des dits joueurs par ceux qui l'ont avancé, comm'aussy quelque petite depense de ceux qui ont tiré les canons pendant les santés pendant le repas, et de celuy qui joua de la trompette avec aussy la poudre employée à tirer les dites santés. Et la collation qu'on fit donner au bal, montant le tout à environ vingt trois Escus petits. Et cela outre le repas du jour de l'arrivée de Mon dit Seigneur qui monte à 600 liv. compris les valets, le déjeuner du lendemain avant partir, montant à soixante trois Livres et demy, et la depense des chevaux montant à 54 liv. 6 g. ce qui revient en tout à environ 830 liv. Sur cela, comme d'aucuns ont voulu voir le marché que les Gouverneurs et Commis ont fait pour le susdit repas. Il a été lû et à cause que quelqu'un a dit que ce marché ne devoit pas estre ainsy approuvé, on s'est esmu sans prendre d'autre résolution. Les Gouverneurs ayant dit n'avoir rien fait que suivant ce qu'on les avoit chargé de faire à la bonne foy et du mieux qu'ils ont pû, n'ayant pû trouver mieux. Et au contraire d'autres ont allegué qu'on auroit pû trouver meilleur marché et autres discours icy inutiles puisqu'on est ainsy sorti dans la confusion.

Du dit jour en Conseil.

Sur une lettre de repetition du maître d'école Pierre Dubois, on a pensé que le Gouverneur luy paiera la dépense de ceux qui luy ont aidé à sonner toutes les cloches le jour de l'arrivée de Monseigneur le Commandant, 16 batz $^1/_2$.

[1] Plumitifs de la Communauté du Locle, G. 13.

Du dimanche 3e Février 1715 [1].

Les Chefs de familles étant arrêtez dans le Temple à l'issüe du prêche.

Les Gouverneurs et Secrétaires de Commune ont représenté que le marchand qui fournit la poudre pour ceux qui tirèrent les santez et les mousquets lorsque Mgr le Commandant fût icy, de mesme que l'hoste qui a fourni la collation du bal du soir qu'il coucha icy, et la depense et payement des joueurs qui furent apelés pour le divertissement de sa Grandeur et ceux de sa suite, qui témoignèrent le souhaiter, demandant leur payement au dit Gouverneur. Qu'ainsy il est question de savoir s'ils veulent payer cela puisque lorsqu'ils en parlèrent déjà en Commune le Dimanche suivant il ne fut rien résolu là-dessus. Sur quoy après qu'on a eu déclaré à quoy montent ces menues depenses ainsi qu'elles furent déja indiquées alors, et considéré que cela n'a esté fait que pour faire tant plus d'honneur à Mgr le Commandant et à toute sa suite, qui ont depuis témoigné avoir eu bien de la satisfaction de ce qu'on avoit fait icy à leur considération. Il a esté ordonné aux gouverneurs de payer les dites repetitions du bien de la commune.

C. Perregaux.

[1] Plumitifs de Communauté du Locle, G. 13.

LA COMMUNE DE NOIRAIGUE

(Travail lu à la Réunion de la Société d'Histoire, à Noiraigue, le 5 Septembre 1904.)

(Suite et fin. — Voir la livraison de Janvier-Février 1905, p. 14.)

II

L'origine d'une organisation et d'une vie communale à Noiraigue ne doit pas être portée à une époque très reculée. Ce n'est guère qu'après la Réformation que l'on vit apparaître les premiers vestiges d'une vie communale.

Cette vie communale, à laquelle prenait part chaque habitant de la localité, devait amener les communiers de Noiraigue à revendiquer et à conquérir peu à peu leurs droits d'hommes libres. Les formules de leurs hommages ou de leurs requêtes au Seigneur sont, il est vrai, encore

obséquieuses ; il ne faudrait cependant pas en conclure au servilisme, car s'ils parlaient humblement, ils savaient parfaitement dire non et le dire sans céder. Un jour, la Seigneurie ordonne aux communautés de Travers et de Noiraigue de procéder par corvées à la réfection des chemins et spécialement de la Clusette jonchée de pierres sur lesquelles le pied des montures trébuche et se cabre. Refus catégorique sur toute la ligne. Les communiers de Travers n'entendent pas réparer les chemins en dehors de leur brévarderie ; ceux de Noiraigue signifient au Seigneur qu'ils n'y travailleront pas sans leurs voisins. L'affaire fut portée devant les audiences de Neuchâtel qui, le 10 juin 1570, dans une sentence souveraine et irrévocable, déclarèrent « que les habitants de Travers tenant feu et lieu devaient aider ceux de Noiraigue à refaire le chemin de la Clusette tant seulement dans toute sa longueur ; quant aux autres chemins, que chaque particulier devait le faire rière sa dixmerie et sur sa possession[1] ».

Comme toutes les communes, celle de Noiraigue, ouverte à l'origine à toute personne qui venait se domicilier sur son territoire, se ferma dès que des avantages civils et pécuniaires furent attachés à la qualité de membre de la corporation. Ce fut probablement dans la seconde moitié du XVIme siècle. A cette époque, en effet, la petite communauté, par acte du 22 avril 1566[2], acquiert « une maigre forêt posée à califourchon sur l'échine du *Dos-d'Ane*, moyennant le cens annuel et l'engagement de « rapporter fidèlement au haut-gruyer du Seigneur tous les mésusans qu'ils trouveraient au bois commun de ce lieu ».

Elle se voit octroyer en outre le droit de bochéage, soit la faculté pour les communiers — à l'exclusion des nouveaux arrivants — de faire leurs provisions de bois sur les terrains non accensés, ainsi que les « paquiers, bocquaiges, pasturages et rappes et toutes autres places vacques rière sa brévarderie, pour y pâturer », moyennant un entrage de quelques écus d'or. Enfin les riverains de la Noiraigue qui, à partir de 1569, allaient, en dépit de l'éloignement et à leur corps défendant, mais par « benoiste et honeste coustume », faire leurs dévotions au temple de Travers, obtinrent en 1629 et après s'être préalablement engagés à abandonner en faveur du pasteur le produit d'une dîme en avoine — ce qui n'était pas flatteur — l'autorisation de bâtir une chapelle où se célébrerait une fois par mois le service divin.

[1] Sandoz-Travers. *Notice historique*, p. 85.
[2] Sandoz-Travers. *O. c.*, p. 36.

Ces acquisitions précieuses pour une localité rurale, ces droits dont on excluait soigneusement les nouveaux arrivants développèrent bien vite dans la petite commune l'esprit de clocher. Il y devint même parfois intraitable et fut le point de départ des différends souvent puérils qui divisèrent les deux communautés de Noiraigue et de Travers et que la Seigneurie considérait comme une de ses plus belles attributions de trancher sans « coust, missions et despends » pour « couper broche à tous procès, labyrinthe et fâcheries ». Une de ces querelles dégénéra même en 1685 en lutte homérique ; ce fut celle du « pré Rortier »[1] sur lequel la Commune de Noiraigue possédait le droit de vaine pâture, mais d'où ses bergers étaient violemment éconduits à l'époque du regain par les brévards de Travers, armés de « suatons » et de « palanches ». Ceux-ci agissaient, disaient-ils, en vertu d'un droit immémorial qui garantissait aux sujets de Travers le second fruit de cette pâture. Les communiers de Noiraigue, se souciant fort peu du maigre «reguinet» de cette rappe, contestaient à leurs voisins ce droit que rien, si ce n'est l'ancienneté, ne prouvait. Après maintes plaintes et contreplaintes, « icelles dites communes sachantes et bien advisées, ayant soumis leurs dits différents et difficultés au jugement absolu et définitif qu'en font les nobles, généreux et prudents C.-A. de Bonstetten, Seigneur de Travers, et Henry Sandoz, Seigneur de Noiraigue, » le conflit s'apaisa sans qu'on eût réussi à se mettre d'accord sur les points en discussion et non sans avoir valu aux Traversains l'expressif surnom de *rondgets*[2] dont les riverains de la Noiraigue se servirent dès lors et souvent fort à propos pour désigner leurs insatiables voisins.

Il n'y aurait pas eu lieu de s'arrêter à ces querelles herbeuses qui passionnèrent plus que de raison les esprits vers le milieu du XVIIme siècle, si elles n'avaient été le point de départ d'une orientation nouvelle dans la mentalité de la petite commune. Dès lors, en effet, jalouse de ses droits, elle s'efforcera, en admettant à cette époque dans les conseils de la corporation les sujets de la terre de Rosières, d'accroître la force de résistance qui jusqu'alors lui avait manqué pour s'opposer aux empiétements de ses voisins. Puis, prédisposée à la méfiance, elle chercha à relâcher les liens séculaires qui, au point de vue paroissial, unissaient les deux communes de l'antique seigneurie. Il me suffira de citer un seul fait pour en fournir la preuve. C'est, en 1651, la requête

[1] Archives de la Commune de Travers, Livre des Actes et titres.
[2] Rongeurs.

adressée à Messieurs les Doyen et Ministres des deux Comtés [1], dans laquelle les communiers de Noiraigue exposent « qu'ayant pleu à la Seigneurie de leur permettre de bastir une chapelle pour l'exercice divin », ils aimeraient bien qu'on leur permît « de baptiser par leur pasteur leurs enfants et d'épouser ceux qui sont des dits lieux quand l'occasion s'en présentera. Et pour ce que, disaient-ils, la parole de Dieu ne leur est annoncée que tous les mois une fois, ils désireraient volontiers si tel est votre bon plaisir, Messieurs, qu'il vous pleût leur en accorder une seconde, sans vouloir néanmoins, ajoutent-ils avec une bonhomie narquoise, contraindre leur ministre à l'impossible. Offrant pour récompense des peines de leur dit sieur Pasteur la bonne cense annuelle d'un capital de 600 livres faibles. Ainsi faisant, Messieurs, ferez une œuvre charitable et agréable à Dieu et obligerez grands et petits de redoubler leurs prières pour la conservation de votre vénérasble corps ». Il y avait évidemment là — et c'est ce que Messieurs de la Classe y virent, puisqu'ils appointèrent la dite requête — l'expression d'un besoin d'édification qu'un service divin mensuel ne pouvait satisfaire, mais il y avait peut-être aussi, dissimulé sous le manteau de la religion, le désir d'affirmer la vitalité d'une petite commune qui tend à s'émanciper et veut devenir elle-même. Nous ne pensons pas que le ministre de Travers se soit fait tirer l'oreille; ce surcroît d'occupation, sans lui rapporter gros bénéfice, arrondissait tant soit peu son maigre salaire.

A cet essor qu'a pris la vie communale à la fin du XVIIme siècle ont correspondu quelques changements dans la topographie du lieu. De hameau qu'il était au moment de l'inféodation, Noiraigue s'est élevé à la dignité de petit village. A part le temple, deux rangées de maisons basses entre lesquelles passe la route de la Clusette et, sur le flanc de la colline, quelques misérables chaumières en dégringolade ; la localité tient presque tout entière dans l'étroit vallon borné par les deux collines qui, sur un espace de 250 mètres, enserrent le lit de la Noiraigue. Dans cet abri retiré, la petite rivière, qui pendant des siècles a patiemment attendu pour se rompre et se fracasser la main des hommes, se précipite maintenant enroulée, resserrée, selon les caprices des chenaux. Deux moulins banaux, l'un blotti près du rocher, l'autre situé près du pont actuel, sont amodiés par la Seigneurie, moyennant 12 muids de froment et d'orge, 4 cochons bien gras et la défense faite à tous les habitants de la terre seigneuriale d'aller moudre ailleurs sous peine de

[1] Archives de la cure de Travers. — Acte du 7 août 1651, cité par Sandoz-Travers.

confiscation de leurs chars et de leurs chevaux. Entre ces moulins, reconnaissables à leurs toits élevés et surmontés de girouettes féodales, la seigneurie accense en 1667 à Guillaume Robert une forge pour 60 livres faibles et quelques douzaines de clous de cheval, à Jean Calais une molière pour « moler, aiguiser et achepter serpes et autres aisements », à David Perrin une raisse à scier, concédée pour trois douzaines de planches de 18 pieds de long, 3 livres de cire bonne et loyale et 14 écus d'entrage. Enfin, derrière l'éperon boisé qui forme le bord Est de la cuvette, au Furcil une fonderie de fer établie là en 1682 par Jonas Sandoz du Locle et dont nous ne trouvons plus aucune trace déjà au commencement du siècle suivant. — En 1692, dit la Recette de la Seigneurie, Noiraigue comptait 40 feux tenants ou ménages, soit 200 habitants environ.

Telle était la topographie de Noiraigue quand l'incendie du 12 juin 1719 fit disparaître, avec les archives du passé, moulins, raisses, rebattes et forges, tout le vieux quartier centre de la commune pendant trois siècles. Le temple et trois maisons seules furent épargnés. Le Conseil d'Etat dépêcha immédiatement sur le lieu du sinistre le procureur général, puis ordonna, par mandement publié dans toutes les juridictions du pays, une collecte en faveur des sinistrés. La générosité était déjà la marque du patriotisme neuchâtelois; aussi, toutes les communes de la principauté rivalisèrent-elles d'empressement pour venir en aide à leur sœur éprouvée. La ville de Neuchâtel, où l'appel du Conseil d'Etat n'eut pas l'heur de plaire à Messieurs les Quatre-Ministraux, y mit toutefois un peu de lenteur. Ceux-ci, croyant voir dans ce mandement qui leur ordonnait de désigner des collecteurs l'intention bien arrêtée du gouvernement du Prince de s'attribuer en ville jusqu'au droit de haute police[1], s'obstinèrent à refuser leur consentement à la publication de ce mandement jusqu'au moment où le Conseil d'Etat leur eut donné des assurances formelles sur son désintéressement et la pureté de ses intentions. C'est, du reste, la seule fois que les intérêts des humbles riverains de la Noiraigue troublèrent la sérénité des Hauts Corps de l'Etat.

Si le sinistre de 1719 fut pour la bienfaisance neuchâteloise l'occasion d'inscrire une nouvelle page dans ses annales, il fut plus encore pour la petite peuplade le douloureux début d'une ère d'activité prospère, paisible et silencieuse. Il semble que les esprits désorientés eussent dû se replier dans l'inaction. Loin de là. On releva les humbles maisons

[1] Manuels du Conseil d'Etat, 1719.

qu'on habilla de frais, on redressa les forges, et le torrent, un moment désœuvré, remit bien vite sa courte vie au service des raisses et rebattes et du vieux moulin surmonté de girouettes neuves. Les clous dont les trois forges Perrin, Monnet et Henriod fournissaient la plus grande partie rapportent gros et deviennent même, paraît-il, la monnaie courante dont ces braves gens paient les bons coups qu'il boivent à l'auberge.

Mais, à cet essor que prend l'industrie à partir du XVIIIme siècle ne correspond aucun changement dans la topographie du petit village qui restera jusqu'en 1850 tel que ses habitants l'ont rebâti. C'est en effet un bourgeois que l'ambition ne dévore pas, qui n'élargit pas ses coudes et qui ne rêve ni le fracas, ni le Pérou. Il vit heureux dans la paix majestueuse de ce coin retiré et éprouve même une vraie tendresse pour ce fond de cuvette auquel le rattache cette sorte d'intimité secrète qui unit l'âme au lieu où elle a vécu. Il ne lui vient pas l'idée de maudire les plans verticaux qui l'écrasent, les hautes vagues pétrifiées qui l'enserrent; il lui suffit qu'au faîte des roches, au-dessus des noirceurs crépusculaires qui assombrissent le vallon, le soleil pose la caresse de ses derniers rayons. Ses mœurs sont simples et patriarcales, et son esprit d'indépendance si vif qu'il montre les dents à quiconque porte une main sacrilège sur ses droits ou l'empêche de s'occuper de ses affaires locales selon ses idées ou suivant ses habitudes.

Tout ce qui, en effet, touche aux intérêts de la corporation aura à ses yeux une extrême importance et la vie communale, à peine sortie de l'enfance avant le sinistre de 1719, se développera désormais au milieu de petites luttes, de compétitions de famille, d'intérêts personnels qui, sans appartenir à l'histoire, n'en ont pas moins donné aux cloutiers de Noiraigue un attachement passionné pour les affaires de la localité.

La petite commune a ses brévards et ses messeilliers, son guêt de nuit et, en 1741, son premier régent, mais un régent qui dut être congédié, pour sa conduite peu recommandable. Son passage attiédit même à tel point l'intérêt porté à l'école que la commune ne se hâta point de lui chercher un successeur. En 1789 seulement, Noiraigue, sur les instances de M. le Maire de Travers qui se charge de « choisir dans le sein de la communauté un jeune homme bien né et intelligent et de le prendre chez lui pour faire son éducation[1] », cède à l'impérieuse nécessité de donner quelque stabilité à l'école. En 1823, s'accordant le luxe qu'elle s'était refusé naguère, la commune acquiert une maison

[1] Archives de la Commune de Noiraigue.

destinée à loger un régent et quarante élèves et à servir, le jour du service divin, de pied à terre au pasteur de Travers.

Chaque année, les communiers sont ajournés le 1er de l'An pour désigner le gouverneur qui cumule, sans aucune rétribution, toutes les fonctions. Il est président de la générale commune et son représentant au dehors, directeur de police et boursier. Il n'ose toutefois pas « entrer dans le coffre » de la commune sans se faire accompagner d'un homme assermenté. Il paie de sa personne et de sa bourse sauf toutefois quand il représente, moyennant quatre batz qui lui sont alloués, la commune à Môtiers, et encore doit-il y aller gratuitement quérir la graine des pauvres. Dans le sein de la communauté, le Prince recrute deux justiciers qui forment, avec ceux de Travers et sous la présidence de M. le Maire, la cour de première instance et deux membres du Consistoire admonitif chargé d'exhorter les époux désunis et les enfants rebelles, de calmer les communiers mutins et, cas échéant, de réclamer du bras séculier l'expulsion des étrangers gênants. Un Bernois, nommé Spiger, toléré à Noiraigue où il pratiquait des sortilèges sur les femmes dont il prétendait chasser les démons, fut expulsé après avoir comparu devant ce Consistoire que personne ne bravait impunément et dont on n'a osé rire que depuis le jour où il disparut.

L'autorité souveraine en matière locale réside entre les mains des communiers ayant feu à part et qui sont ajournés par le gouverneur chaque fois qu'il y a une décision à prendre. Pendant les votations un silence complet est de rigueur. « Passé que tel ou tel est châtié de quatre batz pour ne s'avoir pas voulu taire pendant qu'on demandait le plus » lisons-nous dans un vieux registre ouvert tôt après le sinistre de 1719. Les amendes ou « chatois » devaient constituer un certain revenu que les communiers semblent s'être partagé si l'on en juge par cette décision : « on décide de se châtier comme d'ancienneté ». La liberté d'opinion devait être très limitée, surtout quand les intérêts locaux se heurtaient à ceux de la communauté de Travers avec laquelle on échangeait encore des mots aigres-doux et quelquefois plus aigres que doux. C'est, dit-on, pour s'être montrés équitables et modérés dans leurs propos à l'égard de la commune voisine que le Justicier Roulet et consorts sont exclus, en 1752, des conseils de la communauté, après avoir été préalablement repris de leur serment.

L'autoritarisme despotique des vieilles communes neuchâteloises se retrouve encore dans l'esprit d'intransigeance que les habitants de Noiraigue apportent à la solution de leurs interminables démêlés avec

Travers. Les délimitations de territoire, la mise à gage de quelques pièces de bétail égaré sur le pâturage voisin, l'entretien des charrières et leur ouverture en hiver étaient les principales causes de ces différends que les rivalités locales venaient aigrir plus que de raison. Il n'y aurait pas lieu de s'arrêter à ces faits de minime importance si, pa rles conclusions auxquelles on aboutissait de part et d'autre, ne se révélait clairement le vieil esprit de défiance qui animait toujours les deux communes de la Seigneurie et auquel une circonstance imprévue était venue, au lendemain de l'incendie, donner un nouvel aliment. La communauté de Travers avait, en effet, refusé de faire des charrois pour la couverture des moulins et raisses de Noiraigue détruits par le sinistre de 1719, prétendant « qu'elle ne pouvait y être contrainte à moins que la Seigneurie ne produise des titres authentiques qui vérifient clairement qu'elle y est obligée », puis avait fini par céder de mauvaise grâce « à condition toutefois que cela ne soit tiré en aucune conséquence pour l'avenir [1] ». Ce procédé fut, comme on le pense bien, très sévèrement jugé au pied de la Clusette. Il n'en fallut pas davantage pour amener à leur acuité les sentiments de rivalité que la commune de Noiraigue, depuis la malheureuse affaire du « pré Rortier », nourrissait à l'égard de sa voisine. Un recours adressé à cette époque au *Conseil d'Etat* par les Traversains et dans lequel ceux-ci revendiquent le rôle de dupes et de victimes montre suffisamment combien l'amertume était grande. La communauté de Noiraigue y est représentée comme un ramassis de gens procéduriers et toujours opposés à la lumière, crainte que la vérité, ne venant dans tout son jour, leur condamnation n'en fût d'autant mieux assurée; son gouverneur, comme un jeune homme qui n'écoute que sa passion et « qui se vante au cabaret de vouloir ruiner la suppliante »; ses administrés, comme une population qui ne cherche qu'à se soustraire à l'obligation de fournir sa quote-part de bois et de corvées pour la réfection et la maintenance des maisons seigneuriales (château, temple et cure de Travers). « Lorsqu'il y a des corvées à faire à Travers, lisons-nous dans cette pièce, ceux du lieu les font seuls quoique ceux du dit Noiraigue y soient tenus comme eux et quand il s'agit de lever en badinant quelques pierres à Noiraigue, ceux-ci, alléguant leur misère et leur petit nombre et surprenant ainsi la bonne foy et la religion de Vos Seigneuries, demandent les trois-quarts des gens de Travers [2]. » Ce pamphlet, dont les gens de Noiraigue n'eurent sans doute pas de peine à faire

[1] Archives de la communauté de Travers.
[2] Archives cantonales.

bonne justice, est caractéristique et montre combien peut être tenace chez les arrière-petits-neveux la survivance des préjugés et des rancunes des ancêtres.

Mais, ne l'oublions pas, ces rivalités locales qui passionnaient nos pères n'agitaient en réalité que la surface et nullement le fond de leur vie sociale. Quelques démêlés qu'ils eussent pu avoir entre eux, les communiers des deux villages savaient retrouver après et même pendant la lutte cette sagesse qui fait plier l'intérêt particulier devant l'intérêt général et s'unir lorsqu'il s'agissait de maintenir quelque droit auquel ils estimaient que le Prince n'avait pas à y toucher. Ainsi, le Conseil d'Etat ayant décidé d'organiser, aux frais des Communes et par une contribution imposée à chaque feu-tenant, une maréchaussée spécialement chargée de veiller au maintien de l'ordre et de faire des patrouilles contre les gueux et les rôdeurs qui, dans le XVIIIme siècle, infestaient le pays, nous voyons les habitants de Noiraigue se joindre avec empressement à leurs voisins de Travers pour protester contre cette mesure. Après avoir cherché à se soustraire le plus longtemps possible aux injonctions de l'autorité, les communiers des deux villages opposèrent un refus formel, déclarant qu'ils entendaient faire eux-mêmes la garde comme du passé et suivant l'usance pratiquée d'ancienneté. Le Conseil d'Etat n'entrevit alors d'autre issue que l'intervention du Maire de Travers. Mais celui-ci ne réussit pas mieux dans la délicate fonction qu'il avait assumée ; les cris des communiers couvrirent la voix de ce digne magistrat et Messieurs les Justiciers, qui cherchaient à s'interposer reçurent, dit le manuel du Conseil, bourrades et coups de pied. Il fallut l'intervention du Procureur général pour rappeler aux deux communautés la gravité de leurs excès et la témérité de leur résistance et les amener à enregistrer l'ordre du Conseil d'Etat ; mais encore paraissent-elles l'avoir fait non parce qu'elles y avaient été obligées mais parce qu'elles l'avaient bien voulu.

Toutefois, il ne faudrait pas chercher dans cette levée de boucliers, la preuve d'une opposition systématique vis-à-vis de tout ce qui émanait du pouvoir souverain ou de ses représentants. Il y en avait si peu que quelques années plus tard les habitants de Noiraigue donnaient au Maire de Travers, qu'ils avaient traité avec si peu de révérence, une preuve de haute considération en l'appelant à faire partie des conseils de la communauté. Pour désintéressé que fut cette hommage, il n'en eut pas moins les plus heureuses conséquences. Le Maire de Rougemont, flatté de ce témoignage d'estime que lui donnait la petite commune,

institua en 1789 un fond destiné à l'éducation publique et au soulagement des pauvres et souscrivit lui-même pour une somme très rondelette. L'exemple de cet homme généreux fut contagieux et les revenus du fonds offrirent bien vite à la bienfaisance locale maintes occasions de se déployer[1].

Si la commune manifestait ainsi un esprit d'indépendance très prononcé vis-à-vis du gouvernement du Prince, elle exercait aussi une autorité despotique sur les membres de la corporation. Ceux-ci avaient en effet fort peu de liberté d'action, même dans leurs propres affaires, pour peu qu'elles eussent un point de contact avec l'intérêt commun. L'autorisation d'établir clos ou closels n'est obtenue qu'après une procédure longue et tracassière. En 1768, François Joly se plaint au gouvernement de ce que l'édilité locale lui interdise de balayer devant sa maison portant l'enseigne de la « Croix Blanche » et demande au Conseil d'Etat de lever cette interdiction préjudiciable au bon renom de l'établissement, « à moins qu'il ne plaise au dit Conseil d'y pourvoir selon sa sagesse[2] ». Tout communier, élu gouverneur, devait accepter sa nomination ; des infirmités, l'âge avancé ou le paiement d'une somme variant selon la fortune de l'individu peuvent seul le dispenser, cas échéant, de ces fonctions qui étaient gratuites. Comme ailleurs, les habitants ne peuvent selon leur convenance, charrier leur bois, fumer leurs terres ou faucher leurs foins ; c'est la commune qui décide souverainement et sans appel que tel jour on fanerait, que tel autre jour on irait chabler le bois, décombrer les champs ou étendre les taupinières.

S'il y a pour un particulier un droit qui nous semble tout naturel, c'est celui de fréquenter l'auberge de son choix. Mais la commune ne l'entend pas ainsi. En 1783, obéissant à un instinct de domination qui lui semblait d'autant plus excusable qu'elle se croyait infaillible dans ses décisions, elle interdit aux habitants, sous peine de quatre batz d'amende, d'aller boire dans le cabaret de Jean-Louis Perrin, aussi longtemps que celui-ci n'aura pas fourni les preuves d'un véritable amendement. Il s'agissait, dans l'espèce, d'un différend au sujet d'une modique redevance dont cet aubergiste contestait le bien fondé. Cette interdiction fut, il est vrai, levée par le Conseil d'Etat qui ordonna au Maire de Travers de mettre à néant cet arrêt en le faisant rayer sous

[1] La somme souscrite s'éleva à 3250 livres faibles. En 1869, le fonds dont la fortune était de 30,000 fr. fut partagé en deux sommes de 15,000 fr. chacune ; l'une, consacrée à l'instruction publique, fut remise à la commission d'éducation, l'autre, affectée à l'assistance, fut confiée à la chambre de charité.

[2] Archives cantonales. Manuel du Conseil d'Etat.

ses yeux des registres de la communauté[1]. En attendant, un tel arrêt marque bien le point faible de cette institution communale d'autrefois qui, à côté de tant de services rendus au pays, a compromis son existence par son étroitesse et son intolérance. Ces petites corporations, dont les arrêts ne dérogeaient jamais à d'anciennes idées ou à de vieilles coutumes à moins d'êtres suivis de cette clause restrictive si familière à nos pères « sans conséquence pour l'avenir », croyaient pouvoir immobiliser le présent, lorsque le présent leur donnait ce qu'elles avaient désiré. Elles n'ont pas compris que le mouvement est la condition de la vie et qu'une institution fondée sur l'immobilisme est condamnée à disparaître pour faire place à une organisation plus conforme à la loi du progrès. Mais ces erreurs ne sauraient nuire au respect que nous inspirent ces hommes énergiques qui, après avoir payé leur tribut à la loi du travail, abandonnaient cognées, forges, enclumes et marteaux pour discuter leurs intérêts communs, maintenir et proclamer leurs droits et leurs coutumes et, dans le cercle modeste de leur activité, faire œuvre d'hommes dévoués à la chose publique.

Il est peu de villages qui aient subi en un demi-siècle une transformation aussi complète que Noiraigue. Si quelque communier d'il y a cinquante ans revenait s'y promener aujourd'hui, il hésiterait certainement à reconnaître les lieux qui l'ont vu naître et mourir.

La principale cause de cette transformation, c'est, aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'isolement dans lequel le détournement de la route de la Clusette laissa la petite commune. Après avoir traversé le village et décrit deux lacets sur la pente du Mont, cette route franchissait les escarpements de la montagne par une sorte de galerie à demi excavée dans le flanc du rocher. Assise sur un terrain instable et surplombée par une vaste corniche dont les bancs s'abîmaient sur la chaussée, elle s'était chargée de méfaits séculaires. Le 25 juillet 1598, le Conseil écrit déjà à Madame de Travers (de Laviron) de faire enfin réparer ce chemin avec « protestes de tout dommage qui pourrait arriver faute de réfaction ». En 1673, le greffier de Travers, écrivant à son tour au Conseil, parle de cette route dans des termes qui ne sont pas de nature à nous faire regretter trop vivement le bon vieux temps. En 1711, le gouvernement ordonne au sieur Intendant de consolider la chaussée et de s'adresser aux vassaux de Travers pour qu'ils fassent exécuter ces travaux par les sujets de leur terre. La Seigneurie renita,

[1] Archives cantonales. Manuel du Conseil d'Etat.

prétendant que les réparations à faire dépassent de beaucoup les corvées auxquelles sont tenus ses sujets et que, du reste, cette dépense regarde le souverain, à qui les grands chemins appartiennent. Cependant, ajoutent les seigneurs, « ils examineront leurs titres pour savoir ce qui en est[1] ».

Une route qui troublait à tel point la sérénité des pouvoirs de l'Etat était fatalement vouée à sa perte. Le jour arriva — ce fut son dernier crime — où elle osa s'attaquer à la Vénérable Classe en faisant une victime en la personne du pasteur de Saint-Sulpice qu'une convocation de la Compagnie appelait à Neuchâtel. On ne lui pardonna jamais ce méfait et son arrêt de mort fut prononcé. Il ne fut toutefois exécuté qu'en 1817. Le Maire Matile détourna la vieille charrière dont il reste encore aujourd'hui quelques vestiges que le temps fera bientôt disparaître et lui fit emprunter la base du cirque rocheux surplombant le vallon. Les habitants de Noiraigue protestèrent vainement contre ce tracé qui dérivait de leur village un trafic important; ceux de Rosières, en revanche, virent avec joie passer à leur profit les bénéfices qu'on retirait du louage de chevaux surnuméraires pour hisser les lourds chariots jusqu'au haut de la Clusette.

Privé ainsi d'une importante source de revenus, Noiraigue semblait destiné à retrouver sa paix profonde d'autrefois. Mais Noiraigue n'a pas voulu s'y résigner. Le préjudice causé par le détournement de la route de la Clusette, et par le déclin de l'industrie des clous, fit apparaître un esprit public nouveau qui rompit avec les traditions du passé. Les communiers de Noiraigue, les Jeannet, Perrin, Joly, auxquels s'étaient joints, dans le cours des générations, les Monnet, Roulet, Jornod, Robert, Dubois, Matile et Henriod, comprirent qu'il fallait marcher avec le siècle et accepter la lumière d'où qu'elle vînt, fût-ce même..... de Travers. D'aucuns protestèrent assez vivement mais finirent par céder, à corps défendant, à l'inéluctable nécessité, et l'an 1858 vit les débuts d'une fabrique d'horlogerie fondée par un Traversain à qui, dit-on, l'on tint d'abord la dragée haute. L'année suivante, la petite commune s'associant à cet essor industriel, aliéna au Furcil, en faveur de M. Jaccottet, une bande de terrain sur laquelle devait s'élever une fabrique d'armes à feu. Ce projet échoua et l'usine, qui n'a pas coûté moins d'un demi-million pour arriver au niveau du sol, abrite aujourd'hui un pacifique laminoir et quelques meules à pulvériser la pierre à ciment.

[1] Manuel du Conseil d'Etat 1712.

Mais bien d'autres surprises étaient réservées aux âmes conservatrices. En 1860, l'ouverture du Franco-Suisse venait rendre à Noiraigue sa place au soleil, et coupait les vivres au petit hameau de Rosières. La pierre à ciment que la construction de la ligne mit à découvert devint un agent de prospérité grâce à l'énergie intelligente de MM. Jaccottet et Paul-Louis Duvanel. La commune elle-même eut sa part de profit en exploitant les bancs de ciment superposés sur ses terrains dont elle livre la pierre brute aux usines Joly et Duvanel.

A cet essor de l'industrie correspondit bientôt une transformation dans la physionomie extérieure de la localité. Les vieilles maisons sont démolies. De banales constructions, irrégulièrement alignées, sortent du sol et élèvent à la dignité de rue le vieux chemin qui traversait le village entre de petit clos sans prétention. Deux fabriques de ciment, avec des airs de casemates poudrées à blanc, envahissent les prés. L'étroit vallon qui enserre le lit du torrent perd peu à peu la physionomie pittoresque dont de vieilles gravures nous ont conservé l'image; il n'en reste un souvenir que dans l'irrégularité bizarre de certaines façades. Tout est transformé. Le petit village de 40 feu-tenants compte aujourd'hui plus de 1000 habitants, occupant 150 maisons.

Cette rupture avec le passé a enfin porté un coup définitif aux interminables différends qui avaient passionné pendant près de trois siècles les deux communes de la vieille Seigneurie. L'abolition du droit de vaine pâture avait déjà opéré un rapprochement entre Noiraigue et Travers. Il faut en savoir gré au régime français qui a supprimé cette pomme de discorde. Aujourd'hui la vieille rivalité a cessé pour faire place à un plus bel accord et les querelles d'autrefois reposent inoffensives dans la paix des archives où nous les laisserons dormir à jamais. A défaut du maigre « reguinet » du pré Rortier, les Traversains offrent, avec une rare obligeance, à leurs voisins de Noiraigue les capitaux de leur banque locale. Il est vrai que ceux-ci leur en paient l'intérêt!

Comme une aïeule vénérée qui sourit à tout ce qui peut contribuer au bonheur de sa famille, la chétive commune d'autrefois, aujourd'hui dans l'aisance grâce aux ressources de ses carrières et à la prospérité de ses industries, témoigne de l'intérêt qu'elle porte à ses habitants dont elle cherche à améliorer les conditions de l'existence. En 1866, le vieux temple, le seul témoin du passé que les maçons n'avaient point encore modifié, est flanqué de la tour actuelle. Devenu trop petit depuis l'érection de Noiraigue en paroisse distincte, il est démoli et reconstruit

en 1894[1]. En 1873, sort de terre un nouveau collège[2] qui faisait honneur à ceux qui l'ont édifié et, en 1889, une chapelle catholique. En 1892, la commune bannit la Noiraigue de ses fontaines et la remplace par la Fontaine froide dont l'eau jaillit aujourd'hui, abondante et salutaire, sur tous les éviers. Deux ans plus tard, l'édilité, renie les vieux reverbères à pétrole et installe l'éclairage électrique. Puis, préoccupée de prolonger la vie du citoyen jusqu'aux limites de l'extrême vieillesse, elle s'accorde le luxe d'un médecin, mais cède à l'impérieuse nécessité d'ouvrir un nouveau cimetière qui réclame en vain son tribut. Enfin, la petite commune, comprenant qu'on peut sauvegarder le présent et fonder l'avenir tout en respectant le passé, a désiré vous offrir une réception aussi modeste que cordiale. C'est de sa part une preuve de piété filiale envers ses ancêtres qui ont vécu et travaillé pour elle, et l'occasion de rendre hommage aux amis de notre histoire. Les riverains de la Noiraigue n'ont donc, maintenant que vous voici, plus rien à envier à leurs voisins et peuvent, avec le secours de Celui qui récompense les braves gens, travailler, dans un esprit d'union et d'un même cœur, au bien et à la prospérité de leur cher village.

Je m'arrête ici, craignant déjà d'avoir trop oublié qu'un discours, s'il n'est bon, devrait du moins être court. Cependant j'ai une excuse : c'est que je parlais d'un petit coin de la patrie.

J. WUITHIER.

[1] Des trois cloches que renferme la tour, une, achetée en 1798 par la commune est une épave du couvent de Bellelay dont les Français, commandés par le général de Saint-Cyr s'emparèrent en 1797 et qui, depuis cette époque, fut sécularisé. L'abbé Jean-Georges Voirol, dont le nom avec les armes du couvent figure sur la cloche avait plus qu'aucun de ses prédécesseurs contribué à l'embellissement de cette grandiose demeure monacale. Le bon abbé ne se doutait guère quand il destinait cette jolie cloche à l'une des tours de son abbaye restaurée, que soixante-dix ans plus tard elle prendrait place dans le clocher d'une modeste église protestante d'un village neuchâtelois. CH.-EUG. TISSOT. *Inscriptions campanaires du canton de Neuchâtel. Musée Neuch. 1881.* p. 72.

[2] Ce bâtiment, auquel on ajouta en 1893 la Halle de gymnastique, renferme aujourd'hui cinq classes et abrite 200 enfants environ.

REVUES MILITAIRES A NEUCHATEL

AU XVme ET AU XVIme SIÈCLE

(Suite et fin. — Voir la livraison de juillet-août 1904, p. 189.

V

Les eslehuz pour tirez aux mandement de noz tresredoubtés Seigneurs Messeigneurs de Berne pour allez a la guerre la out sera de besoings que fut sur le xij^e jours de may l'an mil v cens xxvij.

Premierement

Pierre Hardi, capitaine.
Jehan Hesseler, banderet.
Jehan Rossellet.
Anthoyne Guyot.
Pierre Perrot.
Jaiques Quoquillion.
Pierre Thiebaud le Jeufne.
George Feguyer.
Fransel le Magnyn.
Jehan de Cornaulx.
Blaise Barrellier filz Pierre Barrellier.
Jaiques Vallet.
Jehan Jaquellin.
Steff Gringet.
Guillame Tribolet.
Pierre Yoss.
Loys Hesseller.
Nycolet Varnod.
Jehan Michiel, masson.
Augustin le pintre.
Fasie le jolliard.
Pierre Humbert, saborin.
Jacob le Verrier le Jeusne.
Anthoyne filz Jaquet Jehan Guillame.
Pierre Purry le Jeusne.
La uffrutuerry[1] es biens feu Pierre Guys.
Nycolet Servent.
Loys Roubert.

[1] Usufruitière.

Les hoirs feu Pierre Guys.
Henry Bonvespre.
Blaise Aubert.
Guillame Grenot, escuyer.
Beney Mathey.
La Flajollette.
Blaise Petremand.
Jehan Guyenet.
Jehan Guilliermet.
Nycolet Vallet.
Guillame Talliart.
Guillame Huot.
Pierre Ratte.
Pierre Wiette.
Guillame Rosselet.
Huguenin Briaule.
Hinzely Fequenet.
Jehan Menod.
Jehan Grenot.
Hugue Cartier.
Claude Pathey, chyvaulx.
Conrad Alfolt.
Emé Cugniet, iiij florins.
Pierre Berjon.
Liennard du Boz.

Sur la chastellanie de Thele

Premierement

CRISSIER

Nycolet Hudriolet.

CORNAULX

Andrey Gallan.
Guillame Nycolet.
Vuilliemin Gouffard.

MARIN

Les biens tenant de ceulx Davoyne.

SAINT BLAISE

Jehan Dardel, le filz dudit Dardel pour son pere.

AULTERIVE

Claude Gaudet.
Jaiques Jaccottet.
Nycolet Dodiet.

Petit Jehan Grant.
Vincent Vela.
Jehan Petter.
Les enffans feu Claude Grant.

LA COULDRE

Guillame Hinzely.
Pierre Galandre.

LA FAVARGE

Guillame Favargier.

BOUDEVILLIER

Pheleppin du Fourt.

PESEULX

Pierre Fornachon l'ospitalier.
Le filz Claude Serjan.

CORCELLES

Pierre Bouteillier.

CORMONDRECHE

Jaiques Symonin.
Guillame Vauthier, donzel.
Berthin.
Vuilliemin Symonin.
Guillame Symonin, le chyval.

AUVERNIER

Nycolet Junod
Jehan Convert.
Phelebert Racyne.
Guillame Bucereulx.
Gerard L'Ausseroix.
Claude Chambette.

COLUMBIER

Jehan Jordanne.

A SERRIERE

Jaiques Mathey.

VI

Les eslehuz pour la seconde foys a la tiree de Messeigneurs nos tres redoubtés seigneurs de Berne, le iiij^e^ jour de novembre, l'an v cens xxviiie[1].

[1] Voir BOYVE, *Annales*, livre II, p. 283.

NEUSCHASTEL.

Loys Coinchely, capitayne.
Loys Hudriet, son lieutenant.
Jehan Hesseller, banderet.
Jehan Chevallier le potier, son lieutenant
Hinzely Fequenet.
Jehan Meriaulx.
George Purry.
Le gendre Jehan Liennard, taborin.
George Figuyer.
Jaiques Wavre.
Jaiques Dordoz.
Huguenin Barbaz.
Le gendre Guillame Porrentruz.
Anthoyne Emé.
Jaiques Chappellier.
Le gendre Guillame Breyer.
Jehan Blaise Claude.
Berthod Payen.
Jehan Yoss.
Vienot Richardet.
Jehan Grenot.
Pierre Henriet.
Guillame Rossellet.
Jehan Paris.
Pierre Michodz.
Henry Bonvespre.
Nycolet Servent.
Anthoyne Bretel.
Guillame Huot.
Marque Guilliermet.
Jaiques Regnaud le serrurier.
Claude Botholier.
Guillame Habram.
Guillame Grenot Donzel.
Perrenet Trottet.
Guillame Chambette.

VII

Visitacion des bastons des bourgeois estans en la Coste, le xxiiij[e] janvyer l'an 1536, par Jehan Chevallier du Conseil et Blaise Junod.

Et premyer a PESEUL.

Pierre Bon Hoste, homme seul, harnoy entier, lance et allebarde.
Conrard Prodhom, homme seul, lance et coste de mailles.

Guillame Prodhom, homme seul, ayant une espee.
Jehan Regnaud, ung allebarde.
Pierre Rollet, seul, lance et allebarde.
Claude Roy, lance.
Jehan Martin, colovryne et plastron.
Jehan Paris, plastron et allebard; son filz est a la guerre[1].
Pierre Salles, allebarde.
Guillame Gallot, une lance. [*En marge :*] Chargez d'une dague.
Jacques Prodhon, deux allebarde.
Claude Sergant, sont iij hommes, ij lances, plastron et colovryne et une achette [*En marge :*] Gaigez pour ung arnoy d'une lansse.
Claude Prodhom, ij lance.
Nycollas Tachez, j lance.
Pierre Ballanche, sont deux, ont j lance, j allebard et harnoy.
Les filz Blaise Prodhon, lance, allebard et collovryne.
Pierre Prodhom, iij hommes, ij lances et j plastron. [*En marge :*] Gaigez d'ung vieux pot pour avoir ung harnoy.
Pierre Jacquobez, harnoy et colovryne. [*En marge :*] Chargez d'une lance.
Pierre filz Jacquet Prodhom [*En marge :*] Gaigez de chaudiron pour ce qu'il n'a harnoy ny bastons.
Les deux Fournachons, tous bien garnilz.
Goguillet, lance, allebard et plastron.
Girard Rollet, bien garnilz.
Pierre Ballez, ij lances. [*En marge :*] Gaigez d'ung pot pour un harnoy.
Henry Sergant, j allebard.
Ferron, une lance.
Guillame Sergant, une colovryne.
Jacques La Dame [*En marge :*] Chargez d'ung allebard.

COURCELLES.

Pierre Dhostaul, j lance et j allebarde.
Pierre Jaquet.
Guillame Boullez, plastron et allebarde.
Blaise Mathiez, j lance et j allebarde [*En marge :*] Chargez encor d'une lance pour ce qu'il son iij hommes.
Jaquelon Droz.
Guillame Mathiez, j lance et j colovrine.
Jehan Mathiez, j lance, j espic, plastron gorin et garde bras.
Henri Bedaulx.
Pierre Phelippin, harnoy entier, lance et colovrine.
Pierre Phelippin le vielle, harnoy et lance.

[1] Le 18 janvier 1536, une élection de soixante hommes avait été faite « pour tirer avec Messeigneurs de Berne au secours de la Ville de Genève ».

Claudi Phelippin, a la guerre.
Anthoyne Droz, j colovrine.
Jehan Thenet, bien garnilz.
Pierre Regnaud et son filz, j lance et j allebarde.

CORMONDRESCHE.

Petre Symonin, harnoy, ij allebarde et j lance.
Chiez messire Hugue [*En marge :*] Soyent gaigez, n'ont riens de bastons.
Pierre Tissot, j lance et j allebarde.
Le gendre Pierre Conrard, j espic [*En marge :*] Chargez d'une lance.
Odet Conrard, j allebarde.
Lienard Bedaul, harnoy et lance.
Uldryon Bedaul, harnoy et deux lances.
Guy Phelippin, lance, collovryne et harnoy.
Claude Bertin, j lance, j allebard, ung plastron [*En marge :*] Chargez d'ung harnoy enthier.
Huguenin Jarrot, ij lance et j allebard.
Perrod Jarrot, harnoy et lance.
Jacques Symonin, j lance et ung allebard et harnoy.
Jehan Jacquenod, j lance.
Jacquet Raguel, double harnoy, ij lances, ij allebard et j pertesanne.
Vuillemin Aymonet, j lance et une coste.
Jehan Aymonet, j allebard et harnoy.
Pierre filz Guillame Symonin, j lance, j allebard.
Blaise Symonin, harnoy et lance.
Pattevaul, j lance.
Pierre Rochefort.
Francez Simonin.
Bastian Dotaux.

AUVERNYER.

Colled Perrod, garnyr.
Michiel Junod, garnilz.
Jehan Junod, garnilz.
Françoys Junod.
Guillame Convert, garnilz.
Pierre Cortaillod, garnilz.
Claude Bouvard, garnilz d'une lance.
Claude Hans, a la guerre.
Guillemin Baulfiez, garnilz.
Michiel Duboz.
Jehan Convert, garnilz.
Michiel Jaynin, lance.
Chiez Rossel, garnilz.
Phelippe Racyne, garnilz.

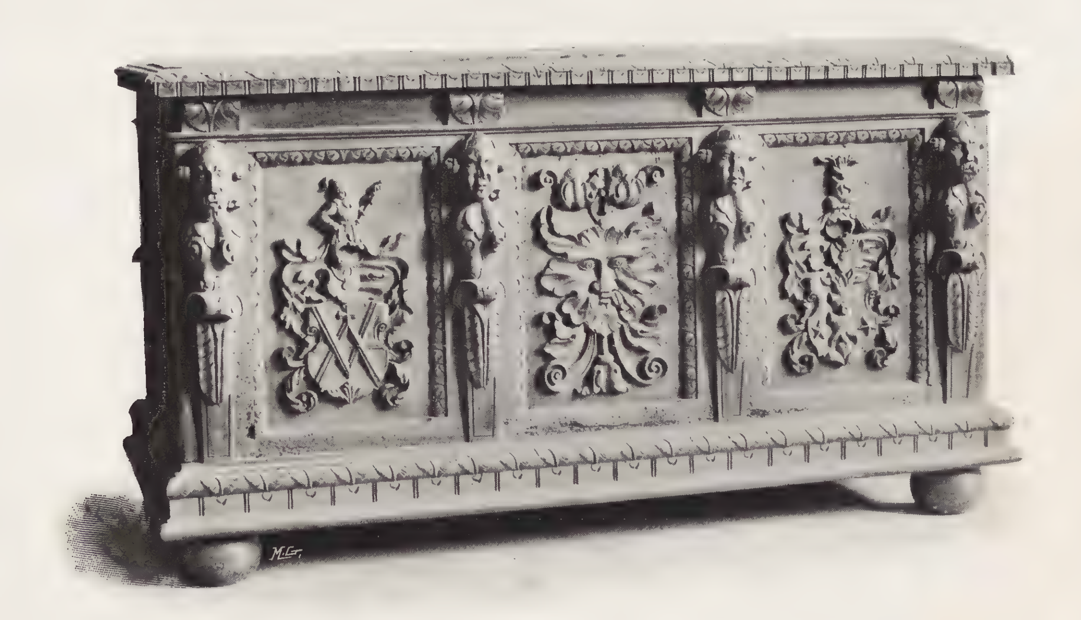
Claude Bachelin, garnilz.
Jehan Jaynin, lance et allebard.
Michiel Jaynin, harnoy et lance.
Boyvin, colovrygne.
Pierre Bouvard, a la guerre.
Phelippe Buxereux, tout garnyr.
Henry Nycod, garnilz.
Loys Moschet, allebard.
Jehan Lardy, garnilz.
Guillame Baulgon, lance.
Pierre Baugon.
Girard Baulgon, a la guerre.
Michiel Baulgon, a la guerre.
Anthoyne et Phelippe Baulgon, tous deux a la guerre.
Françoys Baulgon, lance.
Jacques Baulgon, lance.
Chiez Robert, garnilz [*En marge :*] Chargez encor d'ung arnoy.
Maulblanc, garnyr d'une lance.
Pierre Duboz, a la guerre.
Jehan Perrochet, allebarde [*En marge :*] Chargez d'une lance.
Le vignollan de messieurs les chastellain, une lance.
Claude Jaynin, allebarde.
Lienard Estevenyer, lance et allebarde.
Pierre Robert, a la guerre.
Chiez Grandjehan, garnilz.
Jehan Gruyet, lance.
Jehan Baulgon, lance.
Huguenin Baulgon, allebard.
Chamellier, lances et j arnoy.
Claude Belpey.
Viellemin Junod, garnilz.
Jacques Monnier, a la guerre.
Claude Monnier, a la guerre.

Arthur PIAGET.





BAHUT MERVEILLEUX



BAHUT CHAMBRIER

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

BAHUTS NEUCHATELOIS

(AVEC PLANCHE)

Le Musée historique de Berne a eu, en 1903, la bonne fortune d'acquérir deux très beaux bahuts, qui ont, pour nous, un intérêt spécial; ils ont appartenu, en effet, à deux Neuchâtelois, qui jouèrent un rôle important à la fin du XVIme siècle. En outre, il est fort probable que ces meubles ont été exécutés dans le pays.

Le premier de ces bahuts est d'assez grande dimension, ayant environ 1^{m},70 de longueur et 0^{m},87 de hauteur; c'est une œuvre de sculpture charmante, traitée avec art et habileté; sa partie principale est divisée en quatre panneaux; ceux du centre portent les armoiries Merveilleux et Wurstemberger, avec la date de 1598; les deux autres sont ornés de motifs décoratifs d'un bel effet; les cariatides sont remarquables par leurs types expressifs et variés.

Le second bahut, quoique datant de la même époque, est d'un genre assez différent; il n'est pas aussi finement sculpté, mais a beaucoup de caractère; ses dimensions sont moindres: il n'a que 60^{cm} de hauteur, sur 1^{m},15 de longueur. Tandis que la face principale du bahut Merveilleux est divisée en quatre parties, le second meuble n'en a que trois: au centre, apparaît une grande tête d'étrange expression; des deux côtés l'on voit les armes Chambrier et Graffenried, sculptées avec beaucoup de vigueur et de relief; quant aux cariatides, elles sont très curieuses: l'on en retrouve d'analogues sur plusieurs meubles de notre pays.

Jean Merveilleux (III), propriétaire du premier de ces bahuts, était conseiller d'Etat de Neuchâtel; comme tant d'autres membres de sa famille, il avait épousé une Bernoise, Salomé Wurstemberger: leur fils unique mourut jeune et leurs trois filles se marièrent à Neuchâtel; il semble que c'est là aussi que ce meuble aurait dû être conservé; nous ne savons pas comment et à quel moment il partit pour Berne; c'est dans une maison de campagne des environs de cette ville qu'il fut découvert, il y a peu d'années.

Le second bahut fut exécuté pour Pierre Chambrier [1], lieutenant du gouverneur de Neuchâtel, et pour Isabeau de Graffenried [2], sa troisième femme; l'une des deux filles, nées de ce mariage, épousa successivement deux Bernois [3], et c'est avec elle, sans doute, que ce bahut quitta Neuchâtel; il était conservé, en dernier lieu, dans la famille de Graffenried, qui le céda au Musée de Berne.

En terminant, nous exprimons toute notre reconnaissance à M. le directeur Kasser, qui a bien voulu nous autoriser à faire photographier ces meubles à l'intention du *Musée neuchâtelois*.

Paul DE PURY.

[1] Pierre Chambrier fut l'un des Neuchâtelois les plus influents de son temps; il remplit, tour à tour, d'importantes fonctions civiles et militaires, et mourut en 1609.

[2] Isabeau de Graffenried, fille du trésorier bernois Nicolas de Graffenried et de Barbara Stürler, naquit en 1557; elle était veuve de David Merveilleux, lorsqu'elle épousa, en 1589, Pierre Chambrier.

[3] Isabelle Chambrier, mariée à François de Glèresse, puis à François-Louis d'Erlach, seigneur de Bümpliz.



CATHERINE DE GONZAGUE

Epouse d'Henri Ier de Longueville,

née en 1575 — morte en 1639

L'original au crayon, par un artiste inconnu, est conservé dans les cartons du Musée du Louvre, à Paris.



Héliog. Dujardin

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

Les articles dont nous publions aujourd'hui le premier sont une série d'études sur un sujet attrayant et neuf: l'auteur — un de nos compatriotes établi à Paris — se propose de passer en revue tous les châteaux français auxquels se rattachent des souvenirs intéressant l'histoire du pays de Neuchâtel. Ces monographies sont le fruit d'un travail de plusieurs années, accompli dans des conditions particulièrement favorables par un homme que sa situation éminente a mis en mesure de ne négliger aucun moyen d'information. Nos lecteurs apprécieront eux-mêmes l'intérêt de ces articles, ainsi que la beauté des illustrations qui les accompagnent, et remercieront avec nous l'auteur de les avoir réservés au *Musée neuchâtelois*.

LA RÉDACTION.

COULOMMIERS

Coulommiers est une petite ville de quatre mille habitants, située en pays plat, à l'est de Paris, à une heure et demie de chemin de fer de la capitale française, sur le Grand Morin, affluent de la Marne. C'est le chef-lieu rural d'un arrondissement où abondent les terres à blé, les moulins et les fromages de Brie. — Rien à dire de la ville, aussi banale que possible au point de vue artistique ou archéologique.

Au point de vue de l'histoire, il n'y a pas grand chose à en dire non plus. Elle a été souvent inquiétée par les Ligueurs parce qu'elle tenait le parti du Roi, mais les guerres de religion n'y ont point fait de ravages, Coulommiers ayant toujours tenu pour l'opinion catholique. A mentionner trois grandes pestes, en 1583, 1637 et 1638.

Coulommiers n'est intéressant pour les Neuchâtelois que par la construction, à partir de 1613, par Catherine de Gonzague et de Clèves, veuve d'Henri d'Orléans, premier du nom, duc de Longueville, d'un des plus beaux et plus somptueux châteaux qu'on ait élevés en France dans les derniers siècles. Du Ry, célèbre architecte natif d'Argentan, en Normandie, en a eu la conduite et l'exécution, sur des plans venus, dit-on, d'Italie ; des recherches plus récentes permettent d'affirmer,

avec une quasi-certitude, que Du Ry fut simplement l'entrepreneur de la construction; «le palais du Luxembourg à Paris, siège actuel du Sénat français, et le château de Coulommiers ont même paternité, même âge; ce sont deux frères qui, malgré quelques dissemblances d'expression, ont même taille et même allure et qui proviennent d'un même type original». Le château *doit* être attribué à Salomon de Brosses. Telle est la conclusion d'une étude de M. Anatole Dauvergne, à laquelle se rallie notre savant compatriote M. H. de Geymuller, le seul Suisse qui, depuis la mort du graveur neuchâtelois Paul Girardet, fasse actuellement partie de l'Académie française des Beaux-Arts.

Le château était presque fini en 1629 lorsque Catherine de Gonzague mourut. Il jouissait d'une telle réputation de magnificence que, le dimanche 26 septembre 1631, la reine Anne d'Autriche s'y transporta de Fontainebleau pour le voir et y envoya le roi Louis XIII le 22 octobre suivant. L'imagination des écrivains s'est donné libre carrière à cette occasion, et Mme de Lafayette, dans son touchant roman de la *Princesse de Clèves*, a placé la scène capitale de la rencontre nocturne entre son héroïne et son héros, dans un pavillon dépendant du château de Coulommiers; le pavillon n'a jamais existé et la scène, pour être une des plus admirables qu'on puisse lire comme exemple d'empire sur soi-même et de lutte de la vertu contre la passion, n'a aucune base historique.

Catherine de Gonzague était veuve lorsqu'elle entreprit la construction de son palais. Son mari, Henri Ier de Longueville, avait été tué en 1595, probablement à l'instigation de Gabrielle d'Estrées. N'ayant personne pour la retenir, Catherine s'en donna à cœur joie avec son architecte. Elle reconnaît ses dépenses extravagantes et s'en excuse dans son testament, daté de Paris le 22 septembre 1629: «Je prie mon fils d'achever le peu qui restera à faire de mon bastiment. Il connaîtra bien que je ne l'ai jamais fait que pour lui et pour Madame sa femme, puisque j'ai eu soin de ne faire que les grosses murailles sans me soucier de m'y loger et d'en avoir mon plaisir. *Je ne doute pas que l'on ne lui ait fait trouver mauvaise la dépense que j'y ai faite,* mais quand il considérera que je me suis aussi pour cela retranché de toutes autres, me plaignant jusques à une robbe, et n'y employant que les revenus de la terre, et moins que les autres n'ont fait en leurs habillements et mondanités, il jugera que je ne l'ai fait que pour lui laisser cette mémoire de moi, m'incommodant en toutes autres choses; pour cette raison, il lui donnera sujet de prier Dieu pour moi...»

Catherine de Gonzague était, dit le chancelier Montmollin, une femme assez peu intéressante ; elle a montré toute son incapacité dans les grands démêlés qui éclatèrent en 1617 entre son fils et la bourgeoisie de Neuchâtel et qui amenèrent le célèbre discours du banneret Boyve, sur la terrasse du château, déclarant au prince, *en patois*, que si le lac était un encrier et si on prenait tout le papier sorti de la fabrique de Serrières en une année, il n'y en aurait pas assez pour écrire toutes les franchises des bourgeois. « Les hauteurs de cette dame, son ignorance de nos formes et ses fausses idées en matière d'autorité, furent cause que ce prince fut détourné d'agir selon ses bonnes intentions ;... il ne faut attribuer ces choses qu'aux pernicieux conseils d'une mère altière autant qu'ignare... Par la fondation d'Henripolis notamment, Catherine ne poursuivit d'autre but que de faire pièce à la ville de Neuchâtel. » En regard de ce sévère jugement, il peut être équitable de rappeler la courageuse conduite de Catherine à Amiens lors de la mort de son mari, et de mentionner le fait qu'elle a légué une somme importante pour en distribuer les intérêts chaque semaine aux prisonniers « parce que, dit-elle, j'ai vu trop de misères et de nécessités dans les prisons ». Elle a aussi employé des sommes considérables à secourir les villages traversés en Franche-Comté et abominablement saccagés par les troupes commandées par son fils au cours de la première partie de la guerre de Trente ans, « pour ôter l'ire de Dieu de dessus lui, vu que je connais tant de cruautés et d'extorsions qu'ils faisaient » ; elle a poursuivi cette œuvre pendant nombre d'années par l'entremise de son aumônier.

C'est à Meaux, près de Coulommiers, que Catherine de Gonzague a signé, le 19 septembre 1609, en sa qualité de mère-tutrice ayant la garde-noble de son très cher fils Henri II, un acte relatif au fief Du-Terreaux au Val-de-Travers. On possède aussi à Neuchâtel des lettres datées de Coulommiers concernant des questions financières et adressées par elle à « Monsieur Guy, maîstre d'hostel de mon fils » et membre de la célèbre famille militaire Clerc dit Guy d'Haudanger.

Le château de Coulommiers occupait, au dire de son historiographe M. Dauvergne, une place à peu près exactement carrée de 2170 mètres superficiels; il était entouré de fossés se prolongeant parallèlement vers l'Est pour se réunir à l'extrémité d'un parterre carré contenant plus d'un hectare. Un pont de huit mètres de large donnait accès au château du côté de l'ouest et un autre pont, placé sur le fossé parallèle, établissait une communication entre le château et le parterre. Les diverses gravures et plans que l'on possède ne concordent pas et ont sans doute

été exécutés d'après des plans modifiés en cours d'exécution ou même partiellement non exécutés.

Le château, en fer à cheval, se composait de quatre pavillons reliés par deux galeries, s'étendant latéralement de l'ouest à l'est, et, au fond, du côté de l'Orient, par une autre galerie ayant au centre un dôme angulaire comme celui qui existait jusqu'en 1871 au milieu du palais des Tuileries. La longueur des galeries était de 85 mètres; le bâtiment du fond avait 54 mètres. Des balcons joignaient, à l'angle intérieur, les ailes au bâtiment central. Une terrasse régnait le long du bâtiment de face. La hauteur totale était de 20 mètres pour les galeries et de 25 mètres pour les pavillons. Au-dessus de l'entablement de chaque fenêtre, des statues colossales; sur les combles, des œils-de-bœuf alternant avec des vases entourés de guirlandes; sur la cour, les œils-de-bœuf étaient ornés d'aigles et de cygnes, qui sont les « supports » des armoiries de Gonzague. — Au centre des ailes, d'énormes figures allégoriques, couchées, supportaient les armes de la dame de Coulommiers. « Partout le chiffre de Catherine de Gonzague, composé d'un C et d'un G, dans les panneaux, sur les cheminées, au milieu des guirlandes de fleurs ou sur les colonnes cannelées. Ces gerbes de beaux fruits, ces guirlandes et rubans passés dans des anneaux, ces amours joufflus portant des cimiers, sont de la bonne sculpture française du grand siècle, grassement modelée, franchement épanouie, d'un goût peu relevé sans doute, mais sans trivialité et sans cette imitation des palais romains qui a gâté la fin de XVIIme siècle. C'est, dit l'architecte Dauvergne, de l'art français aimable, point pédant, et vivant de son tempérament propre. »

Le château avait 19 fenêtres à chaque étage latéral extérieur et 14 à l'intérieur du côté de la cour, au total 220 fenêtres et 78 œils-de-bœuf, 146 statues colossales, 52 aigles, 184 vases ornés de guirlandes. Le grand escalier, tout en pierre de taille, voûté par dessous, était soutenu par des femmes qui avaient beaucoup de gorge, d'où son nom d'escalier des nourrices. Le haut de l'escalier était voûté en calotte, et dans le milieu de la calotte on voyait les armes des maisons de Gonzague et de Longueville.

Dans l'aile nord se trouvait l'escalier dit de Mansart, que les connaisseurs trouvaient très beau et très hardi.

L'aile sud renfermait, du côté de l'église des Capucins, la chapelle, et, chose bien rare en un siècle où l'on se lavait si peu, une salle de bains; au-dessus de la salle de bains, il y avait une sorte d'estrade pour placer des musiciens, ce qui, de nos jours, peut paraître assez extraordinaire.

La charpente du château, presque toute en bois de chataîgnier, était fort remarquable et passait pour un chef-d'œuvre, « tant au point de vue de la coupe et de l'assemblage des courbes que pour la délicatesse et la solidité de l'ouvrage ».

Il paraît certain que la chapelle et la cour n'ont jamais été terminées. Il n'est resté aucun souvenir des décorations des appartements. Cependant, on a retrouvé chez M. Ludovic de Gaussion, à Coulommiers, sous un grossier badigeon, de petites figures représentant Jupiter lançant des foudres, Vénus assise sur une conque marine et portant deux colombes, des amours répandant des fleurs pendant que l'un d'eux, gravement assis sur un croissant de lune, s'occupe à... faire de la pluie. Ces peintures, sans valeur d'art, sont, toujours d'après M. Dauvergne, disposées avec une intelligence évidente de l'effet général de la décoration.

L'église des Capucins de Coulommiers, également construite par Catherine de Gonzague, et aujourd'hui remplie de fourrages pendant la plus grande partie de l'année, se trouve au sud et non au nord du Palais; la gravure d'Israël Sylvestre doit être *retournée*. Cette église est décorée de « barbouillages piémontais » empruntés aux Carrache, au Corrège, à l'école des peintres génois, à Raphaël, le tout rajusté tant bien que mal.

A la mort de Catherine de Gonzague, son fils Henri II de Longueville, dont la seconde femme, Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, était une grande dépensière et qui avait d'ailleurs à faire face lui-même aux lourdes charges de sa situation de gouverneur général de la Normandie ou de représentant de la France au congrès de Münster en Westphalie, sans parler de ses dépenses comme l'un des chefs de la Fronde et comme ami de la duchesse de Monbazon, se laissa d'autant plus facilement décourager d'achever le château de Coulommiers que la contrée et les environs de la ville sont fort laids. Six millions de livres avaient déjà été engloutis dans cette fastueuse bâtisse. Henri II se borna aux strictes dépenses d'entretien, et, vers la fin du XVIIme siècle, les réparations étaient devenues si multipliées et si urgentes, que l'on perdit tout espoir de sauver le château d'une ruine imminente.

Et cependant, avant la disparition finale du palais, celui-ci devait être pendant quelque temps et à diverses reprises, dans des circonstances relativement tragiques, la résidence momentanée des dernières femmes de la maison de Longueville.

En février 1650, alors qu'Henri II était en prison au fort de Vincennes, sa fille, Mlle de Longueville, plus tard duchesse de Nemours, s'était réfugiée à Coulommiers. La seconde femme de son père, la célèbre

duchesse de la Fronde, était pour lors assiégée par les gens du roi dans le château de Dieppe et Mazarin lui fit offrir son pardon si elle consentait à se rendre en exil à Coulommiers; Anne-Geneviève refusa, s'enfuit de Dieppe sur une barque de pêcheurs, gagna les Pays-Bas espagnols et y fomenta la triste alliance de Stenay entre les Frondeurs et l'Espagne. Quelques années plus tard, ce fut à Coulommiers que la belle Frondeuse, réconciliée avec la Cour, fit venir de Flandres son frère, le grand Condé, après avoir obtenu du roi et de Mazarin un sauf-conduit, et qu'elle eut cette émouvante entrevue avec ce frère auquel elle avait fait tant de mal, avec ce héros dont elle avait fait un traître à la patrie et dont elle avait à redouter le courroux ; au bout de peu de jours, l'habile princesse amenait son frère à la Cour, l'y faisait fêter pendant deux semaines par la reine et par Mazarin, et rendait à Louis XIV celui qui devait être une des gloires du nouveau règne.

Devenue veuve, la princesse, poussée de plus en plus vers les émotions religieuses à mesure que l'âge l'amenait à renoncer « aux mouvements de l'amour du plaisir et à l'orgueil des jours de sa vie criminelle », devait revenir encore dans le séjour monotone de Coulommiers. En septembre 1666, elle y passe quelque temps en compagnie du Neuchâtelois Merveilleux, qui s'est empressé d'aviser de cette faveur son cousin de Guy, alors logé « à l'enseigne de la ville de Neufchastel en Suisse, rue Montmarthe à Paris », ajoutant qu'il désire profiter de l'occasion pour essayer de « faire quelque service » à son cousin ; le billet, conservé dans les archives de la famille Guy d'Haudanger, est aujourd'hui entre les mains de M. Maurice de Pourtalès, à Neuchâtel.

Enfin, un tiers de siècle plus tard, alors que tous les mâles de la famille de Longueville avaient disparu, une foule de compétitions se nouaient entre les grandes et les petites puissances autour de la succession future de Marie de Nemours, l'héritière d'Henri II, dont le grand âge faisait prévoir la fin prochaine.

Louis XIV venait de conquérir la Franche-Comté et de construire, *sociis tutelæ*, la forteresse de Huningue ; il méditait de mettre la main sur Neuchâtel, soit directement, soit par l'entremise du prince de Conti ou d'un autre héritier français de la duchesse de Nemours. — La duchesse, qui n'aimait pas le prince de Conti et avait successivement désiré donner Neuchâtel au fils naturel de son cousin le chevalier de Soissons, puis aux filles de celui-ci, s'était peu à peu mise vis-à-vis du roi sur un pied d'hostilité. — Les Neuchâtelois, effrayés de la disparition de la Franche-Comté, véritable et utile Etat-tampon austro-espagnol

entre la Suisse et sa grande voisine de l'ouest, peu rassurés d'autre part pour leurs opinions religieuses alors que leur pays était plein de réfugiés français victimes de la révocation de l'Edit de Nantes, cherchaient leur voie, proclamaient avec une énergie, une prévoyance, une éloquence et une autorité étonnantes pour l'époque, le droit des peuples de concourir au choix d'une dynastie nouvelle, se demandaient s'ils se constitueraient en république indépendante, s'ils chercheraient à devenir un canton suisse, ou s'ils trouveraient quelque prince à la fois assez éloigné pour ne pas peser trop lourdement sur eux et assez bien placé pour pouvoir assumer le rôle d'arbitre dans leurs luttes habituelles entre les communes de la campagne et les bourgeois de la ville. La duchesse de Nemours, qui avait eu beaucoup de peine à se faire accepter des Neuchâtelois et avait eu à se reprocher au début de son règne nombre de violences compliquées même d'un assassinat, s'était peu à peu rapprochée de ses sujets pour les gagner à la cause de l'héritier de son choix et pour les détourner du prince de Conti. Elle avait réussi d'ailleurs à comprendre que la vie publique neuchâteloise, que l'organisation politique de sa petite principauté, étaient absolument réfractaires à l'absolutisme alors seul en honneur en France. Lorsque le roi, résolu à brusquer les choses, envoya à l'octogénaire duchesse l'ordre de révoquer le gouverneur de Montet (Stavay-Mollondin), le vieux sang frondeur des Longueville et des Condé se réveilla en elle, combiné avec un sentiment très remarquable de sa dignité de princesse souveraine et avec un certain instinct des droits du peuple dans les pays constitutionnels. Elle écrit à Colbert, comme suite à une série de lettres de plus en plus accentuées, et dans cette belle langue du grand siècle : « Parce que j'ai affaire à des gens puissants, que Dieu dans sa collère m'a donnés pour ennemis, et qui mettent toutes choses en usage pour prévenir S. M. contre moy, j'ai le malheur que l'on insiste encore pour la révocation de mon gouverneur. Le moyen de croire que le roy, qui est aussi recommandable par sa haute sagesse et par son incomparable justice qu'il est respectable par sa solide piété et par tant d'autres qualités éminentes, voulût contraindre une souveraine et la dernière héritière d'une maison qui a si bien servy l'Etat dans tous les temps, à faire une démarche qui entraînerait absolument sa perte ?... Je serais bien malheureuse et bien à plaindre d'avoir deux fois risqué ma vie dans un âge si avancé, au milieu des saisons les plus rigoureuses et de m'être consommée par des dépenses excessives pour me deffendre contre les entreprises de M. le prince de Conty, et de me voir aujourd'hui forcée à renverser en un

moment tout ce que j'ai fait pour me maintenir dans la juste et légitime possession de ma souveraineté. D'ailleurs, quand je fais réflection sur les remontrances et sur les protestations des corps de mon Etat, qu'ils ont encore renouvellées par deux lettres (des 7 et 9 décembre), en des termes précis et formels, je vois des dangers si évidens ou pour mieux dire une perte si certaine, que rien n'est capable de me déterminer à prendre un tel party. Je suis donc, Monsieur, obligée de vous dire, quoyqu'avec le dernier déplaisir, qu'il m'est absolument impossible de rien changer aux nominations que j'ay faites. Je ne crois pas manquer en cela au profond respect que je dois au Roy et que je lui conserverai jusqu'au dernier soupir. S. M. est trop juste et trop éclairée pour ne pas écouter favorablement des raisons tirées de mon honneur et de ma gloire, de ma conscience, et d'un intérest aussi pressant que celuy de se maintenir, par des voyes légitimes, dans une souveraineté que Dieu, la Nature et les Loix de Neufchâtel m'ont déférée.
A Paris, ce 5me janvier 1700. MARIE DORLÉANS. »

La réponse ne se fit pas attendre. Le lendemain, Torcy-Colbert réplique de Versailles : « Madame : J'appris avec un sensible déplaisir par la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que le Sr Brunet me rendit hier, la résolution que Vous avez prise au sujet du gouverneur de Neufchâtel ; je ne pouvois douter du mauvais effet qu'elle produirait, et, comme Vous le verrez, Madame, par l'ordre du Roy que j'ai l'honneur de Vous envoyer. Je n'y puis rien ajouter que les assurances du respect avec lequel je suis, etc. ». La lettre de Torcy-Colbert renfermait un ordre d'exil de la Cour ainsi conçu : « Ma cousine, Je Vous écris cette lettre pour Vous dire qu'aussy tôt que Vous l'aurez receue, mon intention est que Vous Vous rendiez à Coulomiers pour y demeurer jusques à nouvel ordre. Et la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'Il Vous ayt, ma Cousine, en Sa sainte et digne garde. Ecrit à Versailles, le 6me jour de janvier 1700. LOUIS. »

Le maréchal de Villeroi, l'ami d'enfance de Louis XIV, et son grand favori bien qu'il eût l'habitude de faire battre toutes les armées dont il obtint le commandement, rapporte qu'en recevant la lettre de la duchesse de Nemours, l'irritation du roi fut extrême, aucun de ses sujets ne lui ayant jamais tenu un tel langage, et que ce fut la seule occasion où l'on ait vu ce prince réellement en colère.

Le 12 janvier, la duchesse était encore à Paris. Son secrétaire Brunet écrit qu'il a été tout à fait impossible à S. A. S. d'obéir plus prompte-



CHATEAU DE COULOMMIERS (SEINE & MARNE)

Construit par Catherine de Gonzague, vers 1630.

(La gravure d'Israel doit être retournée: l'église se trouve en réalité à la droite du spectateur.)

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

vingts ans et pour les affaires de son patrimoine. Exilée sans l'avoir mérité, elle fut rappelée sans l'avoir demandé (janvier 1704). Elle vit le roi deux mois après, qui lui fit des honnêtetés et presque des excuses. »

Après la mort de la duchesse de Nemours, en 1707, tandis que Neuchâtel s'adjugeait volontairement à la maison de Prusse, cessionnaire des droits des Chalon-Orange-Nassau, la seigneurie de Coulommiers était attribuée à Louise-Jaqueline et à Marie-Anne de Bourbon-Soissons, nièces de la duchesse de Nemours ; elles étaient filles de Louis-Henri, légitimé de Bourbon, mort en 1703 et auquel la duchesse de Nemours avait donné tous ses biens. Louise-Jaqueline reçut Chateaudun et Coulommiers ; la duchesse de Nemours lui avait même fait prendre de son vivant le titre de Princesse de Neuchâtel et Vallengin. Elle épousa le duc Charles-Philippe de Luynes et de Chevreuse, l'ancêtre du duc actuel de Luynes, qui porte encore dans ses armes les trois chevrons de Neuchâtel.

Le 16 mai 1777, la famille de Luynes a vendu la terre et châtelainie de Coulommiers au Marquis de Montesquiou ; mais le château avait depuis longtemps cessé d'exister. A partir de 1736, la démolition avait commencé sur l'ordre de Marie-Charles-Louis d'Albert duc de Chevreuse. « On ne sait pas, dit l'architecte Dauvergne, ce que sont devenues ces légions de statues et ces bataillons de vases. De tout cela il ne reste rien. Aucune pierre sculptée n'a survécu. Cet anéantissement total est peut-être unique dans l'histoire des monuments français du XVIIme siècle. »

* * *

SOURCES

Notice historique sur la ville de Coulommiers, sans nom d'auteur. Coulommiers 1829, chez Rouget (qui est l'auteur probable de cet ouvrage).

Anatole Dauvergne. *Notice sur le château et l'église des Capucins de Coulommiers*, Paris, Derache, 1853. C'est à cette étude qu'ont été empruntés tous les renseignements architecturaux qui précèdent.

Jean Marot, *architecte parisien. Recueil des plans, profils et élévations de plusieurs palais et châteaux*, grand in-quarto, sans date, à la Bibliothèque Nationale de Paris. Inventaires V, 8957 (ancien V, 1508c). On y trouve plusieurs dessins de Coulommiers.

La Chancelier Montmollin. *Mémoires*, I, 147.

Boyve. *Annales de Neuchâtel*, III, 357, 376; IV, 421 à 436.

Chambrier. *Histoire de Neuchâtel*, p. 496.

Archives du Ministère français des affaires étrangères, volume 2 de *Neuchâtel*, p. 204, 210, 238 et suivantes.

Testament de Catherine de Gonzague. Bibliothèque nationale de Paris. Fonds français 16,681, fol. 239, copie manuscrite.

Madame DE MOTTEVILLE. *Mémoires*, III, p. 165.

SAINT-SIMON. *Mémoires*, Tome VII, de l'édition de 1847, page 169.

Madame DE LAFAYETTE. *La princesse de Clèves.*

Contrat de mariage de Louis-Henri de Bourbon et de M[lle] de Montmorency-Luxembourg, reçu le 6 octobre 1694 par Moufle, notaire à Paris. La duchesse de Nemours y donne Neuchâtel, Valangin, le duché d'Estouteville, Coulommiers, etc., au fils bâtard de son cousin de Bourbon-Soissons. Collection personnelle de M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale de Paris.

Archives de la famille Guy d'Haudanger, en mains de M. Maurice de Pourtalès à la Lance.

GUILLAUME FOUCQUET. *Traité pour les comtes de Dunois*, manuscrit de 1630 conservé chez le duc d'Aumale, à Chantilly, fol. 48.

Renseignements manuscrits dus à l'obligeance de M[me] Louis Berthoud 15, rue Richer à Paris, de M. le duc de Luynes et de M. de Baulny, chef de bureau à la Direction générale des douanes de France.

ALFRED GODET [1]

Alfred Godet naquit, à Neuchâtel, le 30 novembre 1846. Son père, Charles-Henri Godet, professeur de botanique à la première Académie, l'auteur de la *Flore du Jura,* était un naturaliste infatigable, grand coureur de montagnes, à une époque où le chemin de fer ne vous menait pas encore, en une demi-journée, au pied même des glaciers. De très bonne heure il y conduisit ses enfants, et c'est à dix ans qu'Alfred fait avec lui son premier voyage dans les Alpes, au Grimsel, dont l'hospice était alors tenu par «ce bon papa Zippach», qui finit si lamentablement au pénitencier de Berne. Le gamin grimpe au Sidelhorn, court sur le glacier du Rhône. Il était à bonne école, aussi ces premières sorties dans le monde des hauts sommets, lui laissant des souvenirs ineffaçables, contribuèrent sans doute à lui donner la passion de la nature et des courses au grand air qu'il a gardée toute sa vie.

[1] Voir dans le *Musée Neuchâtelois,* 1903, page 6, une courte notice nécrologique sur Alfred Godet, avec un portrait d'après une peinture de M. Gustave Jeanneret.

Entré au Collège latin à sept ans, il y fait toutes ses classes, puis passe aux « auditoires » remplaçant l'Académie supprimée en 1848. Membre reconstituant de la société de Belles-Lettres — après la fusion avec Zofingue — il lui resta toute sa vie fidèlement attaché.

Ses études terminées à Neuchâtel, un goût bien décidé le portant à l'architecture, il entre au bureau de Léo Châtelain, mais bientôt se voit obligé de renoncer à cette profession. Déjà alors très myope, ses yeux ne tardèrent pas à souffrir de ce genre de travail, auquel les médecins lui conseillèrent de renoncer. Ce fut pour lui un très gros chagrin ; il aimait beaucoup le dessin, y avait — les nombreuses planches dessinées pour le *Musée neuchâtelois* et d'autres recueils le montrent — un fort beau talent, et il fut longtemps à se consoler de n'avoir pu suivre ses goûts.

Que faire avec de mauvais yeux? Vivre beaucoup dans la verdure et cultiver la terre. Il essaie donc, pendant un an, de l'agriculture chez un Neuchâtelois établi en Wurtemberg, M. Lardy, à Ravensburg. Mais malgré ses charmes, la vie rustique chantée par Virgile ne pouvait suffire à l'intellectuel qu'était A. Godet. Au rebours de Cincinnatus qui, la guerre finie, retournait à sa charrue, lui l'abandonne pour retourner aux livres. Il devient précepteur et pendant près de huit ans parcourt à peu près toute l'Europe avec les familles de ses élèves. Ces familles, grandes voyageuses par goût ou par état, le promènent des bords de la Méditerranée en Angleterre, en passant par l'Allemagne, le Tyrol, la Bohême, la Hollande. Si nous ajoutons à ces pérégrinations deux années passées à Versailles, on comprendra que le jeune homme, avide de s'instruire, l'esprit également tourné vers les arts, la littérature, la science et l'histoire, ait, avec son excellente mémoire, enrichi cet esprit de véritables trésors de connaissances dans ces domaines si divers. Il avait vu tant de choses, croqué d'un crayon alerte tant de monuments, de meubles antiques, visité tant de collections... Bien des gens en se regardant dans la cervelle n'y découvrent rien; lui y voyait tout un musée. C'était là une admirable préparation aux études d'archéologie qui plus tard devinrent sa vie.

Mais on ne peut pas rester précepteur indéfiniment. Neuchâtelois dans l'âme, très attaché à son pays, A. Godet éprouve le besoin d'y rentrer, d'y retrouver une famille. En 1874, il revient à Neuchâtel, prend des pensionnaires et donne des leçons particulières de langues classiques, de français et d'histoire. Il avait un don tout spécial de l'enseignement, une rare clarté d'explications et le secret, plus rare encore, de rendre attrayante l'étude même de la grammaire. Dans sa bouche les règles

du «que» retranché ou de l'accord des participes, si dénuées, d'ordinaire, de toutes joies réelles, semblaient une anecdote inédite, un conte qu'on écoutait tout surpris des beautés que peuvent renfermer Larousse, ou Noël et Chapsal. Avec un tel maître, impossible de ne pas faire de rapides progrès; aussi me souvient-il d'un jeune Suédois qui, entré chez lui en novembre, ne sachant pas un mot de français, en sortit à Pâques le parlant très couramment et l'écrivant presque sans fautes.

Pendant les vacances le jeune professeur reprend ses courses dans les Alpes et note ses impressions.

Voici quelques fragments d'un récit de voyage fait en 1875 au Simplon et à Milan et dans lesquels on voit déjà percer l'archéologue; s'il avait pu prévoir que ces lignes paraîtraient dans le *Musée neuchâtelois* il aurait corrigé quelques *lapsus calami* que je respecte.

« *Sion, 15 juillet, hôtel de la Poste.* Les éternels bouquets d'immortelles rouges, jaunes et bleues ensevelies dans un lit de mousse décorent la cheminée de la salle à manger; sur la table quelques photographies et l'inévitable livre des voyageurs. Rien de particulier si ce n'est pourtant une collection de fort belles gravures anciennes suspendues le long des murs de la chambre. Elles représentent des vues de Rome au siècle passé et, comme des bijoux égarés dans une pauvre chaumière, elles semblent attendre avec impatience qu'un amateur digne de ce nom vienne les tirer de leur obscurité et leur rendre la place qui leur convient.

«M. Godet conçoit à cette vue un vif désir de s'approprier ces chefs-d'œuvre. Il tâte le terrain, sonde la fille de chambre, essaie ses séductions auprès de l'hôtesse et lui offre même une somme assez rondelette pour la possession de ce trésor. Mais toutes ces tentatives sont vaines... Les gravures n'appartiennent pas à la dame du logis; elles sont au propriétaire de l'hôtel qui est en ce moment absent. Les deux napoléons qui sautillaient joyeusement dans le gousset de l'archéologue deviennent soudain immobiles et regagnent tristement leur obscur réduit...

« *Isolla bella...* Le château lui-même n'a rien de remarquable; ce sont, comme partout, des salles plus ou moins décorées, plus ou moins sculptées. Le goût de l'architecte qui a orné les appartements du palais nous semble plus que douteux; c'est lourd, empâté, prétentieux et peu confortable... Au fond tout cela est froid; on ne se sent pas à l'aise dans ces vastes salles et sur ces parquets de briques vernissées ou de marbre poli qui vous font vaciller à chaque pas. La couleur locale, la chaleur, la vie, ce je ne sais quoi qui réchauffe le cœur, tout fait ici défaut.

«...Les statues qui décorent les grottes, nymphes en costume négatif, faunes naïfs, bustes imités de l'antique, sont d'un très médiocre travail. De là on passe dans une antichambre en plein air. Un lierre épais en tapisse les arcades noircies par le temps. Le soleil n'y pénètre pas, et cependant la voûte du ciel étale au-dessus de la tête sa nappe azurée. C'est frais et calme; c'est peut-être ici que l'artiste-décorateur a déployé le plus de poésie. Il a eu comme une inspiration subite, trop tôt disparue, hélas! si l'on en juge par les jardins et les terrasses où le guide nous conduit en nous faisant monter par un large escalier. Quatre ou cinq tertres carrés, en retrait, et s'échelonnant les uns au-dessus des autres, forment au centre de l'île une petite montagne en forme de trapèze. Sur le plus élevé des monticules est une coupole surmontée d'une statue équestre. Autour des murs d'enceinte se multiplient les vasques, les obélisques, les tours, les groupes de personnages sculptés, exécutés sans finesse et maladroitement. On ne retrouve pas même dans cet amoncellement de décors la noble étiquette de l'époque Louis XIV. C'est du rococo le plus pur. Une Pompadour doublée d'une Dubarry n'eût pas inventé autre chose. O! noble sobriété de l'art, exquise proportion des parties, exécution fine et consciencieuse, où êtes-vous? Il paraît du reste que tout le monde n'est pas du même avis. Quelques-uns d'entre nous voguent dans leur élément; ils jubilent. Allons! tant mieux! Chacun a droit en voyage à une dose de réjouissance proportionnée à ses moyens. J'ai connu des gens qui préféraient l'infâme piquette de Grunberg, ou le petit bleu de Paris au Cortaillod le plus pur. C'est leur affaire... »

En 1878, A. Godet se marie; il épouse Mlle Sophie Delachaux, qui fut pour lui jusqu'à la fin une femme dévouée et pleine de sollicitude. Elle était fille de M. Constant Delachaux, mort pasteur à La Chaux-de-Fonds et du vénérable auteur du *Dictionnaire des jeunes ménages* et de divers livres d'édification. C'est à Interlaken, pendant les vacances d'été, qu'eurent lieu les fiançailles. « Etre en vacances, et fiancé dans le plus beau pays du monde, délices! » m'écrivait Alfred.

Mais dans ces nouvelles circonstances des leçons particulières ne pouvaient plus lui suffire. En outre il fallait à son besoin de communiquer à d'autres son enthousiasme pour les beautés de l'art ou de la littérature des auditeurs plus nombreux. Une classe au collège seule pouvait les lui donner. Seulement, pour obtenir un poste dans l'enseignement public, il faut montrer patte blanche, c'est-à-dire un brevet, et il n'en possédait aucun, ses études d'architecture d'abord, puis son précep-

torat lui ayant, on le comprend, fait négliger ce couronnement de ses études à Neuchâtel. Il n'était cependant point trop tard; cet homme d'apparence plutôt fluette possédait une énergie extraordinaire. A trente ans passés il se remet à la tâche et fait son brevet secondaire d'abord, puis en 1883, vingt ans après avoir quitté les auditoires, son brevet classique. Cette même année il est nommé maître principal de la 5me classe latine, pour, plus tard, passer en 4me où il resta jusqu'à sa mort. En même temps il enseignait aussi à la 1re secondaire des garçons et à l'école de commerce.

L'enseignement public, toutefois, ne lui fit pas abandonner ses leçons particulières, si bien que pendant des années il réalisa ce tour de force de donner jusqu'à cinquante heures par semaine; un véritable surmenage, sans compter les travaux des élèves à corriger chez lui. Et cela il le faisait avec la conscience qu'il mettait à toutes choses; une composition annotée de sa main était une véritable leçon. « — Te reposes-tu? écrit-il un jour à son cousin Philippe. — Non. — Et toi? — Non plus... Et on parle du surmenage des élèves! Ah! bien oui: et les professeurs!!! »

Hélas! ce surmenage était nécessaire au père de famille qui n'a pour élever ses enfants que le produit de ses leçons, et il traversa sous ce rapport bien des heures d'inquiétude. Une simple ligne dans ses notes en dit long là-dessus. « 1882, maladie, faillite des banquiers, position critique. » Cette maladie était un panari de l'index droit qui le fit atrocement souffrir et faillit lui faire perdre le doigt. Heureusement qu'une large incision pratiquée à temps le sauva; si le médecin avait hésité il n'aurait probablement plus jamais tenu un crayon.

Un malheur, c'est connu, n'arrive jamais seul. Cette année 1882 fut, on s'en souvient, celle du formidable krach financier qui fit, à Neuchâtel aussi, nombre de victimes; elle y engloutit les modestes réserves du professeur, dont la position devint dès lors en effet fort critique. Mais lui, à l'encontre de tant d'autres, aigris et jaloux de ceux que la fortune favorise de ses plus doux sourires, n'eut jamais au cœur d'amertume envers le sort. Auguste Bachelin qui, lui aussi, connut les inquiétudes du lendemain, et les supporta stoïquement, disait: « Ce sale argent! » Alfred Godet disait: « L'argent! connais pas! » et c'était tout. Il le connaissait, en effet, si peu, qu'en affaires il était d'une candeur rare, d'un désintéressement antique. L'argent était pour lui un moyen, non un but, et s'il a regretté de n'être pas riche, c'était surtout en pensant au bien que la richesse permet de faire, aux études qu'elle facilite tant.

— « Ah! le manque de « quibus », s'écrie-t-il un jour, que d'efforts il a paralysés! L'argent qui est le nerf de la guerre n'est-il pas aussi un peu le nerf du génie? »

Quoiqu'il en soit, sa main guérie et ses forces revenues, il reprend sa tâche avec l'ardeur qu'il mettait à toutes choses. C'était l'homme du devoir. Il préparait ses leçons — même les plus faciles — avec un soin infini, dessinant pour ses élèves le plan des batailles de l'antiquité, leur apportant — de ses collections ou de celles du Musée — tous les objets propres à illustrer son texte. L'intérêt d'une leçon n'est pas tant dans le sujet lui-même que dans la façon de l'exposer, et Godet était passé maître dans l'art de l'exposition. Ah! je le sais bien, il se laissait aller parfois avec les élèves paresseux ou inintelligents à d'inutiles vivacités, et pourtant ses dehors, à l'occasion assez piquants, cachaient un cœur, je ne dis pas d'or — le mot est usé — mais de vraie chair, généreux, compatissant à tous les maux d'autrui. Et cette compassion ne restait nullement platonique. Un de ses amis, dypsomane incorrigible, tombait toujours plus bas dans l'abîme de l'alcoolisme. Alfred entreprend de le sauver, se déclare son garde-du-corps et quand le malheureux n'est pas rentré honnêtement le soir à l'heure du couvre-feu, fait, tout un hiver, le tour des cercles et brasseries de la ville pour le repêcher et le ramener au logis.

Ce sauveteur est un sensitif, bâti tout en nerfs, mais sa sensibilité, facilement ombrageuse, n'est point égoïste; il souffre aussi des blessures faites à autrui. A propos d'un incident pénible à la Société d'histoire, où l'un de ses doyens s'était cru l'objet d'un manque d'égards qui l'avait profondément froissé, il écrit: « Les hommes de sentiment sont ainsi faits que pour un rien on leur brise le cœur. J'ai connu et je connais encore à Neuchâtel plusieurs personnes de ce type. Il faut les plaindre plutôt que de les condamner. » Ses vivacités, il était d'ailleurs, après réflexion, le premier à les regretter. Un jour il avait écrit à son cousin Philippe d'une plume un peu rageuse à l'endroit de quelques collègues d'un comité quelconque. Quelques jours plus tard il revient sur la question: « Mon cher Philippe. Merci de ta lettre. Oublie celle que je t'ai écrite et jette-la au feu. On n'est parfois pas maître de son énervement. Ah! Si je pouvais recouvrer la santé! Mais je sens parfois que tout m'abandonne, force physique, capacité de travail, intelligence... Je me sens inutile désormais... Enfin quoi! Le cœur me faut... Un peu de soleil! Un peu de soleil! » Et ailleurs encore, en semblable occasion: « Tu me connais assez pour savoir que les élans de mon impressionnabilité,

encore augmentée par ma perpétuelle souffrance, s'en vont comme ils sont venus... rapidement. »

Sa santé, en effet, laisse de bonne heure beaucoup à désirer. En 1883, à peine entièrement remis de son mal de main, il fait une pneumonie grave, dont il guérit cependant bien, mais plus tard c'est à recommencer. Voici quelques-unes de ses notes :

« Depuis 1889, je n'ai plus fait que des maladies : 1892, pleurésie très grave ; je suis condamné ; le docteur me sauve presque seul de ses malades. 1895, je tombe malade d'une gastrite aigue ; bien de la peine à me remonter. Les crampes m'ont pris au Soliat. Il a fallu descendre à Noiraigue en me tenant à deux mains pour ne pas m'affaisser. 1897, pas de courses ; toujours souffrant. 1899, nouvelle attaque d'influenza et nouvelle pleurésie ; je n'ai pu faire que des courses sans importance. 1901, première partie des vacances aux mains du dentiste ; bronchite chronique, *irréductible!!!* je tousse, tousse, tousse à n'en pas finir... »

Beaucoup, en pareille situation, se seraient abandonnés, lui jamais. Si à l'occasion, vaincu par la souffrance, il pousse un cri de détresse, il luttera néanmoins jusqu'au bout, se tenant, comme à la descente du Soliat, à deux mains pour ne pas s'affaisser. Mais il se soignait trop peu, bravant souvent les ordres du médecin ou les remontrances des siens. Rien ne peut le retenir lorsqu'il s'agit d'aller reconnaître une antiquité quelconque, et que d'heures il a passées à se geler au Musée à déterminer, étiqueter, cataloguer les objets confiés à ses soins.

Dans les notes qu'on vient de lire, les mots : vacances et courses reviennent fréquemment. C'est que les unes n'allaient pas sans les autres ; pour A. Godet vacances n'est pas synonyme du *dolce far niente* de tant d'autres ; c'est son temps à lui où, ne devant rien à personne, il peut, l'esprit libre, se livrer à son infatigable besoin de furetage artistique, historique et scientifique : repos évidemment, mais repos actif, si l'on peut s'exprimer ainsi, délassant uniquement par la variété des occupations. Aussitôt les classes fermées, le voilà parti, sa boîte de tôle verte au dos, sa lorgnette pendue au cou, sa canne à la main et sous le bras l'album à croquis qui ne le quittait jamais. Ainsi équipé il court le pays, le plus souvent avec un ami, avec ses enfants ou ses pensionnaires. Par pays, j'entends la Suisse, la Suisse romande en particulier, avec le Jura et les cantons de Berne et Soleure qu'il connaissait comme pas un. Peu de hameaux qu'il n'ait visités, pas une église intéressante, pas un vieux château, pas un musée dont il ne se soit fait ouvrir les portes, pas un col qu'il n'ait franchi, un sommet qu'il n'ait escaladé.

Et dès les premiers pas, loin des soucis de la vie quotidienne, des motifs de froissements auxquels il est si sensible, sa gaîté et son entrain naturels reprennent le dessus. Le grand air le grise, les spectacles de la nature qu'il sent si profondément et dont jamais il ne s'est rassasié le transportent; il a rajeuni de vingt ans, jouit de tout comme un enfant, se pâme devant une fleur sauvage ou une borne armoriée des temps jadis, pousse des cris d'admiration à la vue du sapin séculaire dressé géant au milieu des pâturages couverts de gentianes. Dans un des séjours de montagne que lui ordonna le médecin, il écrit de Gryon, à son fils :

« Ah ! Que j'aurais voulu, mon petit Charlot, vous avoir tous avec moi, là-haut dans le pâturage! Là on est absolument libre; on peut crier, hurler, chanter, faire des culbutes, se rouler, courir, sauter, galoper à cœur joie..... faire des boules de neige, escalader des rochers ou des pentes, se coucher sur l'herbe, dormir ou cueillir des fleurs à sa fantaisie. On se sent comme la petite chèvre de M. Séguin. Comme vous vous seriez amusés! Mais que faire? sinon attendre que je puisse une fois vous conduire dans ces beaux pâturages des Alpes... »

Les admirations de cet enthousiaste ne sont point banales; ce sont celles d'un connaisseur; puis son plaisir, il le double en le faisant partager à ses compagnons. Il décrit la plante, les caractères spéciaux que lui donne l'altitude, fait à propos de la borne une digression sur les anciennes limites du pays, se lance dans son histoire. Chez beaucoup la science est morose, les explications filandreuses; trop souvent aussi le livre une fois ouvert ne veut plus se refermer. A. Godet, lui, foncièrement modeste, ne parlait pas pour s'écouter, aussi jamais ses exposés étincelants de verve et d'aperçus inédits ne semblaient trop longs. Ah! non. Jamais rien de banal chez lui, ni dans l'expression de son dédain pour tout ce qui est mesquin, bas ou de moutonnière convention. Ses indignations partaient en fusées avec un tour original des plus amusants; ses auditeurs alors de rire à gorge déployée, et lui, bon enfant au cœur simple, pour finir, souvent riait avec eux. Quand un ami lui narrait une contrariété: — Bast! répondait-il, fais comme moi; assieds-toi dessus et n'y pense plus. — Des expressions drôles revenaient souvent sur ses lèvres; au besoin quelque terme énergique accentuait la pensée. Lors d'une visite aux fouilles d'Avenches en compagnie de quelques collègues archéologues on lui montre un nouveau procédé d'estampage des inscriptions romaines. — «Et ceci, Monsieur Godet, qu'en dites-vous?» Il tombe en arrêt, muet, puis du plus profond de sa poitrine pousse ce cri

d'admiration : Diable! — Un de ses collègues lui posant doucement la main sur l'épaule : — Mais, cher Monsieur Godet, inutile de jurer, cela ne sert de rien... Des années après, notre ami ne s'était pas encore réchauffé de cette douche glaciale versée sur son enthousiasme.

C'est qu'il n'était point l'homme des paroles prudentes ou des réserves mentales ; ce qu'il pensait il le disait. Avec son parfait mépris des gens mous, des tièdes et des poseurs cachant toutes leurs petites lâchetés sous le manteau de la correction, il exprimait ses sentiments en termes colorés, sans fard ni enrobage sucré. Il avait, d'ailleurs, de qui tenir en matière de controverse. Son grand-père maternel était le maître bourgeois Georges-Frédéric Gallot, président du tribunal souverain, qui, pendant près de toute la première moitié du XIXme siècle, fut au premier rang des bourgeoisies luttant pour leurs droits contre les incessantes tentatives d'empiètement de l'Etat. Le vieux lutteur avait bec et ongles, je veux dire langue et plume. Hérédité oblige ; et ceci nous explique peut-être pourquoi Alfred Godet, si foncièrement bon et modeste, était un combatif, toujours la lance en arrêt, prêt à entrer en lice. De Davos il écrit à son cousin Philippe à propos du projet de loi sur la conservation des monuments historiques «.....Merci aussi à toi, à Emmanuel Junod, au Comité de la Société d'histoire, à vous tous enfin qui avez lutté pour faire réussir « l'affaire ». Que n'ai-je pu être des vôtres pour recevoir et donner des coups !! »

Les joutes de l'esprit occupaient peut-être chez lui une place d'autant plus grande que sa myopie l'a, sauf la marche, privé des divers genres de sports auxquels le besoin d'activité musculaire et d'excitation psychique pousse le jeune homme. Mais il ne prise que la discussion sérieuse ; lui si gai de nature, jamais méchant ni moqueur, veut le rire de bon aloi. A l'occasion d'un gros scandale éclatant à Neuchâtel il écrit : « Je suis au courant du scandale, mais n'ai pas encore lu le factum. Du reste je n'y tiens pas ; je suis de ceux que les scandales affligent et non de cette galerie qui en rit et s'en réjouit. »

Sa myopie toutefois ne fut jamais pour lui un prétexte bienvenu de se dérober à ses devoirs de citoyen. Il n'aurait pu être soldat, il pouvait porter le casque de cuivre jaune ; pendant des années il fit, comme simple pompier, partie d'une des compagnies du service de défense contre les incendies de la ville.

Le temps cependant passait et sa santé ne s'améliorait pas ; loin de là. Pendant des années il lutta, travaillant sans relâche quand ses forces étaient à la hauteur de son courage, puis de nouveau exténué, obligé de

prendre un congé, d'aller chercher le soleil, l'air de la montagne ou d'entrer dans une clinique, où on le gave d'eau phosphatée et de bouillies au lait. Mais même là il ne peut rester inactif; sa tête ne cesse de travailler; il sort de son lit pour aller à la recherche d'antiquités, de planches pour le *Musée neuchâtelois*. De Lausanne il écrit à sa femme: «..... *Jeudi*. Tout continue à aller joliment et je fais mes promenades régulières. Il y a pas mal de choses intéressantes à voir ici pour peu qu'on veuille chercher. J'ai déjà découvert quatre magasins d'antiquités... C'est beaucoup pour une ville de 30,000 âmes, mais quoi? Les étrangers! Les étrangers! On vient de me faire un superbe cadeau, c'est-à-dire pas à moi, à la chambre à côté... mais j'en profite. C'est un enfant, un poupon criard, piaillard, gueulard, etc., — avec Murger on s'encanaille un peu — avec sa maman... Autres détails, point. Le fait est que si ça continue je donne ma démission, saint Cupidon pourrait pourtant mieux faire les choses... A six heures visite de Constant, qui m'apporte ton amusant paquet dont je te remercie beaucoup. Ce sera pour les insomnies, pour les jours où le grand arrosoir céleste inondera la terre... Ou enfin lorsque le mioche susdit donnera son concert habituel en *si do* majeur... Restons-en là sur ce sujet. J'ai découvert à Lausanne de bien amusantes choses, d'abord au point de vue étymologique: Ceci pour Ernest... *(suit une dissertation sur les noms d'Etraz, de la Palud, du Flon, de la Louve, etc.)* ... En rentrant de la promenade j'ai trouvé la lettre de maman. Dis-lui combien je la remercie. Les mamans comme cela comptent parmi les « antiquités » rares et précieuses; on ne les trouve pas à la poignée. Constant m'ayant donné toutes les nouvelles, et de bonnes, heureusement, je n'ai rien à désirer et puis dormir tranquille... Tonnerre de môme! As-tu fini! C'est pas des manières!... Tout à vous, amitiés et merci à chacun. Embrasse les enfants. J'attends un petit mot d'Alice et de Charlot. Faire sortir de sa cervelle quelque chose de joli n'est point un travail inutile. Qu'ils fassent ce petit effort. Mais gare à l'*Ane à Lise*; elle rue quand on la tourmente. L'orthographe grammaticale n'est en somme qu'une affaire d'analyse. C'est pourquoi il faut toujours bien se rendre compte de la fonction des mots... » Le lendemain avant de fermer sa lettre, il ajoute en guise de post-scriptum: « Je me suis réconcilié avec le poupon, c'est une pauvre petite fille malade de l'estomac. Elle a été assez sage pendant la nuit et très sage ce matin. » Son bon cœur reprenait toujours le dessus.

Hélas! les congés au soleil, ces séjours de clinique ne sont que des demi-moyens, des palliatifs qui agissent pour un temps; mais le mal

est profond, minant par sa base cet organisme dont toute la vitalité semble s'être réfugiée au cerveau. Le 27 octobre 1901, Alfred écrit à son cousin :

« Dimanche. Mon cher Philippe,

« La fatalité s'en mêle ; me voilà obligé maintenant de partir à bref délai pour Davos, où il me faudra passer l'hiver et le printemps... *dans une clinique !!* Pour moi c'est un coup terrible, mais que faire ?... Comme je ne pourrai faire aucune visite, n'en ayant plus la force ni le courage, je te prie de m'excuser auprès de nos collègues du *Musée neuchâtelois* et de leur dire ce qui en est... »

Davos fut pour A. Godet la dernière station de sa voie douloureuse. Seul là-bas, souffrant loin de tout ce qu'il aime, de sa famille, de ses études, de son cher musée historique, cet hiver, son dernier, fut déjà un commencement d'agonie. Et néanmoins il ne cesse de s'intéresser au pays, au *Musée neuchâtelois*, à tout ce qu'il a dû quitter. Son humour même, son enjouement naturels, à l'occasion, réapparaissent soudain aux heures les plus sombres de cette existence qui s'éteint. On en jugera par les passages suivants des lettres à son cousin Philippe.

Du 31 décembre. « Cher ami. Je ne puis assez te remercier de tout ce que tu me donnes en m'écrivant comme tu l'as fait jusqu'ici. Sois sûr que je t'en suis profondément reconnaissant. Il fait bon se sentir aimé et apprécié... lors même qu'on le mérite si peu. Après le Nouvel-An j'espère pouvoir écrire plus longuement ; je te raconterai alors ce qui se passe ici, comme on y mange, comme on y vit, comme aussi on s'y... dispute. Il paraît que c'est fréquent dans les sanatoria : coquetteries ou susceptibilités de femmes oisives. Ah ! l'oisiveté ! Que de maux elle engendre ! Voilà la seconde grande querelle entre femmes à laquelle j'assiste, et c'est le commencement de la saison !!!!...»

Du 1er février. « Mon cher Philippe. J'aurais voulu répondre longuement à ta bonne lettre et te donner sur mon séjour ici des détails intéressants, mais je ne puis pas. Je suis démoralisé, découragé, dégoûté... Je n'entends que cette phrase stéréotypée : « Ce sera long, faut de la patience!!! » En effet, depuis quatre mois que je suis ici je n'ai guère gagné qu'un kilo ; les forces ne reviennent que si lentement ; ça ne vaut pas la peine d'en parler... Tout est à revoir, à réparer, à traiter... Et puis *l'oppression continue.* Le moindre effort, une marche un peu rapide, un coup d'air froid, et voilà la respiration qui semble suspendue. Je passe la moitié de mon temps à reprendre mon souffle. A 1600 mètres d'altitude — c'est à peu près la hauteur de ma chambre

— l'air est trop raréfié pour ma surface pulmonaire libre; ça manque d'oxygène. Nous venons d'avoir une semaine de beau temps avec dégel, mais elle a été précédée de trois semaines très désagréables pendant lesquelles on n'a fait que s'enrhumer, tousser et perdre ce qu'on avait gagné. Et on se figure à Neuchâtel que nous vivons ici dans un paradis tout ensoleillé! La société est plutôt vulgaire, souvent de langage et de manières peu corrects; ce sont des juifs allemands, des petits bourgeois parisiens ou français, épiciers, marchands, ex-militaires au parler gras, rarement savoureux, mais souvent trivial. Et puis des gens qui toussent, toussent... Sur la galerie où l'on fait sa chaise longue on n'entend que tousser; c'en est énervant. L'un a une petite toux sèche, méchante, provocante; un autre une grosse toux bête, rauque, monotone, embêtante dans son uniformité; un troisième aboie comme un dogue; un quatrième n'a qu'une sorte de grattement guttural: cra, cra, comme celui d'une plume d'oie sur le papier. Les remarques sur les mets à table sont souvent très désagréables pour ceux qui ont de l'appétit et se contentent de ce qu'on leur offre. La cuisine est, du reste, très bonne... Le traitement par le sérum n'est pas non plus pour peu de chose dans le dégoût qu'on éprouve. Tous les jours piqûre... Cousin, guêpe ou frelon, selon que l'aiguille atteint une place vierge ou une place indurée, c'est-à-dire durcie par les piqûres précédentes. Souvent la piqûre reste douloureuse deux ou trois jours... Dieu! que c'est énervant! Et j'en ai encore pour huit mois au moins. Mon dos ne sera bientôt plus qu'une écumoire... Parfois la peau s'est si bien durcie que l'aiguille se courbe à angle droit ou refuse d'entrer; il faut alors pousser, pousser... Enfin ça pénètre, mais pendant ce temps le patient se morfond. L'autre jour j'ai offert au docteur, par dessus mon épaule, mon marteau de travail. Malheureusement j'ai promis à X*** d'être à sa disposition pour une année. Le traitement fait-il du bien? Je le crois, mais c'est bien long, bien long! — Je ne sais ce que je t'écris, ni comment j'écris; dans la rage je laisse courir ma plume sans trop en surveiller les écarts... Que veux-tu, je ne suis plus moi... Je me demande même si la tête n'est pas plus malade que le corps... Quatre mois de séjour ici pour n'augmenter que d'un kilo, non, c'est bête.

« Davos-Platz — on dit Platz tout court — est une ville d'environ deux mille âmes où sont la plupart des grands sanatoria, le cursaal, les beaux magasins, la musique, etc. La plupart des maisons sont à toit en terrasse et à galeries extérieures et superposées. Sur ces galeries sont disposées en séries des chaises longues pour la cure, et des malades

dessus... J'ai découvert un petit magasin d'antiquités où j'ai fait de jolies trouvailles en fait de vieilleries grisonnes: coussins à coudre sculptés et peints, lampes populaires, armes, étains, etc. J'ai fait une petite collection de ces objets pour le Musée historique; ce sera très intéressant comme pièces de comparaison...

« Que faire pour se la passer douce dans un pays où l'hiver dure six mois! Quant à moi je n'aime ni le froid trop prolongé, ni la neige; la perspective de voir pendant deux mois encore le blanc manteau recouvrir le sol m'épouvante... J'aime le printemps, le vert des prairies, les premières fleurs, le réveil de la nature sous toutes ses formes. Ah! oui: « Il faut de la patience, nous répète-t-on; c'est long, mais ça viendra. » Faut l'espérer; mais entre deux il y a le dégel et quel dégel! »

A. Godet, je crois l'avoir déjà dit, à côté de l'archéologie était naturaliste dans l'âme, botaniste spécialement; le 21 avril, il écrit à son frère Paul: « D'ici à quinze jours on pourra commencer à *naturaliser* un peu. Les fleurs sortent comme par enchantement partout où la neige a disparu et où l'exposition est bonne. Les dernières en date sont la *primula farinosa*, qui abonde, et la *gentiana acaulis*. J'attends avec impatience la *primula auricula* et la *primula longifolia*, espèce propre aux Grisons. Malheureusement je ne puis aller moi-même à la cueillette; je suis obligé de me contenter de ce qu'on m'apporte. Quant aux coquilles je crains bien que tu ne sois déçu; le climat est trop sec. Jusqu'ici je n'ai rien trouvé, comme débris de coquilles mortes, qui me fournît un renseignement quelconque sur ce qu'on rencontre à Davos. En ce qui concerne l'*Helix Preslii*, c'est bien à l'Achensee que je l'ai trouvée. Je n'ai pas souvenir de l'avoir rencontrée à Salzbourg. J'y ai cherché l'*Helix Austriaca*, mais sans succès. Il faisait trop sec. »

Mais ni fleurs ni coquilles ne peuvent plus égayer longtemps le pauvre malade; les moments de découragement deviennent toujours plus nombreux. Le 4 mai il pousse ce cri de détresse:

« Quant à moi, que puis-je pour vous aider de Davos? — *(allusion aux projets d'agrandissement du Musée et d'aménagement du cloître de la Collégiale)* — sans compter que je me sens bien las et de corps et d'esprit et souvent, bien souvent, surtout quand l'estomac ne va pas, abattu, découragé, dégoûté de la vie, vie inutile à ma famille, à moi et aux autres. Ah! bien souvent aussi, dans la solitude de la nuit, mon cœur trop gonflé a éclaté. On ne peut s'imaginer ce que la souffrance morale aggrave la souffrance physique; rien ne vous ronge comme le sentiment de son impuissance, de son inutilité... J'ai tout fait pour me

distraire et beaucoup travaillé; mais il y a des moments où, fatigué, on veut se reposer... on croit avoir oublié et c'est alors que les idées sombres vous guettent; elles se jettent sur vous et la lutte commence... Mon Dieu! Que c'est long, long, long!!! Et l'on voudrait que je restasse ici jusqu'en octobre!!! C'est de la férocité. Pardonne-moi de te parler ainsi de moi! Mais ici je n'ai plus personne avec qui m'entretenir.»

L'hiver de 1901 à 1902 fut en effet, à Davos, lamentablement long; la neige au printemps ne veut pas s'en aller et le soleil, qu'aime tant le malade, a beaucoup de peine à se montrer. Le 11 juin il écrit encore: «La malchance me poursuit; juin est digne de mai. Dimanche, jour de la saint Médard, il neigeait. Dès lors, le ciel est toujours plus ou moins couvert et il souffle un vent désagréable, en tous cas désastreux pour les poumons, le föhn.»

La menace de laisser le malade à Davos jusqu'en octobre ne fut cependant pas mise à exécution. A la fin de juin il rentrait à Neuchâtel toujours plus misérable. On comprend quel bonheur ce fut pour lui de s'y retrouver au milieu des siens. Si le corps s'affaiblissait le cœur au moins était calme, et c'est avec la sérénité d'un chrétien, sans phrases comme sans révoltes, qu'il vit venir la mort. Lucide jusqu'au dernier moment, n'ayant pour tous que des paroles d'affection et de reconnaissance des soins dont il était l'objet, de la sympathie de ses amis, il s'éteignit doucement le 19 novembre de cette même année 1902.

Tel fut l'homme. Voyons maintenant son œuvre.

Cette œuvre est considérable, car la vie de Godet fut un long labeur. L'oisiveté qui met aux prises les dames des sanatoria, il ne la connaissait pas. Lorsqu'il était fatigué d'écrire ou de dessiner il travaillait de ses mains. Ce savant si peu pratique dans le domaine de l'intérêt personnel, était de ses doigts d'une habileté merveilleuse. D'un rien il faisait des choses charmantes: pour les poupées de ses filles des commodes avec des boîtes d'allumettes suédoises, des meubles de tiges de plumes d'oie; pour ses écoliers des catapultes et des tours de guerre de bois et de carton.

Toutefois, quelle que fût son ardeur au travail, avec un temps aussi rempli par ses leçons puis par la maladie, il ne lui a pas été possible d'écrire beaucoup d'œuvres de longue haleine, de ces ouvrages de base, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'un homme laisse comme témoignage de son labeur ou de la force de sa pensée. Deux seuls ouvrages complets sont sortis de sa plume et de son crayon: les *Chansons de nos grand'-mères* et un *Cours de langue française* à l'usage des élèves de l'Ecole de commerce.

Les *Chansons de nos grand'-mères*[1] ont pour épigraphe ce vers de Juste Olivier: « Les vieux refrains ont une voix qui charme. » C'est un recueil de chansons, de berceuses, de marches, de canons, de contes de fées, de phrases bizarres, d'étranges associations de mots, d'énigmes à l'usage des enfants... et de leurs parents. La plus grande partie ont été recueillies dans le pays et l'auteur a fait une bonne œuvre en fixant ces souvenirs des temps jadis dont beaucoup sans lui se seraient peut-être perdus à jamais. Puis il y avait la musique à fixer, ce qui ne l'embarrassait guère. Tous les Godet sont musiciens; c'est chez eux, comme dirait la vieille Rosalie ma voisine, « un symptôme de famille ». Alfred fut pendant dix-sept ans membre et pendant neuf ans secrétaire de la Société de musique de Neuchâtel. Quoique non pratiquant, il avait un sens très juste de la musique, de sorte qu'il a noté toutes les mélodies de ses chansons. Prenez un de ces cahiers, faites-vous chanter: « Vole, vole, petite mouche », « Ah! vous dirai-je maman » ou « Malborough s'en va-t-en guerre », vous vous retrouverez soudain rajeuni d'un demi-siècle ou plus, au temps où votre mère vous chantait le soir pour vous endormir.

Ces deux cahiers ont dû coûter un travail considérable à leur auteur qui a illustré chaque page de dessins charmants. Son crayon était aussi consciencieux que sa plume, et si dans ses planches archéologiques il se faisait un devoir de serrer la vérité d'aussi près que possible, son humour dans ses croquis d'imagination pouvait se donner libre carrière. Voyez le Jocrisse de « Si j'étais riche », le « Bon roi Dagobert avec son fidèle saint Eloi », « Cadet Rousselle à sa toilette », « Les cinq musiciens du Caponans », surtout; ce sont des pages bien amusantes. Et les motifs décoratifs qui encadrent le texte, ces frêles tiges d'ophrys mouche autour desquelles bourdonnent de vrais insectes, ce rameau de mélèze hérissé de ses élégantes touffes d'aiguilles, quelle grâce, quel naturel! L'archéologue aurait pu dessiner des planches d'histoire naturelle aussi bien que des vieux poêles, des armes antiques ou des motifs d'architecture. Malheureusement l'autographie l'a certainement trahi dans les *Chansons de nos grand'mères;* le trait manque parfois de netteté, et l'on n'y retrouve pas la finesse et l'extrême précision de ses dessins à la plume. Le texte lui-même aurait beaucoup gagné à être imprimé en caractères moulés; sans doute que l'éditeur, incertain du succès, n'a pas osé risquer de trop gros frais. Mlle Lucie Attinger a réédité les *Chansons*

[1] Deux cahiers in-4°, 1879 et 1881. Neuchâtel et Genève. Jules Sandoz, éditeur.

de nos grand'mères, trois cahiers illustrés par elle à l'usage spécial des petits Français[1].

Etre tout à la fois botaniste, musicien, archéologue et grammairien n'est pas donné à chacun, et ici nous trouvons une preuve de plus de la richesse d'érudition de notre ami. Le *Cours de langue française*[2] à l'usage des élèves de l'Ecole de commerce lui avait été demandé par la direction de cet établissement. Elle ne pouvait s'adresser à plus capable. J'ai dit plus haut le remarquable don d'enseignement de A. Godet, la limpidité de ses explications, l'originalité de ses aperçus, mais je ne me hasarderai pas, moi profane parfaitement ignorant des choses de la grammaire, à porter un jugement sur celle-ci. Je dirai seulement qu'elle me semble se distinguer, par sa clarté et sa simplicité, de celles que j'ai essayé de m'assimiler. Elle devait donc bien, je m'imagine, atteindre son but spécial et faciliter beaucoup aux jeunes étrangers l'étude de notre langue française, si belle mais... si difficile.

Malheureusement elle a été imprimée, ou plutôt autographiée, sans que son auteur ait pu surveiller ce travail, qui n'a pas été fait avec un soin suffisant. Ce ne sera, dès lors, que justice de reproduire ici une note écrite par lui en tête de l'exemplaire donné à son frère Paul :

« Cette œuvre manque sur bien des points : 1° La table des matières n'existe pas. 2° La préface dans laquelle le mode d'emploi serait indiqué est absente. 3° Il y a d'assez nombreuses fautes... Tout cela vient de ce qu'elle fut publiée alors que j'étais malade à Lausanne. Ce n'est pas moi qui ai revu les épreuves, etc. Tous les exercices étaient improvisés à mesure, ce qui n'est pas commode pour les maîtres qui n'ont pas une grande habitude. A la rédaction définitive cette lacune devait être comblée... Bref, ce n'était qu'un premier jet qui devait être passé au crible de l'usage et de la critique, refondu et imprimé sous une autre forme. »

En dehors de ces deux ouvrages complets, A. Godet dut, je l'ai dit, se borner à l'étude de morceaux détachés, pris essentiellement dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie neuchâteloises, ainsi qu'en témoignent de très nombreux travaux publiés dans le *Musée neuchâtelois* essentiellement, et qu'il nous serait impossible d'énumérer tous[3]. Colla-

[1] Les *Chansons de nos grand'mères* recueillies par A. Godet. Nouvelle édition avec illustrations de Mlle Lucie Attinger ; accompagnement de piano par J. Lauber. Neuchâtel frères, éditeurs, 1891.

[2] Ecole de commerce de Neuchâtel. Grammaire française à l'usage des élèves de 1re et 2me année. Neuchâtel 1896. Autographie-lithographie Gendre.

[3] On trouvera dans les Tables du *Musée Neuchâtelois* des années 1864-1888 et 1889-1903, l'énumération de tous les articles d'Alfred Godet avec l'indication des croquis et dessins dus à sa plume.

borateur de ce recueil dès 1883 — un article sur le Mortruz de Cressier — puis entré en 1887 au comité de rédaction, y apportant dès l'abord son ardeur coutumière, il fut jusqu'à ses derniers jours le collaborateur modèle, infatigable, d'une complaisance rare et ne se dérobant jamais devant la besogne. Meubles, faïences, marques et poinçons, armes, ustensiles de ménage, objets lacustres, motifs d'architecture, portraits, vues et estampes, questions étymologiques, tout l'intéressait, et peu de séances du comité de rédaction se passaient sans qu'il y apportât sa contribution. Enfin, c'est lui qui, avec son soin habituel, fit — travail considérable — la table des matières des vingt-cinq premières années du *Musée*, commencée par John Clerc, mais que sa nomination au Conseil d'Etat avait empêché de continuer. Le *Musée neuchâtelois* était pour A. Godet, de même que le Musée historique, comme un enfant. Il y pensait sans cesse, même au plus fort de ses crises de maladie, furetait partout à son intention, se dépensait largement quand il s'agissait de lui fournir une planche intéressante, d'élucider un point douteux de l'histoire du passé. Son crayon, sincère autant que précis, nous a donné un très grand nombre de planches qui sont des modèles, et sa plume n'écrivait rien dont il ne fût parfaitement sûr. Il a pu se tromper parfois, sans doute, comme chacun, mais quand il avait des doutes il les disait. Les sots seuls croient avoir toujours raison, et lui n'était pas de ces fabricants d'histoire qui, ignorant l'histoire, l'accommodent au gré de leurs sympathies ou de leurs antipathies personnelles. La vivacité de ses impressions, l'exubérance de sa sève intellectuelle n'ont jamais obnubilé son bon sens, l'impartialité de sa critique et son amour de la vérité. Vrai, il l'était en tout; l'injustice, où qu'il la constatât, le révoltait et il le disait sans ambages. Il avait une trop haute idée des devoirs de celui qui tient une plume, pour mettre la sienne au service de l'erreur. Sa disparition a fait dans le comité de rédaction du *Musée neuchâtelois* un vide qui ne se comblera pas de sitôt.

A côté du *Musée neuchâtelois,* Godet collabora activement à d'autres ouvrages. Pour *La Suisse au XIXme siècle,* de Seippel, il écrit la *Vie d'autrefois* dans nos cantons romands. On comprend que Neuchâtel occupe une large place dans cet aperçu écrit *con amore* avec l'enthousiasme qu'excitait chez lui le souvenir d'un passé, à courte vue souvent, mais respectable tout de même. C'était d'ailleurs le passé de son enfance et de sa jeunesse. Dans le chapitre: *La ville*, il peint en traits bien vrais les diverses classes de la société: l'aristocratie riche, influente et philanthrope, remplissant avec dévouement et probité les premières charges

de l'Etat, les bourgeois fiers de ce titre, de leurs antiques franchises et de droits qu'ils défendent *unguibus et rostro* contre les empiètements de ce même Etat, le peuple enfin, composé de communiers d'autres localités du pays et des étrangers, «habitué à obéir dès l'enfance, se soumettant sans trop de mauvaise grâce à ceux qui commandaient, heureux qu'on le laissât jouir en paix de l'existence et du fruit de son travail sans l'opprimer ou l'écraser d'impôts».

En pensant à ce que l'esprit de nos pères avaient parfois d'un peu étroit, politiquement parlant surtout, l'auteur termine son exposé par cette remarque tout à la fois si juste et si élevée :

« Les Suisses romands d'aujourd'hui sont de ceux qui pensent que l'amour de la petite patrie n'est que l'apprentissage de l'amour de la grande. Cette notion, encore imprécise dans l'esprit de nos ancêtres, s'est développée comme un germe fécond, dans l'âme des nouvelles générations. »

Alfred Godet collabora encore à la nouvelle édition des *Châteaux neuchâtelois* de D.-C. Huguenin, revue et augmentée par Max Diacon. Il y écrivit notamment les notices sur les châteaux du Val-de-Ruz, de Fenin, de Cressier et de Fenis, et dessina plusieurs planches nouvelles.

Le *Neuchâtel pittoresque* de son cousin Philippe l'occupa beaucoup aussi. Avec M. Chiffelle, photographe, il parcourut le canton d'un bout à l'autre pour prendre des vues toujours choisies avec un grand sens artistique. Il collabora également au texte même de l'ouvrage.

Un travail qui lui donna aussi beaucoup à faire fut la reconstitution des costumes de jadis pour le *Neuchâtel suisse*, des fêtes du cinquantenaire de la République, en 1898. Tâche bien ardue, nécessitant de nombreuses recherches, car il importait de fournir aux acteurs des modèles précis. Godet peignit dans ce but plusieurs centaines de planches à l'aquarelle, cherchant toujours une vérité souvent bien difficile à saisir. Le 4 février 1897 il écrivit à son cousin :

« Mon cher Philippe. Voici la quatrième consultation que je donne aujourd'hui à des particuliers sur la façon de se vêtir. Tout le monde veut savoir comment s'habillait, qui sa grand'mère, qui sa trisaïeule maternelle... que sais-je encore? La mode est au *document* authentique!!! — Quand je puis répondre je ne demande pas mieux que d'obliger, mais il faut pouvoir et décidément la demande de M. A... dépasse ma faible science. Dis-lui, parbleu! de s'adresser à Mme Marie X. qui dans son enfance a été enlevée par une bohémienne qu'on a rattrapée, peu après, à quelque distance de la ville. Voici, cas échéant, ce

que tu pourrais proposer : Cheveux et yeux noir d'acier ! ! Teint mat, plutôt brunâtre, sur la tête foulard rouge attaché sous le chignon. Corsage sans manches, noir, collant, ouvert en triangle sur la poitrine et lacé. Boutons brillants, lacets de couleurs. Manches de la chemise longues, sans poignet, tombant le long des bras. Jupe sombre, courte, sur un jupon de couleur. Bas *ad libitum*. Avec cela, si la demoiselle est aussi jolie que la négresse Souto que je viens de monter au Musée, tout ira bien. N'oublions pas le jeu de tarot traditionnel pour dire la bonne aventure, non plus que les boucles d'oreille monumentales et les bracelets en clinquant dont les bohémiennes raffolent. Voilà, es-tu content ? Tout à toi et très à la hâte. »

Enfin A. Godet écrivit de nombreux articles pour divers journaux et revues : Le *Rameau de sapin*, l'*Anzeiger für Schweizerische Alterthümer* de Zurich, le *Foyer domestique*, le *Calendrier éphéméride*, d'Aarau, la *Suisse libérale* et la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, d'autres peut-être encore que j'ignore.

Ce n'est pas tout. Nommé en 1886 sous-conservateur du Musée historique de Neuchâtel, Godet y voua dès le premier jour une sollicitude passionnée qui ne se démentit jamais. Il y travailla d'abord avec Auguste Bachelin, son principal fondateur, puis à la mort de celui-ci, en 1890, fut nommé conservateur en titre. Il était là dans son élément, ce Musée était fait pour lui comme Notre Dame pour Quasimodo ; mais la cathédrale était achevée, tandis que les collections naissantes des reliques de notre histoire neuchâteloise avaient besoin pour se développer d'un ouvrier diligent. Suivant l'exemple de son prédécesseur, A. Godet fut cet ouvrier-là, travaillant au Musée la plus grande partie du temps que lui laissaient ses leçons, insouciant du froid et de la fatigue. Lorsqu'il découvrait quelque part un objet intéressant, rien ne lui coûtait pour lui faire prendre le chemin de ses vitrines. S'il n'avait pas d'argent ou s'il n'osait pas en offrir, il se pâmait en de telles admirations tout en parlant du Musée, que beaucoup comprenaient à demi mot. Au besoin même, suivant les personnes, il demandait hardiment, sans honte puisque ce n'était pas pour lui. « — Donnez-moi ce flacon, Madame, il faut que le public en ait sa part de réjouissance ; vous n'avez pas le droit de mettre la lumière sous le boisseau ; votre bonne, d'ailleurs, un beau matin, en l'époussetant, le brisera — les femmes ont la folie de l'époussetage. Au Musée, sûr de son lendemain, il dira votre générosité aux générations à venir... C'est entendu ; je l'annexe... » — Et la dame riant, attendrie par l'ardeur de cette convoitise désintéressée, flattée peut-être

aussi, donnait le flacon. Que d'objets Godet a ainsi sauvés qui sans lui n'auraient sans doute jamais enrichi ses chères collections! Le plus grand plaisir qu'on pût lui faire était d'y ajouter [quelque chose, et je crois qu'il n'écrivait rien plus joyeusement que la liste des dons faits au Musée qu'il portait périodiquement à la *Feuille d'Avis*. Les lignes suivantes écrites à son cousin Philippe montrent bien la place que ce Musée occupait dans son cœur :

« Peut-être, cher ami, règneras-tu sur dix villes en paradis; je l'espère pour toi. Quant à moi? Faut d'abord y aller. Je crains bien que saint Pierre ne me ferme la porte au nez en me disant: — Mécréant! Tu as fait de ton Musée ton Dieu; va voir sous terre ce que ça t'a rapporté... Hélas! Que nous sommes faibles en la foi! — Je parle pour moi. — On a parfois comme d'effroyables défaillances... »

Il est naturel que ses études archéologiques et sa situation de conservateur du Musée historique aient été l'origine de nombreuses et excellentes relations avec des collègues de Suisse ou d'outre-Doubs. Godet était membre de la Société française d'archéologie. Enfin il fut commissaire cantonal à l'exposition de Genève et membre du Comité de la Société pour la conservation des monuments historiques en Suisse.

J'ai fini et je pose la plume. Alfred Godet fut une individualité puissante. Toute sa vie, sans défaillances, a été consacrée à la recherche du beau et au culte des choses de l'esprit. Neuchâtelois dans les moelles, il s'est, à une époque où les caractères s'anémient et où les enthousiastes se font rares, dépensé sans compter pour ce petit pays qu'il aimait tant et à l'histoire duquel son nom restera indissolublement attaché. Puissent les générations de l'avenir lui fournir beaucoup d'hommes de cette trempe-là!

Dr CHATELAIN.

EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Mars-Avril 1905, p. 51.)

1473-74. 108vo. Item a delivré au dit Conrard Gaudet quand il fut à Berne derrierement pour contremander et excuser les compaignons qu'ils demandarent pour aler avec l'aministrateur de Lausanne[1], dit messire Borcard, pour 2 jours, 24 s.

110vo. Item a delivré à Conrard Gaudet et à Pierre Bergier quant il furent à Berne le lundy devant sainct Symon et Jude pour excuser vingt compaignons que mes dits sieurs de Berne demandarent pour aller devant Iricord et tant qu'il ne ly en allit que 12 compaignyons pour 3 jours, 72 s.

Item a delivré à Conrard Gaudet et a Pierre Bergier quand il furent à Bienne le vendredi jour de Sainct Symon et Jude pour presenter nos gens d'armes à Monsgr. le capitaine de Berne pour aller devant Iricord pour deux jours et ne les compte l'on pour les deux mas. ung jour, vault, 24 s.

Item a delivré à Conrard Gaudet accompaigné de Maublan d'Aulterive qu'il fut à Berne le vendredi après la St-Ylare[2] pour excuser le corps de la ville de ce que aulcuns des compaignyons de la dite ville se eleverent et allirent à Cormondreche en la maison du prieuré de Vaultravers comme Borgoignyon et ly prirent une bosse de vin et ung bosset, pour 3 jours, 36 s.

111vo. Item a delivré à Henry Nyales ès despens de Nycolet Varnod et Pierre Bergier quant il delivrerent l'argent et les lettres à Heicquer qu'il portoit à nos compaignons qui furent à l'armée avec Messrs. de Berne devant Iricord[3], pour ce 3 s.

112. Item a delivré chiez le d. Henry ès despens de Pierre Bergier et de Humbert Udryet quil furent commis, d'appert le conseil, pour estre et avoir le regard et la charge de wuydier les terraulx de la ville comme de faire le mur et la porte de la baptia des granges[4]. (La dite Baptia est mentionnée dans les 11 art. suivants). 31 s.

113. Item a delivré audit Garibel pour 2 cymarres de vin cinquées au chastellain de Ruthelin, vaulent, 3 s. 9 d.

113vo. Item a delivré chez le dit Garibel ès despens des compaignyons qu'il allirent à la guerre devant Iricord et pour une partie du Conseil, 25. s.

[1] L'administrateur de l'évêché. — [2] Saint Hilaire, 13 janvier. — [3] Héricourt. — [4] La rue des Granges est la rue Fleury actuelle. Il y avait là une tour.

114. Item a delivré audit Garibel pour 4 cymarre de vin cinquée en deux fois ès deux banderets de Berne quant il venirent faire deffence ès compaignons des Allyances quil voloient aler en Borgogne, vaulent 12 s.

114vo. Item a delivré à Amyet lote ès colovreniers par le commandement des Quatre 8 pot de vin, le pot au prix de 8 deniers, vaulent 5 s. 4 d.

115. Item a delivré à Messire Jehan Bergier, chapellain, pour deux messes chantée pour la ville devant Sainct Guillaume, pour ce 4 s.

115vo. Item a delivré à Pierre Bergier pour le papier originaul de la communance gectée dernièrement en l'an 74, 4 s.

116. Item a delivré à P. Garibel pour deux cymarres de vin cinquées à Steffe Conrard quand il fut icy avec Messgrs de Berne et aultres à la jornée à cause des compaignyons qu'il furent à Cormondresche prandre le vin du prieur de Vaultravers, 2 s.

Item a delivré à Messrs de Fribourg, de Saleurre et de la Nouve ville par le dit Garibel chiez Amyet lote, quant il furent ycy à ladite journée cy dessus escripte pour 4 cymarres de vin, 2 de rouge et 2 de blanc, vaulent 5 s. 10 d.

117. Item a delivré à Humbert Udryet ès despens de Pierre Gaudet et Pierre Bergier, à leurs soper le dymanche jour de Sainct Vincent[1] en l'an 74, quant il furent à Fontaine Andrès aler parler à Donzel Thurs de Ringuelthingue pour les compaignyes d'Alemagne qu'il venoient amont sans ordonnance pour ce, 2 s. f.

118. Item a delivré chiez le dit Henchemand ès despens du conseil et d'aultres du commun et il estoit donzel Urbin de la Molière et fut quant l'on fit la prime monstre, c'est assavoir, 10 s.

Item a delivré à Jaquet Purry pour onze jours qu'il a fait tant pour aidier a embloichier les canons de la ville comme pour 4 jours à enfonsser la sale sur le poile de la maison de la ville, onze jours vaulent 55 s.

118vo. Item a delivré chiez Hansely l'arbeleste ès despens de Pierre Bergier et de Perrod Vaulet et d'aultres qu'ils logirent et baillirent les logis ès gens d'armes des Allyances quant il allirent à Pontarly, 20 s.

Item encore chiez le dit Hensely ès despens des dessus nommés quant ceulx de Saleurre vinrent, c'est assavoir, 10 s.

Item chiez ledit Hensely ès despens des dessus nommés quant ceulx de Berne revenirent après les aultres, 12 s.

Item delivré chiez le dit Hensely ès despens des dessus nommés Pierre Bergier et Perrod Vaulot à logier et donner logis à ceulx de Lucheraz qui cy demorèrent deux jours, 20 s.

Item chiez ledit Hensely ès despens desdits Pierre et Perrod Vaulot quant ceulx de Bale, de Berne et la Nove Ville revenirent de Orbe, 8 s.

119. Item a delivré le dit Hensely à Heicquer quant il portit l'argent aux compaignons qu'estoient devant Iricord, 2 flor. et 25 sols, vaulent 4 liv. 15 s.

[1] 22 janvier.

1474-75. IV, 74vo. Item a delivré et lesquels furent delivrés ès despends des Alemans qu'ils voloient premierement courre [1] la terre de Grandson et lesquels Monseigneur et la Ville les firent retorner à leur despens, premierement pour pain blan prins de la Sancenete, 20 s.

Item a delivré à Janne Rossel pour pain blanc prins de lye pour les susdits Allemans, 5 s.

Item a delivré chez Garibel ès despens des dits Allemands, 40 s.

» » » Henry Niales ès despens des dits compaignons, 44 s.

» » » Hans Heicquer ès despens des dits compaignons, 56 s.

» » » Amyet l'ote ès despens des dits compaignons, 30 s.

» » » Jehan Jaquemet des Molins ès despens des dits compaignons, 2 s.

Item a delivré chez Vuillemete le Clavenier pour pain blanc, 2 s.

» » » La Pierrasettaz pour les dits compaignons, un pain blanc, 2 s.

Item a delivré chez Le Picart ès despens des dits compaignons, 8 s.

75. Item a delivré à ceux de Soleures chiez Henry Nyales quand venirent premierement à Neufchastel quand ils aloient à Pontarly et devant la Rem... auxquelx furent cinquées ung muis de vin prins chiez le dit Henry Nyales le pot au pris de 6 deniers, vaut le dit muys de vin, 4 liv. 16 s.

Item a delivré à ceulx de Bienne qui venirent pour aler au dit mandement quatre sestiers de vin prins chiez les hostes où il estoient logier, c'est assavoir chiez la Borquine, 9 s. chez Amiet l'ote, 17 s. et de chiez Henry Nyales, 8 s., vault le tout 34 $^1/_2$ s.

Item a delivré et lesquelz on cinquaz à Messgrs de Berne et lequel on mena après leurs au Vaultravers vingt septiers de vin achetés de Guyot Vermondins, vault 3 flor. d'or, 11 $^1/_2$ sols; ainsi reddict alieurs, vault compter pour ung chacun florin 29 ambressanne, 6 liv. 3 d.

Item a delivré à ceulx de Fribourg qui alèrent audit mandement avec mesdits Seigneurs de Berne, demy muids de vin, prins chiez Humbert Udriet, le pot au pris de 6 d., vault 48 s.

Item a delivré ès compaignons de la ville qu'il furent envoyés audit mandement avec Messgrs de Berne, 6 sestiers de vin, prins chiez Humbert Udriet le pot au prix de 6 d. vault, 48 s.

75vo. Item a delivré à Messgrs de Berne qu'il venirent après les aultres a tot un pennon ung muys de vin prins chiez le d. Humbert Udryet, le pot au prix de 6 d., 4 liv. 16 s,

Item a delivré a ceux de Lucherre [2], qu'ils venirent pour aler au dit mandement, neuf sestiers de vin prins chiez Pierre Gaudet, le pot au pris de 6 d. 62 s.

Item a delivré a ceux de Saleurre qui venirent après les aultres de

[1] Courir, ravager. — [2] Lucerne.

Saleurre pour aler au dit mandement 4 cestiers de vin, prins chiez Humbert Udryet, le pot au prix de 6 d., 32 s.

Item a delivré à ceulx de la Neufve Ville prins chiez Humbert Udryet 4 cymarres de vin, le pot au prix de 6 d. 5 s.

Item a delivré et lesquels furent cinqués ou gros sutiers de Berne, prins ès chiez Garibel deux cymarres, vaulent, 2 $^{1}/_{2}$ s.

Item a delivré à ceulx de Morat prinses chiez le d. Garibel, 2 cymarres de vin, 2 $^{1}/_{2}$ s.

Item a delivré chiez Heicquer ès despens des compaignons à leur retor qui venirent de devant Yricord, 10 groz vaulent 16 s. 8 d.

76. Item a delivré à un frere prescheur pour les dames d'Orbe, pour amour de Dieu, et preschaz à Neufchastel, fut après la guerre de Grandson, premierement, 20 s.

76vo. Item a delivré à Hensely l'arbaleste quand il fut à Berne pour excuser trente hommes qu'il voloient avoir pour aler avec leurs au mandement devant Blamon et dont il n'y en alla que douze, pour ce 24 s.

Item a delivré à Pierre Maistre, aultrement Blomse pour la ferrure des chevaul qu'ils furent devant Iricort, 7 $^{1}/_{2}$ s.

Item a delivré à Henry Nyales es despens de Nycolet Varnod, Nycolet Bergier, Pierre Bergier, Girard Boteillier et Jaquinod Parys le jor qu'il délivrerent l'argent ès douze compaignons qu'il furent devant Blamont, 5 s.

Item a delivré ès douze compaignons qu'ils furent devant Blamont 5 flor. d'or. et Pierre Bergier a delivré le demorant, ainssi valent en livres, 9 libr. 16 s. 4 d.

77. Item a delivré le jeusdi devant Notre dame myost[1] à Henry le Barbier pour porter à Jehan Pury, capitaine des compaignons de Neufchastel estant devant Blamont pour la porpaye de leurs moys finissant le lundy devant lad. Notre dame myost à 8 flor. d'or et 20 sols, vaulent comptés, chacun florin 29 ambressanne, 25 liv. 10 s.

Item a delivré à Jehan du Terraul, maior de Neufchastel, ou nom des dits compaignons estant devant Blamont en deduction de leur gaige, 6 liv.

Iem a delivré pour graisse de char employée ou char de la ville[2] que les 10 compaignons devoient mener et que le manarent pas, 2 s.

Item a delivré à Conrard Gaudet qu'il fut à Arberg et à Nyduw au devant de Messr. le capitaine et de l'armée de Berne pour contremander quarante hommes qu'il voloient avoir, desquels il n'y en allit que dix, pour deux jors qu'ils demorat, 24 s.

77vo. Item a delivré à Pierre Blomse, favre[3], pour les ferrures de 2 chevaulx que les dix compaignons menerent avec eulx devant Blamont 9 s.

Item a delivré ès despens de Nycolet Varnod, de Nycolet Bergier,

[1] 13 août. — [2] Comparez art. Châtelain, *Musée* 1897, p. 289. — [3] Maréchal.

Pierre Gaudet, le dit Jaquinod, Pierre Bergier, le dit Henry et aussi les d. dix compaignons chiez Henry Nyales, 4 s.

Item a delivré chiez la Borquine ès despens de Nycolet Bergier, Conrard Gaudet, Humbert Udriet et Pierre Bergier à leurs dynaz le sambady après la Chandelose[1] l'an LXXIIII quant ils furent à Fontaine André par devant Messgrs de Berne pour le fait du serment, 4 ½ s.

Item a delivré chiez la Borquine ès despens de ceulx qu'ils visitarent les arnoix[2], 7 s.

Item a delivré chiez la Borquine ès despens de ceulx qui furent par devant la grace de Monseigneur[3] à Fontaine André pour une aultre fois au fait du serment, 11 ambressanne, 13 s. 9 d.

Item à delivré chiez la Borquine ès despens de tout le conseil le lendemain de Pasques, 20 s.

Item a delivré chiez la Borquine ès despens du conseil et une partie du commun quand ils furent à Fontaine Andrez ensemble par devant la grâce de Notre seigneur le marquis au lieu de Fontaine Andrez pour le fait de la lettre du serment, 15 s.

78. Item a delivré chiez la Borquine ès despens de donzel George de la Pierre[4], de Berne, pour sa none[5] avec d'aultres du conseil, 2 s.

Item a delivré à ceulx de la ville de Burre pour ung char ferraz[6] qu'estoit leurs que les compaignons retenirent, acordés avec les de Burre, 40 s.

Item a delivré a ung messager de Saleure qu'il apportit une lettre pour ce que l'on disoit que l'on voloit corre la ville et en la dite lettre contenoit que les dits seigneurs de Saleure ne sçavaient rien; mais si nuls nos voloit faire à deplaisir il nous voloient deffendre, 5 s.

78vo. Item a delivré à Pierre Bergier et à Hensely l'arbeleste quand il furent à Berne et à Fribourg en ambassaide pour dire l'excuse au fait des butin, pour 4 jor qu'il demorèrent, 4 liv. 16 s.

Item a delivré à Estienne Colomb, sarrurier que dessus, pour ferrer les chars que les compaignons ont menés au mandement, 12 s.

Item a delivré chiez Amyet lote pour les cinquements fait cy après, c'est assavoir au pennon de Nydow, chiez Heicquer, 4 cymarres, quand il revenirent de Scavoie[7].

Item au pannon de la Noveville 4 cymarres, à Yacob Vis de Saleurre, 4 cymarres, au banderet de Berne, 2 cymarres, au banderet de Bienne et Stoffe Conrard, 2 cymarres.

Item ès despens des compaignies quand il revenirent de Blamont 22 s. et pour les colouverniers, 3 sols, qui est tout en somme, 64 s. 2 d.

79. Item a delivré ès compaignons qu'ils menarent le banderet de Berne à Grandson, pour les jornées, 10 s.

Et pour les despens des d. compaignons chez Henry Nyales, 6 s. 3 d.

[1] La Chandeleur ou Purification Notre Dame est le 2 février. — [2] Harnois, équipement de guerre. — [3] Rodolphe de Hochberg. — [4] Georg von Stein. — [5] Repas de neuf heures. — [6] Ferré. — [7] Savoie ou Estavayer.

Item a delivré à ceulx qui s'ensuivent les quils furent par elettion devant Yricord et partirent de la ville le jour de Saint Symond et Jude l'an LXXIIII[1] et premièrement, à Jehan Jaquemet la Barbe, Jehan Jaquemet, Guillaume Faure, Martin Bovier, Guillaume Pauyote, Estevenaud Steffe, Hanz Ganz, Galan de Cornaul, Perrod de Laiderrier, Maublan, Pierrre Poyvrat, esquelx fut delivré à chacun de leurs par Pierre Bergier au lieu de Bienne, présent Conrard Gaudet, c'est assavoir au dit Jehan Jaquemet, capitaine des dessus nommés, 3 flor d'or, et à chacun de leurs les aultres deux flor. d'or que sont en somme, 25 flor. d'or, ainssi chacun florin pour 22 gros vaulent, 45 liv. 16 s. 8 d.

79vo Item a delivré par le dit Pierre Bergier au dit lieu de Bienne pour les contre sangles du bas et ferré le chevaulx que les dessus nommés compaignons menarent avec leurs, cinq sols et por le vin de la servante dame Janne Stobely, 15 d. 6 s. 3 d. Et est assavoir que la dite dame Janne Chuderier cinquaz à tous les dessus nommés compaignons et à leurs compaignye en sa maison où il estoit logiez tous leurs despens pour honneur et amour de la ville de Neufchastel.

Item a delivré le dit Jaquinod lesquels furent portés par Hans Haicquer esdits compaignons devant Iricord pour la pourpaye de leurs mois, ainsi 12 gros pour un chacun florin d'or, 12 flor. d'or.

Item a delivré aux dix compaignons qu'on envoyat après les dessus nommés à chacun de leurs 1 1/2 florin d'or, le jour de St-Lorent[2] l'an LXXV, qu'est en somme, compris ung florin et 2 ambressanes delivrées par Pierre Gaudet, ainsi 15 flor. d'or, 26 liv. 5 s.

Et s'engsuivent les noms des dits compaignons Pierre, fils Jaquet Chaillet, Peter le mercier, Peter Ynche (les autres manquent).

80. Item à delivré à Jehan Jaquemet la Barbe pour porter és douze compaignons qu'estaient devant Blamont pour le payement de le commencement du segon mois 12 flor. d'or desquels 12 florins le dit Jehan Jaquemet en a receu ung florin pour son salaire, ainsi vaulent 21 liv.

Item a delivré és douze compaignons dessus mencionnés qu'ils furent devant Blamont pour trois sepmaines qu'ils avoient servi après ung mois duquel moys il furent payer comme contient par le compte rendu par Nycolet Varnod et Pierre Bergier de l'argent de quarante florins que Jehan Duchot avoit payer de la ville ou quel terme durant qu'ils demorèrent devant Blamont leurs fut mort ung chevaul ès dits compaignons qu'estoit à la Droge d'Auvernier, à la value de six flor. d'or et fut concordés avec les dits compaignons pour le dit terme de trois sepmaines ung poc[3] moings de deux florins d'or deu à ung chacun des dits compaignons et por le dit chevaul furent content de prendre chacun ung florin d'or et le capitaine 1 1/2 flor. et de par ainssin que la ville doit payer le dit cheval au dit la Droge, ainsin appartient èsdits compaignons 12 flor. d'or et dont c'est assavoir à Jehan Pury capitaine 1 1/2 florin, Ansoz Snely 1 flor , à Guillaume Megeandoille 1 flor., à Jehan Barbier 1 flor., à Guil-

[1] 28 octobre 1474. — [2] 10 août. — [3] Peu.

lame Pavyote 1 flor. et au fils Corgenay 1 flor., à Pierre Poyvrot 1 flor., à Jehan Lardin 1 flor., à Guillame Sergeans 1 flor., à Jaquet Cosandier 1 flor., au fils Octhenin Bidaul 1 flor. Que sont tout en somme 12 $^1/_2$ flor. d'or, vaulent 21 liv. 17 $^1/_2$ s.

Item a delivré le dit borcier ès treize compaignons qu'ils furent au mandement avec Messieurs de Berne devant Remen? joste de Pontarly et puis retornèrent devant Gransson avec lesquels compagnyes fut accordé de ung moys quilz avoient demorez et n'avoient receu sur leurs dits moys par la main de Pierre Bergier que 19 $^1/_2$ florins d'or et leurs debvoit lon encore autant lesquels compaignyes sont estés content de chacun avoir pour la porpaye de leurs dits mois ung florin assavoir pour le tout trèze florins d'or s'ensuiguent les dessus dits Jehan Rosselet, Humbert Gaschet, Martin Bovier, Guillame Yost, Loys Maistre Jehan, Mermet Poisat, Guillaume Barbier, Jehan Symonin, Pierre Poyvrat, Andres Serjam, Jehan Myguyot, Jehan de Voyn, Jehan Droz. 13 flor. d'or vaulent 22 liv. 15 s.

80vo. Item a delivré à Jehan Rosselet qu'ils fut à Berne pour faire scavoir à nos dits Seigneurs de Berne que les gens de Monseigneur de Romont et de Monseigneur d'Orbe passoient par Joulx pour aller en Scavoie et fut ce que lesdits Borguinyons entrerent à Yverdon et à Gransson, pour ce 15 s.

Item a delivré pour l'achept de 1 $^1/_2$ livre et 3 onces de souffre achetez de ung mercier estranger, la libre pour 3 gros, vault 3 gros, 7 d.

Item a delivré à Michiel le mercier pour souffre achetez de luy, 3 s.

» » à Guillame Ardy le mercier pour souffre achetez de lui, 5 $^1/_2$ s.

Item a delivré pour deux charrées de boz achetez pour eschauffer le poele des canoniers qu'ils fasoient la pudre des canons, 7 s.

Item a delivré au forestier du Chasnet pour son vin du dit forestier pour les chasne que Monseigneur donnit pour faire les tornesson de la ville, 5 s.

Item a delivré ès compaignyes quils furent dernièrement a Gransson pour le saulpètre et certaine fermente qu'ils donnèrent à la ville, 7 liv.

Item a delivré au sarrurier pour une cles de la chambre de la tor de la ville et pour mectre la sarrure à l'arche Notre-Dame et de mectre ung bataul[1] à une clochete pour mectre a Notre-Dame, trois ambressannes, 3 s. 9 d.

Item a delivré pour neuf folliet[2] de papier pour faire les fenestres du poile de Henry de Porrentruy ou quel poële on fasoit la pudre de canon. 9 d.

81. Item a delivré à Jeham Jaquemet la barbe qui aloit à Berne et rencontrit Monseigneur à Marin et s'en revient avec mon dit seigneur, 2 ambressannes, 2 s.

Item a delivré chiez la Borquine ès despens de ceulx qu'ils menarent deux chasnes à Sarrieres pour le pont levy des Hospitaul, 4 s. 10 d.

[1] Battant. — [2] Feuillets.

Item a delivré à Perrin Forot pour la tallie de plusieurs chasnes pour les paul[1] des tornessons, 9 s.

Item a delivré à Jehannet Pury pour une arbaleste d'accier lor achete de luy, 20 s.

Item a delivré à Pierre Pury pour une colovrine de passe achetez de luy vingt et trois gros, ainsi par Pierre Gaudet, 23 s.

Item a delivré pour les paumales de la porte devant chiez Jehan Flory, vingt ambressannes, 20 ambrassannes de Berne.

Item a delivré au selier pour certain ovraige fait pour les baz des chevaulx quils furent devant Blamont, 12 s.

Item a delivré pour sept paules pour la nef quand on allit a Estavayer et oultre lac, 9 s.

81vo. Item a delivré à Antoine Femay pour du vin que l'on prit de luy pour remplir le bosset du vin que on achetit de Guyot Vermondin cinqués à Messeigneurs de Berne et menés après leurs ou Vaultravers pour le dit vin, 12 s.

Item a delivré au dit Conrard Gaudet quand il fut à Gransson pour querir nos gens qu'estoient en garnison, 18 s.

Item a delivré au dit Conrard Gaudet quand il fut à Berne le 5e jor de fevrier l'an LXXV pour emprunter (?) et avoir de l'artillerie et demorit deux jours et demi pour ce, 30 s.

Item a delivré audit Conrard Gaudet et Hensely l'arbeleste quand il furent à Berne pour excuser les compaignons qu'ils furent devant Vaulmarcuz de aucune charge que on leurs donnoit, pour 3 jours pour leurs deux, 72 s.

82. Item a delivré au dit Conrard Gaudet quand il fut à Cerlier querir l'artillerie pour ce, 12 s.

Item a delivré au dit Conrard Gaudet quand il fut à Berne pour le fait de la ville pour plusieurs chouses et pour avoir de l'artillerye et nous portirent adonc six hauchbuchssen[2] prises au dit Berne, pour 4 jours pour ce, 48 s.

Item pour le charreton quils amenit les dites colovrinnes de passe, 10 s.

Item a delivré et lesquelx furent cinqués à Messire Hennemis le curez de Bumete (?) 2 cymarres de vin, vaulent, 5 s.

Item a delivré pour la bourgesy de Berne 10 flor. d'or, ainssi comptés pour chacun florin 30 ambressannes, vaulent, 20 liv.

82vo. Item a delivré chiez Henry Nyales pour deux cymarres de vin prises chiez ly cinquées ou capitain de Saleurre qu'ils portoit le pannon des fryer (?) 4 s. 8 d.

Item a delivré au dit Henry ès despens des chevaulx qu'ils allèrent avec les compagnyons devant Blamont pour les premiers et pour les second, 39 s.

[1] Poutres, montants. — [2] Arquebuses.

83. Item a delivré au dit Henry ès despens de ceulx du Vaul de Ruz qu'il amenarent les carrel qu'ilz lavoient donné à la ville, 37 s.

Item a delivré chiez le dit Henry et lesquielz ont cinquaz à Messeigneurs de Saleurre quand la bannière dudit Saleurre revenit d'Yverdon, 1 flor. d'or, 30 s.

Item a delivré au dit Henry pour deux paumales employées, l'une à la porte du chastel et l'autre à la porte joste Jehan Flory, 16 s.

83vo. Item a delivré à Jehan Jaquemet la Barbe quand il fut à Murat pour une foy par ceste guerre, 6 s.

Item a delivré a Vuilliame le frère Chambety quant il fut au Vaultravers querir de la pierre pour faire les mosues (?) de colovrines de passe et pour aultres bâtons, 5 s.

Item a delivré a Aymé Breguet pour ung bosset à mettre pudre de canon, 11 1/2 s.

Item a delivré à Jehan Rossel ès despens des maissons et d'aucuns du conseil pour mettre en pris les murs de la ville derrière le grand fort par plusieurs fois en ravellement et depens fut ordés que ches debvoit faire en drois foy et qu'ils estoient assez chargés de faire les dits murs sans payer le vin des montes, 15. s.

Item a delivré au dit Jehan Rossel par le commandement Humbert Udryet pour ballier ès compaignons qu'ils allèrent à la guerre, 5 s.

8 février 1475 au 26 novembre 1476. III. 123. Il rend compte qu'il a délivré le dymanche devant caresme entrant en l'an 1475 ès despens de donzel Thurs de Ringoltingue, ancien advoyer de Berne, chiez Amyet l'ote et de donzel Hanz Henrich de Balmis, capitaine de Neufchastel et de leurs vaulet avec d'aucuns de Messieurs du conseil, 25 s.

Item le lundi devant Notre Dame My Caresme pour les dessus nommés et leurs serviteurs avec d'aucuns de Messrs. du Conset à leurs despens chiez le dit Amyet lote, 30 s.

Item le jeudi suigant ès despens de Soisfer de Berne, capitaine au lieu de donzel Hans de Balmis avec ses serviteurs et d'aulcuns de Mesgrs. du Consel, chiez le dit Amiet l'ote, 21 s.

Item le mercredi devant la Sainct Pierre en Chayere es despens de donzel Turin de Ringoltingue, de Messrs. le capitain et de leurs serviteurs, 15 s.

Item chiez le dit Amiet a delivré ès despens des compagnyons qu'ils furent oultre laic quant l'on disoit que les ennemis estoient au pays, pour leurs soper, 16 s.

123vo. Item a delivré pour les cinquements de ceulx de Bienne, de la Noveville et de Cerlier, quant il allèrent à Budry à tout leurs pennon, 15 s.

Item a delivré chiez le dit Amyet lote pour ung plat de char porter à Monsgr. le capitaine chiez Monsgr. le curé de Mortaul, 3 s.

Item a delivré chiez Nycolet Bergier le dymanche 5e jour de fevrier l'an LXXV ès despens d'aucuns de Messrs du Conseil, de Perrod Vaulot

et de Estevenin Bailliod pour le vin du marchier de faire la pudre de canon, pour ce 15 s.

124. Item a delivré chiez le dit Nycolet Bergier ès despens de ceulx qu'il allirent querir l'artillery à Cerlier,

Item a delivré chiez le dit Nycolet Bergier ès despens de Conrard Gaudet et Pierre Bergier, quant il mirent en escript le papier des quartiers de la ville qui furent ordonnés de faire pour la garde de la ville, 9 1/2 s.

Item a delivré à Philippe Bugnyot quand il fut à Budry pour faire venir le bois de chasne pour le pont levis de la ville, pour le vin qu'il paya au forestier que pour son sopper au retor, 3 s.

124vo. Item a delivré chiez le dit Nycolet Bergier ès despens de Conrard Gaudet, Hensely l'arbaleste et Pierre Bergier, le jour de St-Nyclaus en may l'an LXXVI à leurs nonne et à leur sopper quand il furent devant Monsgr, le capitan de cy, Monsgr. le capitain de Saleurre, de Bienna et de la Nove ville, qui voloient scavoir comme la esmove entre les gens de Monsgr. de la terre de Rutelin et la ville estoit faite et la manière comme dedens la myt, c'est assavoir, 8 s. 4 d.

Item a delivré ès despens de Monsr. le capitaine de Neufchastel, de Saleurre, de Bienne, de la Nove ville et du maistre canonier et d'aulcuns de Mesgrs du conseil, 24 s.

Item a delivré à Hans Heicquer pour 2 cymares de vin cinquées a celleuy de Burre qu'il venit querir le char ferrés qu'ilz l'avoient laissiez à Neufchastel, 5 s.

Item a delivré pour ung sestier de vin, prins du dit Heicquer, cinqué au panon des fryes de Saleurre, quand il allirent à Joingne ou Vault Dusier après Noël l'an LXX, vaut 16 s.

Item a delivré chiez le dit Heicquer ès despens de 9 de leurs qu'il allirent à Gransson par commandement environ la Chandeleure,[1] 25 s.

Item a delivré econtinant après, trois jours après, ès despens de douze compaignyons qu'ils retornèrent au lieu de Gransson pour scavoir et enquerir du novel par le commandement et ordonnance de Messrs. en allant et retournant par la demande (?) de Monseigneur le marquis, enclos 10 sols de pain qu'il portirent avec leurs, 30 s.

Item a delivré à Amyet lote pour 2 cymarres de vin cinquées à ceulx de la Nove ville quant il vinrent premièrement en garnison à Neufchastel, 5 s.

Item a delivré chiez le dit Amyet ès despens des maistres canonier de Berne quant il vint de Morat a troix chevauls à Neufchastel pour adviser le fait de la ville, 48 s.

Item a delivré chiez le dit Amyet ès despens des charrotons de Berne qu'ils amenirent les canons de Berne jusqu'à Neufchastel à 2 chars et sept chevaulx pour ce 48 s.

[1] 2 février.

Item a delivré es despens des charrotons, qu'ils amenirent la pudre de Berne laquelle ont menit à Murat, fut ce la veillie de la Feste Dieu[1] 12 $1/2$ sols.

Item a delivré au charbonnier qu'il façoit le charbon pour faire la pudre de canon, 5 s.

126. Item a delivré le dit borcier à ceulx qu'il enterrerent l'ome qu'estoit noyer par le commandement des quatre, 3 $1/2$ s.

Item a delivré à Perrin Feiche pour bon vin aigre emploier à la pudre de canon, 12 s.

Item a delivré à Conrard le Chapellier pour aler à Bale et par devers la grace de Monseigneur à cause et pour avoir la bannière, 31 s.

Item a delivré pour une colovrine que Nycolet Varnod achetéi de Girard Barbaz, pour la ville, 10 s.

Item a delivré au patessier pour ung patis cinqués à Monsgr. le capitaine, 3 s.

Item a delivré à Anthoine Femay pour 15 cymarres de vin cinquées par plusieurs fois à Mesgrs des Allyances le pot au prix de 12 den. vaulent le toute, 7 $1/2$ s.

Item a delivré pour huit cymarres de vin rouge pris en l'ostel Jehan Cordier le pot au prix de 12 deniers cinquées au capitaine de Bienne et au canonier de Mesgrs de Berne commis ad ce pour la ville, vaulent 20 s.

126vo. A delivré chiez le dit Henry Nyales ès despens des deux maistres canoniers de Bale et de Berne quant il se volirent aler à leur dyner avec d'aulcuns de Messrs du consel six ambresannes, vaulent 7 $1/2$ sols, ainsi ce fut le mardi après St-Pierre et St-Pol[2], 7 $1/2$ s.

Item encorre pour 2 pot de vin et cinq pain blanc qu'ils portarent avec leurs en la nef, 3 s. 8 d.

Item a delivré chiez le dit Henry ès despens de Monsgr le capitaine, Monsgr le Mayor et d'autres du conseil le lundi après la Magdeleine[3] l'an LXXVI, 24 s.

Item a delivré chiez le dit Henry ès despens de Vuillame Chambart le masson, frère de Chambeti pour des pierres de canons qu'ilz fit pour la ville, 35 s.

Item a delivré chiez le dit Henry pour 2 cymarres de vin cinquées à donzel Urban de la Molière le mercredi penultieme jour de juillet l'an LXXVI, 7 s. 1 d.

Item a delivré à Jehan Borcard pour deux seiletes appartenant ès canons, 2 s. 10 d.

127. Item a delivré à Pierre de Clerier et à Pierre Baul pour 9 cymarres de vin cinquées à d'aulcuns compaignyons de Messieurs les Allyances, 22 $1/2$ sols.

Item a delivré chiez la Borquine ès despens de Monsgr l'ancien et de toute sa compaignie quant lon visitaz la ville et il avoit de Messrs du Consel 23 s.

[1] Fête Dieu, le 11 juin. — [2] 29 juin. — [3] 22 juillet.

Item a delivré chiez la dite Borquine le 13 jour de may ès despens de Monsgr le capitaine de Berne, de Saleurre, de Bienne et de la Noveville avec les maistres canoniers et d'aulcuns du consel à leur soper quant il furent au consel pour ordonner tout ce qu'estoit affaire à l'entor de la ville pour ce 40 s.

127vo. Item a delivré pour 4 pot de vin prins de Pierre Henriet cinqués à la Chastellanne de Cerlier, femme de Monsgr le capitain, le pot au prix de 10 d. vaut 3 s. 4 d.

Item a delivré à Jaquet Coinchely ès despens des maistres canoniers qu'ils visitarent l'arteliery, 6 s.

Item a delivré à Sebile pour des bressel pour mangier avec le clarey qu'on cinquaz à Monsgr le capitain, 12 d.

Item a delivré au charreton de la cort qu'il amenit le bosse ou fut mis le vin achetez de Guyot Vermondin du Vaultravers, ou estoit demorez le dit bosset pour ce, deux ambresannes vaut 2 s. 9 d.

Item a delivré chiez Amyet l'ote ès despens de Monsgr le capitain, le maiore, les vaulet de Mesdits le capitaine et d'aulcuns du consel, le landemain de feste St Jehan Baptiste, 33 s.

Encore le lendemain pour le dyner du dit capitaine, le maior, Nycolet Varnod, Nycolet Bergier et aultres qu'estaient le tout 7 personnes, 13 s.

Item a delivré à Garibel et lesquelx on ly doit pour 14 cymarres de vin cinquées à Messrs de Berne, de Fribourg et de Saleurre quant il cy furent pour tenir la jornée des compagnyons à cause de la corsse à Cormondresche vaulent 17 ½ gr. = 29 s. 2 d.

128vo. Item a delivré je le dit Jaquinod Parys au maistre canonier de Bale que Messrs de Berne nous envoyèrent au lieu de Neufchastel et il demorit les 16 sepmaines et ne volyt rien prandre pour ses gaiges pour ce que ceulx de Bale ly donnerent ses gaiges, par ainssin l'on ly donnit pour son vin et poinnes, 6 flor. d'or.

Item a delivré le dit Garibel pour deux cymarres de vin cinquées, vin blanc et ruge à ceulx de Berne et de Fribourg quand il cy furent pour les treves de Bourgogne, 8 s. 4 d.

Item pour 6 cymarres de vin cinquées par le dit Garibel, tant à ceulx de Bâle, de Saleurre et d'autres part, vaulent 7 gros, ainsi qu'il furent à la dite jornée, 16 s. 8 d.

Item a delivré par le dit Garibel à ceulx de Zurich, Luchern, Schwiche, Ury, Underwalden, pour 4 cymarres de vin à leurs cinquées que cy furent à la dite journée vaulent 11 s. 8 d.

129. A delivré chiez Jehan de la Grange pour deux cymarres cinquées à ceulz de Zuch, 2 s. 10 d.

Item a delivré pour quatre cymarres de vin cinquées au pannon de la ville, quant il revient de Gransson, 7 gros. valent 11 s. 8 den.

Item pour 4 cymarres de vin cinquées à ung pannon logier chiez Jenin le Pelocier 7 gros, vaulent 11 s. 8 d.

Item a delivré pour deux cymarres de vin cinquées à une compaignye chiez Amyet l'ote, 2 s. 10 d.

Item a delivré pour deux cymarres de vin cinquées à une compagnye et pannon chiez messire Pierre de Murat, 2 s. 10 d.

Item a delivré pour 4 cymarres de vin cinquées à ceulx du Landeron quant il allirent en Bayart, vaulent 5 gros, 8 s. 4 d.

Item a delivré pour bois achetez pour eschauffer le poile pour les Allemans, 7 s.

Item a delivré ès despens des compagnyons qu'ils allirent dernièrement à la gairre par le ordonnance de Messrs du consel, onze ambresannes, vaulent 13 s. 9 d.

129vo. Item a delivré ès despens des compaignyons quant l'on fut devant Gransson pour aler donner à secor à ceulx d'Yverdon et de Gransson, 18 s.

130. Item a delivré chiez le dit Garibel ès despens de Pierre Baul, de Perrod Vaulet et dudit Garibel, quant il logirent deux jours ceulx des Allyances et ainsi qu'il vellirent[1] la nuyt parmy la ville, 8 s.

Item a delivré chiez le dit Garibel ès despens de deux menestriers qu'ils furent avec le pannon de la ville à Cudrefin par le commandement de Pierre Gaudet et de Conrard Gaudet, 3 s.

Item a delivré à Loys Maistre Jehan ès despens de ceulx qu'ils amenirent les colovrinnes de passe de Vaulmarcuz comme pour ceulx qu'ils amenirent la pudre de canon, 37 s.

Item a delivré quant on allit avec 5 nefs pour aller devant Yverdon et devant Grandson quant le sieche de Bourgogne était devant, pour pain porter avec leur, 10 s.

130vo. Item a delivré chiez la dite Borquine le 15e jour de May ès despens des capitaines de Berne, de Saleure, de Bienne et de la Noveville et de Schoffer de Berne et des gentils hommes de Ruthelin et des maistres canoniers quant les dits capitaines et maistre canonniers heurent ensemble consel du fait de la ville à leur nonne pour ce, 37 $^1/_2$ sols.

Item a delivré chiez la dite Borquinne ès despens de Perrod Vaulet et du maistre canonnier quant il furent à Cudreffin avec la garnison tant pour pain que pour leur sopper, 4 s.

Item a delivré chiez la dite Borquine le jeusdy XVIe jour de may l'an LXXVI ès despens de Schoffer de Berne comme des maistres canoniers et d'aulcuns du consel à leurs dynaz 5 gros, vaulent 8 s. 4 d.

131. A delivré à Orrich le mareschaul pour toutes ferrures fait tant aux canons, chevilliées de fert et broches esdits canons que pour 5 livres et 3 onces de salpetre de tout le temps passé jusques audit jour du vendredi après l'ascencion l'an LXXVI, 11 liv.

Item a delivré à Estienne Colomb le sarrurier pour tout ouvraige fait par luy de tout le temps passés jusques au dit vendredi après l'ascencion en l'an LXXVI compris deux estuy qu'il doit faire pour les canons, 5 liv, 10 s.

[1] Veillèrent.

Item a delivré à Jehan Borcard, barreglier, pour huit seles à aigue et trois petit seilet pour eposier[1] les nef des artelliery que l'on amenit de Gransson et lesquelles seiles les Alemans les emmenirent avec eulx. Item et pour seize seilet achetez pour les canons pour mettre pudre et pierre de canons et deux seilet plus gros que les autres qu'estoient acheteus appartenens esdits canons, c'est assavoir 42 sols et fut fait ce present compte avec le dit Jehan Borcard le tier jour d'ougst l'an LXXVI.

Item a delivré à Horrich le mareschaul pour ferrer le gros canons de Berne pour les chevilles et aultres chouses, par affin que se ne ly fault riens, jusques aistant qu'on puisse traire le dit canon pour ce 3 flor. d'or, vaulent 5 liv. 5 s. et fut fait le tier jour d'ougst l'an LXXVI.

131vo. Item a delivré au dit Horrich pour ferrer aultres cinq canons de Berne et pour ly faire ce qu'ilz estoit necessaires, trois florins d'or, vaulent 5 liv. 5 s.

Item a delivré au dit Horrich pour de cent petites moches de fert pour faire les pierres en plon pour les canons, 16 s.

Au même pour les grosses moches de fert pour faire de pierre en plon pour les canons, 30 s.

Au même pour ung crochet pour une serpentine, 10 sols.

Au même pour ung cent et demi de cloz pour employer ès casseter que se metent sur les charroy des canons, 9 s.

132. Item a Estevenin Balliot pour faire la pudre de canon pour la ville marchiander avec luy, c'est assavoir 13 liv.

Item a delivré à la Borquine ès despens de Pierre Baul qu'il vacquit à faire ladite pudre de canon avec le dit maistre Estevenin et ès despens de Jehan Gaudet et de Pierre Emonet qu'ilz sont toisjors estez avec le dit canonier pour faire la dite pudre durant le terme qu'il mirent affaire la dite pudre, et que ce il ne ly heussient estez il l'eusse fallu ballier ung homme à Ruete tout les jours audit canonier, se ne fussient estès lesdits Jehan Gaudet et Pierre Emonet, aussi despandirent 4 liv.

132vo. Item a delivré a Humbert Udriet pour des pelz pour faire les saichet pour mectre la pudre de canon par l'ordonnance du maistre canonnier pour ce, 12 s.

Item a delivré à Pierre Hencheman pour 60 libvres de plomb achety de luy pour faire des pierres pour les canons et colovrinnes de passe, vaulent, 4 liv.

Item a delivré chiez ladite Borquine le XIII jour de may ès despens de Messieurs les capitaines de Berne, de Saleurre, de Bienne et de la Noveville avec les maistres canoniers et d'aucuns du Consel à leurs soper quant il furent en consel pour ordonner aucunes choses pour la ville, 40 s.

133. Item a delivré et lesquelx furent cinqués audit Monsgr l'avoyer de Berne et des bourgiyons quant il furent icy dernièrement pour parler de la paix pour 10 cymarres de vin vaulent, 20 s., 10 d.

134vo. Item a delivré à Humbert Udriet pour ung jour quand il fut à

[1] Epuiser, vider. Voir Châtelain, *Musée* 1897, 291.

Cerlier par devant Aymé Heugly du dit Cerlier au fait de ce que on chargeoit ceulx de Neufchastel de ce qu'ils estient estez devant Vaulmercuz lequel sçavoit tout le contraire, car il estoit avec ceulx de Neufchastel, 6 s.

135. Item a delivré le dit Henry pour ung cinquemont fait à donzel Urbain de la Molière quant il fut ycy en voyage à Sainct Guillaume, 7 1/2 s.

135vo. Item a delivré pour 14 cymarres de vin cinquées ès compagnyons des Alliances quant donzel Braudolff de Berne et Turss de Saleurre allèrent en Bourgogne au mois d'octobre l'an LXXVI, vaulent, 28 s. 10 s.

Item a delivré ès despens d'aucuns compagnyons chiez le dit Henry quant les dits compagnyons firent le gayt avec Humbert Udryet quant ceulx de Fribourg passèrent pour aler ès garnison à Gransson, 3 1/2 s.

Item a delivré et lesquelx lon prit à la grange du dit Hensely l'arbeleste par Nycolet Bergier six grant paules quant les nef passarent oultre laic, 10 s.

Item a delivré au dit Hensely pour 16 moindres paules, 16 s.

Item a delivré le dimanche au matin par après la bataille de Murat par le dit Hensely à douze femmes qu'on ne volit pas lassiez entré en la ville 12 pains blanc, 2 s.

Item a delivré par le dit Hensely pour une arbeleste d'accier du butin, 15 s.

136vo. Item a delivré chez la Borquine ès despens d'aucuns de Messeignrs de Berne quant ils cy furent parler à la grace de Msgr le marquis que il ly falliet aller demorer à Rutelin et lassier Neufchastel durant cette guerre avec les vaulet de mesd. seigneurs de Berne et d'aulcuns du Conseil, 45 s.

137. Item a delivré à Jehan Rosselet et à Jehan Mygnyot pour du pain qu'ilz menarent à Murat et ny passarent pas qu'il ne purent pas passer, ainsin le dit pain fut tout gastez et molliez et à la perdicion, 10 s.

Item a delivré à Jehan Rosselet pour une contre single d'ung bas achetez à Bienne pour les compagnyons qu'ilz aloient devant Iricord, 5 s.

Item a delivré à Jehan Rossel pour pain mener à la nef avec les compaignyons qu'ils allirent oultre lac treze gros, vaulent 21 s. 8 d.

137vo. Item a delivré à Nycolet Bergier ès despens de Messrs du Conset par deux fois quant il estoient ensemble et que l'on cryot le feurcry et que chacun s'en allit pour ce que on disoit que les Bourgoignyons estoient au pays, pour ce 12 sols.

Item a delivré au salier pour une single que le cheval de Pierre Bergier menaz quant le donzel Brandolff et Steiguer de Soleurre allirent en Bourgogne lequel cheval portoit la pudre de canon, pour ce 4 s.

138. Item a delivré à Monseigneur le capitan de Neufchastel, quant les compaignyons de la ville amenirent les quatres tannetes de pudre de canon esquelx tannetes de pudre de canon le dit Monssgr le capitan ly mit la main et pour ce que levit lad. main mise à la dite pudre ly fut delivré 2 flor. d'or, vaulent 70 s.

Item a delivré au dit Messr le capitaine, pour ce qu'il nous laissaz

une tennete de pudre de canon qu'estoit chiez Philippe Bugnyot et que ceulx de Bienne voloient avoir avec la leurs pudre qu'estoit chiez le dit Philippe, ung flor. d'or, vaul 36 s.

Item a delivré à celuy quilz aportit premièrement les novelles de la détrosse faite devant Murat par Messieurs les Allyances contre le duc de Borgogne le sambady Jor des dix mille martirs, l'avant veillie de Saint Jehan Baptiste, l'an LXXVI, 20 s.

Item a delivré à Garibel ès despends de Anzoz Borcart le patissier, Perrod de Layderrier, de Perrenet Loys et encore plusieurs autres quilz ils passerent les malaides quil furent blessier devant Granson por ce 11 sols.

Du 26 nov. 1476 au d. j. 1477. IV. 89. A delivré à Yost escoffier au temp de la guerre, qu'il gardoit la porte à cause du lingage qu'il sçavoit aleman, pour huit jornées, 21 s. 4 d.

90. A delivré à Jehan Rosselet quand il fut commis et envoyé à Yverdon pour scavoir si les Allemans compagnons des Allyances que debvoient courre la route de Neufchastel, 14 graublan, vaulent 17 ½ s.

90vo. A delivré à Vuillemin Barbuz pour ses journées quil la fait de tout le temps passés despendus chiez Henry Nyales et ce durant le temps de la guerre, 12 sols et chiez Antoine dAllemaigne 2 s. et 3 d., ainssi 14 s. 3 d.

93. A delivré chiez la dite Borquine ès despens de Jehan Jaquemet la Barbe, de Jehan Rosselet et de Loys Nyeblier quand ils furent envoyés à Yverdon pour scavoir novelles des Allemands quil nous voloient venir corre, 5 s.

93vo. A delivré chez la Borquine pour le charreton qui... le vin de Borgoignye compris d'aulcuns de Mess. du conseil que Pierre Pilliet de Pontarlier notre bourgeois avoit cinquées à Messgrs du conseil pour faire louée de la ville et lequel vin fut cinqué a plusieurs ambassaides de Messgrs des Allyances avec le vin du pays... et ce fut le mercredi devant la sainct Grégoire [1] en l'an LXXVI pour ce 7 s.

A delivré chez la dite Borquine le sambady vingte jor de mars l'an LXXVI ès despens d'aulcuns Alemans qu'estoient d'après Messgrs de Berne pour nous venir deffendre d'aulcuns compaignons de Messgrs des Allyances qui nous voloient venir corre à Neufchastel, si 76 s.

A delivré chiez la dite Borquine ès despens de Monseigneur le capitaine de Balmis, ses serviteurs et ung aultre de Messgrs de Berne et de leurs serviteurs avec d'aucuns de Messgrs du Conseil et fut le jor de la Saincte George [2], pour ce 28 s.

A delivré chiez la dite Borquine ès despens de Henselzy l'arbaleste et Pierre Baul, quand il logirent les Alemans qu'il passèrent par icy, pour ce, 2 s.

A delivré chiez la dite Borquine ès despens de Perrod Vaulot et de Pierre Baul qu'il logirent les Alemans qu'il passèrent par icy, pour ce 8 s.

A delivré chiez la dite Borquine ès despens de Schoffer de Berne et

[1] 21 mars. — [2] 23 avril.

compaignye, ensemble d'aulcuns de Messgrs du conseil la dymanche après la St George, pour ce 25 s.

A delivré chiez Amyet l'ote et lesquelx furent despendus par Hans Henri de Balmis, maitre capitaine de[1]... avec de ses serviteurs et d'aulcuns Messrs du conseil, la dymanche après Lætare et lesquelx furent obliez de compter en son compte précédent 30 s.

A delivré chiez le dit Amyet par une aultre fois despendus par Monsgr le capitaine et d'aulcuns avec luy, pour ce 20 s.

93vo. A delivré chiez le dit Amyet és despens de Monseigneur l'avoyer de Berne ensemble de Messrs Petreman de Waubern et de leurs compaignons quand ils furent icy pour parler à Symon de Cleron pour ce 53 s.

94. A delivré à Richard Poinssart por charbonay por mettre les gottert du belvart des hospitaul, pour une jornée, 5 s.

A delivré à Bertier Murssin pour une jornée qu'il ovrit au dit belvart, 20 s.

A delivré pour 19 estolles employés ès pomes du dit belvart, 25 s. 9 d.

A delivré à Richard Chevalier pour une journée pour refaire les aysances du petit pont, 5 s.

A delivré à ceulx d'Aulterive pour quatre berruz de chaul pour un pour en puisse pour employer au dit belvart, 43 s.

94vo. A delivré chiez Jehan Rossel ès despens de ceulx qu'il firent les comptes avec les hostes des despens des Allemans de Berne quand cy furent icy pour nos deffendre d'aucuns compaignons qu'il voloient corre le pays, pour ce 7 s.

A delivré à Pierre Baul pour une pièce de bois employée ou petit pont du grant fort, 6 s.

A delivré à Antoine Vuillemin quand il fut à Estavayer et menit avec luy cinq ouvriers pour le passer pour sçavoir ou estoient les Alemans qu'il voloient corre la contey, pour sa jornée, 6 s.

A delivré au dit Anthoine pour les despens des dits ouvriers 10 gros, 16 s., 8 d.

A delivré pour deux cents et demy de cloz lateret pour le belvart des hospitaul, 15 s.

A delivré pour deux cents et demy de orbet pour claveler les estolles pour les pomel du dit belvart, 5 s.

(A suivre.) W. Wavre.

[1] C'était le capitaine de l'artillerie de la ville.

FRITZ CHABLOZ

Les plus anciens collaborateurs du *Musée Neuchâtelois* disparaissent les uns après les autres. Fritz Chabloz, ancien membre de notre comité, dont il fit partie pendant quelques années, mort le 3 avril 1905 à Chez-le-Bart, à l'âge de 64 ans, fut au nombre des ouvriers de la première heure. Il était instituteur à la Sagne lorsque, en 1864, il débuta ici par un article sur la *Politique des sires de Vaumarcus*. Dès lors, il a donné à cette revue une trentaine d'études historiques, d'importance inégale. Une des plus curieuses est celle qui a pour sujet: *Un homme d'Etat neuchâtelois: le chancelier Hory* (1876-1877).

Chabloz avait voué un intérêt particulier à tout ce qui concerne la vie, les mœurs, la langue, l'histoire des « gens d'outre-Areuse » et de sa chère Béroche. Dans la série d'articles intitulée *Bérochaux et Staviacois* (1884-1888), il a rassemblé nombre de renseignements inédits et caractéristiques.

En dehors du *Musée Neuchâtelois,* il a produit des ouvrages importants: une monographie sur *La Sagne* (1864); *La Béroche* (1867), livre pittoresque et vivant sur le coin de pays qu'il aimait et où il voulut finir ses jours; *Les sorcières neuchâteloises* (1868), étude qui lui avait coûté de longues recherches, pendant le temps qu'il passa aux archives de l'Etat. On lui doit aussi un fort joli roman, l'*Histoire du Canari Abram Nicole,* qui eut du succès lorsqu'il parut en 1876 et où le narrateur peint avec humour et fidélité la vie du bataillon Berthier.

Il a signé encore un grand nombre de brochures, d'articles que nous ne pouvons énumérer ici, et qui tous attestent, avec une intelligence pénétrante, un attachement très vif pour notre petite patrie neuchâteloise.

Nous garderons un souvenir reconnaissant à ce collaborateur laborieux et fidèle, qui, pendant plus de trente ans, a fait profiter le *Musée Neuchâtelois* du fruit de son travail et des ressources de son érudition.

Ph. G.

JEANNE DE HOCHBERG

Comtesse de Neuchâtel, mariée à Louis Ier d'Orléans, duc de Longueville,

née en 1480 — morte en 1543

d'après un vitrail de l'Eglise Saint-Aspais, à Melun

Il n'est pas possible de garantir d'une façon absolue que ce vitrail représente réellement Jeanne de Hochberg, mais, dans la même fenêtre, figurent les armoiries de tous les ancêtres de Jeanne et de son mari.



PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

MELUN

Si Paris n'avait pas eu la chance de se trouver au-dessus du confluent de l'Oise et au-dessous du confluent de la Marne avec la Seine, et de pouvoir ainsi développer son commerce dans le bassin de trois rivières, on peut se demander, en portant ses regards d'un millier d'années en arrière, si Melun n'aurait pas eu des chances sérieuses de devenir la capitale de la France. Dans ce cas, les comtes de Neuchâtel en Suisse, vicomtes de Melun, auraient eu la bonne fortune de devenir rois de France, ce qui aurait procuré aux jeunes Neuchâtelois quelques professions lucratives.

Non seulement Melun a eu sa ville gallo-romaine comme Lutèce et son pont sur la Seine illustré par la fameuse marche de Labienus, ce lieutenant de César qui sauva son chef en plus d'une circonstance, mais Melun offrait aussi la plus grande analogie topographique avec Paris. Au milieu de la Seine, l'île Saint-Etienne, centre de la Cité ; dans cette île un château très fort; sur chaque bras du fleuve un pont défendu par des châtelets. Sur les deux rives, la ville.

Comme à Paris la ville de la rive droite était plus importante que celle de la rive gauche ; comme à Paris, la ville romaine était sur la rive gauche.

Dès les temps les plus reculés les rois de France résident dans l'île de Melun, où ils ont à résister aux pirates normands. Louis VI, Louis VII, Saint Louis, Philippe III, Philippe IV le Bel, Charles V, y font de longs séjours. Le duc d'Orléans y épouse Valentine de Milan. Le château de Melun fait partie du douaire de la plupart des reines de France et notamment de celui de Blanche de Castille, mère de saint Louis, d'Isabeau de Bavière et de Catherine de Médicis.

Comme Paris, Melun a eu ses grandes écoles, où Abélard vint continuer les leçons commencées sur la montagne Saint-Geneviève, jusqu'au

moment où Saint Bernard fit condamner ses doctrines par les conciles de Sens et de Soissons. Le traducteur de Plutarque, Jacques Amyot, est un enfant de Melun.

Les Melunais sont Ligueurs comme les Parisiens, et le protestantisme ne peut prendre pied chez eux, bien que plusieurs grands seigneurs du voisinage, les Duplessis-Mornay, les Guy Arbaleste, et surtout Jacqueline de Rohan, belle-fille de Jeanne de Hochberg-Neuchâtel, comptassent parmi les plus fermes soutiens de la religion réformée.

Au point de vue féodal, Melun offre la particularité très remarquable d'avoir possédé conjointement ou plutôt l'un à côté de l'autre, se coudoyant pendant des siècles, deux seigneurs, le *comte* et le *vicomte*. En général, le comte de Melun a été le roi de France ; mais cela n'a pas toujours été absolument le cas ; c'est ainsi que sous Robert, fils de Hugues Capet, le comte de Melun n'était pas le roi, mais se nommait Bourcard ou Bouchard, sous Charles le Chauve : Odon, et au XIIme siècle : Robert. — Peu à peu, une grande famille autochtone, dont les origines sont obscures et dont les chefs portent en général le nom d'Adam, s'implanta à Melun et dans les châteaux avoisinants, notamment dans le grand château de Blandy. Cette maison de Melun exerce dans la ville la plupart des droits seigneuriaux ; elle y possède sa forteresse et détient les têtes des deux ponts à l'intérieur de l'île. D'autre part, à mesure que les rois de France apprécient davantage l'importance de Melun et s'y installent pour des séjours prolongés et fréquents, ils se considèrent eux aussi comme comtes de Melun.

C'est ainsi que, lentement, sans grandes secousses, avec des alternatives d'avance et de recul, s'organise une subordination de l'ancien souverain local et du grand souverain national ; la maison de Melun rend hommage au roi en prenant le titre de vicomte et le roi prend définitivement celui de comte de Melun. Comme tel, le roi percevait certaines redevances en grains, les recettes de certains droits de péage, la location des fours banaux, des droits de pêche, de boutique aux grandes halles de Melun, avait la concession de certains offices et judicatures, la concession des joueurs de violon et du jeu de quilles à bâtons, celle des droits de mesure, le privilège des coches entre Paris et Melun, etc. La résidence du roi-comte était dans le château situé à la pointe inférieure de l'île Saint-Etienne, de même qu'à Paris, le château royal était, jusqu'à Saint Louis et jusqu'à la construction du Louvre, à la pointe inférieure de l'île de la Cité.

Quant au vicomte, il avait, dans cette même île Saint-Etienne, sa petite forteresse tout près du pont-aux-fruits qui conduisait de l'île à la rive nord de la Seine ; les vassaux du vicomte y venaient lui rendre foi et hommage, en baisant le *martel de l'huis* (marteau de la porte) de sa demeure, connue sous le nom de forteresse de la porte Coquerée. De l'autre côté de l'île, le vicomte possédait aussi une petite maison-forte à l'extrémité du pont-aux-moulins, conduisant sur la rive gauche de la Seine ; c'était là que les gens du vicomte rendaient la justice et qu'on emprisonnait les délinquants ; on l'appelait généralement *la vicomté*. Quant aux droits du vicomte, on en possède l'énumération dans divers actes, dont nous avons pu retrouver l'un des plus anciens en l'étude de M. Rigault, notaire, 31 boulevard Sébastopol, successeur de Me Pousrain, notaire à Paris au début du XVIe siècle ; cette énumération concorde avec celle d'un autre acte de 1765 conservé à la bibliothèque de la ville de Melun. Il suffira de dire ici que le vicomte, indépendamment de ses droits de haute, basse et moyenne justice, percevait le sixième des droits sur le sel, le vin et autres marchandises passant sous le pont de Melun (produit affermé 280 livres parisis en 1541) ; certains droits de péage par terre les jours de foire affermés 50 sols parisis par an ; un droit de Lesgrun (*Lager grund:* entrepôt) ; une taxe sur chaque toison, ainsi que sur les lins et chanvres vendus le samedi à Melun (produit six sols six deniers), une journée de travail due par les tonneliers, une taxe sur les cordonniers, boulangers, mégissiers et merciers vendant aux halles de la ville, le produit des prés de l'île de la Vicomté (affermé 30 sols parisis), « un droit sur les marchands vendant peaulx, pennes et plices », un droit sur « les filles d'amour venant de nouveau à la ville de Melun, » etc.

Plus de vingt fiefs dépendaient de la Vicomté.

L'illustre maison de Melun s'est partagée vers 1285 en deux branches ; Adam III de Melun eut pour héritier son fils Jean dont la postérité s'est éteinte à la suite de l'assassinat judiciaire de Charles de Melun, grand maître de France, décapité aux Andelys en 1468 par ordre du roi Louis XI, après avoir été le favori de ce souverain ; cette branche possédait près de Melun la terre de Laborde-le-Vicomte et autres qui passèrent par suite d'alliance ou de vente à diverses familles avant d'arriver, vers 1550, au connétable Anne de Montmorency et au président de l'Arbaleste.

L'autre branche, représentée par Guillaume III, eut pour sa part la

terre de Blandy au nord de Melun; elle a été la tige des Melun, comtes de Tancarville, qui résidaient généralement dans un magnifique château près de l'embouchure de la Seine, et qui se sont distingués à Crécy, Poitiers et Azincourt, aussi bien que dans les plus hautes charges de l'épiscopat. Cette branche étant tombée en quenouille, ses biens passèrent par mariage à une branche de la famille d'Harcourt qui s'est éteinte à son tour en la personne de Jeanne d'Harcourt, épouse du duc René de Lorraine, l'adversaire de Charles le Téméraire et l'allié des Suisses sur les champs de bataille de Morat et de Nancy.

Jeanne d'Harcourt, répudiée par son mari, sous le prétexte qu'elle était laide, bossue, «impropre à porter enfants et à avoir congnoissance d'homme», légua sa grande fortune à son cousin germain François d'Orléans, fils de Dunois.

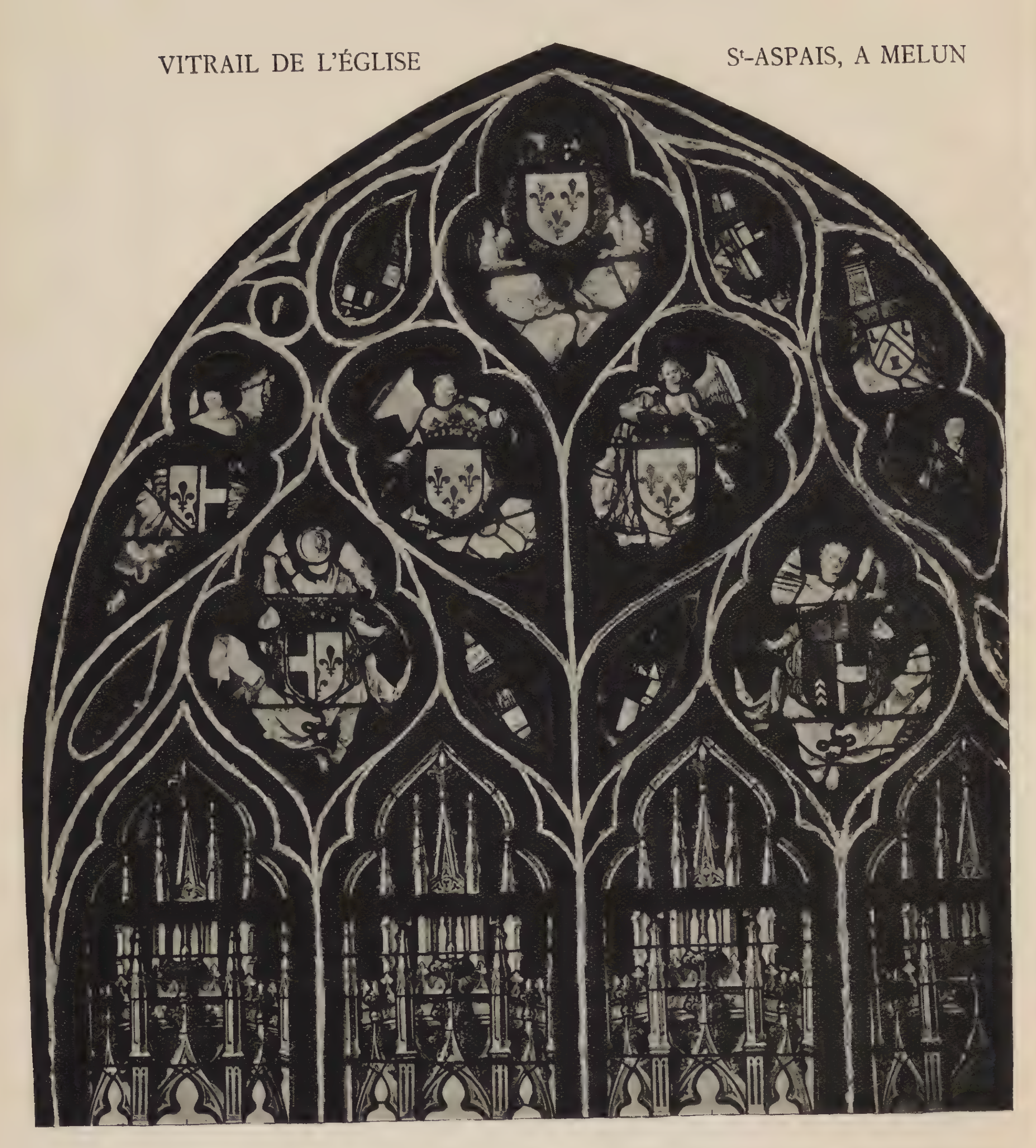
Le mariage du fils de François d'Orléans avec Jeanne de Hochberg eut enfin pour conséquence la réunion sous les mêmes seigneurs du comté de Neuchâtel et de la vicomté de Melun.

Jeanne de Hochberg partageait son temps entre le château d'Epoisses en Bourgogne, qu'elle tenait de son père, celui de Châteaudun appartenant à son mari et celui de Blandy, que la coutume de Melun lui avait assigné comme douaire en 1516. C'est à Blandy, près de Melun, qu'elle a appris, par un membre de la famille Merveilleux, le succès de ses négociations avec les cantons suisses pour la restitution du comté de Neuchâtel en 1529.

Jeanne avait aussi l'usufruit de la vicomté de Melun, dont la nue propriété avait été attribuée, par un acte de partage fait entre ses enfants le 13 février 1536, à son troisième fils, François d'Orléans, marquis de Rothelin. Par acte passé à Blandy en janvier 1541, Jeanne de Hochberg renonça à son usufruit afin de permettre à son fils François de vendre la vicomté de Melun. Cette vente eut lieu le 29 mars 1541 avant Pâques, c'est-à-dire le 29 mars 1542, puisqu'en France l'année a, jusqu'en 1564, commencé à Pâques. L'acquéreur fut Guy Arbaleste, président à la chambre des comptes de Paris, beau-père de l'illustre huguenot Duplessis-Mornay. Le prix stipulé fut de 8000 livres tournois. Le même Guy Arbaleste avait acquis à cette époque la terre de la Borde, domaine de l'autre branche de la maison de Melun, et reconstitué ainsi, pour un temps, entre ses mains, une partie de l'ancien patrimoine des vieux vicomtes de Melun.

Bien que les Longueville n'aient possédé cette vicomté que pendant un demi-siècle, on trouve cependant des traces de leur passage à Melun.

VITRAIL DE L'ÉGLISE St-ASPAIS, A MELUN



En haut : Armes de Charles V, roi de France, père de Louis, duc d'Orléans. — *Au milieu à droite du spectateur :* Armes de Louis, duc d'Orléans, père de Dunois. — *Au milieu, à gauche :* Armes de Dunois, bâtard d'Orléans. — *A gauche, au bord :* Armes de François d'Orléans, duc de Longueville, fils de Dunois, beau-père de Jeanne de Hochberg, marié à Agnès de Savoie. — *A droite, au bord :* Tête de femme qu'on suppose être Jeanne de Hochberg; au-dessus, là où devrait être la couronne d'un écusson qui a peut-être disparu, des armoiries inconnues. — *En bas, à gauche :* Armes de Amé de Savoie, grand-père maternel de Jeanne de Hochberg, et de Yolande de France, sœur de Louis XI. — *A droite, en bas :* Armes de Philippe de Hochberg, comte de Neuchâtel, père de Jeanne, et de sa femme Marie de Savoie.

Sur un débris de vitrail, au milieu, en bas, à gauche, on peut lire le mot *quis*, suivi d'un blanc, ce qui permet de conclure à l'existence d'un vitrail disparu, aux armes de François d'Orléans, mar*quis* de Rothelin, troisième fils de Jeanne de Hochberg et vicomte de Melun.

Il manque l'écusson mi-parti aux armes de Longueville et de Hochberg. On l'a remplacé par la tête de femme et un écusson inconnu. C'est ce qui ne permet pas de garantir qu'on se trouve en présence d'un portrait de Jeanne de Hochberg.

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

Il n'était plus question pour eux de résider à la Porte Coquerée, petit châtelet indigne d'aussi puissants seigneurs, mais, lorsqu'ils venaient de leur grand château de Blandy, à deux lieues de Melun, ils avaient en



Débris de la colonnade du LOGIS DES LONGUEVILLE, à Melun, transporté au jardin de la Mairie.

ville un pied à terre, dans la grande rue qui conduit du pont à la porte de Blandy; ce pied à terre est aujourd'hui la demeure du curé de l'église Saint-Aspais et l'on y a retrouvé récemment, cachée sous des

platras, une élégante galerie dont une des colonnes est ornée de deux écus aux armes des Longueville, ainsi que d'écus aux armes de France et de Dauphiné ; à la base sont deux dragons, de la gueule et de la queue desquels s'élancent deux ceps de vigne qui s'entrelacent dans le style de la Renaissance la plus élégante. Cette colonne a été transportée dans le jardin de la mairie de Melun.

De l'autre côté de la rue et en face de l'ancien « Logis des Longueville », on trouve, dans l'église Saint-Aspais, une chapelle dont la fenêtre est ornée de vitraux modernes dans la partie inférieure; dans la partie supérieure au contraire, entre les nervures de la pierre, l'œil est réjoui par la vue de vitraux de la plus belle époque, d'un éclat incomparable, et qui ont été sauvés à la révolution française par un prêtre intelligent qui les badigeonna de noir. — Ces vitraux représentent toute la généalogie de Jeanne de Hochberg et de son mari; elle a eu soin d'y rappeler ses origines en accolant l'écusson de Savoie aux chevrons de Neuchâtel, aux armes de Longueville et aux fleurs de lys de France. Aussi bien par la brillante exécution de ces vitraux que par les armoiries qu'ils représentent, on peut être certain qu'ils remontent à l'époque où Jeanne de Hochberg était dame de Melun. Chose à noter, on trouve à côté de l'écusson de Neuchâtel-Hochberg-Savoie une figure de femme coiffée d'un bonnet de veuve et qui est représentée les mains jointes; il n'est pas téméraire de supposer avec notre compatriote Saint-Gallois M. Gsell, un des premiers peintres sur vitraux de Paris, que cette verrière est le portrait de Jeanne de Hochberg, le seul et unique qui existe. Si quelque Mécène consentait à faire reproduire pour le musée de Neuchâtel ces vitraux de la chapelle des Longueville en l'Eglise Saint-Aspais de Melun, il procurerait un réelle jouissance artistique et historique à ses compatriotes.

Après l'aliénation de la vicomté de Melun par François de Rothelin en 1542, la maison d'Orléans-Neuchâtel cesse de jouer un rôle dans le chef-lieu du département actuel de Seine-et-Marne; elle conserva néanmoins dans le voisinage, son grand château de Blandy jusqu'à la mort de la duchesse de Nemours en 1707. A cette époque le château de Blandy fut acheté aux héritiers de la duchesse de Nemours par le Maréchal de Villars qui l'incorpora au duché de Vaux-Villars, et le passa ensuite à la famille de Choiseul Praslin.

La vicomté de Melun, achetée au marquis de Rothelin en 1542 par Guy Arbaleste pour 8000 livres, fut revendue l'année suivante au roi

François Ier pour 10,000 livres. En 1548 l'amiral Annebaut, auquel le roi en avait fait don, la revendit à son tour à Guy Arbaleste pour 13,000 livres.

Le célèbre surintendant Fouquet acheta successivement la vicomté et le comté de Melun entre 1645 et 1655, c'est-à-dire à l'époque où il bâtissait, à une lieue à l'Est de cette ville, le trop fameux château de Vaux qui attira sur lui les foudres de Louis XIV.

La vieille porte Coquerée et l'hôtel de la vicomté avaient été fort endommagés pendant la Ligue, aussi Fouquet installa-t-il les services vicomtaux dans un bel hôtel du XVIme siècle, dont on voit encore aujourd'hui les remarquables lucarnes, ornées de feuillages et de fruits, qui font l'admiration des artistes.

Soixante ans plus tard, le maréchal de Villars, en même temps qu'il devenait seigneur de Blandy et acquéreur du palais de Fouquet à Vaux, achetait aussi la vicomté de Melun ; le maréchal a ainsi reconstitué tout l'ancien domaine des Longueville dans cette contrée. Il en obtint l'érection en duché-pairie. Ce duché passa à son fils le duc de Villars en 1735, et en 1764 au duc de Choiseul Praslin, ministre des affaires étrangères sous Louis XV, dont la famille le conserva jusqu'à la Révolution.

Cette famille illustre est aujourd'hui représentée par le comte Horace de Choiseul, l'ami de M. Thiers, le sous-secrétaire d'Etat de M. Barthélémy Saint-Hilaire au ministère des affaires étrangères en 1882, et qui a longtemps représenté le département de Seine et Marne au Parlement français.

C'est à l'obligeance du comte Horace de Choiseul que nous devons d'avoir été mis en rapports avec M. Gabriel Leroy, bibliothécaire de la Ville de Melun et avec M. Hugues, archiviste départemental de Seine-et-Marne, dont les travaux et les indications verbales nous ont permis de retrouver à Melun les traces de l'ancienne Maison de Longueville-Neuchâtel.

SOURCES

A. Deville. *Histoire des Sires de Tancarville,* Rouen, 1834.
A.-H. Taillandier. *Histoire du château de Blandy en Brie,* Paris, 1854.
Sébastien Rouillard. *Histoire de Melun,* Paris, 1628.
H.-G. Nicolet, ancien notaire. *Histoire de Melun,* Melun, 1843.
Gabriel Leroy. *Histoire de Melun,* Melun 1887.
Gabriel Leroy. *Melun sous Henri IV,* Melun, 1866.

GABRIEL LEROY. *Les vieilles maisons de Melun, La Vicomté*, Melun, 1888.

GABRIEL LEROY. *Recherches historiques sur le Protestantisme dans le Melunois 1560-1789*, Meaux, 1874.

EUGÈNE GRÉSY. *Notice sur l'ancien fief et hôtel Le Cocq, logis des ducs d'Orléans-Longueville.*

GABRIEL LEROY. *Les anciens vitraux de l'église Saint-Aspais de Melun*, Meaux, 1879.

ADOLPHE DUCHALAIS. *Dissertation sur une charte inédite de l'an 1138 relative à l'histoire des Vicomtes de Melun*, Paris, 1845.

Tarif des péages et coutumes perçus à Melun et à Ponthierry *par le roi et le Vicomte de Melun*, manuscrit conservé à la section d'histoire du comité des travaux historiques au ministère français de l'instruction publique, 21 mars 1870.

Biens, droits, fiefs, etc., dépendant de la vicomté de Melun, appartenant à Mgr. César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, 1765. Mss. de la Bibliothèque de la Ville de Melun.

Acte de vente de la vicomté de Melun, 29 mars 1541-42, par François d'Orléans, Marquis de Rothelin, à Guy Arbaleste. Minutes de Me Rigault, notaire à Paris, 31 boulevard Sébastopol.

Archives nationales de France, P P 2 requêtes de la Chambre des comptes, copies d'hommages du XVme et du XVIme siècle de la Seigneurie de Blandy. P P 6 copies des dénombrements. Q 1402, terrier (cadastre) de 1508.

Archives de Seine et Marne, E 240. *Inventaire des titres de la Vicomté de Melun*, cahier in folio. — Actes intéressant les Longueville : 17 février 1501, 8 septembre 1507, 20 janvier 1528, 2 mai 1534, 29 mars 1541, 18 janvier 1540, 10 mai 1541, 18 mai 1542, 24 avril 1543, 18 janvier 1548, 25 janvier 1548, 31 octobre 1592, 22 mars 1597.

JEHAN DE BAUDREUL. *Seigneuries de Loys d'Orléans Longueville (vers 1530).* Bibl. Nat. Mss f. f. 6014 fol. 5 : « Melun est ancien domaine de France... Et porte la dite vicomté en ses armes un escu d'azur à 7 besans d'or au chef de mesme, qui sont les armes que portait Jules César quand il fut fait dictateur perpétuel de la prestresse Vesta, ainsi que contenu est en plusieurs histoires romaines. »

BOYVE. *Annales de Neuchâtel*, II, 199, 231, 363, 439, 488, 511. — Voir aussi I, 474, le titre de vicomte de Melun attribué par erreur par Boyve à Conrad de Fribourg.

Renseignements manuscrits dûs à l'obligeance de MM. Gabriel Leroy, bibliothécaire de la ville de Melun, et Hugues archiviste du Département de Seine-et-Marne, ainsi que de MM. Paul Tollu, Agnellet, Lefebvre, Labouret, Bertrand, Paul Rigault et Chevrier, notaires à Paris. M. l'abbé H. Durras, archiprêtre de l'église Saint-Aspais à Melun, a bien voulu accorder les plus grandes facilités pour la photographie des vitraux de la chapelle des Longueville.



VUE DE MELUN

A L'ÉPOQUE OÙ LA VICOMTÉ DE CETTE VILLE APPARTENAIT A JEANNE DE HOCHBERG ET A SON TROISIÈME FILS FRANÇOIS D'ORLÉANS, DIT LE MARQUIS DE ROTHELIN, 1516-1542

IMP. WOLFRATH ET SPERLE, NEUCHATEL

RUINES ROMAINES A COLOMBIER

FOUILLES EXÉCUTÉES EN 1840 PAR DUBOIS DE MONTPERREUX

(AVEC UN PLAN)

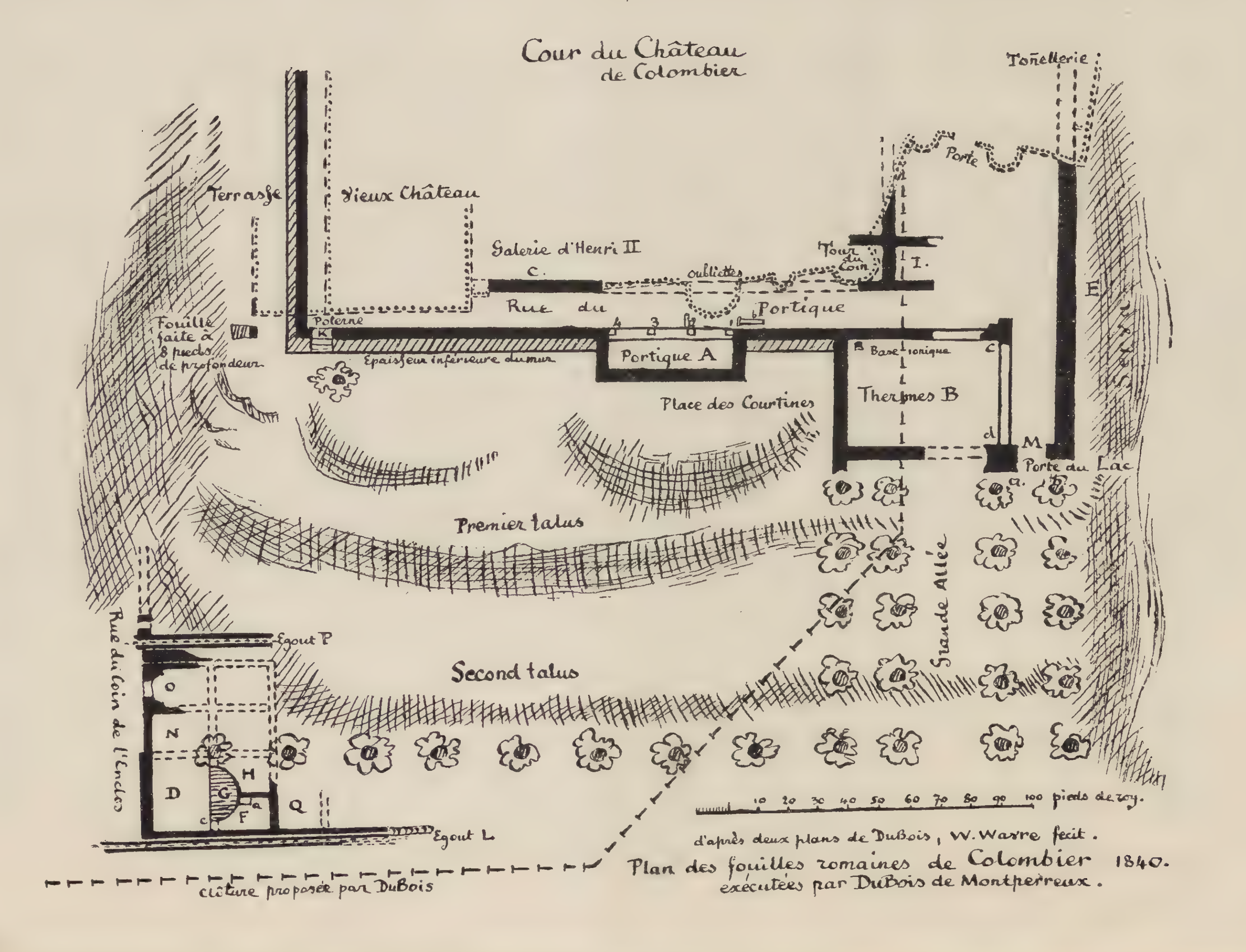
Les Romains n'ont pas laissé beaucoup de traces de leur passage dans notre canton, et bien rares sont les localités qui peuvent montrer quelque antiquité extraite de leur sol et se rapportant à cette époque lointaine. Sous ce rapport nous sommes bien plus mal partagés que pour le temps plus reculé des âges de la pierre, du bronze et du fer.

Deux seules inscriptions romaines authentiques trouvées à Cressier [1], où elles sont encore, nous donnent les noms de deux habitants du pays et des deux divinités, objets de leur vénération. Pour avoir d'autres indications de noms il faut avoir recours aux marques de potiers, sans doute étrangers, et à quelque rares *graffiti* sculptés sur des fonds de vases et donnant les noms des propriétaires de ces objets [2].

Nous ne mentionnons pas, et pour cause, les inscriptions de Noïdenolex, parues dans les *Mémoires du chancelier de Montmollin* et dont Mommsen a fait si brève justice. Malgré les possibilités invoquées par Daguet [3], en 1868, nulle découverte n'est venue infirmer le jugement du savant allemand. Bien au contraire, aucune des nombreuses fouilles, faites pour des constructions modernes sur l'emplacement présumé de cette ville hypothétique, n'a mis au jour fût-ce même un décimètre carré de tuile romaine. Seul de son espèce un fragment travaillé de marbre blanc, trouvé à Fahys dans un mur, figure au Musée de Neuchâtel, sans que l'on puisse tirer aucune conclusion ni de sa forme, ni sur son âge.

Il est évident que la transformation en vignes d'une bonne partie du bas pays n'a pas contribué à conserver les vestiges d'antiquités romaines ; mais, même soumis à la culture, un emplacement qui a porté un édifice romain se révèle perpétuellement, ne fût-ce que par la

[1] Voir *Musée neuchâtelois*, 1874, 272, art. M. Berthoud. Id., 1887, 231, art. W. Wavre.
[2] Id. 1889, 100, art. W. Wavre.
[3] Id. 1868, 164, art. Daguet.


Cour du Château de Colombier
Toñellerie
Porte
Terrasse
Vieux Château
Galerie d'Henri II
C.
oubliettes
Tour du Coin
I.
E
Rue du Portique
Poterne
K
4 3
Fouille faite à 8 pieds de profondeur
Portique A
Epaisseur inférieure du mur
B Base ionique
c
Thermes B
Place des Courtines
d
M
Porte du Lac
a.
Premier talus
Grande Allée
Rue du Coin de l'Enclos
Egout P
Second talus
O
N
D
G
H
F
Q
Egout L
10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 pieds de roy.
d'après deux plans de DuBois, W. Warre fecit.
Plan des fouilles romaines de Colombier 1840.
exécutées par DuBois de Montperreux.
clôture proposée par DuBois

présence à la surface du sol de fragments de briques ou de tuiles qu'il ne vaut pas la peine d'éloigner.

En fait de constructions de cette époque, reconnues par des fouilles, nous ne pouvons citer, en dehors de ce qui fait le sujet de cet article, que celle constatée en 1864 à Auvernier dans une vigne, au Lehrin, où fut trouvé le joli Jupiter de bronze publié dans le *Musée neuchâtelois* [1]; des traces de construction dans la vigne des Tuiles, près de la maison de Madame Terrisse au haut de Saint-Blaise; cet emplacement a fourni également un certain nombre de monnaies; une sorte de tour carrée sur le plateau de Wavre; dans le voisinage, une brique de la XXIme légion; le pont romain de Thielle [2] dont les fouilles ont été publiées.

Au Val-de-Ruz il existe des traces de constructions à Saules [3], à Fontaines, au Closel Mordigne [4], à Chézard [5], à Villiers [6]. Pour ne pas revenir au Val-de-Ruz, mentionnons tout de suite que les Hauts-Geneveys ont fourni des instruments romains (?) [7] et rappelons la découverte faite à Dombresson, en 1824, de 420 deniers d'argent, presque tous consulaires [8].

Des monnaies ont encore été trouvées à Bevaix, près de la Californie, au Châtelard, et près de Chauvigny; à Boudry, à Vaulaneu; au Villaret, près Corcelles; à Serrières; à Neuchâtel, à la Maladière, à Belleroche, à Chaumont [9]; au Villaret, près de Voëns, au pont de Thielle, à Cressier.

Le *Bulletin des Sciences naturelles* parle de restes de cimetière romain autour de Cortaillod [10]. Nous croyons cependant qu'il s'agit ici de sépultures burgondes.

Par contre on a découvert en 1882, entre le stand et les cibles de Boudry, une tombe, franchement romaine, renfermant une quantité d'objets importants et variés, y compris une monnaie de Nerva et une de Domitien [11].

[1] 1879, 171, art. W. Wavre.

[2] Id. 1879, 27, art. W. Wavre. 1884, 185, art. Aug. Bachelin. 1889, 14, 29, 97, art. W. Wavre avec plan.

[3] Mentionnées par de Mandrot dans son article sur Chézard, *Musée* 1871, 248, avec plan.

[4] Id. 1886, 171, art. W. Wavre avec plan.

[5] Voir note 3.

[6] Voir note 3.

[7] *Bulletin de la Société des Sciences naturelles*, II. 14, com. de M. L. Coulon.

[8] *Soc. d'Emulation*. Vol. IV.

[9] *Musée* 1895, 227, art. W. Wavre.

[10] IX, 164, com. de M. H^ri^-L^s^ Otz.

[11] *Musée* 1882, 226, art. A. Vouga.

Parmi les constructions romaines mises à jour, celles de Colombier sont certainement les plus considérables. Elles ont fait l'objet de deux rapports qui se trouvent aux archives de l'Etat[1] et que nous croyons bien faire de publier presque in extenso, tout en faisant suivre cette publication de quelques remarques que nous suggère leur contenu et que probablement nos lecteurs auront faites avant nous[2].

Premier rapport sur les fouilles faites à Colombier, dans le but d'y découvrir des antiquités romaines.

Monsieur le président,

Par votre arrêt du 10 août 1840[3], vous m'avez chargé de veiller à la conservation d'antiquités romaines découvertes à Colombier, de continuer les fouilles que le hazard a fait commencer et de vous adresser un rapport sur le résultat de mes opérations et sur la destination à donner aux antiquités découvertes. Je viens, Monsieur, par ce premier rapport, vous rendre compte de la manière dont j'ai rempli votre commission jusqu'à présent.

Le 8 août l'ancien Edouard Miéville, qui a loué pour 3 ans le terrain vague, situé au-dessous du château de Colombier, et où les anciens Receveurs avoient leurs courtines, fut chargé de creuser entre la tour des oubliettes et la petite tour qui est à 10 pieds plus à l'Est, un réservoir pour recevoir les égouts des nouvelles cuisines militaires. Il trouva d'abord en creusant une épaisseur de 2 ½ pieds de terre rapportée, mêlée

[1] Lit. J. 4, 93.

[2] Sauf un extrait ou résumé de deux pages et demie paru dans l'almanach de Neuchâtel de 1841, qui doit avoir été donné par M. DuBois lui-même et que reproduit M. Louis Borel dans sa notice sur Colombier (*Musée neuchâtelois* 1876 p. 184, il n'a pas été fait usage de ces deux documents. — Mentionnons cependant ce passage du Manuel du Conseil d'Etat du 30 novembre 1840: « Vu une lettre de M. Frédéric DuBois du 24 novembre 1840, le Conseil arrête que le mémoire, les plans et les dessins seront transmis à S. Ex. pour être mis sous les yeux du Roi. » Nous avons condensé les deux plans qui accompagnaient les deux rapports et qui sont des relevés des constructions romaines mises à jour au fur et à mesure de leurs découvertes. — Nous ne reproduisons pas une coupe verticale du Pavé romain B trouvé à Colombier le 15 août 1840, qui est l'image courante d'un hypocauste, tel qu'on peut en voir par exemple à Avenches dans la cave, ou sous le hangar du Musée, pas plus qu'une quatrième planche représentant la colonne toscane qui se dresse encore au bout des écuries, près de la tour du coin à gauche avant d'entrer dans le château de Colombier en montant les allées.

[3] Sur l'information donnée par M. DuBois de Montperreux qu'il vient d'être fait, auprès du château de Colombier, la découverte d'une ancienne colonne romaine et autres restes d'antiquités: Monsieur le président du Conseil d'Etat charge mondit sieur DuBois: 1° de pourvoir à la conservation des antiquités découvertes; 2° de faire continuer sous sa direction, des fouilles qui auront lieu aux frais du gouvernement et avec le concours des propriétaires intéressés ; 3° d'adresser un rapport au Conseil d'Etat sur le résultat de ces diverses opérations et sur la destination à donner aux antiquités découvertes. (Manuel du Conseil d'Etat, 10 août 1840.)

de débris de tuiles modernes, de bouteilles, etc., sous laquelle commençoit un amas épais de tuiles romaines confusément entassées avec du repous. A 4 pieds de profondeur parut sous ces tuiles le haut d'un fût de colonne en roc.

M. Charles Lardy[1] qui passait par là fut appelé par les ouvriers pour voir cet objet extraordinaire, il les encouragea, et m'écrivit à l'instant un billet pour m'avertir de cette belle découverte. Je me rendis aussitôt à son invitation et l'inspection faite, je fus convaincu de la présence de ruines romaines dans cette localité.

Un petit bout de muraille que la fouille avait mis à jour, et dont la construction me parut romaine fortifia ma conviction.

Je vous fis alors, Monsieur le président, ma première communication à la suite de laquelle j'ai reçu vos ordres.

Muni de votre autorisation, j'ai continué mes recherches et mes fouilles sans relâche pendant les 15 jours qui viennent de s'écouler.

Mon premier soin fut de faire extraire la colonne du creux où elle étoit couchée et je l'ai fait déposer dans une remise du Château.

Nous avions ici le fût intact et complet d'une colonne toscane, mesurant en longueur 7 pieds, 2 pouces, de Roy; par le bas avec la ceinture, 1 pied, 2 pouces; sans la ceinture, 1 pied, 1 pouce; par le haut, avec l'astragale, 1 pied, 6 lignes; sans le filet de l'astragale, 1 pied, 1 pouce.

La diminution ne commence qu'au $^3/_8$ environ de la hauteur.

Les proportions de ce fût lui donnaient 13 modules de hauteur ou 6 $^1/_2$ diamètres. Le travail en est soigné et différent de ce que nous fesons aujourd'hui: car on avoit su donner au roc un demi poli.

Quant à la pierre, elle appartenoit à ces calcaires portlandiens dont nous avons nombre de carrières dans le pays: des taches terreuses jaunâtres pourront nous faire découvrir peut-être un jour de laquelle on l'a tirée.

Pendant que nous étions occupés du transport de ce fût, je trouvai roulé sur le sol comme une pierre brute un chapiteau en roc de la même espèce que celui que je viens d'indiquer: je le fis transporter aussitôt auprès de la colonne; les angles de l'abaque étaient brisés et par le frottement, les injures du tems, la pièce avoit été considérablement usée. L'ayant mesurée je m'assurai bientôt que ce chapitau par ses proportions appartenoit à la colonne découverte. Sa hauteur entière avec le gorgerin jusqu'à l'astragale non compris étoit de 8 pouces, 3 lignes.

En parcourant ensuite les alentours du château pour en scruter les vieilles murailles, et voir si je ne reconnaîtrois point quelques fragments d'anciennes constructions parmi les matériaux employés, je m'arrêtai en face du nouveau temple devant une maison qui me frappa par le style de ses fenêtres et de sa porte, qui remontent au XIV ou XVme siècle: elle appartient à Mme Paris-Rossel de Peseux et a été louée pour en faire une pinte à une famille Morel de Colombier. J'appris par les personnes qui y

[1] M. l'ancien doyen Lardy, alors pasteur à Colombier.

logeoient que le manteau de la cheminée de la cuisine composé de deux arcades, s'appuyoit au milieu sur une vieille colonne, que j'allai examiner aussitôt, et l'ayant mesurée soigneusement je la reconnus pour la pareille de celle que nous venions de déposer au château; seulement elle n'étoit pas entière et ne présentoit qu'un tronçon de 4 pieds de longueur de la partie supérieure du fût.

M. Ch.-H. DuBois, charpentier à Colombier, ajouta à ce que je savois sur ces colonnes, en me racontant que les anciens receveurs en fesant creuser près des fumiers avoient trouvé un fût de colonne qui les gênoit et qu'il avoit été chargé de l'enterrer autre part. Il n'a jamais pu nous dire si celui qui avoit été ainsi soustrait à la vue du public étoit plus grand ou plus petit que celui-ci, ni se rappeler précisément de la place où on l'avoit mis.

Je consacrai ainsi trois jours à explorer les localités, à suivre les talus, à deviner les anciennes fondations de murailles aux alentours de Colombier, à consulter les traditions, les légendes et même l'expérience de ceux que le hazard avoit pu conduire sur des débris romains.

En complétant ainsi l'ensemble de mes idées, la localité gagna chaque jour en importance et il me fut facile de deviner la présence d'un *Castrum* romain, de faubourgs, d'un port, etc.

Voici quelles furent les différentes données et traditions qui me furent fournies par les habitants de Colombier.

M. le ministre Lardy se rappela qu'en creusant sous la nef de l'ancien temple de Colombier, pour les fondements du nouveau temple, l'on avoit trouvé une espèce de pavé, dont il me fit la description et que je reconnus pour un *estrich* ou aire de repous romain: les tombes qu'on avoit établies dans la nef ne descendoient pas au-dessous de ce pavé.

M. le ministre et nombre d'autres personnes me parlèrent aussi d'un souterrain qui devoit partir du château et aboutir à l'ancienne maison de Charrières, que l'on suppose, contre toutes preuves, avoir été un couvent de religieuses avant que le trésorier Mouchet la fît bâtir.

M. Charles Lardy croit avoir retrouvé les traces de ce souterrain dans le verger de la cure.

Un second souterrain passe sous la galerie de Henri II de Longueville au dire des receveurs, qui l'ont fait fermer par l'ordre de la Seigneurie.

On m'a mentionné un troisième souterrain sur lequel je reviendrai.

En voulant replanter les arbres qui manquoient dans la grande allée du milieu, le jardinier Lœffel m'assura être arrivé souvent à des débris de tuiles romaines et à des fondations de murailles: il m'indiqua entre autres un talus qui traverse l'allée où je vis effectivement à 300 pas du château, à fleur de terre, une muraille longue de 20 pieds, large de 2 pieds, 2 pouces.

Les champs qui bordent l'allée sont couverts de débris de tuiles romaines.

En plantant une palissade qui devoit fermer l'ancien verger des receveurs, qu'on avoit agrandi jusqu'à l'allée, l'ancien Ed. Miéville heurta aussi contre une muraille, avec des tuiles romaines.

Le sieur Debelly, fermier du domaine situé dans l'angle de l'allée d'Auvernier et de la grande allée, me raconta que la partie supérieure du domaine, qui appartient à M. Sacc, étoit remplie de fondations de murs dont l'un, à la description qu'il m'a faite, peut avoir été une chaussée romaine, ou peut-être les fondements d'une grande muraille d'enceinte, à laquelle il donnait une dimension et une longueur extraordinaires, la fesant commencer près des bords du lac et aboutir au côteau des Coutures.

Louis Galand, d'Auvernier, ayant travaillé à fouiller le dit côteau, autrement appelé le Crêt Mouchet, dans la possession DuPasquier, y a déterré des tombes et des médailles. M. DuPasquier fils me dit que quelques-unes de ces tombes étaient formées de dalles en pierre, et m'a confirmé la trouvaille des médailles sans pouvoir m'indiquer à quel peuple elles appartenoient, ni ce qu'elles étoient devenues.

La semaine passée, en reconstruisant des portions d'édifice dans la partie du village de Colombier qui est au delà du ravin qui la sépare du château, les ouvriers ont trouvé des tuiles romaines.

Enfin, ma propre expérience m'a fait voir en face du port que l'on pouvoit supposer à cet ancien *Castrum* romain, dans le lac, à plusieurs centaines de pas du rivage, et à une profondeur moyenne de 14 pieds, d'anciennes digues, ou plutôt des môles composés de longues rangées doubles et régulières de pieux, dont la direction approche de la pointe du Bied au Port dit de Roset près d'Auvernier. Ces constructions sous lacustres sont très considérables et d'une grande longueur: on dirait qu'on a voulu défendre l'ancien port de Colombier contre la violence de la bise.

Tels étaient les indices qui pouvoient me diriger outre la fouille récente qu'on venoit de faire. Le 15 août pour commencer des fouilles régulières j'accordai à 14 batz par jour, pour journées, nourriture et outils avec quatre vignerons d'Auvernier: Louis Galand, Auguste Galand, Justin Galand et Jean Jacot, tous bons travailleurs, dont je pouvois garantir la probité.

Les ayant partagés sur deux points, je fis d'abord déblayer et reconnaître la partie du mur au pied duquel gisoit le fût de la colonne. Nous trouvâmes l'angle d'une forte muraille et successivement les objets suivants. D'abord le piédestal, *a*, 1. qui avoit porté la première colonne trouvée, *b*. Puis à 11 pieds, 7 pouces du premier piédestal, le second, *a*, 2. sur lequel étoit encore appuyé l'un des bouts de la moitié inférieure d'un second fût *c*, renversé et retenu sous un gros bloc de pierre. En poursuivant notre tranchée jusqu'à *a*, 3. nous trouvâmes que le troisième piédestal avoit été enlevé et qu'on avait creusé naguerre, jusqu'à la profondeur du mur qui supportoit les piédestaux, pour y ensevelir un porc dont parurent tous les ossements, à une profondeur de 6 pieds. Peut-être s'agissoit-il de la colonne qui, dans le récit de M. Ch.-H. DuBois, que j'ai rapporté plus haut, a été enlevée avec le piédestal.

Nous ne sommes pas arrivés jusqu'au quatrième piédestal, désirant fixer d'abord à l'amiable l'indemnité qu'on devroit à M. G. Perrin de la

Prise, pour quelques betteraves qu'il faudroit enlever sur cette partie du terrain qu'il a louée de la Seigneurie.

En résumé cette portion d'édifice *A* était une colonnade toscane supportant un péristyle ou vestibule ouvert au N., long de 39 pieds, 5 pouces, large de 11 pieds et appuyé au sud sur une muraille formidable de 4 pieds, 7 pouces d'épaisseur, que nous découvrîmes dans une partie de sa longueur.

Un rebord de muraille à l'intérieur *e* nous prouva qu'on y avait posé un plancher dont il nous revint quelques clous.

Au reste dans cette fouille, il ne s'offrit rien d'autre qu'une multitude de tuiles romaines brisées qui recouvroient à plusieurs pieds de hauteur le sol avec des débris de pierre et de repous. Pas une seule autre pièce d'architecture, à l'exception de celles que j'ai citées, si ce n'est deux angles de chapiteaux trouvés près du piédestal *a*, 1. Les traces d'ornements qui les décoroient m'ont prouvé leur identité avec le style du chapiteau égaré que j'avois retrouvé.

J'ai été étonné de ne retrouver non plus aucune portion d'architrave; ceci joint à l'extrême largeur des entre-colonnes prouveroit peut-être que cette partie de la colonnade étoit en bois.

Les murailles mêmes étoient de bonne construction romaine, c'est à dire que les parements en sont élevés comme aux murs d'Avenches en cubes plus ou moins dégrossis de pierre jaune, tandis que l'intérieur est comblé d'une masse informe de betton, de cailloux de toutes formes et de mœllons, etc.

Simultanément pendant qu'on découvroit ce vestibule, deux autres ouvriers déblayoient un pavé romain *B* ou aire de repous, dont j'avois deviné la muraille au-dessus du premier tilleul de l'allée. Cette partie du pavé comme très rapprochée de l'arbre et presque à fleur de terre, avoit été extrêmement détériorée par les racines, et nous fûmes obligés de l'enlever avant d'aller plus loin: c'est alors que nous en découvrîmes la structure intérieure fort ingénieuse. Voyez en le dessin qui en donne une coupe verticale[1].

Ce pavé romain étoit établi sur un nombre infini de petits piliers en tuiles et en mortier, de forme grotesque parce qu'on avoit profité pour les construire de débris de tuiles et de carons de toutes formes. Ces piliers *a* de 8 pouces de largeur moyenne et de 20 pouces de hauteur supportoient de grands morceaux de tuiles ou de carons *b* qui formoient chapiteaux, sur lesquels on avoit ajusté très régulièrement les unes à côté des autres à plat et le rebord en haut, de grandes tuiles romaines longues de 19 pouces, larges de 14. Ces tuiles ainsi disposées formoient un premier plancher sur lequel on avoit versé une épaisseur de 6 à 7 pouces de mortier romain dont la surface étoit pavée de petits cailloux choisis blanchâtres implantés dans le ciment. La surface usée de ces cailloux indiquoit assez que ce pavé avoit longtemps servi.

[1] C'est l'hypocauste que nous ne reproduisons pas.

Le pavé dont nous découvrîmes petit à petit la partie occidentale avoit 37 pieds de long et pouvoit avoir une largeur pareille; mais nous n'en avons découvert qu'une quinzaine de pieds, gênés par les allées.

Il étoit encadré dans tout son pourtour par de grandes tuiles romaines dressées sur leur tête et avec le rebord appliqué contre le mur, de façon qu'on auroit pu supposer que l'espace resté entre le mur et la tuile servoit de soupirail.

Les tuiles étoient assujetties par des clous à crosse dont nous avons retrouvé plusieurs. Les murs de l'appartement avoient été platrés avec un ciment sur lequel on avoit peint des fresques dont j'ai extrait plusieurs centaines de fragments parmi les déblais. A en juger par cette multitude de morceaux qui n'offroient rien de complet, puisque les plus grands ne mesurent pas plus de six pouces de large, la peinture de cette salle étoit formée de cadres avec des bordures de différentes couleurs, ornées de feuilles, de fleurs, d'arabesques, peintes avec soin; le fond des grands compartiments étoit vraisemblablement d'une couleur unie bleue et rouge alternativement, car les fragments de ces deux couleurs sont de beaucoup les plus fréquents.

Dans l'angle N.-O., parmi les déblais et seulement à 1 pied au-dessous du sol, là où le mur a 6 pieds de profondeur, nous sortîmes une base ionique *b* assez bien conservée, dont les dimensions m'ont paru n'avoir pu cadrer avec les colonnes du vestibule, ce qui nous prouveroit qu'outre cette colonnade toscane, nous avons encore une colonnade ionique à trouver.

J'ai fait poursuivre le mur de cette vaste pièce jusqu'à *c*, où se trouve un angle de mur qui monte et qui descend: le passage des allées empêche d'ailleurs toutes autres recherches.

Le bord du talus à l'Est est bordé par les fondements d'une muraille *E*, parallèle à *C* et qui paraît se prolonger sous les caves et sous la tonnellerie du château.

Le samedi 22, vers le soir, je transportai mes ouvriers en face de l'angle S.-O. du talus à 160 pieds environ du château; c'est là que l'ancien Miéville disoit avoir trouvé une muraille, et en fouillant nous trouvâmes successivement: d'abord un pavé *D* dont la longueur d'E. à O. était de 21 pieds: nous n'avons découvert qu'une douzaine de pieds en largeur. Le pavé lui même ne différoit du premier *B* que par les cailloux qui étoient de toutes couleurs, rouges, bleus, blancs, etc.

Nous n'avons pu découvrir si ce pavé étoit supporté comme celui de *B* par des piliers; je présume que non; il ne résonne pas comme l'autre: d'ailleurs il paraît que l'on a été obligé d'établir par-dessus un second plancher en bois, élevé sur de petits piliers en beaux carons de 7 pouces, 9 lignes carrés; j'ai compté jusqu'à 7 rangs de ces petits piliers de 3 carons de hauteur et distant de 15 pouces les uns des autres. Je dis qu'on avait établi un plancher plutôt qu'un pavé; nous n'avons pu trouver les débris de tuiles et de mortier qui auraient pu prouver l'existence d'un second étage de pavé ou *estrich*.

Du reste cet appartement devoit être d'une grande richesse à en juger par la quantité de fragments et de plaques de marbre blanc (rarement rouge ou gris) que nous avons trouvés sur le pavé et dans l'angle *d* où j'ai porté les fouilles; les plus belles moulures étoient entassées pêle-mêle avec des débris d'amphores et d'autres vases évidemment romains, qui ont été brisés sur place, à voir la quantité de débris du même vase qui se trouvent réunis. Quelques-unes de ces charmantes moulures ont encore le fer qui servoit à les assujettir: elles sont toutes du meilleur style.

La salle du pavé communiquoit avec une pièce latérale *b*, large de 8 pieds, 3 pouces, séparée par un mitoyen. La toiture de cette maison différoit de ce que nous avions vu jusqu'à présent, en ce que les tuiles étoient beaucoup plus petites, plus minces, et couvertes de dessins rayées comme du guillochage.

Le mur qui regarde le Sud étoit longé par un superbe égout établi avec tout le luxe de l'architecture romaine. Nous l'avons retrouvé tout entier. Il étoit construit mur et voûte en pierre jaune; sa largeur étoit de 1 pied, 10 pouces, sa profondeur de près de 4 pieds, de façon qu'un homme pouvoit y passer courbé. Le sommet de la voûte étoit de niveau avec le pavé. Le fond du canal *a* enduit d'un mastic romain de tuile pilée, épais d'un pouce et demi à 2 pouces, est si bien conservé qu'on diroit le canal encaissé à 1 $^1/_2$ pied de hauteur par d'immenses blocs de pierre polie.

Je crois que c'étoit un égout plutôt qu'un aqueduc parceque nous avons trouvé un canal d'arrivage, *c*, qui ne peut pas avoir servi à des conduits d'eau. Le fond du canal est incliné d'E. à O. et il débouchait dans le marais ou basfond qui sépare le château du côteau des Coutures. Les murs de l'égout avoient 1 pied, 6 pouces d'épaisseur.

Je pense que tous ces souterrains, si célèbres dans Colombier, n'étoient pas autre chose que des aqueducs ou des égouts pareils; j'en dis autant du fameux souterrain qui passoit sous la galerie d'Henri II de Lóngueville et qui certainement étoit lié avec quelque construction romaine, puisque j'ai trouvé que cette galerie depuis l'angle du vieux château étoit fondée sur une longueur de 37 pieds, 3 pouces, sur une muraille romaine qui paraît à jour au-dessus du sol jusqu'à une hauteur de 3 pieds. Voyez *C.*

Tels sont, Monsieur le président, les résultats des fouilles que nous avons faites jusqu'à ce jour: vous jugerez de leur importance; elles confirment pleinement les récits et les traditions populaires et prouvent l'existence d'une ville considérable dans la localité de Colombier. Il est fâcheux seulement que le public mette si peu d'intérêt à la conservation de nos fouilles, chacun s'empressant pour ainsi dire de faire ce que 18 siècles n'ont pu opérer. Dans un terrain ouvert comme celui où nous avons travaillé, nous avons chaque jour à déplorer quelque effet de la malveillance, qui détruit, brise ce que nous nous donnons tant de peine de conserver. L'inspection que vous ferez des localités pourra peut-être, Monsieur le président, m'encourager à vous proposer un moyen d'obvier à ces dégradations. Je désire cet honneur de votre part; en attendant je suis

avec le plus profond respect, Monsieur le président votre très humble et trés obéissant serviteur,

Frédéric DuBois.

Peseux, 25 août 1840.

Second rapport sur les fouilles romaines faites à Colombier.

Monsieur le président,

Chargé par l'arrêt du Conseil d'Etat du 2 septembre, signé par S. E. M. le gouverneur de Pfuel, de continuer les fouilles commencées à Colombier, j'ai attendu jusqu'à ce jour pour vous présenter un second rapport, désirant le rendre plus complet et plus satisfaisant. Mes travaux ont été retardés par le manque d'ouvriers que l'accumulation des travaux de la saison ont rendus rares.

Mon premier but a été de découvrir le plan entier du front du *Castrum,* qui regarde les allées et le lac; nous avions déjà une partie des *Thermes B* et la moitié du portique *A*. J'ai mis mes ouvriers à la recherche de la dernière colonne qui nous manquoit et dont la position fut bientôt révélée. Elle se retrouva effectivement dans le second angle du portique, mais renversée. Le fût brisé en deux étoit couché par terre, avec le chapiteau à côté: la base seule étoit restée sur son piedestal. Sauf la rupture et quelques ébréchures causées par la chûte de l'édifice toute la colonne est complète, et j'ai eu la preuve que j'avois eu raison de revendiquer pour cette colonnade le premier chapiteau que j'ai trouvé si mal traité, roulé sur le sol.

Quant à la base, elle est ionique et il se peut que la première base sortie des déblais du pavé *B* ait aussi appartenu à cette colonnade, malgré quelques différences de dimensions.

Point d'entablement en pierre, nous en aurions trouvé des débris: il paraît qu'il étoit décidément en bois, comme je l'ai supposé dans mon premier rapport.

Cet ordre d'architecture d'un toscan bâtard paraît avoir été en grande vogue en Helvétie sous les Romains. Brückner, *Merkwurdigkeiten der Landschaft Basel,* dans le 8e volume consacré à Augusta Rauracorum, p. 2860, donne les dessins de deux chapiteaux et d'une base, tout pareils à ce qu'on a trouvé à Colombier.

Ce portique romain mesuroit 40 pieds, 5 pouces de long et 12 pieds, 5 pouces de large. A côté de l'angle et près de la colonne renversée, nous déterrâmes une belle pierre taillée pour l'angle du bâtiment: elle mesure 3 pieds, 7 pouces, de chaque côté, et a plus d'un pied d'épaisseur.

Nous avons ensuite poursuivi le mur depuis le portique *A* jusqu'à l'angle de la poterne *K* sur une longueur de 105 pieds. La muraille ne nous a présenté aucune particularité que d'être en parallélisme parfait avec la muraille romaine *C* qui sert de fondement à la galerie Henri II.

Nous avons voulu chercher dans l'espace de 13 $^1/_2$ pieds qui sépare les deux murailles des traces d'un souterrain; nous n'avons rien décou-

vert. Il faudroit oser ouvrir le dit souterrain depuis l'intérieur des caves pour pouvoir le reconnaître exactement.

Vis à vis de l'angle S-O du vieux château nous rouvrîmes la poterne *K*, qui occupe presque l'angle de la muraille de défense. Le seuil de la poterne qui est à 3 pieds environ au-dessous du niveau du sol actuel est formé d'une seule pierre taillée qui mesure 6 pieds, 4 pouces, 6 lignes de long et 2 pieds, 5 pouces de large. Les jambages de la poterne qui en empiétant sur le seuil ne lui donnoient que 4 pieds, 8 pouces, 6 lignes de large avoient été enlevés. Au-dessous du seuil, vers le talus, nous découvrîmes deux grandes marches qui servoient de degrés pour monter au *Castrum*. Les côtés de ces marches qui ont 2 pieds de large et 8 pouces de haut, encaissés par des restes de murailles prouvent qu'il y avoit quelque portique au devant de la porte. Nous n'avons pu poursuivre nos recherches, gênés par des pruniers.

Depuis l'angle le mur se dirige sous la terrasse accollée au vieux château.

Le mur paraîtra mince pour un mur d'enceinte; mais je remarquerai que nous n'en avons que le parapet et que la partie inférieure qui est du double plus épaisse est cachée à une profondeur inconnue sous les déblais; j'en juge par les travaux exécutés ailleurs et dont je parlerai plus bas, et parce que ayant fait creuser à peu de distance de l'angle de la muraille un puits, nous n'avons trouvé jusqu'à 8 pieds de profondeur qu'un amas de déblais, tuiles, fresques, fragments de vase, accumulés ainsi au pied de la muraille ou jetés en creusant la grande cave du vieux château.

Ayant ainsi reconnu cette partie de l'ancien *Castrum* et n'y ayant trouvé qu'une poterne, j'ai soupçonné que la grande porte devoit être à l'autre extrémité, sur le bord du talus *E*, le long de la *Serva*.

Avant de faire des fouilles pour cette porte, je voulus savoir si le mur *C* formoit effectivement l'autre côté de la *Rue du Portique*.

Je fis creuser vers l'angle de la tour du coin du château, vers les allées, le seul point qui nous permit de faire des recherches, et nous trouvâmes bientôt mon hypothèse pleinement confirmée. Nous déterrâmes les portions d'édifices *I*, dont le mur extérieur est parfaitement sur l'alignement de *C*. Les indications de l'appartement que nous n'avons pu reconnaître qu'en partie étoient marquées par des fresques, des pavés, des murailles, etc., comme dans les autres parties des ruines. Les fondations *I* passent sous le château actuel.

La Rue du Portique arrivoit donc jusqu'à l'angle du bâtiment des Thermes *B, c*. La prolongation du mur *E* me fit bientôt supposer que la grande porte que je cherchois ne pouvoit être à cet angle des Thermes et que je devois me transporter à l'autre angle extérieur, et j'eus l'extrême plaisir de voir que tout justifioit mes prévisions. Sans aucun tâtonnement, nous découvrîmes tous les angles de la porte *M*, que j'appellerai *Porte du Lac*.

L'angle *d* des Thermes *B* forme un massif dont la largeur est de 8 pieds, 7 pouces, et dont nous n'avons pu suivre la longueur à cause du

chemin des allées. Les fondations de l'angle extérieur *a* sont formées par un quartier de roc taillé qui a 5 pieds de long, 3 $^1/_2$ de large et 2 d'épaisseur. L'angle *b* n'a pu être complètement découvert à cause d'un superbe tilleul de l'allée qui est implanté dessus.

Nous sommes arrivés jusqu'au sol de la rue dont la terre noire se reconnaissoit sous les décombres.

Voici les fouilles que j'ai faites pour vérifier que le sommet du mur *E* et de celui de la poterne *K* n'étaient que des parapets. J'ai fait déchausser jusqu'à 9 pieds de profondeur l'extérieur de la muraille *E* et nous avons trouvé qu'elle doubloit par sa partie inférieure, ayant plus de 5 pieds et demi d'épaisseur sans atteindre les fondations. Une bonne partie des pierres de revêtement ont été arrachées; celles qui restent montrent un travail soigné. Des pilastres de 3 pieds, 3 pouces de large sur 8 pouces de saillie, placés de distance en distance, tenoient lieu de contreforts. Cette muraille *E* suit le bord du talus et s'enfonce sous les bâtiments de la tonnellerie.

En creusant ici, nous avons trouvé, à peu de profondeur, une monnaye curieuse dont l'écriture est du 11me siècle. D'un côté l'image la plus grossière qu'on puisse voir d'un saint avec la légende ZENO MARTIR. Pour revers une croix avec le nom de BISVN... à 8 pieds au-dessous du sol, il nous est aussi tombé entre les mains une jolie *fibula* romaine en argent.

En résumé, les explorations faites ici m'ont prouvé que nous avions là le front et la partie d'un *Castrum* qui regardoit le lac, et qui prenoit toute la largeur du talus actuel. Les longs côtés du *Castrum* devront se poursuivre pour la partie N E qui regarde Auvernier, sous la tonnellerie, la cure, jusqu'au-dessus de la boucherie de Colombier, direction parfaitement marquée par un talus.

Le long côté S-O du *Castrum* suit à peu près la ligne de la muraille de terrassement de l'ancien jardin du château et va aboutir au chemin qui mène à la rue de dessous: cette direction est aussi clairement marquée par un talus.

S'il y a eu des bâtiments importans dans le *Castrum,* comme ce qu'on a retrouvé donne lieu de le croire, ce sera sans doute sous l'emplacement et dans les vastes cours du château, autour de l'église, qu'il faudra les chercher, le sol étant ici élevé de 11 pieds et plus au-dessus du niveau de l'ancienne *Rue du Portique.* Le portique lui-même faisoit vraisemblablement face à un autre édifice orné, qui est caché sous la cour et sous la galerie d'Henri II.

La présence d'un *Castrum* maintenant reconnue justifiera les idées de souterrains et d'aqueducs qu'il faudra chercher à découvrir.

Par la position du *Castrum,* on peut juger que la population avait dû s'étendre de préférence entre ce point fortifié et le lac; c'est aussi là qu'on retrouve la majeure partie des indices d'édifices, et nos fouilles ont justifié cette manière de voir.

J'ai dit dans mon premier rapport que j'avois retrouvé un pavé *D* et un égout fort soigné; j'ai voulu poursuivre mes recherches sur ce point

en cherchant à les rattacher à la direction de la poterne *K* du *Castrum*. Ayant déblayé, autant que me le permettoit la présence de pruniers et de cerisiers qui gênent beaucoup mes fouilles, quoique de peu de valeur, j'ai trouvé qu'au pavé *D* répondait une estrade semi-circulaire *G*, élevée de 16 pouces au-dessus du niveau du pavé; on y plaçoit les chœurs, les orchestres qui devoient amuser les convives placés dans le triclinium *D* qui mesuroit 19 pieds de large et 24 de long.

La porte *D, c* menoit dans une pièce *F*, munie aussi d'un pavé plus bas que celui de *D*, plus grossier, mais aussi plus solide. Dans l'angle *F, a* étoit un foyer, près duquel nous trouvâmes beaucoup de débris de marbre avec moulures de plusieurs espèces, des fragments de vases et d'amphores qui nous ont offert des traces d'inscriptions: sur le bord de l'un, se lisent les deux lettres EQ, gravées avec une pointe; sur un autre étoient les doubles empreintes du nom du potier: RVSCVS en beaux caractères latins du premier siècle de notre ère.

La pièce *H*, qu'il est impossible de déblayer entièrement à cause d'un mauvais noyer, étoit peinte à fresque, et nous en avons retiré de nombreux échantillons gris, rouges, jaunes, etc., avec des bordures et des filets blancs; mais pas de dessins.

En continuant nos recherches vers *N* nous trouvâmes un pavé grossier formé de grandes tuiles auxquelles on a enlevé les bords.

Plus loin le local *O* nous offrit une pièce d'une forme remarquable, avec angles et niches symétriques, murés avec soin. Une porte donnait sur une rue qui s'étendait dans la direction de la *Rue de dessous*, le long du talus occidental du *Castrum*. Je m'en suis assuré en découvrant l'angle du mur *P*, qui se prolonge dans le sens de D. N. O.

L'intérieur de *O* avait aussi un pavé ou estrich; le dessous du pavé avoit l'air d'une cave: le tout étoit rempli de grands fragments de stuc rougeâtre, provenant de plafonds ou de revêtement de murailles qui sont tombés. Au-dessous de la surface du sol actuel, nous avons recueilli nombre de petits morceaux de marbre taillés par petites plaques angulaires minces, comme pour des marqueteries ou des mosaïques; les couleurs sont grises, blanches, jaunâtres; quelques fragments ont des taches rouges.

Avec ces débris étoient mêlés des dez de pavés à la mosaïque, et même il s'est trouvé tout un morceau de pavé où les dez blancs et réguliers sont encore empâtés dans le ciment qui lui servait de base. Ces indices nous prouvent l'existence de pièces plus riches encore que celles que nous avons découvertes, et comme les déblais qui recouvrent le sol viennent d'en haut, c'est vers le *Castrum* que nous avons à les chercher.

A ces fouilles j'ajouterai qu'ayant parcouru les caves et pressoirs du vieux château pour y chercher de nouveaux indices, j'ai trouvé que la majeure partie des dessus de fenêtres provenoient de pièces de roc ou de marbre enlevées aux ruines romaines: j'y ai vu entre autres une pierre d'aqueduc qui mesurait 6 pieds de long et 2 pieds, 8 pouces de large et 3 autres pièces de marbre poli qui ont dû servir à quelqu'ornement d'architecture.

Tel est l'état de nos fouilles dont le produit a été enrichi d'une médaille en argent de Lucius Verus donnée par M. Auguste Leuba qui l'a trouvée dans sa cour au-dessus de Sombacour.

Dans une seconde partie [1], M. DuBois de Montperreux indique les moyens qu'il juge les plus convenables pour la conservation des objets découverts : à savoir que le Conseil d'Etat arrête que l'ensemble des fouilles faites et à faire sera conservé comme monument d'histoire nationale et d'utilité publique. A cet effet 1°, on fera enclore la partie marquée d'un trait rouge sur le plan [2] d'une forte palissade, 2°, on retirera les actes d'amodiation moyennant indemnité,

3°. Il faudrait compléter la découverte de toutes les murailles mises à jour, déchausser le flanc de la muraille du *Castrum* dans son entier et démasquer l'escalier de la poterne *K* qui menoit au fortin, déblayer l'intérieur du portique *A* et replacer les colonnes sur leurs piedestaux, mettre s'il est possible un couvert sur la partie accessible des Thermes *B*.

On pourrait aussi dépouiller toutes les fondations de la grande muraille *E* et de la grande porte du lac *M* qui sont au delà de la grande allée. On fouillera avec soin la partie renfermée dans l'enclos là où j'ai commencé et l'on rouvrira une ou deux des anciennes rues. On veillera à conserver autant que les fouilles le permettront les arbres qui ne gêneront pas, on gazonnera tout ce qui ne sera pas envahi par les murailles et fondations, on établira quelques sentiers commodes pour visiter l'ensemble des ruines, on obtiendra ainsi un joli parc où le visiteur trouvera la fraîcheur à côté de l'aridité des vieilles murailles. — On mettra une pièce bien éclairée du château et facile à aborder en état de recevoir les collections de fresques, briques, tuiles, marbres, vases, ciments, médailles et autres objets qu'ont produit nos fouilles. — Il sera préposé un garde qui aura les clefs du petit Musée et la surveillance des ruines.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, M. le président, votre très humble et obéissant serviteur,

Frédéric DuBois.

Peseux, 13 sept. 1840.

P. S. Les fouilles faites aujourd'hui, 13 septembre, ont amené la découverte d'un second égout *P* parallèle et semblable en tout au premier, au delà, nous avons rencontré d'autres murailles dont j'ignore la direction. A côté du pavé *F*, s'en est montré un autre marqué sous la lettre *Q*.

Evidemment, en procédant à ses intéressantes recherches et au fur et à mesure de ses découvertes, M. DuBois a lâché un peu trop les brides à son imagination ; aussi voyons-nous, d'après son propre récit, « la localité gagner chaque jour en importance », au point qu'une sim-

[1] Que nous résumons.

[2] En pointillé sur le nôtre.

ple villa devient pour lui un « *Castrum* romain, avec faubourg, port, etc. », et que les résultats de ses fouilles prouvent à ses yeux « l'existence d'une ville considérable dans la localité de Colombier ». Il est vrai qu'il a été induit en erreur par une fausse interprétation des stations lacustres dont on apercevait les restes dès la baie d'Auvernier à la pointe du Bied, et qu'il prend pour « d'anciennes digues ou plutôt des môles destinés à défendre l'ancien port de Colombier contre la violence de la bise ». N'oublions pas qu'à l'époque où M. DuBois écrivait ses rapports, il devait encore s'écouler quatorze ans avant que Ferdinand Keller, en face des objets lacustres sortis du lac de Zurich, révélât toute cette antique civilisation et reculât de combien de milliers d'années l'histoire de l'homme dans nos contrées.

M. DuBois n'hésite pas non plus à baptiser le bâtiment principal qu'il a mis à jour du nom de *Castrum*; il y est sans doute incité par l'épaisseur des murs à leur base, qui est de 5 pieds, par la continuité du mur qui n'est interrompu qu'à sa partie ouest par une poterne. Il n'avait pas non plus pour se former un jugement sur ce point le relevé du *Castrum* romain d'Yverdon, ou celui de Stein am Rhein, ou d'autres constructions de ce genre, mises à jour depuis lors dans notre pays ou à l'étranger. En effet les établissements romains baptisés de ce nom présentent tous une construction rectangulaire ou carrée flanquée aux angles et sur les côtés de fortes tours, particulièrement menaçantes dans le voisinage des portes par où la garnison faisait ses sorties ou opérait sa rentrée suivant les circonstances. Nulle part dans un *Castrum* romain on ne voit trace d'un bâtiment faisant saillie, tel que celui, qu'il baptise du nom de Thermes *B* et qui ne pourrait que diminuer les avantages de la défense ; le portique *A* non plus n'a rien de militaire. De plus, d'après le plan, il semble que le mur occidental des Thermes se continuait encore du côté du Sud, ce qui changerait encore l'aspect des lieux. Enfin ce dernier bâtiment, improprement appelé Thermes par le fait qu'il présente un hypocauste, est simplement une pièce chauffée par dessous le plancher et par les parois mêmes, grâce à la disposition des tuiles et de l'espace libre que l'auteur du rapport serait disposé à prendre pour un soupirail. Cette pièce située près de la porte d'entrée d'un *Castrum* et devant constituer une espèce de donjon, il est évident qu'on n'aurait pas songé à la chauffer à l'aide du calorifère de l'époque.

Tel qu'il est figuré sur le plan, le bâtiment principal, mis à jour par M. DuBois, en partie seulement, puisque les bâtiments existant actuellement empêchaient de continuer les fouilles qui ne semblent pas

avoir été poursuivies non plus du côté du Sud, a l'air d'une bonne villa, fondée sur un bel emplacement dont la déclivité et les terrassements rendus nécessaires ont exigé des murs de fondations solides.

La maison découverte plus bas vers le Sud près du second talus est une maison d'habitation, nous serions tenté de dire de maîtres, construite avec un certain confort, sans que l'on puisse reconnaître son plan primitif puisque les fouilles semblent n'avoir été poursuivies ni à l'Est ni au Nord.

Nous ignorons les raisons pour lesquelles les fouilles n'ont pas été continuées et pourquoi les propositions si sensées de M. DuBois n'ont pas été adoptées. Un témoin oculaire nous a raconté que tout fut un beau jour recouvert pour reprendre l'aspect ancien au plus grand bien du mauvais prunier et des betteraves qui avaient si fort chicané le directeur des fouilles.

Quant aux antiquités sorties de terre pendant les travaux, outre la colonne toscane à l'angle Sud-Est des écuries et d'autres fragments de pierre que nous avons vus au même endroit, les objets suivants figurent au Musée de Neuchâtel :

1 grande pince en fer,
5 fibules romaines,
5 anneaux,
5 fragments d'objets en bronze,
1 fragment de bronze ciselé,
1 large plaque de bronze avec ornement,
2 jetons en os,
4 boutons en bronze,
1 clou, tête ronde à 2 anneaux concentriques,
1 clef en fer,
1 sonnette en bronze,
1 tête de compas en bronze,
1 aiguille à lacer en bronze,
1 cure dents et cure oreilles,
1 style à écrire,
1 phalère en bronze,
1 manche de miroir en bronze,
3 boucles ou agrafes en bronze,
des débris de verre variés,
2 moules en fer,
des fragments de mosaïque,
3 pièces de moulures en marbre,
39 morceaux fragments de fresques,
28 fragments, terre sigilée,
1 anse d'amphore avec la marque MIM,
2 marques de vases, l'une en quadrillé, l'autre formée d'une palme.

De plus nous avons constaté que les objets provenant des tombeaux fouillés au Crêt Mouchet ou aux Coutures sont d'origine bourgonde.

W. Wavre.

LA « RAVALE » DU 14 SEPTEMBRE 1750 A LIGNIÈRES

Avant de lire le curieux récit de l'inondation de Lignières, causée par une trombe le 14 septembre 1750, et qui rappelle dans de moindres proportions celle de Bozel en Savoie, j'en avais déjà entendu raconter quelque chose par un vieux paysan de Lignières fort au courant de l'histoire de son village. Comme je lui demandais ce que devenait l'eau des fortes pluies, ruisselant sur la pente au-dessous de la forêt de Serroue et arrêtée forcément par le rehaut du terrain sur lequel est construit le temple, il me répondit qu'autrefois cette eau formait des flaques qui finissaient par s'infiltrer dans la profondeur du sol par des fissures ou crevasses analogues à celles qu'on observe à l'est du village près de la laiterie, et qu'on peut identifier aux emposieux de la vallée des Ponts et ailleurs dans nos montagnes, mais que tout cela avait été changé par une inondation, survenue dans le milieu du XVIIIme siècle, qui avait eu pour effet d'emporter la bonne terre du haut de la pente sous la forêt et de l'entraîner vers le bas, dont les champs en furent entièrement recouverts.

Les effets de cette trombe furent désolants pour les propriétaires des prés et champs du haut de la colline, dont la terre fut balayée jusqu'au sous-sol rocheux, mais avantageux pour ceux du bas, enrichi d'une couche de bonne terre. L'eau avait aussi arraché beaucoup de buissons et de broussailles sur la pente, ce qui donna l'idée d'en dépouiller aussi la petite colline couronnée par le cimetière et qui se prolonge jusqu'aux Ravières.

Voici le récit que fait de cette inondation un témoin oculaire[1] :

Le 14 septembre 1750, environ les 4 et 5 heures du soir, il a commencé à faire et tomber un déluge et orage de pluie et de grêle, les eaux s'étant débordé tout d'un coup sy furieusement que la fin de Forrel en est presque toute ruinée, surtout les champs qui étaient déjà semé. Il n'y a pas eu un champ d'exempt, quelques uns étant tout par fossés,

[1] Extrait d'un cahier dans lequel un auteur, très probablement le notaire Gauchat, a écrit au jour le jour tout ce qui s'est passé à Lignières de 1750 à 1760. M. Louis Favre en a déjà tiré le récit paru dans le *Musée neuchâtelois* de janvier 1903, intitulé : *Les fontaines de Lignières*. Le cahier est aujourd'hui la propriété de M. Philippe Rollier, pasteur à Lignières.

d'autres chargés de pierres et de sablon. Le temps étant sy rude que l'on peut dire que toute la fin de Forrel n'était qu'un ruisseau, le Chelnet, les Condémines un lac. Les Broües, le Pàquier, les Tannes, Dernier le Devin, Préron n'étaient proprement qu'un lac, les maisons du bas du village à J.-Louis ffeu Pierre Bonjour, au sieur J.-Jaques Gauchat, le moulin, ont tout d'un coup été remplis d'eau qui fut élevée deux piés plus haut que le pont du moulin; dans le poile au sieur J.-J. Gauchat l'eau était plus haute que le fourneau. Le poile à Jacob Droz vers le moulin navilot a été rempli d'eau, l'eau étoit à 7 piés de haut devant les fenêtres de sa maison.

En présence de ce désastre, les habitants de Lignières envoient au Conseil d'Etat la requête suivante :

Requête présentée au Conseil après la dite ravale [1].

A Monseigneur le Gouverneur,
A Messieurs du Conseil d'Etat,

La communauté de Lignières aprenant qu'il a plu à Sa Majesté d'ordonner une somme pour aider à réparer les dommages que les inondations et ravines extraordinaires de l'année dernière ont occasionnés dans ce pays, vient suplier vos seigneureries de la comprendre dans cette classe. Elle n'ignore pas que les inondations ont causé de grandes pertes dans l'Etat, mais elle ne croit pas exagérer en disant que son quartier est le plus mal traité au moins dans la généralité. Les ravines sont survenues chez eux dans le temps qu'ils achevaient la semaille des froments, et malheureusement deux fois en huit jours les pluies furent sy fortes et sy abondantes que bien près de la moitié du terrain de leurs dits champs a été emporté ensemble leurs semens et engrais. Il y a une bonne partie des dits champs dont les ravines ont enlevés la terre jusqu'aux laves actuellement nues et découvertes, qui forment un triste coup d'œuil et qui ne sauroyent être rétablis qu'à très grands frais. En un mot la récolte qu'ils en espéraient a été plus de la moitié enlevée, et ce qui est encore plus fâcheux, les champs sont gâtés pour plusieurs années et une partie pour toujours malgré tout le travail qu'on pourra y faire; les pauvres gens surtout qui sont en grand nombre parmy eux n'ayant pas les facultés d'y faire travailler ny d'acheter de la terre pour y faire conduire se voyent obligés de les abandonner. Ce terrain est cependant pour la plus grande partie chargé de grosses censes foncières dues à S. M. Une partie de leurs champs et même de leur paturage commun s'étant trouvé chargé d'un grand amas de pierres et graviers que les ravines y ont entrainé que l'on ne viendra à bout de les débarasser qu'avec beaucoup de peine, les chemins ayant aussi été réduits dans un état affreux.

[1] Le rédacteur du récit a sans doute voulu dire *orvale*, qui signifie, comme on sait, ouragan, ravage, désastre.

Ainsy, Monseigneur et Messieurs, comme leur malheur est extrême et bien évident et qu'il n'y a qu'a jetter les yeux sur leur campagne pour en être plainement convaincu ils espèrent qu'il sera du bon plaisir de vos seigneuries de leur départir quelque secours proportionné à leur grande perte et pauvreté le tout selon la justice, droiture et equité qui animent toutes leurs délibérations.

Agréez, Monseigneur et Messieurs, la continuation des vœux ardents qu'elle fait pour la constante prospérité de vos seigneureries.

Hélas! malgré toute « la justice, droiture et équité qui animaient les délibérations de leurs seigneureries », la demande de secours des pauvres inondés de Lignières resta sans résultat. C'est du moins ce qu'affirme l'auteur de ce récit, qui ajoute :

Sur la requête cy dessus après avoir délibéré, il a été dit que la dite communauté ne s'étant point présentée dans le temps voulu et ayant négligé de faire comme les autres qui ont requis qu'il fut dressé des verbaux des dommages qu'elles avaient soufferts, on ne trouve pas que la Communauté de Lignières puisse y prétendre aucune part.

Quelque chose du moins devait consoler le témoin oculaire de la « ravale » du 14 septembre 1750 dont nous venons de transcrire le récit, c'est que ses champs à lui n'avaient fait que gagner de la dévastation des autres. Voici ce qu'il écrit en guise de conclusion aux terribles effets de cette malheureuse journée :

« Ma gouille des Broües a été remplie de bonne terre en sorte qu'elle vaut infiniment mieux. »

PHILIPPE ROLLIER.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

de la Séance administrative du jeudi 25 mai 1905, à 2 1/2 h. de l'après-midi, au Château de Valangin

Présidence de M. **PHILIPPE GODET**, vice-président

Trente-huit membres sont présents.

M. Philippe Godet, remplaçant M. Alfred de Chambrier, ouvre la séance par une revue de l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé. L'aménagement du cloître de la Collégiale a été exécuté par la Commune de Neuchâtel, à l'aide de la subvention versée par la Société d'histoire et conformément au vœu exprimé par celle-ci. La publication des actes de combourgeoisie, décidée en 1897, et retardée par un travail de préparation et de revision indispensable, est en bonne voie; les premières feuilles sont imprimées, et ce recueil, d'un haut intérêt historique, sera distribué, d'ici quelques mois, aux membres de la Société.

Afin d'éviter les retards qui se sont produits à l'occasion de cette publication, qui avait été entreprise un peu prématurément, le Comité a décidé de confier à une commission spéciale le soin d'examiner et de diriger les publications proposées. Cette commission a été composée de MM. Philippe Godet, Arthur Piaget et Charles Robert. Elle espère pouvoir commencer par les *Mémoires* de Samuel de Pury, un des documents les plus importants relatifs à notre histoire du XVIIIe siècle.

Dans l'espoir de répandre et d'entretenir l'intérêt de la nouvelle génération pour l'histoire nationale, le Comité a fait un chaleureux accueil à la proposition que lui a soumise un membre de la Société, M. Arthur Piaget, archiviste, d'instituer à l'Académie un cours libre d'histoire neuchâteloise : ce cours serait confié successivement à différents titulaires qui traiteraient les sujets pour lesquels chacun d'eux serait spécialement qualifié. Le Comité pense que la Société ne pourrait employer plus utilement une partie de ses ressources.

Il a voté une subvention éventuelle de 250 fr. pour la conservation du bastion de Vauban à Soleure, avec l'espoir que ce beau spécimen d'architecture militaire pourra être conservé à notre pays.

Malgré son activité, la Société d'histoire a le regret de devoir constater que l'effectif de ses membres a subi une légère diminution. Il y a lieu d'espérer que la prochaine réunion d'été nous vaudra de nouvelles recrues, qui viendront combler les vides faits dans nos rangs par des décès ou des démissions. Le Comité a engagé des pourparlers

avec les autorités du Locle, où la Société d'histoire s'est réunie une première fois en 1871. La présence à la séance de M. le président du Conseil communal du Locle, M. Piguet, conseiller national, et de M. le professeur Charles Perregaux, que nous avons le plaisir de saluer au milieu de nous, annonce que la proposition du Comité a trouvé de l'écho dans l'hospitalière cité montagnarde.

Reddition des comptes. — M. Paul Gretillat, caissier, fait lecture des comptes qui ont été vérifiés par le Comité; l'assemblée les approuve avec remerciements. Nous en donnons le relevé:

Résumé des comptes de l'année 1904

RECETTES

Solde en caisse au 15 février 1904	Fr. 1819.85
17 finances d'entrée à 3 fr.	» 51.—
618 cotisations pour 1904 à 3 fr.	» 1854.—
Vente d'un buffet provenant du Château de Valangin	» 20.—
Intérêts perçus en espèces sur obligations C. F. N.	» 151.65
Remboursement d'une obligation 4 % C. F. N., échue	» 500.—
Total des recettes	Fr. 4396.50

DÉPENSES

Allocation faite au *Musée neuchâtelois* pour achat et échange de publications pendant l'année 1904	Fr. 300.—
Allocation en faveur de la réunion générale à Noiraigue	» 150.—
Débours divers concernant la réunion générale à Noiraigue	» 45.85
Débours divers concernant la séance à Valangin	» 76.—
Débours des délégués à Orbe, Zollbrück, Langnau, La Roche	» 31.45
Débours concernant le Château de Valangin	» 18.15
Débours divers, fournitures, impressions, convocations, ports	» 68.95
Dépenses effectives	Fr. 690.40
Acheté deux obligations C. F. N.	» 1500.—
Dépôts sur carnets Caisse d'épargne	» 1500.—
Total des dépenses	Fr. 3690.40
Solde en caisse au 31 décembre 1904	» 706.10
	Fr. 4396.50

Situation de la Société au 31 décembre 1904

Au 15 février 1904, l'avoir de la Société se montait (voyez caisse 3, fol. 63) à		Fr. 8062.60
Il s'est accru pendant l'année 1904:		
a) Du prix de vente d'un buffet	Fr. 20.—	
b) Des cotisations d'entrée	» 51.—	
c) Des cotisations annuelles	» 1854.—	
d) Des intérêts perçus en espèces	» 151.65	
e) Des intérêts dus sur livret de la Caisse d'épargne	» 101.39	» 2178.04
		Fr. 10240.64
Il s'est diminué du montant des dépenses (voir ci-dessus)		» 690.40
Il s'élève au 31 décembre 1904 à		Fr. 9550.24

L'avoir de la Société, au 31 décembre 1904, se compose :

a) De 3 obligations 4 % du Crédit foncier neuchâtelois, de 500 fr. chacune, Nos 16106, 16107 et 16347 . . .	Fr. 1500.—
b) De 2 obligations 3 ½ % du Crédit foncier neuchâtelois, de 1000 fr. chacune, Nos 4018 et 4019	» 2000.—
c) De 2 obligations 3 ¾ % du Crédit foncier neuchâtelois, No 1161 de 500 fr., et No 7695 de 1000 fr.	» 1500.—
d) Du dépôt à la Caisse d'épargne de Neuchâtel . . .	» 2844.14
e) Du dépôt en service d'épargne au C. F. N.	» 1000.—
f) Du solde en caisse au 31 décembre 1904.	» 706.10
Somme égale . .	Fr. 9550.24

Château de Valangin

Le Château de Valangin est débiteur de la Société d'histoire d'une somme de (voyez caisse 3, fol. 62) . . . . . . Fr. 7855.25 dont elle a fait l'avance pour payer des réparations.

Election du Comité. — Au moment de procéder au renouvellement du Comité, conformément aux statuts, M. Ph. Godet donne lecture d'une lettre de M. Alfred de Chambrier, président, qui décline un nouveau mandat. M. Ph. Godet, se faisant l'interprète des sentiments de la Société, exprime les vifs regrets que lui cause une détermination dictée par des raisons d'âge et de santé, et propose de témoigner à M. de Chambrier la reconnaissance de la Société pour les services rendus en le nommant *président honoraire*. Par acclamations, M. Alfred de Chambrier est proclamé président d'honneur de la Société.

M. Charles Perregaux, directeur du Technicum du Locle, est proposé comme candidat, pour le siège vacant au Comité.

Il est ensuite procédé à l'élection du Comité selon le règlement.

Bulletins délivrés 36 ; rentrés 36.

Sont élus :

MM.	Philippe Godet,	par 33	voix.
	Paul Gretillat,	» 33	»
	Louis Perrin,	» 33	»
	Ferdinand Porchat,	» 33	»
	William Wavre,	» 33	»
	Armand DuPasquier,	» 32	»
	Charles Perregaux,	» 32	»
	Emmanuel Junod,	» 32	»
	Charles Perrin,	» 31	»
Ont obtenu des voix :	Divers,	8	»

Création d'un cours d'histoire neuchâteloise à l'Académie. — M. Arthur Piaget développe sa proposition de créer un cours libre d'histoire neuchâteloise à l'Académie, afin de provoquer un intérêt plus vif en faveur de notre histoire.

M. Max Borel, pasteur, appuie vivement cette proposition et en remercie son auteur.

M. Court s'associe à ces remerciements et souhaite que ce cours

donné à notre établissement d'enseignement supérieur soit fixé à des heures qui le rendent accessible à tous les amis de notre histoire.

La proposition de M. Arthur Piaget est adoptée à l'unanimité.

Réunion d'été 1905. — M. le président rappelle que la Commune du Locle, en suite des ouvertures faites par le Comité, serait disposée à recevoir la Société cette année.

M. le conseiller national Piguet déclare que Le Locle sera très heureux de faire accueil à la Société d'histoire dans les premiers jours de septembre.

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition du Comité de tenir au Locle la prochaine assemblée générale.

Réception de candidats. — Les candidats suivants sont reçus membres de la Société à l'unanimité :

MM. Maurice Dardel, docteur, à Préfargier.
Jämes Chopard, professeur, à Neuchâtel.
Frédéric Heimsch, professeur, à Neuchâtel.
Charles Rübli, négociant, à Neuchâtel.
Charles-Henri Porret, professeur, à Neuchâtel.
Adolphe Veuve, professeur, à Neuchâtel.

Communications. — M. Armand Du Pasquier fait lecture d'une relation de la visite faite par Frédéric-Guillaume III au Locle et aux Brenets en juillet 1814.

M. William Wavre communique un inventaire du Château de Valangin après la mort de René de Challant, relevé par le chanoine Fruttaz, d'Aoste.

M. Charles-Henri Matthey, intendant des bâtiments, met l'assemblée au courant des fouilles faites récemment au Château de Neuchâtel.

La séance est levée à 4 heures du soir.

L'un des secrétaires,
Emmanuel Junod.

N. B. — Conformément à l'article 11 du Règlement, le Comité élu à Valangin s'est constitué comme suit : *Président*, M. Philippe Godet ; *vice-président*, M. Charles Perrin ; *caissier*, M. Paul Gretillat ; *secrétaires*, MM. Armand Du Pasquier et Emmanuel Junod ; *assesseurs*, MM. Louis Perrin, Charles Perregaux, Ferdinand Porchat et William Wavre.



HENRI D'ORLÉANS, Ier DU NOM, duc de Longueville,

prince et comte souverain de Neuchâtel,

né en 1568 — mort en 1595

d'après un dessin à la plume conservé au Cabinet des estampes
de la Bibliothèque nationale, à Paris.

donné à notre établissement d'enseignement sup
heures qui le rendent accessible à tous les amis d

Réunion d'été 1905. — M. le président rappelle
Locle, en suite des ouvertures faites par le Con
recevoir la Société cette année.

M. le conseiller national Piguet déclare que
heureux de faire accueil à la Société d'histoire da
de septembre.

L'assemblée adopte à l'unanimité la propositio
au Locle la prochaine assemblée générale.

Réception de candidats. — Les candidats suivant
de la Société à l'unanimité

Charles-Henri Perrot, professeur, à Neu

Communications. — M. Armand Du Pasquier fait

M. William W
Valangin après la mort lant, relevé par le chanoine
Fruttaz, d'Aoste.

assemblée
au courant des fouilles n Château de Neuchâtel.

La séance est levée à

L'un des secrétaires,

N. B. — Conformément à l'article 14 du Règlement, le Comité élu
vice-président, M. Charles *caissier*, M. Paul Gretillat ; *secrétaires*,
MM. Armand Du Pasquier, Emmanuel Junod ; *assesseurs*, MM. Louis
nand Porchat et William Wavre.



HENRY D'ORLEANS I. DV NOM DVC DE LONGVEVILLE, MORT LE 29. AVRIL 1595.

Héliog. Dujardin

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

AMIENS

Le chef-lieu actuel du département de la Somme a eu avec la Suisse plus de relations que ne le ferait supposer le vers des Plaideurs de Racine :

On m'avait fait venir d'Amiens pour être suisse.

Ce sont en particulier des troupes suisses, commandées par le colonel de Cressier (Grissach) qui, en 1597, ont contribué grandement à reconquérir à la France la ville d'Amiens occupée par les Espagnols.

En ce qui concerne plus spécialement les anciens souverains de Neuchâtel, ils ont été pendant trois générations gouverneurs de la Picardie; Léonor d'Orléans, puis son fils aîné Henri Ier ont rempli ces fonctions, et, lorsque celui-ci mourut de mort violente en 1595, la survivance de sa charge fut accordée à son fils, âgé de quelques jours. Plus tard, le jeune Henri II reçut le gouvernement encore plus important de la Normandie.

L'usage des grands seigneurs français au XVIme siècle était de chercher à obtenir le gouvernement des provinces où étaient situés leurs biens ; c'est ainsi que Philippe de Hochberg était maréchal de Bourgogne, que le maréchal Louis de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel, était gouverneur de la Champagne, et le maréchal de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné. Les Longueville avaient hérité des Harcourt, en Picardie et dans le Ponthieu, de nombreuses seigneuries ou droits féodaux au Crotoy, à Abbeville, à Montreuil-sur-mer, à Maintenay; plus tard, par le mariage de Léonor d'Orléans avec Marie de Bourbon-St-Pol en 1563, ils avaient acquis St-Pol, Lucheux et une partie des terres de cette illustre maison de Luxembourg à laquelle appartenait le connétable de St-Pol, décapité par ordre de Louis XI quelques mois avant les batailles de Grandson et de Morat; par échange avec le prince de Croy, ils étaient devenus seigneurs d'Airaines. En un mot, les Longueville étaient de très grands seigneurs picards, tout en étant devenus de très grands seigneurs normands et

tout en ayant conservé les domaines de Dunois dans la vallée de la Loire ; seules, les terres bourguignonnes que Jeanne de Hochberg leur avait apportées, avaient passé à des femmes et étaient entrées dans les maisons de Savoie-Nemours-Lorraine ou de Bourbon-Condé-Soissons.

La noblesse d'alors avait, non pas seulement de vains titres, mais de véritables fonctions gouvernementales ; les seigneurs nommaient les juges et la plupart des curés, percevaient de nombreuses redevances équivalant à nos impôts modernes, avaient en mains l'administration militaire avec ses charges fort lourdes, et il valait, en somme, mieux pour la nation qu'ils résidassent sur leurs terres plutôt qu'ailleurs. Richelieu et Louis XIV ont peut-être fait une faute en ne se contentant pas d'endiguer cette aristocratie qui aurait pu devenir tout aussi utile que l'aristocratie anglaise ; ils ont préféré l'attirer à la cour, la ruiner, en faire une simple noblesse de nom sans racines et sans influence ; la royauté s'est ainsi trouvée seule en présence de la nation et le conflit est né fatalement entre l'absolutisme centralisateur et la démocratie sans institutions locales, conflit qui dure en France depuis un siècle et qui n'est pas encore terminé.

Le plus ancien document conservé aux archives de Neuchâtel avec la date d'Amiens, est le testament de François III d'Orléans-Longueville, petit-fils de Jeanne de Hochberg, mort à Amiens le 21 septembre 1551. Ce jeune prince était âgé de seize ans seulement. Il était fils de Louis II d'Orléans, mort lui-même assez jeune et dont la veuve, une Guise, après avoir longtemps servi de hameçon tendu par François I[er] au roi Henri VIII d'Angleterre, s'était remariée avec le roi Jacques V d'Ecosse. De ce second mariage était née Marie Stuart.

Au décès du jeune François d'Orléans, la question de savoir à qui Neuchâtel reviendrait, fut débattue pendant six ans entre les deux cousins germains du jeune prince, Léonor d'Orléans et le duc de Nemours ; le pays de Neuchâtel fut gouverné au nom de chacun d'eux, mais MM. de Berne firent droit aux vœux des Neuchâtelois en déclarant le comté indivisible et en l'attribuant à Léonor. On sait que la mère et tutrice de ce jeune prince, Jacqueline de Rohan, venait de se rattacher au protestantisme, ce qui a pu engager les Bernois à indemniser Jacques de Savoie-Nemours en terres bourguignonnes plutôt que de lui donner Neuchâtel.

Léonor d'Orléans a fréquemment habité Amiens ; on possède de lui, à la Bibliothèque nationale de France, un certain nombre de lettres

datées de cette ville, en juin et juillet 1572 et octobre 1573; elles sont adressées à M. d'Humières, gouverneur de Péronne, et relatives à des affaires du gouvernement de la Picardie: « punition des excès et insolences des gens de guerre, tant de cheval que de pied », qui ravageaient la contrée, etc., etc. L'acte principal de Léonor a été, en cette même année 1572, de refuser d'exécuter dans son gouvernement, au moment de la Saint-Barthélemy, l'ordre reçu de Paris de massacrer les protestants. Ce refus l'honore d'autant plus qu'il venait de passer au catholicisme et que rien n'est plus difficile à un renégat que de rester modéré. Les sceptiques diront peut-être que la crainte de MM. de Berne, prêts à mettre la main sur Neuchâtel, a pu exercer une influence sur ce prince, dans la mémoire duquel pouvait être resté le souvenir des Cantons suisses séquestrant un demi-siècle auparavant le Comté parce que le mari de Jeanne de Hochberg avait combattu contre eux en Italie. Peu importe le motif, le fait n'en reste pas moins à la louange de Léonor qu'il a risqué sa tête en refusant de s'associer à la Saint-Barthélemy. Cela ne veut pas dire que, dans son gouvernement de Picardie, Léonor ait renoncé à toute pression sur les Huguenots, car, un an plus tard, il écrivait d'Amiens à son lieutenant d'Humières pour réclamer la liste « au vrai, des gens de la religion nouvelle en son gouvernement et aussi de ceux qui pourraient avoir envie de se retirer et de vivre catholiquement ».

Mais le fait qu'il usait de tolérance en ne supprimant pas les protestants, et sa désobéissance lors de la Saint-Barthélemy, ont accrédité le bruit que sa mort, survenue peu de mois après, à Blois, lors d'une visite qu'il fit à la cour, n'avait pas été une mort naturelle; Brantôme, cependant toujours si favorable à Catherine de Médicis, ne peut s'empêcher de dire de ce prince: « Il mourut au retour du siège de la Rochelle, de poison (ce dit-on); que maudit soit le misérable qui la lui donna ou la lui fit donner; il n'était pas possible de voir un prince plus brave, vaillant et généreux, ni moins hypocrite en guerre; il fut été un jour un très grand capitaine, homme de bien et d'honneur; c'est grand dommage de sa mort dans la fleur de l'âge et de la beauté. »

Son fils aîné, Henri Ier de Longueville, a eu, pendant son gouvernement de la Picardie, des moments tragiques à traverser. Il venait d'épouser la jeune Catherine de Gonzague et de Clèves, fille de Ludovic Gonzague, maréchal de France, auquel on avait reconstitué en Champagne sa principauté de Mantoue et donné les duchés de Réthel et de Nevers, après son mariage avec une Guise. Le roi Henri III était à Blois.

Le duc de Longueville venait d'installer sa jeune femme au siège de son gouvernement, à Amiens; elle y avait été rejointe par sa belle-mère, Marie de Bourbon, par trois ou quatre de ses jeunes belles-sœurs encore célibataires et par son jeune beau-frère, le comte de S[t]-Pol. Longueville était allé faire une excursion à Saint-Quentin.

La ville d'Amiens, qui avait toujours tenu le parti des Guise, était depuis peu rentrée dans le calme, mais il avait fallu sévir contre les excitations de certains prêcheurs soutenus par l'évêque. — Soudain éclate la nouvelle qu'Henri III vient de faire assassiner à Blois le duc de Guise. — Les bourgeois d'Amiens ferment aussitôt les portes de la cité pour empêcher le gouverneur d'y rentrer avec la troupe, et se précipitent au Logis royal, où ils enferment la mère, la femme, les sœurs et le frère du duc de Longueville.

Qu'allait faire Henri I[er]? Au milieu du désarroi général des esprits, alors que la France entière hésitait entre la Ligue et un roi huguenot et navarrais, Longueville prit résolument et rapidement parti pour le devoir, parti pour la France contre les Ligueurs soutenus par l'Espagne, et, sans se préoccuper de la captivité des siens, il écrit à son beau-père Ludovico Gonzaga la lettre suivante, empreinte d'un vrai patriotisme et qui fera de lui un des chefs de ces «Politiques» auxquels Henri IV dut finalement la couronne :

« Je vous dirai que je n'ay d'autres ennemys que ceux de cet Estat, et que mes amys sont ceux qui, demeurans en l'obéyssance du roy, exposent leurs vies avec moy pour la manutention (le maintien) de cette couronne, comme aussi pour forcer à partir l'Espagnol et le Lorrain qui aujourd'hui se sont joints au milieu de mon gouvernement... Vous vouliez attendre six mois... Si tout le monde en eut voulu faire de mesme par deça, nos ennemis auraient maintenant le pied sur notre gorge. En guerres civiles, où il va du changement de l'Estat, il faut une plus prompte résolution, et la neutralité est la ruyne de ceux qui s'en servent; et puis, mon aage ne requerrait que je demeurasse inutille à la terre qui m'a nourry. Je suis françoys, et, comme tel, convenez, s'il vous plaist, monsieur, que les ennemis de la France me sont tousjours en détestation, sans que pour cela, je m'oublie au devoir dont je suis tenu envers Dieu et son église catholique, pour laquelle, quand il sera temps, je donnerai bien à connaître que je sçay servir Dieu aussi bien et mieux que mon roi... Je monte à cheval et crois que, dans trois jours, j'aurai six cens gentilshommes et mil bons chevaux. Je vous baise très humblement les mains, votre très humble et très obéissant fils, Henry

Dorléans. A Compiègne, ce dernier febvrier ». — Il y a dans cette lettre autographe, écrite, au moment de monter à cheval, par un général de vingt-six ou vingt sept ans, un esprit politique, un souffle patriotique, une vie, une énergie, un oubli de soi-même qui mettent réellement en un relief fort honorable l'âme de Longueville.

Qu'allaient devenir les prisonnières, que le jeune duc abandonnait ainsi à leur sort pour ne penser qu'à son devoir de gouverneur et de généralissime en Picardie?

Le maréchal de Gonzague a laissé le récit de cette longue captivité, des négociations sans fin qu'il tenta auprès de son beau-frère Guise pour obtenir l'élargissement des prisonnières, de ses insuccès, et des ruses de toute espèce employées par les Ligueurs pour ne pas libérer leurs otages. Désespérés, les prisonniers tentèrent au bout de quatre mois de s'enfuir. Voici le récit de cette évasion tel que Louis de Gonzague le rapporte dans son *Discours d'Estat :*

Par l'avis et l'aide du sieur Cognyer, personnage d'Amiens rempli d'honneur et de charité, et de... barbier en la dite ville, la duchesse de Longueville trouva moyen de faire une ouverture en un endroit du logis où elle était prisonnière, qui répondait dans une cave de la maison prochaine. Elle sortit par là, et après, de la ville, habillée en pauvre villageoise, accompagnée des susdits. Etant allée jusqu'à un petit village, distant de trois lieues d'Amiens, où elle se voulut un peu reposer, elle y fut, par un grand malheur, reconnue des paysans du dit lieu, arrêtée aussitôt et mise sur une charrette en laquelle les laboureurs chariaient leurs fourages et leurs fumiers. Elle fut ramenée en ladite ville d'Amiens, combien qu'elle leur promît 4000 écus s'ils la voulaient sauver, mais ce peuple aveuglé n'y voulut pas entendre. Ainsi donc, habillée en villageoise, elle fut menée à la ville d'Amiens dans ce chariot de triomphe, lequel ils ne voulurent couvrir d'aucun linge, afin que par sa vue et par sa honte, le peuple reçut une plus grande joie. Aussitôt que la nouvelle fut arrivée de sa prise, les uns se mirent aux fenêtres et les autres par les rues, en intention de vomir sur cette pauvre princesse toute la rage diabolique qu'ils avaient dans la poitrine. De loin on commença à crier: Voici la chienne, voici la sorcière, voici la méchante; il la faut noyer; en lui disant cela, quelques uns lui jetèrent de la fange contre le visage, lequel cette princesse affligée cachait dans son giron, gémissant et sanglottant. Cognyer fut tellement blessé par le corps et par la tête qu'il en pensa mourir, mais il fut étroitement détenu et est encore entre les mains des barbiers (chirurgiens). Quant au dit barbier, il fut réclamé par les séditieux pour être livré au dernier supplice sans autre forme de procès; il fut tout aussitôt assommé de coups de pierre et de bâton, comme on fait d'un chien enragé; après il fut traîné dans les rues jusqu'à un lieu où ils l'attachèrent à une potence, pour achever cette œuvre agréable à Dieu, si charitable envers

un chrestien sans confession. Quant à Mme de Longueville, les uns, j'ai déjà dit, la voulaient noyer; les autres lui tiraient des coups d'épée au travers des ridelles de la charrette, pensant la tuer; les principaux d'Amiens la firent alors soudain descendre de la charrette et la menèrent en grande diligence à leur hôtel de ville, où elle fut retenue jusqu'au soir habillée en païsanne; de là ils la menèrent en sa prison où elle est resserrée aussi misérablement que si elle eut été convaincue d'avoir tué son père ou son mari, ou de quelque crime de lèze majesté divine et humaine.

Quant au jeune comte de St-Pol, il avait réussi à quitter la ville par une autre porte que sa mère; arrivé au lieu du rendez-vous convenu et ne la trouvant pas, il rejoignit désespéré son frère le duc de Longueville. Celui-ci, de plus en plus irrité de la captivité des siens, battait la Picardie, où se trouvaient de nombreux partis espagnols qui avaient envahi la France après l'assassinat d'Henri III et l'arrivée au trône d'Henri IV. Longueville avait hérité des talents militaires attribués à son père par Brantôme; il réussit à infliger aux Espagnols la sanglante défaite de Corbie; il n'hésita pas à s'adjuger, selon des mœurs qui n'avaient pas tout à fait disparu, un certain nombre de prisonniers pour s'en servir dans un intérêt personnel, c'est-à-dire pour tenter d'obtenir des Espagnols et des Ligueurs la liberté des siens; le duc d'Epernon voulut s'opposer à cet acte; une scène violente eut lieu entre les deux généraux français et il semble même que certains gestes suivirent la dispute.

Henri IV paraît avoir été furieux. Dans la correspondance manuscrite du duc de Nevers, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, se trouve une lettre du Roi à Longueville où se lit le passage suivant : « Je pourrais user de mon autorité, passer outre, et vous déclarer ma volonté; mais je ne le veux faire, étant bien aise d'avoir sur votre différend l'avis de votre beau-père, mon cousin le duc de Nevers; cependant, envoyez-moi les prisonniers; je veux les avoir près de moi... demain matin », et le roi ajoute de sa main après la signature : « Je vous prie de n'user de remise au fait des prisonniers, car je m'en offenserais. » On voit que le bon roi Henri savait se faire respecter. On voit aussi, par la suite de la correspondance, que le lendemain, le pauvre d'Humières, que les Longueville, de père en fils, chargeaient volontiers de missions désagréables, a dû aller faire au duc d'Epernon des excuses au nom de son maître, excuses aigres-douces et contenant la phrase : « parce que c'est le roi qui nous le commande ». On voit enfin que le jeune général de Longueville, tout en s'excusant auprès du roi et en lui envoyant d'Humières pour calmer S. M., ne se gêne pas de lui écrire : « Nous ne pouvons autrement que de nous tenir offensé de nous avoir

ôté des mains les prisonniers qui étaient aussi sûrement en cette ville qu'en aucune autre où ils puissent être menés, mais c'est mon malheur que vous désirez gratifier, en tout, *un autre* plus que nous. »

Qui est cet autre qui s'interpose en 1591 entre Henri IV et le duc de Longueville? De quelle influence occulte s'agit-il ? Ce problème va se poser redoutable au moment de la mort du jeune duc.

En attendant, la captivité de sa femme, de sa mère et de ses sœurs se prolongeait, et la guerre durait toujours.

Lors de la retraite d'Henri IV sur Dieppe, au moment où, désespéré, le roi hésitait à s'embarquer pour l'Angleterre, deux généraux le sauvèrent : Biron à la bataille d'Arques, et Longueville qui, avec l'armée de Picardie, s'était attaché pas à pas à l'arrière-garde du duc de Mayenne, l'avait obligé à repasser la Seine et avait grandement contribué, avec les troupes neuchâteloises et bâloises, au succès décisif de la journée d'Ivry. Ces victoires d'Henri IV ne faisaient qu'accroître la dureté des Ligueurs d'Amiens envers leurs prisonnières ; la duchesse douairière ne pouvait plus voir ni ses filles, ni sa belle-fille ; les jeunes femmes, pour employer les termes du *Discours* du duc de Nevers, ne pouvaient, de leur côté, « voir leur dolente mère pour lui rendre l'obéissance et le service qu'elles désiraient lui faire ; comme elle était tombée en une grande maladie, elle ne put obtenir le contentement de leur donner les commandements et les dernières bénédictions que les bons enfants sont curieux de recevoir de leurs pères, dont elle reçut un crève-cœur si grand, qu'elle ne pouvait recevoir aucune consolation et ne faisait incessamment que pleurer... Ils ont été si malicieux que d'empêcher Messieurs de Longueville et de Nevers d'avoir de leurs nouvelles... La duchesse est réduite à deux fort petites chambrettes pour elle et pour ses femmes, qui lui servent pour coucher, prier Dieu, manger, faire sa fourrière, sa sommellerie et la buée (lessive), car on lui a ôté une salette (petite salle) dans laquelle elle se promenait et passait une partie de la chaleur du jour. Les fenêtres qui regardent dehors ont été bouchées, et les autres tellement barrées qu'elles ne valent guère mieux. Quant à ses officiers, logés en d'autres chambres au derrière du logis, ils sont enfermés avec de gros cadenats, comme l'on fait des ours... De tels procédés de la part du duc de Mayenne sont des œuvres fort charitables, remplies de toute piété et qui donnent un indice très apparent du zèle chrétien qui est au cœur de cette sainte Union (la Ligue) pour être un esguillon à tout bon Catholique..... N'est-ce pas agir contre toutes les lois divines et humaines, qui détestent l'empêchement que l'on donne aux mariés de se tenir

ensemble, surtout quand il s'agit d'une couple de princes jeunes de vingt à vingt-deux ans, comme ceux-cy, qui s'entraiment infiniment et qui désirent d'avoir lignée, ainsi que chacun fait naturellement, et particulièrement des princes de grande et de riche maison comme ils sont. »

Le Logis du roi, dans lequel étaient enfermées la duchesse de Longueville, ses filles et sa belle-fille, subsiste encore aujourd'hui au centre de la ville d'Amiens. Cette ancienne résidence des gouverneurs est dans un état de délabrement absolu; sous des couches de platras, on aperçoit les restes de fines sculptures et de médaillons d'empereurs romains ou autres ornements en style de la renaissance italienne; seule la tour de l'escalier est à peu près intacte, ce qui a permis d'en faire pour nos lecteurs un dessin qu'ils admireront en apprenant que l'auteur, le baron de Calonne, a 83 ans. A l'intérieur, la saleté règne en maîtresse.

Au XVIme siècle, le Logis royal était entouré de murailles crénelées, ornées de guérites à toits pointus. A l'intérieur se trouvaient une cour plantée de grands arbres et un jardin; un pont-levis y donnait accès; du côté de la rue, des fossés. A partir de Louis XIV, on a cessé d'entretenir le logis royal; au siècle suivant, le gouverneur, autorisé par le roi, céda une partie des terrains à la Société de musique d'Amiens, pour y construire les concerts d'Apollon. Peu à peu le reste de l'édifice fut transformé en établissement de bains, café, etc., de sorte qu'on a peine à se représenter que de grands personnages ont pu y avoir leur résidence.

La captivité des princesses à Amiens se prolongea pendant trois ans et un mois, soit du jour de Noël 1589 au mois de janvier 1593.

Au moment de leur élargissement, Henri IV préparait son abjuration (juin 1593) et le duc de Nevers était en grande faveur; fervent catholique, quoiqu'un des plus rudes adversaires de Guise et des Ligueurs, il était envoyé en ambassade à Rome, pour disposer le pape en faveur de son roi; il réussissait dans sa mission et tout semblait marcher à souhait pour Henri de Longueville et pour Catherine de Gonzague.

Le jeune ménage espérait enfin un héritier; le maréchal de Nevers, malgré ses campagnes incessantes, trouvait le temps d'adresser à sa fille de touchantes recommandations:

J'ai grand peur que vous ne fassiez un avorton, si vous continuez à ne manger rien qui vaille ou bien peu. C'est offenser Dieu et rendre vos père, mère et mary très mal contans; c'est pourquoi je vous prie de penser à vous et donner à Dieu d'être content de vous de la grâce qu'il vous a



(Dessin original du baron de Calonne.)

Restes du Logis royal d'Amiens
où fut détenue sous la Fronde, pendant quatre ans,
Marie de Bourbon, princesse de Neuchatel,
mère d'Henri Ier de Longueville.

IMP. WOLFRATH ET SPERLE, NEUCHATEL



DOULLENS (SOMME)

DEVANT LAQUELLE HENRI Ier DE LONGUEVILLE A ÉTÉ MORTELLEMENT BLESSÉ EN AVRIL 1595.

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

fait d'être grosse, afin qu'il conserve l'enfant qu'il vous a donné, et que par le moyen d'iceluy, nous en puissions recevoir le contentement que nous en espérons. — (Paris, 12 mars 1595.)

Toutes ces espérances, tout ce bonheur, allaient être brisés.

A une dizaine de lieues au nord d'Amiens se trouve la petite ville de Doullens, aujourd'hui sous-préfecture du département de la Somme. Il y avait là une forteresse construite par François Ier, qu'Henri IV, puis Vauban ont transformée en citadelle, et qui sert actuellement de maison de correction pour jeunes filles.

En 1595, les Espagnols avaient réussi à s'emparer de Doullens par surprise. Longueville, généralissime en Picardie et gouverneur de la province, a-t-il commis à cette occasion quelque faute? On doit le supposer, car une lettre du vieux maréchal de Nevers à son gendre, datée de Paris, 12 mars 1595, et conservée en original à la Bibliothèque nationale, nous montre le roi fort irrité :

Je ne puis vous celer, Monsieur, que j'ai reçu un très grand déplaisir de voir le Roi fâché contre vous de ce que vous avez fait à Dourlan et d'autant plus que Villaucourt a dit au Roi tout le contraire de ce que le gentilhomme envoyé par vous avait raconté;... que les ennemis ne se sont pas tant approchés de la place;... que MM. de la Boissière et Maignan vous ont quitté marris d'avoir vu ce que vous avez fait... Tout ce qui vous touche me foudre jusqu'aux entrailles... C'est pourquoi je vous envoie cette lettre pleine de regrets de ce que vous avez fait et du déplaisir que je vois au roi, afin de vous supplier de justifier vos actions. Si vous n'avez pas eu les plus graves motifs de faire ce que vous avez fait, et si vous n'avez pas agi avec l'avis des capitaines qui étaient près de vous, vous avez mal fait et devez réparer le tout au plus tôt. Je ne sais que croire de tout ceci, car d'un côté l'on dit des choses fort à votre désavantage, et d'autre côté, je ne puis me persuader que vous ayez fait cet acte sans raison. Je ne serai à mon aise que je ne voie tout ceci terminé à votre honneur... L'amitié paternelle que je vous porte me fait vous écrire, afin que je m'acquitte de mon devoir, car je vous aime comme mon fils propre.

Trois semaines plus tard, Henri de Longueville se présentait devant Doullens, reconquise, « pour y mettre l'ordre que le Roi lui avait commandé d'y établir ». Sa jeune femme, restée à Amiens, écrit au maréchal de Nevers, le 8 avril :

Sur les huit heures du soir, alors que les soldats de la citadelle escopettaient en signe d'allégresse de sa venue, quelques-uns, par une trop grande et dangereuse mégarde, tirèrent à balles, du haut en bas, à la troupe de Monsieur mon mary; le malheur fut tel que l'une porta à la tête du capitaine Ramel, ingénieur, qui est en grand danger de mort,

et l'autre, d'un pareil désastre, à la tête aussi de Monsieur mon mary, mais de la divine bonté, plus favorablement, le coup de sa blessure n'ayant point passé la peau et la chair qui est au-dessus de l'oreille gauche, et ressorti de la longueur d'un doigt plus delà, au derrière de la tête. Il fut bien rapporté dans un branquart, et, à ce que les médecins et chirurgiens ont assuré après le second appareil, j'espère qu'avec la grâce de Dieu, son mal sera bientôt guéri, pour être capable de faire de bons services au Roi.

Catherine de Gonzague ajoute cependant, ce qui prouve son inquiétude, qu'il serait important d'obtenir que la suppléance de son mari au gouvernement de Picardie fût confiée à son beau-frère, le comte de St-Pol, et, suivant l'usage féminin, dit peut-être l'essentiel dans le *post-scriptum :*

Je crains extrêmement que le délayement (le retard) arrivé par la blessure de Monsieur mon mary pour le fait de Doullens, ne fasse soupçonner au Roi que ce soit de sa part manque de volonté de le satisfaire; c'est pourquoi je vous supplie reconnaître ce qu'il en est, et m'en advertir, car, bien que son mal ne puisse nullement permettre de lui parler d'affaires, néanmoins, à cette extrémité, je m'y hazarderais.

Cette phrase permet de supposer que Longueville est allé à Doullens sur l'ordre exprès du Roi, pour arranger à tout prix une mauvaise affaire. Le fait incontestable est qu'Henri IV était déjà irrité, que le maréchal de Nevers donnait tort à son gendre, qu'on disait des choses «fort au désavantage» de celui-ci et qu'il y avait de l'orage dans l'air.

Le lendemain, 8 avril 1595, la jeune princesse écrit de nouveau à son père, pour lors en Champagne au siège de son gouvernement; elle adresse sa lettre simplement «à mon père». On ne peut s'empêcher d'admirer la crânerie de cette petite princesse de vingt ans, qui, un mois auparavant, au cours d'une grossesse difficile, refusait de se bien nourrir et qui, à côté du lit de son époux, grièvement blessé, dicte et signe les lignes suivantes :

Je vous mandais hier les mauvaises nouvelles de la blessure de Monsieur mon mary; aujourd'hui je vous en envoie, Dieu merci, de plus agréables. Il m'a fait cette grâce que je suis accouchée cette nuit d'un beau fil, après un travail aussi heureux et naturel que j'eusse pu désirer. J'ai été trompée sur le temps de la conception, car il est vermeil et bien vivant, et j'espère qu'il se fera bien nourrir pour être capable d'accroître le nombre de vos serviteurs. Je me contenterai de vous dire cela pour le présent, le reste étant affaires de femmes auxquelles j'en rends compte. De la santé de mon mari, on lui a fait aujourd'hui une incision heureuse à sa plaie... et l'on a espoir de guérison dans quinze jours ou trois semaines

avec l'aide de Dieu... Je vous supplie très humblement de vouloir aviser à ce qui devrait être fait pour que, si le Roi croyait nécessaire d'envoyer quelqu'un par deçà pour les affaires du gouvernement, ce fut plutôt Monsieur le comte (de St-Pol) son frère, ou bien le cardinal de Retz, que tout autre.

Le petit enfant né en ces tragiques circonstances fut Henri II de Longueville, l'ami de jeunesse de Louis XIII et son confident lors de l'assassinat de Concini, le conquérant de la Franche-Comté, le plénipotentiaire de la France au congrès de Westphalie, l'un des chefs de la Fronde... et le créateur des allées de Colombier.

Quant à Catherine de Gonzague, ce fut, au point de vue moral, le meilleur moment de son existence ; plus tard elle vivra dans les dettes, se ruinera à bâtir à Coulommiers un palais insensé, et mènera, somme toute, une existence effacée et sans gloire.

Autour du lit de douleur du duc de Longueville s'étaient réunis tous les siens ; sa mère, la vieille et pratique Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, voyant que l'état du malade empirait, a écrit d'Amiens, le 20 avril 1595, à l'ambassadeur Sillery à Neuchâtel, une lettre fort remarquable par la hauteur des vues politiques ; elle lui fait savoir qu'elle redoute, dans le cas où son fils viendrait à succomber, l'opposition des Bourgeois de Neuchâtel, peu sympathiques à leur nouveau gouverneur Vallier, Soleurois et catholique, comme aussi l'intervention de MM. de Berne, et surtout la présence de l'armée espagnole en Franche-Comté, parce que dans cette armée se trouve son cousin le duc de Nemours, ancien prétendant à la souveraineté de Neuchâtel contre feu son mari Léonor d'Orléans ; il faut donc, si les Espagnols approchent de la frontière, faire garder toutes les avenues par les plus proches habitants et envoyer au duc de Nemours des ambassadeurs pour le prier de ne pas s'approcher de Neuchâtel et de Vallangin, *qui est dans le climat de la Suisse et donnerait aux Cantons l'occasion d'y employer leurs armes, alliés et amis* [1].

Marie de Bourbon ajoute, d'ailleurs, que les médecins ne craignent pas pour la vie de son fils, mais, avec le pressentiment des mères, elle n'a pas confiance et considère la blessure à la tête comme très dangereuse.

D'après ce que rapporte l'avocat Bérée, dont le père et le grand-

[1] Le 12 du même mois, les Suisses avaient envoyé à Henri IV des ambassadeurs pour « lui faire entendre les voleries de Vaugrenans et autres en Franche-Comté, afin d'y remédier, autrement ils prendraient la protection de ce pays » (Archives du Doubs, B. 565).

père avaient été les gérants des Longueville pour leur baronnie d'Etrépagny, assez voisine d'Amiens, « les chirurgiens n'ayant pas pris garde qu'il y avait du poil de castor (castor est ici synonyme de chapeau) dans la plaie, qu'ils ne nettoyèrent pas bien, la gangrène s'y mit. Balthazar de la Cuisse, chirurgien de réputation à Etrépagny, et père du fameux La Cuisse, accoucheur de femmes à Paris, fut mandé, mais trop tard pour le traiter. » Henri Ier expira à Amiens le 29 avril.

Son corps fut exposé au Logis du Roi, « vêtu d'un pourpoint de satin blanc passementé d'argent, son collier de l'ordre au col et une croix en la main. » Un superbe monument lui a été élevé par sa veuve en l'Eglise des Célestins de Paris; ce tombeau a échappé aux iconoclastes révolutionnaires et se trouve aujourd'hui au Musée du Louvre; il se compose d'une pyramide de marbre chargée de trophées, ornée de bas reliefs en bronze doré et flanquée des statues allégoriques de la Vérité, la Force et autres vertus.

Il s'est immédiatement formé dans l'opinion publique un courant pour attribuer un côté mystérieux à la mort d'un prince déjà célèbre par ses victoires malgré sa jeunesse, et succombant au moment de la naissance de son unique enfant, après une querelle avec le roi. A Neuchâtel, l'annaliste Boyve rapporte que « quelques-uns ont écrit que le coup fatal était destiné seulement à Ramelle, tué au côté du prince, tandis que d'autres assuraient qu'on en voulait au prince seul, et que la balle était payée par une dame de considération (*sic*) nommée Gabrielle d'Estrées, maîtresse du roi, qui s'était tenue offensée de quelques paroles ». A Gisors, ville qui est située non loin d'Amiens et à quelques kilomètres du château de Trie, résidence habituelle des Longueville, l'auteur du curieux *Journal d'un bourgeois de Gisors* est plus réservé, selon l'habitude des Normands de ne jamais rien affirmer, mais on peut lire entre les lignes : « On n'a jamais pu découvrir qui avait été telles malheureuses personnes qui *avaient fait* telle affaire. » A Etrépagny, également à quelques kilomètres de Trie, l'avocat Bérée, confident lui-même, et fils et petit-fils de confidents des Longueville, est beaucoup plus catégorique ; il écrit vers 1699 : « On a cru qu'Henri Ier avait été des amis de Madame Gabrielle (d'Estrées) et qu'étant convenus ensemble de se rendre respectivement leurs lettres, le duc avait retenu une partie de celles de la dame et en avait fait un mauvais usage. Il avait aussi donné de la jalousie au marquis d'Humières et au comte de Chaune, et on a cru que d'Humières avait pratiqué (acheté) le soldat qui lui donna un coup de mousquet par ordre de Madame Gabrielle. Ces deux seigneurs



TOMBEAU D'HENRI Ier DE LONGUEVILLE

MORT EN 1595

Ce monument, érigé par Catherine de Gonzague dans l'Eglise des Célestins de Paris et dû au sculpteur F. Anguier, est actuellement au Musée du Louvre.

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

se deffirent de leurs femmes environ dans ce temps-là.» D'Humières lui-même fut tué trois mois après, d'une mousquetade, au siège du Hâvre.

Il y aurait donc là un drame très compliqué: Longueville, pour garder barre sur la maîtresse du roi, ne lui aurait pas restitué une correspondance compromettante; si le fait est exact, le duc se serait conduit en maître-chanteur et on comprendrait que les colères du roi contre Longueville, après Corbie et à propos de l'affaire de Doullens, aient été fomentées et attisées par Gabrielle d'Estrées; on comprendrait aussi que le vieux maréchal de Nevers ait pu écrire à son gendre, un mois avant le fatal coup de mousquet: «On dit des choses fort à votre désavantage.» La belle Gabrielle, voulant faire disparaître un personnage gênant, aurait agi avec une habileté toute féminine et qui rappelle les procédés de Catherine de Médicis; elle aurait appris que Longueville, non content de confier des missions politiques désagréables au pauvre d'Humières, son lieutenant, lui avait donné des motifs de jalousie; elle aurait alors, sans se découvrir personnellement, mis d'Humières au courant de son infortune conjugale. D'Humières aurait payé un soldat pour tuer son maître et rival, en donnant à cet acte l'apparence d'un cas fortuit ou d'une maladresse. Après quoi, se retournant contre l'épouse coupable, d'Humières, qui n'avait pas la ressource du divorce, aurait, au bout de peu de temps, envoyé sa femme dans l'autre monde. Mais, comme tout crime doit être puni dans un drame qui se respecte, un coup d'arquebuse aurait, au siège du Hâvre, rendu à d'Humières œil pour œil et dent pour dent. Bien plus, on pourrait ajouter à ce récit le fait que, peu d'années après, la belle Gabrielle elle-même mourut subitement à Paris, dans des circonstances mystérieuses, ensorte que la main de Catherine de Gonzague, en ce temps où la vengeance privée était encore une sorte de devoir d'honneur, pourrait être retrouvée dans le double décès de d'Humières et de Gabrielle.

Si le bruit public est un élément de preuve, si l'opinion de Bérée, qui est un légiste et dont la famille a vécu dans l'intimité des Longueville, est un indice sérieux, si une certaine hostilité latente a pu exister chez les Longueville contre la maîtresse du Roi, puisqu'une sœur d'Henri Ier passe pour avoir souffleté de sa pantoufle, en 1598, Gabrielle d'Estrées, pour une question de préséance, il convient de faire remarquer que les mémoires du maréchal de Nevers sont absolument muets sur les prétendues causes secrètes de la mort de son gendre; n'a-t-il pas osé parler? Cela n'est guère dans son caractère et le silence n'est pas son défaut.

Catherine de Gonzague, la jeune veuve du duc de Longueville, n'a pas davantage parlé au cours de son long veuvage, ou plutôt elle a fait inscrire sur le tombeau de son époux une épitaphe qui affirme nettement l'accident et disculpe Gabrielle d'Estrées : *Cumque a Durlanensis præsidis hononifice exciperetur, fortuita improvidi militis glande trajectus in flore juventutis occubuit... aetatis XXVIII.* [*Lors de la réception d'honneur que lui faisaient les habitants de Doullens, il fut atteint par la balle fortuite d'un soldat imprévoyant, et il succomba dans la fleur de la jeunesse, à 28 ans.*]

En tout cas, Henri IV a fait ce qui dépendait de lui pour détruire la légende : il a tenu sur les fonds baptismaux le petit Henri II de Longueville ; il a mis dans son berceau le brevet de gouverneur général de Picardie ; il a confié la gérance du gouvernement au frère du défunt, le jeune comte de St-Pol. Les Longueville ne paraissent pas avoir osé garder rancune à Gabrielle d'Estrées ; dix-huit mois après l'événement de Doullens, Gabrielle venait chez eux au château de Trie, y était reçue par la mère et la veuve de sa prétendue victime, y couchait en compagnie du Roi, d'une foule de seigneurs et de son fils César, plus tard connu et légitimé sous le nom de duc de Vendôme. N'est-il pas possible de supposer que le roi, comme les Longueville, ont tenu par cette manifestation publique à écarter les bruits en cours ? On peut ajouter encore que, peu après, la vieille Marie de Bourbon vendait à la même Gabrielle ses droits à la terre d'Auneau, et continuait donc avec elle des relations. Il semble difficile d'arriver à une conclusion absolue, mais en consultant les pièces originales de l'époque, et notamment la correspondance échangée pendant la maladie même du duc, entre sa femme, sa mère et son beau-père, on doit constater qu'il n'y a pas trace d'une accusation contre la belle Gabrielle.

Après la mort d'Henri Ier, la ville d'Amiens tomba au pouvoir des Espagnols ; Henri IV vint en faire le siège, avec le concours d'un fort parti de Suisses, commandés par le Soleurois ou Neuchâtelois Grissach (Cressier) et le Cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale de Paris conserve une gravure du temps, indiquant l'emplacement occupé sous les remparts par les Suisses. Il existe aux archives de Soleure et de Lucerne de très intéressants récits (Zytungen) des événements du siège, par différents officiers suisses ou par des correspondants (espions?) italiens, espagnols, etc.

Lorsque le jeune Henri II de Longueville eut atteint sa majorité, il vint s'installer à Amiens, d'où il notifia le 18 avril 1617 aux châtelains

et maîtres bourgeois de la principauté de Neuchâtel que la duchesse sa mère et régente (Catherine de Gonzague) lui avait remis l'administration de ses biens et de ses affaires après les avoir gouvernés « dignement et en bonne mère ». Il leur annonçait en même temps son mariage avec la princesse Louise de Bourbon-Soissons, et s'excusait de ne pouvoir venir bientôt à Neuchâtel, étant obligé de se rendre en son gouvernement de Picardie; les originaux de ces lettres sont conservés aux archives de Neuchâtel.

Pendant quatre ans, Henri II fut en rivalité avec Concini, qui avait été nommé commandant de la citadelle d'Amiens, en même temps que lui-même prenait possession du gouvernement de la province. Cette rivalité, source d'intrigues sans nombre et d'une guerre civile, a duré jusqu'à la paix de Loudun, qui stipulait, entre autres, que le duc de Longueville échangerait le gouvernement de la Picardie contre celui, plus important, de la Normandie, et qui fut suivie de l'assassinat de Concini au palais du Louvre sur l'ordre de Louis XIII.

A partir de ce moment, les Longueville n'habitent plus Amiens; ils vivent à Trie, à Rouen, et surtout à la Cour. La seule trace de leur présence occasionnelle à Amiens est fournie par les Mémoires de Mme de Motteville; rendant compte de la visite de la reine Anne d'Autriche à Amiens au printemps de 1647, elle rapporte que la célèbre duchesse de Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon, revenue depuis peu de temps du congrès de Westphalie, et s'étant rencontrée avec la reine, celle-ci fit jouer, pour la régaler, une « belle comédie à machines ». Le jeune Louis XIV accompagnait sa mère.

Depuis lors s'accentua la décadence du « Logis du Roi », que ni les gouverneurs de la Province, ni la ville d'Amiens ne voulaient entretenir et que personne n'habitait plus.

Les principaux gouverneurs généraux de la Picardie furent, après les Longueville: le duc d'Elbeuf, le prince Charles de Lorraine, devenu plus tard gouverneur des Pays-Bas autrichiens pour l'impératrice Marie-Thérèse, et le comte de Talleyrand-Périgord.

Le seul souvenir de la longue présence des ducs de Longueville à la tête du gouvernement de Picardie, est aujourd'hui le nom de *place et de boulevard de Longueville*, donné à une partie des anciens remparts, transformés en promenades, et dans les fossés desquels circulent les trains de Paris à Calais.

Amiens a déjà débaptisé beaucoup de ses anciennes rues, pour leur

substituer les noms de Garibaldi, Gambetta et autres gloires récentes. Félicitons-nous de ce que le nom de Longueville ait pu trouver grâce jusqu'ici devant l'édilité amiénoise, au milieu de cette hécatombe, trop générale en France, des désignations rappelant ce qui a pu se passer avant la troisième République. Le culte des souvenirs historiques locaux n'est-il pas une des sources du patriotisme?

SOURCES

Description des rues et bâtiments saints et profanes de la ville d'Amiens, manuscrit publié par M. Victor de Beauvillé, dans le tome Ier de son Recueil de documents inédits concernant l'histoire de la Picardie.

Grandes archives de Neuchâtel, H $^5/_{15}$; I $^5/_6$, litt. *r;* L $^5/_2$.

Boyve. *Annales de Neuchâtel,* III, 332.

Bibliothèque nationale de Paris. Fonds français. Manuscrits 3260, fol. 97; 3411, fol. 12; 2627, fol. 7, 9, 17, 19; 3629, fol. 3; 3209, fol. 77, 79; 3208, fol. 51; 3615, fol. 98.

Archives de Lucerne. Zeitung von Amiens, 1597; Zeitung aus Antorff, 1597; Zeitung aus Brüssel; Avisi di Roma; Brief aus Paris; Vero discorso di quarto e successo alli giorni passati sotto la Citta d'Amiens in Francia, Torino, 1597; lettres du camp devant Amiens.

Archives de Soleure. Feldberichte der solothurnischen Hauptleute, 1597, sur le siège d'Amiens.

Millin. *Antiquités nationales.* — Description de l'Eglise des Célestins de Paris, Paris, 1790, I, 105.

Dusevel et Scribe. *Description historique et pittoresque du Département de la Somme,* II, 73.

Musée neuchâtelois. VIII, p. 120, année 1871.

Mme de Motteville. *Mémoires,* I, p. 333.

Berée. *Généalogie des seigneurs et dames d'Etrépagny.*

Les mémoires de M. le duc de Nevers, Paris, deux vol. in fol., chez Louys Billain, au Palais, au second pilier de la grande salle, à la Palme et au grand César, 1675. Voir surtout le tome II, 158 à 206.

Journal d'un bourgeois de Gisors. Bibl. nat. de Paris. Manuscrit, fonds français, 13674, publié à Paris par M. Fitan.

L'abbé L. Delgove. Histoire de la ville de Doullens, p. 128 et 129.

Baron A. de Calonne. Histoire de la ville d'Amiens, 1900, tome II, p. 90 et ss., 96 et ss.; 195.

Renseignements manuscrits dus à l'obligeance de M. le Baron de Calonne, à Amiens, de M. Petit, sénateur, maire de la ville d'Amiens, et de M. F. Poujol de Fréchencourt, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie.

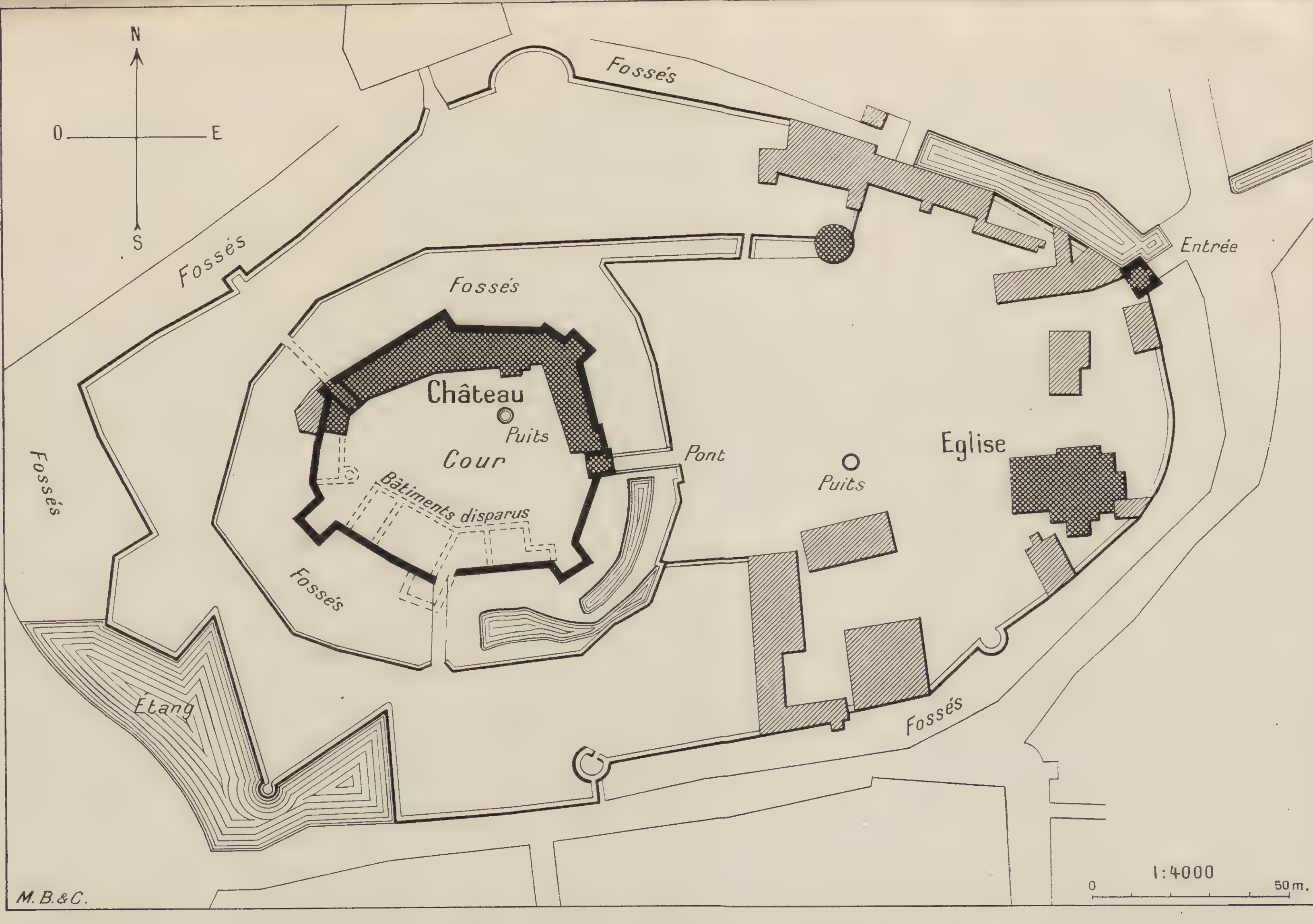
ÉPOISSES

(AVEC PLANCHES)

Pour se rendre à Epoisses, il faut quitter la grande ligne de Dijon à Paris à la station des Laumes, située au pied de la colline d'Alise-Sainte-Reine, que Napoléon III a définitivement reconnue être l'emplacement de l'ancienne *Alesia:* c'est là que Jules-César a brisé l'héroïque résistance des Gaulois en s'emparant de leur chef Vercingétorix. Des Laumes, une ligne secondaire se dirige sur les charbonnages d'Epinac, et une autre passe par la ravissante petite ville de Semur, entourée de trois côtés par la profonde vallée de l'Armançon et défendue par un fort château rougeâtre, flanqué à ses angles de quatre énormes tours rondes à toits pointus; c'est dans ce château de Semur qu'a été détenu pendant six ans et qu'est probablement mort le dernier descendant mâle de l'ancienne maison des comtes de Neuchâtel sur le Lac, l'infortuné Jean-le-Bel. En continuant au sud dans la direction d'Avallon, le chemin de fer traverse un haut plateau très fertile, mais nullement pittoresque; des collinettes minuscules marquent l'horizon; aucune forêt n'attire l'œil. C'est sur ce plateau que se trouve la forteresse d'Epoisses, à l'extrémité d'un gros village bourguignon exclusivement agricole.

Le château d'Epoisses passe pour un des plus anciens de la Bourgogne. Il a appartenu aux rois de la première race. Brunehaut est censée y avoir séjourné, puis une famille autochtone s'y implanta, et la dernière dame d'Epoisses apporta la terre en mariage au XIIme siècle à Bernard ou Raymond de Montbard, oncle maternel de saint Bernard. Un de leurs fils, André, ramena de Jérusalem des chevaliers de l'Ordre teutonique, auxquels il donna en fief, en 1225, l'hôpital ou Maison-Dieu d'Epoisses. Les deux fils d'André de Montbard étant morts sans postérité, la terre passa à sa fille Elvis (Aloyse), qui avait épousé Dreux de Mello, d'une famille originaire de la Picardie; Mello avait, d'un premier mariage, un fils, qui fut l'héritier de sa belle-mère. Cette famille s'est éteinte vers 1419 en la personne de Jeanne de Mello, mariée à Jean de Montagu.

Epoisses était alors si épuisé par les guerres, les famines et les épidémies, que le pays était désert, les champs en friche, les



Plan du Chateau d'Epoisses, d'après le Cadastre.

vignes abandonnées ; il fallut affranchir les vassaux pour attirer des habitants. Claude de Montagu, fils de Jeanne de Mello, avait eu à racheter un tiers d'Epoisses aux La Trémoille et un autre tiers aux d'Aumont, ses cousins germains. Lorsqu'il mourut sans postérité, au



EPOISSES. — TOUR D'ENTRÉE DU CHATEAU PROPREMENT DIT.

commencement du règne du duc Charles-le-Téméraire, de nombreux héritiers se présentèrent en invoquant le principe du droit bourguignon *paterna paternis, materna maternis,* qui est aussi le principe neuchâtelois. Les parents du côté Mello soutenaient qu'Epoisses était une terre Mello ;

les Montagu soutenaient que Claude ayant payé à beaux deniers les deux tiers d'Epoisses et ayant hérité personnellement de sa mère le dernier tiers, Epoisses était devenu un bien Montagu. Le lecteur excusera ces détails juridiques, qui semblent n'avoir aucun rapport avec les anciens souverains de Neuchâtel en Suisse; c'est cependant ce procès qui aura pour conséquence d'unir Neuchâtel et Epoisses par une communauté de seigneurs; ce fut long et même tragique:

La querelle des Mello et des Montagu fut portée devant le « Grand Conseil » du duc Charles de Bourgogne, et, au dire de l'avocat dijonnais Sayve, dans l'inventaire des biens de Jeanne de Hochberg-Neuchâtel dressé par lui entre 1521 et 1524, « le chef du Grand Conseil et chancelier de Bourgogne, messire Guillaume Hugonet, voyant les complications de la dite succession, et sachant la baronnie d'Epoisses une des premières de la Bourgogne, acquit secrètement le droit de ceux qui paraissaient avoir le plus de chances; il fit même cette acquisition sans rien payer et se fit donner par confiscation les droits de certains plaideurs absents du pays »; Hugonet se serait borné à promettre à ses cédants de leur faire gagner d'autres procès pendants « devant lui, et la preuve de son indigne conduite se trouverait dans le fait qu'il ne possédait pas à cette époque cent livres de rentes ». Epoisses lui fut adjugé par le Grand Conseil, en novembre 1474, « bien que la sixième partie seulement des ayants-droit à la succession eût été partie au procès. Mais Dieu ne veut pas », ajoute l'avocat Sayve, « que les biens de ce monde soient longtemps détenus par les injustes du temps. Il permit que le duché de Bourgogne fût, tôt après, réuni à la couronne de France, et le grand justicier de la couronne lui fit son procès en 1476; les juges de Gand le condamnèrent à être décapité; ses biens furent confisqués ».

Il ne faudrait pas prendre ce récit à la lettre, ni surtout croire qu'Hugonet ait été décapité à Gand pour avoir été un juge prévaricateur dans l'affaire de la succession d'Epoisses. Les choses sont moins simples. Le chancelier Hugonet n'était pas seulement un président de cour de justice; il avait été employé par le duc Charles à de nombreuses négociations politiques avec la France, et c'est lui en particulier qui, poussé par son inimitié personnelle contre le comte de Saint-Pol, a livré le célèbre connétable au roi Louis XI dans des conditions peu loyales, en vue de faciliter les projets du duc de Bourgogne sur la Lorraine. — Hugonet demeura fidèle à la fille de son maître, et c'est lui qui eut la douloureuse mission d'annoncer à la princesse, alors réfugiée à Gand, la défaite définitive puis le trépas du Téméraire devant Nancy. —

Envoyé auprès de Louis XI par Marie de Bourgogne, il avait tenté d'éviter l'annexion de son pays à la France et de sauver l'individualité bourguignonne en faisant les sacrifices indispensables, c'est-à-dire en acceptant la tutelle du Roi pour les domaines relevant de la couronne de France, et en concédant l'occupation de l'Artois, alors flamand, par les Français à titre de gage temporaire pendant la minorité de la princesse. — Au retour d'Hugonet à Gand, les bourgeois, qui poursuivaient en réalité leur indépendance, s'emparèrent de lui, l'accusant d'avoir livré une province flamande à la France, et, malgré les supplications de Marie, accourue les cheveux épars au pied de l'échafaud, ils passèrent outre à l'exécution du seul habile et fidèle conseiller de leur souveraine. — Louis XI, qui avait sous main excité les Gantois en leur livrant le secret de sa négociation avec Marie de Bourgogne, fit semblant d'être fort irrité contre eux, et promit le 7 mai 1477 de prendre sous sa protection les enfants d'Hugonet, entendant qu'ils ne soient « pas diffamés par la mort de leur père ni leurs biens confisqués ». Il est possible qu'Hugonet ait été un juge peu intègre, mais il a aussi été un martyr de sa fidélité politique, ce qui n'a guère été le cas d'aucun des comtes de Hochberg-Neuchâtel.

Le récit de l'avocat dijonnais des Hochberg, maître Pierre Sayve, est manifestement destiné à servir de préparation et de justification aux événements qui vont suivre : Une fois les biens du chancelier confisqués, Louis XI, malgré sa promesse de s'intéresser aux enfants du décapité, n'hésita pas à donner Epoisses, dès 1478, au jeune Philippe de Hochberg, dit le marquis de Rothelin. Que venait-il faire à Epoisses? pourquoi ce cadeau? Philippe était fils du comte de Neuchâtel Rodolphe de Hochberg, qui, au moment de la guerre entre les Suisses et Charles le Téméraire, avait pris parti pour les Confédérés, en même temps qu'il avait eu soin de laisser son fils Philippe dans le camp bourguignon pour se réassurer contre tous les risques de guerre. Louis XI, désireux de s'attacher un grand seigneur bourguignon, combla Philippe de biens, lui donna en mariage une princesse de Savoie dont il était doublement l'oncle, et le fit son lieutenant et son maréchal en Bourgogne. Voilà l'explication de cette munificence royale.

La province résistait encore. Un parti de Bourguignons réussit à s'installer au chateau d'Epoisses sous le commandement de Jean de Vaudrey; la veuve d'Hugonet y résidait toujours, et cette résistance à main armée provoqua un nouveau décret de confiscation.

D'autre part, Philippe de Hochberg ne pouvait pas, malgré toute la

partialité de Louis XI, posséder à Epoisses plus de droits que le chancelier Hugonet n'en possédait lui-même, et les cohéritiers laissés de côté lors du jugement par lequel Hugonet s'était attribué la baronnie, commencèrent à s'agiter. Philippe, qui n'avait pas la conscience très nette, entre en négociations avec eux et achète les parts ou les droits de ceux qui consentent à traiter[1]. De leur côté, les héritiers d'Hugonet profitent de certaines circonstances politiques et de la fidélité parfois douteuse de Philippe de Hochberg à la cause française pour intenter un procès devant le conseil de Bourgogne; le cardinal Hugonet, et la veuve du Chancelier intervenant au nom de ses enfants, obtiennent du Roi des lettres de relief les autorisant, en mai 1484, à porter leurs griefs devant le bailli d'Auchois. Pendant nombre d'années, le procès se poursuit avec des alternatives diverses. Enfin, le 11 août 1491, une transaction intervient avec les Hugonet par laquelle Philippe leur abandonne la seigneurie de Bonjean près de Saint-Jean de Losne en échange de leurs prétentions. Tout semblait terminé, mais, en fait, les Hugonet refusent de prendre livraison de Bonjean; pendant des années encore, des procès qui n'étaient pas jugés à la mort de Philippe de Hochberg en 1503, s'engagent pour les amener à exécuter la transaction. Celle-ci paraît n'être jamais devenue effective. Les historiens d'Epoisses indiquent que les Hugonet, tout en abandonnant à Philippe de Hochberg le domaine utile de toutes les parties de la baronnie, s'y sont réservés les droits de fief sur les terres de Torcy, Menetrey, Pouligny, Vic de Chassenay, Ampoignepin, Sainte-Magnence, et Athies-sous-Montréal; les Hochberg ont toutefois racheté ces droits vers 1531, date à laquelle on trouve un arrêt du parlement de Dijon confirmant la cession faite par la fille de Philippe de Hochberg à Hugues (Hugonet), seigneur de Saillant, de la terre de Montpont en échange de ce qu'il possédait dans la baronnie d'Epoisses.

L'opiniâtreté de cette lutte trentenaire s'explique par l'importance de l'objet du litige; l'ensemble de la baronnie comprenait vingt-deux villages ou bourgs et plus de 250 fiefs nobles.

[1] En avril 1480/81, il achète un huitième d'Epoisses à Guillaume Farin et à D^lle Claude de Pontaillier sa femme, et en août 1480, un vingt-troisième appartenant aux époux de Fervasques, descendants des Mello; en mai 1482, il se fait donner par Antoine de Chalon, portenotes du Saint-Siège, tous les droits que celui-ci tenait des Mello; en août 1483, il achète les droits de Claude de Blaisy, héritier de la moitié de la part des Montagu; en mai de la même année, les droits d'Estrabonne-Kathrine de Ferrières, femme d'Hector de Rochechouart, descendante des Montaigu; en avril 1483/84, ceux des enfants de Clauda de Mello, femme du Seigneur de Lay et Bellegarde, et même ceux de Jean et de Ferry d'Aumont, du Seigneur de Rochefert et de l'Evêque de Mâcon, qui avaient cependant jadis cédé leurs parts au chancelier Hugonet; en 1484, ceux de Kathrine d'Auxy, femme du Seigneur de Blancfossé, héritière des Montagu, et ceux d'Alix de Chalon et de Guillaume Poinsard de Thenissy.

On ne possède pas aux archives de Neuchâtel de documents signés à Epoisses par Philippe de Hochberg, qui paraît ainsi ne pas avoir fréquemment résidé sur cette terre à l'acquisition de laquelle il avait voué tant d'efforts; mais on sait qu'il avait fortifié le château d'Epoisses, puisqu'au cours des guerres de Louis XI contre Maximilien d'Autriche, roi des Romains, il a tiré de son château huit pièces d'artillerie appelées « faucons » pour armer la ville de Gray menacée par les Impériaux en décembre 1492 et janvier 1493; Gray était aussi un cadeau fait par Louis XI à Philippe de Hochberg.



EPOISSES. — ENTRÉE ET FAÇADE NORD-EST.

Il existe au contraire à Neuchâtel un grand nombre de documents signés à Epoisses, à partir de 1532, par la fille de Philippe. Cette fille, Jeanne de Hochberg, devenue duchesse de Longueville par son mariage avec Louis Ier d'Orléans, partageait son temps entre la cour de France, les résidences de son mari à Chateaudun sur le Loir ou à Blandy en Brie, et son château bourguignon d'Epoisses.

En 1532, alors que Jeanne venait de recouvrer des Suisses le comté de Neuchâtel qu'ils avaient occupé à partir de 1511 pour punir Louis d'Orléans de sa participation contre eux aux guerres du Milanais, la princesse signe, à Epoisses, la concession de cens dans la châtellenie du Landeron à Pierre Wallier, de Soleure, son maître d'hôtel, en récompense des services qu'il lui avait rendus au cours de sa négociation avec

les Confédérés. Vers la même époque, Jeanne, qui n'avait jamais connu les mœurs suisses, et qui avait reçu de mauvais exemples de sa mère, vaniteuse princesse de la maison de Savoie, écrit d'Epoisses au gouverneur Georges de Rive pour lui avouer que « par deça (en France), il y a beaucoup de gens qui n'entendent pas les façons d'Allemagne » (la manière de s'y prendre avec les Suisses); elle le prie donc de vouloir bien corriger de lui-même ce qu'elle pourrait écrire aux Confédérés et aux Neuchâtelois à son désavantage, le remerciant d'avance avec effusion, l'assurant de toute sa reconnaissance, et ajoutant qu'elle le tient pour un des meilleurs amis qu'elle ait en ce monde. Le troisième fils de Jeanne, François d'Orléans, qui avait pris le titre neuchâtelois ou plutôt badois de Marquis de Rothelin, n'est pas aussi accommodant; il écrit au gouverneur de Rive qu'il est « merveilleusement estrange qu'il ne reçoive pas plus souvent des nouvelles de par delà [le Jura] et le prie de n'être plus désormais si paresseux ». Un autre fils, Louis II d'Orléans, (tout le monde commande dans cette famille !) écrit d'Epoisses à MM. de Soleure, sous l'influence probable de sa femme Marie de Guise, qu'ayant appris « ce que ceux de la ville de Neuchâtel sont venus faire en l'église de Cornaux », il ordonne au gouverneur de protéger ceux qui désirent vivre « selon notre loi de l'église catholique, en laquelle je veux vivre et mourir »; il ajoute avoir écrit à Berne qu'il trouve bien étranges les insolences de ses sujets protestants de la ville de Neuchâtel et qu'il prie MM. de Berne de « laisser vivre ses dits sujets chacun en sa croyance, ainsi que sa conscience le jugera, sans les contraindre les uns ni les autres ».

Pendant cinq ans, on ne retrouve plus de correspondances de Jeanne de Hochberg datées d'Epoisses, mais, en 1537, elle paraît y avoir fait un séjour prolongé. Une de ses lettres de cette époque octroie les bois, râpes, roches, bons et mauvais lieux situés dans la châtellenie de Rochefort, aux habitants de Neuchâtel, Chambrelien, Rochefort-Brot et les Grattes, et approuve la répartition qui en est faite entre ces diverses communes. Elle reçoit à Epoisses trois députés de la ville de Neuchâtel, Jean de Cornaux, Guillaume Hory et Antoine Favre, venus pour lui exposer la misère générale résultant des guerres et des divisions des dix dernières années; elle augmente les franchises des bourgeois et les dégrève de divers impôts. Le lendemain, elle vend à Jean Merveilleux, du consentement de Louis Colomb, dernier abbé de Fontaine-André, les dîmes que cette abbaye et la collégiale de Neuchâtel possédaient à Coffrane, avec faculté de rachat pour 700 écus d'or au soleil si la reli-



Epoisses. — Façade sud.



Entrée de l'enceinte extérieure du Chateau.



L'Eglise où se trouve la pierre tombale de Jeanne de Hochberg.

Imp. Wolfrath et Sperlé, Neuchatel

gion romaine était rétablie à Neuchâtel. Ce Hans Wunderlich dit Jean Merveilleux était un habile homme qui avait rendu de grands services à Jeanne de Hochberg lors de la restitution de Neuchâtel par les Suisses, mais qui ne s'était pas fait faute aussi d'obtenir beaucoup de faveurs de la princesse lorsqu'il allait la visiter à Blandy ou ailleurs. Au cours du même mois de mai 1537, Jeanne accorde d'Epoisses aux bourgeois de Neuchâtel les graviers, pâquiers ou pâturages et tous lieux vagues et incultes non accensés qui sont dans la mairie de Neuchâtel, ainsi que les forêts du Peux et du Sarrueux[1]. Enfin, elle donne au gouverneur Georges de Rive pleins pouvoirs pour l'administration du comté, le déclarant revêtu de toute l'autorité souveraine et ratifiant à l'avance ses « agissions passées, présentes et futures » ; le chancelier Montmollin considère dans ses *Mémoires* cette décision de Jeanne comme une tentative de gouvernement absolutiste de la part de la princesse et se demande « s'il est possible, dans un gouvernement mixte à souveraineté limitée par les droits, libertés et franchises des peuples, de concevoir chose plus monstrueuse » ; ce reproche parait exagéré ; il semble que la princesse avait eu simplement en vue, pour combattre plus efficacement l'influence sans cesse grandissante de la ville dont les ministraux s'arrogeaient insensiblement toute autorité dans le pays, d'éviter au gouverneur l'obligation de lui en référer sans cesse ; on ne voit pas trop comment l'augmentation des compétences du mandataire augmenterait ou modifierait les droits et compétences du mandant.

Enfin et surtout, les lettres de Jeanne de Hochberg, à Epoisses, sont de nature financière. On sait que Jeanne fut toute sa vie fort besoigneuse; déjà peu de temps après qu'elle fut rentrée en possession de Neuchâtel, elle écrivait au gouverneur Georges de Rive « qu'il fera bon avoir de l'argent dans ses coffres ». En 1537, ses besoins s'accentuent et elle emprunte à Soleure 4000 écus, ayant soin, en septembre de la même année, de marquer sa gratitude en octroyant aux catholiques du Landeron, clients de Soleure, la faveur politique depuis longtemps convoitée d'être autorisés à lever une bandière dans la châtellenie de Thielle, ce qui faisait des catholiques, au point de vue militaire, une sorte d'Etat dans l'Etat, et ce qui a provoqué plus tard d'interminables conflits entre le Conseil d'Etat de Neuchâtel, soutenu par Berne, et les bourgeois du Landeron, soutenus par Soleure. L'année suivante, Jeanne engage à Epoisses, à

[1] Le bois du *Peux* est situé près de Fontaine-André, et celui du *Sarrueux*, appelé aujourd'hui *Serroue*, est sur le territoire de Corcelles.

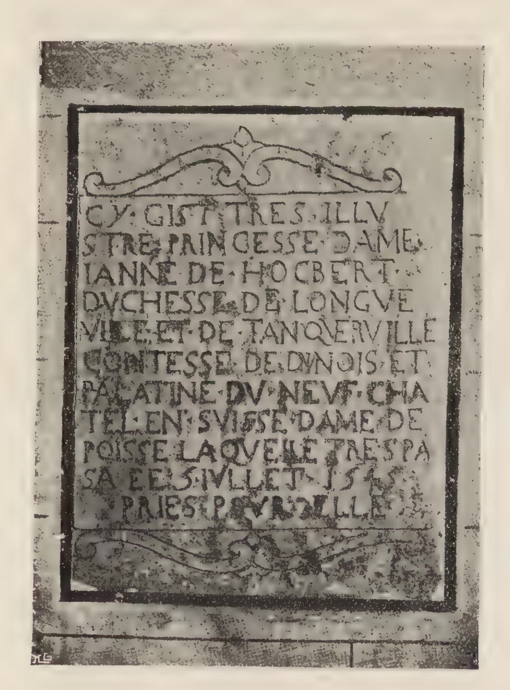
MM. de Soleure, les châtellenies du Landeron et de Thielle, pour un misérable prêt de 600 écus d'or. Enfin, en 1542, les embarras financiers de la vieille princesse deviennent tels, qu'elle signe, toujours à Epoisses, sans témoins et à l'insu de son fils François d'Orléans, une procuration à Claude Collier, prévôt de Valangin et chanoine de Fribourg, pour vendre et aliéner tous fiefs, autorités souveraines, censes, dîmes et revenus de la seigneurie de Valangin; suivant d'autres, Jeanne aurait signé à Claude Collier un blanc-seing, dont celui-ci aurait abusé; quoiqu'il en soit, au bout de huit jours, Claude Collier avait vendu au comte René de Challant tous les droits et hommages féodaux de Valangin pour 1000 livres fortes; Jeanne était obligée de désavouer Collier et de le laisser condamner à mort pour faux à Neuchâtel, où il fut cousu dans un sac et jeté au lac. La détresse pécuniaire s'accroissant, Jeanne consent, au printemps de 1543, à recevoir à Epoisses Georges Hertwig, secrétaire de la ville de Soleure, chargé de négocier avec elle une sorte de protectorat des Soleurois sur les catholiques du Landeron; elle recule cependant, sur les instances de Claude Baillods et de Jean Cherpillod, dépêchés à Epoisses par la ville de Neuchâtel, devant ce démembrement qui eût mis en feu le pays et peut-être la Suisse entière, et se borne à répondre au bout d'une semaine qu'elle enverra à Soleure quelqu'un pour traiter plus spécialement de cette affaire. Quelques jours après, elle écrit d'Epoisses à Fribourg, pour prier qu'on ne donne pas suite aux offres de vente du comté de Neuchâtel faites en son nom par Claude Collier, prévôt de Valangin, annonçant l'arrivée prochaine d'envoyés chargés d'éclairer les « mauvaises pratiques » du dit prévôt, puis à MM. de Soleure pour les assurer que jamais elle n'a chargé Claude Collier de vendre Neuchâtel à MM. de Fribourg, qu'elle est victime de calomnies et de malheureuses et troubles pratiques, qu'elle tient à les avertir de son innocence et leur envoie des ambassadeurs pour réclamer leur paternelle et affectueuse recommandation en faveur d'elle et de sa maison, se déclarant grandement troublée et scandalisée de ce qui arrive. Le même jour, la malheureuse Jeanne s'adresse aux gouverneurs de Besançon relativement à l'arrestation de trois personnes « garnies de certaines clefs imprimées dedans de la cire », et paraît vivement désirer la mise en liberté de ces personnages suspects. On voit que la princesse en était arrivée à vivre avec les gens les plus interlopes et aurait eu de nos jours les plus grandes chances de passer en cour d'assises. Au milieu de ce désarroi et de ces angoisses, Jean Merveilleux réapparaît à Epoisses, le 3 août 1543, y fait affranchir de dîmes ses propriétés et augmenter

son fief, ce qui inspire au chancelier Montmollin cette observation : « Il ne fallait que se baisser pour obtenir de Jeanne qu'elle vous remplît les mains. »

Le 13 septembre, Jeanne écrit encore à MM. de Soleure pour essayer d'obtenir d'eux un prêt de 1600 écus, leur promettant de nommer au Landeron un châtelain à leur gré. Dix jours plus tard, la mort venait mettre un terme à cette existence avilie et misérable.

L'église du château d'Epoisses renferme aujourd'hui une pierre tombale dressée contre un des piliers et qui porte cette inscription :

Cy gist très illustre princesse dame Janne de Hocbert, duchesse de Longueville et de Tanquerville, contesse de Dunois et palatine du Neufchatel en Suisse, dame d'Epoisse, laquelle trespasa le 5 jullet 1545. Priés pour elle.



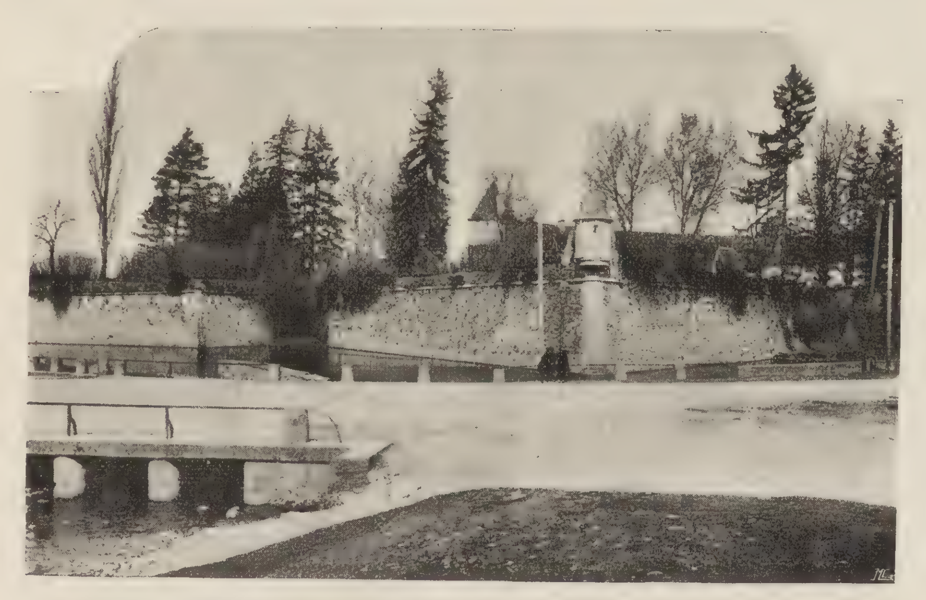
Pierre tombale de Jeanne de Hochberg dans l'Eglise du Chateau d'Epoisses.

Les caractères de cette inscription ne paraissent pas contemporains du décès, la date indiquée est erronée, Tancarville n'est pas un duché, et le mot de Neuchâtel *en Suisse* est suspect ; certains archéologues prétendent que Jeanne n'a pas été enterrée à Epoisses, mais aux Jacobins de Dijon, où se trouvait le splendide tombeau de sa mère Marie de Savoie, détruit avant la Révolution. L'abbé Breuillard assure que les cendres de la princesse reposaient à Epoisses en un cercueil de plomb qui a été vendu au premier venu comme un meuble inutile, et qu'en 1857, la pierre tombale gisait, à demi-brisée, dans l'enceinte du château; il est certain que son scellement contre un des piliers de l'église d'Epoisses a une apparence tout à fait récente.

A partir de la mort de Jeanne de Hochberg, il ne se passe plus à Epoisses d'événements intéressant l'histoire de Neuchâtel. Par acte de partage du 6 novembre 1543, la baronnie fut attribuée, comme Neuchâtel, à François III de Longueville, venant en représentation de son père prédécédé Louis II d'Orléans. Le jeune François étant mort en bas âge, à Amiens, en 1551, il y eut procès entre ses cousins germains, savoir les enfants de Charlotte d'Orléans, duchesse de Savoie-Nemours et fille de Jeanne de Hochberg, d'une part, et, d'autre part, le jeune prince de Neuchâtel, Léonor d'Orléans, représentant de son père, François, marquis de Rothelin, fils cadet de Jeanne de Hochberg. Ce procès fut terminé en février 1554, par un arrêt du Conseil qui adjugea Epoisses à Jacques de Savoie-Nemours et à sa sœur Jeanne, mariée à Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont. Lors d'un partage intervenu entre le frère et la sœur le 11 mai 1556, Jacques de Nemours obtint Epoisses.

Au bout de cinq ans, Nemours vendit cette baronnie à Imbert de la Platière, seigneur de Bourdillon, maréchal de France, gouverneur pour S. M. au delà des monts, moyennant 90,000 livres en principal; l'acte fut passé à Turin le 10 juin 1561. Le maréchal est mort à Fontainebleau en 1567, et a été inhumé à Epoisses. Sa fille ou sa nièce et héritière épousa en secondes noces, en 1573, Louis d'Ancienville, dont elle eut cinq enfants. L'aîné, Louis, seigneur d'Epoisses, demeura fidèle au roi pendant la Ligue, mais le duc de Nemours, chef des Ligueurs en Bourgogne, réussit à s'emparer de son ancien château, par la trahison de deux chanoines et de six bourgeois, dont l'un corrompit le portier du donjon et y introduisit l'ennemi le jour du carnaval 1591. Les Ligueurs tinrent la place pendant cinq ans; leur capitaine, nommé Saint-Georges, transforma la partie méridionale de l'enceinte en y érigeant trois bastions d'apparence presque vaubanesque; deux de ces bastions subsistent encore, couronnés d'une élégante échauguette destinée à flanquer le fossé. En septembre 1595, Saint-Georges capitula moyennant 6000 écus que le seigneur d'Epoisses lui versa. Le pays était rempli d'objets volés au château ou vendus par les Ligueurs. Le roi Henri IV ordonna en 1602 la destruction de toutes les forteresses bourguignonnes qui lui avaient résisté, mais son ami le maréchal de Bellegarde, gouverneur de la Bourgogne, réussit à traîner les choses en longueur et parvint à sauver définitivement le château d'Epoisses. L'antique baronnie, érigée en marquisat en 1613, resta dans la famille d'Ancienville de Bourdillon jusqu'au mariage de Louise d'Ancienville avec le maréchal

de camp Achille de La Grange[1], dont la fille épousa, en 1661, un chambellan du grand Condé, Guillaume de Comminges, comte de Guitaut, qui s'était distingué à Lérida et à Lens après avoir pris part aux luttes de la Fronde aux côtés de son maître. Il était le neveu du célèbre Comminges, capitaine des gardes d'Anne d'Autriche et de Mazarin, celui que Mme de Motteville mentionne constamment dans ses *Mémoires* et dont la fidélité est demeurée légendaire; c'est l'oncle qui a, entre autres, réussi pendant la Fronde à arrêter sans bruit au Palais royal, puis à enfermer



Epoisses. — Bastion ouest construit par les Ligueurs en 1591-1595.

à Vincennes le grand Condé, à la barbe des Parisiens révoltés, tout en demeurant l'ami du prisonnier.

Pourquoi Madeleine de La Grange, comtesse de Guitaut, a-t-elle légué en 1667 sa terre d'Epoisses au grand Condé? Ce prince avait promis 200,000 livres à son aide de camp Guitaut pour le cas où celui-ci se remarierait; le prince prétendit n'avoir pas de quoi exécuter cette libéralité, et permit en 1672 au comte de Guitaut et à sa seconde femme de se payer en prenant Epoisses. Il semble qu'il y a eu là un moyen détourné de faire passer à un veuf remarié les biens de sa première

[1] Une Marie de La Grange, quelque peu aventur...euse, a épousé Jean Sobieski, et est devenue reine de Pologne.

femme en éludant des substitutions gênantes ; il doit y avoir quelque mystère derrière ces deux transmissions auxquelles s'est prêté le « premier prince du sang ».

A partir de ce moment jusqu'à nos jours, Epoisses est demeuré sans interruption dans la famille de Guitaut ; le comte de Guitaut actuel est, sauf erreur, le vingt-sixième seigneur d'Epoisses depuis l'an mil et le dix-huitième de sa maison en ligne directe.

Louis XIV a plusieurs fois habité dans ses voyages en Bourgogne le château d'Epoisses, où l'on conserve avec un soin respectueux les meubles qui décoraient alors sa chambre ; le lit orné d'une crépine d'or semble attendre le retour du grand roi.

Mme de Sévigné, qui traversait souvent la contrée en allant faire sa cure à Vichy, s'arrêtait avec plaisir chez son « cher Guitaut » ; dans la chambre qu'on lui réservait se lit encore l'inscription suivante, tracée, dit-on, de la main de la célèbre marquise :

Nos plaisirs ne sont caparence Et souvent se cache nos pleurs Sous l'éclat de ces belles fleurs Qui ne sont que vaine épérance.	1629 S | S

On sait que Mme de Sévigné ne se cachait qu'envers les étrangers de son ignorance en matière d'orthographe.

Lorsqu'elle séjournait en Bourgogne, elle habitait sa terre de Bourbilly, située entre Epoisses et Semur, et qui était une dépendance féodale d'Epoisses ; Mme de Sévigné était, pour Bourbilly, vassale du comte de Guitaut ; elle fait souvent l'éloge de son château de Bourbilly, de sa forêt, de son moulin, mais finit presque toujours par avouer qu'elle s'y ennuie à mourir. Elle venait dans ce cas se divertir à Epoisses, où elle échangeait avec Guitaut d'assez étranges billets : « Mon pauvre comte, il est encore bien matin pour aller se coucher. Vous êtes bien vert encore ; il y a bien du vieil homme, c'est-à-dire du jeune homme en vous... » M. de Guitaut ajoute au pied d'une lettre à Mme de Grignan : « Je vous assure que votre maman, à l'heure qu'il est, est un peu ivre, mais ce n'est pas de l'eau de Vichi ; je doute même, si elle continue, qu'elle veuille y aller ; ce serait de l'argent perdu. » Mme de Sévigné reprend : « C'est lui qui est ivre ; pour moi, j'avoue que je le suis un peu ; ils sont si longtemps à table que par contenance

on boit, et puis on boit encore, et on se trouve avec une gaîté extraordinaire... »

Les lettres de Mme de Sévigné pour amener un rapprochement entre son ami et cousin Bussy-Rabutin et Guitaut sont célèbres, intéressantes et touchantes; Bussy avait été le supérieur militaire de Guitaut, mais Bussy était, pour ses domaines, vassal du seigneur d'Epoisses; aucun d'eux ne voulut faire les premiers pas.

Il n'est pas possible de faire ici l'histoire de la maison de Guitaut sans s'éloigner trop du but neuchâtelois de cette étude. Disons seulement que le fils de l'aide de camp de Condé fut lieutenant-général et inspecteur de l'infanterie; que le fils de ce dernier a été chambellan du Roi de Pologne duc de Bar, et qu'un Comminges-Guitaut fut ambassadeur de France à Berne sous Napoléon III. — Le comte Athanase de Guitaut, chef de famille, est aujourd'hui propriétaire d'Epoisses dont il prépare une histoire définitive et complète; il laisse visiter le château à chacun et autorise facilement l'étude de ses archives; en même temps, il s'occupe avec distinction de son immense domaine, sur lequel les Suisses prennent plaisir à voir se promener un taureau du Simmenthal et paître de nombreuses et belles vaches, produit du croisement des races charolaise et bernoise.

Après ce long exposé de l'histoire d'Epoisses, il est temps de décrire en quelques mots le château lui-même:

Il se compose de deux enceintes concentriques entourées l'une et l'autre de fossés profonds. Dans la première enceinte, qui portait au moyen âge le nom de basse-cour et qui est fermée de murailles de faible hauteur flanquées d'un certain nombre de tours en demi-cercle, se trouvent l'église et une suite de bâtiments d'exploitation rurale, dans lesquels se réfugiaient en temps de guerre les habitants des vingt-deux villages tenus de monter la garde au château; au milieu de cette cour est un puits qu'ombragent des tilleuls séculaires. Il a déjà été exposé que, dans la petite église, se trouve l'épitaphe de Jeanne de Hochberg; de l'extérieur, on pénètre dans cette basse-cour en franchissant un petit pont défendu par une tour carrée encastrée dans l'enceinte et qui a conservé les traces d'une herse et d'un pont-levis; cette tour a été défigurée par une restauration malencontreuse.

La «basse-cour» est elle-même séparée du château par des fossés très profonds et en partie remplis d'eau; un vieux pont franchit ce second

fossé et permet de pénétrer dans la cour du château proprement dit, qui formait jadis une construction circulaire avec une immense cour intérieure ; au centre de la cour, un puits. La moitié méridionale du château a disparu à la Révolution française ; on n'en possède malheureusement aucun dessin ; Epoisses appartenait alors à deux frères, dont l'un avait émigré ; sa part du château a été rasée ; des plates-bandes et une élégante balustrade en pierre sculptée marquent l'emplacement de l'ancienne construction démolie et en couronnent le fossé. — La partie nord du demi-cercle subsiste seule. Quatre grosses tours ont conservé



EPOISSES. — FAÇADE NORD.

leur aspect solide et massif de vieille forteresse bourguignonne ; elles ont grand air sous leurs hauts toits recouverts de tuiles. Quant aux vastes bâtiments qui relient entre elles les tours, ils ont été remaniés ; les fenêtres et la distribution intérieure remontent à l'époque du maréchal de Bourdillon et de Mme de Sévigné ; c'est dire qu'ici comme dans un grand nombre de châteaux français, on a sacrifié sous Louis XIV au dieu du jour en substituant le style du roi-soleil aux élégantes constructions de la Renaissance française ; cependant le comte de Guitaut actuel remplace successivement les fenêtres Louis XIV par des fenêtres à meneaux ou croisillons dans le goût du château de Blois, ce qui restituera peu à peu à l'édifice une partie de son apparence primitive.

Quoiqu'il en soit de ces transformations, la moitié encore debout du château d'Epoisses a conservé l'aspect le plus imposant et constitue, avec sa double enceinte, son église et ses nombreuses dépendances, un ensemble féodal presque complet; on y respire un parfum indéfinissable d'ancienneté authentique, qu'avivent encore les souvenirs de Brunehaut, de saint Bernard, du chancelier Hugonet, de Jeanne de Hochberg, du maréchal de Bourdillon, de Louis XIV, de Mme de Sévigné, du grand Condé et des dix-huit générations de comtes de Guitaut qui se sont succédées sur cette terre historique. Les grands arbres couverts de lianes, les fossés pleins d'eaux vives, les deux bastions construits sous la Ligue et au pied desquels vient s'abreuver tout le bétail de la contrée, les arbrisseaux et les haies de buis admirablement taillées, les bocages dans lesquels gazouillent un nombre étonnant de rossignols, la grasse plaine enfin où les champs de blé comptent cinquante hectares d'un seul tenant, tout cela, baigné par les lueurs roses du soleil couchant, offre, malgré l'absence de collines et la monotonie de l'horizon, un charme majestueux et tranquille qui récompense le voyageur de s'être laissé entraîner en dehors des voies sillonnées par les *sleeping cars*.

SOURCES

COURTÉPÉE. *Description générale de la Bourgogne*. Edition de 1848, III, p. 542.

L'abbé BREUILLARD. *Mémoires historiques sur une partie de la Bourgogne*. Avallon, 1857, p. 50 à 97.

Glanures: Epoisses, Bussy-le-Grand, etc., petites plaquettes anonymes parues en 1825, chez Charles Deis, à Besançon.

G. EYRIÈS et P. PERRET. *Les châteaux historiques de la France*. Paris, H. Oudin frères, 1879, tome I[er], p. 134 et ss. Belles eaux-fortes d'Eugène SADOUX.

PETIT. *Histoire des ducs de Bourgogne de la première race*, neuf volumes, Paris, 1905, chez Lechevalier, IV, p. 455 à 477. Voir notamment la généalogie des seigneurs de Montbard et d'Epoisses.

DOM PLANCHER. *Histoire générale de la Bourgogne,* in-folio, Dijon, 1781, IV, p. 473.

J. GARNIER. *Journal de Gabriel Breunot pendant la Ligue*. Dijon, trois volumes, 1864, I, p. 276; II, 40, 45, 126, 231.

Bibliothèque nationale de Paris. Fonds français. Manuscrit 20379, fol. 179.

Histoire de Chagny, auteur anonyme, Chagny, 1895, p. 107.

Lettres de M[me] de Sévigné des 21 novembre 1666; 6 juin 1668; 20 février 1671; 16, 21 et 25 octobre 1673; 29 août 1677; 13 février, 23 août et 18 septembre 1678; 30 juin 1680; 4 décembre 1683. *Edition de M. de Saint-Lubin,* Paris, 1820, I, 50, 52, 110, 256; III, 112, 114, 118; V, 211, 307, 354, 358, 368; VI, 349; VII, 133.

Archives de la Côte-d'Or. Chambre des comptes de Bourgogne, aveux de Philippe de Hochberg en 1479: X, 265; de Louis d'Orléans en 1506: VII, 204; de Jeanne de Hochberg en 1518 et années subséquentes: X, 285; III, 329; VII, 221. Voir aussi *série B,* 1804, 10613, 10627, 10746; *série C,* 1690, 2339, 2362; *série E,* 69 [quater], fol. 145 à 202 de ma copie de l'inventaire des biens de Jeanne Hochberg par l'avocat Sayve en l'année 1524. *Peincedé,* inventaire, XIX, 594

Archives personnelles de M. Petit, auteur de l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la première race,* conseiller général de l'Yonne. Vente de franchises par Jeanne de Hochberg aux habitants d'Epoisses, le 27 mai 1537.

Archives du château d'Epoisses et renseignements personnels dus à l'obligeance du comte de Guitaut

Archives du ministère des affaires étrangères de France. Suisse, 2[me] supplément, 345, 348, 350, 494, 495.

Archives de Neuchâtel, Y $^{1}/_{34}$, G $^{19}/_{11}$, G $^{19}/_{23}$.

Le chancelier DE MONTMOLLIN. *Mémoires,* I, p. 100, 105-106.

Boyve. *Annales de Neuchâtel*, II, 153, 195, 231, 245, 365, 366, 367, 368, 369, 376, 395, 430, 431, 437, 438, 439, 445.

F. de Chambrier. *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, 1840, p. 303.

C. Lardy. *Les anciennes procédures criminelles... à Neuchâtel*, rapport présenté à la Société des avocats neuchâtelois en 1866. Récit de l'effroyable exécution de Claude Collier, prévôt de Valangin, p. 37.

Eidgenössische Abschiede, tome IV, D, p. 236, 237, 278, 285, 374.

Archives de Soleure. Schreiben von Neuenburg, tome Ier, 1500-1600; *acta Landeren*, 1400-1800.



SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

La Société d'histoire tiendra au Locle, le lundi 11 septembre, son assemblée générale annuelle, qui coïncidera avec le centième anniversaire de la « Percée » du Col-des-Roches. On annonce à cette occasion deux travaux, riches en documents inédits, de M. C. Perregaux, directeur du Technicum, sur Jean-Jacques Huguenin, le promoteur de cette grande entreprise, et de M. Charles Perrin, chancelier, sur *Un solliciteur loclois au XVIIIme siècle.*

ERRATUM

Dans la légende accompagnant le vitrail de l'église Saint-Aspais, de Melun, livraison juillet-août 1905, ligne deux, au lieu de « au milieu à droite, armes de Louis, duc d'Orléans, père de Dunois », il faut lire : *armes de Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse, dit le cardinal de Longueville.*

MARIE DE LORRAINE

Fille aînée de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon;

née vers 1514;

mariée à Paris le 4 août 1534, à Louis II d'Orléans, duc de Longueville et prince de Neuchâtel;

veuve le 9 juin 1537;

remariée en 1538 à Jacques V, roi d'Ecosse, et mère de Marie Stuart;

morte le 10 juin 1561.

D'après un portrait conservé à la *National Portrait Gallery* de Londres.

N. B. — Les experts *français* sont d'avis que ce portrait représente la reine Marie Stuart et non pas sa mère.

D'HISTOIRE

Locle, le lundi
idera avec le ce

MUT


MARY OF LORRAINE

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

CHATEAUDUN

La ville de Châteaudun, sous-préfecture du département d'Eure et Loir, 7147 habitants, chef-lieu de l'ancien comté de Dunois, est située à environ trente lieues au sud-ouest de Paris, dans la direction de Tours. Le pays, entre Versailles, Chartres et Châteaudun, est très plat, très ennuyeux et très fertile. Châteaudun s'élève sur les bords du Loir, affluent de droite de la Loire. Point de passage et grenier importants, Châteaudun attire l'ennemi ; dans toutes les guerres depuis la fondation de la ville jusqu'à la guerre franco-allemande de 1870, on s'est battu à Châteaudun.

Le Dunois appartint tout d'abord à la maison de Champagne dont le comte le plus célèbre fut Thibaut Ier le vieux ou le Tricheur, puis passa à la maison de Châtillon-sur-Marne ; à la mort de Louis III de Châtillon, le Dunois fut acheté avec les immenses domaines forestiers de Marchenoir, Fretteval et autres, par Louis de France, duc de Touraine, et, depuis, duc d'Orléans, second fils du roi Charles V (octobre 1391).

Le duc d'Orléans, bien que sa femme, Valentine de Milan, fût « d'une taille avantageuse et d'un esprit au-dessus du commun », paraît avoir un peu trop oublié son mariage; il s'était lié d'intimité avec le duc Jean de Bourgogne et l'avait un jour laissé en présence d'un médaillier dans lequel figuraient les portraits de ses conquêtes féminines ; Jean de Bourgogne y reconnut l'image de son épouse ; il chargea de sa vengeance un écuyer nommé Raoul Dhauteville, gentilhomme normand dont la femme avait, dit-on, fait elle-même de trop nombreuses visites chez le duc d'Orléans pour le remercier de l'avoir sauvée dans un bal de cour où quatre seigneurs, déguisés en sauvages velus portant des flambeaux, avaient provoqué un effroyable incendie (Bal des Ardents). Le duc d'Orléans fut assassiné le 24 novembre 1407. Sa veuve eut la bonté d'être inconsolable de la fin tragique de cet infidèle époux ;

elle ne lui survécut que d'une année, léguant à ses fils, selon les principes en usage à cette époque en matière d'honneur, le soin de venger leur père. La tâche n'était pas simple: Les Bourguignons alliés des Anglais étaient les maîtres en France; ils remportaient la grande victoire d'Azincourt en 1415, et les deux fils du duc d'Orléans étaient conduits prisonniers en Angleterre. Pendant ce temps grandissait le petit Jean d'Orléans, né quatre ans avant l'assassinat de son père; il était fils de la marquise de Canny, Mariette d'Anguin ou d'Enghin, qui reconnaissait hautement en être la mère, mais le bruit courait qu'elle avait consenti à se sacrifier publiquement pour couvrir la faute d'une très grande princesse, la première du royaume avant la duchesse d'Orléans. Valentine de Milan, avant de mourir, admit l'enfant de son mari dans sa maison, le fit élever avec ses propres fils, et lorsqu'elle leur demanda lequel d'entr'eux vengerait leur père, le petit Jean avait répondu avec vivacité: « Ce sera moi, Madame. »

On connaît l'histoire glorieuse du bâtard d'Orléans; c'est celle de la France à l'époque de Charles VII et de Jeanne d'Arc.

Après sa délivrance des mains des Anglais, le duc et poète Charles d'Orléans témoigna sa gratitude à son cadet en lui donnant le comté de Dunois, ainsi que les riches châtellenies de Fretteval et de Marchenoir; l'acte fut dressé le 21 juillet 1439, à Calais «au royaume d'Angleterre», au moment même où se terminait la captivité du duc. Le bâtard d'Orléans prit à partir de ce moment le nom de Dunois.

En 1450, quand les derniers Anglais eurent évacué la Normandie, le roi récompensa Dunois par le cadeau du comté de Longueville, situé près de Dieppe; ce choix était particulièrement flatteur, Longueville ayant été jadis l'apanage du glorieux Duguesclin.

Lorsque son autre frère, le duc d'Angoulême, revint d'Angleterre après vingt ans de captivité, Dunois reçut de lui la terre de Châteaurenaud, en Touraine, située au sud du comté de Dunois. Le roi ordonnait en même temps que le filet de gueules qui, dans les armes du comte, était en barre, serait changé en celui d'argent en bande; c'était légitimer Dunois et en faire un prince du sang. Louis XI enfin mariait le fils de Dunois, François d'Orléans, à sa propre belle-sœur, Agnès de Savoie, et érigeait en duché la terre de Longueville.

Ce mariage faisait de François d'Orléans l'oncle par alliance de Philippe de Hochberg, époux de Marie de Savoie et fils du comte de Neuchâtel en Suisse.

Ces alliances font comprendre pourquoi Philippe de Hochberg a pu

utiliser le bon vouloir de son oncle le roi Louis XI pour se faire donner des terres immenses en Bourgogne après la débâcle de Charles le Téméraire. Jeanne de Hochberg, la fille de Philippe, était doublement la nièce de la reine de France, et à la cour on la savait l'unique héritière des grands domaines bourguignons de son père. Ainsi s'explique



Tour dite de Thibault-le-Tricheur
et Sainte-Chapelle construite par Dunois

aussi assez naturellement le mariage célébré en novembre 1504, à Neuchâtel et à Dijon, de Louis d'Orléans avec Jeanne de Hochberg.

Ce Louis d'Orléans n'était que le second fils de François de Longueville et d'Agnès de Savoie, mais la mort de son frère aîné, François II, et la mort de Renée, fille unique de celui-ci, firent de lui le chef de la maison de Longueville et le principal héritier des biens de Dunois;

Louis d'Orléans et Jeanne de Hochberg réunirent de la sorte assez inopinément sur leur tête une foule de domaines s'étendant de la mer jusqu'au Jura.

Ils vécurent surtout à Blandy en Brie, à l'est de Paris, où sont nés leurs quatre enfants; pendant ce temps, Châteaudun était habité pendant dix-sept années par la duchesse douairière de Longueville, Agnès de Savoie. Louis d'Orléans était d'ailleurs constamment en expéditions avec les rois de France en Italie; il combattait à Agnadel contre les Vénitiens en 1509, était fait prisonnier des Anglais devant Guinegate à la journée des Eperons, assistait en septembre 1515 à la bataille de Marignan, et mourait jeune, l'année suivante, à Beaugency sur Loire, pendant qu'il regagnait son foyer.

L'oncle de Louis d'Orléans et de Jeanne de Hochberg, le cardinal Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse, entreprit, à cette époque, soit de 1512 à 1532, d'agrandir la résidence des comtes de Dunois. Ce château se composait à l'origine d'un énorme donjon circulaire construit vers 935 par Thibault le Tricheur, suivant la plupart des historiens; ce donjon a environ cent pieds de hauteur et 53 pieds de diamètre extérieur; les murailles en ont 13 pieds d'épaisseur; des chemins de ronde sont pratiqués dans l'intérieur des murs; chaque étage est voûté; le sommet était primitivement en terrasse crénelée mais fut au commencement du XVIIme siècle recouvert d'un immense toit en ardoise supporté par une charpente célèbre. Du sommet de cette tour circulaire le regard s'étend à perte de vue dans toutes les directions. Dunois avait ajouté vers 1450 au vieux donjon une chapelle, puis une habitation en style gothique flamboyant connue aujourd'hui sous le nom d'aile Saint-Médard ou façade de l'ouest, avec trois rangs de fenêtres gothiques, galeries de machicoulis ornées de lucarnes à pignons sculptés, et immenses toitures aiguës. Cette construction domine une petite vallée perpendiculaire au cours du Loir. L'archevêque de Toulouse entreprit de prolonger le château commencé par son grand-père Dunois. A angle droit avec l'aile Saint-Médard, il construisit le long du Loir une terrasse formidable de 60 pieds de hauteur. Sur cette terrasse il éleva un des plus merveilleux palais de la Renaissance française. Le château forme ainsi un équerre: au nord la construction principale du cardinal de Toulouse, dite aile de Longueville, surplombant la rivière du Loir; au couchant, l'aile Saint-Médard construite par Dunois et surplombant le le vallon de Saint-Aignan; au sud-ouest le gros donjon de Thibault le

Tricheur, auquel est adossée la chapelle gothique construite par Dunois. Les deux autres côtés de la cour n'ont jamais été achevés ; ils sont occupés par des masures ou par de modestes habitations particulières ; il n'y a aucun jardin ni aucun dégagement ; la ville touche au château qui en forme l'angle. Les photographies que nous publions donnent suffisamment l'idée de l'aspect du château tant du côté de la cour que du côté de la rivière, pour nous dispenser de longues descriptions ; il suffira de signaler les deux merveilleux escaliers à l'attention des lecteurs. A l'intérieur, les sous-sols comportent plusieurs étages de salles pour les cuisines et la garnison. Au niveau de la terrasse se trouve, entre les deux escaliers d'honneur, une immense salle ornée à chaque extrémité de cheminées gigantesques. Au premier étage, une salle identique, comme dimensions, à celle du rez-de-chaussée. Du côté de la rivière et du vallon de Saint-Aignan, un chemin de ronde, en grande partie intact aujourd'hui, fait tout le tour du sommet des murailles, à leur point de jonction avec la toiture ; par les trous des machicoulis on aperçoit à deux cents pieds au-dessous de soi la rivière du Loir, et, dans ce pays de plaines infinies, on est vraiment ému de se trouver si haut perché. Forteresse sévère à l'extérieur, le palais est, à l'intérieur, une délicieuse et riante habitation, où l'art gothique, tirant sur sa fin, et la Renaissance à son début, ont accumulé les merveilles.

L'architecte de Châteaudun passe pour avoir construit, plus tard, l'aile ajoutée par François Ier au palais de Blois, et il existe manifestement une certaine parenté entre les deux édifices. Il est désolant que Châteaudun n'ait pu être achevé par l'archevêque de Toulouse et encore plus désolant qu'à la révolution de 1793 on ait commencé à démolir le grand pavillon qui terminait le château du côté nord-est ; on voit encore les traces de l'attache des arceaux de deux chapelles ; l'aile construite par l'archevêque Jean de Toulouse est donc en ruines à l'une de ses extrémités.

A l'heure actuelle, le château n'a plus de fenêtres ; on les a remplacées provisoirement par des volets de planches, pour empêcher la pluie de pénétrer ; les poutraisons en chêne massif sont encore en bon état, mais les plafonds commencent à se trouer ; les toits n'ont plus de plombs ; leurs ardoises sont, il est vrai, encore entretenues, mais on sent que la ruine est imminente ; au dire du concierge, il serait consacré seulement 5000 fr. par an à l'entretien des bâtiments ; l'absence de parc ou même de tout jardin, rend le château impropre à servir de résidence privée. Une intervention des pouvoirs publics semble s'imposer ; il

importerait que la France sauvât ce merveilleux monument en y installant un musée ou une bibliothèque, et cela sans retard, sous peine d'une décadence irrémédiable.



CHATEAUDUN — VUE EXTÉRIEURE DE LA FAÇADE OUEST, DITE AILE SAINT-AIGNAN, CONSTRUITE PAR DUNOIS

Essayons de nous soustraire à l'impression mélancolique des temps présents et de nous reporter à l'époque où les anciens souverains de

Neuchâtel, possesseurs du comté de Dunois, répandaient dans cette seigneuriale résidence l'animation et la vie.

Les archives de Neuchâtel et la Bibliothèque nationale de Paris renferment un nombre de documents suffisant pour nous permettre de déterminer les époques auxquelles les Longueville ont habité Châteaudun.

Jeanne de Hochberg, veuve depuis peu de mois, était à Châteaudun en août 1517, et, bien qu'à cette époque le comté de Neuchâtel fût occupé par les Suisses, ils lui envoyèrent à Châteaudun divers contrats relatifs au mariage de Philippe de Hochberg, son père, avec Marie de Savoie. En janvier suivant, Jeanne écrit au maréchal d'Aumont une série de lettres datées de Châteaudun et relatives, les unes à l'échange de la terre de Longny, dans le Perche, contre celle d'Havré, en Belgique, et les autres aux négociations ouvertes par Lammet, ambassadeur du roi de France auprès des Ligues de la Haute Allemagne (c. a. d. en Suisse), en vue de recouvrer Neuchâtel; Jeanne y expose que ceux des quatre villes (alliées des comtes de Neuchâtel, c'est-à-dire Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure) conseillent d'obtenir une lettre du roi réclamant une diète générale dans laquelle les quatre villes interviendraient comme combourgeoises de Jeanne de Hochberg, pour lui faire restituer son comté de Neuchâtel.

Le 1er juin 1519 (ou le 12, d'après Boyve), Jeanne de Hochberg a fait donation, devant le bailli de Châteaudun, de tous ses biens à ses enfants; cette donation plus ou moins effective paraît avoir eu surtout pour but d'empêcher la princesse de dissiper son capital; c'était en réalité une mise sous conseil judiciaire; on sait qu'il a fallu en arriver plus tard à une interdiction absolue. En janvier 1531, deux ans après la restitution de Neuchâtel par les Confédérés, l'archevêque de Toulouse, Jean d'Orléans, annonce aux Neuchâtelois le départ de son neveu le marquis de Rothelin, troisième fils de Jeanne de Hochberg et qui, d'après l'annaliste Boyve, séjourna en effet à Neuchâtel de mars à fin mai, cherchant à y apaiser les divisions confessionnelles au lendemain de la Réformation. Le frère aîné du marquis de Rothelin, Louis II d'Orléans, duc de Longueville, avait alors sa résidence ordinaire à Châteaudun, d'où il se rendit dans ses seigneuries de Normandie pour un court séjour dont font mention les chroniqueurs du château de Tancarville près du Hâvre. On possède de la même époque une lettre de Louis II au grand maître de France, pour se plaindre de ce qu'« un nommé Jehan Lefevre avait la grant arrogance de poursuivre sa nomination à l'Abbaye de la Madeleine de Châteaudun, contre son oncle de

Sainte-Croix [Olivier, bâtard de Hochberg] » ; en fin de compte, Lefèvre a été élu abbé de la Madeleine, mais lorsqu'il mourut en 1536, Olivier réussit à lui succéder, et signe en 1546, 1554, etc., diverses lettres en prenant le titre d'abbé de la Madeleine.

En mai 1533, Jeanne de Hochberg est de nouveau à Châteaudun d'où elle écrit plusieurs lettres tant au gouverneur Georges de Rive à Neuchâtel qu'à MM. de Berne, pour obtenir justice au sujet de l'Abbaye de Saint-Jean près du Landeron dont les Bernois s'étaient emparés, pour réclamer divers papiers en vue de ses procès relatifs à la succession de Châlon, pour traiter avec les bourgeois de Neuchâtel au sujet des vignes qui devaient terrage aux chanoines, pour les montagnes de Travers, pour le gibet de Neuchâtel à quatre piliers, pour la chatellenie de Thielle et autres questions administratives. En octobre 1536, elle y fait don aux frères Jean et Guillaume Favargier de la terre de la Favarge, mouvant de l'abbaye de Fontaine-André, et à frère Louis Colomb, ex-abbé de Fontaine-André, « d'une maison sise à Neuchâtel, dans la rue des Escoffiers, dépendante de ladite abbaye, joûtant celle de Jean Essler, bourgeois de Neuchâtel, à condition que Henri Sablon, sellier, y ait la demeure pendant sa vie, et que, si le service divin [catholique] était rétabli, cette maison reviendrait au domaine de l'abbaye ».

Jeanne, dont le fils aîné Claude était tombé à la bataille de Pavie, eut la douleur de perdre à cette époque son second fils Louis II, marié depuis peu de temps à Marie de Guise, l'aînée des douze enfants de Claude de Lorraine ; il laissait sa jeune veuve avec un tout petit enfant qui ne parvint pas à l'âge de majorité. Marie de Guise était admirablement belle et François Ier l'avait dotée comme sa fille ; Brantôme fait des charmes de cette princesse des éloges dithyrambiques et le fait est aujourd'hui établi par les rapports récemment publiés de l'ambassadeur de France à Londres Castillon, que le roi d'Angleterre Henri VIII éprouvait pour elle une passion violente. Cependant la jeune veuve « tesmoignait à l'extérieur », au rapport de Guillaume Foucquet, avocat à Châteaudun, « un grand desplaisir de la perte de son mari, car on voit encore (Foucquet écrivait vers 1630) au château de Châteaudun son cabinet tout peint d'un champ noir et sans autre traict qu'un arbre sec et une tourterelle perchée sur une branche morte de ce tronc. Et aussi se voit un tableau dans la chapelle à côté du tombeau (de son mari) où elle est peinte couverte d'un voyle blanc et son fils près d'elle en pareil état. Toutefois, cette triste humeur lui dura peu, car incontinent après l'an de deuil, elle se remaria, laissant la tutelle de son fils au duc de

MARIE DE LORRAINE ou DE GUISE

mariée en premières noces à Louis II d'Orléans Longueville, puis reine d'Ecosse,

née vers 1514 — morte en 1561

d'après un dessin de Clouet, exécuté au cours du second veuvage de cette princesse

et conservé au *British Museum* à Londres.


La mère de la Royne

Guise ». Ce nouveau mariage de la jeune duchesse de Longueville fut l'objet de longues négociations entre Henri VIII et François Ier, qui essayait d'empêcher le souverain anglais de se rapprocher des Espagnols en lui faisant entrevoir la possibilité d'épouser la belle Marie; François Ier était cependant résolu à ne pas livrer cette princesse particulièrement chérie en pâture à l'homme odieux qui avait déjà fait le malheur de quatre reines; aussitôt la paix de Nice conclue avec Charles Quint, il rompit ces pourparlers matrimoniaux avec le roi d'Angleterre et mit à exécution son projet déjà ancien de la marier au roi d'Ecosse Jacques V; de ce mariage naquit l'infortunée Marie Stuart. A la National Portrait Gallery de Londres existe de la belle Marie de Longueville un portrait qui a peut-être charmé jadis les yeux d'Henri VIII; en France on ne possède d'elle au Cabinet des Estampes qu'un mauvais crayon très peu artistique; nous avons donc demandé la permission de faire reproduire pour nos lecteurs le portrait conservé en Angleterre[1].

Après la mort de Jeanne de Hochberg en 1543 et la mort de l'aîné de ses petits-fils François III en 1551, Neuchâtel resta indivis durant plusieurs années entre le jeune Léonor d'Orléans, fils du marquis de Rothelin et de Jaqueline de Rohan, et le duc de Nemours, fils de Charlotte d'Orléans qui avait été la seule fille de Jeanne de Hochberg. Les relations entre Jaqueline et Nemours étaient devenues épouvantables; tous les moyens furent employés par le duc pour s'emparer de Neuchâtel, jusqu'au moment où Jaqueline ayant embrassé la réforme, Berne lui adjugea le comté; au cours de ces longues luttes de famille, Jaqueline, réfugiée en 1552 à Châteaudun, y fut attaquée par les gens de Mgr de Nemours, qui voulaient l'expulser du château, et commencèrent par la faire prisonnière avec son fils et sa fille encore au berceau, prétendant se mettre en possession du comté de Dunois; Jaqueline raconte comme suit la scène dans une lettre au roi de France : « Les gens de Mgr de Nemours sont antré par force an armes en sete maison de Chateaudun, m'apelant par mon nom, m'ont dict que je sortirays, me tenant le pistolet et la dague à la gorge, me traînant par les cheveulx, me batant tant que je m'an trouve fort mal, et parti de là, sont

[1] Le *British Museum* possède un autre portrait de cette princesse à l'âge d'environ 50 ans; il est dû au crayon du célèbre Clouet; nous le publions aussi. Un troisième portrait, qui devrait exister chez le duc de Devonshire, n'a pu y être retrouvé. Quant au tombeau monumental de Marie de Guise, au milieu du chœur de l'abbaye Saint-Pierre de Reims, il a été détruit à la Révolution française et il n'en existe aucun dessin; Marie y était représentée en bronze en habits royaux, tenant le sceptre et la main de justice. (*Généalogie des ducs de Guise* par le P. Anselme, 3me édition, 1728, tome III, p. 485 de l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France.*)

alés o lit ou ma petite fille dormet et l'ont fet sortir toute endormie, tenant deuz arquebuzes sur elle et deux dagues, disans qui la turoys. » Le roi Henri II envoya des commissaires qui remirent Jaqueline en liberté, punirent « extraordinairement » les agresseurs que le duc de Nemours s'était empressé de désavouer, et par arrêt du conseil fit provisoirement maintenir Jaqueline et son fils Léonor en possession du comté de Dunois.

En 1553-54, le vieil Olivier de Hochberg, devenu non sans peine, nous l'avons vu, l'abbé bien renté de l'église de la Magdeleine de Châteaudun, et toujours occupé de ses intérêts temporels, écrit diverses lettres, soit en Bourgogne au maréchal d'Aumont, soit à Neuchâtel au gouverneur Bochetet (Bonstetten); en voici un échantillon: « Je suis en ce lieu de Châteaudun dès longtemps pour regarder à mes affaires. Vous me mandez que les prédicants sont journellement après vous pour avoir augmentation pour messire Thomas, tellement que vous avez été contraint d'augmenter la prébende d'icelui à 3 muids de blé, 3 muis de vin et de vingt livres d'argent, ce qui est beaucoup trop, comme me semble, au regard du peu de bien que j'ai par de là [le Jura]. Et pour ce que vous m'écrivez touchant l'appartement, je vous envoie le chanoine présent porteur pour regarder avec vous et mes autres amis pour en faire pour le mieux. Je vous avertis que Mad. la M^ise [de Rothelin, Jaqueline de Rohan] est partie hier pour Blandy [en Brie]. »

En décembre 1555, le jeune Léonor d'Orléans et sa mère, Jaqueline, sont à Châteaudun, d'où ils écrivent au gouverneur Bonstetten, à propos de leur procès contre le comte de Challant relativement à la seigneurie de Valangin. Le 20 mai suivant, Jaqueline écrit au gouverneur au sujet d'affaires de Colombier sans intérêt, et accuse réception d'une lettre du 16 avril, arrivée le jour même; il fallait donc plus de deux mois pour avoir à Châteaudun une réponse de Neuchâtel; c'est le temps requis aujourd'hui pour recevoir une réponse de Buenos-Ayres.

Quatre ans après, le 11 mars 1560, Jaqueline écrit au Conseil d'Etat pour le remercier de l'avoir « advertie de la hardie entreprise de ceux du Landeron, d'avoir levé de leur autorité privée et élu certain nombre de gens de guerre pour aller au service des Srs de Solleure... Mon fils et moi avons trouvé fort bon qu'en ayez demandé à MM. de Berne leur avis. Il nous semble (comme à ceux de Berne) que le procès qu'on intenterait contre ceux du Landeron pourrait fournir prétexte aux dits de Soleure de prendre leur cause en main;... nous sommes d'avis que le tout soit suspendu... si cela se peut faire sans préjudice à notre combourgeoisie avec Berne ».

En même temps, Jaqueline notifie à ceux du Landeron que ni son fils, ni elle ne peuvent tolérer, souffrir et endurer, qu'ils lèvent des gens de guerre sans le consentement du prince et des officiers du conté, sinon elle sera contrainte, à son grand regret, de procéder comme elle jugera bon. Puis, elle se ravise, pense qu'il faut temporiser, et trois ou quatre jours après, fait savoir à Bonstetten que son fils Léonor étant malade, elle le prie d'attendre le retour à Neuchâtel du châtelain du



Aile dite de Longueville. — Façade sur la cour intérieure construite par Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse et cardinal de Longueville

Vautravers, Verdonnet, avant de statuer sur les réclamations des bourgeois du Landeron ; elle l'engage à procéder provisoirement à leur égard le « plus doulcement et gracieusement » que faire se pourra. Une lettre de Verdonnet, de la même époque (18 avril 1560), confirme que « Madame » était à Châteaudun, en bonne santé, mais que Mgr a tous les jours la fièvre ; « elle diminue fort ; j'espère qui n'aura que le mal et je panse que ce sont les mauvaises humeurs qu'il aura amassées en sa prison par longue mélancolie » (Léonor venait d'être prisonnier des Espagnols en Flandre). Verdonnet ajoute vaniteusement que Léonor et

Jaqueline l'emploient comme « homme de confiance » et l'on sait qu'il réussit à devenir le premier procureur général du comté de Neuchâtel.

En janvier 1564, Léonor, qui venait d'épouser en Normandie la richissime Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, et de passer à cette occasion au catholicisme, est de nouveau malade à Châteaudun ; il avait, dans l'intervalle, fait un voyage à Neuchâtel et compris combien il fallait user de ménagements envers ses sujets d'au delà les monts ; aussi, en demandant au gouverneur de grâcier Blaise Pic, de Saint-Blaise, qui avait injurié Jehan Dardel, ajoute-t-il prudemment : « si le conseil n'y voit aucune contravention aux statuts, franchises et libertés du pays, aucun préjudice pour l'autre intéressé, et aucun scandale au peuple du comté ». Le prince annonce qu'il doit encore garder la chambre et que sa santé ne lui permet pas de suivre à tous les affaires (le mot affaire était alors masculin). Un mois plus tard, Léonor fait savoir à Bonstetten qu'il va mieux et qu'il « s'achemine pour Fontainebleau, où nous avons donné rendez-vous à vos ambassadeurs pour traiter de l'affaire [de l'achat du château de Colombier] avec MM. de Watteville ».

Deux ans s'écoulent que Léonor passe à Château-Renaud et à Vendôme pour le mariage de sa très jeune sœur avec le très vieux prince de Condé, ou encore à Blandy en Brie ; le 31 décembre 1566, le prince, rentré à Châteaudun, modère à 500 livres faibles les cinq aides à lui dues par les bourgeois externes de Neuchâtel, comme il avait fait aux bourgeois internes moyennant payement de 2000 écus d'or, et signe le même jour des pleins pouvoirs en faveur de François de Beaufils, seigneur d'Ablonville, son maître d'hôtel, qu'il envoie à Neuchâtel pour vérifier les comptes de l'Etat.

Les années suivantes s'écoulent en guerres de toute espèce, au cours desquelles Condé, beau-frère de Léonor, est tué à Jarnac, aux côtés de Coligny en 1569 ; rentré à Châteaudun, Léonor, qui avait combattu à Jarnac dans les rangs catholiques, envoie le 15 janvier 1570 à Neuchâtel Hector de Maniquet, son maître d'hôtel, pour contrôler l'administration, les Quatre Ministraux « s'habituant à n'avoir aucun respect pour le gouverneur Georges de Rive, et traitant le Conseil d'Etat de gouvernement de grenouilles ».

Suivent trois nouvelles années de guerre et de combats ; Léonor, en avril 1573, écrit de Châteaudun à d'Humières, gouverneur de Péronne, pour le prier de veiller à ce qu'aucun de la religion ne puisse sortir de la ville, puis, quelques jours après, il lui mande « que S. M. veut et entend que tous gentilshommes et autres sujets de la religion puissent

vivre et demeurer en toute liberté en leurs maisons, suivant l'édit de pacification, et que cette ordonnance doit être publiée diligemment dans tout le gouvernement de Picardie». C'est la dernière lettre de Léonor datée de Châteaudun.

Le 6 août 1573, « sinistre présage », la foudre tombait sur la grosse tour, et le lendemain, Léonor succombait à Blois, probablement empoisonné par ordre de Catherine de Médicis, au dire de Brantôme. Marie de Bourbon, veuve de Léonor, s'installait à Châteaudun ; cette femme énergique recevait le 1er septembre la visite de Maniquet, arrivant de Neuchâtel, et prenant en mains le pouvoir, écrivait aux gens de son Conseil qu'elle les remerciait de leur bonne administration, mais qu'elle allait renvoyer Maniquet dans le comté pour y tenir les intérêts de ses enfants, compromis par le trépas du duc, son époux, « mort si jeune et ne lui laissant pour toute consolation qu'un bon nombre d'enfants » (elle en avait eu dix en neuf ans). On possède la relation du « très-excellent enterrement de feu d'heureuse mémoire très-hault, très-puissant et très illustre et respectueux *(sic)* Léonor d'Orléans, etc., fait et conduit en la sainte chapelle de Châteaudun le jour de Mr St-Louis, l'an de grâce 1574, par Edmond de Boulay, écuyer, premier héraut d'armes du Roy », et le texte de la harangue tenue, durant quatre heures d'horloge, par ledit Sr du Boulloy, suivie de la harangue du gardien des Cordeliers, etc., etc.

Pendant la Ligue, le duc de Mayenne (Guise) vint occuper Châteaudun, et, comme les Longueville tenaient le parti du roi, Guise mit la main sur toutes les archives de la maison de Longueville, causant ainsi un préjudice irréparable aux historiens de cette famille et à l'histoire de Neuchâtel (avril 1589); ce qui avait été reconstitué de ces archives a été, au dire de l'avocat Foucquet, de Châteaudun, auteur d'un *Traicté pour les comtes de Dunois* écrit vers 1630 et conservé à Chantilly, « transporté ailleurs depuis quelque temps », sauf un certain nombre de documents « demeurés en désordre ».

Un autre événement, intéressant pour les Suisses et survenu à cette époque à Châteaudun, fut qu'en novembre 1589, Henri IV, victorieux à Arques, mais repoussé devant Paris, réussit à Châteaudun à gagner à sa cause les troupes suisses, sans distinction de religion, ce qui lui assurait à peu près définitivement la couronne.

Après Léonor, les Longueville délaissent peu à peu Châteaudun, pour vivre dans le nord-ouest de la France, où se trouvaient les grands

domaines normands de Marie de Bourbon-Estouteville, et où ils ont successivement rempli les fonctions quasi-héréditaires de gouverneurs de la Picardie et de la Normandie. La famille revenait toutefois à



Escalier central de l'aile dite de Longueville
au milieu de la façade donnant sur la cour intérieure

Châteaudun dans certaines circonstances solennelles; l'enterrement d'Henri Ier de Longueville, tué en 1595 devant Doullens en Picardie, l'enterrement de son frère le comte de Saint-Pol, mort en 1631 à Châteauneuf sur Loire, l'enterrement d'Henri II mort à Rouen le

11 mai 1663, ont eu lieu dans la Sainte Chapelle de Châteaudun. Seul ce dernier prince a fait, dans ses jeunes années, un séjour de quelque durée à Châteaudun, où il eut, à l'âge de vingt-deux ans, une liaison scandaleuse avec Jacqueline d'Illiers, abbesse de Saint-Avit près de Châteaudun; il eut d'elle, en 1617, une fille, l'année même où il épousait sa première femme, Louise de Bourbon-Soissons, la mère de la duchesse de Nemours.

La seconde femme d'Henri II, la célèbre duchesse de Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, est aussi venue s'installer pour quelque temps à Châteaudun, au moment de son veuvage; elle y a reçu les représentations des cantons protestants qui la priaient de ne pas faire fermer les temples des Réformés dans son comté de Dunois (diète de Baden en Argovie, 12 mars 1664); Louis XIV, passant à Châteaudun quelques années plus tard, régla définitivement la question en faisant raser le temple en sa présence; les nombreux protestants de Châteaudun passèrent en Brandebourg et en Angleterre. Quant à la duchesse de Longueville, les lettres qu'en juillet 1664 elle adresse de Châteaudun à son frère le Grand Condé (Monsieur le Prince) ne rappellent en rien l'ancienne frondeuse; on y lit les angoisses d'une mère en présence de deux fils, dont l'aîné, «rebelle à toute action, peu avancé», refuse d'entrer à l'académie (militaire), accepte d'être prêtre, puis déclare n'avoir pas la vocation, menace de s'enfuir et de faire du scandale si on l'oblige à rester chez les jésuites, et dont l'autre, Charles-Paris, né à l'hôtel de ville de Paris à une date où sa naissance pouvait donner lieu à toutes les suspicions, possède toutes les préférences maternelles, mais ne peut décemment être proposé pour une « aînesse précipitée ». On sent dans toute cette correspondance, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris et dont le lecteur trouvera plus loin quelques extraits, les remords, les agitations, les nervosités d'une femme légèrement détraquée par son passé orageux et par ses dévotions récentes, en même temps que par des embarras pécuniaires: «Je suis obligée de rester à Châteaudun pour mettre ordre aux affaires de cette seigneurie dont quasi la moitié est usurpée;... comme on croit que ma dévotion gâte les affaires de ma maison, je suis bien aise de faire mon devoir et de les ajuster mieux que ne les ont ménagées ceux qu'on n'accusait pas d'être des dévots...» On sait que l'aîné des fils de la belle frondeuse est mort idiot ou fou, près de Rouen, en 1694, après que le cadet eut été tué quelques années auparavant au passage du Rhin.

Châteaudun passa alors à leur sœur du premier mariage, la

duchesse de Nemours, seule descendante des Longueville; mais un formidable procès, dont le chancelier d'Aguesseau a dit qu'il était « la cause la plus immense qui eût été rapportée à l'audience », s'engagea au sujet du comté de Dunois et occupa 55 audiences du Parlement de Paris. La duchesse de Nemours conserva l'usufruit de Châteaudun de 1694 à sa mort en 1707; elle en avait fait de son vivant passer la nue propriété à son neveu Louis-Henri, fils naturel de Louis de Bourbon-Soissons et de la fille d'un pasteur de Sedan; ce Louis-Henri légitimé de Bourbon-Soissons, qui mourut en 1703, se qualifiait aussi de prince de Neuchâtel; il laissa deux filles, l'une Léontine, dite Mlle d'Estouteville, morte en 1711, et l'autre, Louise-Léontine-Jaqueline, dite Mlle de Neuchâtel, qui se trouva sans contradiction en possession du comté de Dunois à la mort de sa bienfaitrice la duchesse de Nemours; elle apporta le Dunois, Noyers, Chaumont, Coulommiers, etc., etc., à son mari Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, dont les descendants sont encore propriétaires aujourd'hui du château de Châteaudun et ont été, dans une série d'actes royaux du XVIIIme siècle, qualifiés de princes de Neuchâtel et Valangin. Le duc de Luynes actuel porte toujours, au milieu de ses armes, les trois chevrons de Neuchâtel, et, à l'église de la Madeleine de Châteaudun, celle dont Olivier de Hochberg fut l'abbé, on remarque, non sans surprise, sur plusieurs statues données par la famille de Luynes, l'ancien écusson neuchâtelois peint de frais et paraissant dater d'hier.

Depuis que Châteaudun a passé à la famille de Luynes, la ville a subi en 1723 un formidable incendie qui a laissé subsister seulement le château et une petite rue descendant du château dans le vallon de Saint-Aignan. Cela explique pourquoi toutes les voies publiques sont, comme à Carlsruhe ou dans une ville américaine, tracées à angle droit et parfaitement alignées; toutes aboutissent à une fontaine monumentale au milieu d'une grande place; il était inévitable que cette fontaine représentât un phénix renaissant de ses cendres. En 1793, le château a servi de siège au tribunal révolutionnaire; on a détruit tous les tombeaux de la sainte chapelle, mais il n'y avait plus guère de mobilier à enlever, car le château était abandonné depuis longtemps; en 1815, une loge maçonnique s'installa au château, les Prussiens cantonnèrent dans la chapelle, et des repas de noces furent donnés dans la grande salle par un gargottier. Quelques travaux de restauration furent commencés par le grand-père du duc de Luynes actuel et n'ont pas été continués.



CHATEAUDUN

VUE EXTÉRIEURE DE L'AILE NORD, DITE AILE DE LONGUEVILLE

(D'après [illegible] XIX[illegible])

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

Quant au *Comté de Dunois,* érigé en duché-pairie en 1525, il avait environ 100 kilomètres de longueur de l'ouest à l'est et 60 du nord au sud ; il était traversé par le Loir et ses affluents l'Aigre, la Conie, l'Yères, l'Ozanne, etc. Au nord se trouvait la petite ville de Bonneval sur le Loir, avec ses pittoresques murailles encore en partie existantes et son abbaye à tourelles aujourd'hui transformée en maison de santé; au sud, l'immense forêt de Marchenoir rapportait de grands revenus; les petites villes de Morée, Cloye, Fretteval, la Ferté Villeneuil, Montigny-Gannelon et Patay méritent d'être mentionnées. L'arrondissement actuel de Châteaudun, dont les limites concordent assez sensiblement avec celles de l'ancien duché-pairie de Dunois, compte aujourd'hui 285,000 habitants. Il est à peu près exclusivement agricole; des plaines infinies s'étendent dans toutes les directions autour de Châteaudun, coupées par les érosions du Loir. Quelques vignes près de Châteaudun. L'industrie de la toile, des couvertures de laine et de la serge a disparu après la révocation de l'Edit de Nantes par l'émigration des protestants.

Au point de vue féodal, la coutume du Comté de Dunois attribuait à l'aîné le châtel et principal manoir et la moitié de tout le revenu ; aux « moins nés » appartenait l'autre moitié du revenu par égales portions « tant aux mâles qu'aux femelles, et s'il n'y a que deux fils mâles, l'aîné a les deux parts et le moins nay le tiers. Et par même coutume en succession collatérale, les filles n'y succèdent et n'y ont part ne portion ». C'est à cause de ce dernier point de coutume qu'en 1694, à la mort du dernier mâle, la duchesse de Nemours eut à soutenir de si grands procès. Les revenus seigneuriaux étaient alors d'environ 30,000 livres, et, en y ajoutant les coupes de bois, de 4 à 500,000 livres.

Les armes du comté de Dunois étaient de gueules à trois croissants d'argent.

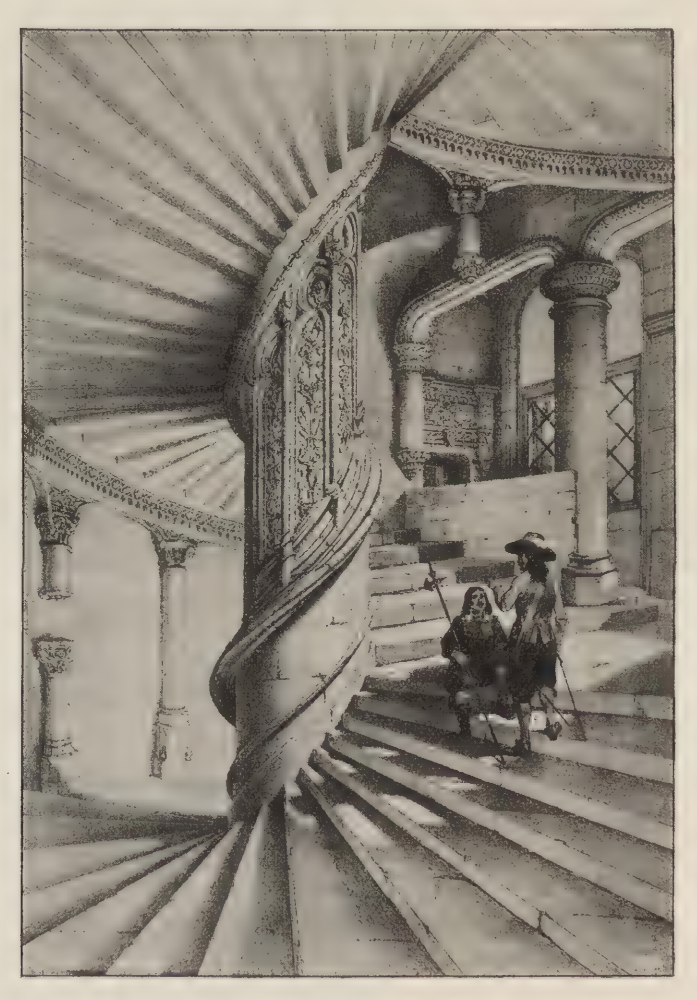
APPENDICE

Lettre de la duchesse de Longueville (Anne-Geneviève de Bourbon) à son frère M. le Prince [le Grand Condé], sur son fils aîné Charles d'Orléans, qui voulait sortir des Jésuites.

Le Châteaudun, le 23me Juillet 1664.

J'ai fort entretenu mon fils; je l'ai trouvé le plus arresté du monde à ne faire point ses voeux, et comme j'ai une ancienne connaissance de ses sentiments sur ce sujet parce que je l'ai vu entrer en religion et que dès ce temps, je fus convaincue qu'il n'y entrait par aucun mouvement de piété mais seulement pour éviter l'académie [école militaire] dont on le

menaçait, je n'ay point esté surprise de ce changement... mais comme on [mon mari] en avait une envie qui tenait de la passion d'enfermer cet enfant, il n'est pas étrange que cette meme envie aveugla ceux qui l'avaient;... mais... le passé est passé... mon fils ne veut point estre religieux; je ne l'y forcerai donc pas... car il n'en sortirait pas moins;... mais il est certain qu'il



Escalier central de l'aile dite de Longueville

ne devient pas un autre homme sans dessein, ainsi il ne veut pas se résoudre d'aller à l'académie et j'avoue que quand il le voudrait j'aimerais mieux mourir que de l'exposer au monde fait comme il est et en même temps l'exposer à Mme sa sœur [la duchesse de Nemours] qui lui est dangereuse... car pour moi elle ne peut pas me faire grand mal, [même] quand par impossible, elle me ferait celui de m'oster la conduite

des affaires de mes enfants... il est certain qu'elle aurait le pouvoir de perdre son frère en lui mettant dans la tête toutes les pitiés imaginables et non imaginables; il faut donc que j'évite sur toutes choses leur communication. Ainsi je ne trouve rien de mieux que de faire voyager mon fils un an ou deux... De le tenir dans une maison des champs pour estre ecclésiastique après, comme il propose, je ne dois pas le vouloir car... il n'étudiera pas et un beau matin il s'enfuira si je ne me tiens toujours auprès de lui à le contraindre et à le faire enrager tout vif. De plus, je ne crois pas que je puisse être absente un an de Paris, de toutes mes affaires et de tous mes autres devoirs, *entre lesquels la conduitte du comte de Saint-Paul tient le premier rang;* je ne le confinerai pas dans ce désert en tiers avec mon fils aîné et moy et je ne le laisserai pas aussi tout seul sur sa foy à Paris avec certaines inclinations qu'il a et le peu de gens à qui je puis me fier de toutes ces démarches selon Dieu et selon les rêves que je puis avoir — car vous voyez ce que cet enfant si sage [l'aîné] a fait et à quoi il s'est porté parce qu'il n'était pas sous mes yeux et parce que peu de gens se soucient de faire leur devoir auprès de lui. Auquel de mes enfants courrais-je donc ? De plus, comme mon fils aîné n'est pas fixé qu'à n'être point Jésuite et que visiblement il ne propose d'être ecclésiastique que pour nous faire avaler plus doucement sa sortie, il est certain qu'on ne peut pas le prendre au mot la dessus... parce qu'il ne désire pas prendre la soutane d'abord mais seulement après qu'il aura étudié... et que [si on usait de violence] cette violence aurait le même succès que son entrée en religion; il jetterait une seconde fois le froc aux orties... c'est assez d'une escapade en sa vie; il ne faut pas qu'il en fasse deux: Ainsi je conclus au voyage si vous l'approuvez;... il n'y aurait à cela rien d'extraordinaire durant cette année; il ne pourrait prendre aucune confiance avec aucune cabale de sa sœur... il ferait une chose honnête... et il n'aurait pas le droit de dire que ses parents l'ont sacrifié une seconde fois. Puisqu'il est au monde, il faut le considérer selon sa portée véritablement, mais enfin, il est l'aîné, et il le sera malgré nous ainsi il ne faut pas lui montrer qu'on le veut abîmer pour son frère. Je parle en tout ceci en politique, car cette même politique se rapporte parfaitement à la conscience; elles veulent toutes deux la même chose... je trouve cet enfant disposé à m'obéir présentement; il faut profiter de cette situation d'esprit... il est si content que je ne le veux pas violenter à faire ses vœux, qu'il se résoudra à tout ce que je lui proposerai;... il meurt de peur de vous;... ce qu'il y a à décider, c'est où l'on le fera voyager; l'Italie me paraît plus propre à cela qu'aucun autre pays, mais c'est à vous à le juger; je vous supplie de donner part de tout ceci à mon frère le prince de Conty... ajoutez à cette bonté celle de parler dans le monde de mon fils aîné comme d'un enfant qui est peu avancé et qui a fait à proprement parler une enfance. Ordonnez au comte de Saint-Poll et à ses gens de parler ainsi, car, quand ils le déshonoreraient, ils n'y gagneront rien... le comte de Saint-Paul a un intérêt extrordinaire de se bien maintenir avec son frère;... mon fils aîné ne quittera l'habit que quand j'aurai reçu

votre réponse;... songez que mon fils aîné est mon fils de quelque manière qu'il soit fait et qu'ainsi j'ai mes devoirs anvers lui qu'il faut que je remplisse en conscience et en honneur... car enfin étant né aîné et ayant dix-huit ans et demi, il ferait tout malgré moi et me causerait mille chagrins par sa haine et par les liaisons qu'il prendrait tôt ou tard sans que je l'en puisse empêcher, s'il ne trouvait pas en moi un cœur de mère, c'est-à-dire de la compassion et du support et à tout le moins de la justice. Vous me pouvez répondre à tout cela que quand même j'en userai ainsi avec lui, vous lui croyez l'esprit assez mal fait pour faire les mêmes choses; cela peut être, mais, outre qu'il peut aussi n'être pas et qu'il n'est pas le premier qui s'est changé soit par la grâce de Dieu soit par l'âge, c'est que j'ai une maxime de faire mon devoir.... sans espérance de rétribution... Je désire que [ma conduite] ait votre approbation, car après mon salut et mon devoir vers ma famille, je ne souhaite rien tant au monde que cette mesme approbation et vostre amitié[1].

Le Chateau dun, le 29 juillet 1664.

...Toutes les bontés que vous me témoignez me consolent autant que je la puis être dans une conjonction aussi affligente pour moy qu'est celle-cy... comme je vois clair comme le soleil que voulant aller au bien de la maison, vous irez à un but tout contraire, je ne puis m'empêcher de vous contredire et de vous dire encore mes raisons... après quoi je ne vous dirai plus rien; j'attendrai La Croisette que j'ai envoyé quérir; je vous l'envoyerai et puis je ferai aveuglement ce que vous jugerez que je devrai faire s'il ne choque que mon sens et non ma conscience.

Ce que vous me proposez est en soi le plus raisonnable du monde... étant pris généralement; mais dès qu'on en veut faire l'application sur le subjet que nous avons en main, tout est perdu. Car enfin mon fils est fait comme il est fait; tous nos dépits, tous nos désespoirs et enfin tous nos sentiments pour ou contre lui, le laissent tel qu'il est... il faut que nos desseins et nos projets lui soient proportionnés... or il est certain qu'il est aussi peu propre de prendre un dessein présentement que s'il n'avait que six ans;... pour l'église, ce serait de la dernière horreur de le prendre au mot, car il n'a non plus de dévotion ni d'instruction qu'un enfant qui vient de naître... je mets à part la conscience qu'il y aurait à la lui laisser prendre [le laisser devenir prêtre]; il est certain qu'il la quitterait six mois après et qu'il aurait cette rage là de plus contre nous... car il est certain que si on ne l'a pas forcé à la première [fois], il ne s'en est guère fallu. Vous n'avez pas vu ce qui s'est passé à Trye, qu'un soir où il se dédit quasi et que cependant on poussait la chose, que les Jésuites convenaient de son peu de vocation et de son peu d'avancement d'esprit pour en choisir une avec sens, je veux dire le père provincial demandait du temps pour écrire au général, on ne le lui voulut pas donner et qu'enfin on fit la chose avec une précipitation honteuse, ce qui est et sera la source des malheurs de ces enfants,

[1] Bibl. nat. Mss. fr. 10,586, fol. 1, copie.

de la maison et des miens; mais cela est passé; je n'y reviens que... pour ne pas faire des fautes toutes semblables... pour l'Eglise il n'y faut plus songer... Pour l'épée, rien n'est plus aisé que de luy proposer tout ce que vous désirez, mais je ne crois pas qu'il ait l'esprit assez fait ni assez de cœur, car il faut parler franchement, pour s'acquitter de ce qu'il faut pour se rendre capable de cette profession... quant à le mettre dans une



Chateau de Chateaudun. — Porte d'entrée a l'angle N.-O. de la cour, a l'intersection de l'aile dite de Longueville et de l'aile construite par Dunois

maison près de Paris, je ne puys le faire sans que sa sœur Mme de Nemours lui écrive ou lui fasse parler... et il ne peut être à l'abri de sa sœur sans un éclat effroyable; est-il possible que je le tienne en prison et ferme la porte à sa sœur?... pour la proposition de donner son bien au comte de Saint-Poll, permettez moi de vous dire qu'elle sera bonne quand il aura 25 ans, car auparavant il est certain qu'elle ne tiendrait pas et

qu'il ferait toutes les protestations du monde... on lui a dit que nous voulons nous élever son frère à ses déspens... ce serait lui en donner une preuve devant qu'il ait l'age, devant qu'on ait vu clairement s'il ne changera pas, c'est-à-dire s'il ne peut devenir un homme ordinaire. Enfin pour cela je n'y consentirai de ma vie. Le comte de Saint-Paul est né le cadet; tout ne périra pas quand il demeurera dans cette condition; devant que son frère fut Jésuite, il vivait et nous vivions tous sans prétendre à cette aînesse précipitée. Si son frère la luy veut donner quand il sera en âge de la faire librement, fort bien, mais présentement cela n'est pas imaginable; le gouvernement n'est pas en nos mains; si on estait prêt à en prendre possession, je trouverais cela plus proposable, mais il faut achever les trois ans de la mort de M. de Longueville: ils n'expireront que le 11 may 1666. On peut conduire mon fils à cela tout doucement, mais si on lui montre clairement qu'on ne songe qu'à son frère et point à lui, mettons nous à sa place, on ne lui persuadera rien. Au nom de Dieu, allons un peu bride en main; donnons lui du temps ou de changer ou de nous faire voir qu'il ne peut changer... Je suis obligée de rester à Chateaudun pour mettre ordre aux affaires de cette seigneurie dont quasi la moitié est usurpée; trois semaines ou un mois achèveront cela; comme on croit avec quelque raison que ma dévotion gâte les affaires de la maison, je suis bien aise de faire mon devoir et de les ajuster mieux que ne les ont ménagées ceux qu'on n'accusait pas d'être dévots... Je suis tout à fait touchée de vos bontés et fort en peine de la continuation de votre goutte...[1]

SOURCES

JEHAN DE BAUDREUL. Les seigneuries de Loys II d'Orléans Longueville. Manuscrit de 1530 environ. Bibliothèque nationale. Fonds français. Manuscrits 6013, 6014 et 5935.

L'abbé BORDAS. *Histoire sommaire du Dunois,* écrite au milieu du XVIIme siècle et publiée en 1884, en deux volumes, à Châteaudun, chez Pouillier & Dieudonné.

L.-D. COUDRAY. *Histoire du château de Châteaudun,* 1893.

L'abbé CORGIBERT. *Histoire de la Religion du Dunois,* II, 1re partie, p. 120.

BOYVE. *Annales de Neuchâtel,* II, 245, 247, 341, 343, 347, 364, 377; III, 190, 352, 377; IV, 110.

SEGESSER. *Ludwig Pfiffer und seine Zeit,* I, 208, 211; IV, 37.

Recès des Diètes fédérales, IV, 1, D, p. 277: donation de 1519, de tous ses biens, par Jeanne de Hochberg à ses enfants. Ibidem VI, 1, p. 614, représentations des cantons protestants à la duchesse de Longueville, en 1664, en faveur des réformés de Châteaudun.

SCEVOLE et LOUIS DE SAINTE-MARIE. *Histoire généalogique de la Maison de France,* Paris, 1619, p. 406 à 413, sépultures à Châteaudun des Orléans-Longueville.

[1] Bibl. nat. fr. 10,586, fol. 5.

Deville. *Histoire du Comté de Tancarville*, p. 255.

Grandes archives de Neuchâtel, A $^{4}/_{2}$; C $^{5}/_{2}$, litt. 9; G $^{5}/_{19}$; G $^{5}/_{24}$; A $^{4}/_{9}$, litt. 6; F $^{19}/_{29}$; T $^{4}/_{2}$ (iii); U 4 l 3; P $^{11}/_{27}$ i; P $^{11}/_{27}$ k; C $^{5}/_{2}$ f; T $^{6}/_{21}$; T $^{4}/_{4}$; U $^{4}/_{4}$; C $^{5}/_{26}$; U 4 a 2; U 4 l 2; U 4 p 2; U 4 t 2; U 4 z 2; U $^{4}/_{3}$; U 4 n 4; T 4 (ppp); U 4 (a); U 4 l 3.

Henri Martin. *Histoire de France*, X, 189.

Mme R. de Perrot. *Jaqueline de Rohan* (*Musée neuchâtelois* de 1884).

Bibliothèque nationale de Paris. Lettres d'Anne-Geneviève de Bourbon à Monsieur le Prince, juillet 1664: Fonds français. Manuscrit 10586, fol. 1 et ss. Lettre de Condé au sujet de son mariage avec Françoise d'Orléans, 6 novembre 1565: Fonds français. Manuscrit 20174, fol. 170. Lettres de Jeanne de Hochberg: Fonds français. Manuscrit 3925, fol. 75 à 79, 143 à 148. Lettres d'Olivier, bâtard de Hochberg: Fonds français. Manuscrit 3925, fol. 72, 73. Lettres de Louis II d'Orléans, fils de Jeanne de Hochberg: Manuscrit 3019, fol. 58. Lettres de Léonor d'Orléans, fils de Jaqueline: Fonds français. Manuscrit 3209, fol. 66, 68. Autres documents relatifs aux Longueville, à Châteaudun: Fonds français. Manuscrit 16681, fol. 222, 227; fonds français, Manuscrit 20176, fol. 181.

Mémoires du duc de Nevers, père de Catherine de Gonzague et beau-père d'Henri Ier de Longueville. Paris, chez Louis Billain. 1675, tome II, p. 186 (Discours d'Estat de M. de Nevers). Pillage des archives de Châteaudun au profit des Guise, par le duc de Mayenne, en 1589.

Donation de tous ses biens, faite par Charles d'Orléans, duc de Longueville, à son frère, le comte de Saint-Pol, le 23 février 1671, par devant Pouyot et Routier, notaires à Paris; Charles d'Orléans s'y réserve la jouissance du comté de Dunois, qui produisait avec Freteval et Marchenoir 27,808 livres et, en y ajoutant les bois, 4 à 500,000 livres. Volume intitulé: *Mémoires et factums*, conservé au château de Chantilly, pièce imprimée sous le titre: *Factum de Mme la duchesse de Nemours contre M. le prince de Conty, prince du sang.*

Donation de tous ses biens, faite par Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, le 6 mars 1694, par contrat reçu Moufle, notaire à Paris, à Louis-Henri, légitimé de Bourbon, lors du mariage de celui-ci avec Mlle de Montmorency-Luxembourg. Imprimé appartenant à M. Léopold Deliste, administrateur général de la Bibliothèque nationale de France.

Guillaume Foucquet, avocat. *Traicté pour les Comtes de Dunois*, superbe manuscrit illustré, écrit vers 1630, acquis par le duc d'Aumale et conservé à la Bibliothèque de Chantilly.

Jonchère. *Revue des Deux Mondes, 1er mars 1890.* La mission de l'ambassadeur de France Castillon auprès du roi Henri VIII (mariage projeté entre Henri VIII et Marie de Longueville-Guise).

Pour les *portraits de Marie de Guise*, les recherches ont été faites à Londres par M. C.-L.-E. Lardy, alors attaché à la Légation de Suisse. Pour le tombeau de Marie de Guise, à Reims, la disparition complète de ce monument a été établie par les recherches de M. L. Jadart, bibliothécaire de la ville de Reims.

LA RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE AU LOCLE

L'avouerons-nous? Nous avions quelques appréhensions au sujet des assises que la Société d'histoire et d'archéologie allait tenir au Locle. Non que nous eussions la moindre crainte sur l'accueil qui nous y attendait, mais nous pensions que dans une localité de l'importance de la mère-commune des montagnes, nos historiens clairsemés seraient un peu perdus dans ces larges rues et au milieu d'une population infiniment plus nombreuse que celle des villages où nous avons siégé jusqu'à présent. On nous avait dit d'avance: il n'y aura ni guirlandes, ni astragales, ni arcs de triomphe; et si décors et drapeaux ne sont pas absolument indispensables aux manifestations de notre vie intellectuelle, nous étions si accoutumés à voir leur miroitement nous sourire à l'arrivée, que la perspective de leur absence nous avait donné un petit frisson précurseur de la question : comment sera-ce?

Ceux qui ont assisté à la fête savent déjà la réponse charmante et pleine d'imprévu qui a été faite, et nous pourrions nous contenter de dire aux absents: Vous n'aviez qu'à venir voir et entendre! Mais le rôle de l'historien et du chroniqueur consiste précisément à faire revivre les événements pour ceux qui n'en ont pas été témoins, et l'organe de notre Société ne saurait faillir à cette mission. Les souvenirs du 11 septembre méritent du reste, de tous points, d'être fixés pour la postérité.

Un temps de fête est toujours de mise, mais particulièrement à la montagne; les Loclois n'auraient pu mieux faire s'ils avaient disposé d'une baguette magique, pour choisir, au milieu d'une série de semaines au ciel gris et pluvieux, l'unique beau jour, éclairé d'un soleil vraiment radieux, mettant en valeur toute la gamme des tons énergiques et purs de nos hautes vallées. Puis, malgré les pronostics, une maison du moins avait mis bannières au vent: l'hôtel de ville, siège des autorités, qui n'avaient pas voulu se priver d'enfreindre la consigne et d'offrir aux hôtes de la localité cette aimable attention. La Musique militaire, de son côté, après avoir attendu à la gare l'arrivée du train de Neuchâtel, tint encore compagnie aux participants à la fête pour marquer le pas du cortège dans ses différentes étapes, tandis que le banquet a été égayé

par les remarquables productions de l'Union instrumentale. La traditionnelle sèche, arrosée d'un excellent vin blanc, prise dans les salles du cercle de l'Union républicaine, à l'hôtel des Postes, a permis aux arrivants des différentes parties du pays d'échanger les premières salutations. Puis ils se rendent au temple décoré avec beaucoup de goût : la séance est ouverte à 10 $^{1}/_{2}$ heures, par le président de la Société, M. Philippe Godet, qui tient ses auditeurs sous le charme de sa parole par un discours d'ouverture aussi bien pensé qu'élégamment tourné. Nous renonçons à en donner une analyse, certains que nos lecteurs préféreront l'avoir intégralement sous les yeux, plutôt que travesti par un maladroit résumé.

Mesdames, Messieurs,

Mon premier devoir est de souhaiter la bienvenue à nos invités, représentants des associations unies à la nôtre par le respect et l'étude du passé.

Il convient de saluer tout d'abord « l'étranger qui est dans nos portes ». Cet étranger est d'ailleurs un vieil ami, M. le professeur John Viénot, de la faculté de théologie de Paris, représentant de la Société d'émulation de Montbéliard.

Nous attachons le plus grand prix au maintien de nos relations déjà anciennes avec nos savants confrères du grand pays qui nous avoisine, et nous les remercions de la sympathie cordiale qu'ils nous ont toujours témoignée.

Je salue ensuite l'érudit et vénéré président de la Société suisse d'histoire, M. Meyer de Knonau. L'association qu'il dirige nous est, par son activité scientifique, par l'importance et la qualité de ses travaux, un modèle que nous voudrions imiter moins imparfaitement.

Je salue ensuite M. Max de Diesbach, président de la Société d'histoire de Fribourg ; MM. Naymark et Riat, représentants de la Société jurassienne d'émulation ; MM. John Landry et Jurgensen, de la Société d'histoire du canton de Vaud ; M. Gaspard Vallette, de la Société d'histoire de Genève. Et nous regrettons vivement que les sociétés de Berne et de Soleure n'aient pu se faire représenter dans notre réunion.

Nous avons besoin de nous sentir soutenus dans l'accomplissement de notre tâche patriotique par les représentants de ces vieilles Ligues suisses, auxquelles les Neuchâtelois furent si fortement attachés par le cœur avant de l'être par le pacte fédéral.

Un second devoir, beaucoup moins agréable, s'impose à moi : c'est de constater que je remplace à la présidence celui que vous regrettez tous de n'y plus voir. Ayant dirigé notre barque pendant plus d'un septennat, M. Alfred de Chambrier a ressenti le désir de prendre sa retraite. La Société n'a pas cru pouvoir insister auprès de lui pour qu'il demeurât au poste qu'il occupait si bien. Il alléguait son âge, et une fatigue dont il était seul, du reste, à s'apercevoir... Il fallut nous incliner devant sa résolution, mais nous ne l'avons acceptée qu'à la condition qu'il accepterait lui-même le titre de président honoraire de notre Société et moyennant

*

la promesse qu'il continuerait à nous accorder le concours de son expérience.

Vous auriez aimé à entendre aujourd'hui, comme au début de tant d'autres de nos réunions, son éloquence à la fois élégante et grave, et si fortement pénétrée de l'amour de la terre natale. Il faut, Mesdames et Messieurs, vous contenter de la parole inexpérimentée de celui qui lui succède, sans le remplacer...

Votre comité, ayant à choisir un président, a fait quelque violence à mes sentiments intimes, qui m'inclinaient, dans l'intérêt même de la Société, à rester dans le rang; il me semblait difficile que le choix de mes collègues fût également approuvé par tous les membres de la Société d'histoire. Aussi l'ai-je subi plus que désiré.

Mais je me hâte de dire sans détour que j'en suis, en même temps que perplexe, infiniment fier; car il dépasse mes plus hautes ambitions. Un seul rêve a rempli jusqu'à présent ma vie: glorifier le petit pays de Neuchâtel. Mais me voir élevé tout à coup à la tête de la Société d'histoire, c'est une récompense disproportionnée avec le peu que j'ai su faire: car elle ne m'assure rien moins que l'immortalité, puisqu'elle me promet qu'un jour, grâce aux fonctions que je revêts en ce moment, j'aurai ma notice nécrologique dans le *Messager boiteux!*...

Hélas! Mesdames et Messieurs, cette allusion, que j'ai risquée avec un sourire, me rappelle douloureusement les pertes qu'a enregistrées notre almanach pour l'an de grâce 1905. Parmi les Neuchâtelois éminents que la mort nous a pris, je tiens à retenir deux noms, ceux de deux membres anciens et fidèles de notre comité.

Ferdinand Richard était un enfant du Locle. Non content de veiller pendant de longues années sur la marche de nos finances et à la prospérité de notre caisse, il nous donnait, dans toutes les circonstances délicates, le concours de son jugement pénétrant et sûr, assaisonné de cette bonne grâce aimable qui ne s'apprend qu'à la Montagne.

Puis nous avons vu disparaître un de nos plus distingués vétérans, un des derniers fondateurs de la Société d'histoire et l'un de ses plus infatigables ouvriers, Louis Favre, professeur, savant et conteur. N'est-il pas naturel de rappeler ici qu'à l'âge de 18 ans, il avait débuté comme instituteur dans la localité même où nous sommes réunis, et qu'il fit ses premiers pas dans la carrière de l'enseignement sous la direction du pasteur Andrié, dont le Locle vénère la mémoire? Louis Favre, natif du Vignoble et revenu à Neuchâtel vers le milieu de sa carrière, garda un attachement si profond pour la Montagne, que ce sont vos amples paysages et les types si originaux de vos horlogers, de vos chasseurs, de vos *environniers,* qui ont inspiré le plus heureusement l'auteur des *Nouvelles jurassiennes.*

Tel est l'attrait de cette partie de notre pays; telle est la séduction de l'hospitalité qu'on y goûte! Ne vous étonnez donc pas si la Société d'histoire a souhaité de revenir au Locle, dont elle pressentait l'accueil cordial et splendide. Car elle en a déjà fait, voici 34 ans, la savoureuse expérience. C'est le 19 juin 1871 que notre association, alors âgée de 8 ans, s'assembla au Locle une première fois.

L'histoire de votre Commune fut écrite à cette occasion par M. Louis DuBois-DuBois: vous vous rappelez tous la figure de cet homme de bien,

qui fut un des représentants les plus authentiques de la vivace et forte race montagnarde. Dans son discours, que le *Musée neuchâtelois* nous a conservé, il marquait les principales étapes du développement du Locle, depuis le jour où, à l'aube du XIVme siècle, Jehan Droz s'établit dans cette vallée, qu'il défricha et que peuplèrent ses fils. Toutes les anciennes familles de notre Jura sont sorties de cette commune primitive. L'orateur de 1871, tout en se plaignant de l'indigence des archives, imputable au grand incendie de 1683, poursuivait à travers les siècles cette attachante histoire de la Commune-Mère des Montagnes, évoquant avec un juste orgueil toutes les gloires locloises, depuis Daniel JeanRichard, qui de La Sagne vint s'établir aux Petits-Monts pour y exercer la délicate industrie où vous excellez, jusqu'à l'ancien Perrelet, auteur de la première montre à répétition fabriquée dans le Jura neuchâtelois, mort presque centenaire en 1826. Il salua aussi ses célèbres émules, les Houriet, les Favre-Bulle. Dans un autre ordre d'activité, il rendit hommage à la dynastie glorieuse des Girardet, sortie de cette humble maison du Verger, que vous saurez défendre de la destruction, puisqu'elle fut le berceau d'une longue lignée d'artistes; il n'oublia point le peintre Grosclaude, qui eut son heure de renommée, ni le fameux graveur Forster, parti du Locle, son lieu natal, pour arriver à l'Institut de France. L'auteur de la monographie ne se refusa même pas le malin plaisir de constater que la famille du plus illustre enfant de La Chaux-de-Fonds, Léopold Robert, était primitivement originaire du Locle, comme l'est aussi la famille d'Alexandre Calame. Ce dernier nom fut illustré d'une façon peut-être plus durable encore par une femme de grand cœur, Marie-Anne Calame, fondatrice de cet Asile des Billodes, si cher aux Neuchâtelois, que presque tous nous recueillons pieusement à son profit nos timbres-poste oblitérés. Enfin, je laisse à l'orateur qui va monter à cette tribune le plaisir de rappeler l'œuvre de J.-J. Huguenin et de raconter la fête qui, le 16 août 1805, réunissait la population du Locle, sous un ciel aussi splendide qu'il l'est aujourd'hui.

Mais Le Locle est surtout et restera la fière cité du Crêt-Vaillant. Cet épisode historique, dont la bravoure féminine fait le charme et la beauté, est malheureusement enveloppé de nuages. Nous formons le vœu que quelque historien cherche une bonne fois à les dissiper, à fixer exactement les faits et à vérifier la valeur d'une tradition chère à nos cœurs comme à nos imaginations.

Aux yeux de l'histoire, la tradition est insuffisante. Sitôt qu'on prétend faire de l'histoire, on ne saurait s'en contenter. Le glorieux épisode du Crêt-Vaillant est de si héroïque allure, qu'il est bien désirable qu'il soit un jour attesté et retracé d'après des documents authentiques... Et j'ai lieu de croire qu'ils existent, ces documents.

Nous sommes dans un siècle où nulle affirmation ne se passe de preuves. L'histoire n'entend désormais se fonder que sur la plus rigoureuse vérification des faits. Les méthodes actuelles ne goûtent plus les séductions de l'hypothèse, ne souffrent plus les *à peu près* de la fantaisie. Notre temps, qui a de si vilains défauts, a du moins le mérite d'être épris de vérité: il veut avant tout des faits. Vous connaissez le mot naïf et charmant du bon doyen Bridel, le père de la littérature historique vaudoise, à qui Vulliemin demandait à quelle source il avait puisé telle affirmation:

« Dans ma jeunesse, répondit le vénérable écrivain, j'avais deux muses, l'histoire et la poésie : je prêtais une oreille à l'une, l'autre oreille à l'autre... Et je ne distingue plus très bien ce qui m'est venu de chacune d'elles. »

La Poésie et l'Histoire sont deux sœurs qui, pendant longtemps, se sont fort bien entendues. Elles ne sauraient plus, aujourd'hui, faire bon ménage ensemble. Chacune doit avoir son logis à elle, puisque chacune a ses habitudes et ses occupations particulières. L'aînée, la Poésie, personne un peu rêveuse et chimérique, a souvent recours à sa cadette, et vit, au besoin, sans honte des emprunts qu'elle lui fait. Mais si la cadette se faisait entretenir par l'aînée, elle y perdrait vraiment toute considération.

Apprenons à distinguer toujours mieux deux domaines qui ont été si longtemps confondus. Nous venons de faire allusion à la génération d'historiens qui nous ont précédés, à nos devanciers, aux fondateurs de notre Société, aux premiers collaborateurs du *Musée neuchâtelois*. Nous savons quelle est l'importance de notre dette envers ces hommes d'initiative. Ces premiers défricheurs, qui s'appelaient, pour ne citer que des morts, Louis Favre, Charles et Fritz Berthoud, Desor, Celestin Nicolet, J.-H. Bonhôte, Auguste Bachelin,... ils ont fait en leur temps toute leur tâche. Mais soyez sûrs que s'ils pouvaient reprendre leur place au milieu de nous en cette journée de fête, ils nous tiendraient à peu près ce langage :

« A chaque génération son devoir spécial et sa manière de l'accomplir. Notre tâche, à nous, ce fut d'allumer la flamme sur l'autel, de créer sur notre terre neuchâteloise le culte des choses du passé, d'inculquer à notre peuple le goût et le respect de l'histoire. Nous y avons réussi mieux que nous n'espérions, puisque vous voici rassemblés en si grand nombre dans l'antique moûtier du Locle, et que, pour honorer vos travaux et fêter votre venue, la population locloise toute entière, dérogeant à ses habitudes laborieuses, a tenu à faire avec vous le bon Lundi!

« Oui, s'écrieraient nos vétérans, la réalité conquise par nos efforts dépasse notre espérance. Mais vous, porteurs actuels du flambeau qui doit éclairer les ténèbres d'autrefois, vous, les chercheurs d'aujourd'hui, à qui des maîtres illustres ont enseigné qu'il n'y a de certain que ce qui a résisté au contrôle rigoureux de la critique, et qu'en science, tout doit — comme en morale — fléchir devant l'autorité suprême, la vérité, soyez encore plus jaloux que nous-mêmes des droits de la vérité seule; encore plus défiants que nous de toute affirmation qui n'est pas étayée de sa preuve; encore plus soucieux que nous ne l'étions de soumettre les documents et les textes à un examen sévère; encore plus empressés que nous à recourir aux sources, à interroger les archives, où résident les éléments de la certitude!

« En un mot, faites votre devoir encore mieux que nous ne l'avons fait, sinon avec un plus grand amour de la Patrie, que vos efforts, comme les nôtres, tendent à glorifier et à servir! »

De chaleureux applaudissements accueillent ces paroles, par lesquelles M. Godet a dignement débuté dans la charge de président de la Société d'histoire.

Ces fonctions ont leurs épines; elles ont aussi leurs roses, agréables

surtout lorsqu'il est permis à un président de constater une recrudescence d'intérêt pour la société dont il est appelé à diriger les destinées. Jamais il n'a été donné lecture d'une plus longue liste de recrues pour la Société, et les cent vingt-trois candidats — et candidates — la plupart du Locle, ont été reçus, cela va sans dire, avec enthousiasme. Voilà une guirlande d'un rapport plus utile et durable que le plus bel arc de triomphe !

Les Loclois s'en seraient-ils tenus là, que l'on pourrait déjà dire qu'ils ont soigné au mieux les intérêts de la Société; mais ce n'était qu'un début. La date de notre réunion coïncidait avec le centenaire de la percée du Col des Roches; aussi convenait-il de célébrer cet événement en évoquant le souvenir de l'homme qui a mené à bien, en luttant contre de nombreux obstacles de tous genres, une entreprise présentant, pour l'époque, de très sérieuses difficultés et qui a grandement contribué au développement de la localité. Les traits de cet homme énergique, J.-J. Huguenin, étaient placés sous les yeux du public en un fort bon portrait appartenant à ses descendants et exposé dans le temple; ils ont aussi été ciselés en une plaquette de bronze et d'argent, sortie des ateliers bien connus de MM. Huguenin frères, et mise, à un prix de faveur, à la disposition des membres de la Société.

La carrière très mouvementée de ce vaillant Loclois nous a été racontée par M. Charles Perregaux, qui ne s'est épargné aucune peine pour documenter son travail et remettre au point les légendes qui déjà s'étaient créées autour de la carrière et de l'œuvre d'un homme dont la vie n'est pourtant pas encore très éloignée de notre époque : en effet, deux de ses petites-filles, Mmes Adèle Borel et Lagier-Borel, assistaient à la séance, tandis que d'autres de ses petits-enfants, M. E. Huguenin et le général Pujol, qui avaient été invités, ont manifesté par lettre ou dépêche leur désappointement de ne pouvoir se rendre au Locle à cette occasion.

Le *Musée neuchâtelois* publiera le travail substantiel de M. Perregaux, ainsi que celui de son successeur à la tribune, M. Charles Perrin, qui, avec beaucoup d'humour, a retracé les mésaventures d'un autre Loclois d'une trempe bien différente, Isaac Droz, un incorrigible quémandeur de places; sa correspondance fort piquante avec les gouverneurs de Lentulus et de Béville a été retrouvée aux archives de La Chaux-de-Fonds.

Enfin, M. le curé Ruedin, qui dans de précédentes occasions déjà nous a fait l'historique de la paroisse catholique de la localité où se

tenait la réunion, donne une traduction de la relation de la visite diocésaine faite au Locle, en 1453, par l'ordre de l'évêque de Lausanne, Georges de Saluces.

Tous ces travaux sont accueillis par des marques non équivoques de l'intérêt qu'y a pris la nombreuse assistance; car le temple était garni jusqu'aux dernières places, les dames y formant un cercle compact et attentif. Si quelques-unes ont, à la clôture de la séance, dû rentrer dans leurs foyers, un bon nombre d'entre elles se sont jointes au cortège qui, musique en tête, s'est rendu au Casino.

Là nous attendait un banquet dont le menu succulent a laissé fort loin derrière lui ceux, plus modestes, auxquels nous avaient accoutumés les fêtes précédentes. Le régal intellectuel a été à l'unisson, grâce à l'activité déployée par M. Haldiman, fonctionnant comme major de table. Il n'a, du reste, rencontré que de l'empressement à suivre son mot d'ordre.

Lecture est donnée de dépêches de MM. Comtesse, conseiller fédéral, en villégiature au Maix-Rochat, et Calame-Colin, conseiller national, absent de la région, qui tous deux expriment leurs regrets d'être empêchés d'assister à la réunion. Puis M. le conseiller national Piguet porte le toast à la patrie. Il rappelle que si l'étude du passé a ses droits, il est méritoire également de faire de l'histoire en travaillant à préparer l'avenir de la patrie; et il esquisse ses vues sur quelques-uns des problèmes politiques qui s'imposent à l'attention des citoyens. L'hymne national, chanté debout, souligne l'hommage rendu à la patrie par l'orateur.

Touchant d'un doigté sûr les cordes les plus diverses de l'éloquence, M. le Dr Richard, tantôt enjoué et narquois, tantôt poétique et vibrant, tient son auditoire en haleine par une spirituelle allocution consacrée à célébrer la Société d'histoire. Le moindre de ses mérites, prétend-il, n'est pas celui de permettre à un profane comme l'orateur de pouvoir venir dire tout son amour pour la patrie neuchâteloise. La Société d'histoire en effet, dans ses pérégrinations à travers le pays, laboure le sol fécond, ajoutant chaque année un sillon nouveau à ceux ouverts précédemment, facilitant les recherches historiques et mettant au jour les richesses encore inexplorées de notre passé. La nécessité de recueillir les faits historiques a été dite à merveille par notre meilleur historien neuchâtelois, G.-A. Matile, qui a écrit:

Souvenons-nous que le peuple qui n'aime pas à étudier l'histoire de ses ancêtres pour y puiser les leçons qu'elle lui offre, ne sait pas non plus se vouer utilement aux intérêts des générations à venir.

Ces paroles venant d'un homme qui aimait son pays par dessus tout, qui a collaboré avec un zèle de bénédictin à l'élaboration des *Monuments historiques* et qui a travaillé et vécu aux jours sombres de la révolution, ont pour nous une valeur et une portée toute spéciale dans les temps où nous vivons.

Autrefois, la vie, dans nos hautes vallées du Jura, avait des allures presque patriarcales. Notre belle industrie se faisait en famille et par la famille; les loisirs de nos longues veillées d'hiver étaient employés à la lecture et à l'étude, les intérêts du village et les événements du pays de Neuchâtel avaient une large part dans les conversations. On lisait bien, on pensait beaucoup, et si l'instruction n'était pas aussi répandue ni surtout si touffue, la culture générale était plus sérieuse et plus profonde.

Aujourd'hui, le progrès est venu bouleverser toutes ces coutumes et toutes ces traditions chères aux cœurs neuchâtelois. L'industrie a quitté le foyer domestique pour s'installer dans de grandes fabriques où de nombreuses machines, mues par le fluide électrique, ont avili la main-d'œuvre et diminué le talent; la lecture en famille a été détrônée par le journal quotidien qui, dévoré le soir, n'est plus le matin qu'un chiffon de papier. Nos entretiens et nos préoccupations ne se meuvent plus dans les limites de nos étroites frontières, les événements de l'Extrême-Orient, du Maroc et de l'Afrique nous sont plus familiers que la modeste vie politique de notre canton; l'état des finances des Etats voisins, nos clients, nous préoccupe beaucoup plus que notre déficit cantonal, et en fait d'étude, Mesdames et Messieurs, nous accueillons trop souvent avec une spontanéité et une bienveillance presque maladives toutes les suggestions et toutes les idées dont l'étranger veut bien nous gratifier!

Loin de moi la pensée de médire du progrès et d'approuver ces esprits chagrins qui ne pensent et ne parlent que du soi-disant *bon vieux temps;* non, je suis fier de vivre dans un siècle où chaque jour éclatent à nos yeux les merveilles de la pensée et de l'industrie humaine. Mais je constate, et je déplore en même temps, que dans ce mouvement que je caractérise d'*ultra-moderne*, l'intérêt pour notre pays neuchâtelois, pour son passé, pour son histoire, diminue et tende à disparaître. Notre génération vit trop rapidement, son esprit constamment tendu vers de nouveaux faits et de nouvelles conceptions, n'a plus le temps d'étudier le passé et d'en tirer profit pour l'heure présente et pour l'effort de demain.

La vague de l'internationalisme, dans la pensée, dans les arts, les sciences, l'industrie, les sports même, menace de submerger notre individualité neuchâteloise; et, devant cette constatation, les paroles de Matile sonnent à nos oreilles comme un sérieux avertissement.

Depuis nombre d'années, la Société d'histoire, gardienne fidèle et jalouse de nos traditions, de nos coutumes et de nos gloires, a compris ce côté important de sa tâche, en étant et en voulant rester populaire. Groupée autour d'un faisceau de savants et d'hommes distingués, elle accueille dans son sein avec empressement toutes les bonnes volontés, toutes les opinions religieuses, politiques ou sociales qui veulent le bien de notre petite patrie, encourage les débutants, facilite les recherches et les études, et permet même à un profane comme moi de venir dire à sa tribune tout son amour pour le pays de Neuchâtel!

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous avons accueilli avec une

joie sans mélange l'honneur de vous recevoir au Locle; et voilà aussi pourquoi la Société d'histoire a enrôlé ce matin sous son drapeau un contingent si nombreux de nouvelles recrues.

En disant que c'est avec une joie sans mélange que nous vous recevons, j'avoue humblement que mon expression a été plus spontanée que véridique, car ce n'est pas sans craintes que nous avons entrepris la tâche d'organiser cette fête.

Le centenaire de la percée du Col des Roches nous a donné l'occasion de célébrer cet événement local d'une grande importance pour nous et d'entendre un travail des plus intéressant et des plus complet sur J.-J. Huguenin, le promoteur de cet utile effort, et vous avez pu de même, en sortant de notre temple, contempler notre unique et vénérable monument historique, la tour du vieux Moutier consolidée et restaurée. Mais, en dehors de ce programme, nous avons bien compris combien il est difficile dans une cité industrielle d'offrir à des archéologues et à des antiquaires une satisfaction artistique ou historique digne de leurs goûts.

Nous n'avons pas, dans notre marais, des pirogues lacustres ou des haches de pierre; sur les flancs de nos vertes collines, personne n'a découvert des sépultures gallo-helvètes aux squelettes géants, recouverts de fibules ouvragées et couchés dans leurs sépulcres de pierre avec de longues épées; dans tout notre territoire vous ne verrez pas de vestiges de forteresses romaines ou même de remparts moyenageux, menacés par les vandales modernes et qu'il faudrait sauver.

Nous n'avons pu trouver, ni missel précieux aux initiales tourmentées et polychromes, ni manuscrits rares, ni chronique secrète; seule une gravure, connue seulement des vrais collectionneurs, au nez fin, au gousset bien garni, s'est trouvée sur notre chemin pour nous tirer d'embarras.

Elle est l'œuvre de début d'un enfant du Locle, devenu célèbre plus tard, elle est vieille, simple et naïve à la fois, elle représente une réception aussi, celle que nos ancêtres firent il y a 119 ans à Monseigneur de Béville, qui venait au Locle confirmer les droits et les franchises des communiers du lieu.

Acceptez-en l'hommage; aujourd'hui comme alors, elle vient de cœurs sincères et fidèles, heureux de vous connaître, fiers de vous recevoir; emportez avec vous ce modeste témoignage comme gage de notre inaltérable attachement à la famille neuchâteloise et à la Société d'histoire, que nous souhaitons forte et prospère.

Qu'elle vive!

Ce discours, en particulier l'allusion à la *Turnschanze* de Soleure et à la campagne, hélas! infructueuse, entreprise par M. Godet, pour sauver ce bastion de la destruction à laquelle il est voué, soulève de vibrantes marques de sympathie.

L'esprit appelle l'esprit, aussi personne ne fut étonné de voir M. Philippe Godet succéder à M. Richard et répondre au toast à la Société d'histoire par un toast de remerciements à la localité qui nous a si bien reçus. Mais, contrairement à son habitude en pareille occurrence, M. Godet veut parler sérieusement... c'est-à-dire en prose, car il s'est

laissé persuader qu'il n'était pas séant pour un président d'émettre ses pensées en vers! Il remercie M. Richard pour ses paroles si élevées et si chaudes, et croit d'ailleurs devoir féliciter Le Locle de ne pas pouvoir montrer de trésors archéologiques, à voir l'usage qu'en font ceux qui en possèdent... Mais Le Locle, en revanche, peut s'enorgueillir d'hommes fortement trempés comme J.-J. Huguenin, dont le souvenir a été rappelé ce matin, d'inventeurs de réputation universelle, d'artistes merveilleux tels que les Girardet qui, tout en créant l'iconographie neuchâteloise, ont si bien compris et su rendre la physionomie de notre pays, le caractère de ses habitants, et qui ont popularisé chez nous les faits mémorables du passé. Le Locle a donc fourni sa large part à l'histoire, ne serait-ce que par les 123 historiens annoncés ce matin! Nous renonçons à suivre M. Godet dans les méandres de sa verve malicieuse et émue, d'une élégante ampleur et d'une note si juste, ne craignant même pas de faire, avec infiniment de bonne grâce, allusion à certain démêlé de presse qu'il a eu autrefois avec les Loclois: si quelque vestige de rancune subsistait encore, il a sans doute exhalé son dernier soupir dans la salle du Casino.

M. Godet avait brillamment saisi au bond la balle lancée par M. Richard; mais après cette joûte d'éloquence, il était bon de redescendre dans des sphères un peu moins éthérées. C'est ce qu'ont fait les orateurs suivants, tout en disant encore d'excellentes choses, mais en vraie prose et non en poésie déguisée comme celle des deux orateurs précédents. M. Jean Grellet a souhaité la bienvenue aux invités présents, sans oublier de donner une pensée à ceux qui avaient été retenus loin de nous. M. le prof. Meyer de Knonau, président de la Société générale d'histoire suisse, lui répond en allemand et porte la santé du comité de rédaction du *Musée neuchâtelois*. M. Max de Diesbach transmet les salutations de la Société d'histoire et d'archéologie de Fribourg et cite, à preuve des bons souvenirs que les Fribourgeois établis dans notre pays en ont conservés, le passage suivant du testament, daté du 31 octobre 1582, du gouverneur Georges de Diesbach :

Je donne au concierge du chasteau de Neufchastel pour les bons et agréables services qu'icelluy m'a faict, pendant le temps que j'ay esté en l'office et l'estat de gouverneur au comté de Neufchastel, la somme de cinquante libvres en argent et ung de mes habillements. Item je donne aux pauvres lespreux de ceste ville de Neufchastel la somme de cinquante libvres faibles pour une fois, à partaiger entre ceux qui se trouveront estre vivants le jour de mon obyt.

Le représentant de la Société d'histoire de Montbéliard, M. le professeur Viénot, constate, avec la chaude parole qu'on lui connaît de longue date, que la Société d'histoire de Neuchâtel repose sur le cœur du pays et dit en éprouver quelque jalousie. M. Naymark, au nom de la Société d'émulation jurassienne, invite fort aimablement la Société d'histoire à tenir ses prochaines assises à La Neuveville, et M. John Landry, non moins gracieusement, engage notre comité à se faire représenter à la réunion de la Société sœur vaudoise, qui aura lieu dans quelques jours à Aigle.

Le major de table avait invité messieurs et dames à se faire inscrire pour une production, sans probablement se douter qu'il serait pris au mot par une représentante de l'autre sexe. C'est cependant ce qui eut lieu. M[lle] Scheurer, qui s'occupe avec dévouement de « l'œuvre du petit sabot », a plaidé la cause de ses protégés et a été récompensée de son courage par une collecte qui lui permettra de chausser plus d'un écolier indigent. Au nom de sa femme et de sa belle-sœur, M. le conseiller national Lagier tient à exprimer ses remerciements pour l'hommage rendu à leur grand-père, J.-J. Huguenin. Nous avons entendu encore deux orateurs, avant le départ du train — étaient-ce les derniers? — MM. Rosat, conseiller communal, et F. Porchat. Le premier a exprimé la joie et le réconfort au cœur qu'est une fête comme celle que nous célébrons : il est bon de rappeler les souvenirs du développement d'une énergie par la lutte dans le domaine moral ; puis il souhaite bon retour dans leurs foyers aux personnes présentes ; M. Porchat, de son côté, se fait l'interprète de l'assistance en adressant des remerciements bien mérités aux sociétés de musique qui, par leur obligeance infatigable, ont contribué à l'agrément de cette belle fête.

A notre tour, nous sommes persuadé d'être l'écho de tous en disant notre gratitude à ses organisateurs et en constatant qu'elle ne laisse que les meilleurs et les plus durables souvenirs.

Jean Grellet.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLII

(ANNÉE 1905)

PLANCHES

HÉLIOGRAVURES





